This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

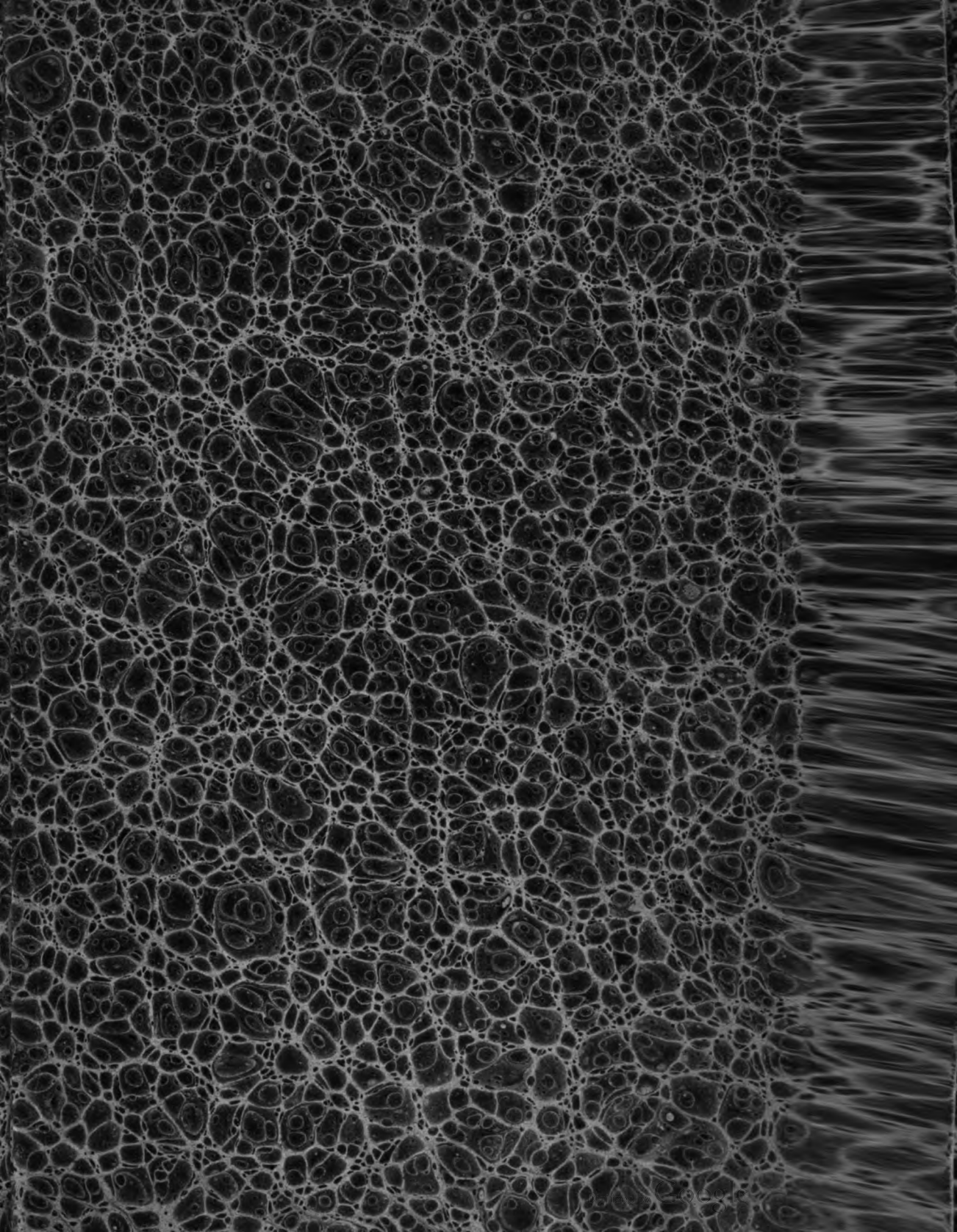

Acad. 2089 f / 1877, 2

Digitized by Google

<36607312910011

<36607312910011

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME VI.

ANNÉE 1877. — 2e SEMESTRE.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JUILLET-AOÛT 1877.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séance du 2 juillet 1877, par M. Hippeau, secrétaire, p. 1 à 4.

Section d'archéologie. — Séance du 9 juillet 1877, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 5 à 8.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. P. Meyer, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 9 à 13.

Rapport, par M. Chéruel, sur le Précis des travaux de l'Académie de Rouen, p. 13.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Albert Lenoir, sur les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 14 à 18.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 18 à 25.

Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 25 à 28.

Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique du Var, p. 28 à 31.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Vuitry, sur une pièce relative à l'établissement d'un vingtième dans la commune de Saumanes (Vaucluse), en 1562. — Communication de M. l'abbé André, p. 32 et 33.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur des lettres adressées au baron de Saint-Vidal, gouverneur du Gévaudan (1562-1589). — Communication de M. Quantin, p. 33 à 35.

Texte de huit lettres faisant partie de cette communication, p. 35 à 42.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur l'établissement de manufactures de dentelles et de broderies à Blois. — Communication de M. Dupré, p. 42 à 45.

Texte de cette communication, p. 45 à 49.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur des legs et dons charitables des comtes de Blois. — Communication de M. Dupré, p. 49 et 50.

Digitized by Google

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le vote des frais de quartier d'hiver par une communauté. — Communication de M. de Saint-Ferjeu, p. 50 et 51.

Rapport, par M. Francis Wey, sur une charte d'affranchissement accordée à Champvans-lez-Gray, par Philibert de Vaudrey, en 1450, et sur le récit de l'enlèvement d'Antoine de la Beaume Saint-Amour, abbé de Luxeuil, le 23 novembre 1605. — Communications de M. J. Finot, p. 51 à 54.

Texte de ces communications, p. 54 à 70.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le testament de Gabriel Olivier de Lubières du Douchet. — Communication de M. Barbier de Montault, p. 70 et 71.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur des documents relatifs à Jean sans Peur. — Communication de M. J. Houdoy, p. 71.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur quelques documents relatifs à la famille de Jeanne d'Arc. — Communication de M. l'abbé Bouillevaux, p. 72.

Texte de cette communication, p. 72 à 75.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les excommunications pour dettes. — Communication de M. Couaraze de Laà, p. 75 à 77.

Texte de cette communication, p. 77 à 82.

Rapport, par M. de Mofras, sur des documents adressés par M. Beaune, p. 82 et 83.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Jules Labarte, sur l'inventaire des joyaux de Charles V, p. 84 à 86.

Rapport, par M. Chabouillet, sur une note de M. Barbier de Montault relative à deux poids monétaires italiens, p. 86 à 97.

Rapport, par M. Chabouillet, sur une médaille d'or du moyen âge et une matrice de sceau en bronze trouvées à Hautecour, près Moutiers (Savoie). — Communication de M. l'abbé Tremey, p. 97 à 99.

Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte d'une monnaie gauloise au Puy-du-Chalard. — Communication de M. Philibert Lalande, p. 99 et 100.

Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte de monnaies françaises du moyen âge, à Louplande. — Communication de M. Bertrand, p. 101.

Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte de quarante-trois pièces d'or du moyen âge, à Courpiac (Gironde). — Communication de M. Robert, p. 101 et 102.

Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte de trois monnaies d'or, à Bourg-Saint-Andéol. — Communication de M. le préfet de l'Ardèche, p. 102.

Rapport, par M. Chabouillet, sur des notes de M. Lacordaire-Logerot relatives à des monnaies découvertes à Montcharvot (Haute-Marne), p. 103 à 106.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur un sarcophage chrétien du IIIe siècle, p. 106 à 109.

Rapport, par M. Charles Robert, sur l'inscription d'une borne milliaire découverte dans l'ancien forum d'Arles. — Communication de M. Huart, p. 109 et 110.

Rapport, par M. A. Darcel, sur l'inventaire du château des Baux, en 1426. — Communication de M. le docteur Barthélemy, p. 110 à 125.

Texte de cette communication, p. 125 à 158.

Rapport, par M. de Guilhermy, sur des communications diverses, p. 158 à 160.

De quelques inscriptions patriotiques et particulières appartenant au département de l'Aisne. — Communication de M. l'abbé Poquet, p. 161 à 165.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur des communications de MM. de Castelneau

Digitized by Google

d'Essenault, de Verneilh, Bourdet, de Cessac, de Saint-Genis et l'abbé Tremey, p. 166 à 172.

Note, de M. Charvet, sur les récentes découvertes archéologiques faites aux sources sulfureuses des Fumades, p. 172 à 177.

Rapport, par M. Anatole de Montaiglon, sur des fouilles exécutées à la motte seigneuriale de Baudement (Marne), par MM. Louis Bonnefont et Hippolyte de Vivès, p. 177 à 186.

Rapport, par M. Charles Robert, sur les Fosses mariennes. — Communication de M. Blancard, p. 186 à 188.

Rapport, par M. A. Darcel, sur de nouvelles observations de M. l'abbé Barbier de Montault, concernant une communication de M. Eugène Müntz, p. 188 à 191.

Rapport, par M. A. Darcel, sur un carrelage du XIIIe siècle provenant de l'abbaye de Belleperche, à Cordes (Tarn-et-Garonne). — Communication de M. Bourbon, p. 191 et 192.

Rapport, par M. A. Darcel, sur le manteau du Christ dans le retable de l'hôpital de Beaune. — Communication de M. le vicomte Vergnette-Lamotte, p. 192 et 193.

La pierre levée de la forêt de Guéret. — Communication de M. de Cessac, p. 193 à 196.

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des ouvrages offerts au Comité du 1er août 1876 au 1er août 1877, p. 197 à 211.

CHRONIQUE.

Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle. — Bureau, p. 212.
Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — Bureau, p. 212.
Société historique de Compiègne. — Bureau, p. 212.
Société nationale d'éducation de Lyon. — Concours annuels, p. 212 et 213.
Société des antiquaires de Picardie. — Concours de 1878, p. 213 à 214.
Société académique du Var. — Bureau, p. 214.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET-AOÛT 1877.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président annonce que la division des sciences et lettres a été érigée en direction. Il exprime toute la part que la section d'histoire a prise à la nomination de MM. de Watteville et Servaux, le premier comme directeur et le second comme sous-directeur des sciences et lettres.

M. Servaux, tant en son nom qu'en celui de M. de Watteville, remercie M. le Président du témoignage de sympathie qu'il vient de leur donner.

M. Garnier, correspondant à Dijon, adresse la copie de trois documents provenant du fonds de la Chambre des comptes de Dijon et relatifs aux premiers temps de la guerre de Cent ans (1339-1341).

Renvoi à M. de Laborde.

Digitized by Google

M. de Lamothe, correspondant à Nimes, adresse la copie d'une lettre inédite de Fléchier, évêque de Nimes (25 octobre 1700).

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Soucaille, correspondant à Béziers: copie d'un document daté de 1312, intitulé : *Acte de l'appellation au Saint-Siége par le procureur Bernard, évêque de Béziers.*

Renvoi à M. Léon Gautier.

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice : 1° une lettre autographe de Masséna du 6 décembre 1809; 2° un document original du 28 juillet 1703 intitulé : *Sommaire des titres que la ville de Nice et les particuliers possédants bien dans les isles du Var, territoire de Nice, employent pour justifier que lesdites isles leur appartiennent, etc.*

Renvoi de ces pièces à M. Léopold Delisle, pour être déposées à la Bibliothèque nationale.

M. de Montégut, procureur de la République à Ribérac : un document de 1263, intitulé : *Traité d'union et d'accord entre les consuls de Périgueux, Brives, Sarlat et Figeac.*

Renvoi à M. Georges Picot.

Les hommages suivants sont adressés au Comité :

Par M. Veuclin, membre de la Société de l'histoire de France : 1° *Histoire d'un petit coin du pays d'Ouche;* 2° *Les confréries des captifs à Bernay et aux environs;*

Par M. Léon Robin, curé de Digna (Jura), correspondant, une brochure ayant pour titre : *La croix lumineuse;*

Par M. Choussy, à Rongères (Allier) : *Essai sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et Carloman, en 879.*

Ces différents ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments adressés à leurs auteurs.

M. Tamizey de Larroque, par suite de l'adoption du format à deux colonnes pour la publication des *Lettres de Chapelain* dans la collection des Documents inédits, propose de faire cette publication en deux volumes au lieu de trois. En renvoyant cette proposition à l'examen de MM. Marty-Laveaux, Ludovic Lalanne et Georges Picot, la section émet l'avis qu'il n'y ait qu'une seule table pour les deux volumes, à la fin du second.

Digitized by Google

M. Gustave Bertrand, membre de la section d'archéologie, envoie la copie, faite par lui, de manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

Renvoi à la commission composée de MM. Ludovic Lalanne, de Mas Latrie et Anatole Barthélemy (ce dernier en remplacement de M. Boutaric, qui devra être consulté par les commissaires).

M. Servaux donne lecture des propositions de la commission en ce qui concerne les subventions aux Sociétés savantes et les nominations d'un membre non résidant du Comité et de plusieurs correspondants du Ministère. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. le secrétaire adjoint du Comité donne lecture d'un projet de circulaire ministérielle relative aux réunions de la Sorbonne.

M. Alfred Maury lit un rapport sur l'envoi fait par M. Charles Paillard de documents recueillis dans les archives centrales de Belgique.

En attendant que ces documents soient complétés, le rapporteur propose de les déposer provisoirement aux archives, où ils seront à la disposition de M. Paillard pour une publication ultérieure.

M. de la Borderie lit un rapport qui complète un article relatif aux fabriques de grands canons en Bretagne en 1497.

M. de Boislisle lit un rapport sur des communications de MM. Leroy, Pouy et Vayssière : 1° Procès-verbal de la session des États de Bretagne réunis à Rennes en 1741; — 2° Une lettre de Pontchartrain, — et 3° Titres extraits des papiers de Samuel Guichenon.

Ces divers documents seront déposés aux archives.

M. Anatole de Barthélemy lit un rapport sur diverses communications de MM. Ed. de Barthélemy, Vignat, Garnier, Lhuillier, Clément Simon, Chassaing et Paul de Fleury.

Dépôt aux archives.

Digitized by Google

M. Anatole de Barthélemy fait, en outre, un rapport verbal sur les communications suivantes :

1° De M. Quesnet, correspondant à Rennes : *Lettres de noblesse demandées en faveur de Robert de la Mennais* (1788).

Dépôt aux archives de ce document qui a été déjà publié dans un ouvrage sur l'abbé de la Mennais.

2° De M. Catrin, instituteur au Nouvion (Aisne) : *Documents des XIIe et XIIIe siècles concernant l'état des personnes et des propriétés dans le Cambrésis et la Thiérache.*

Dépôt aux archives.

M. Bellaguet lit un rapport sur des communications de M. Nozot.

Dépôt aux archives.

M. Francis Wey, sur une communication de M. J. Finot, correspondant à Vesoul :

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Chéruel lit un rapport sur les *Travaux de l'Académie de Rouen pour l'année 1874;*

M. Paul Meyer, sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*[1].

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] 4e série, t. VIII, année 1871-1872.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section, adresse une « Note sur des fouilles exécutées, en 1876, dans un cimetière gaulois, à Jonchery-sur-Suippes. »

Renvoi à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Castan, membre non résidant, à Besançon, adresse un document intitulé : *Une consultation musicale donnée à Besançon en 1458, par le compositeur Guillaume du Fay.*

Renvoi à M. Gustave Bertrand.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse : 1° l'estampage d'un fragment d'inscription libyque et numidico-punique du Musée de Constantine; 2° l'estampage d'un graffito tracé à la pointe sur le bord extérieur d'un *dolium* de poterie provenant des ruines de Thigara. La section renvoie ces documents à la commission des inscriptions sémitiques de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. de Linas, membre non résidant, à Arras, adresse le dessin d'une lame d'épée trouvée par son neveu, M. Deschamps de Pas, dans les ruines du cimetière franc de Wizernes, près Saint-Omer.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, adresse la copie d'une inscription funéraire, datant de 1689, qui se trouve dans l'église de Tréfontaine (Loiret).

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

Digitized by Google

M. Grasset aîné, correspondant à Varzy (Nièvre), adresse une «Notice relative à l'église de la Marche-sur-Loire, en Nivernais (XIe siècle) »

Renvoi à M. Darcel.

M. le baron de Verneilh, correspondant à Puyrazeau, par Nontron (Dordogne), adresse une «Notice sur le château de la Serre, près Nérac (Lot-et-Garonne).» Cette notice est accompagnée de trois photographies.

Renvoi à M. Jules Quicherat, vice-président de la section.

M. du Châtellier, au château de Kermuz, par Pont-l'Abbé (Finistère), adresse une notice, accompagnée de dessins, relative à des «objets antiques trouvés dans le cimetière gaulois d'Étrechy, canton de Vertus (Marne).»

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Braquehaye, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, a adressé la photographie d'une «statue de Vénus, trouvée dans la commune du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne).»

Renvoi à M. Quicherat.

M. le comte Clément de Ris fait hommage d'une dissertation intitulée «Les Enseignes de Paris», dont il est l'auteur.

M. le Président adresse des remercîments à notre collègue, au nom de la section.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. le comte Clément de Ris, Charles Robert et Léon Renier.

M. Servaux, sous-directeur, donne lecture des propositions de la commission chargée de dresser la liste et l'état des subventions à accorder aux Sociétés savantes. Les propositions de la commission sont adoptées.

M. Servaux donne ensuite lecture des propositions de la commission chargée de la révision de la liste des correspondants du Ministère. Cette liste est adoptée après une modification relative à un

Digitized by Google

correspondant auquel la commission proposait de donner l'honorariat et qui est maintenu par la section parmi les correspondants effectifs.

M. A. Bertrand présente à la section « une lame d'épée de bronze, trouvée à Penhouet, par M. R. Kerviler, correspondant à Saint-Nazaire. »

La note de M. Bertrand, relative à ce monument qu'il attribue au ve siècle avant notre ère, avec M. Kerviler, est renvoyée à la commission de la *Revue*, avec recommandation de publier le dessin qui l'accompagne.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur les « Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts du département de l'Aveyron[1]. »

M. A. Bertrand, sur les « Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais[2]. »

M. Ed. de Barthélemy : 1° sur le « Bulletin des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XXX, année 1876 »; 2° « Bulletin de la Société académique du Var[3]. »

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur une communication de M. Combet, correspondant à Userche : « Dessin représentant le chapiteau de l'une des colonnes qui soutiennent la voûte du chœur de l'ancienne abbaye royale d'Userche. » Le rapporteur propose le dépôt de ce dessin aux archives.

M. Chabouillet lit un rapport sur deux communications de M. l'abbé Tremey, à Moutiers; l'une est relative à un *aureus* d'Auguste, trouvé à Aime (Savoie), l'autre au Musée de Moutiers. Le rapporteur propose le dépôt de ces communications aux archives.

M. le comte Clément de Ris fait un rapport verbal sur une communication de M. Pouy, correspondant à Amiens : « Dessin d'une figure de terre cuite trouvée près d'Amiens. » Le rapporteur pro-

[1] T. X, 1874.
[2] T. XV, avec atlas, 1876.
[3] Nouvelle série, t. VII, fasc. n° 2, 1876.

Digitized by Google

pose le dépôt aux archives du dessin de cette figure qui représente un mascaron antique.

M. Edmond Le Blant demande à la section de vouloir bien prendre une décision au sujet du format des planches de la publication des Sarcophages chrétiens d'Arles, dont il est chargé. La section, sur la proposition de M. Le Blant, adopte le format in-folio.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.

4e série, t. VIII, année 1871-1872. Angoulême, 1873, in-8°, LXIV-438 pages.

(Séance du 2 juillet 1877.)

Ce volume contient, à la suite de la liste des membres et des procès-verbaux des séances, un mémoire considérable de M. A. Boucherie, professeur au lycée de Montpellier, intitulé *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle.* Ce mémoire n'est pas inconnu au Comité. En 1867, il a été présenté au concours des Sociétés savantes, où il a obtenu une seconde médaille. Cette circonstance est rappelée par M. Boucherie dans son avant-propos, non pas très-exactement toutefois. Ainsi il n'est pas exact de dire qu'à la suite d'un rapport de M. P. Meyer « le prix a été partagé » et que « la première médaille a été accordée à M. Bonnardot » (p. 4). En effet, l'arrêté ministériel du 25 mars 1868, imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 331, porte « qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix pour le concours de 1867, mais qu'il y a lieu d'accorder des médailles, à titre d'encouragement, à deux des mémoires envoyés pour ledit concours. » De ces deux médailles, la première a été décernée à M. Bonnardot et la seconde à M. Boucherie. De plus, le rapport sur ce concours, qui a été lu à la séance du 18 avril 1867, n'est pas l'œuvre de M. P. Meyer, mais celle du secrétaire de la section d'histoire et de philologie (voy. *Revue des Sociétés savantes*, *l. c.*, p. 367). Je n'ai donc pas à prendre parti dans la discussion à laquelle M. Boucherie

Digitized by Google

se livre à l'occasion de ce rapport, dans la préface de son mémoire; je ne puis qu'accepter les conclusions générales du rapport, sans prendre la responsabilité de toutes les assertions qui y sont exprimées [1].

Le travail sur le dialecte poitevin est publié dans l'état où il a été présenté au concours des Sociétés savantes en 1867. M. Boucherie a expliqué, en réponse à certaines objections qui lui étaient faites, qu'il s'était cru obligé de faire paraître son ouvrage tel qu'il était lorsqu'il l'avait livré au jugement de la commission [2]. C'est là un scrupule qu'il m'est difficile de partager et même de comprendre. Les travaux présentés manuscrits à des concours, devant être exécutés dans des limites de temps souvent assez étroites, ont rarement le fini qui est exigé d'une œuvre imprimée, et il eût été conforme à tous les précédents que M. Boucherie eût revu et même refondu son mémoire avant de le livrer au public.

Ayant eu l'honneur de faire partie de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés au concours de 1867, je n'aurais, pour rendre compte du travail de M. Boucherie, qu'à reproduire les critiques que j'ai présentées dans le sein de la commission et qui, bien que n'ayant jamais été consignées par écrit, me sont revenues à la mémoire à mesure que je le lisais imprimé, bien des années après l'avoir lu en manuscrit. Je ne le ferai pas pour deux raisons. La première est que l'auteur avouant qu'il publie sans changements, en 1873, un travail achevé cinq ans plus tôt, et qui même à cette époque ne tenait pas un compte suffisant de l'état de la science, répond à toute une série de critiques, à celles qui portent sur ce qu'il y a d'arriéré tant dans la doctrine que dans la façon d'exposer les faits. La seconde, c'est que le travail de M. Boucherie a été de la part d'un des romanistes les plus distingués de notre temps, M. Ad. Tobler, professeur à l'Université de Berlin, l'objet d'une critique très-détaillée [3] dont les résultats principaux ont été admis par M. Boucherie lui-même [4]. Naturellement, la plupart des remarques que j'avais faites jadis, en lisant le mémoire présenté au con-

[1] M. Boucherie a depuis reconnu dans la *Revue des langues romanes*, t. VI, p. 614, que je n'étais pas l'auteur du rapport en question.

[2] Voy. *Revue des langues romanes*, t. VI, p. 614.

[3] Dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen* du 11 novembre 1874; Cf. *Romania*, t. IV, p. 156-157.

[4] Voy. *Revue des langues romanes*, t. VI, p. 609-614.

Digitized by Google

cours de 1867, se retrouvent dans la critique de M. Tobler, avec d'autres auxquelles je n'avais pas songé.

Je me bornerai donc à donner ici une idée générale de la façon dont l'auteur a conçu son sujet, sans entrer dans des détails qui actuellement seraient sans objet. Il y a à la bibliothèque de Poitiers un manuscrit des sermons français de Maurice de Sully, qui a été incontestablement exécuté par un scribe poitevin. Ce texte est reproduit en entier dans l'ouvrage de M. Boucherie, dont il occupe plus de la moitié. C'est la base de ses recherches sur le dialecte poitevin; c'est là qu'il prend les formes qui sont examinées dans le mémoire proprement dit, qui est divisé en deux parties : 1° GRAMMAIRE, se subdivisant en *phonétique et orthographe*, *article*, *noms*, *adjectifs et pronoms*, *verbes*, *adverbes*, *négations*, *prépositions et conjonctions*; 2° SYNTAXE. Vient ensuite un glossaire du recueil de sermons, et enfin l'ouvrage se termine par quelques pages sur ce que M. Boucherie appelle les sous-dialectes du Poitou.

Les défauts de méthode que révèle ce plan sont évidents pour tous ceux à qui la philologie romane est familière. Plusieurs ont été relevés dans le rapport présenté par le secrétaire de la section, et les réponses qu'oppose M. Boucherie dans sa préface sont assez faibles. Le texte choisi comme base n'est pas suffisant. Assurément le manuscrit des sermons de Maurice de Sully dont l'auteur a fait usage est en poitevin, mais dans quelle partie du Poitou a-t-il été exécuté? Nous n'en savons rien. Il eût donc été bien préférable d'employer des chartes exactement datées de lieu; et pour cette contrée de la France, il n'en manque pas. Puis, quoi qu'en dise M. Boucherie, les sermons de Maurice de Sully étant originairement français, il est bien à craindre que la transcription, ou, si l'on veut, la traduction, par un Poitevin, n'ait pas été effectuée d'une façon tellement rigoureuse qu'il ne soit pas resté çà et là dans le manuscrit de Poitiers des formes françaises. Enfin la disposition des faits laisse bien à désirer. On ne voit pas très-bien ce que M. Boucherie entend par ce mot *orthographe* qu'il accole à *phonétique*. L'espace accordé à la phonétique est fort insuffisant, et beaucoup des faits rangés dans d'autres sections de la partie intitulée GRAMMAIRE auraient pu avantageusement y prendre place. Enfin la SYNTAXE n'a rien de particulièrement poitevin. C'est un essai de syntaxe de l'ancien français, qui aurait pu tout aussi bien être rédigé d'après un manuscrit français de Maurice de Sully.

Digitized by Google

Le sujet était en soi intéressant, et parmi les remarques de M. Boucherie il en est de fort ingénieuses; mais il fallait leur donner une base beaucoup plus large, et ne pas les faire entrer bon gré mal gré dans une étude sur le dialecte poitevin où rien ne devait prendre place qui ne fût spécialement poitevin.

L'ouvrage de M. Boucherie est surtout intéressant pour le texte qu'il contient. Les sermons de Maurice de Sully sont fort curieux, et si l'on fait abstraction d'éditions incunables d'une excessive rareté, il n'y en a pas d'autre édition que celle de M. Boucherie. Mais là encore il y a à reprendre. Les sermons de Maurice de Sully peuvent compter au nombre des ouvrages français qui ont été le plus souvent copiés. Dans un mémoire récent[1] j'en comptais seize manuscrits, et depuis j'en ai retrouvé trois autres. Il est clair que la publication d'un texte poitevin étant l'objet principal de M. Boucherie, le manuscrit de Poitiers devait être reproduit exactement, sans admission d'aucune des variantes fournies par les autres manuscrits, lesquels ne sont pas poitevins. Mais ces autres manuscrits ont souvent des leçons beaucoup meilleures que le manuscrit de Poitiers, et ces leçons auraient pu utilement prendre place en note à titre d'éclaircissement. Il y a dans le texte de Poitiers des lacunes considérables qu'il eût été possible de combler de la même manière. En outre, bien souvent la comparaison d'autres manuscrits eût permis à M. Boucherie de mieux comprendre et, par suite, de mieux ponctuer son texte. Enfin, ainsi que M. Tobler l'a déjà fait remarquer, il est à regretter que M. Boucherie n'ait pas eu la pensée de vérifier les citations bibliques, exprimées souvent en abrégé dans le texte, qui n'ont pas toujours été bien comprises et dont les sources auraient dû être indiquées. A ce propos, je signalerai à M. Boucherie une citation curieuse du sermon sur le vendredi saint (p. 106) : il y est question de cette glorieuse échelle «dont dist li bons dictaires en son dité ceste beneite parole :

«Hec est scala peccatorum
Per quam Christus rex celorum
Ad se traxit omnia.»

Il n'était pas inutile de rechercher l'auteur de ces vers, qui n'est point autre qu'Adam de Saint-Victor (édit. Léon Gautier, I, 349).

Le manuscrit édité par M. Boucherie est accompagné d'un glos-

[1] *Romania*, V, 466-487.

Digitized by Google

saire qui est utile, mais où trop de mots sont dépourvus de renvoi au texte.

PAUL MEYER,
Membre du Comité.

PRÉCIS DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE ROUEN.

Année 1874.

(Séance du 2 juillet 1877.)

Il n'y a dans ce volume que trois mémoires relatifs à l'histoire politique ou littéraire de la Normandie.

Le plus important est un travail de M. Ch. de Beaurepaire sur les derniers États provinciaux de Normandie, tenus pendant les années 1643, 1655 et 1657. L'auteur, s'appuyant sur des documents authentiques, expose avec beaucoup de soin et de détails tout ce qui se rapporte à l'élection des députés des trois ordres, aux séances des États et à la rédaction des cahiers de doléances. M. de Beaurepaire donne l'analyse des cahiers, qui prouvent qu'à cette époque la situation de la Normandie était déplorable.

Un travail de M. Gosselin sur les *plaids à masse* fournit des renseignements sur l'appareil dont le lieutenant général du bailli de Rouen s'entourait dans les audiences solennelles.

Enfin, M. Léon de Duranville a analysé les œuvres d'un poëte normand peu connu, Pierre de Marbeuf, sieur de Sahurs, qui vivait sous le règne de Louis XIII.

Je regrette que la nécessité de me borner à l'indication des travaux d'un intérêt local ne me permette pas d'insister sur d'autres mémoires, tels que la savante étude de M. Danzas sur le braminisme, les recherches approfondies de MM. Saint-Quentin et Decorde sur l'Amérique équinoxiale; enfin, la dissertation où, à l'occasion d'un procès de mainmorte en 1772, M. Buchère a réuni de curieux documents relatifs aux anciennes coutumes de la Franche-Comté. Le rapport de M. l'abbé Loth sur la classe des belles-lettres et des arts de l'Académie de Rouen, et ses notices nécrologiques sur MM. de Lépinois, Édouard Frère et Amédée Mereaux, donnent une idée complète de l'activité intellectuelle de cette Académie et des pertes qu'elle a éprouvées pendant l'année 1874.

A. CHÉRUEL,
Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

(Séance du 9 juillet 1877.)

Le Xe volume des travaux de la Société des lettres, sciences et arts du département de l'Aveyron, publié en 1874, contient de nombreux mémoires sur l'archéologie de l'ancienne province du Rouergue; un seul d'entre eux a rapport au moyen âge, tous les autres font connaître les résultats de fouilles et de recherches s'appliquant à l'antiquité. M. A. Du Bourg décrit l'état présent des ruines du château de Luzençon (*Castrum Lusenso*), qui dominait tout le pays désigné sous le nom de Luzençonnais, ainsi que la vallée du Cernon dite le *Val Sereine* au moyen âge. Les anciens châtelains avaient augmenté par des travaux d'art nombreux la défense que présentent les falaises. Sur la crête de la montagne, des murailles aujourd'hui en ruines, et formant un carré de 30 mètres de côté, portaient le donjon seigneurial; auprès, on voit encore la chapelle du château, petit édifice roman bien conservé. Une construction rectangulaire flanquée de trois tours cylindriques s'élève à l'est, c'était l'habitation des maîtres, et, sur un mamelon projeté au nord par la montagne, s'élevait une troisième fortification qui formait un poste avancé dont on ne voit plus que des monceaux de pierres. M. A. Du Bourg fait suivre sa description de l'histoire des seigneurs de Luzençon depuis les croisades jusqu'à la Restauration, époque à laquelle le chevalier de Sambucy-Luzençon fut nommé vice-amiral par le roi Louis XVIII.

M. Michel Virenque a dressé un inventaire des monuments celtiques du canton de Cornus et de ses environs; ils sont nombreux, les descriptions sont détaillées, on y trouve l'orientation et les mesures de chaque pierre; l'auteur ajoute la mention des découvertes qui ont été faites en les fouillant et les noms des explorateurs, documents précieux qui ont été recommandés par les instructions ministérielles. A ce travail est jointe une série d'anciennes légendes locales et de plusieurs croyances superstitieuses.

Digitized by Google

Un mémoire, qui est le complément de deux autres précédemment publiés, est dû à M. Guirondet, qui traite de la position si discutée de la ville d'Uxellodunum au Puy-d'Issolu; l'auteur, citant les passages d'Hirtius qu'il discute au sujet du siége de César, pense que ce lieu ne peut être celui qu'occupait la cité gauloise, cependant les fouilles opérées en ce lieu ont résolu affirmativement cette question importante.

La table théodosienne indique une ville nommée *Carentomagus* près de la voie qui reliait *Segodunum* (Rodez) et *Divona* (Cahors). M. l'abbé Cabaniols, accompagné de M. l'abbé Cérès, cherchant à reconnaître l'emplacement de cette cité, a fait exécuter des fouilles dont il publie les résultats dans un mémoire accompagné d'une planche lithographiée.

Danville place *Carentomagus* où s'éleva depuis Villefranche. En 1803 on découvrit, à 1 kilomètre de cette ville, cinq ou six cents urnes funéraires symétriquement rangées; en face, sur l'autre rive de l'Aveyron, l'année 1827 fit voir une grande surface couverte de pavés, un canal, un aqueduc souterrain, des appartements revêtus de stucs et de peintures bien conservées, une tête de Bacchus et un bouclier de marbre, un camée en agate, des médailles impériales; ces découvertes démontrèrent qu'une cité romaine avait été placée auprès du lieu qu'occupe Villefranche.

Suivant la table théodosienne, *Carentomagus* aurait été situé à 15 lieues gauloises ou 33 kilomètres 343 mètres de *Segodunum*. L'emplacement occupé par Villefranche dépasse de 17 kilomètres cette distance et n'est pas sur la voie antique reliant *Divona* (Cahors) à *Segodunum* (Rodez). L'abbé Cabaniols, suivant le tracé reconnu de la voie antique, s'arrêta à un hameau nommé Carenton, remplissant les conditions de distance, de situation près de la voie et d'identité de nom avec *Carentomagus*. Durant les années 1808, 1827 et 1828 on avait découvert, dans la plaine qui entoure ce lieu, des antiquités consistant en objets d'or ayant fait partie d'armes précieuses, quatre médailles gauloises en argent. M. Cabaniols fit exécuter des fouilles sur plusieurs points de la plaine; elles fournirent un grand nombre de poteries de toutes couleurs et de fabrications variées, des fragments de vases de verre, un vase à parfum, une lampe, un instrument tranchant, une meule à bras, etc. et enfin, à 45 centimètres de profondeur, les substructions d'un édifice rectangulaire, long de 26 mètres de l'ouest à l'est, et de

Digitized by Google

15 mètres du nord au sud, situé à 160 mètres de la voie antique. A l'intérieur et auprès de ce bâtiment, plusieurs murailles parallèles et perpendiculaires à son enceinte ont été reconnues, en défonçant le sol entre les murs; on a recueilli les fragments d'une chaudière, une *meta*, un sceau ou cachet en terre cuite, et de remarquables fragments de poteries.

M. l'abbé Cérès, l'un des explorateurs de la plaine de Carenton, a publié un long rapport accompagné de quatre planches lithographiées, sur les découvertes importantes faites dans les pâturages de Lagarde, auprès des mines de fer de Cadayrac, et à Souyri, dans le voisinage de Rodez.

Un camp romain, dont l'enceinte existe encore en partie sur une étendue de 1 kilomètre, contient un théâtre dont on reconnaît le pourtour formé de deux fortes murailles concentriques; celle du dehors a 120 mètres d'étendue, la corde de l'arc en a 60; on y compte onze gradins formés de pierres plates; les murs de la scène ont disparu, ou peut-être cette partie du théâtre était-elle construite en bois, comme on le constate par un grand nombre d'exemples. A deux cents pas de cet édifice se trouve une construction importante qui a été détruite par un incendie; des monnaies, une fibule argentée, des lampes, un amulette en émail y ont été trouvés. Le parallélogramme formant le plan de cet édifice est de 18 mètres sur $14^{m},50$. Des débris de grosses colonnes ont été découverts dans l'enceinte. Un temple fut reconnu à la suite des fouilles opérées par l'abbé Cérès.

La *cella* se développe sur $6^{m},70$ de longueur et $4^{m},60$ de large; des peintures sur le stuc se voyaient encore au bas des murs; une riche mosaïque, des fragments de colonnes et de pilastres font, avec le plan général de l'édifice, le sujet de la deuxième planche publiée par la Société; la première est un plan général et topographique de l'emplacement du camp et des ruines de Souyri.

La troisième planche fait connaître la disposition du *Castrum temporarium*, situé auprès de la station du chemin de fer qui de Rodez conduit à Montauban, au lieu nommé Salles-la-Source, entre le village de Souyri et le camp décrit plus haut. Des gorges profondes protégent de tous côtés le plateau sur lequel était situé ce stationnement antique. Aux débris de poteries qu'on y a trouvés, se mêlaient ceux de plusieurs meules à bras, des métaux, un glaive à deux tranchants couché horizontalement entre deux énormes pierres.

Digitized by Google

De nombreux tumuli (il y en a vingt-huit) et des dolmens sont épars autour de ce camp; on a recueilli dans ces tombeaux des fibules, des boucles de ceinturons, une plaque d'argent avec ornements repoussés; ces divers détails, d'un style mérovingien très-barbare, font le sujet de la quatrième planche lithographiée à l'appui du rapport. Ces tombeaux, au nombre de soixante-sept, étaient en partie creusés dans le roc, quarante étaient sous un même tumulus de 40 mètres de diamètre.

Les fouilles pratiquées sous la chapelle du couvent de la Providence, à Rodez, ont produit aussi de nombreuses sépultures, des terres cuites antiques, un casque de gladiateur orné de représentations d'Hercule et de Minerve, une tête de Méduse, des débris de vases de verre et quelques objets de corne, des chaussures de cuir et du bois sculpté.

Cinq planches lithographiées font connaître les découvertes faites à la villa romaine de Mas-Marcou par M. l'abbé Cérès. C'est en 1870 que furent faites les fouilles, elles présentèrent un grand intérêt, car elles mirent à découvert une vaste et riche habitation de campagne; des monnaies datant depuis Auguste jusqu'à Tetricus y ont été découvertes au nombre de 150; des clefs de bronze et de fer, tous les détails relatifs à la ferrure des portes ont été rencontrés sur tous les points.

Le plan fait voir de nombreuses salles de toutes dimensions; elles sont groupées auprès d'une cour dans laquelle arrivaient les eaux d'un ruisseau voisin; plusieurs de ces salles se terminaient en abside. La planche première fait connaître la mosaïque servant de pavé à l'une d'elles; sur la deuxième planche l'auteur a fait reproduire tous les objets d'usage: épingles, fibules, aiguilles, spatules, bracelets, bagues, pendants d'oreilles, chaînes en cuivre, etc., dessinés de grandeur réelle; sur la troisième planche on a représenté des vases de bois, de terre, de cuivre, une belière en bronze, un quadruple crochet de fer; la quatrième planche donne les formes d'une clef, de plusieurs poids en bronze, d'une clochette et d'ornements divers; le cinquième dessin fait connaître le fragment très-mutilé d'un groupe nu en marbre blanc.

Dans le voisinage de la villa de Mas-Marcou on a découvert les restes d'un bassin rectangulaire et bien construit divisé en deux parties au moyen d'une cloison de béton. Ce bassin était un aquarium; dans l'une des divisions on rencontra un grand nombre de

Digitized by Google

coquilles d'huîtres, dans l'autre une non moins grande quantité de coquilles de magnifiques escargots. Parmi les huîtres, il en était de celles de la baie d'Arcachon, d'autres provenaient des bancs des environs de Cette; il y en avait aussi qu'on pêche au large de Marseille et de Toulon. En outre de ces coquilles on y a trouvé de celles dites clovisses, praires, coquilles Saint-Jacques. Ces mollusques pour venir de la Méditerranée jusqu'en Rouergue devaient parcourir 300 kilomètres.

En réponse à une demande faite par M. le Ministre de l'instruction publique, M. Hippolyte de Barrau a donné une indication des villes du Rouergue reconnues antiques, et M. de Beaumont a publié celle des populations établies dans cette contrée à l'époque gallo-romaine.

MM. Romain et Vauginet ont tracé sur la carte de Cassini les anciennes voies romaines de la province, et M. Boisse, ingénieur, président de la Société, a publié deux grands tableaux synoptiques, exécutés avec le plus grand soin, indiquant, le premier les limites du pays des Ruthènes, carte à laquelle il a joint des dessins de tous les objets antérieurs à la conquête romaine découverts dans le pays; le second tableau synoptique contient la topographie générale du même pays après la conquête; les voies et les lieux antiques y sont tracés, ainsi que des plans particuliers des camps de Montberle et de Cadayrac, des villas romaines d'Argentelle et de Mas-Marcou, ainsi que les mosaïques, les statuettes, les antefixes et autres antiquités postérieures à la conquête romaine.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

Tome XV, avec atlas, 1876.

(Séance du 9 juillet 1877.)

M. l'abbé Desnoyers continue, cette année, le travail commencé par lui en 1871 et qui consiste dans le relevé et l'examen des objets trouvés dans la Loire, à Orléans, durant le cours de ces dernières années. M. Desnoyers avait étudié précédemment les découvertes de 1870. Le tome XII des *Mémoires* contient cette première partie dont il a été rendu compte. Il s'agit aujourd'hui des objets recueillis en

Digitized by Google

1872-1873 et une partie de 1874. Ces objets forment un ensemble intéressant pour l'histoire d'Orléans. Un fait à noter, c'est qu'ils proviennent tous du même lieu, l'emplacement de l'ancien pont, vis-à-vis de la rue Sainte-Catherine. Les recherches faites dans la Loire en dehors de ce point ont toujours été infructueuses.

Monnaies celtiques. — 51 monnaies celtiques, dont 40 appartenant aux Carnutes, étaient sorties de fleuve en 1870. M. Desnoyers en compte 293 nouvelles. 237 sont au type carnute et de tous métaux. 48 seulement appartiennent à d'autres populations gauloises, au nombre de quatorze. Les Turones, les Edui, les Sequani, les Boii, les Bituriges, les Catalauni, les Senones, les Lingones, les Leuci, les Aulerci, les Bellovaci, les Massilienses sont représentés par un ou plusieurs échantillons. Les pièces à la légende *Togirix* sont les plus nombreuses. Viennent ensuite les *Pixtilos.* Deux armoricaines, dont une en *electrum*, sont également à signaler. Ces 293 monnaies gisaient toutes au pied des deux piliers avoisinant la Motte-Saint-Antoine, les seuls qui aient été explorés. On peut espérer pour l'avenir une récolte beaucoup plus abondante encore. Les autres piliers ne doivent pas être moins riches, sous ce rapport, que les deux premiers.

En présence de ces 332 monnaies gauloises retirées du fleuve de 1870 à 1874 sur un seul point, l'ancien pont, monnaies dont la grande majorité, 267, sont au type carnute, il ne sera plus permis de nier, dit M. Denoyers, que là ait été le principal *emporium* du pays chartrain, et qu'Orléans soit le Genabum de César et de Strabon : nouvel et excellent argument à ajouter à ceux existant déjà en faveur d'une vérité qui ne rencontre plus guère de contradicteurs.

Armes en bronze. — Mais les fouilles de 1872 et 1873 n'ont pas seulement donné des monnaies. Un amas d'armes brisées a été découvert dans la même région. Dix-sept pièces composent ce petit trésor archéologique. Deux lances et sept fragments de lances, deux fragments de lames d'épée, quatre poignées, deux fragments de trompette, indiquent qu'une lutte à main armée s'est engagée dans ces parages. M. l'abbé Desnoyers y voit des armes contemporaines du siége de Genabum par César. Nous n'oserions pas être aussi affirmatifs. Ces armes, qui sont toutes en bronze, semblent plus anciennes. On peut dire seulement qu'elles sont un nouveau témoi-

Digitized by Google

gnage de l'importance de ce passage de la Loire, qui fut fréquenté dès l'époque la plus reculée. D'autres objets ont été également trouvés avec les monnaies et les armes. Ce sont: deux haches en bronze, deux haches en pierre, deux pierres de fronde, deux perles ou grains de collier en terre cuite, qui, comme les monnaies, ne portent aucun caractère romain.

Monnaies et armes romaines. — L'influence de la civilisation romaine se manifeste dans les séries suivantes : 1° une statuette en bronze; 2° 440 monnaies romaines s'étendant de l'an 62 avant Jésus-Christ (famille Plautia) à Valens (378 après J. C.) Les pièces les plus nombreuses sont celles de Constantin Ier. Viennent ensuite les pièces à l'autel de Lyon, au nombre de trente-sept; 3° vingt et une pointes de flèches en fer, dont quelques-unes peuvent être du moyen âge; 4° deux fers de lance en fer; 5° quatre pointes de javelot en fer.

Nous ne continuerons pas cette énumération des objets romains, les objets qui suivent étant ou de caractère incertain ou sans importance. M. Desnoyers parle de 6 *pilum*. En l'absence de tout dessin ou description de ces armes, nous ne pouvons contrôler cette assertion.

Époque franque et moyen âge. — Quelques objets de l'époque mérovingienne, d'autres des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe siècles, un plus grand nombre des XVe, XVIe et XVIIe siècles ont été également rendus par la Loire. Dans cette suite, qui ne rappelle plus rien de la civilisation classique, nous remarquerons surtout les plombs de douane et les enseignes de pèlerinage. 43 plombs appartiennent à la douane d'Orléans. Les dates marquées sont 1581, 1584, 1585, 1734, 1740 et 1757. Les plombs qui ne sont pas d'Orléans sont de Tours, de Rouen, de Paris, Arras, Lyon, Louviers, Nantes, Reims, Douai, Sedan, Saint-Dizier, Compagnie des Indes, Hardivilliers (Oise) et Saint-Gal.

Enseignes de pèlerinage. — Les enseignes de pèlerinage ne sont pas moins curieuses; elles se montent au nombre de 36. Plusieurs sont la reproduction, peu variée de celles qui, trouvées dans la Seine, à Paris, ont été publiées par M. Forgeais. Les saints et saintes représentés sont : sainte Marie-Madeleine, saint Nicolas, saint Mathurin, saint Pierre et saint Paul, saint Claude, saint Éloi, saint Jean-Baptiste, Notre-Dame de Chartres, saint Gilles (M. Desnoyers croit que cette enseigne est du XIIe siècle), saint Denis, saint Siméon Stylite, saint Léonard, saint Eutrope, saint Étienne, Notre-

Digitized by Google

Dame de Roc-Amadour, saint Privat, saint Martin, saint Maur des Fossés, sainte Barbe, Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Lorette, saint Vincent, sainte Catherine, sainte Larme de Vendôme, sainte Tunique d'Argenteuil, saint Quiriace, Notre-Dame de Cléry, saint Fiacre et saint Faron. A ces enseignes, il faut joindre 28 ampoules de pèlerinage et plusieurs enseignes politiques.

Méreaux. — Parmi les objets de plomb les plus nombreux sont les méreaux. 563, dit M. Desnoyers, sont passés par mes mains; j'en ai vu au moins deux fois davantage. Il est donc possible de fixer approximativement leur nombre à plus de 1,500, sans compter ceux qui ont été mourir chez les fondeurs de métaux. Cela montre bien le rôle important joué par les méreaux à certaines époques. Les méreaux vus par M. Desnoyers portaient les signes et inscriptions suivantes :

Croix, châtel, triangle, fleurs de lis, écusson, labyrinthe, roue, balance, étoile, imitation du gros blanc au lis de Jean Ier, lion, bœuf ailé, deux enfants debout, poinçon, oiseau, serpent, couronne royale de France, rosace, aigle, AVE MARIA GRATIA PLENA *avec un vaisseau de chaque côté.* Le type qui domine est la *croix.*

A côté des méreaux se sont rencontrés des poids d'orfévre en cuivre. M. Desnoyers en possède 226; ils embrassent différentes époques. Voici, d'après l'auteur du mémoire, leurs types et leurs inscriptions :

Roi assis sous un dais, fleur de lis, cavalier, vaisseau, poisson, écusson, pointillé, deux têtes affrontées, écusson royal, roi debout, cavalier tête nue à collerette, H de chaque côté, croix à quatre branches, H au milieu, écusson semé de fleurs de lis, couronne royale, mouton avec inscription POIS DE L'AGNEL, *lion sous un dais, tête de roi couronné, esterlin, pois de l'escut, Franc à cheval* [1].

Ces séries sont encore surpassées en abondance par la série des rouelles. M. Desnoyers estime qu'il en a été trouvé entre 3,000 et 4,000. Il reconnaît que ce sont des pesons de fuseau et que quelques-uns sont relativement modernes; leur grand nombre n'en est pas moins assez difficile à expliquer. M. Desnoyers l'attribue à la présence des maisons qui couvraient le pont et les deux mottes ou îles en amont et en aval du pont appelées Motte Saint-Antoine et Motte des Poissonniers. En 1676, le pont, qui avait dix-huit arches,

[1] Voyez plus loin, p. 93, la note.

Digitized by Google

contenait 33 maisons à droite et à gauche, la Motte Saint-Antoine en amont 8, la Motte des Poissonniers en aval 21[1]. Il devait y avoir là grande affluence de marchands.

On voit que les fouilles de la Loire en 1872 et 1873 ont été au moins aussi fructueuses qu'en 1870. Nous devons remercier M. l'abbé Desnoyers d'avoir dressé cet inventaire. Il est à regretter seulement que ces fouilles n'aient pas eu un caractère plus scientifique et n'aient pas été suffisamment surveillées. Quelques doutes avaient été manifestés en 1871 touchant l'authenticité de provenance de certains objets et particulièrement des monnaies grecques. M. Desnoyers se contente d'affirmer qu'il est convaincu qu'il n'y a eu aucune fraude. Assurément M. Desnoyers est de bonne foi. Mais quand on a affaire à des fouilleurs qui cherchent par pur amour du gain, comme ceux qui exploitent le *vieux pont* d'Orléans, on a le droit d'être en défiance. Il serait donc très-désirable qu'un de ces faits pût être constaté d'une manière indubitable. Entre la conviction d'un collectionneur et la certitude, la différence est grande s'il s'agit d'en tirer des conséquences historiques. Nous n'en devons pas moins de grands remercîments à M. Desnoyers.

Notre collègue, M. A. Chabouillet, membre honoraire de la Société de l'Orléanais, est l'auteur de l'article suivant : *Notice sur une médaille inédite de Ronsard, par Jacques Primavera, suivie de recherches sur la vie et les œuvres de cet artiste.* Nous ne saurions trop recommander la lecture de cette intéressante et substantielle notice qui est une bonne fortune pour les *Mémoires de la Société de l'Orléanais.*

Les tombes mérovingiennes trouvées à Bazoches-les-Gallerandes sont décrites par M. Gustave Baquenault de Puchesse.

Vers le milieu de mai 1873, en détruisant les fondations d'un petit mur attenant à l'église de Bazoches, la pioche des démolisseurs mit à nu deux sarcophages ou auges avec couvercle ayant tout l'aspect de tombes mérovingiennes. L'un était vide, mais l'autre contenait des ossements et plusieurs objets caractéristiques dont l'auteur du mémoire donne la description. Une boucle de ceinturon en fer, une agrafe en argent filigrané, une clef en fer, douze perles en terre cuite émaillée ne peuvent laisser aucun doute sur l'époque à laquelle appartiennent l'ensevelissement et la nationalité des personnages in-

[1] Les archives départementales possèdent le plan du pont en 1676.

Digitized by Google

humés. Ces personnages étaient des Francs. Cette découverte est à ajouter à la liste de celles de ce genre qui déjà ont été signalées à la Société de l'Orléanais et qui commencent à se multiplier.

L'auteur cite les localités suivantes : Tavers[1], Saint-Ay[2], Chapelle-Saint-Mesmin[3], Beaune-la-Rolande[4] et Orléans[5]. Des tombes semblables existent encore, ajoute-t-il, à Pithiviers-le-Vieil, où on peut les voir le long de la route même qui passe dans ce village et conduit de Pithiviers à Toury. Les objets n'ont d'ailleurs rien qui les distingue des objets semblables trouvés en Normandie et en Bourgogne. Ils sont déposés au presbytère de Bazoches.

Nous en aurions fini avec la partie archéologique de ce tome XV si nous ne trouvions à la fin une seconde communication de M. l'abbé Desnoyers *sur une statue de Bacchus-Hercule, trouvée à Lailly*.

La découverte date déjà de dix années. « En juin 1867, une bergère traversant l'ancienne cour d'une locature aujourd'hui détruite et qui s'appelait *la Motte*, trouva dans cette cour une statuette en bronze de 9 centimètres et demi. Le personnage couronné de *feuilles de lierre* a une barbe épaisse. Sa main gauche porte un canthare à deux anses. La main droite tenait *une massue*. Sur le bras gauche se voit la peau de lion. » M. Desnoyers voit dans cette statue un Bacchus-Hercule, une divinité double : « J'ai cru, dit-il, qu'il serait intéressant de grouper autour de cette découverte les pensées qu'elle fait naître et de vous parler des causes générales et particulières qui ont produit le symbole renfermé dans l'association de Bacchus à Hercule. » Nous suivrons d'autant moins l'auteur dans cette voie que nous croyons qu'il y a erreur d'attribution et que la statuette de Lailly est tout simplement la divinité si fréquente en Gaule que nous avons l'habitude d'appeler l'Hercule gaulois, et que notre confrère Anatole de Barthélemy identifie avec le *Dis pater* des Commentaires de César, le *Taranis* de Lucain. Ce n'est donc point là une divinité panthée comme en inventa le polythéisme en décadence. C'est une divinité gauloise d'un type suffisamment précis pour qu'on ne la confonde pas avec d'autres. Le vase porté sur

[1] *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. III, p. 288, et t. IV, p. 66.
[2] *Id.* t. III, p. 289.
[3] *Id.* t. IV, p. 11.
[4] *Id.* t. IV, p. 113.
[5] *Id.* t. IV, p. 154 et 176.

Digitized by Google

la main gauche étendue est caractéristique. Nous sommes disposé à croire que la main droite tenait, non une massue *qui manque*, mais la lance surmontée du maillet, ainsi que les nombreuses statuettes analogues connues jusqu'ici. M. Desnoyers ne se trompe pas d'ailleurs, en reconnaissant dans cette statuette des attributs de Bacchus.

Pausanias remarquait déjà au IIe siècle de notre ère (Pausanias, VIII, 31, 4) qu'à Megalopolis d'Arcadie existait un temple de *Jupiter* où le Dieu, œuvre de Polyclète, était représenté avec certains attributs de Bacchus; il avait des cothurnes et tenait d'une main un vase à boire, de l'autre un thyrse. Nous nous contenterons de donner ici la nomenclature des statuettes de ce caractère réunies soit au Louvre, soit au musée de Saint-Germain. C'est certainement, parmi les divinités découvertes en Gaule, une des séries les plus nombreuses. Nous en comptons au Louvre deux, d'après le catalogue de M. de Longpérier, *Bronzes antiques*, 1868 :

N° 15. *Jupiter gaulois*, debout, vêtu d'un *sagum*, tenant de la main droite un vase à boire; l'avant-bras gauche manque.

N° 16. *Autre*, vêtu d'un *sagum* large; les jambes sont couvertes de braies. La main gauche est élevée et reposait dans une haste qui manque.

Au musée de Saint-Germain : 27, soit originaux, soit moulage.

La provenance des deux statuettes du Louvre n'est pas connue. Nous pouvons donner sur celles de Saint-Germain les renseignements suivants tirés du catalogue :

8540, Aix-en-Provence (musée d'Aix), moulage. — 8542, 8543, 8544, coll. Oppermann, actuellement au musée de Saint-Germain. — 9804, prov. inconnue. — 11202, coll. Préau, moulage. — 11257, prov. inconnue. — 14773, Domblans (Jura), moulage. — 15183, environs de Beaune (musée de Beaune), moulage. — 15256, musée de Lyon, moulage. — 15257, musée de Lyon, moulage. — 15258, musée de Lyon, moulage. — 15259, musée de Lyon, moulage. — 17628, environs de Vienne-la-Ville (Marne), moulage. — 17637, coll. Febvre, de Mâcon, actuellement au musée. — 18784, environs de Dôle (Jura). — 19419, prov. inconnue. — 19420, prov. inconnue. — 19422, prov. inconnue. — 20737, prov. inconnue. — 20958, musée de Lausanne, moulage. — 21805, prov. inconnue. — 22236, musée de Grenoble, moulage. — 22237, musée de Grenoble, moulage. — 22258, prov. inconnue. — 22859, coll. Meix-

Digitized by Google

moron, maintenant au musée. — 23453, coll. Lépine, de Dijon, actuellement au musée.

A ces 29 statuettes il faut ajouter celles qui, au nombre de deux, furent signalées en 1866 à la Société des antiquaires de France par M. le baron de Witte et M. Almer (*Bulletin de la Société des antiquaires*, 1866, p. 99 et 109) et dont M. A. de Barthélemy vient de publier la principale avec dessin dans le *Musée archéologique* de M. Caix de Saint-Amour (XIe vol., 1re série, 1877). Ces statuettes, trouvées à Vienne en Dauphiné, appartiennent aujourd'hui à un marchand d'antiquités. Il est impossible de ne pas rapprocher aussi de la même série, comme l'a fait M. de Barthélemy, les n°s 17 et 18 du Louvre. Ce qui forme un ensemble de 33 statuettes auxquelles viendrait s'ajouter, si nous ne nous trompons pas, celle d'Orléans. Ces statuettes sont, par leur caractère national et leur originalité, très-intéressantes à étudier.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1874, t. XXX, 1 vol. in-8°. Auxerre, 1877. (2e partie.)

(Séance du 9 juillet 1877.)

La part de l'archéologie comprend plusieurs bonnes études dans ce volume. M. Jolivot s'occupe, sous le titre d'*Archéologie tonnerroise*, d'un ensemble de faits intéressants se rattachant à la ville de Tonnerre. Il constate d'abord la découverte de nouveaux débris curieux sur l'emplacement de l'ancienne ville haute de Tonnerre, détruite en 1414 par les troupes de Jean sans Peur : on y a recueilli des monnaies romaines, un fer de javelot, des poteries rouges de l'époque gallo-romaine, quelques-unes avec des ornements en relief, des monnaies françaises depuis Louis le Débonnaire jusqu'à Charles V. Des débris tout différents, fer, pierres calcinées, cendres, fragments de poterie, ossements d'animaux, une hache en serpentin, ont été trouvés sur le versant du coteau dit de la Triple, où existe une vigne donnée, en 1299, à l'hôpital de Notre-Dame de Fontenilles, par Marguerite de Beaumont, comtesse d'Antioche et princesse de « Triple » (Tripoli). Près de là on a rencontré, dans des

Digitized by Google

fouilles, un mur en moellons calcaires, reliés avec de l'argile, bien appareillés : des pierres de taille paraissent encadrer des portes, et un carré de maçonnerie, de 1^{m},80 de côté, semble indiquer une guette ou guérite comprise dans l'enceinte dont cette muraille pourrait faire partie. Il y avait des poteries évidemment gallo-romaines aussi : l'une à raies concentriques, une autre striée en damier, une autre à fond grisâtre entouré d'une large raie rouge, des poteries noires, etc. Non loin de là, M. Hérard a recueilli des fibules; des agrafes, boules, épingles, etc.; des monnaies gauloises, du moyen âge, des jetons, etc. M. Jolivot termine en signalant deux triptyques du XVIe siècle, peints sur bois, qui dépérissent dans l'église de Saint-Pierre.

M. Coltaur a composé un long mémoire sur les travaux du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Buda-Pesth. Nous l'indiquerons seulement, en ajoutant qu'il est fort bien fait.

M. Berthelot fait connaître en détail le résultat des fouilles pratiquées par lui dans la grotte de Saint-Moré. Elles ont fait connaître, dans une grotte de 35 mètres de profondeur sur 67 mètres de largeur, trois foyers superposés et paraissant s'étendre sur une grande partie de la superficie. Les premières recherches rencontrèrent des objets de la période mérovingienne, puis une sépulture gallo-romaine : là tout était remanié; mais plus loin les lignes du foyer se montrent intactes. A 3 mètres de profondeur, est le foyer inférieur, épais de 40 centimètres et présentant de beaux silex, principalement du type couteau; deux vases ronds assez complets. Mais on y a recueilli aussi nombre de grattoirs, perçoirs, petites flèches, javelines, poids de pêche, rondelles en terre cuite percées, une belle hache polie en serpentin. M. Berthelot insiste sur les renseignements que ces divers objets lui paraissent fournir à l'égard des mœurs et des habitudes des hommes qui habitaient ces contrées. Ils utilisaient la poterie à des usages variés, et faisaient des vases plus ou moins ornés avec l'ongle, munis d'anses aux formes très-multiples; quelques-uns devaient être suspendus par des cordes. Ils en formaient aussi des cuillers rappelant les nôtres, mais dont le manche se terminait en pointe, des poids pour suspendre aux filets, des ornements. Ils employaient les os à divers usages : tantôt ce sont des poinçons effilés ayant dû servir d'aiguilles, sur d'autres des stries parallèles semblent indiquer des marques spé-

Digitized by Google

ciales ; des côtes, visiblement échancrées avec intention, ne sont autre chose que des scies; des morceaux de granit montrent, par leurs contours arrondis, qu'ils ont dû être employés comme marteaux et comme meules. Les hommes devaient recueillir aussi les moules de rivière, dont les coquilles leur servaient d'ornements et dont les débris étaient utilisés pour la fabrication de la poterie. Ajoutons encore, avec M. Berthelot, la présence de nombreux restes de cuisine, des os longs, généralement fendus pour en extraire la moelle, d'autres pleins au contraire. Ces os proviennent des espèces suivantes : sanglier, bœuf, chevreuil, cerf.

En résumé, la hache polie, la poterie, la meule et les espèces d'animaux se rapprochant des espèces domestiques, enseignent bien que ces fouilles mettent au jour les restes d'une station de la pierre polie. Les peuplades aux habitudes sédentaires, qui connaissaient déjà la culture, avaient trouvé bon de s'établir dans ces roches élevées, où de nombreuses grottes leur permettaient un sûr abri : il y a là, en effet, une série de petites cavernes et de roches en surplomb qui font espérer une ample moisson, d'après le résultat des fouilles exécutées dans deux d'entre elles.

M. Bonneville s'est livré à une nouvelle exploration des grottes de Saint-Moré. Il a pensé utile de pousser plus loin ses recherches, désireux de voir s'il n'y aurait pas moyen de retrouver des traces du groupe humain qui a habité ces grottes. Il s'est donc transporté aux deux stations du tertre de Chora et du plateau de la Côte-de-Chaux, et il a d'abord constaté que le sol des grottes était absolument intact, contrairement à l'objection soulevée que les terres auraient été apportées de ces grottes sur la montagne, comme engrais, et que, dès lors, les objets trouvés au-dessus viendraient d'au-dessous. Tout au contraire, dit-il, les débris, couverts d'une légère poussière, étaient sur le sol, ossements et poteries, comme si les habitants venaient d'en sortir : les lignes des foyers étaient nettes et suivies. M. Bonneville a été amené à reconnaître, au plateau de la Côte-de-Chaux, au-dessous des grottes de Nermont, une enceinte nommée Querre, malheureusement difficile à étudier sous bois. Voici sa disposition. Sur le plat de la montagne, un entassement continu de pierres sèches, formant un trapèze, en ligne assez sinueuse, garantit un espace considérable, largement ouvert au sud. Là se présente la vaste ouverture supérieure de la grotte de Nermont. Le front de cette muraille se déploie sur une

Digitized by Google

longueur de 200 mètres; les deux extrémités, ramenées jusqu'à l'extrême bord de la falaise, se terminent par deux masses de pierres. Toutes ces pierres sont sans ordre, sans ciment; quelques-uns des blocs sont énormes. Au mois de novembre dernier, M. Bonneville a fouillé au lieu dit les Chaumes, dans cette enceinte. Partout il a vu des fragments de poteries pareilles à celles de la grotte : il n'y avait pas un seul objet gallo-romain. M. Bonneville croit que cette enceinte était destinée à défendre la sortie des grottes habitées. Il a en même temps visité une grotte double et large de ce groupe. La fouille qui y a été pratiquée n'a rien amené de la pierre polie. La pioche a constamment frappé, jusqu'à la surface du sol, dans une terre sèche et légère, n'exhumant que des os d'ours, hyène, cheval et bœuf, avec quelques fragments de silex. La poterie manquait totalement. M. Bonneville conclut ainsi : « L'homme néolithique de Nermont — et au-dessous de ses foyers et des débris de ses industries, nous trouverons probablement l'époque plus ancienne de l'ours — avait laissé systématiquement de côté cette grotte habitable, grande et commode. Nous aurions donc eu à Nermont une population assez peu dense et assez peu stable, sans mouvement d'expansion, puisqu'elle a négligé cet abri à portée de sa main, qu'il ne lui a pas été nécessaire; à Nermont, les types de poterie, des anses de vases si caractérisés, spécialement étant les mêmes, à travers tous les foyers, il n'y a pas eu d'évolutions industrielles, pas de progrès. Quelques-unes de ces anses, dans le foyer le plus bas, semblent appartenir à la même pièce que celles trouvées dans les foyers supérieurs. On ne peut supposer une population qui ne progresse ni ne se multiplie, et qui peut se servir pendant longtemps des mêmes objets fragiles. Le temps d'habitation a dû être très-court nécessairement. »

Comte Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société académique du Var.

Tome VII, in-8° de 406 pages avec planches, 1876.

(Séance du 9 juillet 1877.)

Ce volume ne contient qu'un seul mémoire ressortissant à notre section. Cet article, relatif à une inscription grecque trouvée à

Digitized by Google

Antibes, en 1866, par le docteur P. Mougins de Roquefort, est rédigé par lui et par M. le colonel Gazan.

M. de Roquefort découvrit par hasard ce curieux monument à un kilomètre d'Antibes, sur le crépi d'une vieille petite bastide. C'est une pierre appartenant à une roche noir verdâtre, de serpentine dure, très-allongée, arrondie à ses deux extrémités, mesurant 65 centimètres de long, 16 centimètres d'épaisseur et 21 centimètres sur la plus grande largeur, divisée par des arêtes fort obtuses en trois surfaces longitudinales, irrégulières et plus ou moins courbes. L'ensemble de sa configuration représente évidemment un gros caillou, roulé par les eaux, ne devant à la main de l'homme que la gravure des lettres. Ces lettres, majuscules, inscrites sur quatre lignes inégales, sont d'une forme irrégulière. Ainsi la septième lettre de la première ligne est à peine indiquée par un jambage et à chacune des lignes il y a des irrégularités analogues.

MM. de Roquefort et Gazan déchiffrèrent ainsi cette inscription :

ΤΕΡΠΩΝ ΕΙΜΙ ΘΕΑΣ ΘΕΡΑΠΩΝ
ΣΕΜΝΗΣ ΑΦΡΟΔΙΤΗΣ
ΤΟΙΣ ΔΕΚΑΤΑΣ ΤΗΣΑΣΙ ΚΥΠΡΙΣ
ΧΑΡΙΝ ΑΝΤΑΠΟΔΟΙΝ

ce qu'ils traduisirent ainsi : « Je suis le joyeux ministre de la déesse Aphrodite : puisse Cypris accorder ses faveurs à ceux qui ont payé les dîmes ! »

Ces messieurs, non contents de leur interprétation, voulurent consulter d'autres savants, et l'un d'eux, M. Henri Bazin, modifia ainsi cette lecture : « Je suis Terpon, ministre de l'auguste déesse Aphrodite. Que Cypris paye de retour ceux qui m'ont élevé (cette image). » Ils adoptèrent aussi sa proposition de voir dans cette pierre antique une base à une statue érigée à un prêtre de Vénus, du nom de Terpon, dans la bouche duquel les auteurs de l'hommage avaient placé un vœu en leur faveur.

Nous ne suivrons pas MM. de Roquefort et Gazan dans les commentaires contenus dans leur mémoire et qui par leur longueur ne présentent peut-être pas toujours une clarté tout à fait suffisante. Nous nous contenterons de constater le soin minutieux avec lequel ils ont composé leur travail et de mentionner leur conclusion :

Digitized by Google

« L'exposition de la pierre, probablement encastrée dans la muraille intérieure, ou peut-être à la porte du temple, comme elle l'était à la porte de la petite maison où elle a été trouvée, n'avait d'autre but que de mettre sous les yeux des fidèles au culte de Vénus une inscription destinée, soit à leur rappeler leurs obligations envers le ministre de la déesse, soit à exprimer la reconnaissance de ce prêtre envers ceux qui l'avaient nommé son desservant; car, nous le répétons, les lettres de l'inscription et la forme du caillou n'ont rien de monumental et nous paraissent incompatibles, non-seulement avec l'inscription d'un buste ou d'une statue, mais encore avec l'idée d'une pierre sacrée. »

Ce monument a déjà été étudié par M. W. Froehner dans la *Revue archéologique* (nouv. série, t. XV, p. 360), et par M. Heuzey dans un travail très-savant et très-complet, inséré dans le tome XXXV des *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (p. 99 et suiv.). Nous regrettons même que MM. de Roquefort et Gazan ne se soient pas servis davantage de ce dernier ouvrage. M. Heuzey laissait bien peu de chose à dire après lui. Pour lui, la pierre d'Antibes est un monument isolé et indépendant, probablement, contrairement à l'opinion de ses découvreurs, une de ces pierres sacrées auxquelles le paganisme primitif prêtait des vertus surnaturelles. Allant même plus loin, M. Heuzey se croit en mesure de prouver que c'est une idole primitive, se rapprochant, beaucoup plus qu'on n'est d'abord porté à le croire, de la grossière image de l'Amour de Thespie : l'inscription lui paraît tout à fait propre à confirmer cette attribution sur plus d'un point. Voici la lecture qu'il propose :

Τέρπων εἶμι θεᾶς θεράπων
σεμνῆς Ἀφροδίτης,
τοῖς δὲ κατασθήσασι Κύπρις
χάριν ἀνταποδοίη.

« Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite; que Cypris récompense de ses faveurs ceux qui m'ont placé ici. »

Pour le savant académicien, le mot *Terpon* ne peut pas être un nom d'homme, mais un surnom mythologique, une de ces appellations locales par lesquelles les diverses cités grecques désignèrent souvent les dieux ou les génies qu'elles adoraient. Ici donc *Terpon* est un surnom ou une forme secondaire du dieu Éros, ou tout au moins d'un génie de la même famille. En résumé, la découverte de MM. de

Digitized by Google

Roquefort et Gazan est très-importante, car, suivant M. Heuzey, elle nous a rendu un monument fort curieux et fort rare de l'ancien culte des Hellènes.

MM. de Roquefort et Gazan font suivre leur travail d'observations générales que nous indiquerons sans nous y arrêter. Nous mentionnerons cependant la description de deux pierres à inscriptions possédées par eux : l'une rappelle un vote honorifique de la ville d'Antibes en faveur d'un certain Pythonax pour la bienfaisance dont il aurait usé envers la cité; l'autre est en grec et en latin, provenant des îles Lérins et constatant un vœu au dieu Pan pour la conservation de la santé de Marcus Julius Ligurius, gouverneur pour César.

Comte Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Pièce relative à l'établissement d'un vingtième dans la commune de Saumanes (Vaucluse), en 1562.

Communication de M. l'abbé André, correspondant du Ministère.

(Séance du 9 avril 1877.)

M. l'abbé André, correspondant du Ministère, a transmis une pièce qu'il dit avoir trouvée dans les minutes du notaire de la commune de Lagnes (canton de l'Isle, arrondissement d'Avignon).

Cette pièce est relative à l'établissement d'une imposition d'un vingtième dans le lieu et communauté de Saumanes (même canton; Saumanes est aujourd'hui une commune de 700 habitants).

Cette pièce est divisée en deux parties :

Première partie. — En langue latine, on expose que les habitants ont été réunis le 6 décembre 1562, en présence du *Baile* représentant Jean de Sade, seigneur du lieu; que les syndics dudit lieu ont fait connaître que la communauté est grandement obérée par les dépenses faites pour la réparation et la construction des murailles, l'érection de fontaines, le payement de tailles au comtat Venaissin, etc.; qu'il lui est impossible de se libérer si elle n'établit un vingtième, une taille, ou toute autre imposition;

Que cette proposition ayant été mise en délibération, sept membres de l'assemblée seulement ont demandé qu'il soit sursis à tout impôt jusqu'à ce que le territoire de Saumanes ait été délimité et que les comptes des dix dernières années aient été rendus;

Enfin, qu'après discussion il a été décidé qu'une imposition d'un vingtième serait perçue, pendant trois ans, aux conditions qui seraient réglées par sept syndics que l'assemblée élirait.

Digitized by Google

Deuxième partie. — En langue vulgaire, texte des articles formulés par les sept syndics élus pour l'établissement et la perception du vingtième dans le territoire de Saumanes :

De tous les grains, blé, seigle, orge, avoine, pois, fèves, lentilles, etc.;

Du vin;

De l'huile d'olive;

Du foin;

Des agneaux et des chevreaux;

Des laines provenant de la tonte des moutons;

Des bénéfices et salaires de tous ceux qui travaillent pour autrui;

Des fruits récoltés à Saumanes.

Seront exempts le seigneur et tous ceux qui, de droit, jouissent aussi de l'exemption.

L'imposition sera supportée par tous les étrangers propriétaires dans le territoire.

Une note de M. l'abbé André, extraite sans doute des minutes notariées, où la pièce elle-même a été trouvée, indique que la levée de l'imposition, après avoir été autorisée par le recteur du comtat Venaissin, a été affermée aux enchères; que des négociants qualifiés *épiciers* se sont présentés; que les deux plus forts enchérisseurs ont été un marchand d'Avignon et un marchand de la ville d'Orange; que ce dernier a été adjudicataire en s'engageant à payer à la communauté de Saumanes 1,405 florins pour la perception pendant trois ans du vingtième. Dépôt aux archives.

VUITRY,

Membre du Comité.

LETTRES ADRESSÉES AU BARON DE SAINT-VIDAL, GOUVERNEUR DU GÉVAUDAN (1562-1589).

Communication de M. Max. Quantin, correspondant.

(Séance du 9 avril 1877.)

M. Quantin a fait, à l'intention du Comité, la copie de vingt-deux pièces originales qui se trouvent actuellement entre les mains de M. d'Apchier, percepteur à Toucy (Yonne), et qui comprennent : deux lettres du roi Charles IX, sept de Henri III, trois de Catherine de Médicis, trois du connétable ou du maréchal de Montmorency,

Digitized by Google

une du duc de Nemours, une du protonotaire d'Angoulême, etc. Presque toutes sont adressées à Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal et de Senaret, comte de Montferrand, vicomte de Beaufort, l'un des sept barons de la Tour de Gévaudan, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, etc. Saint-Vidal joua un rôle important dans les guerres civiles de 1562 à 1591, d'abord comme lieutenant du connétable de Montmorency en Velay et dans le haut Vivarais, puis comme gouverneur et lieutenant général du roi dans cette province et en Gévaudan. Cette dernière charge lui fut donnée le 13 mai 1577, en remplacement de M. de la Gorce. Très-dévoué à la cause royaliste et catholique, plus tard à la Ligue, il défendit avec succès sa province contre les tentatives séditieuses; mais, par la correspondance qui nous est communiquée, on voit qu'il abusait volontiers du pouvoir remis entre ses mains pour extorquer des contributions arbitraires et tyranniser ses administrés, y compris même les membres du clergé ou des ordres religieux. D'ailleurs, comme le disaient les États particuliers du diocèse de Mende en délivrant une attestation de bons services à leur gouverneur, c'était là l'effet trop ordinaire « de la calamité et misère du temps que les guerres civiles amènent de leur naturel », et l'on sait si les guerres furent acharnées dans les provinces montagneuses et sauvages placées sous l'autorité de M. de Saint-Vidal. Celui-ci se rendit particulièrement redoutable en Gévaudan, où sa mémoire resta exécrée. Peut-être fut-il victime de ce ressentiment, car il périt en duel au courant de l'année 1591. De son alliance avec Claire de Saint-Point, fille de Guillaume, seigneur de Saint-Point en Bourgogne et gouverneur de Mâcon, il n'avait eu qu'une fille, mariée en 1582 à Claude de Rochefort d'Ailly, gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon, capitaine de cinquante hommes d'armes, etc. Sa veuve, en faveur de qui il avait testé dès 1589, se remaria au seigneur de Hautvillar, mais fit plus tard une substitution en faveur des enfants de Claire de la Tour Saint-Vidal, et par suite les deux noms de Saint-Vidal et de Saint-Point furent relevés par deux des fils cadets de Claude de Rochefort d'Ailly, qui firent souche l'un et l'autre.

Le dossier envoyé par M. Quantin est trop considérable pour en faire l'insertion intégrale dans la *Revue;* nous proposerons seulement d'en imprimer huit pièces, de renvoyer les trois lettres de Catherine de Médicis à M. le comte de Laferrière-Percy, et de déposer le reste

Digitized by Google

aux archives du Comité, en remerciant M. Quantin et M. d'Apchier de cette intéressante communication.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Lettres adressées au baron de Saint-Vidal, gouverneur du Gévaudan, et au baron d'Apchier. (1562-1589.)

13 décembre 1562 (Vincennes).

Le duc de Montpensier à M. de Saint-Vidal. — Il se plaint que ce dernier a mis des impôts sur ses sujets de Roche-en-Regnier pour payer la garnison de Retournac et la solde d'autres gens de guerre. Il réclame leur décharge ou menace d'en appeler au Roi.

Monsieur de St-Vidal, il m'est venu jusques icy quelques doubles de lettres et commission signées de vous et de vostre lieutenant regardans l'impost et charge que vous avez faict porter jusques icy à mes subjectz de Roche-en-Regnier, tant pour le faict de la garnison de Retournac, munitions et estappes, que pour la soulde des gens de guerre qui sont par delà. Et encores que je sçache et expérimente assez tous les jours les calamitez de ce temps estre si grandes et communes que peu ou point de lieu (*sic*) de ce royaulme s'en peuvent exempter, néantmoins j'avoys bien opinion que en considération de la sauvegarde que j'avoys octroyée à mesdictz subjectz de Roche-en-Regnier, dont ilz m'asseurent vous avoir faict communicquation, vous ne faillirez à les décharger de ceste foulle, ou pour le moins à les en soullager aultant qu'il vous seroit possible. Touteffoys, vous y avez eu si peu de respect, que au lieu de cela je puis dire qu'il n'y a villaiges en tout Vellay plus chargez que les miens, dont j'ay esté si ennuyé que je ne me suys peu tenir de vous prier y avoir plus d'esgard par cy-après, et, pour l'amour de moy, descharger mesdictz subjectz aultant que les affaires de sadite Majesté le pourront porter, et que vous les trouverez souffreteux et pauvres. Aultrement, Monsieur de St-Vidal, je seroys contrainct de dire et faire paroistre à vous et à vostre lieutenant qu'en partye de telles impositions et cottizations vous usez d'une auctorité qui n'appartient que au Roy, et qu'il a si peu accoustumé de communicquer à ung aultre que je suis seur vous n'en trouverez rien par vostre commission, laquelle je vous conseille de suyvre; et me donner occasion, sans avoir recours à ladite Majesté, y pourvoir de vous mesmes. Attendant ce que vous resouldrez, dont je vous prie m'escripre, je vays prier Dieu vous donner, Monsieur de St-Vidal, l'accomplissement de voz désirs.

Du boys de Vincennes, le XIIIe jour de décembre 1562.

Signé : Vostre bien bon amy.

Loys de Bourbon.

Digitized by Google

Au dos : Monsieur de St-Vidal, lieutenant pour le Roy en Vellay, en l'absence de Messieurs le connestable et de Jourise.

15 juillet 1563 (à Gaillon).

Ordre du Roi à M. de Saint-Vidal de ne pas lever l'emprunt qu'il a imposé sur les prieurés de l'abbaye de la Chaise-Dieu, laquelle appartient à son cousin le protonotaire d'Angoulême.

De par le Roy,

Nostre amé et féal nostre cousin le prothonotaire d'Angoulesme, abbé de l'abbaye de la Chaize-Dieu, nous a faict entendre que pour la levée d'un emprunt que vous avez faict sur le clergé du Puy équipolant à ung décime, sans auctorité ni permission de nous, vous avez entre aultres cottisez et comprins plusieurs prieurez deppendans de sadite abbaye, et, pour raison de ce, faict procedder par plusieurs rigoureuses contrainctes, et mesmement faict retenir et arrester en la ville du Puy le prieur-mage de ladicte abbaye, sans semonce ne commandement précédant, au grand scandalle et injure de ladicte abbaye et des officiers de nostre dict cousin. A ceste cause, voullans à ce remédier, nous voullons, vous mandons et expressément enjoignons que où ledict emprunt et décime ne se trouvera avoir esté octroyé et concedé de nous et de nostre auctorité, nous n'entendons qu'il soit payé ne levé sur lesdiz prieurez. Et où d'avanture vous en auriez octroy, adveu et permission de nous, nous voulons qu'il soit prins et levé sur le revenu des bénéfices cottisez et sur les fermiers et receveurs d'iceulx et non sur les officiers de ladicte abbaye, qui n'ont aucun manyment d'argent, ainsi que n'a ledict prieur-mage; et au surplus traicter et entretenir les officiers de nostre dict cousin en sorte qu'il ne nous en vienne plus aucune plaincte.

Et à ce ne faictes faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Gaillon, le xve jour de juillet 1563.

Signé : CHARLES.

Et plus bas,

Au dos : Monsieur de St-Vidal, mon lieutenant et gouverneur à Vellay.

1er février 1577 (à Blois).

Henri III à M. de Saint-Vidal. — Il lui envoie des instructions pour qu'il les fasse exécuter dans son gouvernement et qu'il les fasse connaître à ses sujets, auxquels il recommande de se tenir en repos dans leurs maisons sous peine de châtiment.

Monsieur de Sainct-Vidal, je vous prie, incontinant que vous aurez receu le mémoire que je vous envoye avecq la présente, de le faire exécuter en l'estendue de vostre charge, afin que, estans mes subjectz bien informez de mon intention, ilz ne puissent estre circonvenuz par les inventions et artifices des meschans et se contiennent en repoz et seureté en leurs maisons,

Digitized by Google

esquelles tout ainsy que je désire qu'ils soient maintenuz et conservez, se comportans comme ilz doibvent. J'entendz aussy que s'ilz en usent autrement ilz soient chasticz comme il appartient, et qu'il est spécifié particulièrement par ledict mémoire, duquel vous envoyerez aussy des doubles aux bailliz et seneschaulx qui sont en l'estendue de vostre gouvernement, à ce que chascun d'eulx le face exécuter en son ressort, et m'advertirez incontinant de la réception d'icelluy. Au reste, depuis ma précédente dépesche j'ay receu la vostre du xve du passé, avecq les doubles et mémoires que vous m'avez envoyé, suivant lesquelz j'ay encores esté davantaige confirmé en ce que vous m'aviez desja mandé par vos autres dépesches, ausquelles il vous a esté satisfaict de response. J'escriptz suivant vostre advis la lectre cy enclose au sieur de Beaune, laquelle je vous prie luy faire tenir, et le Créateur vous avoir, Monsieur de Saint-Vidal, en sa saincte garde.

Escript à Bloys, le premier jour de février 1577.

Signé : Henry.

Et au-dessous :

Au dos est écrit : A Monsieur de St-Vidal, chevalier de mon ordre, gouverneur et commandant pour mon service au pays de Vellay.

15 janvier 1580 (à Paris).

Henri III à M. de Saint-Vidal. — Il lui prescrit de prendre les mesures nécessaires pour reprendre la ville de Mende, surprise par les protestants.

Monsieur de St-Vidal, je receuz hier tant seullement vostre lectre du xxviiie de passé, par laquelle vous m'advertissiez de la prise de ma ville de Mande, sur laquelle vous ayant naguières mandé mon intention, et comme je désire que vous y procédiez, par ung courrier que je vous ay dépesché expressément, je ne vous en feray redite par la présente. En somme je ne veulx pas que cest attentat demeure impuny, et là où mon frère le roy de Navarre et ceulx de sa religion refuseront de m'en faire raison, j'ay deslibéré user de l'authorité que Dieu m'a donnée, sans touttesfois me deppartir aulcunement de ce qui est ordonné par mon édit de pacification et par les articles de la conférence de Nérac, comme je vous ay escript par ma dicte dépesche. Et qu'à ceste fin je veulx que vous y procédiez par la voye de justice; sommez ceulx qui sont dedans la dicte ville d'en vuyder, et ceulx de la dicte religion du pays de vous assister pour donner main-forte à la justice. C'est le chemin que je vous pryc y tenir, et sellon ce que vous manderez par voz premières je adviseray à vous servir et fortiffier de ce qui vous sera nécessaire pour l'exécution de mon intention, laquelle vous exposera le seigneur de St-Auban que j'ay bien voullu vous renvoyer pour me servir en ces occasions des moyens que vous m'avez mandé qu'il a dedans le pays.

Digitized by Google

Priant Dieu vous avoir, Monsieur de St-Vidal, en sa saincte garde. Escript à Paris, le xve jour de janvier 1580.

Signé : Henry.

Et plus bas : de Neufville.

Au dos, l'adresse porte ces mots : A Monsieur de St-Vidal, chevalier de mon ordre et mon lieutenant général en Vellay et Gévaudan. (Scellé sur cachet à trois fleurs de lis.)

3 juin 1582 (Narbonne).

Lettre du duc de Joyeuse à M. de Saint-Vidal, au sujet de la désobéissance des habitants de Grèzes et de Quézac. Il l'invite à ne pas bouger. Les affaires vont aussi fort mal «deça.» L'entretien des soldats mis à Nauzac pour garder des canons doit être aux frais du diocèse.

Monsieur, j'ay receu ces jours passez la lettre que m'avez escripte du viie du passé, et non pas les deux dépesches que vous m'escripvez m'avoir envoyées auparavant. J'ay veu comme les affaires passent encores en vos cartiers, où je ne doubte pas que la désobéyssance de ceulx de Grèzes [1] et Quézac [2], avec les maulx qu'ilz commettent tous les jours, ainsi que vous me mandez, n'apporte en fin de plus pernicieux effectz de dela, et fairez fort bien de ne bouger point encores de là que vous ne voyez que les choses y soient mieux disposées, vostre présance pourra empescher que l'on n'y osera pas entreprendre si licencieusement les attemptatz qui autrement s'y pourroient commettre, en attendant que le Roy, à la réquisition que vostre diocèse luy en a envoyé faire par ung depputé, vous donne des moyens pour forcer lesdiz lieux, puisque ledict diocèse n'en peut fournir.

Je vous asseure que deça nous ne sommes pas mieux, et les affaires y vont fort mal, s'y faisant à tout propos et en diverses partz des assemblées, qui si grandes qu'elles pourroient bien estre suffisantes pour prendre la meilleure ville de ce pais. Et cependant l'on nous veut faire tousjours croyre que ce sont tous des voulleurs et gens désadvouez des esglizes. C'est en somme le jeu accoustumé. Le Roy nous promet d'y venir en personne pour y prouvoir et establir la paix par tout ce pais. C'est bien aussi le meilleur remedde. Quant à ce que me mandez des canons que vous avez mis dans Naussac, je vous dirai que les habitans dudict Naussac m'ont envoyé icy ung d'entre eulx pour le me faire entendre, et qu'ilz n'ont moyen d'entretenir les soldatz que vous avez mis dans ledict lieu pour la garde et asseurance desdiz canons ; l'entretenement desquelz soldatz doibt estre rejecté sur tout le diocèse, ce que je vous prie faire faire, car ledict lieu de Naussac a esté si fort ruyné par cy-devant, comme vous sçavez bien, et est

[1] Grèzes, canton de Marvejols (Lozère).
[2] Quézac, canton de Sainte-Énimie (Lozère).

Digitized by Google

encores si pauvre qu'il ne sçauroit fournir à ceste despence. Et sur ce je me recommanderay bien affectueusement à vostre bonne grace, priant Dieu vous donner, Monsieur, en santé bien longue vie.

De Narbonne, ce 3e jour de juin 1582.

Vostre affectionné cousin à vous faire servise,

Signé : Joyeuse.

Au dos : Monsieur, Monsieur de Saint-Vidal, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes et commandant pour le service de Sa Magesté en Bellay (*sic*) et Gevaudan.

Et en note : «M. de Joyeuse, du 3 juin 1582. Reçu le xi. Répondu.»

30 juin 1589 (de Lyon).

Charles de Savoie, duc de Nemours, à M. de Saint-Vidal. — Il promet aux habitants de Ministrol de leur envoyer une garnison de 60 soldats pour deux mois. — Il les lui recommande, ainsi que la ville du Puy. — Il le presse de le venir rejoindre en Bourgogne pour combattre les Suisses et Tavannes.

Monsieur de Saint-Vidal, j'ay receu vos deux lettres du xxvii et xxviiie de ce moys, et par icelles veu ce que m'escripvez et la requeste que me faictes tant de vostre part que de celle des habitans de la ville de Ministrol, que pour le peu de moyen qu'ilz ont de continuer à se garder, ilz désirent et vous que je les secoure de l'entretenement de quelques quatre-vingtz soldats pour deux ou trois moys, affin qu'avec ce qu'ilz y mectront ilz se peussent tant mieulx conserver et garentir des entreprinses que les ennemys pourroyent faire et attempter sur eulx durant vostre absence. Il n'y a riens que je ne désire de faire pour la conservation des bons catholiques, et notamment pour ceulx qui sont si zellez et affectionnez à nostre party, comme vous me mandez que lesdiz de Ministrol sont, car je ne les veulx point abandonner; et en ceste considération, encores que j'aye une infinité d'affaires sur les bras à cause de ce qui se présente maintenant en la Bourgongne, comme vous pouvez penser pour la venue des Suisses hérétiques et des nostres, et que je ne suis venu en ceste ville pour autre chose que pour recouvrer argent, en quoy il y a beaucoup de peine et de difficulté pour le temps où nous sommes. Je m'efforceray, néantmoins, de leur entretenir le nombre de soixante soldatz pour deux moys, avec lesquelz et ce qu'ilz pourront faire de leur costé, je vous prie y donner tel et si bon ordre qu'il n'en peusse point mesadvenir, et pareillement en la ville du Puy comme je m'asseure que vous ferez par vostre saige providence; et cela faict je vous veulx prier encores bien affectueusement de me venir trouver, mais je désire que ce soit au plus tost qu'il vous sera possible, parce que par trois divers advis que j'ay de Bourgongne qui se rapportent tous, si nous y ar-

Digitized by Google

rivons de bonne heure, il nous sera tant plus aisé de combattre et venir à bout desdiz Suisses ennemys qui sont si piètres qu'il n'est pas possible de plus et sans cavallerye, si ce n'est la trouppe du sieur de Tavannes qui les peult avoir joinct à ceste heure du costé de Langres; mais je sçay ce qu'il a et de quoy il peult faire estat qui est tel qu'avec cent cinquante bons chevaulx je me veulx faire fort de les battre, et de nostre costé, Dieu mercy, nous aurons de fort belles trouppes tant de cavallerye que d'infanterye qui marche toute de ce costé-là avec trois ou quatre cens bonnes lances, dont Monsieur de Savoye m'accommode. Voilà pourquoy je désire infiniment que vous vous en veniez au plus tost, affin que nous ne laissions point perdre ceste belle occasion pour acquérir de l'honneur. Quant à l'entretenement desdicts soixante soldatz pour Ministrol, je y ferai pourveoir avant que je parte d'icy, de façon que ce sera chose dont vous pourrez faire estat certain. Je vous envoye la commission en blanc pour celluy que vous choisirez pour y commander en vostre absence, m'asseurant que vous ne ferez eslection de personne qui ne soit du tout affectionnée à nostre dict party.

Aussy vous trouverez avec la présente les lectres que j'escriptz à ceux du Puy et de Sainct-Didyer, suivant ce que me mandez. Sur ce, après m'estre de bien bon cueur recommandé à vostre bonne grace, je prie le Créateur qu'il vous doint, Monsieur de Saint-Vidal, en bonne santé heureuse et longue vye.

De Lyon, ce dernier de juing 1589.

Votre plus parfaict et plus affectionné amy,

Signé : Charles E. de Savoye.

L'adresse porte : Monsieur, Monsieur de Saint-Vidal, cappitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général au pays de Vellay et Gevaudan.

5 juillet 1589 (de Bagnères).

M. de Montmorency à M. d'Apchier. — Il le prie de le rassurer sur sa fidélité peur le Roi, que plusieurs mettent en doute. — Lui promet les bonnes grâces du Roi s'il lui en donne l'occasion.

Monsieur d'Apchier, vous m'avez tousjours faict beaucoup espérer de la continuation de vostre fidellité et affection au service du Roy, mais pour ce qu'il y en a quelques-ungz quy en sont en doubte, et que je désireroys en avoir de si bons tesmoignages de vous que j'en puisse respondre, et en assurer ung chascun et mesme Sa Majesté, j'ay pensé vous faire encores la présente pour vous prier m'en vouloir résouldre à ce coup. Me promettant que vous serez sy bien advisé et conseillé que vous ne ferez rien indigne de ce que vous avez faict jusques icy, mais bien que vous demeurerez ferme

Digitized by Google

au service de Sa Majesté, selon que vostre honneur, vostre conscience et vostre devoir vous y obligent. Je vous en prie et le vous conseille, et de ne vous laisser point aller aux persuasions et artiffices de ceulx qui vous vouldroient imprimer une oppinion contraire; avec assurance que Sa Majesté sçaura bien recognoistre ses bons serviteurs et en faire différence avec les autres, et qu'elle vous rendra participant de ses bonnes graces, pourveu que vous luy en donniez occasion. Pour mon particulier, vous pouvez faire estat certain de mon affectionnée amytié, et je supplieray le Créateur, après m'estre recommandé de bien bon cœur à vostre bonne grace, vous conserver, Monsieur d'Apchier, en la sienne.

De Begnières, ce v^e^ juillet 1589.

Vostre très-affectionné et à jamais plus parfaict et assuré amy,

Signé : MONTMORENCY.

Au dos : A Monsieur, Monsieur d'Apchier.

7 mars 1567.

Attestation du zèle et du dévouement qu'a mis au service du Roi, dans ses fonctions de gouverneur du Gévaudan, M. d'Apchier, délivrée par les États du diocèse de Mende.

Extraict des conclusions prinses en l'assemblée des Estatz particuliers du diocèse de Mende.

Du mercredy septiesme jour de mars mil cinq cens soixante sept... du matin, assemblez ausdictz Estatz.

Monsieur Achard, juge de Mende, au nom de Monseigneur d'Apchier, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté en ce païs de Gévauldan, a remonstré en laditte assemblée comme ayant receu la charge tant de La Majesté du Roy que de Messieurs le maréchal de Dampville et duc d'Uzès, pair de France, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté en Languedoc, il se seroit acheminé aux affaires qui se sont présentées en son gouvernement et cellon les occurrences le plus modestement et au plus grand soleigement du peuple qu'il luy auroit esté possible heu esgard à la calamité et misère du temps que les guerres civilles admenent de leur naturel, à la grande désolation de toute la républicque, ayant de tout son pouvoir conservé les villes et fortz de cedit païs en l'obéyssance de sadite Majesté, expulsé ses ennemys qui ont prins les armes et se sont rebellés contre sa coronne, et tellement exercé en sondit gouvernement qu'il estime que aucuns se puissent mescontenter de ses actions, au moings qu'il n'y ayt versé en sincère conscience, dont vouldroit que ladite assemblée luy fist déclaration silz ont aucune plainte à lui faire, et silz ont receu pour agréable ce qu'il a géré pour le service de Dieu et du Roy et pour la conservation de ses subjectz en son obeyssance. Sur quoy les gens desditz

Digitized by Google

Estaz, d'une mesme voix, ont déclaré à mondict seigneur d'Apchier, gouverneur, comme bien et deuement informez desdictes actions conduictes, bon ordre et reiglement mys ez affaires de ce diocèze et gouvernement de Gévauldan, comme y ayant esté présens, existans et voyans, qu'ilz approuvent, advouent et ont agréable ce que par mondict seigneur le gouverneur a esté ordonné, establi et négotié en touttes choses, ratifiant en tout et tant que besoing sera ses actions desquelles ont promys le rellever; le supliant volloir continuer et avoir en recommandation l'estat du pays, en le soulaigement des pouvres, et à ces feins en fere donner ses ordonnances pour effectuer tel œuvre de piété en augmentation du service de Dieu et du Roy. Signé : Galbaric.

Pour copie conforme :

Max. Quantin,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Archiviste du département de l'Yonne, à Auxerre.

Établissement de manufactures de dentelles et de broderies à Blois.

Communication de M. Dupré, correspondant.

(Séance du 9 avril 1877.)

M. Dupré envoie au Comité la copie de deux délibérations du conseil de ville de Blois, qui font connaître les tentatives faites sous Louis XIV pour introduire dans cette ville l'industrie des dentelles et celle des broderies sur étoffes.

C'était une préoccupation constante, dans la première période du grand règne, de doter le pays des fabrications qui lui manquaient et pour lesquelles il était tributaire des nations étrangères. Louis XIV l'a exprimé lui-même dans ses *Mémoires :* « Je savois les sommes immenses qui se déboursoient par les particuliers et se portoient sans cesse hors de l'État par le commerce des dentelles et des manufactures étrangères. Je voyois que les François ne manquoient ni d'industrie ni d'étoffes pour faire eux-mêmes ces ouvrages, et je ne doutois point qu'étant faites sur les lieux elles ne se pussent donner à beaucoup meilleur prix que celles qu'on faisoit venir de si loin. Sur ces considérations, je résolus d'en établir ici les fabriques, dont l'effet seroit que les grands trouveroient de la modération dans leurs dépenses, que le menu peuple profiteroit de tout ce que les riches dépenseroient, et que les grandes sommes qui sortoient de

Digitized by Google

l'État, y étant retenues, y produiroient insensiblement une abondance et une richesse extraordinaires, outre que cela fourniroit de l'occupation à plusieurs de mes sujets, etc.[1]. » Partageant ou inspirant ces sentiments de son maître, Colbert s'efforça d'implanter et de développer la fabrication des dentelles fines dans plusieurs provinces. Il réussit en certains endroits, à Alençon notamment et à Valenciennes, dont les points acquirent dès lors une énorme valeur, et rapportèrent aux actionnaires de la compagnie des Points de France plus de 30 p. o/o, dès la cinquième année; mais en beaucoup d'autres lieux le succès fut nul ou ne dura qu'un instant. On en trouve la raison, soit dans l'émigration d'une grande quantité de religionnaires qui étaient laborieux et habiles entre tous, soit dans ce système de douanes intérieures qui écrasait à l'entrée ou à la sortie de chaque province la matière première comme le produit fabriqué; soit enfin dans le défaut de concours des corps municipaux et des populations, qui, pour la plupart, ne savaient pas apprécier les avantages de l'industrie qu'on mettait à leur portée, moyennant quelques sacrifices peu considérables et momentanés. Sous ce rapport, Colbert eut de cruels déboires, même à Auxerre, où il avait espéré que le voisinage de son marquisat de Seignelay assurerait facilement l'établissement de la nouvelle industrie. Il s'en exprimait avec une vive amertume dans ses lettres à celui de ses frères qui occupait alors le siége épiscopal, et c'est chose pénible que de voir les conceptions du ministre se heurter contre la mesquinerie ou l'ignorance d'un corps municipal : « Les maire et échevins, disait-il, ne savent ce qu'ils font quand ils font difficulté de donner les assistances et toute la protection qui est nécessaire pour soutenir cette manufacture et l'augmenter. Les villes dont les magistrats ont de l'esprit et savent de quelle conséquence il est d'y attirer de l'argent par toutes sortes de moyens, cultivent les manufactures avec un soin incroyable. Mais comme la ville d'Auxerre veut retourner dans la fainéantise et l'anéantissement dans lesquels elle a été, et qu'elle ne veut pas profiter des moyens que je lui ai donnés pour sortir de ce méchant état, les autres affaires dont je suis chargé et ma santé, qui n'est pas telle que je puisse autant travailler que j'ai fait autrefois, m'obligent à l'abandonner à sa mauvaise conduite. Si vous pouvez, par votre autorité, l'empêcher, je crois que vous lui

[1] *Mémoires*, éd. Dreyss, t. I, p. 172.

Digitized by Google

ferez un grand bien; mais je renonce à combattre toujours les petitesses d'esprit du maire et des autres gouverneurs de la ville[1].»

A Blois, Colbert aurait eu aussi quelques raisons d'espérer un bon accueil et un succès rapide, car il se rattachait à cette ville par la famille de sa femme, dont le frère, J.-J. Charron de Ménars, était grand bailli et gouvernenr. Il paraît cependant que ni les efforts persévérants de ce magistrat, ni la bonne volonté, apparente au moins, du conseil de ville, ne produisirent aucun résultat appréciable. En 1700, on n'avait plus le moindre souvenir de cette tentative, car l'intendant de la généralité d'Orléans n'en dit pas un mot dans le rapport préparé pour le duc de Bourgogne; Blois ne produisait plus que quelques serges ou étamines. Il est vrai que cette atonie était assez générale dans la province, et le mémoire que je viens de citer en donne des causes qu'il ne sera pas hors de propos de reproduire ici:

«On ne peut dire que les hommes de ces provinces manquent de cœur et d'esprit: plusieurs réussissent dans tous les états, ce qu'on peut mieux remarquer dans ceux qui, en étant sortis, remplissent ailleurs divers emplois avec beaucoup de succès et de réputation. On y trouve dans l'église et dans la robe des hommes savants et de belles-lettres, dans les marchands des négociants habiles; il en sort de braves et vaillants soldats. On leur reproche d'être durs et grossiers, principalement sur les bords de la Loire; toutefois les honnêtes gens ont assez de finesse et d'esprit, et ne manquent point de politesse quand ils sont bien élevés. Dans ceux mêmes qui exercent les arts, il s'en trouve de très-ingénieux; mais le peu de profit les décourage et fait que l'on n'exerce que les arts et métiers que les besoins de la vie rendent plus utiles ou absolument nécessaires, qui ne laissent pas de faire subsister un très-grand nombre d'artisans et de journaliers... On ne peut douter que le grand nombre d'officiers n'intéresse les autres habitants, par les exemptions qui sont attribuées à la plupart et celles que peuvent eux-mêmes se procurer ceux qui sont dans les emplois publics; il semble même que c'est par ces considérations qu'on les recherche. Mais il est vrai qu'en beaucoup d'endroits le mauvais état du commerce y contribue. Il y faut encore attribuer l'oisiveté d'un assez grand nombre d'habitants réduits à subsister d'un revenu médiocre et très-incertain, que les

[1] Lettre du 15 septembre 1673, publiée par M. Pierre Clément dans les *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. II, 2e partie, p. 680.

Digitized by Google

vignes et de petites fermes qu'ils ont à la campagne leur procurent, car plusieurs tombent dans cette inaction parce que l'état du pays et celui de leur fortune leur ôtent les moyens de s'occuper. Le nombre de ces bourgeois sans profession approche de 1,400, d'autant plus à plaindre que beaucoup sont dans cette oisiveté malgré eux[1]... » Et à ce chiffre de citadins inutiles, l'intendant opposait le nombre énorme de 7,747 officiers du roi ou des seigneurs, magistrats, officiers de finances et des hôtels de ville, avocats, huissiers, praticiens, etc., tandis que les villes ne comptaient que 6,182 marchands en gros ou en détail, 16,780 artisans, hôteliers, cabaretiers et menuisiers, 1,397 journaliers, apprentis, garçons, etc., et 3,374 valets ou servantes. Dans les campagnes, il y avait 12,171 artisans, contre 23,812 fermiers et laboureurs, 21,840 vignerons, 2,121 meuniers, 539 jardiniers, 3,176 bergers, 38,404 journaliers environ, 15,000 valets, 13,696 servantes.

On ne connaissait pas encore, croyons-nous, l'essai d'importation de l'industrie dentellière que révèlent les deux délibérations envoyées par M. Dupré; il n'y en a point traces dans les portions de la correspondance de Colbert qui ont été publiées par feu M. Pierre Clément. Nous proposons donc d'insérer ces textes nouveaux dans la *Revue*, avec le commentaire intéressant que notre correspondant y a joint.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Projet d'établir une manufacture de dentelles à Blois, en 1667.

Une des préoccupations constantes du grand ministre de Louis XIV fut d'affranchir la France du monopole des industries étrangères par l'établissement de manufactures rivales. Colbert voulut notamment substituer aux dentelles de Venise, de Gênes, de Bruxelles, etc., un produit indigène, appelé *point de France*. En conséquence, il engagea instamment les villes à fonder cette nouvelle fabrication, et plusieurs répondirent aussitôt à l'appel du gouvernement. Celle de Blois, entre autres, parut d'abord très-disposée à organiser un de ces ateliers; le projet reçut même un commencement d'exécution, ainsi

[1] Rapport dressé en 1698, par M. de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans.

Digitized by Google

qu'il résulte des actes de la municipalité; mais le caractère d'une population généralement peu entreprenante, le manque de ressources pécuniaires, et d'autres obstacles que nous ne connaissons pas, firent échouer une tentative digne d'un meilleur succès. Voici néanmoins le texte des deux délibérations préparatoires qui furent prises à cette occasion [1]. On y trouve, à côté de détails purement administratifs, quelques traits de mœurs assez curieux.

I.

Assemblée particulière, tenue en la chambre du conseil de la maison commune de cette ville, ce jourd'huy mardi quatriesme janvier 1667, où estoient Mr Jacques Charron, chevalier, seigneur de Nozieux, Saint-Claude, Villerbon et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, grand bailly et gouverneur de Bloys [2], etc.

A esté remonstré par les dits sieurs eschevins, que le sieur Pluymer [3] a escrit au sieur Fesneau, marchand demeurant en ceste ville, que, par l'ordre de monseigneur Colbert, la dame Doth debvoit venir en ceste ville, accompagnée d'une fille Vénitienne et de trois maistresses Vallenciennes expertes et capables, pour enseigner aux filles de ceste ville le point de France et qu'en peu de temps, elle les rendroit capables de gangner fort aisément leur vie, mais qu'il est nécessaire de leur pourveoir d'une maison bien vistrée et commode où toutes les filles se rendront, tous les jours, aux heures réglées, pour y estre instruites et pour loger les dites maistresses, au nombre de six ou sept, et de leur fournir ung peu de meubles et d'ustansilles; pourquoy, Mr le grand bailly auroit faict faire la présente assemblée, afin de délibérer sur la dite lettre; la matière mise en délibération, a esté conclud et arresté que très-humbles graces et remercimens seront rendus à mon dit sieur le grand bailly d'avoir procuré ce bien et cet advantage à la ville, afin d'éviter le mal que peut apporter l'oisiveté dans l'esprit de filles qui, par cet exercice, seront occupées à ung employ honneste, par lequel elles pourront honorablement subsister, et qu'acceptant les offres du dit sieur Pluymer, on retirera la dite dame Doth avec sa compagnie, et qu'on luy fournira une maison commode pour la dite manufacture, garnie de quatre lits pour elle et sa dite compagnie.

[1] Registre municipal BB[22], de 1649 à 1668.

[2] C'était le beau-père de Colbert, qui avait épousé Marie Charron, l'une de ses filles.

[3] L'un des premiers associés ou, comme on disait alors, des *intéressés*, de la compagnie qui avait obtenu le privilége de la fabrication du point de France. (*Dictionnaire universel de commerce*, par Savary, édition de 1723.)

Digitized by Google

II.

Assemblée particulière tenue en la chambre du conseil, le dimanche 13e jour de febvrier 1667, où estoient messire Jacques Charron, gouverneur bailly de Blois, président à la dite assemblée, etc.

Sur ce qui a esté proposé par les sieurs eschevins que Mr le grand bailly, ayant recogneu l'inclination du Roy à establir touttes sortes de manufactures en son royaume et l'estime qu'il faict des villes qui s'y emploient avec affection, et comme il recherche continuellement les moyens de fère du bien à cette ville qu'il aime, comme un bon père de famille faict ses enffans, a obtenu de Mgr Colbert, ministre d'Estat, d'establir un bureau du poinct de France, affin d'effacer de la mémoire de Sa Majesté l'impression qu'on luy avoit donnée de l'oisiveté avec laquelle les esprits Blaisois passoient leur vie et de leur donner ung moyen favorable pour se mériter les grâces qu'il départ aux autres villes de son royaulme qui s'employent fortement à l'exercice des arts, et, pour y parvenir, auroit persuadé le sieur Pluymer et ses associés à la dite manufacture d'envoyer en cette ville la dame Doth, femme d'esprit et d'intelligence, et qui a desjà fait paroistre son adresse en l'establissement de plusieurs bureaux, accompagnée de cinq ou six filles ouvrières qui excellent le plus en ces sortes d'ouvraiges de fils, laquelle dame auroit présenté à Mr le grand bailly deux lettres à luy adressantes et aux dits sieurs eschevins, l'une de la part de Sa Majesté et l'autre de celle de Mgr Colbert, lesquelles ils désirent faire voir à l'assemblée, affin de leur faire cognoistre le zèle que mon dit seigneur a pour le bien et utilité de cette ville, à la recommandation de monsieur le grand bailly, et de l'émouvoir à la recognoissance et contribuer tous ensemble à ce qui sera nécessaire pour bien et dignement satisfaire aux volontés de Sa Majesté, affin que ces bonnes et industrieuses ouvrières ne soient pas venues inutilement, à la honte de nostre ville; que, de leur costé, les dits sieurs eschevins ont fait ce qui est de leur debvoir, les ayant pourvues de logement et meubles, au désir de la préceddente délibération, tenue en cette maison commune, qu'ils les ont accueillies le plus favorablement qu'il leur a esté possible et qu'ils ont eu conférence, par ordre de Mr le grand bailly, avec la dite dame Dhot, comme estant pleinement instruite des *intéressés* [1], qu'ils ont appris d'elle que, dans les autres villes, on avoit traitté avecq les dites villes que les filles seroient obligées au service pour *ung* temps limité, que, dans quelqu'unes, comme à Reims, on les avoit mesmes enfermées; mais que, par la considération de Mgr Colbert, les intéressés avoient voulu laisser la liberté entière aux filles de cette ville, les désirant traitter par les voies de douceur plus tost que par celles de rigueur, mais qu'il estoit à propos d'oster seule-

[1] Les entrepreneurs généraux de la manufacture du point de France, société formée à cet effet.

Digitized by Google

ment aux filles et religieuses la faculté de pouvoir continuer à faire et imiter les poincts qu'ils faisoient avant son arrivée en cette ville et de leur prescrire un temps pour porter et se servir de ceux par elles faits; autrement, qu'elles seroient obligées de se retirer sans faire le dit establissement et auroient plus de prouffit de s'en retourner que de consommer en frais les intéressez, en demeurant; que la dite dame Dhot leur avoit déclaré que ses ouvrières monstreroient à toutes sortes de personnes sans distinction, aux pauvres comme aux riches, aux paisannes comme aux bourgeoises et avec la mesme charité, mesme aux religieuses, et que, si quelques filles de condition avoient honte d'estre dans la salle publicque, elle leur offroit sa chambre particulière, que si elles font encore difficulté d'apporter leur ouvraige au bureau, quand elles sauront travailler, leurs servantes seront bien receues et on leur paiera le prix convenu, que celles qui ont l'âme généreuse et qui feront difficulté de travailler pour de l'argent, on leur donnera des ouvraiges, et ainsy elles travailleront tousjours pour elles et pour se parer et auront des hardes à la mode, que les plus habiles gaigneront le plus; toutes lesquelles choses les dits sieurs eschevins estiment advantageuses pour la ville et qu'ils prioient et requéroient l'assemblée d'opiner sur leurs propositions.

Sur quoy, après lecture faitte des lettres de Sa Majesté et de Mgr Colbert et après que Mr le grand bailly a pris les voix, a esté conclud et arresté unanimement : en premier lieu, que Mr le grand bailly sera très-humblement remercié d'avoir procuré ung si grand bien à cette province, que messieurs les eschevins seront conviés d'apporter tous leurs soins pour faire réussir le dit establissement, suivant la volonté et intension du Roy, et que, d'icy à la foire de Blois (fin d'août), les particuliers cesseront de porter leurs vieux ouvraiges, y compris mesme les religieuses, pour les ouvraiges qu'elles font pour vendre aux particuliers et non pour servir à l'autel et aux cérémonies de l'Eglise[1].

Projet d'établissement d'une manufacture de broderie[2].

(Assemblée de ville du 28 décembre 1696.)

Sur ce que Jean Massy, bourgeois de Tours, a remonstré à l'assemblée

[1] On trouve des renseignements spéciaux sur l'origine et la propagation du *point de France* dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, publiée par M. Depping (*Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, t. III, p. 793 et suiv.); dans les *Lettres, instructions et mémoires de Colbert* (t. II, 2e partie, p. 438 et suiv.); dans les *Travaux de la Commission française sur l'industrie des nations à l'Exposition universelle de 1851*, t. V, 19e jury, p. 12 et suiv.); enfin, dans l'intéressante et agréable *Histoire de la dentelle*, traduite de l'anglais de madame Bury Palliser par la comtesse G. de Clermont-Tonnerre (p. 143 et suiv.).

[2] Ce projet n'eut pas plus de suites que le précédent; les mêmes causes en empêchaient probablement l'exécution.

Digitized by Google

que, depuis quelques années, il s'est appliqué à trouver le secret de faire au métier des étoffes en broderie pareilles à celles qui se font à l'aiguille, tant en soie, laine, que or et argent, fin et faux, qu'il avoit dessein de demeurer en cette ville pour les faire et fabriquer et d'y establir un bureau et manufacture, ce qu'il ne peut faire sans l'agrément de la ville, qu'il a prié l'assemblée de luy accorder.

La matière mise en délibération, l'assemblée a esté d'avis tout d'une voix que le dit sieur Massy pourra, si bon luy semble, s'establir en cette ville de Blois pour y faire et fabriquer les étoffes par luy présentées, tant en soie, laine, que or et argent, et en tenir bureau et manufacture, ce qui a esté jugé advantageux à la dite ville par le nombre de personnes qui seront employées par le dit Massy et qui, par ce moyen, auront lieu de subsister; pourquoy il se pourvoira vers Sa Majesté pour obtenir les priviléges à ce nécessaires.

(Registre BB[25], de 1696 à 1701.)

Pour copie conforme :

A. Dupré,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Legs et dons charitables des comtes de Blois.

Communication de M. Dupré, correspondant.

(Séance du 9 avril 1877.)

Le Comité a déjà reçu de M. Dupré la copie d'un assez grand nombre de pièces de la collection Joursanvault, que les acquisitions successives de la bibliothèque de Blois font revenir peu à peu à leur point de départ, à leur lieu d'origine. Les deux envois que j'ai à examiner aujourd'hui comprennent une vingtaine de pièces, du XIIIe au XIVe siècle, relatives à des legs, des fondations religieuses, des dons charitables, des gratifications, des payements, etc., faits par divers personnages de la maison de Châtillon-Blois. Presque toutes présentent quelques détails curieux, mais la place nous manquerait évidemment pour en donner le texte intégral, et je me bornerai à indiquer les pièces qui peuvent compléter quelques articles de la savante *Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne*, publiée en 1621 par André Du Chesne.

La plus ancienne charte, de l'année 1295, est une donation de droits d'usage dans les forêts de Russy et de Boulogne, faite à la Maison-Dieu des Montils-lès-Blois, par Hugues de Châtillon; elle a

Digitized by Google

été indiquée, mais non reproduite, dans l'ouvrage de Du Chesne (p. 132).

Deux pièces de 1317 et 1318 sont relatives à un voyage fait à Montpellier par Marguerite de Valois, femme de Guy Ier de Châtillon.

De 1333, nous trouvons un acte capitulaire par lequel l'abbé général de Cîteaux associe les deux mêmes époux et leurs enfants aux bénéfices spirituels de son ordre.

De 1335, un codicille du même comte Guy Ier.

Des années suivantes, plusieurs quittances relatives à l'exécution de ses legs pieux, ou des legs et fondations de Béatrix de Flandre, femme de Hugues Ier. L'une de ces pièces énumère un assez grand nombre de sommes léguées aux ponts du Blaisois, de même qu'aux maisons religieuses ou au clergé.

Trois ou quatre pièces ont trait aux pensions que touchaient les nourrices des enfants de Blois; deux enfin se rapportent aux opérations militaires des bandes anglaises et gasconnes qui ravagèrent les provinces du centre après la bataille de Poitiers.

Je propose le dépôt de ces pièces aux archives du Comité, avec l'espoir que notre actif correspondant saura encore grossir ce dossier et former ainsi les éléments d'une étude d'ensemble sur l'histoire des comtes de Blois. Le soin avec lequel M. Dupré établit le texte des pièces et les annote, faciliterait singulièrement cette tâche.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Vote des frais de quartier d'hiver par une communauté.

Communication de M. de Saint-Ferjeu, de Langres.

(Séance du 9 avril 1877.)

M. de Saint-Ferjeu nous a adressé une délibération des habitants de la paroisse de Vesvres-sous-Chalencey (Haute-Marne), relative aux frais d'entretien de deux cavaliers à qui cette paroisse avait été assignée comme quartier d'hiver en 1671-1672. Cette pièce n'offrant aucun détail particulier, en dehors de ce fait normal et bien connu de la répartition des troupes dans les localités où elles devaient vivre aux dépens de l'habitant jusqu'à ce que l'armée

Digitized by Google

se réunît sur la frontière, je propose le dépôt aux archives du Comité.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

I. Charte d'affranchissement accordée à Champvans-lez-Gray, par Philibert de Vaudrey, en 1450.— *Confirmation*, par Philippe le Beau, comte de Bourgogne, en 1495, et par Philippe de Malans, en 1539.

II. Récit de l'enlèvement d'Antoine de la Baume Saint-Amour, abbé de Luxeuil, le 23 novembre 1605.

Communications de M. Jules Finot, correspondant.

(Séance du 9 avril 1877.)

I

Au milieu du xve siècle, la commune de Champvans, ancienne seigneurie de la maison de Vergy, dévolue depuis aux Vaudrey par suite d'une alliance, était tombée dans une situation déplorable. Sujets à la mainmorte, tandis que les communes voisines étaient depuis longtemps affranchies, corvéables et taillables deux fois l'an et chargés d'autres servitudes, les habitants ne trouvaient plus à se marier; la population diminuait : le changement d'une telle situation intéressait autant le seigneur que ses sujets.

C'est pourquoi Philibert de Vaudrey les affranchit, eux et leurs hoirs, de la mainmorte, ce qui les rend habiles à succéder en lignes directe et collatérale, moyennant l'acquittement d'un droit lors de la prise de possession : ils pourront se marier, établir leurs enfants où et comme ils voudront, et tester même, à défaut d'enfant légitime. Ils sont exonérés en outre de la taille à volonté deux fois l'an « que l'on avoit accoutumé de haulcer », et qui est remplacée par un abonnement de quarante livres tournois tenant lieu des tailles de *vahin* (temps de l'Avent) et de celle de la mi-carême. Ladite somme sera répartie sur les habitants qui resteront soumis aux autres corvées « de charrois, d'ost de chevallerie, de ban et de rière-ban, de pourter lettres et autres charges accoustumées. »

Les gens de Champvans continueront à jouir de la propriété de

Digitized by Google

leurs bois communaux et, en outre, des droits d'affouage sur les bois morts tombés, déracinés, abattus par le vent et autrement dans les forêts de leur seigneur. Ils auront droit de s'assembler pour les affaires de la communauté sur la convocation du maire ou du sergent de la seigneurie, d'élire leurs prud'hommes, leur receveur, et d'examiner les comptes de la gestion des deniers communaux. Ils feront la répartition « des sommes de deniers nécessaires pour le fait de leur église, de leurs tailles ou de leurs procès. »

Philippe le Beau, qui usurpe ici le titre de duc de Bourgogne auquel il n'avait plus droit, confirma ces franchises en 1495. Philippe de Malans, écuyer, seigneur de Champvans, Valay, Apremont et Mantoche, les sanctionna une seconde fois en 1539 à la suite d'un procès au sujet de certains « buissons et bocaiges » défrichés par les habitants, et dont la propriété leur fut abandonnée au prix de dix écus d'or.

Ces trois chartes sont inédites. Les deux premières sont annoncées comme provenant des archives communales de Champvans-lez-Gray; la troisième appartient probablement au même dépôt : je regrette l'absence d'une indication précise à cet égard. Quant aux copies, les aptitudes démontrées de M. Finot me font penser qu'elles sont fidèles. Offrent-elles assez d'intérêt pour être publiées? Le Comité en sera juge. Dans tous les cas, la notice explicative et analytique jointe à l'envoi serait utilement insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

II

Le second envoi de M. Jules Finot provient des archives communales de cette petite ville. Il retrace une aventure étrange à raison de la qualité considérable de la victime : messire Antoine de la Baume Saint-Amour, d'une illustre maison alliée aux Lusignan, et petit-neveu du cardinal de Granvelle, fut en effet un des grands personnages de la province. Il était en villégiature au château de Beaudoncourt, propriété de la riche abbaye de Luxeuil, lorsqu'il fut inopinément enlevé au mois de novembre 1605 par des brigands armés qui l'entraînèrent hors du comté de Bourgogne au castel d'Aigremont, d'où ils envoyèrent réclamer une rançon de 5,000 écus d'or (100,000 fr. au moins). Ces voleurs, au nombre de deux cents, étaient des partisans calvinistes restés en armes après le traité de Vervins. Imitateurs des grandes compagnies d'autrefois, ils avaient

Digitized by Google

comme elles des chefs de haute naissance : les comtes d'Amboise et de Beaujeu.

Pour se racheter, le seigneur abbé fut réduit à faire appel à sa famille, puis aux archiducs Albert et Isabelle, et dut compléter la somme à l'aide d'une taxe imposée à tous les sujets de la terre de Luxeuil, à titre d'avance sur les redevances prochaines. Les sommes inégales versées par dix-neuf communautés de ce fief ecclésiastique donnent des renseignements précis sur l'importance proportionnelle, à cette époque, de ces localités et de leurs populations.

Le document n'est pas fort long, ni l'exposé qui l'accompagne. On pourrait les publier dans la *Revue*.

La lettre d'envoi, qui m'a été transmise aussi, rappelle à M. le Ministre que la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône recevait autrefois, sur les fonds du Ministère, une subvention de 300 francs qui a été supprimée par le motif que la Commission archéologique locale ne publiait plus de découvertes archéologiques. M. Finot objecte, pour faire rentrer en grâce la compagnie dont il est un des membres les plus actifs, que depuis cinq ans elle a mis au jour une série considérables d'études historiques, telles que l'*Histoire de l'affranchissement des communes* par M. Dey (j'en ai rendu compte ici même avec éloge); telles que le *Mémoire* honorablement mentionné par l'Institut sur les *Grandes Compagnies*, deux ouvrages solides et de longue haleine, puisés aux sources.

A ces titres on en ajouterait beaucoup d'autres : je me bornerai à rappeler un mémoire récent de M. Finot sur les *Procès de sorcellerie* et la première traduction en français du géographe dit *Junior*, ainsi que la remarquable préface de ce curieux écrit.

Il me semble qu'on n'est pas libre de publier à volonté des découvertes archéologiques, car il faut auparavant avoir eu la chance de trouver quelque chose. La Haute-Saône est pauvre en monuments historiques, et les conséquences onéreuses de la guerre de Prusse ont dû mettre obstacle à des fouilles. Il serait regrettable cependant que les travaux purement historiques fussent trouvés trop légers, et qu'une Société, au nombre de celles qui ont fourni le plus de publications depuis cinq ans, restât déchue d'un encouragement mérité. Cette prime d'encouragement à l'archéologie serait donnée aux dépens de la section d'histoire, et personne ne peut avoir eu cette intention.

Digitized by Google

Avec son titre mal rédigé, qui n'est pas en français, cette *Société d'agriculture, sciences et arts*, où les lettres ne sont pas même mentionnées, a plus fait pour elles et pour l'érudition, ces dernières années, que les deux tiers des autres compagnies, et ses ressources sont bien moindres. Je proposerais de la récompenser : à plus forte raison implorerai-je en sa faveur le retour d'une faveur dont elle ne paraît pas avoir démérité.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

CHARTE D'AFFRANCHISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHAMPVANS-LEZ-GRAY, PAR PHILIBERT DE VAUDREY, EN 1450.

Les archives communales de Champvans-lez-Gray (Haute-Saône) possèdent, entre autres titres précieux, la charte d'affranchissement qui fut accordée aux habitants de cette localité par leur seigneur Philibert de Vaudrey, en 1450, ainsi que les lettres patentes de Philippe le Beau, duc et comte de Bourgogne, confirmant ces franchises en 1495. Ces documents étant complétement inédits, leur publication pourrait jeter quelque lumière, non-seulement sur des faits se rapportant à l'histoire locale, mais aussi sur l'état social, les besoins moraux et matériels et les aspirations des populations agricoles du comté de Bourgogne au milieu du xve siècle.

La seigneurie de Champvans appartenait de toute antiquité à l'illustre maison de Vergy, quand vers 1448 elle passa, par suite d'une alliance, dans les mains de Philibert de Vaudrey, grand bailli d'Amont, écuyer tranchant du duc Philippe le Bon, et l'un des plus vaillants capitaines des armées bourguignonnes où il commandait l'artillerie. Ce fut, en effet, à leur tête qu'il repoussa les bandes d'écorcheurs dans leur tentative sur le château de Montbard, prit une part active à l'expédition du duc dans le Milanais, et périt vers 1453 en attaquant les Gantois révoltés (Gollut, p. 1148, 1752).

Trois années auparavant, probablement à son retour d'Italie, il avait affranchi ses sujets de Champvans.

Le préambule de cette charte de franchises constate qu'à cause de la macule de mainmorte, dont étaient flétris les habitants dudit lieu, « corvéables et taillables à volonté, deux fois l'an, et chargés de plusieurs autres servitudes, » ils ne pouvaient « trouver hommes

Digitized by Google

ne femmes estrangiers qui se veulent venir marier audit lieu». Les localités voisines jouissant toutes depuis longtemps de franchises municipales, Champvans se trouvait ainsi, vis-à-vis d'elles, dans un état d'infériorité. Sa population diminuait et il y allait autant de l'intérêt du seigneur que de celui de ses sujets d'apporter un prompt remède à cette triste situation.

Philibert de Vaudrey, en considération de son nouvel avénement, «de la bonne amour et affection qu'iceuls habitants ont à lui et qu'il espère qu'ils auront à l'avenir, à lui et à ses hoirs et successeurs» et afin que «doires en avant ils se puissent mieulx accroistre en nombre de habitants et de chevances (habitations)», les affranchit eux, leurs hoirs et successeurs, des servitudes suivantes : 1° de la mainmorte, c'est-à-dire qu'à l'avenir les habitants pourront succéder les uns aux autres en ligne directe et collatérale, en payant au seigneur un sol estevenins et au maire douze deniers estevenins pour une fois comme droit d'entrée en jouissance, aliéner ou échanger leurs immeubles en payant le droit de scel qui est du huitième denier, marier leurs enfants où bon leur semblera, et les doter comme ils le voudront, tester et léguer, à défaut d'héritiers légitimes, selon leur bon plaisir; 2° de la taille à volonté deux fois l'an «que l'on avoit accoustumé de haulcer» et qui est remplacée par un abonnement de quarante livres tournois tenant lieu des tailles de *vahin* (temps de l'Avent) et de la mi-carême; cette somme de quarante livres sera répartie entre tous les habitants de Champvans qui resteront soumis aux autres corvées «de charrois, d'ost de chevallerie, du ban et de rière-ban, de pourter lettres et autres charges accoustumées».

Les habitants de Champvans continueront à jouir, comme par le passé, de la propriété de leurs bois communaux et, en outre, de l'usage du mort-bois pour leur chauffage, et du bois mort «tombé, déraciné, abattu par fortune de vent, ou autrement, pour les réparations et maintiennements de leurs maisons et cloisons de leurs champs» dans toute l'étendue des bois appartenant au seigneur. Ils auront le droit de s'assembler «par cry ou par commandement à eulx fait par le maire ou le sergent de la seigneurie» pour s'occuper des affaires de la communauté, passer ou révoquer procuration, faire la répartition «des sommes de deniers nécessaires pour le fait de leur église, de leurs tailles ou de leurs procès, élire leurs prud'hommes, leur receveur pour le recouvrement des impositions et examiner les

Digitized by Google

comptes qui leur seront présentés de la gestion des deniers communaux».

Ces franchises furent confirmées en 1495 par Philippe le Beau, et, en 1539, par Philippe de Malans à la suite d'un procès au sujet de la propriété de certains «buissons et bocaiges» que les habitants avaient défrichés et qui, au prix de dix écus d'or, leur furent laissés en toute propriété.

JULES FINOT,

Archiviste, correspondant à Vesoul.

Charte d'affranchissement de 1450.

Philibert de Vauldrey, escuier, seigneur de Champvans-les-Aspremont, conseiller et chambellan de monseigneur le duc et comte de Bourgongne et son bailli d'Amont oudit conté, sçavoir faisons..... Comme de nouvel nous soyons devenuz seigneur dudit Champvans, en toute justice haulte, moyenne et basse, de la plus grand et saine partye de tous les hommes et femmes dudit lieu et de tous leurs tenemens; Et lesquelx de toute ancienneté sont et ont estez tenuz et reputez ça en arriers hommes de mainmorte, corvéables et taillables a volentey deux fois l'an, et chargés de plusieurs autres servitudes et desquelles lesdits habitans se sentent fort chargiés; Parquoy ilz ne peulent aucunement avancer et mesmement qu'ils ne peulent trouver hommes ne femmes estrangiers que se veulent venir marier audit lieu, ne prandre fille d'aucuns desdits habitans estant les charges et servitudes dont ilz sont estez et sont encoures chargiez. Et pour ce iceux noz hommes et subjectz dudit Champvans nous ont prié et requis que, en faveur de nostre nouvelle seigneurie, leurs vousissions fere aucune gratuytey de franchise et liberté pour eulx, leurs hoirs et successeurs habitants de ladite ville et eulx pourveoir ad ce que dit est. Pourquoy nous oye leurs complainte et inclinant à icelle, consideranz aussi la bonne amour et affection que iceulx habitans ont à nous, et que espérons qu'ilz auront ou temps advenir à nous et à nos hoirs et successeurs, seigneurs et dames dudit Champvans. Et affin que doires en avant ils se puissent mieulx accroistre en nombre de habitans et de chevance. A iceulx habitans, nos dits hommes bourgeois et bourgeoises dudit Champvans, dès maintenant pour le temps advenir pour nous, nos hoirs et successeurs, seigneurs et dames dudit Champvans, pour iceulx habitans, leurs hoirs et successeurs, habitans hommes de notre dite seigneurie dudit Champvans, avons donney, cedey, quictey, ouctroyé et requis par et ces présentes lectres, donnons, cédons, quictons, ouctroyons et remectons par cesdites présentes les charges et servitudes que s'ensuigent, et en la manière dont

Digitized by Google

cy après sera faict mention. Et premièrement leurs donnons, quictons et remettons la servitude de mainmorte en telle manière que nous vuillons et consertons pour nous, noz hoirs et successeurs, seigneurs et dames dudit Champvans, que lesditz habitans puissent succéder les ungs aux aultres de ligne en ligne soit directe ou collecteralle tant comme ilz pourront en lignaigier en tous biens meubles, immeubles et acquestz sans jamais par nous, nosditz hoirs et successeurs, seigneurs et dames dudit lieu, querir sur iceulx habitans ne sur aucun d'eulx servitude de mainmorte, se non au deffault desditz hoirs légitimes dessus dictz, et moyennant ce que lesditz habitans pouront lesditez hoiries et succession par la main du maire du lieu en payant au seigneur dudit lieu pour entrée ung solz estevenins pour une fois, et au maire dudit lieu douze deniers estevenins pour une fois, pourveu toutteffois que se aucuns desditz habitans présens et advenir lassassent ledit lieu pour aller demeurer ailleurs comme habitans d'aucun autre lieu ou lieux, ilz retourneront et demeureront desdites condicions serve et de mainmorte comme par avant estoient avant l'ouctroy et concession de ces presentes. Item vuillons et consantons pour nous, nos hoirs et successeurs seigneurs dudit lieu, que lesditz habitans noz hommes et bourgeois dudit lieu puissent vendre et aliéner leurs heritaiges les ungz aux aultres et à tous aultres que d'iceulx vouldront estre hommes dudit seigneur de Champvans, et les desservir sur le lieu dudit Champvans moyennant ce que desditz vendaiges seront faictes lectres et passées soubz le scellé dudit seigneur de Champvans, payant audit seigeur pour l'émolument de son scel le huitiesme denier, et que les lectres dudit vendaige et transport soient faictes par le tabellion local dudit Champvans, lequel sera tenu d'en rendre compte chacun an à nous ou à nostre commis. Item vuillons et consantons que lesditz habitans puissent marier aucuns de leurs anffans ou bon leur semblera, et qu'ilz leurz donnent de leurs biens meubles en telle faculté que bon leur semblera, et que se leursditz anffans ainsi mariez hors dudit Champvans vont de vie à trespas sans hoirs de leurs corps que les père et mère, et les frères et seurs, manans et residans audit Champvans leurs puissent succéder et recouvrer lesditz deniers et autres biens que d'eulx demeureront, et non oultre en autre degrey, et s'ilz ont anffans de leurs corps, lesditz anffans de l'omme que sera furmarié seront et demeureront de la condition qu'estoient lesditz habitans avant l'ouctroy de ces présentes sy ne revenoient faire résidence au lieu, ouquel cas ilz seront francz comme les autres habitans dudit Champvans. Item vuillons et consantons pour nous et nos ditz successeurs, seigneurs et dames dudit Champvans, que se aucuns desditz habitans prant femme d'autre lieu que dudit Champvans et icelle femme appourte aucune somme de deniers ou autres biens prisiés à somme de deniers, que iceulx habitans ou aucuns d'iceulx les puissent assigner sur leurs biens et héritaiges au prouffit de ladite femme et de ses hoirs, et que se restitution y

Digitized by Google

chiert que la femme puisse tenir l'assignal desdits deniers sur le lieu dudit Champvans jusques lesditz deniers luy soient restitué. Et en oultre que se ladite femme ne veult de ceulx qui auront fait ou de celluy qui aura fait ledit assignal, le puisse racheter des deniers pour lesquelx ils seront obligiez pour ledit assignal, la justice présente et appellée, en prenant lectre et paiant l'émolument du scel tel que dessus. Item vuillons et ordonnons que lesditz habitans et ung chacun d'eulx puissent doires en avant tester, leguer et donner de leurs biens à leurs parants et bons amis et autres habitans dudit lieu selon que dessus, à leur bon plaisir, et avec ce qu'ilz puissent mectre en leurs hostelz telz hommes, ung ou plusieurs, que leur plaira pour à eulx subvenir en leur viellesse ou cas qu'ilz n'auroient hoirs légitimes de leurs corps parmi ce que lesdits heritiers et chascung d'eulx seront, ou sera tenu de paier pour entrée audit seigneur ung franc en prenant la possession de ladite hoirie par la main de la justice du lieu et sera tenuz de faire résidance comme dessus. Item et pour ce que lesditz habitans, ça en ariers ont esté comme estoient au jour et date de ces présentes taillaibles à volenté deux fois l'an, et que l'on leur avoit accoustumé aucune fois haulcer leurs tailles à leurs grans charges, Nous voulons et consantons dès maintenant, pour tout le temps avenir, que lesditz habitans nos hommes, bourgeois et bourgeoises dudit lieu de Champvans, soient abonnez et dès maintenant les abonnons tellement que ilz ne leurs hoirs et successeurs ne paient doires en avant pour leurs tailles de vahin et de la mikaresme que la somme de quarante livres tournois. C'est assavoir à la Saint-Michiel vingt cinq livres tournois, et à la mikaresme quinze livres tournois qui seront imposez sur les heritages desditz habitans sans les pouvoir haulcier pour tailles, en ce non comprises les censes que desia nous sont dehues par lesditz habitans et autres services et charges comme de certaines courvées et charrois, de charnaiges, d'ost de chevallerie, du ban, de rière ban, de pourter lectres et autres charges accoustumées que lesditz habitans d'icelle ville et leurs prédécesseurs ont accoustumé de faire à nos prédécesseurs seigneurs et dames dudit Champvans de toute ancienneté. Item vuillons et consantons pour nous, noz hoirs et successeurs, seigneurs et dames dudit Champvans, que s'il venoit aucung chambrier demeurer audit lieu de Champvans, qu'il n'auroit meix ne maison et heritaige en ladite ville ne ou finaige dudit lieu que soit franc et exempt de ladicte mainmorte comme les autres habitans dudit Champvans, parmy payant seullement en ce cas à nous, noz hoirs et successeurs, seigneurs et dames dudit lieu, ou au recepveur d'icelle ville cinq solz d'estevenins par an tant seulement. Ensemble les courvées, gelines et autres drois accoustumez dont dessus est faicte mention comme les autres habitans dudit lieu ont accoustumé faire et supporter ça en ariers de toute ancienneté. Item voulons et consantons que tous lesdiz habitans dudit Champvans noz hommes jouyssent et usent de leurs communaulx tout par la forme et manière qu'ilz ont

Digitized by Google

accoustumé et avec ce que eulx et un chacun d'eulx, tant pour le temps présent comme pour le temps advenir, puissent assertir et leur accroitre sur leursditz communaulx sans accenson pourveu qu'ilz ne aucun d'eulx ne entrepreignent sur aucun de noz bois et fourestz dudit Champvans sur peine de l'amende et de l'édiffice perdu. Item donnons et octroyons pour nous, noz hoirs et successeurs, seigneurs et dames dudit Champvans, esditz habitans nos hommes et subgez pour eulx, leurs hoirs et successeurs, habitans dudit lieu leur usaige au mort bois par tous noz bois dudit Champvans pour leur chauffaiges et affouaiges de leurs hostelz et au bois mort tombez, desracinez, abatuz par fortune de vans et autrement pour les reparacions et maintenemens de leurs maisons et cloisons de leurs champs sans en povoir mesurer et aussi sans defrayer et deffinaigier sans licence sur peine de l'amende en tel cas appartenant à applicquer à nous et a celluy qui sera seigneur dudit Champvans. Item donnons et ouctroyons ausdits habitans puissance et facultey ou cas qu'ilz auroient à faire et a soustenir aucuns procès contre aucunes personnes ou autres habitans pour le fait de leur communaulté de la chose publique dudit lieu dudit Champvans, et autrement, qu'ilz se puissent assembler par cry ou par commandement à eulx fait par nostre sergent dudit lieu de Champvans, et par nostre ordonnance ou de nostre maire audit lieu qui est de présent et qu'il sera pour le temps advenir, lequel maire sera tenu de faire affaire ledit commandement ausdits habitans par ledit sergent de eulx assembler comme dit est à peine de l'amende à applicquer à nous et à celluy qu'il sera seigneur dudit lieu pour ledit temps à lever sur le deffaillant, ou cas toutes voye que ladite assemblée seroit licite et convenable, sauf et réservé contre nous et contre celuy qu'il sera seigneur dudit lieu pour le temps advenir. Et que iceulx habitans ainsin assemblez en lieu licite et convenable puissent louer et passer procuration une ou plusieurs toutes et quantes fois que mestier leur sera, et de les revoquer, et avec ce de gecter et imposer sur eulx telles sommes de deniers que leurs seront nécessaires tant pour le fait de leur église, de leursdites tailles et procès comme autrement pour le bien de la chose publicque de ladite communaulté dudit Champvans. Veullons et ouctroyons ausdits habitans que eulx assemblez ou la plus grant partie d'iceulx puissent élire proudommes pour le fait de ladite communaulté dudit lieu, de les povoir changier toutesfois qu'il leur plaira, et aussi de eslire entre eulx telz proudommes qu'il leur plaira pour imposer lesdites sommes de deniers et y commectre recepveur pour les lever, les sermens d'eulx recepuz en tel cas appartenant par nostre dit maire ou par celluy qui lors le sera. Lequel recepveur sera tenus de rendre comptes des deniers de sa recepte es commis desditz habitans par devant nous ou nostre dit maire audit lieu en nostre absence et par commandement de nous ou de celluy qui en iceluy temps sera seigneur dudit Champvans, et ainsin leur avons donné et ouctroyé ces présentes donation, con-

Digitized by Google

cession, remissions et ouctroy des choses dessusdites par nous ainsin données, remises et ouctroyées ausditz habitans noz hommes, avons nous fais pour les causes que dessus, et pour ce que de grace espéciale le nous a pleu ainsin faire. Et avons promis et promectons en bonne foy pour nous, nos hoirs et successeurs, seigneurs et dames dudit Champvans, tout le contenu en ces présentes tenir, garder et inviolablement observer sans corrumpre et sans venir encontre ne consentir autre y venir tacitement ne en appart, directement ne par oblique. Et pour ce que ladite ville dudit Champvans est du fied de mon très redoubté et souverain seigneur monseigneur le duc et comte de Bourgongne à cause de son chastel d'Aspremont, Nous luy prions et requérons très-humblement que ad ce se veuille consentir et y mectre son consentement comme seigneur du fied. En tesmoing desquelles choses nous avons prié, requis et fait mectre à ces présentes lectres, lesquelles nous voulons et consentons estre faictes et refaictes une fois ou plusieurs au duit et dictées de saiges au prouffit et utilitey desdits habitans la substance de fait principalement gardée, le scel de nostre dit seigneur ouquel l'on use en son tabellionné d'Aspremont, par Estienne Lasnet, Jehan Grenier et Huguenin Avène, tabellions généralx ou conté de Bourgoingne. Que furent données et passées audit Champvans, le marcredy cinquiesme jour du mois d'aoust, l'an mil quatre cens et cinquante; présents ad ce noble homme Katherin de Ville sur Arce, messire Jehan Perrot de Saint-Lyenard de Corbeng, prebtre demeurant à Aspremont, Huguenin Coisseret dudit Aspremont, et Huguenin Bocher, du Trembloy, tesmoings ad ce appellez et espécialement requis. Ainsi signé : J. Grenier, H. Avene et E. Lasnet.

Copie et collation faicte au vray original par nous, J. Goichot (notaire), L. Rambert.

Scellé à Grai, le 22 décembre 1789. Ex. trente sous. — De Missy.

(Archives communales de Champvans-lez-Gray.)

Lettres patentes de Philippe le Beau, duc et comte de Bourgogne, confirmant l'affranchissement des manants de Champvans, fait en 1450 par Philibert de Vaudrey (1495).

Philippe, par la grâce de Dieu archiduc d'Austrice, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, d'Estière, de Karinte, de Carniole, de Lembourg, de Flandres, de Thyrol, d'Artois, de Bourgogne, palatin de Haynau, lantgrave d'Elsatte, marquis de Burgarde et du Saint-Empire, de Hollande, de Zallande, de Farette, de Friburg, de Namur et de Zuyphen, comte seigneur de Frize sur la marche d'Esclavonie, de Portenauvo, de Salins et de Malines. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Digitized by Google

Receu avons humble supplication des manans et habitans de Champvans lez nostre ville de Gray en nostre conté de Bourgoigne et bailliage d'amont, contenant que soit environ quarante-quatre ans feu Philibert de Wauldrey, escuyers, lors seigneur dudit Champvans, considérant la povreté des manans et habitans lors audit lieu pour son proffit et affin de peupler icelui lieu de Champvans d'habitans et manans, les affranchit et leurs hoirs et successeurs qui demeuroient et trespasseroient audit lieu et mist hors de servaige de mainmorte et servile condition dont ilz estoient affectez. Et aussy habonna a quarante francs chacun an les tailles lesquelles combien que auparavant se imposant haut et bas à la volente de leur seigneur ne revenoient chascun an l'une des années portant l'autre, que a environ trent francs. A cause desquelx affranchissementz et habonnement, ils accordèrent audit feu Philibert de Wauldrey et à ses successeurs à ladite seigneurie de Champvans, certaines charges et redevances oultre les anciennes, moyennant toutes voyes que ce fut de bon vouloir et plaisir de nostre très-cher seigneur et ayeul monseigneur le duc Philippe, Dieu absoille, et ses successeurs contes de Bourgoigne, desquelz la terre et seigneurie de Champvans est tenu en fied ainsi que de tout et peult plus à plain et au long apparoir par les lettres dudit affranchissement à eulx sur ce despeschiez par le dit feu Philibert de Wauldrey. Et combien que à ceste cause iceulx remonstrans ou leurs prédécesseurs deussent avoir obtenu ledit consentement, néantmoins, obstant leur povreté, les guerres depuis survenues en noz pays de Bourgoigne et que nostre dit conté et mesmement ledit lieu de Champvans a par aucun temps esté détenue et occupée par les François, ils ne l'ont encoires jusques à ores fait ne peu faire à leur grant regret et desplaisir et dommaige et pour ce mesmement que a ceste cause ilz nont joy des dits affranchissement et habonnement ne ne feront se nostre plaisir n'est nous consentir à iceulx dont ilz nous ont trez-humblement supplié et requis et sur ce leur ouctroyer et faire despeschier nos lectres patentes et de consentement en forme deue, savoir faisons que nous, ces choses considérées, inclinans à la supplication et requeste desdits supplians et en sur ce l'advis du lieutenant général de nostre bailli d'amont et de noz advocat et procureur illecques, avons ou cas dessus dit et en tant que en nous est consenti et consentons par ces présentes ausdits affranchissement et habonnement. Voulans que lesdits supplians et leurs successeurs en joyssent selon le contenu et effect des lectres sur ce despeschiées par ledit feu Philibert de Wauldrey, moyennant et parmi ce que pour et à cause de nostre présent ouctroy et consentement iceulx supplians payeront pour une fois à nostre proffit finance et somme d'argent à l'arbitraige et tauxation de nos amez et feaulx les gens de la Chambre de noz comptes à Dôle que commectons à ce, en donnans mandement ausdits des comptes à nostre dit bailli d'amont et à tous autres noz justiciers et officiers cui se regardera ou à leurs lieuxtenans présens ou avenir que ladicte finance tauxée et arbitrée et par les

Digitized by Google

dits supplians payée à cellui de noz receveurs qu'il appartiendra, lequel sera tenu d'en faire compte et recepte à nostre proffit. Ilz et chacun d'eulx en droit soy et se comme à lui appartiendra facent, souffrent et laissent iceulx supplians et leur généracion et postérité née ou à naistre qui demeuront et trespasseront audit lieu de Champvans de nostre présent consentement selon et par la forme et manière dessus déclarée plainement et paisiblement joyr et user. Sans leur faire mectre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné ores ne pour le temps avenir aucun destourbier ou empeschement au contraire, car ainsi nous plaist il estre fait saulf en autres choses nostre droit et l'aultruy en toutes. En tesmoings de ce nous avons fait mectre le scel de mon très-redoubté seigneur et père monseigneur le Roy et de nous à ces présentes. Donné en nostre ville de Malines le tiers jour de novembre de l'an mil quatre cens quatre vins et quinze.

Taxe de la finance due à l'archiduc par les habitants de Champvans, en exécution des lettres patentes ci-dessus, portée par la Chambre des comptes de Dôle à la somme de 50 francs (3 février 1495, anc. style; 1496 n. st.).

Quittance de ladite somme donnée par Philippe de Chaney, conseiller du Roi et de Mgr et leur trésorier de Dôle (8 février 1495, anc. st.; 1496, n. st.)

Confirmation de l'affranchissement des habitants de Champvans par Philippe de Molans (21 mai 1539).

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront et orront soit chose notoire et manifeste commil soit que des procès et differends estans entre Philippe de Malans escuier, seigneur de Champvans, Valay, Brote, Aspremont et Mantoiche, en qualité d'impétrant et demandeur contre Regnault Meloz et Perrenin Richard, proudhommes et vouhiers dudit Champvans tant en la dite qualité que pour et en nom de tous les aultres habitants dudit lieu deffendeurs lesdits procès premièrement commencés en la seignorie et justice du sieur de Malans audit Champvans, tant au fait de certain buisson et bocaiges meuvans et provenans des communaulx dudit Champvans estans assis ou finaige et territoire dudit lieu ou lieudit ou Contour des Routures entre les deux estangs appartenans audit sieur de Champvans au long des briefs de ressert de grange d'une part plusieurs prées.....d'ung boult sur l'estang de gieurge et l'autre sur
Lesquelx boccaiges et buissons lesdits habitans ont desja autreffois essartez et reduictz en bois en ..... ce que de rechief comme pourcion de leursdits communaulx, ils vouloient en entendoient fere par effect .....estre entremis à l'essard et extirpacion d'icelle, a quoy contrevenoit ledict seigneur les ayant faict poursuyr en sadicte justice tendant en lemande de soixante solz et à la comise desdits buissons, mainte-

Digitized by Google

nant iceux estre assis entre ses deux estangs et rière sa totale seignorie. Et par ainsy qui luy competoit et que ainsy qu'il estoit fondé de droit commung. Item aussy estoient prouchains lesdits seigneurs et habitans dudit lieu avoir ung gros differans et procès au faicte qu'iceluy seigneur pretendoit luy estre dehu par chacun des héritiers succédans à aulcungs habitans dudit Champvans fut selon disposition du droit escript, coustumier et les franchises et libertez dudit Champvans auttreffoys concédées audits habitans de Champvans par Philibert de Vauldrey, lors seigneur dudit Champvans et bailly d'amont en date du mercredy cinquième d'aoust l'an mil quatre cens cinquante, signée de J. Gremet et H. Advenne, notaires et personnes publiques, icelles franchises autorisées et intérimées par le souverain conte de Bourgongne, la somme de vingt solz estevenins et ung solz à son maire dudit Champvans. Les dits habitans maintenans le contraire. Assavoir que tous les héritiers desdits décédans et deffunts au dit Champvans, subgectz dudit seigneur fut qu'ils fussent ung ou plusieurs prenans possession de ladicte hoierye estoit seulement tenu à ladite somme de vingt solz estevenins comme clèrement il appert et disoient apparoir par la teneur des susdites franchises dudit lieu maintenant que oudict prétendu ledit seigneur et ses officiers n'estoient recepvables comme aussy iceux insistoit et maintenoit leur estre loisible et permis pouvoir essarter tous leursdits communaulx ou porcion d'iceulx suyvant leursdites franchises, privilleiges et libertez. Item tiercement estoient encoires en differand et question lesdits seigneurs et habitans au faict des amandes dudict lieu, entant que pour aucung mesuz de bestial sy lesdits habitans estoient en cause et poursuyte en ladite justice, par requeste des officiers dudit seigneur qu'iceulx habitans disoient et maintenoient comme ilz dient et maintiennent n'estre aucunement emendables envers ledit seigneur, sinon en tant qu'il y eust aucung particulier plantissant adjoinct et demandeur avec ledit procureur, comme de tout temps ils dient et maintiennent avoir joy paisiblement et d'iceulx avoir obtenu plusieurs banvoy et sentence à leur prouffit en la justice et seignorie dudit Champvans. Ledit seigneur de Champvans maintenant et persistant le contrère. Sur tous lesquelx trois avantditz differandz, leurs circonstances et deppendances icelluy seigneur dudit Champvans d'une part, comme bon vray seigneur protecteur et conformateur de sesditz subgectz et habitans dudit Champvans, ensemble de leurs susdites franchises et libertez auctroiée à iceulx par les furent prédécesseurs d'iceluy seigneur et ceulx dont il a causé présentement d'une part, et aussy lesdits Regnault Melorez et Perrenin Richard, en la susdite qualité et tant en leurs noms que pour et en nom de tous les autres manans et habitans dudit lieu, pour evicter procès et rigueur de justice entre leurdit seigneur et eulx d'ung accord et consentement ont transigée et accordé, transigent et accordent respectivement chascun en droit,soy mesmement lesdits Miloz et Perrenin Richard, présents, stipulant et acceptant tant en leurs noms que comme procureurs

Digitized by Google

et sindicque dudit lieu avec le notaire soubscript pour tous les autres manans et habitans dudit Champvans et leurs successeurs en la forme et manière suigante. Assavoir que les susdits buissons et bocaiges seront et demeureront communaux pour lesdits manans dudit Champvans, lesquelx ilz pourront réduire de boys en plain, essarter et bailler à cense ou rente au prouffit de leurdite communaulté, comme aussy ilz pourront, sy bon leur semble, réduire de boys en plain tous leurs susdits communaulx ou portion d'iceulx sans estre tenuz ou encheoir en aucune emende pour non avoir requis congée, licence, auctorisation et consentement dudit seigneur ou à ses officiers, et ce suyvant les susdites franchises et libertez, lesqueles de point en point ledit seigneur appreuve, rattifie et emologue de point en aultre aultant que sy spécifiquement estoit faict mencion dudit chascun article es présentes, le tout tant pour luy, ses hoirs et successeurs futeurs seigneurs dudit Champvans; et des susdits buissons et bocaiges dès maintenant pour lors ledit seigneur s'en est devestu et devest de tout droit, petition et possession desdits buissons estans entre les deux dits estangs, réservant seulement la justice et le droit comme le premier habitant dudit lieu. Item aussy a esté traicté et accordé entre ledit seigneur et habitants que ledit seigneur aura et empourtera la somme de vingt solz et son maire la somme de ung solz pour la prinse de possession des hoieries et successions des trespassez audit Champvans, n'ayant aulcung commung avec eulx au jour et heure de leurs trepas, soit que lesdits héritiers et successeurs soient ung ou plusieurs, selon aussy le contenu en la teneur et conteneu des franchises des lieux dudit Champvans. lesqueles aussy ledit seigneur conserve, déclaire et emologue quant à la susdite droicture faisant la dite déclaracion aussy pour luy, ses successeurs, seigneurs futeurs dudit Champvans. Item et tiercement quant ausdits susdits differand et mésuz de bestial des habitans dudit lieu dont aulcungs pourront ou seront par cy après en poursuyte à requeste desdits seigneurs et officiers en la susdite justice a esté traicté entre lesdits seigneur et habitans, ledit seigneur a plain adverty et certain des antiques et inveterées joissances avec plusieurs renvoys que sur ce ont obtenuz lesdits habitants tant en particulier que en commung, ne seront emendables envers ledit seigneur ou aultre pour les susdits mesuz de leurs dit bestial si ny a partie plaintissante et a requeste de laquelle soit faicte telle avandicte poursuyte, ains seullement tenuz rendre et restituer à partie intéressée les dommaiges et avant ditz mésuz sans que pour ce ils puissent ou doigent estre tenuz en cause par le procureur dudit seigneur ou de ses successeurs. Et moyennant les choses avant dites pour racheter vexacion et acquérir amytier avec ledit seigneur, lesditz Regnault Melot et Perrenin Richard en la susdite qualité et pour et en nom de tous les aultres manans et habitans dudit Champvans, ont bailler et payer audit seigneur de Champvans, pour les fraiz par luy faict à la poursuyte et solcitation desdits differands, la somme de dix escus d'or au soleil et selon que ledit seigneur la

Digitized by Google

cogneu et confessé avoir receu avant la date des présentes, et dont il s'est tenu pour contant et en a quicté et quicte lesdits manans et habitans. Ont aussy voulu et consentu avec les présentes lettres et traictez, le décret et auctorité de la justice dudit Champvans estre mis et interposés à cesdites présentes et respectivement chacune desdites parties estre condempné à l'observance et accomplissement des choses avant dites et chacune d'icelles. Presens George et Guy de Malans, escuyers, fils légitimes et naturelz dudit seigneur présent et de l'auctorité de leurdit seigneur et père, consentans et appreuvant toutes et singulières les choses avant dites, lesquelx ont aussy expressément voulu et consantu le susdit présent traicté estre regler et coucher ou dictier des saiges et toutes clauses opportunes et suivantes y estre adjouctées. Promectans lesdites partyes et chacune d'elles en droit soy et en tant que a chacune touche et appartient mesme ledit seigneur en la dite qualité par leurs sermens pour ce donnez et touchez corporelment es mains du notaire et coadjuteur du tabellionnaige de Gray et tabellion juré de celluy dudit Champvans soubscript, solempnelle et légitime stipulacion sur ce intervenu, les traictez, promesses et accordz susdits et tout le contenu esdites présentes lettres avoir et tenir pour ferme, estable et agréable mesmes ledit seigneur ausdits habitans ses subgectz, envers et contre tous, sans la corrompre ne jamais aller à l'encontre tacitement ne expressément en aucune manière que ce fut soubz l'expresse ypothèque et obligacion de tous et chacun leurs biens et ceulx de leurs dits hoirs successeurs et ayans cause, meubles et immeubles présens et advenir quelxconques, lesquelx quant à ce ilz et chacun d'eulx respectivement ont submis et obligez, submectent et obligent aux cours layes et temporelles dudit comté de Bourgongne et à toutes autres tant d'esglise que séculière, pour par icelles cours et chacune d'icelles, l'une non cessant pour l'autre, estre contrainctz et compelleys comme de chose faicte et passées d'adjugé, si de riens eulx ou leursdits hoirs successeurs ou ayans cause en estoient remis deffaillans ou alloient au contraire. En renonceant à toutes et singulières exceptions de décepcions, causes, raisons et allégacions quelxconques, tant de faict de droict que de coustume contraire à cesdites présentes et mesmement au droit disant que général renonciacion ne vault sy l'espécial ne précède. En tesmoing desquelles choses lesdites parties, mesmes ledit seigneur de Malans, escuyer, ont prie, requis, obtenu et faict mectre à cesdites présentes lettres le scel du conté de Bourgongne, duquel l'on use en la court et tabellionnaige de Gray ensemble et avec celui du tabellionnaige dudit Champvans accoustumé usé audit lieu par ledit seigneur, par maître Ysabe Martel de Gray, secrettaire de Sa Majesté, coadjuteur et tabellion desdits tabellionnaiges. Que furent faictes et passées audit Champvans, en la chambre neufz de la maison dudit seigneur, le vingt-ungnième jour du mois de may l'an mil cinq cens trente neufz. Présens Guillaume Pautheret, d'Escuelles, clerc demeurant à . . . , Anthoine Hugont, de Broye, Thiébault

Digitized by Google

Chaillot, de Saint-Thiébault en Laussoyes, et autres tesmoings ad ce appellez et especialement requis. Je appreuve vingt et ung mis en rastures en la vingt-quatrième ligne des présentes. Y. M.

MARTEL.

(Archives de la commune de Champvans-lez-Gray.)

Pour copie conforme :

JULES FINOT,

Archiviste de la Haute-Saône.

ENLÈVEMENT D'ANTOINE DE LA BAUME SAINT-AMOUR, ABBÉ DE LUXEUIL (23 NOVEMBRE 1605).

La pièce que nous publions se rapporte à un fait qui nous paraîtra bien extraordinaire, à nous qui vivons à une époque où les progrès de la civilisation en empêchent le retour, mais qui, au moyen âge, se reproduisait fréquemnent et n'a même pas encore disparu de certaines contrées de l'Europe méridionale dont les gouvernements ne sont pas assez forts pour maintenir la sûreté générale. Nous voulons parler de l'enlèvement d'une personne et de sa séquestration jusqu'au payement de la rançon exigée pour sa mise en liberté.

Antoine de la Baume Saint-Amour, d'une illustre maison qui prétendait descendre des princes d'Albanie et être alliée aux Lusignan, venait de monter sur le siége abbatial de Luxeuil; il était en villégiature au château de Baudoncourt, propriété de l'abbaye située non loin de cette ville, lorsqu'il fut subitement enlevé par des hommes armés, que notre titre qualifie de voleurs, et emmené hors des limites du comté de Bourgogne. Ces voleurs n'étaient autres que des partisans calvinistes auxquels le traité de Vervins n'avait pas fait déposer les armes et qui, sous le commandement d'aventuriers appartenant le plus souvent à de grandes familles, s'élançaient soit de la Lorraine, soit de la Champagne sur le comté de Bourgogne.

Au mois de novembre 1605, un parti d'environ 200 cavaliers, commandé par les comtes de Beaujeu et d'Amboise, vint fondre du château de Richecourt, près de Jussey, sur l'abbaye de Luxeuil. A

Digitized by Google

la faveur des épaisses forêts qui couvrent cette contrée, il dissimula sa marche et, le 23 novembre, surprit facilement l'abbé au château de Baudoncourt, où il séjournait sous la garde d'une faible garnison. La tentative contre la ville échoua, car les bourgeois eurent le temps de lever les ponts-levis et, quoique les murailles fussent en assez mauvais état, les cavaliers jugèrent qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour pouvoir essayer avec succès de monter à l'assaut.

Les comtes de Beaujeu et d'Amboise se retirèrent donc, emmenant avec eux l'abbé Antoine de la Baume qu'ils conduisirent d'abord au château de Dammartin, puis dans celui d'Aigremont, situés tous les deux sur les confins de la Champagne et du comté de Bourgogne (département de la Haute-Marne, arrondissement de Langres). Comme l'expédition dirigée contre l'abbaye de Luxeuil n'avait pas été très-fructueuse sous le point de vue du butin, ils résolurent d'obtenir un dédommagement à cet insuccès en exigeant une forte rançon d'Antoine de la Baume. Pour cela ils le menacèrent de l'emmener captif en Hollande, s'il ne leur donnait pas la somme de 5,000 écus d'or. Pour recouvrer sa liberté, l'abbé de Luxeuil fut obligé d'acquiescer à leur demande. Il chargea, en conséquence, son maître d'hôtel et « superintendant de ses affaires », Claude Clément, prêtre et prieur de Saint-Lothain, de réunir cette somme, très-considérable pour l'époque et équivalant à plus de 100,000 francs de nos jours. Après avoir fait appel à la famille de la Baume et à la générosité des archiducs Albert et Isabelle qui étaient alors les souverains du comté de Bourgogne, Claude Clément fut obligé de s'adresser aux sujets de la terre de Luxeuil pour compléter la rançon de son maître. Le document ci-dessous indique que ce ne fut qu'à titre de prêt que les habitants de la terre de Luxeuil avancèrent l'argent demandé pour leur seigneur. Il fut convenu que tous les biens de l'abbaye répondraient des sommes avancées et qu'elles seraient défalquées lors du payement des redevances seigneuriales. Nous savons que ces engagements furent scrupuleusement tenus. Le premier soin d'Antoine de la Baume rendu à la liberté fut d'indemniser largement ses sujets ainsi que les religieux de son abbaye qui lui avaient donné 2,400 francs, obtenus en mettant en gage l'argenterie du trésor de leur église.

La manière dont furent imposées les diverses communautés de la terre de Luxeuil peut fournir aussi de précieux renseignements sur

Digitized by Google

l'importance qu'elles avaient alors soit par la richesse de leur territoire, soit par le nombre de leurs habitants. Ainsi Anjeux avança 600 francs; Pomoy, 650 francs; Ailloncourt, 750 francs; Brotte, 650 francs; la Chapelle, 700 francs; Baudoncourt, 600 francs; Ehuns, 400 francs; Abelcourt, 400 francs; Breuches, 500 francs; Saint-Valbert, 250 francs; Esboz-Brest, 300 francs; Raddon et Chapendu, 100 francs; Saint-Sauveur, 750 francs; Vellemenfroy, 200 écus au soleil; Saint-Bresson, 500 francs; Ormoiche, 400 fr.; Briaucourt, 750 francs; Froideconche, 500 francs.

A ce point de vue, comme par les détails qu'il donne sur un fait historique dont ne parlent pas les contemporains, l'acte du 1er décembre 1605 présente donc un véritable intérêt.

Jules Finot,

Archiviste de la Haute-Saône.

Enlèvement de l'abbé Antoine de la Baume (1605).

Comme soit que le mercredy, vingt-troisième jour du mois de novembre mil six cent et cinq, certains volleurs soient entrez en armes au chasteau de Baudoncourt et se soient saisiz de la personne de reverendissime seigneur messire Anthoine de la Baume, abbé et seigneur des abbaye, ville, terre, seigneurie et bailliage de Luxeu, qu'ilz auroient emmenez et distraict hors de ce pays et comté de Bourgongne, conduit et rendu prisonnier icelui au lieu de Dampmartin, et de ledit lieu à Aygremont et illec contrainct leur accorder, pour la ransson et restitution de sa personne, cinq mille escus et que, pour cause de recouvrement et payement de ladite somme, ledit reverendissime seigneur ayt escript aux manans et habitans de la terre et seigneurie de Luxeu, ses subjets, les priant de l'assister par emprunt de ladite somme pour obtenir sa délivrance, Et, semblablement, à vénérable seigneur messire Claude Clément, preptre, prieur de Sainct-Loutain, son maistre d'hostel et superintendant à ses affaires de les en soliciter, ce qu'il auroit effectué de manière que lesdits habitans démonstrans par effect la bonne volonté et affection qu'ils avoient envers sadite reverendissime seigneurie, auroient déclairé particulièrement et consigné es mains dudit sieur maistre d'hostel les sommes suigantes qu'ils auroient prins à interrests envers plusieurs particuliers soubz promesse de leur assigner dehuement et sheurement, sçavoir les habitans d'Anjeux, six cens frans; ceux de Pomoy, six cent cinquante frans; ceulx d'Allioncourt, sept cent cinquante frans; ceulx de Brotte, six cent cinquante francs; la Chapelle, sept cent frans;

Digitized by Google

Bauldoncourt, six cent frans; Eshung, quattre cent frans; Abelcourt, quattre cent frans; Breusches, cinq cent frans; Sainct Vaulbert, deux cent cinquante frans; Esboz et Brest, trois cent frans; Raddon et Chappendu, cent frans; Sainct Saulveur, sept cent cinquante frans; Vellemanfroy, deux cent escus sol; Sainct Bresson, cinq cent frans; Ormoiche, quattre cent frans; Briacourt, sept cent cinquante frans; Froideconche, cinq cent frans. Et est il que le jourd'huy, datte de cestes, ledit sieur maistre d'hostel et maistre Denys Granelle, recepveur général de la seigneurie de Luxeu pour le reverendissime seigneur, ont esdites qualités pour sheurté desdits habitans tant desdittes sommes que interests d'icelles et tous aultres frais et despens que lesdits habitans ont receu et pourront recepvoir cy apprès pour le regard d'icelles, mis, obligé et hypotequé par cestes au nom dudit reverendissime seigneur au prouffit desdits habitans et de chacun deulx, chacun en droy soy, généralement tous et quelconques les biens tant meubles, immeubles debtz, noms de debtz, censes, rentes, dismes, granges, fourgs, molins, bois, revières, que aultres revenus quelsconques que audit reverendissime seigneur appartiennent en quelcque lieu et pays que ce soit pour sur iceulx avoir recours comme de chose obligée et hypothequée et segnanément ce qui est dehu par chacune desdites communaultez audit reverendissime seigneur ung chascun an à cause de sadite seigneurie de Luxeu. Et sy davantage lesditz sieurs maistre d'hostel, ledit sieur recepveur et vénérable et religiense personne domp Estienne Martin, prebtre, religieux et grand prieur de l'église abbatiale Sainct-Pierre de Luxeu et de Sainct-Jehan d'Ennegrey, tant en son nom que de tous les aultres vénérables seigneurs officiers, religieux et couvent de ladite abbaye Sainct-Pierre de Luxeu ont obligé pour ladite indampnité au prouffit desdites communaultez tous et singuliers leurs biens, tant meubles que immeubles particuliers, présens et advenir, et ledit sieur prieur ceulx que sont et deppendent des pictancies et my parts dudit couvent consistant en molins, dismes, fourg, censes et rentes, sans d'iceulx en rien excepter ou reserver, ce que ledit sieur prieur a promis de faire appreuver et rattiffier par tous lesdits sieurs religieux a quanttesfois il en sera requis donnant tous les susdits esdits noms et qualités que dessus tout pouvoir, puissance, auctoritey et mandement spécial par actes ausdites communaultés et chacune en droy soy, de jouyr desdits biens et revenus jusques à l'entière indampnité desdites sommes et interests ayant iceux pour l'effect de tout ce que dessus submis et obligé par cestes tous leurs dits biens comme dessus pour l'effect, ces présentes soubz le privilege du scelle de Sa Majesté au tabellionnage de Luxeu, pour par vertu desdits priviléges estre discutez jusques à l'entière effect des présentes, et renonce à toutes choses y contraire, mesme au droit disant que générale renonciation ne vault sy la speciale ne précède, etc. De quoy ilz ont requis le scel dudit tabellionnage estre appliqué aux présentes que furent passées à Luxeu apprès le midy du premier jour du mois de décembre

Digitized by Google

mil six cent et cinq. Présents : noble Claude de Lavez, seigneur à Brotte, et maistre Jehan Thierry, procureur général au bailliage de Luxeu, tesmoings.

CLEMENT.	ESTIENNE MARTIN.
CL. LAVEY.	GRAVELLE.
BROTTE.	J. THIERRY.

(Archives de la ville de Luxeuil, JJ, 2.)

Pour copie conforme :

JULES FINOT,

Archiviste de la Haute-Saône.

TESTAMENT DE GABRIEL OLIVIER DE LUBIÈRES DU BOUCHET, DU 16 JUILLET 1740.

Communication de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, à Poitiers.

(Séance du 9 avril 1877.)

Copie du testament de Gabriel Olivier de Lubières du Bouchet, du 16 juillet 1740, dont l'original appartient à un habitant de Saint-Bertrand-de-Comminges (copie faite par le chanoine Louis Bedeau de l'Écochère).

Gabriel Olivier de Lubières du Bouchet, né à Saint-Pourçain, en Auvergne, chantre de l'église de Rodez, fut le 65e évêque de Comminges, et siégea de 1710 à 1740. Il mourut le 9 septembre 1740, au château d'Alan, résidence des évêques. Il fut inhumé à l'hospice des Frères de la Charité de Notre-Dame de Lorette, qu'il avait fondé près d'Alan. Son cœur fut placé près du maître-autel de la cathédrale.

Son testament ne m'a pas paru contenir de dispositions qui méritent d'être particulièrement signalées et qui soient de nature à en motiver la publication dans la *Revue*. Elles ont pour objet, après quelques recommandations pour ses obsèques et pour sa sépulture, la désignation de son exécution testamentaire, le partage de ses biens entre les membres de sa famille, l'expression de ses volontés relativement à l'emploi de certains legs. Il y rappelle entre autres choses la date de la fondation de l'hôpital institué par lui le 15 novembre 1734.

Digitized by Google

Remercîments à M. Barbier de Montault et dépôt de sa communication aux archives.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Documents relatifs à Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

Communication de M. J. Houdoy, correspondant, à Lille.

(Séance du 9 avril 1877.)

M. J. Houdoy, correspondant à Lille, a adressé au Comité la copie de deux documents trouvés par lui dans une des liasses non encore inventoriées de la Chambre des comptes de cette ville.

Le premier est une lettre écrite par les ordres de Jean sans Peur, duc de Bourgogne et comte de Flandre, au gouverneur et aux membres de la Chambre des comptes de Lille, le 11 mars 1408, et contenant la relation de la cérémonie de réconciliation qui eut lieu entre lui et le fils du duc d'Orléans, dans la cathédrale de Chartres, le 9 du même mois, en présence de Charles VI, de la reine et du dauphin de France.

Le second est une autre lettre du duc Jean, datée du 27 décembre 1409, par laquelle il informe également les membres de la Chambre des comptes que le roi, étant au château de Vincennes, lui a remis le gouvernement du dauphin.

Ces deux pièces me paraissent être de simples circulaires adressées par le duc Jean sans Peur aux principaux corps de ses États; et comme, d'ailleurs, elles ne mentionnent, relativement aux faits qu'elles ont pour objet, aucune particularité qui ne se trouve déjà, et avec plus de détails, dans les ouvrages imprimés, tels que les *Chroniques du Religieux de Saint-Denis*, de Monstrelet, de Lefèvre de Saint-Remy, l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, et autres, j'ai l'honneur d'en proposer le classement aux archives du Comité et de remercier M. Houdoy de cette double communication.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Quelques documents sur la famille de Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans.

Communication de M. l'abbé Bouillevaux, curé à Longeville.

(Séance du 4 juin 1877.)

M. l'abbé Bouillevaux, curé de Longeville (Haute-Marne), possède sur la descendance de Jean du Lys, frère de Jeanne d'Arc, un dossier de notes et de documents recueillis par un sien frère, récemment décédé au couvent des Capucins de Céret. A l'aide de ces matériaux, il a dressé une généalogie qui ne s'accorde pas avec l'ouvrage fondamental sur la matière, qui est le *Traité sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères*, par Charles du Lys.

D'autres découvertes sur le même sujet ayant été annoncées à la dernière réunion des Sociétés savantes, il a paru utile au Comité de publier, comme complément d'information, sinon le travail de M. Bouillevaux en son entier, du moins la pièce sur laquelle reposent ses principales allégations. C'est une maintenue de noblesse prononcée en 1701 par l'intendant des Trois-Évêchés en faveur de Nicolas Perrin du Lys, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et des enfants mineurs de Jean-Louis de Martinet du Lys, décédé lieutenant-colonel des dragons du Roi.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Dominique de Barberie, chevalier, seigneur de Saint-Contest et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, intendant de justice, police et finance des Trois-Évêchez de Metz, Toul et Verdun et frontières de Champagne, du Luxembourg et de la Sarre :

Veu par nous l'exploit d'assignation du 25 novembre 1700, donné à la requeste de Me Charles de La Cour de Beauval, chargé par Sa Majesté du recouvrement de la finance qui doit provenir des usurpateurs du titre de noblesse, à frère Nicolas Perrin, chevalier et commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Freistroff, en son nom et comme tuteur de François et Marguerite de Martinet du Lys, enfants mineurs de deffunt Jean-Louis de Martinet du Lys,

Digitized by Google

écuyer et seigneur de Gumont, de l'Isle-en-Rigaut et autres lieux, vivant lieutenant-colonel du régiment des dragons du Roy, et de dame Magdelaine de Comitin, son épouse, à comparoir au mois pour se voir condamner en l'amende de deux mille livres et aux restitutions pour les indües exemptions dont eux et leurs autheurs ont joüy, suivant qu'il seroit par nous arbitré, pour avoir pris et usurpé la qualité de noble et d'écuyer, et aux dépens; la déclaration du Roy concernant la recherche de la noblesse du 4 septembre mil six cent quatre-vingt-seize et arrest du conseil rendu en conséquence le 26 février 1697; la requeste à nous présentée par le dit frère Nicolas Perrin ès noms et qualitez qu'il agit, à ce que luy et les dits François et Marguerite de Martinet soient, sur la représentation de leurs titres, maintenus et gardez en la dite qualité de noble et d'écuyer, et ordonner qu'ils seront inscripts au catalogue des nobles de la province, ce faisant renvoyez de la demande du dit La Cour de Beauval; notre ordonnance au bas, portant que la dite requeste et les pièces lui seront communiquez pour fournir de réponses dans huitaine, en datte du 15 décembre dernier; copie collationnée sur parchemin en lettres gothiques le 16 juin 1472 des lettres pattentes de Charles sept données à Meun en 1429 par lesquelles il annoblit Jeanne Darc ditte la Pucelle d'Orléans, Jean Darc, son père, Isabelle, sa mère, Jacquemin, Jean Darc et Pierre Pétrelle, ses frères et générallement toute leur parenté et lignage de l'un et de l'autre sexe provenant d'un légitime mariage; copie tirée de la chambre des comptes de Paris, sur parchemin, des lettres de confirmation données par Henry second de celles cy-dessus; copie collationnée d'arrest du conseil du 11e janvier 1657, rendu au proffit de Charles et Christophle Hordal; autre copie imprimée d'arrest rendu contradictoirement entre Jacques Duret, chargé de la recherche de la noblesse, et Claude-François de Gratas, écuyer, seigneur de Saint-Jullien, le 19 may 1670, par lequel il est maintenu en la qualité de noble; jugement de M. Larcher, intendant en Champagne, du 28 novembre 1699, en la faveur de Joseph Le Picard du Lys, écuyer, seigneur de Fulaine; copie collationnée d'une donation faite par Didon du Lys le 26 février 1552 à ses neveux et nièces, sçavoir Antoine, Françoise du Lys et autres; acte de foy et hommage fait à M. le duc de Lorraine par Ory des Hazards, époux de Jeanne du Lys, tant pour elle que pour les dits Antoine et Françoise du Lys et autres, du 15 janvier 1558; partage en parchemin fait le 10e décembre 1598 entre noble Gaspard de Bonnaire et la dite Françoise du Lys, veuve de Jean de Bonnaire et mère du dit Gaspard; contract de mariage d'entre Louis Gillot, écuyer, et damoiselle Claude de Bonnaire du Lys, fille du dit Gaspard de Bonnaire, du 15 juin 1608; autre contract de mariage d'entre Jean Perrin, écuyer, et damoiselle Claude Gillot du Lys, fille du dit Louis Gillot et de la dite Claude de Bonnaire du Lys, du trente décembre 1630; autre contract de mariage d'entre Pierre de Martinet, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et damoiselle Gillette Perrin du

Digitized by Google

Lys, fille du dit Jean Perrin et de la dite damoiselle Claude Gillot du Lys, du 20 juillet 1650; extrait baptistaire du dit frère Nicolas Perrin, fils du dit Jean Perrin et de la dite Claude Gillot du Lys, du 11 juillet 1639; contract de mariage passé le 8e octobre 1684, entre Jean-Louis de Martinet, écuyer, capitaine au régiment des dragons du Roy, et damoiselle Madeleine de Comitin; extrait baptistaire de la dite Margueritte Vitalle de Martinet du Lys, fille du dit Jean-Louis de Martinet du Lys, du 24 octobre 1685; autre extrait baptistaire du dit François de Martinet, fils du même Jean-Louis de Martinet, du 15 may 1688; plusieurs commissions et brevets de divers emplois que le dit frère Nicolas Perrin a eu au service du Roy, sçavoir, de capitaine et major d'infanterie et capitaine d'une compagnie de dragons, et encore en qualité de commandant pour Sa Majesté à Mazeik, à Befort et à Cranendonk, et de lieutenant pour le Roy à Thionville, Sarelouis et Hombourg; commission d'une compagnie de dragons dans le régiment royal en faveur du dit sieur Jean de Martinet, du 24 février 1676; autre commission de lieutenant-colonel du dit régiment en faveur du même sieur Jean-Louis de Martinet, du 12 novembre 1690; deux certifficats de service donnez par M. le mareschal de Boufflers et M. le comte de Guiscard, portant que le dit sieur de Martinet a esté tué à la deffense de la brèche du château de Namur; plusieurs desseins copiez et tirez de diverses épitaphes des descendants des frères de la dite Jeanne Darc, certiffiez et légalisez; réponse du sieur Demoncourt, chargé de procuration du dit La Cour de Beauval, signiffiez le 5 du présent mois; répliques du dit frère Nicolas Perrin, signiffiez le 7; conclusions de Me Jean Aubry, procureur du Roy, par nous commis pour la recherche de la noblesse, et tout considéré:

Nous, maistre des requestes et intendant susdit, en vertu de l'arrest du conseil du vingt février mil six cent quatre-vingt-dix-sept, rendu en exécution de la déclaration du quatre septembre mil six cent quatre-vingt-seize, faisant droit sur l'instance, avons renvoyé le dit frère Nicolas Perrin du Lys de l'assignation à lui donnée à la requeste du dit La Cour de Beauval et en conséquence l'avons maintenu et gardé, tant luy que les dits François et Margueritte de Martinet du Lys, en la possession où ils sont de la qualité de nobles et d'écuyers. Ordonnons que les enfants qui naîtront des dits François et Margueritte de Martinet du Lys en légitime mariage joüiront de même qu'eux de tous les priviléges, honneurs et exemptions attribuez aux autres gentilshommes du Royaume, avec deffenses au dit La Cour de Beauval et à tous autres de les y troubler tant et si longtems qu'ils vivront noblement et ne fairont acte dérogeant à noblesse; ce faisant qu'ils seront inscripts dans le catalogue qui sera fait des gentilshommes de cette généralité. Fait à Metz ce dix-huit janvier mil sept cent un. *Signé :* de Barberie. Par mon dit seigneur, *signé :* Advenel.

Le dix-neuf janvier mil sept cent un, à la requeste de messire frère Nicolas Perrin du Lys, chevalier, commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem

Digitized by Google

ez noms et qualitez qu'il agit, fut par moy, huissier en la chancellerie establi près la cour de parlement de Metz, y résident rue de la Princerie, paroisse Saint-Gorgon, soubsigné, le présent jugement bien et deument signifié, et d'iceluy donné, laissé coppie ensemble d'exploit à messire Charles de La Cour de Beauval en la personne et domicile de messire Pierre Rouxelin, escuyer, sieur de Moncourt, fondé de sa procuration, parlant au sieur François, son commis, à ce qu'il n'en ignore.

Fait à Metz le dit jour, *signé :* Bertrand.

Controllé à Metz le dix-neufième janvier 1701, fol. 115. *Signé :* Pierrot. T. six sols.

Pour copie conforme :

C.-E. Bouillevaux,

Curé de Longeville (Haute-Marne).

Les excommunications pour dettes.

Communication de M. Couaraze de Laà, correspondant.

(Séance du 4 juin 1877.)

Notre correspondant, M. Couaraze de Laà, nous a transmis deux documents extraits des archives communales de Tarbes, qui nous ont paru dignes d'être signalés à l'attention et à l'intérêt de nos collègues.

Le premier de ces documents, rédigé en latin, est l'engagement contracté, sous la date du 2 novembre 1499, par noble dame Marie de Castelnau en Bigorre, afin que la sépulture ecclésiastique fût accordée à la dépouille mortelle de feu son mari, Barthélemy de Saint-Aunis, qui avait été excommunié pour dettes.

Le second document, rédigé en langue vulgaire, est également relatif à une excommunication pour dettes. C'est un certificat délivré par Arnaud d'Antin, sénéchal de Bigorre, en date du 19 juillet 1542, sur le témoignage de Me Dominique de La Casa, prêtre de Tarbes, et de Jehan Auzelli, licencié en droit, à l'effet de constater que défunt Guillaume Beyria, cousin germain de La Casa, ne possédait de son vivant, ni au jour de son décès, aucuns biens meubles ni immeubles; d'où sa famille concluait qu'il devait être relevé de l'excommunication lancée contre lui, et que ses restes mortels, déposés d'abord en lieu profane, devaient être transportés en terre sainte.

Digitized by Google

Du Cange, dans son *Glossaire*, a savamment parlé de l'excommunication pour dettes, *excommunicatio ob debita non soluta*. Que la pratique en ait existé au moyen âge, et qu'elle se soit longtemps prolongée, le fait n'est pas douteux. Aux exemples cités par Du Cange il faut ajouter celui de Pierre Ier, duc de Bourbon, qui fut excommunié à la demande de ses créanciers, et qu'après sa mort son fils, Louis de Bourbon, ne parvint à faire relever de l'excommunication et à faire inhumer en terre sainte qu'après avoir pris l'engagement d'acquitter les dettes paternelles. On trouvera dans l'*Art de vérifier les dates* (t. II, p. 415) les lettres d'absolution délivrées à cette occasion par le cardinal François, au nom du pape Innocent VI.

Il paraît constant, néanmoins, que ni l'autorité civile ni l'autorité ecclésiastique ne favorisèrent jamais que médiocrement ces rigueurs qui s'adressaient à la conscience du débiteur insolvable, et qui le poursuivaient même après sa mort. Les *Établissements* de saint Louis, si sévères pour les excommuniés, portent que, si quelqu'un est excommunié pour dettes, la justice ne se saisira pas de sa personne, mais seulement de ses biens, lui laissant cependant de quoi vivre jusqu'à ce qu'il se soit fait absoudre. Autres exemples tirés du Droit canon : Un débiteur est excommunié s'il ne s'acquitte pas dans un délai déterminé; il en appelle de la sentence qui l'a frappé; sera-t-il, par le fait seul de son appel, à l'abri de l'excommunication, demande le pape Célestin III, même s'il ne s'est pas acquitté au jour dit? Et le pontife répond affirmativement (Décret II, tit. XXVIII, c. 40). Un clerc ne possède rien, et par conséquent il ne peut rien payer; faudra-t-il céder aux instances de ses créanciers et l'excommunier? Non, répond le pape Grégoire IX; il suffit qu'il prenne l'engagement de s'acquitter quand il en aura trouvé le moyen (Décret III, tit. XXIII, c. 3). Ainsi les décisions pontificales tempéraient et adoucissaient des rigueurs dont l'usage n'allait pas à moins qu'à mettre les armes spirituelles de l'Église au service d'intérêts purement privés. Comme en témoigne le concile de Trente, dans l'un de ses décrets, « quoique le glaive de l'excommunication soit le nerf de la discipline ecclésiastique et qu'il soit très-salutaire pour contenir les peuples dans le devoir, il faut néanmoins en user sobrement et avec une grande circonspection, l'expérience faisant voir que si l'on s'en sert témérairement et pour des sujets légers, il est plus méprisé qu'il n'est redouté, et il cause plus de mal que de bien,

Digitized by Google

magis contemni quam formidari, et perniciem potius parere quam salutem (sess. XXV, *de Ref.* c. 2).

Par les rapides indications qui précèdent, on voit à quel ordre de faits se rattachent les deux documents qui nous ont été transmis par M. Couaraze de Laà. Il résulte de ces documents deux conséquences qui ne sont pas sans quelque prix: l'une, que la pratique des excommunications pour dettes a persisté dans certains diocèses, même après le concile de Trente, puisque le second des deux actes dont il s'agit porte la date de 1542; l'autre, que l'absolution du débiteur excommunié pouvait être poursuivie par ses parents ou amis longtemps après sa mort; car il y avait cinq ou six ans que Guillaume Beyria était mort, lorsque Dominique de La Casa et Jehan Auzelli vinrent réclamer pour lui les honneurs de la sépulture ecclésiastique, alléguant en sa faveur le motif même que le pape Grégoire IX trouvait, dès le XIIIe siècle, légitime, je veux dire la pauvreté du défunt.

Nous n'avons pas d'observations particulières à présenter sur les autres parties de la communication de M. Couaraze, et notamment sur les noms de lieux ou de personnes qui s'y trouvent. Le texte nous paraît fidèlement reproduit, et il est accompagné de notes précises et utiles. Nous regrettons seulement que notre correspondant ait cru devoir abréger, par la suppression des formules de pur style, les actes qu'il avait sous les yeux. Dans l'acte de 1499, cette suppression a entraîné celle du nom du notaire qu'il était bon de conserver. Sous cette réserve, nous avons l'honneur de proposer l'insertion des documents dont nous venons de rendre compte dans la *Revue des Sociétés savantes*.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Les excommunications pour dettes.

I

Engagement contracté, en date du 9 novembre 1499, par noble Marie de Castelnau (Bigorre), pour que la sépulture ecclésiastique fût accordée à la dépouille mortelle de feu son mari, Barthélemy de Saint-Aunis, qui avait été excommunié pour dettes. (Archives communales de Tarbes, H. P. fonds Larcher, t. I, p. 353-5.)

Une sentence d'excommunication pour dettes avait été portée contre Arnaud de Serris, prieur claustral du monastère de Saint-

Digitized by Google

Lézer, Barthélemy de Saint-Aunis et Dominique de Maistre reconnus débiteurs de la somme de 150 écus et demi envers Pierre de Buc, de Lescar, et Bertrand d'Abbadie, de Ger.

Barthélemy de Saint-Aunis étant mort sous le poids de cette sentence, la sépulture ecclésiastique lui fut refusée; mais sa veuve, noble Marie de Castelnau, fit des démarches, le 2 novembre 1499, pour faire lever cette excommunication, et moyennant l'engagement qu'elle prit de payer les dettes, elle obtint cette faveur.

Anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo nono, et die secunda mensis novembris, apud *Vicum*, [1] *etc.*, cum religiosus vir frater Arnaldus de Serris [2], monachus et prior claustralis incliti monasterii de *Sancto Licerio* [3], et Bartholomæus de *Sancto Aunisio* [4], ac Dominicus de Magistro, alias Faradira, tenerentur et essent efficaciter obligati erga nobilem ac providum viros dominum Petrum de Buco, civitatis *Lascurrensis* [5], et Bertrandum de Abbatia, loci de *Gerrio* [6] habitatores, arrendatores fructuum prioratus de Sancto Licerio et membrorum ejusdem, in summa quinquaginta duorum scutorum cum dimidio, computando centum et decem arditos pro quolibet scuto, ad causam arrendamenti carnalium Bayliviæ de Pujolio [7], prout hæc constant instrumento publico mediante per me notarium infra scriptum retento sub anno et die in eodem contentis: vigore cujus quidem instrumenti, et ad causam retardatæ solutionis, item de Abbatia, tam nomine suo proprio, quam nomine dicti de Buco, rendariorum, et innodari fecerunt de Sancto Aunisio et de Magistro majori sententia excommunicationis per dominum officialem Tarviensem, quam longe diu juste sustinuerunt ferri, pendente termino dictæ excommunicationis, et ipsi sic innodati existentes sicut domino placuit, ipse, inquam, Bartholomæus de Sancto Aunisio abhoc migravit sæculo, cujus corpus sive

[1] *Apud Vicum : Sanctus Martinus de Vico Bigorræ*, aujourd'hui *Vic*, chef-lieu de canton. (H. P.)

[2] *Arnaldus de Serris:* à la date du 25 mars 1498, Larcher mentionne «Arnaud de Séris, commandeur de la commanderie de Saint-Antoine de Rabastenx». (*Vid.* Larcher, *Les évêques d'Aire*, 1 vol. ms. in-12, archives du grand séminaire d'Auch et archives particulières.)

[3] *De Sancto Licerio: Sanctus Joannes de Sancto Licerio, Saint-Lezer*, commune du canton de Vic. (H. P.)

[4] *De Sancto Aunisio: Sanctus Joannes Baptista de Sancto Dionysio, Saint-Aunis*, autrefois sous l'archiprêtré de la Deveze, diocèse de Tarbes.

[5] *Civitatis Lascurrensis, Lescar* (B. P.), ancien *Beneharnum*.

[6] *De Gerrio: Sanctus Petrus ad vincula de Gerrio, Ger*, commune du canton de Pontacq. (B. P.)

[7] *De Pujolio: Sanctus Nicolaus de Pujolio, Pujo*, commune du canton de Vic. (H. P.)

Digitized by Google

cadaver ecclesiasticæ sepulturæ minime tradi voluit, obstante dicta excommunicationis sententia. Ob quod nobilis Maria de Castronovo [1], uxor relicta dicti quondam Bartholomæi de Sancto Aunisio, volens et affectans corpus sive cadaver dicti quondam Bartholomæi, viri sui, ecclesiasticæ sepulturæ tradi, et in eadem intumulari, supplicavit Johanni de Abbatia, filio et heredi dicti quondam Bertrandi de Abbatia, concreditoris, ut consensum præbere vellet, quod dictus Bartholomæus absolveretur, et cadaver suum ecclesiasticæ traderetur sepulturæ, et litteras excommunicationis [2], ad finem absolutionis obtinendæ expedire et liberare, offerendo se pro dicta summa simul cum dicto de Magistro, obligare, prout ibidem inter dictas partes in mei notarii publici, et testium infra scriptorum præsentia, dictum fuit et assertum. Hinc igitur fuit et est, quod dicti nobilis Maria de Castronovo, uxor relicta dicti quondam Bartholomæi de Sancto Aunisio, et Dominicus de Magistro, alias Faradira, habitatores de Vico, ambo insimul, et quilibet ipsorum principaliter et in solidum, recognoverunt provido viro Johanni de Abbatia, habitatori de Gerrio, filio et heredi Bertrandi de Abbatia quondam, ibidem presenti pro se, *etc.*, videlicet summam prædictam dictorum quinquaginta duorum scutorum cum dimidio, computando prout supra, et hoc ratione et ex causa arrendamenti fructuum carnalium Bayliviæ prædictæ de Pujolio, in dicto primo instrumento rendamenti, per me notarium infra scriptum retento, contentam, specificatam et designatam, quam solvere promiserunt in modo sequente, videlicet quatuor scuta in festo Omnium Sanctorum proxime sequenti, et quolibet anno simili die et termino quatuor scuta, donec dicta summa dictorum quinquaginta duorum scutorum cum dimidio integraliter fuerit exsoluta, cum salario et expensis præsentis instrumenti, sub ypotheca, *etc.*, renunciaverunt, *etc.*, et dicta mulier beneficio Velleiani senatus consulti, ac legi Juliæ, *etc.*, voluerunt compelli, *etc.* Testes Manaldus Desquiroles, Dominicus Descolera, de Vico habitatores.

Ibidem dictus de Abbatia, nomine quo supra, gratis et sine dolo, *etc.*, promisit et convenit stare boni computo, dictis de Castronovo et de Magistro præsentibus, *etc. etc.* Et omnes quascumque solutiones factas, tam per dictum Bartholomæum de Sancto Aunisio, quam dictum de Magistro, dicto Bertrando, patri suo quondam, quam sibi Johanni, ac suis factoribus, servitoribus, de eorum mandato per evidens receptos in solutionem et

[1] *De Castronovo: Sancti Quiricus et Julita de Castronovo, in Ripparia Inferiori, Castelnau*, archiprêtré de Rivière-Basse, aujourd'hui Castelnau-Rivière-Basse, chef-lieu de canton. (H. P.)

[2] *Litteras excommunicationis :* Sur l'excommunication pour dettes, *vid.:* 1° le P. Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 113; 2° Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre CLXVII, chap. LXXV, etc.; 3° Du Cange, *Glossarium*, etc., t. III, p. 134 et seq.; 4° Migne, *Cursus théologiæ completus*, t. XXVIII; 5° Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. V, p. 146, etc.

Digitized by Google

deductionem dictæ summæ dictorum quinquaginta duorum scutorum cum dimidio, recipere et allocare, ipsisque solutiones probatas et clarificatas, aut per testes, villetas sive alias quietancias, necnon etiam dictus Johannes de Abbatia, nomine quo supra, promisit eisdem de Castronovo et de Magistro, debitoribus, tradere, expedire et liberare instrumentum debiti et litteras excommunicatorias in quibus dicti de Serris, de Sancto Aunisio et de Magistro erant obligati et innodati, francos et liberos et quietos indilate sub ypotheca, *etc.*, renunciavit, *etc.*, voluit compelli, *etc.*, constituit procuratores, *etc.*, juravit, *etc.*

Testes qui supra.

II.

Attestation d'Arnaud d'Antin, sénéchal de Bigorre, en date du 19 juillet 1542, relative à une demande de sépulture ecclésiastique pour la dépouille mortelle de Guillaume Beyria, décédé sous le poids de plusieurs excommunications pour dettes. Texte français (*Dictionnaire historique* mss. de la Bigorre, etc., par J. B. Larcher, lettre E; archives particulières; cf. fonds Larcher, archives communales de Tarbes (H. P.), t. XX, p. 90 et seq.).

Guillaume Beyria, habitant de Tarbes, excommunié pour dettes, étant mort sans absolution, avait été privé de la sépulture ecclésiastique.

Cinq ans environ après le décès de Beyria, le 19 juillet 1542, Dominique de Casa, prêtre de Tarbes et parent du défunt, se présenta devant le lieutenant du sénéchal de Bigorre, pour faire constater l'état de pauvreté absolue dans lequel était mort Beyria, et se servir de cette attestation afin d'obtenir plus tard une absolution *in forma cadaveri*, moyennant laquelle le corps de Beyria pourrait être transporté en terre sainte. Une attestation relative à cette enquête fut accordée au suppliant par Arnaud d'Antin, sénéchal de Bigorre.

Arnaud d'Antin, chevalier, seigneur et baron d'Antin [1], Bonnefont [2], et

[1] *Antin: Sanctus Blasius de Antino*, *Antin*, autrefois annexe de Mazeroles, aujourd'hui commune du canton de Trie. (H. P.)

Arnaud d'Antin succéda comme sénéchal de Bigorre à *Jean* d'Antin, qui, d'après Larcher, «se transporta le 27 juillet 1518, accompagné de 200 hommes armés, à la tour de l'évêché de Tarbes, et en fit enfoncer les portes pour en tirer un prisonnier. Le chapitre s'y opposa parce que le curé de *Mauvesin*, condamné à une prison perpétuelle pour fait d'hérésie, pourrait s'évader, et proposa de s'assembler aux *Cordeliers* pour conférer des droits de justice épiscopale et comtale.» (Larcher, *Glanages*, mss. t. XXIII; cf. t. III, p. 54, et t. I, p. 300.)

[2] *Bonnefont: Bonifontis* (1137), *Boni-Fontis* (1164; *vid.* Castillon d'Aspet, t. I, p. 428), aujourd'hui commune du canton de Trie. (H. P.)

Digitized by Google

des terres des Affites[1], sénéchal[2] de Bigorre, à tous ceux qui ces présens verront, salut. Savoir faisons que aujourd'hui datte des présens en notre Cour présidiale à Tarbe et par devant maître Pierre de Saint-Aubin, licentié en droit, notre lieutenant général clerc, tenant l'audience, heure de prime de matin, a comparu maître Dominique de Casa, prêtre, de Tarbe habitant, avec maître Jehan Auzelli, licentié ez droits, conseiller et avocat en notre Cour, par la bouche duquel dit cinq ou six ans étaient passés, Guillaume Beyria, en son vivant, habitant de Tarbe, étoit décédé; et d'autant qu'il étoit excommunié en plusieurs sentences d'excommunication à la requeste de plusieurs créditeurs et registré ez registres des églises cathédrale et parroissiale de Saint-Jean de Tarbe, enseveli en terre profane; lequel Beyria au temps de sa vie et mort étoit pauvre, qui n'avoit et ne possédoit aucuns biens meubles ou immeubles; et d'autant étoit cousin germain dudit de La Casa, voudroit-il trouver moyen et façon par l'amour de Dieu, *intuitu pietatis*, et de ce qu'il étoit comme est dit son parent, fere ouster los osses et cendres dudit feu de Beyria, du lieu profane et les fere metre et ensepvelir en terre sainte, ce que faire ne peut, pour ce que aucun des créditeurs dudit feu de Beyria refusent prester leur consentement, et les juges de l'église par autorité desquels est excommunié recusent aussi bailler absolution *in forma cadaveri*, a été choisi pour faire sur ce sommaire aprise, et vérifier le contenu en ce dessus, a requis par notre dit lieutenant, tenir pour adjornés pey de Beyria, Faur et Bertrand de Castetnau, habitant de Tarbe, illec etans en l'audience, lesquels ont été tenus pour adjornés et comparans, et moyennant serment par eux presté aux saints Évangiles de Notre Seigneur, interrogés par notre dit lieutenant sur ce dessus, ont dit l'ung après l'autre, avoir connu et eüe notice et parfaite connoissance de feu Guillaume Beyria au tems de sa vie et mort habitant de Tarbe, lequel est allé de vie à trépas en la cité de Tarbe cinq ans étoient passés ou environ, et aprez enseveli en terre profane et aux fossés de ladite ville, comme avoient vü, et pour ce furent presens et voyans, et ce d'autant pour lors fut trouvé étoit excommunié en plusieurs sentences desquelles ne fut possible obtenir absolution d'autant étoit pauvre, et n'avoit aucuns biens meubles ni immeubles, et en ce cas il en eust eu, il le eussent sçu pour ce étoient ses voisins. Quoi ouy

[1] *Terres des Affites: Lahitte-ez-Angles*, c^ne du c^on de Lourdes (H. P.), *Sanctus Michael de Fita.*

[2] *Sénéchal: vid.* sur les sénéchaux les ouvrages mss. des juristes béarnais Mariaa et Labourt, etc.; cf. Littré et Du Cange; cf. Larcher, qui rapporte l'étymologie suivante de ce mot: «Le chevalier était autrefois appelé *chal;* d'où vient, dit-on, sénéchal, c'est-à-dire *senex eques* ou *senior eques*, le seigneur chevalier, le plus ancien chevalier qui les commandait.» (Larcher, *Glanages* mss. t. XIII, p. 170.)

Vid. ibid. la série des sénéchaux de Bigorre, depuis Osset de Bagnères (1272), jusqu'à Jacques de Mua, mort en 1748 (t. IX, p. 310 et seq.).

Digitized by Google

ledit Auzelli, au nom que dessus, en a requis par le dit lieutenant faire attestatoire pour lui servir comme de raison en tems et lieu; a été par notre dit lieutenant fait acte de ce dessus par le notaire ordinaire des causes civiles de notre Cour, ou son substitut, pour servir audit de La Casa et autres comme de raison.

En foi de quoi les présens signées par ledit notre lieutenant et scellées du sel ordinaire de notre senechaussée cy mis par le substitut du notaire ordinaire des causes civiles de notre dite Cour soussigné, et avons mandé expédier les presens à Tarbe en jugement ce 19e jour du mois de juillet 1542. Présens maître Jehan Chaptaur, Dominique Furcata, François Genbaloy, notaires en ladite Cour, et autres curialz. Saint-Aubin, lieutenant.

S. Nab, notaire substitut.

Pour copie conforme :

F. Couaraze de Laà,
Correspondant du Ministère, à Albi.

Documents manuscrits adressés par M. Beaune, procureur général près la cour d'Aix, correspondant du Ministère de l'instruction publique.

(Séance du 4 juin 1877.)

M. Henry Beaune a adressé au Comité copie d'une lettre du 22 janvier 1607, de Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la *Satyre Ménippée*, copie faite sur une autre copie subsistant à la bibliothèque Méjanés, à Aix en Provence, et tirée des collections de Peiresc, dont les originaux sont à la bibliothèque de la ville de Carpentras. Cette lettre, facilement écrite et empreinte d'une douce philosophie littéraire, sans aucun mélange de politique, était destinée à Pierre du Puy, l'un des gardes de la Bibliothèque du Roy.

La seconde copie reçue de M. Beaune est celle d'une lettre du 7 septembre 1634, adressée à l'illustre Gassendi, par Ismaël Boulliaud, mathématicien et astronome, qui publia en 1645 son meilleur ouvrage intitulé : *Astronomia philolaïca.* Cette pièce se trouve à Aix en copie, parmi les papiers de Peiresc, à qui Gassendi l'aura sans doute envoyée, à cause d'un passage flatteur pour le savant archéologue. Au milieu des nouvelles scientifiques du jour, Boulliaud donne un extrait d'une lettre de son frère habitant Loudun, et relatif à la mort d'Urbain Grandier.

Digitized by Google

M. Henry Beaune demande l'impression de ces deux documents. Nous devons faire remarquer qu'il n'a point vu les originaux, et qu'il avoue que la lettre de Rapin est simplement agréable. Quant à celle de Boulliaud, qui n'est pas un témoin oculaire, nous rappellerons que la plupart des pièces du procès de Grandier sont, en original, à la Bibliothèque nationale, et nous nous bornerons à proposer le dépôt des deux copies aux archives du Comité, et des remercîments à son correspondant.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Inventaire des joyaux de Charles V. — Projet de publication.

(Séance du 14 mai 1877.)

Il y a plus de vingt ans qu'un archiviste paléographe avait copié entièrement de sa main l'inventaire, commencé en 1379 et continué les jours suivants, des meubles, joyaux, vaisselle d'or et d'argent et autres objets que possédait le roi Charles V, tant dans ses châteaux de Melun, de Saint-Germain, de Vincennes et du Louvre que dans ses hôtels de Saint-Pol, à Paris, et de Beautté-sur-Marne.

Cette copie avait été faite sur l'un des trois originaux exécutés sur l'ordre de Charles V, qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale (ms. fr. n° 2705, ancien 8356).

M. Léon de Laborde, qui appréciait l'importance de cet inventaire entièrement achevé du vivant de Charles V, fit acheter la copie par le Ministre de l'instruction publique, en lui annonçant l'intention de le publier, comme étant un excellent document relatif à l'histoire de France. Mais une fois en possession de cette copie, M. de Laborde se contenta d'en extraire trois cent soixante-neuf articles sur les trois mille neuf cent six que comprend l'original et de les faire paraître dans le VIIe volume de la *Revue archéologique*, qui est de 1850. Depuis cette époque, M. de Laborde avait totalement abandonné cette publication; la copie même achetée par le Ministère avait été égarée.

Cependant le Comité des travaux historiques n'avait pas oublié l'intérêt qui s'attachait à l'inventaire si complet de la fortune mobilière de Charles V, dans lequel on devait trouver des renseignements précieux sur les arts, les usages et les mœurs en France, dans la seconde moitié du XIVe siècle, et dans la séance du 17 janvier 1876, vous avez décidé que la publication en serait faite si la copie confiée à M. de Laborde était retrouvée.

De nouvelles réclamations furent donc adressées au nom du Ministre aux héritiers de M. de Laborde, qui l'ont enfin retrouvée et restituée au Ministère.

Digitized by Google

Le 18 avril dernier, M. le Ministre a adressé à M. Labarte la lettre que voici :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le manuscrit de l'inventaire des meubles et joyaux de Charles V, que M. le comte Léon de Laborde avait préparé pour l'impression.

« Je vous prie de vous entendre avec MM. Douët d'Arcq et Darcel afin d'examiner si ce travail peut être envoyé à l'imprimerie, et d'en faire l'objet d'un rapport pour la prochaine séance de la section d'archéologie. »

Nous devons faire observer seulement que M. de Laborde n'avait encore rien préparé et que la copie qui existe a été faite, il y a plus de vingt ans, par un archiviste paléographe auquel elle a été payée.

Nous nous sommes donc réunis, M. Douët d'Arcq, M. Darcel et moi, pour répondre au désir du Ministre et du Comité, et, examen fait de la copie, nous venons vous dire qu'elle est excellente à tous les points de vue, et que les imprimeurs ont rarement de la copie aussi correcte et aussi soignée.

Il nous reste à soumettre au Comité quelques détails relatifs à la publication et quelques questions qu'il devra résoudre :

1° La publication de l'inventaire de Charles V ne doit-elle pas former un volume des *Documents inédits sur l'Histoire de France?*

2° En tête du manuscrit original qui est conservé à la Bibliothèque nationale, existe une grande miniature où se trouve représenté le roi Charles VI dans ses habits royaux, assis sur le trône. N'est-il pas indispensable de faire exécuter cette miniature en chromolithographie pour que la reproduction du manuscrit soit complète? Cette miniature fait connaître authentiquement les vêtements royaux décrits dans l'inventaire.

3° Doit-on joindre au texte d'autres gravures ou chromolithographies d'objets de l'époque de Charles V, comme par exemple les sceaux et signets de ce prince qui existent aux Archives nationales et une magnifique couverture d'Évangéliaire exécutée par son ordre pour la Sainte-Chapelle du Palais, qui est conservée à la Bibliothèque nationale (ms. lat. n° 8851).

4° L'inventaire seul, dans le format in-4° des *Documents inédits*, ne formera pas un gros volume, 24 à 25 feuilles: ne serait-il pas convenable d'y joindre et d'imprimer à la suite une pièce très-intéressante qui complète la description du trésor de Charles V? C'est un rouleau de parchemin appartenant aux Archives nationales

Digitized by Google

(carton J, 947, pièce 6) qui a pour titre : *Inventaire des joyaux, anneaux et autres choses qui étaient et sont aux coffres du Roy, fait du commandement de Mons. le duc de Berry et d'Auvergne, le VIIIe jour d'avril MCCCLXIIII*, etc.

Cet inventaire a été fait à Londres aussitôt après la mort du roi Jean qui y avait apporté ces bijoux, pour servir peut-être à sa rançon. Ils devinrent la propriété de Charles V.

Ce rouleau ne fournira pas plus de deux à trois feuilles d'impression.

5° La Commission a pensé qu'on devait faire précéder l'inventaire d'une introduction qui fera connaître et apprécier la valeur historique de ce document. L'explication des termes qui sont aujourd'hui inusités serait donnée par de courtes notes au bas des pages.

6° Enfin, le Comité ne doit-il pas s'adresser au Ministre pour lui demander d'autoriser l'administrateur général de la Bibliothèque nationale à confier l'original de l'inventaire, tant que durera l'impression, à la commission chargée de la publication. Une feuille de la copie a été égarée, ce qui laisse une lacune, et l'on comprend, d'ailleurs, que, quelle que soit la correction de cette copie, il n'est pas possible que quelques erreurs ne se soient pas produites dans un aussi long travail et qu'il est indispensable que le correcteur des épreuves ait sous les yeux l'original de l'inventaire, afin de rectifier les erreurs ou omissions qui pourraient exister dans la copie qui, seule, sera livrée aux imprimeurs.

JULES LABARTE,

Membre du Comité [1].

NOTE SUR DEUX POIDS MONÉTAIRES ITALIENS.

Communication de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant.

(Séance du 16 avril 1877.)

Je suis fort en retard avec M. le chanoine Barbier de Montault, et je regrette d'autant plus vivement de n'avoir pu m'acquitter plus promptement envers notre zélé correspondant, qu'une agréable sur-

[1] La Commission chargée d'examiner ce projet se composait de MM. Labarte, Douët d'Arcq et Darcel. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées. Voir le compte rendu de la séance du 14 mai 1877 dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 611.

Digitized by Google

prise m'attendait sous le pli de sa dépêche. En l'ouvrant, j'y ai trouvé en nature les deux poids monétaires qui ont motivé sa note et qu'il offre au Cabinet des médailles. J'y ai vu en outre qu'il en promet d'autres à cet établissement, pour le cas où l'on pourrait les y revoir; il n'est pas besoin de dire que le conservateur accepte avec reconnaissance ce présent, et qu'il ne sera pas embarrassé pour placer dans le médaillier national tous ceux du même genre que M. de Montault voudrait bien lui adresser.

Ces poids monétaires ne commenceront pas une série au Cabinet des médailles, qui possède déjà une collection de ces petits monuments, assez nombreux en ce qui concerne la France, mais où les cartons consacrés aux poids étrangers sont moins bien garnis et où manquaient ceux qui vont y être classés. Dans sa lettre d'envoi, M. de Montault dit seulement, au sujet de ces monuments, qu'on les collectionne peu ou point à Rome; il ajoute qu'ils servaient à peser les monnaies d'or et d'argent, et fait observer que les ouvrages de numismatique papale, même les plus récents, ne parlent pas des poids monétaires qui offrent cependant, dit-il, de l'intérêt à divers points de vue.

Cette observation de M. le chanoine de Montault, sans doute exacte en ce qui concerne les ouvrages de numismatique papale, ne le serait pas autant si on l'appliquait aux publications françaises sur la numismatique. Si l'on n'a pas écrit chez nous de traités *ex professo* sur les poids monétaires, on peut cependant se faire une idée de l'importance de ces auxiliares de la science des monnaies en ouvrant la *Revue numismatique française*, et peut-être, si l'on avait le loisir de poursuivre une enquête à cet égard, trouverait-on ailleurs, soit en France, soit à l'étranger, quelque autre travail les concernant. Ce n'est pas dans un rapport qu'il serait possible de combler la lacune signalée par M. de Montault; cependant, comme la communication de notre correspondant m'a conduit à examiner de près la série des fiertons, dénéraux ou poids monétaires du Cabinet des médailles, je saisirai cette occasion pour faire connaître les principaux monuments de cette classe pour la série française, après avoir fait suivre de quelques mots de commentaires la description que l'on va lire des deux poids romains qui viennent de la grossir par la libéralité de notre zélé correspondant :

1° Face : écusson aux armes du pape Innocent X (Jean-Baptiste Pamphili), surmonté de la tiare et des clefs de saint Pierre et entouré

Digitized by Google

de deux branches d'olivier. Ces branches d'olivier font allusion au blason des Pamphili, dans lequel paraît la colombe de l'arche avec le rameau d'olivier dans le bec. Dans le champ, deux étoiles.

Revers : Dans le champ :

SCVDO
D
ITALIA·

En haut, une fleur de lis en relief; allusion au chef de France que portait la maison Pamphili dans ses armes par concession de nos rois [1]. A l'exergue, en creux, la colombe du blason.

Cuivre. Module : 10 millimètres. Poids : 3 gr. 3.

2° Face : écusson aux armes du pape Benoît XIV (Prosper Lambertini), surmonté de la tiare et des clefs de saint Pierre [2].

Revers : en relief :

ZECHINO
ROMANO

En creux, la louve de Rome.

Cuivre. Module : 10 millimètres. Poids : 3 gr. 4.

Ces poids représentent l'abrégé des types des revers des monnaies dont ils portent les noms, et dont diverses variétés sont décrites dans l'ouvrage de Cinagli [3].

A quelle époque remonte l'usage des poids monétaires? Je l'ignore; je dois dire cependant que cet usage existait à l'époque du bas empire, et que le plus ancien poids monétaire que je connaisse est le fameux *Exagium* d'Honorius. Ce précieux monument, qui a d'abord appartenu aux Génovéfains de Paris, figure aujourd'hui dans la première tablette de la série des poids monétaires au Cabinet des médailles. Bouteroüe le publia en 1666, pour la première fois, à ce que je crois [4]; plus tard, l'*Exagium* d'Honorius a été

[1] Les Pamphili portent : de gueules à une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier au naturel, au chef cousu d'azur de trois pièces, chacune chargée d'une fleur de lis d'or, partie à dextre et à senestre de deux cotices d'argent dressées en pal et soutenue d'une base de même. J'emprunte cette description à un opuscule récent de M. B. de Montault (*Armorial des papes*).

[2] La famille Lambertini porte : pallé d'or et de gueules. (*Armorial des papes*, de M. Barbier de Montault.)

[3] *Monete de' Papi*. Un vol. in-fol. publié en 1848. Voy. p. 227, règne d'Innocent X, n°s 14 et suiv. pour le *scudo d'oro*, et p. 331, règne de Benoît XIV, n°s 6 et suiv. pour le *zecchino d'oro*. Le cabinet de France ne possède pas le *scudo d'Italie* d'Innocent X, mais on y conserve des spécimens du *zecchino romano* de Benoît XIV.

[4] *Recherches curieuses des monoyes de France, etc.* (p. 130).

Digitized by Google

cité par Du Cange[1], Banduri[2], Eckhel[3] et, de nos jours, par J. Sabatier[4] et M. H. Cohen[5].

On y voit : d'un côté le buste de l'empereur Honorius avec cette légende : D·N·HONORIVS AVG·; au revers, avec ces mots EXAGIVM SOLIDI, l'Équité debout tenant une corne d'abondance et des balances, comme on la voit sur les médailles si connues à la légende MONETA·AVG· et variantes.

Le premier des mémoires relatifs aux poids monétaires, publiés dans la *Revue numismatique*, auxquels on vient de faire allusion, remonte à l'année 1858.

Sous le titre de « Description de plusieurs fiertons ou poids monétaires de quelques anciennes monnaies d'or françaises », feu le marquis de Lagoy a publié, dans le tome III de la nouvelle série de la *Revue numismatique* (p. 413 à 424), un travail très-intéressant, mais nécessairement incomplet, l'auteur s'étant contenté de signaler ceux de ces monuments qu'il possédait, non pas cependant sans enrichir ses descriptions d'utiles observations. Ce travail est accompagné d'une planche (n° XIX du volume), comprenant non-seulement seize poids monétaires pris dans la collection Lagoy, mais encore dix autres choisis par M. Adrien de Longpérier dans celle de la Bibliothèque nationale, et décrits par ce savant dans une note de deux pages formant supplément au mémoire de M. de Lagoy.

Le second des mémoires en question est encore dû à un savant aujourd'hui disparu de ce monde, Édouard Lambert, le zélé et vénérable bibliothécaire de la ville de Bayeux. Ce travail intitulé : *Sur deux dénéraux du XIIIe siècle*, remonte à l'année 1862; on le

[1] *Dissertat. de inf. ævi. numismatibus* (n° LXXVIII).

[2] *Numismata imp. rom. etc.* (t. II, p. 539 et 544).

[3] *Doctrina numorum veterum* (t. VIII, p. 511). Je ferai observer que Eckhel, par mégarde, a ajouté à la légende de la face les sigles P. F. (*Pius Felix*) qui ne se trouvent pas sur le monument. Cette inadvertance dans un livre qui fait autorité devait être signalée, ne serait-ce que pour servir d'excuse à celles de ce genre qui nous échappent à tous, malgré toutes les précautions imaginables.

[4] *Description générale des monnaies byzantines*, etc., t. Ier, p. 96, pl. III, 3.

[5] *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. VI, p. 484, chapitre intitulé : *Poids-étalons du sou d'or*, n° 3. Le second I de Solidi n'est pas bien marqué sur l'exemplaire décrit par M. Cohen, aussi M. Sabatier, qui a eu sous les yeux la même pièce, l'a-t-il omis dans son livre; mais c'est bien Solidi qu'il faut lire avec M. Cohen, attendu que ce mot est ainsi écrit sur un second exemplaire possédé par le Cabinet national, ainsi que sur un autre *exagium* de cette époque, décrit, p. 485, sous le n° 5, *loc. cit.* de l'ouvrage de ce dernier.

Digitized by Google

trouvera dans le tome VII de la nouvelle série de la *Revue numismatique* (p. 112 à 116). L'un de ces dénéraux a ceci de fort instructif, d'abord qu'on y lit le terme *dénéral*, ce qui contredit une hypothèse de M. de Lagoy. Ce numismatiste avait bien vu que *dénéral* vient de *denier*, mais il supposait que c'était seulement sous Henri II que les *fiertons* avaient été désignés par ce nouveau nom. C'était une erreur, et Lambert l'a facilement démontré. Le premier des deux poids monétaires possédés et publiés par le savant normand, est certainement du XIIIe siècle; or on y lit ces mots : *le dénéral.* Un autre mérite de ce petit monument, c'est de représenter, selon toute probabilité, comme l'a fait remarquer Édouard Lambert, le denier d'or à la couronne de Philippe III, qu'on n'a jamais vu en nature, mais qui fut fabriqué au commencement de son règne, ou du moins avant 1279, selon un passage d'un avis donné à ce prince sur ses monnaies, mentionné par Le Blanc[1]. La description du dénéral d'Ed. Lambert convient parfaitement au denier à la couronne. La légende : *Le dénéral*, précédée d'une petite croix, y est en effet disposée autour d'une couronne ouverte.

L'autre dénéral d'Édouard Lambert est le poids d'un petit royal d'or des dernières années du XIIIe siècle. On y voit le roi debout, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, revêtu du manteau royal avec cette légende : POIS DE REOS pour *Poids de royaux.* On peut aussi supposer *Poids de reau suis*, comme on le lira plus loin, n° 4 des descriptions. C'est une variante des dénéraux du *royal* ou de *royaux* dont plusieurs seront décrits plus loin.

Le troisième et dernier des mémoires sur les dénéraux que je trouve dans la *Revue numismatique*, a paru en 1863; il est dû à M. Deschamps de Pas et a pour titre : « Note sur quelques poids monétaires[2]. » C'est aussi un excellent travail dans lequel l'auteur, qui paraît n'avoir pas eu connaissance du mémoire de M. de Lagoy, guidé par l'étude d'un lot de ces monuments qu'il a eu la bonne fortune de découvrir dans les archives municipales de Saint-Omer, a réuni de curieuses informations et a éclairé d'un jour très-vif les usages du moyen âge en cette matière. Sous une enveloppe portant ces mots : *Poix d'or*, M. Deschamps de Pas a trouvé dix-neuf poids monétaires en cuivre rouge, encore brillants comme s'ils sortaient des mains de

[1] *Traité historique des monnoies de France* (voy. p. 200).
[2] *Revue numismatique*, t. VIII de la nouvelle série, p. 270 à 287.

Digitized by Google

l'ouvrier, entourés chacun d'un petit papier d'une écriture de la fin du xve siècle, donnant le nom de la monnaie correspondante.

De la comparaison de ces poids avec certaines prescriptions d'une ordonnance monétaire du 8 décembre 1499, émanée de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, dont il a également découvert une copie dans ces mêmes archives, M. Deschamps de Pas a tiré les conclusions suivantes : « Pour avoir de l'uniformité dans l'adoption des monnaies qu'il prescrivait, le souverain fit fabriquer un certain nombre de poids correspondant exactement aux monnaies dont il admettait la circulation dans ses États, et dut en envoyer une série à chacune des villes de son obéissance, pour servir d'étalons à ceux dont la vente devait être autorisée. »

On lit en effet dans cette ordonnance : « Item, pour éviter plusieurs erreurs qui porroyent sourdre entre le poeuple pour raison des justes poix desd. deniers d'or deffendus, que nul de quelque estat ou condicion qu'il soit, ne s'avance ou entremette de faire ou vendre aucun poix desdits deniers, sinon du sceu, aveu et consentement de ceulx des lois desd. villes et lieux où ils les voudront vendre, affin que iceulx poix soient justifiées (*sic*) aux patrons des poix que lesd. des loix auront vers eulx, et seront tenus iceulx vendeurs desd. poix faire serment de non vendre ni aliéner aucun desd. poix qu'ils ne soient justiffiez auxd. patrons comme dit est, sur paine d'en estre pugnis arbitrairement. »

Sans connaître cet instructif document, qui ne fut publié que cinq ans après son mémoire, M. le marquis de Lagoy, guidé par les légendes de deux poids de sa collection, avait entrevu que les fiertonneurs faisaient fabriquer des fiertons chacun expressément pour son usage, et dans la note supplémentaire ajoutée à ce mémoire, M. de Longpérier, adoptant et complétant cette idée que confirmaient d'autres légendes, celles-ci inscrites sur des fiertons de la collection de la Bibliothèque nationale, émettait la supposition que les lombards ou changeurs inscrivaient aussi leur nom sur des fiertons fabriqués à leur usage.

L'ordonnance monétaire dont on vient de lire un extrait prouve que ces deux numismatistes étaient dans le vrai, car les choses devaient se passer dans les domaines du roi de France à peu près de même que dans ceux de l'archiduc d'Autriche, comte de Flandres, d'Artois, etc. etc., et on va voir qu'il existe encore d'autres raisons de supposer que les fiertons ne servaient pas uniquement dans les

Digitized by Google

hôtels des monnaies. Pour compléter la pensée de M. de Lagoy, je dirai qu'il devait y avoir deux espèces de fiertons, ceux des hôtels des monnaies et ceux du commerce, bien qu'il n'ait été fait aucune allusion à cet usage dans les traités des monnaies de Boizard et d'Abot de Bazinghen, auxquels nous emprunterons des informations sur les *fiertons* ou *dénéraux*.

Les poids monétaires ont d'abord porté chez nous le nom de *fierton*, terme qui, après avoir désigné le *quart du marc*, finit par s'appliquer à ces petits monuments et a la même racine que la petite monnaie anglaise dite *farthing*, dont le nom est dérivé de l'allemand *vier*, quatre, en anglais *four* [1].

Le terme *dénéral*, qui remplaça *fierton*, dérive également d'un nom de *poids* qui fut aussi appliqué à diverses monnaies, le *denier*, *denarius*, dont la racine est aussi un nom de nombre, *decem*. Je transcris l'article *Denariale* de Dom Carpentier, supplément au *Glossaire* de Du Cange : « *Monetariis Denarial*, vulgatius *Dénéral*, est specimen monetæ fabricandæ. » (Lit. remiss. ann. 1374. In Reg. 106. Chartophyl. reg. Chr. 212.) « Jehan du Solier, lieutenant du maître particulier de ladite monnaye de Rouen, trébuchait des deniers blancs à un dénarial. »

Jean Boizard, conseiller à la Cour des monnaies de Paris, au XVIIe siècle, à qui l'on doit un *Traité des monoyes*, publié en 1692, va nous donner l'historique sommaire, et en même temps une définition plus complète des fiertons et des dénéraux :

« Il faut aussi parler des poids appelez *dénéraux*, ce sont ceux dont les ouvriers et tailleresses sont obligés de se servir pour ajuster les flaons du poids juste des espèces à fabriquer, et dont les juges-gardes sont aussi obligés de se servir pour peser les espèces nouvellement monnoyées, avant que d'en faire la délivrance au maître. Chaque dénéral doit être étalonné sur le fort de l'espèce, en sorte que le trébuchant y soit compris.

« Je remarquerai à ce sujet que Philippe le Bel (*sic*, pour Philippe-Auguste), ayant créé au mois de juillet 1214 des officiers appellez fiertonneurs en chaque monoye du royaume, pour visiter le matin et de relevée les officiers de chaque fournaise, il ordonna que ces fiertonneurs seraient garnis chacun de balances, pour recevoir au poids de fierton l'ouvrage qui seroit devant les ouvriers, lequel fierton contiendroit en soy le poids du remède de l'ouvrage, qui seroit ordonné

[1] Voy. au mot *Ferto* dans le *Glossaire* de Du Cange.

Digitized by Google

être forgé en monoye[1]. » Il ajoute que l'on peut inférer de cette ordonnance que les dénéraux sont les anciens fiertons; tel est aussi l'avis d'Abot de Bazinghen, autre conseiller en la Cour des monnaies de Paris, qui, dans son *Traité des monnoies*, etc., *en forme de dictionnaire*, publié en 1764, dit nettement que les dénéraux s'appelèrent autrefois *fiertons*, et que les officiers qui vérifiaient le poids des espèces, les juges-gardes, se nommaient jadis fiertonneurs; mais on chercherait vainement chez lui, à cet égard, quelque chose de plus que dans l'ouvrage de son devancier. Ni l'un ni l'autre de ces conseillers à la Cour des monnaies n'a songé à décrire un seul de ces dénéraux, ni à nous apprendre s'il n'y en avait pas d'autres que ceux qui servaient dans les hôtels des monnaies, en un mot, s'il était permis aux particuliers d'en faire fabriquer pour leur usage. L'ordonnance signalée par M. Deschamps de Pas vient de nous montrer que cela était permis, à certaines conditions, dans les États de l'archiduc Philippe le Beau.

On ne me saura peut-être pas mauvais gré de donner ici, ainsi que je l'annonçais en commençant ce rapport, la description de quelques poids monétaires, soit d'après le mémoire de M. de Lagoy et le supplément qu'y a joint M. de Longpérier, soit d'après la suite du Cabinet national.

Je ne rapprocherai pas les poids de ces *fiertons* de ceux des monnaies correspondantes; non-seulement un tel travail dépasserait les bornes d'un rapport, mais encore, ne disposant que d'un très-petit nombre de spécimens en nature, il serait difficile de le bien faire. On ne pourrait entreprendre une étude sur les *fiertons* comparés aux monnaies, avec la certitude d'éclairer par là un coin de notre histoire monétaire, qu'après avoir réuni de nombreuses pesées d'après des exemplaires de bonne conservation, et malheureusement ceux-ci sont rares; c'est même surtout dans l'espoir d'inspirer aux amateurs qui posséderaient des séries de fiertons le désir de les faire connaître que je me suis déterminé à grossir ce rapport des pages qui vont suivre[2].

[1] Voy. p. 255 et 256.

[2] Dans un remarquable travail de M. l'abbé Desnoyers, inséré dans le dernier volume des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* (t. XV), et dont il a été parlé ici même, plus haut, p. 21, je trouve une rapide énumération de 226 poids monétaires trouvés dans la Loire, roi assis sous un dais, fleur de lis, cavalier, mouton avec l'inscription *pois de l'agnel*, etc. Si ces poids sont de bonne conservation, M. Desnoyers ferait œuvre utile en les décrivant avec d'exactes pesées.

Digitized by Google

Les poids monétaires étant le plus souvent ronds, je ne mentionnerai leur forme que lorsqu'elle ne sera pas telle, et je ne parlerai de leurs revers que lorsqu'ils ne seront pas lisses comme ils le sont habituellement dans les temps anciens, les seuls dont je m'occupe ici.

1

+ POIS : DE FLOR DAGNE (*sic*). (Poids de florin d'agnel). L'agneau de saint Jean-Baptiste avec la croix décorée d'une bannière. Bibliothèque nationale. Module : 14 millimètres; poids : 3 gr. 92. (Longpérier, p. 424, pl. n° 3.)

2

+ POIS DE LAGNEL · Même type qu'au n° 1. Bibl. nat. Module : 15 millimètres; poids : 3 gr. 90.

3

POIS DE MOVTON · Même type qu'aux n°s 1 et 2. Module : 15 millimètres; poids : 4 gr. 50. (Lagoy, p. 414, n° 1.)

4

P · DE REO SVI · (Poids de royau suis.) Le roi, debout, vu à mi-corps, en habits royaux, le sceptre à la main. Bibl. nat. Module : 15 millimètres; poids : 4 grammes. (Voy. n°s 5, 19, 20 et 21.) Le royal, reo, royau, fut aussi nommé *le réal*. (Voy. Lagoy, p. 416, n° 7.)

5

POIS DE ROIAL · Même type qu'aux n°s 1, 2 et 3. Bibl. nat. Module : 15 millimètres; poids, 4 gr. 56. (Longpérier, p. 424, pl. n° 4.) On remarquera ici, une fois pour toutes, que les légendes des fiertons ou dénéraux nous font toucher au doigt la variété des dénominations que recevaient les mêmes types monétaires dans l'usage populaire. Voici un *agnel* ou un *mouton* nommé *royal*.

6

LE ROIAL · Le roi vu à mi-corps, avec couronne, sceptre et main de justice. A la fin et au commencement de la légende, une fleur de lis. Après LE une rosace. Module : 20 millimètres. Hexagone. Bibl. nat. Poids : 3 gr. 15. (Longpérier, p. 425, pl. n° 18.)

7

POIS DE LA MASSE · Type du royal, sauf que le roi est assis. Bibl. nat. Inédit. Module : 17 millimètres; poids : 6 gr. 40. La masse était une variété du royal; on nommait aussi cette pièce *royal dur*, etc.

Digitized by Google

8

Sans légende : Le roi assis sous un pavillon. (Le Blanc, pl. de la p. 242.) Bibl. nat. Module : 15 millimètres ; poids : 5 grammes. (Longpérier, p. 425, pl. n° 11.) Poids du pavillon de Philippe VI.

9

POIS D·DOVB· (Poids de double.) Le roi assis sur un trône à dais, en habits royaux. Type de l'écu d'or de Philippe VI. (Le Blanc, pl. de la p. 242.) Bibl. nat. Inédit. Module : 18 millimètres, très-usé ; poids : 7 gr. 7.

10

Sans légende : L'archange saint Michel frappant le dragon d'une croix et tenant l'écu de France. Type de l'ange de Philippe VI. Bibl. nat. Inédit. Module : 18 millimètres ; poids : 5 gr. 60.

11

LE POIS DANG· (*angelot*). L'archange et le dragon. Imitation libre du type de l'ange. Bibl. nat. Inédit. Hexagone. Poids : 9 gr. 5.

12

P·DE LANGEL· (pour de l'*angelot*). Deux ailes et une fleur de lis. Abrégé du type de l'angelot. Bibl. nat. Module : 18 millimètres, bonne conservation ; poids : 7 gr. 14.

13

Sans légende : le roi assis sur son trône, la couronne en tête, l'épée à la main, l'écu de France près de lui. Type de l'écu d'or sous Philippe VI et Jean. Bibl. nat. Inédit. Module : 15 millimètres ; poids : 4 gr. 45.

14

POIS DE FRANC· Le roi à cheval, l'épée à la main ; une fleur de lis surmonte son casque. Franc à cheval. Bibl. nat. Module : 15 millimètres, usé ; poids : 3 gr. 51. (Lagoy, p. 419, n° 3 de la pl.)

15

Sans légende : Le roi à mi-corps, tenant le sceptre et la main de justice. Dans le champ, à droite et à gauche, une fleur de lis surmontant un annelet. Franc à pied ou fleur de lis d'or. Bibl. nat. Hexagone. Module : 15 millimètres ; poids : 3 gr. 50. M. de Lagoy en a décrit une variété, p. 420, pl. n° 17. Au lieu de la main de justice, le roi tient une épée.

Digitized by Google

16

P · DE FLOE · (Poids de Florin ou de Florence.) Fleur de lis de Florence. Module : 14 millimètres; poids : 3 gr. 51. Bibl. nat. (Longpérier, p. 425, n° 15 de la pl.) Poids du florin d'or imité de ceux de Florence. Sur une variété, aussi à la Bibliothèque nationale on lit : POIS FLO ·

17

FLORIN DOR · La fleur de lis de Florence. Inédit. Bibl. nat. Module : 15 millimètres; poids : 3 gr. 20.

18

Sans légende : Chatel. Bibl. nat. Inédit. Module : 13 millimètres; poids : 3 gr. 60. On fabriquait des *fiertons* même pour la monnaie d'argent. Celui-ci est au type du gros tournois.

19

BERTELIN LOMBART · Le roi assis sur son trône. Exergue ; trois ***. Bibl. nat. Poids de la pièce nommée *royal dur, masse* ou *cadière*, et même parfois *chaise*. (Voy. n°s 4 et 5.) Module : 17 millimètres : poids : 6 gr. 81. (Longpérier, p. 424, pl. n° 6. Voy. n°s 5 et 20.)

20

HENRIC · LE · LON · BART · Même type qu'au n° 6. Bibl. nat. Module : 17 millimètres; poids : 6 gr. 77. (Longpérier, p. 424, pl. n° 5. Voy. n°s 5 et 19.) Ce *fierton* et le précédent sont du nombre de ceux qui montrent que les particuliers en fabriquaient pour leur usage.

21

LE REAL GILB · Même type qu'aux numéros précédents. Inédit. Module : 16 millimètres. Poids : 6 gr. 70. Bibl. nat. On ne distingue pas très-bien les deux premières lettres du mot *réal*. Ce poids du réal avait été fabriqué pour un certain *Gilbert*.

Voyez, dans la *Revue numismatique*, l'article cité de M. de Lagoy, p. 416 et 420, où sont cités les nommés *Estene Husa* ou *Musa* et *Pierres Eusefrii* ou *Bosefrii*. Voyez aussi, même Recueil, p. 424, le commentaire de M. de Longpérier sur nos *fiertons* n°s 19 et 20.

Suivant un lexicographe contemporain, il y aurait eu pour chaque pièce trois dénéraux : le premier du poids précis, le deuxième du poids toléré au maximum, le troisième du poids toléré au minimum. Je regrette que l'écrivain n'ait pas indiqué les sources où il a puisé ce renseignement; je n'ose pas en affirmer l'exactitude;

Digitized by Google

cependant je ne suis pas éloigné de croire qu'il y avait en effet souvent des dénéraux de divers poids pour une même pièce [1], mais dans ce cas ces *fiertons* ne devaient pas porter le nom de leur possesseur, attendu que les différences devaient être motivées par le désir de frauder. Dans cette hypothèse, Henri et Bertelin le Lombard ou Lombard, changeurs ou banquiers qui signèrent leurs *fiertons*, auraient été d'honnêtes gens qui n'auraient pas agi comme ceux dont parle M. de Saulcy dans le programme de son projet de publication de *Documents monétaires* qu'on peut lire dans la *Revue des Sociétés savantes* [2].

Avant de quitter les fiertons, je décrirai deux objets qui autoriseraient à eux seuls à penser qu'au moins en Allemagne les changeurs, et peut-être les marchands, se servaient de poids monétaires dans leurs transactions. On possède au Cabinet des médailles deux boîtes de bois, de physionomie allemande, datant du XVIIe siècle, qui ont servi à cet usage. Ces boîtes sont remplies de dénéraux aux types des principales espèces alors en circulation, et munies de petites balances. Sur l'une de ces boîtes, on lit à l'encre le nom et l'adresse du possesseur, Jacob Henscher, demeurant au Plückhof à Cologne, en 1663; je ne connais pas de boîtes analogues de travail français, mais il est probable que les choses se passaient à cet égard chez nous comme chez nos voisins. Les boîtes à dénéraux faisaient pour les pesées l'office de comptes faits.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

MÉDAILLE D'OR DU MOYEN ÂGE ET MATRICE DE SCEAU EN BRONZE TROUVÉES À HAUTECOUR, PRÈS MOUTIERS (SAVOIE).

Communication de M. l'abbé Trémey.

(Séance du 16 avril 1877.)

La pièce d'or trouvée à Hautecour n'est pas une médaille, n'a pas de rapport avec les croisades, et il n'y faut pas lire l'abréviation de la fameuse phrase *Dieu le veut*, ainsi que l'ont supposé « les archéologues et Œdipe du pays de Savoie », consultés par M. l'abbé Tremey.

[1] Voy. B. Legoarant, *Nouv. dict. critique de la langue française*, 1 vol. in-4°, 1858, v° *Dénéral*.

[2] Voy. t. V de la 6e série, p. 234.

Digitized by Google

C'est une monnaie, c'est un sequin de Venise, frappé sous le doge Pierre Gradenigo, qui régna de 1289 à 1310. Il sera plus court de décrire cette monnaie que de rectifier l'une après l'autre les erreurs du déchiffrement qu'on a tenté d'en faire à Moutiers, sans le secours de livres, et loin de la riche collection de la Bibliothèque nationale où l'on peut en voir un exemplaire fort bien conservé.

Sur la face de cette pièce paraît saint Marc debout, remettant la bannière d'investiture au doge agenouillé. Derrière le saint, on lit : S·M·VENETI; derrière le doge, PE GRADONIG; au revers, le Christ debout, bénissant, placé au milieu d'une figure de forme elliptique, *vesica piscis*, dans laquelle paraissent neuf étoiles. La légende est un vers léonin avec rime à la césure et à la fin :

Sit tibi Christe datus q. tv. regis iste ducatus.

Le mot *Christe* est figuré à la bysantine par les trois lettres XPE. Le sens de ce vers célèbre se prête à deux interprétations. Les Vénitiens consacrent-ils au Christ *le duché* de Venise, *ducatus*, ou est-ce le *sequin* lui-même dont le nom originel et officiel était *ducatus*, *ducat*, comme on disait un *royal* en France? Je ne le déciderai pas, mais j'incline à croire que l'équivoque a été voulue. Serait-ce pour cela que le cinquième mot de cette légende n'est jamais représenté sur les sequins que par une seule lettre? Faut-il supposer *quia* ou *quem?* Les auteurs du *Trésor de numismatique*, en 1846, ont lu *quia* et ont traduit : « Que ce ducat te soit consacré, ô Christ, parce que c'est toi qui gouvernes[1] ! » Plus récemment, M. Federico Schweitzer, auteur d'une monographie des monnaies de Venise, a lu *quem*, mais il ne traduit pas et ne cite pas d'autorités[2]. Toutefois avec *quem*, il semble qu'il s'agit plutôt du *duché* que du *ducat*.

On ne sait pas si le ducat de Venise a précédé ou suivi celui de Rome dont le type analogue montre le *sénateur* au lieu du *duc* ou *doge* avec la légende ROMA CAPVT MVNDI S·P·Q·R au côté face, et au revers : SANCTVS PETRVS — SENATOR VRBIS, mais on est d'accord pour placer l'apparition de ces deux monnaies au XIIIe siècle[3]. On croit que c'est sous Pierre Dandolo

[1] *Histoire par les monuments de l'art monétaire chez les modernes* (voy. p. 60, pl. XXX, n° 6).

[2] *Serie delle monete e medaglie d'Aquileja e di Venezia da Federigo Schweitzer*, Trieste, 1848, 2 vol. in-4° (voy. t. I, p. 92).

[3] Sur le ducat de Rome, voy. *Trésor de num.*, *loc. cit.*, p. 49, pl. XXV, n° 1.

Digitized by Google

(1280-1289) que fut frappé le premier sequin; en tout cas, jusqu'à présent on n'en connaît pas d'antérieur à ce doge qui fut le prédécesseur immédiat de Pierre Gradenigo dont on vient de parler.

On sait que le sequin se perpétua à Venise, et que l'on ne cessa d'en fabriquer qu'à la chute de la République. On sait aussi que, sauf le changement du nom du doge et d'imperceptibles modifications, on y conserva religieusement le type primitif ainsi que le vers traditionnel. Je crois me souvenir d'avoir lu quelque part qu'il y eut encore une ou plusieurs émissions de sequins sous le régime de l'Autriche, mais je n'oserais pas l'affirmer.

Le sceau matrice dont M. l'abbé Trémey a envoyé une empreinte remonte aux premières années du XIVe siècle. C'est comme l'a conjecturé M. l'abbé Trémey, un cachet privé; et il nous semble y lire à la fin le nom de *musties*, comme il aurait voulu le lire lui-même, et non pas *nusties* qu'il s'est résigné à y voir. Ce n'est pas la mauvaise conservation qui fait la difficulté de l'interprétation de la légende de ce sceau, mais bien la forme irrégulière des caractères. Après un examen attentif, et après avoir pris l'avis de deux de mes collègues du Comité, je propose de lire :

S·PERONEL ALLART DE MVSTIES·

C'est aux archéologues de *Moutiers* à nous apprendre s'il y eut à Moutiers une famille *Allart*, et si l'on en sait quelque chose.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

DÉCOUVERTE D'UNE MONNAIE GAULOISE AU PUY-DU-CHALARD.

Communication de M. Philibert Lalande, à Brives.

(Séance du 16 avril 1877.)

En réponse à l'appel fait aux numismatistes par la note insérée au *Journal officiel* le 10 février 1876, M. Philibert Lalande, à Brives, a adressé l'empreinte en cire d'une «monnaie gauloise en argent» trouvée au Puy-du-Chalard, commune d'Issoudun, arrondissement de Brive (Corrèze).

S'agit-il véritablement d'une monnaie d'argent? J'en doute un

Digitized by Google

peu. La pièce trouvée au Puy-du-Chalard montre d'un côté une tête grossièrement tracée, tournée à droite, et de l'autre le taureau cornupète; or, on conserve au Cabinet de France des pièces en potin au même type dont plusieurs ont des reflets blanchâtres. La pièce du Puy-du-Chalard serait-elle aussi en potin et aurait-elle trompé M. Lalande par son apparence argentine?

C'est à lui-même que je demanderai la réponse à cette question [1].

Jusqu'à présent, sans raisons tout à fait concluantes, on plaçait ces monnaies de potin parmi les incertaines de l'est de la Gaule, et l'on inclinait à les donner aux Sequani. Faut-il les retirer à ces peuples pour les donner aux Lemovices? Ce serait aller bien vite. De même qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, une seule provenance ne suffit pas à motiver une attribution géographique; le moment n'est donc pas encore venu de se prononcer sur cette question, pas plus que sur tant d'autres soulevées par la classification critique des monnaies gauloises. En attendant, on a pris note au Cabinet des médailles de la communication de M. Lalande.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour annoncer aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* la prochaine publication du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* dès à présent entièrement terminé et dont les premières feuilles sont composées. Lorsque les numismatistes connaîtront tout ce que possède la plus riche collection de monnaies gauloises qui existe, il leur sera facile de discerner dans leurs médailliers les pièces nouvelles et, il faut l'espérer, on verra se multiplier les communications de l'ordre de celles que nous devons à M. Lalande ainsi qu'à d'autres amis de l'histoire nationale, et il deviendra moins difficile de porter la lumière sur les obscurités de l'étude aussi attachante que périlleuse de la numismatique gauloise.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

[1] A la Sorbonne, cette année même, M. Ducrocq, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, faisait connaître une monnaie gauloise d'argent appartenant à une série qui, jusqu'à présent, ne comprenait que du bronze. Il peut en être ainsi de la pièce de M. Lalande.

Digitized by Google

Découverte de monnaies françaises du moyen âge, à Louplande.

Communication de M. Bertrand, conseiller de préfecture, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine.

(Séance du 16 avril 1877.)

En novembre 1876, les ouvriers occupés à démolir l'ancienne église de Saint-Léonard de Louplande, canton de la Suze, arrondissement du Mans, trouvèrent une tirelire remplie de monnaies au nombre de 96, dont une seule en or, un florin aux fleurs de lis de Charles V.

Les autres pièces étaient de saint Louis, de Philippe IV, de Philippe VI, de Charles V et de Charles VI. On avait dû briser la tirelire pour en retirer les monnaies; mais M. Bertrand nous apprend qu'on a pu en rapprocher les morceaux, et qu'elle sera conservée dans la sacristie de l'église de Louplande, avec toutes les monnaies qu'elle contenait. Il y a lieu de remercier M. Bertrand de cette communication très-sobre et cependant complète.

Chabouillet,

Membre du Comité.

Découverte de quarante-trois pièces d'or du moyen âge, à Courpiac (Gironde).

Communication de M. Robert, maire de Courpiac.

(Séance du 16 avril 1877.)

On a trouvé dernièrement, dans le cimetière de Courpiac, un trésor composé de 43 pièces d'or. Ce sont surtout des monnaies frappées en Guyenne, soit par Édouard III, roi d'Angleterre, soit par son fils, Édouard, seigneur d'Aquitaine ou de Guyenne, si connu sous le nom de *Prince Noir*. Les autres pièces de la trouvaille sont un *agnel* de notre Jean II, que l'on a pris pour une monnaie de prélat, parce qu'on a considéré l'abréviation des mots *Johannes rex* comme étant celle de *Jesus rex*, ainsi qu'on a fait d'un florin imité de ceux de Florence, dont on n'a pu déchiffrer la légende, mais qui pourrait bien être du même prince, et qui, en tous cas, est d'un de ses contemporains.

Digitized by Google

Il paraît que le fossoyeur, qui, en qualité d'*inventeur* de ces monnaies, a droit à en partager la valeur avec la commune de Courpiac, s'en exagère la valeur et menace de s'entendre avec des étrangers, tandis que M. le maire de Courpiac désirerait en assurer la conservation à la France, tout en souhaitant en tirer le meilleur parti possible par égard pour les intérêts des deux ayants droit.

Cette difficulté, que M. le maire de Courpiac soumet à M. le Ministre, n'est pas de notre compétence.

D'ailleurs, j'ai le regret d'être obligé de déclarer qu'aucune de ces pièces n'est rare ni désirable pour le Cabinet national.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

DÉCOUVERTE DE TROIS MONNAIES D'OR À BOURG-SAINT-ANDÉOL.

Communication de M. le préfet de l'Ardèche.

(Séance du 16 avril 1877.)

A Bourg-Saint-Andéol, pas plus qu'à Courpiac, on n'a mis la main sur des raretés. Les trois monnaies d'or qu'on vient de trouver à Bourg-Saint-Andéol sont des écus d'or de Philippe VI fort communs et qui ne valent guère plus que leur poids. En conséquence, nous sommes aussi désintéressés dans cette question qu'en ce qui concerne celle soulevée par la trouvaille de Courpiac. Il n'en est pas ainsi à Bourg-Saint-Andéol, où l'on ne sait quel parti prendre au sujet de ces pièces qui appartiennent à l'État, sous la réserve d'une indemnité à allouer aux ouvriers *inventeurs*. Doit-on donner ces monnaies au musée départemental de l'Ardèche? Doit-on les attribuer à la commune de Bourg-Saint-Andéol? A quel chiffre doit-on fixer l'indemnité des ouvriers? En ce qui concerne les deux premières questions, le Comité est incompétent. Quant à la troisième, j'y ai déjà répondu en déclarant que ces pièces sont communes et que, malheureusement pour les ouvriers, on n'en trouverait pas plus de 18 francs l'une à Paris.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Notes sur des monnaies découvertes à Montcharvot, canton de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Communication de M. Lacordaire-Logerot.

(Séance du 16 avril 1877.)

En septembre 1876, M. Petit-Guillaumot a découvert dans son jardin, à Montcharvot, six pièces de monnaies d'or dont M. Lacordaire-Logerot a donné la description dans une brochure de quatre pages in-4°, intitulée : *Notes sur des monnaies*, etc., imprimée à Bourbonne et qu'il a adressée au Comité. Sous les n°s 1 et 2, sont décrits deux écus à la couronne attribués à Charles VI par l'auteur des *Notes;* sous le n° 3, figure un salut de Henri VI, roi d'Angleterre, frappé en France; sous le n° 4, une pièce nommée par M. Lacordaire-Logerot obole du Rhin ou maille du Palatinat, qu'il donne à « Louis III de la maison de Wittelsbach, duc de Bavière, mort vers 1347 »; sous le n° 5, une pièce désignée encore soit comme une obole du Rhin, soit comme une maille de Horne, attribuée au même prince; enfin, sous le n° 6, une monnaie épiscopale attribuée à un évêque de Liége, du nom de Rodolphe, dont M. Lacordaire-Logerot n'a pu trouver la place exacte, mais qui aurait vécu dans la première moitié du XIVe siècle.

De toutes ces attributions, une seule est incontestable, celle du n° 3, qui donne à Henri VI d'Angleterre un salut d'or, frappé en effet en France par ce prince. Les autres attributions me paraissent des hérésies numismatiques.

Les écus à la couronne n°s 1 et 2 n'ont pas été frappés sous Charles VI, mais sous Charles VII, de l'avis de Le Blanc, qui n'a jamais été contredit, que je sache. On peut comparer la description de M. Lacordaire-Logerot avec la planche du *Traité historique des monnaies de France*, où paraît un écu qui, comme ceux de Montcharvot, est remarquable par l'addition au type primitif de deux fleurs de lis surmontées de la couronne royale [1].

Du reste, en ce qui concerne ces pièces, on ne sera fixé que lorsque l'on possédera le *Recueil de Documents monétaires* formé par M. de Saulcy, dont la Section a proposé la publication dans sa séance du 12 février 1877.

Ainsi que les écus d'or n°s 1 et 2, la monnaie n° 4 me paraît

[1] Cf. p. 287 et pl. numérotées 288^a^ et 300^a^.

Digitized by Google

être d'une date moins reculée que celle qui lui a été assignée par M. Lacordaire-Logerot. On y lit d'un côté : *Lvdv. c. p. r. dvx. b. mo. b.* qu'il faut traduire «Louis, comte palatin du Rhin, duc de Bavière», avec M. Lacordaire-Logerot, qui a laissé sans explication les deux dernières abréviations de la face, *mo. b.*, ainsi que l'abréviation *ba* de la fin de la légende du revers, *moneta nova avrea ba*, et qui a également omis de rendre compte de l'écusson chargé d'une roue à six rais qui y accompagne ceux du Palatinat et de la maison de Bavière.

Ces abréviations *mo. ba.* et *ba* indiquent l'atelier monétaire, alors fort employé, de Bacharach, très-ancienne ville appartenant aujourd'hui à la Prusse rhénane, mais jadis chef-lieu d'un bailliage du Palatinat et l'une des résidences des électeurs palatins. C'est là, sur la rive gauche du Rhin, que la monnaie trouvée à Montcharvot a été frappée, non pas par le Louis III, «mort vers 1347», dont parle M. Lacordaire-Logerot, lequel n'est autre que le duc de Bavière devenu en 1314 l'empereur Louis V et mort le 11 octobre 1347, dans sa soixante-troisième année, mais par un autre Louis III de la maison de Bavière, celui-ci dit *le Bon*, qui fut non pas duc de Bavière, mais électeur palatin du Rhin, et régna de 1436 à 1449.

A cette époque, les électeurs du Rhin, ecclésiastiques et laïques, contractaient souvent entre eux des alliances monétaires. La pièce en question, qui est un florin d'or, *Goldgulden*, fait partie de la curieuse série des monnaies d'alliance du Rhin : elle fut commune à l'électeur palatin du Rhin Louis III, dont le nom y est inscrit, et à l'électeur de Mayence, qui n'y est représenté que par le blason de son électorat, la roue à six rais dont on vient de parler.

Malgré le silence de notre monnaie et l'absence de date, on peut nommer cet électeur de Mayence: c'est Thierry d'Erpach, dont le règne, commencé en 1434, comprend tout celui de Louis III, à qui il survécut dix ans, étant mort en 1459. Le n° 5 est encore du xve siècle et non du xive, ainsi que l'a cru l'auteur des *Notes*. Comme la précédente, cette monnaie fut commune à Louis III l'électeur palatin et à Thierry d'Erpach, elle a aussi été frappée à Bacharach. Cette fois, le nom de l'atelier monétaire est écrit presque en entier, mais, sans doute, en raison de la mauvaise conservation de la légende à cet endroit, M. Lacordaire-Logerot au lieu de lire : *mon. nov. bacher*, ayant cru voir «*mon. nov. bac hor* (peut être *her*)», a pensé qu'il s'agissait de Horne en Hollande. On se convaincra

Digitized by Google

de l'exactitude de notre rectification si l'on veut recourir à la figure de cette pièce ou du moins de l'une de ses variétés dans l'ouvrage intitulé : *Domus Vittelbachensis numismatica*, publié en 1774 par Widmer[1].

L'attribution de la monnaie n° 6 et dernière ne nous paraît pas plus exacte que celles que nous venons de combattre. On y voit d'un côté, un saint évêque debout, saint Martin comme nous l'apprend la légende incorrecte, mais très bien lue par M. Lacordaire-Logerot : *Sancte-me-rtin-epis.*, et au revers, un blason sur lequel paraît une croix et un autre écusson plus petit dont, dit M. Lacordaire-Logerot, « il est difficile de distinguer les emblèmes, et où cependant il semble qu'on aperçoit un aigle. » La légende est : *mon. rodolp. episc. traiect.* Croyant reconnaître le nom latin de Maëstricht, *Trajectum Tungrorum*, dans l'abréviation *Traiect*, et oubliant que la ville d'Utrecht se nommait aussi *Trajectus* ou *Trajectum Rheni*, M. Lacordaire-Logerot a pensé qu'il avait sous les yeux une monnaie frappée par un évêque de Liége, sur laquelle on aurait écrit le nom de *Maëstricht*, bien que dès la fin du xe siècle, il le fait observer lui-même, le siége de Maëstricht ait été transporté à Liége. Partant de cette idée, et à raison de la ressemblance du travail de cette pièce avec celui de son n° 5, qui est en effet du même temps, M. Lacordaire-Logerot croit pouvoir l'attribuer à un Rodolphe, évêque de Liége, qui aurait vécu « dans la première moitié du xive siècle. » Il faut bien le dire, ici encore nous sommes obligé de rectifier l'attribution ingénieuse, mais non fondée, de M. Lacordaire-Logerot. La pièce d'or en question a été frappée par Rodolphe de Diepholtz, évêque d'Utrecht, qui occupa ce siége, non pas dans la première moitié du xive siècle, mais dans le xve, de 1433 à 1455. Le Cabinet des médailles possède un exemplaire de cette monnaie, et malgré la petitesse de l'écusson des armes personnelles de l'évêque, qui est placé en abîme sur la croix d'Utrecht, on y distingue non-seulement l'aigle reconnu par M. Lacordaire-Logerot, mais encore le lion passant qui figurait aussi dans le blason de la maison comtale westphalienne de Diepholtz, éteinte en 1585.

Si je me suis arrêté sur les inexactitudes des brèves *Notes* dont je viens de rendre compte, c'est qu'il m'a paru utile de signaler les

[1] Voy. 2e partie, pl. XIII et p. 117. — L'une de ces pièces porte l'indication, rare à cette époque, de la date : ANNO DNI. *M.CCCC.XXXV*. C'est le n° 65.

Digitized by Google

difficultés auxquelles se heurtent les meilleurs esprits, lorsqu'ils travaillent sans le secours des grandes collections de Paris. Pour ne parler que de l'étude des monnaies du moyen âge et même de celles des temps plus modernes, je crois pouvoir déclarer qu'elle est plus périlleuse qu'on ne le croit généralement; j'ajoute qu'il est impossible d'y réussir d'emblée lorsque l'on est privé de livres spéciaux, comme il arrive souvent dans les départements.

Je terminerai par un conseil que je me permettrai d'adresser aux savants qui veulent bien nous rendre le service de mettre en lumière les découvertes de médailles ou de monnaies faites sous leurs yeux. Je les engagerai à se défier de la tendance à vieillir les monuments, qui est le péché mignon des numismatistes encore inexpérimentés. On l'a vu, on remarque surtout cette tendance dans le travail, d'ailleurs très-consciencieux, de M. Lacordaire-Logerot. J'espère que le savant bibliothécaire de Bourbonne-les-Bains voudra bien accepter, avec les observations qui précèdent, les remercîments que lui doit la Section pour l'intéressante communication qu'il a bien voulu lui adresser.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

SARCOPHAGE CHRÉTIEN DU IIIe SIÈCLE.

Communication de M. le Supérieur du petit séminaire de Brignoles.

(Séance du 16 avril 1877.)

M. le Supérieur du petit séminaire de Brignoles a bien voulu me faire adresser, sur ma demande, deux photographies de monuments dont je dois entretenir le Comité.

Il s'agit d'abord d'un sarcophage chrétien antique, portant une inscription ajoutée au VIe siècle et vu autrefois à la Gayole, par Peiresc, qui nous en a laissé une description minutieuse et deux copies informes [1]. Pour rechercher cette tombe que je croyais perdue, j'avais demandé au regretté bibliothécaire d'Aix, M. Rouard, des indications sur la localité désignée par Peiresc, et je n'avais

[1] Voir mes *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 629, et les manuscrits de Peiresc, n°s 8958, t. II, fol. 265 et 307; 9530, fol. 143 et 144 (Bibliothèque nationale).

Digitized by Google

Digitized by Google

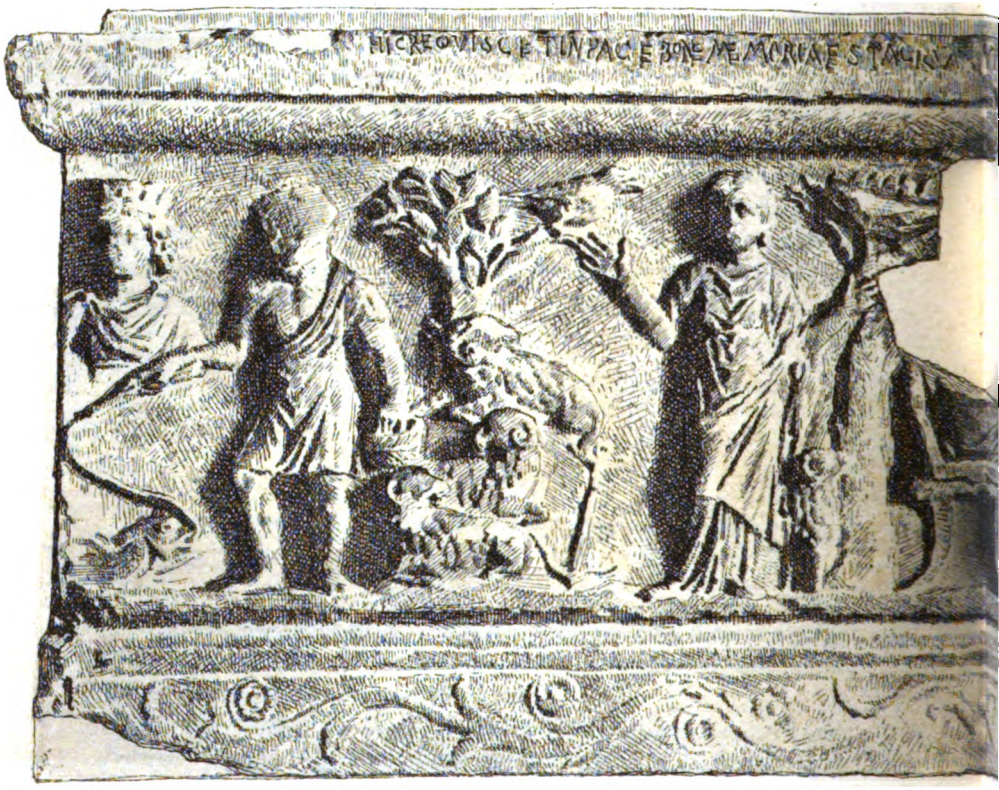

SARCOPHAGE CHRÉ

Héliog. Dujardin.

Digitized by Google

TIEN DE LA GAYOLE

Eudes, imp. Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

pu recueillir, à ce sujet, des renseignements précis. Une lettre de M. l'abbé Albanès m'a appris récemment que la Gayole est un petit prieuré, ayant dépendu de Saint-Victor et situé à quelques kilomètres de la Celle et de Brignoles (Var). Notre savant correspondant a ajouté que le sarcophage en question se trouvait maintenant à la bibliothèque du petit séminaire de Brignoles, et c'est de la bienveillance de M. le Supérieur que je tiens une bonne photographie de la tombe chrétienne qui m'intéresse.

Nous avons ainsi sous les yeux un monument unique jusqu'à cette heure et qui, par la perfection de son travail, par l'antiquité bien connue des symboles du Poisson et de l'Ancre, remonte évidemment au milieu du IIIe siècle. J'ai déjà signalé dans la *Revue des Sociétés savantes* une tombe du Louvre, venue de Rome et qui date également d'une époque antérieure au triomphe de l'Église[1]. La Gaule marche donc de pair, en cet endroit, avec l'Italie; mais notre monument l'emporte de beaucoup par la beauté comme par l'intérêt sur le sarcophage romain. Celui-ci n'offre qu'une gravure assez sommaire encadrée de deux bandes de strigiles; le nôtre est orné de bas-reliefs d'une exécution remarquable; les scènes qui le décorent présentent de plus un intérêt particulier par un singulier mélange d'images chrétiennes et païennes. Souvent déjà nous avons vu de ces dernières, tritons, sirènes, figures symboliques de pays, de mers et de fleuves se maintenant comme accessoires dans les fresques, les sculptures chrétiennes; mais nulle part ailleurs nous ne les retrouvons occupant une aussi large place à côté des représentations particulières aux premiers fidèles.

Le pêcheur prenant à l'hameçon le poisson mystique, une ancre près de lui, l'orante debout entre les arbres du paradis où se posent des colombes, les brebis et le Bon-Pasteur, voilà ce que présente la plus grande part du centre du tableau. Ce qui demeure entier du reste, nous rejette dans le paganisme : à gauche, c'est le buste du soleil orné d'une couronne semblable à celle que nous lui voyons sur une statuette d'argent doré publiée par Caylus[2]; à droite un personnage assis, tenant une lance et qui paraît être une de ces figures fréquentes sur les monuments antiques, bas-reliefs ou vases peints et qui symbolisent le lieu où se passe la scène; puis, comme

[1] 1876, t. IV, p. 282-284.

[2] *Recueil d'antiquités*, t. VII, pl. LXXI. Voir sur cette statuette, J. de Witte, *Gazette archéologique*, 1877, p. 82.

Digitized by Google

pour achever la confusion des types, une brebis est près de ce personnage, comme on en voit une auprès du Bon-Pasteur.

Les anciens violateurs de la tombe, qui l'ont fracturée par le milieu, ont fait disparaître le buste d'une figure assise, la personne morte, sans doute, devant laquelle une autre plus petite, celle d'un enfant, était debout. Rien dans les monuments chrétiens ne rappelle ce groupe, et c'est chez les païens que nous retrouvons au contraire l'image de maîtres ou de parents assis de la sorte et enseignant.

Je ne sais donc aucune œuvre antique qui, plus clairement que notre marbre, porte l'empreinte de l'époque de transition où plus d'un esprit flottait indécis entre la foi du Christ et les anciennes croyances, où, selon la parole d'un Père témoin de ces écarts étranges, les artistes, même convertis, travaillaient indifféremment pour les adeptes des deux cultes [1].

M. l'abbé Albanès avait bien voulu me signaler, à Brignoles, en même temps que la tombe dont je viens de parler, une inscription du VIe, si ce n'est du VIIe siècle. La pierre formait alors l'un des montants d'une martelière dans un large ruisseau. Plantée debout, elle plongeait dans l'eau qui en recouvrait plus de 20 centimètres, et mon savant correspondant n'avait pu, malgré tous ses efforts, copier le texte dans son entier. La pierre devait toutefois, me disait-il alors, être enlevée; et maintenant elle se trouve, en effet, à côté du sarcophage chrétien, dont j'ai parlé au début de cette note, dans le séminaire de Brignoles.

L'inscription se lit presque entière et la photographie nous la montre ainsi :

✝ INSEGNEM GENETVM CRVCES MVNIMENE SEPTVM
[I]NSONTEM NVLLA PECCATI SORDE FVCATVM
[TE]VDOSIVM PARVVM QVEM PVRA MENTE PARENTES
·····TABANT SACRO FONTES BAPTESMATE TINCTVM
[IM]PROBA MORS RAPVET SET SVMMI RECTOR OLIMPI
[PRA]ESTABET REQVIEM MEMBRIS VBI NOBILE SIGNVM
[IN]FIXVM EST CRVCES XPIQVE VOCAVET ORE RES

[1] Voir mon *Étude sur les Sarcophages d'Arles*. (Sous presse.)

Digitized by Google

Insignem genitum Crucis munimine septum,
Insontem nulla peccati sorde fucatum,
Teodosium parvum quem pura mente parentes
.....tabant sacro fontis baptismate tinctum
Improba mors rapuit; sed summi Rector Olympi
Præstabit requiem membris, ubi nobile signum
Infixum est Crucis, Christique vocabit ore (Rex?).

C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'un enfant de noble race nommé Théodose, baptisé et, sans doute, suivant la coutume du temps, à l'heure de la mort [1]. Entre ces vers de basse époque et le sarcophage de la Gayole, il est comme un trait de ressemblance par l'emploi de l'expression classique *Rector Olympi;* mais nous ne devons pas chercher en cet endroit, comme sur le marbre du IIIe siècle, une marque de l'influence du vieux culte. Il ne s'agit ici que de ces formules païennes familières aux poëtes de la décadence, Sidoine Apollinaire, Fortunat, et qu'ont imités si souvent en cela les auteurs d'épitaphes en vers.

Au point de vue paléographique, le trait saillant de notre inscription est le T de forme cursive que nous retrouvons en 695, sur une pierre de Toulau [2].

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

INSCRIPTION D'UNE BORNE MILLIAIRE DÉCOUVERTE DANS L'ANCIEN FORUM *D'ARLES.*

Communication de M. Huart, conservateur du musée lapidaire d'Arles.

(Séance du 16 avril 1877.)

M. Huart, conservateur du musée lapidaire d'Arles, vous a envoyé un travail manuscrit intéressant sur l'inscription d'une borne milliaire découverte dans l'ancien Forum. L'auteur cite divers travaux dont ce monument a été l'objet; mais il paraît ne pas connaître la copie que M. Herzog en a prise sur la pierre même et qu'il a publiée dans son épigraphie de la Narbonnaise.

L'inscription est curieuse, parce qu'elle est datée du quinzième consulat de Théodose II, c'est-à-dire de l'an 435, et qu'elle men-

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 355.
[2] *Ibid.* n° 400 des planches.

Digitized by Google

tionne un personnage important, Auxiliaris, alors préfet du prétoire des Gaules, dont il est question dans la *Vie de saint Hilaire* et dans les Novelles de Valentinien III.

Le but principal de la dissertation est d'établir que la borne porte à la neuvième ligne : ARE[*late*] NA[*rbonam*], au lieu de : ARE[*late*] MA[*ssiliam*] que tous les antiquaires y ont vu jusqu'à ce jour. Il s'agit là d'un fait matériel sur lequel la Section ne pourra se prononcer que quand elle possédera un bon moulage du mot contesté.

Quoi qu'il en soit, M. Huart mérite des remercîments, et doit être encouragé à poursuivre des études dont on doit attendre beaucoup.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Inventaire du château des Baux, en 1426.

Communication de M. le Dr L. Barthélemy d'Aubagne, à Marseille.

(Séance du 26 avril 1877.)

L'inventaire que nous adresse M. le docteur Barthélemy possède le grand intérêt de noter toutes choses à leur place d'usage où les trouve son rédacteur dans le château des Baux, et d'appartenir au commencement du xve siècle. Il nous donne donc un relevé exact de ce qu'était au moyen âge le mobilier de chacune des pièces d'un château de Provence appartenant à une famille riche et puissante, celle des Baux, dont notre correspondant trace un compendieux historique en tête du document qui seul nous doit occuper ici. Cette introduction explique les circonstances qui le motivent.

Nous allons donc résumer, afin d'en faire apprécier l'importance, l'inventaire de chacune des pièces dans l'ordre où elles se présentent, puis nous pourrons insister sur quelques points de détail qu'il sera nécessaire de commenter ou d'éclaircir.

L'inventaire commence de raison par la chapelle. Il note que les autels, le grand et le petit, sont garnis d'autels portatifs, c'est-à-dire de la pierre consacrée : mais il note de plus «ung coffre à quatre pieds de fer comme ung autel portatif» (I, 4), qui doit être, celui-là, un autel itinéraire comme les trésors d'Allemagne en possèdent encore.

Digitized by Google

Des livres liturgiques, quelques vêtements ecclésiastiques et un peu d'orfévrerie meublent cette chapelle, qui renferme un petit retrait de bois réservé pour l'usage de la châtelaine, « ung oratoyre de fuste en quoy madame oyait la messe, lequel elle appeloit clostret » (I, 20), tout garni de coussins et de tapis.

Nous avons vu un oratoire semblable, et du xve siècle, dans la chapelle d'un château de Séran, aux environs d'Angers.

Une chayère et un archebanc, c'est-à-dire un banc muni d'un coffre, complétaient le mobilier de la chapelle, qui possédait en outre une vieille tapisserie de haute lisse, représentant l'histoire des trois rois, et « une image de saint Antoine pendant en un grand tableau. »

Nous retrouverons ailleurs le reste du mobilier de cette chapelle, qui était fort riche en vêtements.

Dans la cour du château, le rédacteur de l'inventaire trouve d'abord un grand bassin plat de cuivre à deux anses, un grand chaudron à quatre anneaux, quatre paniers d'osier et autant de sparterie, et une grande chose de fer près de la citerne, voisine de la chapelle. Cette chose est-elle un treuil pour puiser de l'eau?

Madame des Baux mourut dans la grande chambre de la tour. C'est celle-ci que l'on inventorie tout d'abord.

Elle était meublée :

1° D'un buffet sur lequel il y a de l'argenterie;

2° D'un vieux coffre ferré, également rempli d'argenterie;

3° D'un coffre rond, ferré, dit des joyaux, et qui en contient en effet un grand nombre renfermés dans de petits coffrets de bois ou de cuir noir, et dans des massepans avec les papiers de famille.

Il y a encore deux coffres et deux caissettes, mais qui ne contiennent rien qui vaille la peine d'être inventorié.

Le lit garni où mourut Madame des Baux était accompagné d'un petit lit, suivant un usage qui persista jusqu'au xvie siècle, ainsi que nous l'ont montré divers inventaires qui ont passé sous les yeux du Comité.

Deux tables à tréteaux, deux chayères et deux bancs, trois bassins de cuivre et deux chauffe-pieds de fer avec deux chandeliers de laiton complètent le mobilier de cette chambre dont les murs sont tendus de tapisseries de haute lisse représentant diverses histoires.

Le livre de Sidrac, recueil de maximes célèbre au xive siècle,

Digitized by Google

qu'on avait prêté à la dame des Baux, se trouva dans sa chambre mortuaire.

La chambre où Madame des Baux mourut n'était point celle où elle « souloit gésir ». Celle-ci est désignée comme étant éclairée par une fenêtre vers la ville, qui est le bourg des Baux, non loin de Tarascon.

Elle contenait :

1° Un coffre ferré, couvert de cuir, qui renferme de menus objets de toilette;

2° Un massepan qui est plein de papiers d'affaires, de lingerie, d'étoffes de soie, etc.;

3° Un coffre rempli de linge;

4° Un coffre plein de sacs à procès;

5° Un autre coffre qui ne contenait que des chiffons et deux coffrets;

6° « Une arche de marine en noyer en quoy ladicte dame souloit tenir ses mailheurs lettres et son trésor, » qui renfermait dix petits coffrets de nature et de formes différentes, les uns destinés à renfermer l'or, les autres les lettres ou titres.

Un grand lit avec sa garniture de serge noire et un petit lit, une table à tréteaux, le tout de cyprès; un tablier de cyprès avec ses tables ou dames, un dévidoir et des fuseaux, enfin une grande armoire pratiquée dans le mur et renfermant la pharmacie, complètent l'ameublement.

Deux romans furent trouvés dans cette chambre, c'étaient *Lancelot* et *Tristan*.

Dans le retrait qui en dépendait et qui était muni d'une armoire ménagée dans le mur, se trouvaient un pot et trois bassines de cuivre, trois chauffe-pieds de cuivre, un à couvercle et deux autres vieux et grands sans couvercle; une grande balance, cinq petites caisses pleines de chanvre et de lin avec les peignes pour les travailler, un tablier double marqueté à l'intérieur pour jouer aux dames et aux échecs, et un alambic de plomb, pour faire des eaux de senteur sans doute.

La chambre neuve de parement était meublée : d'abord d'un grand lit de parement garni de sa « chambre » de taffetas vert, et tendue de tapis de Turquie velus.

Des coffres formaient le plus clair de son mobilier. Il y en avait d'abord deux ronds recouverts de cuir et ferrés, qui contenaient le

Digitized by Google

linge, draps «linceulx», serviettes, etc., puis un coffre rouge qui renfermait vingt romans, et un autre rempli de lin et de chanvre.

Trois archebancs, dont un servait à garder les ornements de la chapelle, un vieux buffet et un banc devant la cheminée, s'y trouvaient en outre.

Ce banc de cheminée est fréquent à rencontrer dans les miniatures du xve siècle. Son dossier était parfois mobile sur un axe, de façon à pouvoir servir de quelque côté que l'on s'assît, la face ou le dos à la cheminée.

Un petit bassin de laiton et un petit pot de cuivre ornaient sans doute le buffet.

Une chambre dite *de la Rose*, sans que nous trouvions rien dans l'inventaire qui explique cette appellation, ne possédait qu'un lit, un grand coffre rond peint qui renfermait les hardes de la dame des Baux, et un seau de bois où se trouvaient ses pelleteries tant neuves que vieilles.

Il y a encore neuf chambres de peu d'importance dont plusieurs servent surtout de magasins.

Ainsi la chambre sur la chapelle, bien qu'elle soit garnie de son lit et de son petit lit, renferme une caisse d'avelines, une caisse pleine de vieilles lettres, une «escale» que nous croyons être une échelle, une civière et.... une chaise percée.

Celle au-dessus du four n'a qu'un petit lit avec force caisses remplies de vieux titres, de chanvre et de lin, avec un mortier et son pilon.

Celle de Gigondas le capitaine, le capitaine du château apparemment, avec son lit bien garni, muni d'une «demi-chambre», ne possède que deux caisses.

L'évêque de Tortose a emporté la literie de la chambre qui porte son nom. Il n'y reste plus qu'une «litière» qui est moins qu'un lit garni, ainsi que cela se voit expliqué à propos de la chambre dite la Pavonnière (XV).

Il n'y a rien qui soit à noter dans les trois autres chambres qui ne possèdent que leur literie.

Passons maintenant aux pièces qui étaient d'un usage commun.

La salle n'avait pour tout mobilier qu'un grand vieux buffet avec ses armoires; quatre grandes tables, deux tréteaux, un grand banc et un vieux marchepied, puis trois grandes pièces de sapin équarri et environ deux mille de «tieules» qui sont peut-être des tuiles. Ce

Digitized by Google

qui semble prouver que la comtesse des Baux, veuve depuis longtemps, ne menait pas grand train dans son château.

Un retrait près de cette salle servait de magasin de laine et portait le nom de la Lanière.

La cuisine avait de nombreuses dépendances qui étaient :

Le four et la chambre du pétrin qui, en provençal, porte le nom de gloriette; le lardier qui, avec les tines de porc et de bœuf salé, renfermait les jarres et les piles de pierre pour l'huile.

Trois celliers, dont un réservé pour le vin blanc, renfermaient, avec un certain nombre de tonneaux de toutes dimensions, un moulin à bras, une baignoire de bois et plusieurs cuves pour la vendange et la lessive.

La bouteillerie, où, avec les brocs, se trouvent deux plats laveurs en étain, similaires des gémellions de cuivre émaillé qui sont parvenus jusqu'à nous.

Quant au mobilier de la cuisine, il se composait de broches grandes et petites, de poêles, de chaudrons, d'une crémaillère et d'un grand nombre d'écuelles d'étain. Nous n'y voyons point de landiers, non plus que dans les chambres du château, sauf dans une petite salle basse qui étant garnie de trois tables, quatre tréteaux, quatre bancs, un petit marchepied et un mauvais buffet, était peut-être la salle ordinaire des repas. Elle est garnie en outre de « deux cheminiaux de fer » dans sa cheminée. C'est la seule pièce, avec la chambre de parement, où il soit question de ce mode de chauffage. Les « caffuocs » ainsi que les « escauffaires » que nous avons trouvés, n'étaient peut-être que des braseros.

Nous passons maintenant à la pièce qui porte le nom de garde-robe et qui est amplement fournie de tapis velus, de tapisseries de haute lisse, de « coutre-pointes », de chambres et de demi-chambres, et même de tentures de soie, de carreaux et de banchiers ou dossiers de bancs. C'est là que se trouvent aussi les armes offensives et défensives, tant de l'ancienne que de la nouvelle artillerie, et quelques siéges avec un nombre assez respectable de paniers et de bouges.

La secrétairerie qui est inventoriée à la suite, renferme bien quelques papiers d'affaires dans des coffres et des baquets, mais aussi une grande caisse de sapin à deux couvercles et à deux serrures qui protége les robes et les fourrures de Madame des Baux. Dans le « granier » sont conservés le blé et les amandes avec du chanvre et « une corde à engin ».

Digitized by Google

Dans la pièce sous le grenier, qui sert de chambre au besoin, car il y a un lit garni, sont conservés les rets pour la chasse et les filets pour la pêche.

Il y a enfin un verger avec une treille, et 300 vaches dans « le bestial ».

Pour qui connaît la Provence d'aujourd'hui où l'on ne peut faire la cuisine au beurre, ce nombre considérable de vaches, les unes d'un an, « anogles », les autres de deux ans, « doublenques », a lieu d'étonner. Mais il paraît que la Provence, peu ou point cultivée jusqu'à la fin du xve siècle, était exploitée comme le sont aujourd'hui les pampas de l'Amérique du Sud. On y élevait des bestiaux, plus pour leur peau que pour leur chair.

Maintenant que nous avons parcouru, à la suite du notaire Brice Regis, les différentes pièces et dépendances du château des Baux, et que nous nous sommes rendu compte sommairement de la nature des meubles que contenait chacune d'elles, il nous semble nécessaire d'insister sur quelques détails, afin de montrer quels étaient les bijoux et les habits de la châtelaine, ce qui composait sa lingerie, et enfin la nature des tapisseries, des tapis et des tissus qui garnissaient ses chambres et ses lits.

L'argenterie qui était exposée dans la chambre où mourut Mme des Baux ou enfermée dans les coffres, se composait ainsi : neuf pots, deux bouteilles garnies de courroies vertes, cloutées d'argent, deux bassins d'argent à laver armoriés, une coupe d'or à couvercle garni de perles, un drageoir d'argent vairé en trois pièces, une cuiller d'or et trois d'argent, cinq aiguières et vingt-quatre tasses d'argent vairé et martelé au fond; puis, pour le service de la cuisine, six plats, vingt-quatre écuelles et treize tasses. Avec cela il y a bien deux chandeliers d'argent, mais ils sont pour l'usage de la chapelle.

Le coffre aux bijoux est richement garni, et il peut être intéressant de rechercher quelle influence le luxe des princes de la maison de France, fils du roi Jean, a pu exercer jusqu'en Provence.

Les pièces les plus remarquables que conserve le coffre de la comtesse des Baux, sont deux fermaux, chacun dans son étui de cuir : l'un en forme de soleil, l'autre en forme d'aigle, et tous deux garnis de pierreries. Un autre fermail est orné d'une dame émaillée, entourée de pierres fines et de perles. Enfin un petit fremaillet en façon de couronne doit être également compté parmi les agrafes de corsage.

Digitized by Google

Viennent ensuite trois colliers : l'un composé de dix «assiettes garnies de troches» qui sont des assemblages de pierreries, réunies au moyen de huit charnières émaillées et pailletées; l'autre à sonnettes, émaillé de fleurs avec un pendant de pierreries; le troisième gros et rond, avec un pendant semblable.

Il y a sept anneaux, dont plusieurs portent des diamants.

Au milieu de l'inventaire de tous ces joyaux, nous trouvons la mention suivante que ni M. le docteur Barthélemy, ni nous, n'avons pu expliquer (III, 30) : «Ung petit coffret de cuir ferré en quoy a deux mustolles, l'une de lecton, et l'autre de fer.»

Que sont ces mustolles? Elles se trouvent avec un cadenas «luquet garni de clef et un cristal».

Les ornements de tête se composent d'abord d'un bourrelet de taffetas vert, garni d'une frontière composée de six plaques d'or portant des pierreries, et de deux frontières conservées dans leur étui de cuir, et formées l'une de trois rangées de perles au nombre de 96 et l'autre de deux au nombre de 50.

Nous trouvons aussi un «floquart» de velours noir garni de paillettes et de menues perles que L. de Laborde dit être un voile, et qui est certainement une coiffure ou un ornement de tête. Sa nature semble indiquée par son nom même qui dérive de *flocus*, auquel Du Cange donne l'acception d'étoffe floconneuse. Nous ne saurions décider si un fermaillet trouvé avec lui en dépendait. Le contenu des autres coffres et coffrets était de peu de valeur. On y trouva un certain nombre de patenostres d'argent ou de jayet, façon d'Aragon, des rangs de perles, «un petit collier d'or à perles et à feuillettes branlans» et «un esguillier d'argent».

Il est possible que cet aiguillier fût comme aujourd'hui un étui. L. de Laborde, dans son *Glossaire*, et M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, ne lui reconnaissent pas d'autre forme. Ce dernier en publie même un, emprunté à un ancien dessin de Garneray, qui affecte la figure d'une femme dont le costume est celui des commencements du XIVe siècle.

Le texte de Guillaume de Lorris dans le *Roman de la Rose* :

> Lors trais une aguille d'argent
> D'un aguiller mignot et gent,

laisse supposer qu'il peut bien s'agir effectivement d'un étui.

Mais ce texte de 1391 donné par L. de Laborde : «un aiguiller

Digitized by Google

de drap de laine à couches de soye et à menues pierres inndes », indique un objet de toute autre forme.

En effet, nous avons pu dessiner, dans une collection aujourd'hui dispersée, un petit meuble en cuivre émaillé, du XIIIe au XIVe siècle, que nous croyons être un aiguillier. Le dessin ci-joint nous dispensera de toute description de cet étui d'une forme particu-

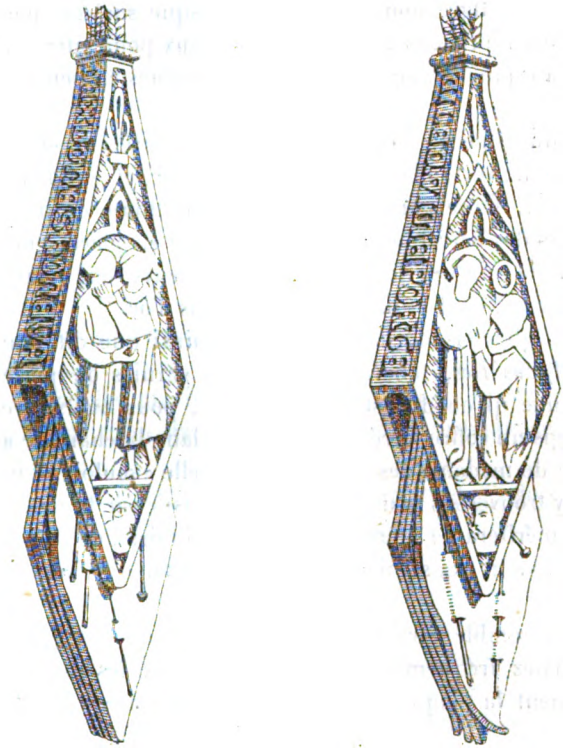

lière. Quelques morceaux de drap coupés en losange, comme l'enveloppe qui les doit protéger, et réunis à leur extrémité à un lacs de soie qui passe librement par l'orifice ménagé au sommet de cette enveloppe, portaient les aiguilles. Pour extraire une de celles-ci, il suffisait de tirer sur l'extrémité de l'un des morceaux de drap afin de les faire sortir de leur enveloppe.

Les figures réservées sur l'émail qui représentent d'un côté un amoureux implorant de sa dame le baiser qu'il lui donne sur l'autre

Digitized by Google

face, à moins qu'il ne lui demande son pardon, ce qui est moins probable, et les deux légendes réservées sur chaque tranche :

DEX DONES HONEVR
CILE QVI ME PORTE

indiquent qu'il s'agit ici d'un de ces dons de druerie qui étaient dans les mœurs amoureuses du moyen âge.

Après cette digression, qui repose presque sur une pointe d'aiguille, nous reprenons l'inventaire des Baux pour citer « un coffret en quoy a espingles, aiguilles et autres menues chosètes de peu de valeur. »

Dans une « petite caysette peinte » se trouvèrent sept ceintures de tissu noir, vert, bleu ou violet échiqueté, et enfin d'or, toutes garnies d'or. Cette garniture consiste sans doute en une boucle, un ferret et des barrettes qui, fixées de place en place, empêchaient le tissu de la ceinture de se déformer. Plusieurs sont « clavelées d'or tout au long », c'est-à-dire garnies de clous d'or.

Nous négligeons plusieurs chosettes, ainsi que dit l'inventaire, comme *Agnus Dei*, tabernacles et croix garnies de perles, « une chose ronde qu'on dit estre d'unicorne », pour ouvrir avec maître Brice Regis un coffre ferré qui se trouve dans la chambre à coucher ordinaire de madame des Baux, celle où elle « souloit gésir ».

Nous y trouverons peu de choses précieuses par la matière, mais un objet méritera de nous arrêter. C'est « j mirail de corne noire ou de jayet redont sans voirre ouquel a de l'un des flans iii ymages d'ivoire ».

Il nous semble être en présence d'une de ces petites boîtes d'ivoire assez fréquemment rencontrées dans les collections, qui renfermaient la plaque de matière réfléchissante qui en faisait des miroirs.

On croit que cette plaque était métallique, comme étaient les miroirs antiques. Cependant Vincent de Beauvais et Roger Bacon, au XIIIe siècle, parlent de miroirs de verre et de plomb. Ce sont même les seuls textes, avec une phrase de Pline, que l'on connaisse sur ce genre de miroirs, car personne n'a pu trouver le passage que certains auteurs prêtent à Aristote, et aucun miroir antique de verre n'existe, malgré les assertions de certains autres auteurs, qui, en ces matières, s'en vont se répétant sans rien vérifier. L'article qui nous occupe vise, ce nous semble, un miroir de verre, où

Digitized by Google

le verre manquait, il est vrai. Une lame, que le rédacteur de l'inventaire croit être ou de la corne noire, ou du jayet, le rendait réflecteur. Il nous semble que cette seconde matière pouvant prendre un plus beau poli était préférable.

Deux peignes de bois, en compagnie de deux branches de corail, étaient conservés dans un petit coffret de cyprès garni d'argent, dans la même chambre que le miroir. Une armoire pratiquée dans le mur de la chambre de Madame des Baux renfermait son apothicairerie, contenue dans des vases que l'inventaire appelle « megans », mot qui est voisin de *megement*, auquel Du Cange donne la signification de médicament, et dans des fioles.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les habits de madame des Baux étaient enfermés dans les coffres de la chambre rose, ses fourrures dans un coffre à double couvercle de la secrétairerie.

Ces habits se composaient de six chaperons : quatre d'écarlate, un de camelot rouge et un de velours noir, tous fourrés de laitices, c'est-à-dire garnis d'un liséré de fourrure. Huit robes : deux grandes, l'une à ailerons, l'autre à grandes manches, une étroite, et les trois autres sans désignation, avec de petites ou de grandes manches, simples ou brodées. Les unes sont d'écarlate ou de velours, ou de drap de Damas bleu, ou de brunette, et enfin de drap d'or léger.

Une seule cotte étroite de drap d'or, un manteau de drap blanc brodé, une houppelande de drap de laine, à grandes manches, doublée de tercelin noir; plusieurs paires de manches de velours noir, grandes et petites, complètent le coffre avec un « pingnes » de velours noir. Quelle est cette pièce d'accoutrement? Nous serions porté à y voir une coiffure haute, si nous rapprochons « pingne » de *pigna* que Du Cange fait dériver de *pinna*, qui a le sens de pignon.

Parmi les fourrures, il y en a deux pour houppelandes, à grandes manches, une pour un petit manteau, et les autres pour manches, et deux pour robes.

Ces dernières se distribuent ainsi : le corsage est de vair, tandis que le collet, les manches et la queue sont d'hermine.

Dans plusieurs des coffres de la chambre de Madame des Baux, nous trouvons les articles suivants : (VII, 2) « une petite pleche avec d'atours fucilletés »; (VII, 21) « i plèche avec aucuns plechons d'atours », et, pour en finir avec cet article, (VII 8) « plusieurs fucillettes d'atours de peu de value ».

Digitized by Google

Au mot *plechium*, Du Cange cite un texte qui défend aux courtisanes de porter, comme ferait une veuve, le *plechium vel velum in capite*. Le *vel* est-il ici indicatif d'une synonymie? Nous n'oserions l'affirmer; mais si le *plechium* n'est pas un voile, il doit être quelque chose d'approchant, qui pourrait bien être la cornette que les manuscrits nous montrent sur la tête des veuves au xve siècle.

Quant au linge de corps, nous n'en trouvons aucune mention, mais le linge de chambre et d'office est abondant.

Les linceulx ou draps de lit, en toile de lin, sont au nombre d'une trentaine environ, qui vont presque tous par paires. Une paire, dite de parement, est garnie de bissette d'or. La bissette est un galon. Une autre est «à trois reubans verts de soye dorés».

Les trabliers ou touailles, dit un article (V, 2), qui sont tous d'une certaine longueur, nous semblent ne pas être autre chose que ce que nous appelons des nappes aujourd'hui. Quant aux serviettes, nous n'en trouvons que cinq.

D'autres pièces de lingerie, qui portent le nom de longières, sont au nombre de vingt-trois à vingt-quatre; elles sont de deux à trois cannes de long.

Comme nous ne trouvons aucun essuie mains dans l'inventaire, nous supposons qu'il s'agit ici de cette pièce, qui jouait un si grand rôle dans les usages et le cérémonial du moyen âge. On donnait à laver avant les repas. Il n'y a pas un roman qui ne l'indique. Or, les manuscrits nous montrent qu'une longue bande de linge était posée pour cette opération sur l'épaule du serviteur qui présentait les gémellions ou le bassin et l'aiguière.

Si le lavement des mains s'opérait à l'aide du «pot laveur» suspendu contre la muraille, un long essuie-mains était suspendu à côté de lui.

De plus, les servants des repas sont également représentés ayant sur l'épaule une longue bande de linge, dont ils tiennent l'une des extrémités en main pour porter les plats.

Enfin, Du Cange, au mot *longeria*, cite un texte latin et français du xive siècle, où *manutergium* est traduit par longière.

Dans les mêmes coffres qui renferment toute cette lingerie, nous trouvons «quatre touailles de drageoir» (VII, 22), qui peuvent bien ne pas être de lin, car dans la chambre où mourut Madame des Baux, on note (III, 58) «une petite touaille de soie pour drageoir».

Passons maintenant à l'ameublement. Les lits sont généralement

Digitized by Google

garnis de coussouere, matelas, traversin, couvertures ou flassades, coussins, courtes-pointes et couvertoirs.

La coussouere est un matelas de plume, et elle est plus fréquente à rencontrer que le matelas, qui l'accompagne parfois.

Les coussins sont rares.

Les courtes-pointes ou « coutre-pointes » sont blanches ou de couleur.

Les blanches sont dites « à l'ouvrage de Naples » (VIII, 22 à 26), et elles représentent des personnages. Nous avons vu en effet de ces courtes-pointes italiennes de coton blanc piqué, d'un travail très-habile, mais d'un effet qui correspondait peu à la peine que l'on s'était donnée pour les faire.

Nous rapprochons une de ces courtes-pointes (VIII, 25) ainsi désignée, « coutre-pointe de soie à malars eschaquettée de blanc et de pers », d'une « chambre (VIII, 32) de cendal pers aux malars », sans pouvoir trouver ce que signifient ces « malars ».

Du Cange désigne ainsi le canard sauvage mâle : une image de cet oiseau décore-t-elle les deux tissus dont il s'agit?

Le couvertoir ou couverte n'est pas la même chose que la couverture ou flassade. C'est ce qu'on étendait sur le lit pour le parer. Il est généralement d'une riche étoffe, brodée et armoriée. Il en existe même un doublé de vair.

Les oreillers sont : ou blancs, et doivent être ceux dont on se servait pendant la nuit, ou de soie, et l'on en parait le lit pendant le jour.

N'oublions pas cependant que les manuscrits nous montrent toujours que les oreillers des lits sont très-ornés.

De plus, on en faisait grand usage afin d'adoucir la dureté des siéges de bois, et ces siéges, au château des Baux, étaient surtout des coffres et des bancs.

Aussi trouve-t-on un certain nombre de carreaux de draps d'or, de cendal, etc., dans la garde-robe (VIII, 45 à 50).

Il y avait aussi des « banchiers » (VIII, 51 à 55) qui sont armoriés et qui étaient destinés à garnir le dossier des bancs.

Le lit était garni, soit d'une chambre, soit d'une demi-chambre.

La chambre comprenait (V, 62) : le ciel, le dossier, la couverte et trois rideaux ou currens. Quelquefois (VIII, 34 à 37) les rideaux sont d'autre tissu que les parties fixes. Nous les trouvons surtout d'étamine.

La demi-chambre (VIII, 39) ne se compose que d'un demi-ciel

Digitized by Google

avec dossier et couverte. Il n'y a point de place pour faire courir les rideaux.

La chambre où mourut Madame des Baux est tendue de tapisseries de haute lisse représentant : l'une Alexandre, l'autre le roi Henri, une troisième le roi Pierre d'Espagne, et les dernières des chasses de femmes.

Quant à la plupart des autres chambres, elles étaient détendues, car les tapisseries qui devaient les garnir se retrouvent dans la garde-robe (VIII, 9 à 21), tantôt sous le nom de draps de haute lisse, tantôt sous celui de tapis. Mais la désignation des sujets qu'elles représentent montre qu'il s'agit réellement de tapisseries.

Les tapis velus sont spécifiés avec soin (VIII, 1 à 8), et la mention des armoiries de la famille des Baux qui les décorent, montre qu'ils sont de fabrication européenne. Plusieurs sont désignés comme étant de « prim poil », bien que parfois ils soient usés.

Ces tapis ne servaient pas toujours pour couvrir le sol, on en garnissait aussi les murs. Peut-être cet honneur n'était-il réservé qu'aux vrais tapis d'Orient. Toujours est-il que la chambre de parement est tendue de « un grand tapis de muraille qui est tapis de Turquie à mettre par terre, rouge à ondes blanches », et de « iii autres tapis velus de Turquie, pendans à l'encontre des murs ».

Le dossier du lit et deux autres dossiers tendus peut-être derrière l'archebanc, place qui devait cependant être réservée aux « banchiers », dossiers qui sont tous trois faits de vieux taffetas, complètent cette tenture.

Nous trouvons encore dans la garde-robe (VIII, 28) « un tapis de cendal rouge pour la muraille » portant la rose blanche des Baux au milieu, preuve que les tentures au xve siècle n'étaient pas faites exclusivement de tapisseries.

Nous en avons fini avec le mobilier du château, et nous n'insisterons guère sur les vêtements et ornements destinés à la chapelle qui étaient conservés dans l'archebanc de la chambre de parement (V, 16 à 58).

Nous mentionnerons cependant que les tuniques du diacre et du sous-diacre y portent le nom de « floqués » (V, 17 et 18).

Ce terme doit dater de loin, du temps où les tuniques ou dalmatiques étaient ornées de deux étroites bandes verticales coloriées, d'où s'échappaient des floches de même couleur. Les miniatures nous montrent que cet ornement durait encore au xiie siècle. D'ail-

Digitized by Google

leurs Du Cange donne un texte où le mot *floquetus* désigne une tunique de diacre.

La chapelle des morts était de velours noir aux armes des Baux et de Villars.

Parmi les draps d'or destinés à parer l'autel, et plus ou moins historiés de broderies, nous citons (V, 27) «le chiel et les deux pendans d'entour dont se pare et se couvre l'autel».

Un dais de drap d'or, appelé *pali* en provençal, servait à protéger le *corpus Domini* le jour de la procession.

Les coussins sont en nombre, et parmi eux il s'en trouve un (V, 40) qui est désigné comme servant à l'autel pour recevoir le missel.

Il y a (V, 48) «un esventail pour autel» et deux couvertes de corporal, dont l'une (V, 55) est de cuir rouge.

Nous ne nous arrêterons aux livres liturgiques que pour citer (IV, 11) un psautier qui provenait du duc de Berry et qui était «couvert de drap d'or et de perles avec son estuyf de cuir garni d'une courroie d'argent doré à fleurs de lis».

Ces livres d'église n'étaient pas les seuls que possédât le château des Baux. Avec eux se trouvaient vingt romans qui ne sont point désignés.

En outre du livre de Sidrac qui avait été prêté à la comtesse et qui fut trouvé dans la chambre où elle mourut, il y avait dans un des coffres de sa chambre les deux autres romans de *Lancelot* et de *Tristan*.

Nous avons vu que la garde-robe, avec le dessous du grenier, conservait quelques armes, où il est intéressant de voir celles de l'ancienne artillerie mêlées à celles de la nouvelle (VIII, 61 à 75).

En effet, on trouve quatorze lances, dix-sept arbalestes, deux girolles qui nous semblent être des rouets, et quatre caisses de viretons avec trois bombardes, dont une «gaire ne vault» et deux canons, en outre d'une «petite bombardelle de métail» qui était conservée avec les robes dans la secrétairerie.

Les armes défensives consistent en sept bassinets dont un dans son étui de cuir, trois à camail et à visière, trois capelines et une cervelière [1].

[1] Ces armes, complétées sans doute par des acquisitions postérieures, furent estimées en 1458 suivant une liste rédigée en latin qui se trouve à la suite de l'inventaire. L'artillerie à poudre a été augmentée, et l'on trouve même les matières premières nécessaires pour fabriquer cette dernière.

Digitized by Google

De trois cuirasses en assez mauvais état, « malostrues » dit le texte, une est couverte de velours noir et rouge. Quelques grèves, cuisses et garde-bras rompus, complètent l'arsenal avec une épée dont le pommeau porte les armes de Villars, qui se trouvent unies avec celles des Baux sur un grand nombre de tentures.

Pour résumer cette longue analyse d'un important inventaire, nous voyons que le mobilier du château des Baux, comme tous ceux du moyen âge, ne se composait guère que de tables à tréteaux, de bancs formant coffres, et de coffres qui renfermaient bijoux, titres de propriété, linge, vêtements, tentures, tapis et garnitures de siéges : toutes choses qui se prêtaient facilement aux émigrations; les lits seuls, trois ou quatre chayres et un buffet, avec des armoires faites dans le mur, semblent avoir été moins nomades.

Les habitants du château qui vivaient sur les produits du domaine où l'on nourrissait de nombreux troupeaux de vaches et de moutons, ce qui résulte d'une annexe de l'inventaire, étaient munis de tout ce qui était nécessaire aux besoins quotidiens. Il y avait des rets pour la chasse à la grosse bête et des filets pour le poisson.

Le lardier contenait les viandes salées, et le grenier, les noisettes, et le blé qu'un moulin à bras pouvait convertir en farine, qu'on transformait en pain dans la boulangerie.

Les celliers contenaient les piles pour conserver l'huile et les fûts pour les vins que l'on vendangeait au château.

Les provisions de laine, de lin et de chanvre étaient accompagnées des instruments nécessaires pour les filer. On tissait au dehors sans doute le linge et les étoffes dont on confectionnait des hardes dans la taillerie.

Les lessives, enfin, se faisaient au château.

Tels sont les documents que nous fournit l'inventaire du château des Baux, que M. le docteur Barthélemy d'Aubagne a fait précéder d'un court historique et suivre de quelques annexes qui indiquent ce qu'il advint dans la suite du mobilier inventorié en 1426.

Il y a joint aussi un glossaire des principales expressions provençales que l'on rencontre dans le document; nous y avons ajouté quelques explications que Du Cange ou Raynouard nous ont fournies, a fin d'être aussi complet que possible.

Quelques termes cependant sont restés inexpliqués pour nous comme pour M. le docteur Barthélemy, auquel nous les avons signalés.

Digitized by Google

Pour conclure, nous proposons la publication de la communication que nous venons d'analyser, en priant M. le docteur Barthélemy d'Aubagne de voir si l'inventaire du château de Tarascon fait en 1457, inventaire qu'il signale dans une note, ne serait pas digne d'être communiqué au Comité.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DU CHÂTEAU DES BAUX, EN 1426.

Les comtes de Provence, après avoir enlevé à la puissante famille des Baux, au milieu du XIIe siècle, la possession souveraine de la Provence qu'elle cherchait à leur ravir, ne laissèrent depuis jamais échapper les occasions d'amoindrir sa popularité et d'affaiblir sa puissance. Ils arrivèrent peu à peu à leur but, soit en achetant ou confisquant ses biens provençaux, soit en l'associant à toutes leurs entreprises et en lui octroyant diverses terres en Italie lorsqu'ils cherchèrent à reconquérir ou à maintenir en leur pouvoir leur royaume de Naples. La branche des comtes d'Avelin, toujours prête à se soulever et à s'allier aux ennemis du comté, fut la dernière à résister à ces diverses influences; mais elle avait déjà perdu une partie de son prestige par suite de la dernière guerre de 1355 contre la reine Jeanne, qui mit la Provence en feu, la couvrit de ruines, et se termina par la saisie de tous les biens de Raymond des Baux, comte d'Avelin. Quelques années après, la reine, craignant de nouveaux soulèvements et voulant s'attirer l'affection de Raymond, lui fit remise de ses crimes et lui restitua ses biens par des lettres datées de Naples le 20 mars 1363 [1].

Raymond des Baux, retiré dans son château après avoir repris possession des terres qu'avaient retenues sur lui par droit de conquête la reine et les Marseillais, abandonna à son frère François la baronnie d'Aubagne, et plus tard, en 1370 [2], fit avec lui le partage des biens qu'ils possédaient en commun et qui étaient de la succession de leur père Hugues.

François des Baux, après la mort de son frère, survenue vers l'an

[1] Registre Viridis (C. des comptes, arch. des Bouches-du-Rhône).

[2] Registre Inventaire B. 1197 (C. des comptes, arch. des Bouches-du-Rhône).

Digitized by Google

1373, et en vertu de ce partage, prit le titre de comte d'Avelin, et conjointement avec son frère Antoine, ancien prévôt de la major de Marseille, s'empara du château des Baux et d'autres terres en Provence au détriment de sa nièce Elipde, toute jeune encore. Il accrut également ses possessions du château de Sollies et d'autres terres qui lui furent données en 1385[1] par la reine Marie, après avoir été saisies sur Hugon Riquier, partisan de Charles de Duras.

François des Baux étant mort sans enfants en 1390, la reine, tutrice de son fils Louis III, comte de Provence, reprenant la politique de ses ancêtres, tenta d'annexer au comté la baronnie d'Aubagne, inféodée à la famille des Baux depuis le XIIe siècle; d'accord avec le chapitre de la major de Marseille, haut seigneur de cette baronnie, elle donne l'ordre à Guigonet de Jarente de se transporter dans la ville d'Aubagne, de déclarer aux habitants qu'elle prend la communauté sous sa protection et sauvegarde, et leur enjoindre de reconnaître Philippe de Vintimille, veuve de François des Baux[2]. Les Aubagnens se soumirent d'autant plus facilement que déjà, à l'instigation de la reine, le 26 octobre de la même année, messire Jean Boniface, prévôt de la major, l'avait nommée gouvernante d'Aubagne et de la baronnie[3]. Cette injonction fut faite contre tout droit et au mépris de deux testaments faits par François des Baux, le premier à la date du 8 septembre 1381, à Cassis (Bouches-du-Rhône), et le dernier en 1388[4], par lequel il institue sa nièce, Elipde des Baux, son héritière.

Elipde des Baux, fille de Raymond, comte d'Avelin, et de Jeanne de Beaufort, et femme d'Odon de Villars, protesta vivement contre ces prétentions et tentatives de spoliation. Son mari, après s'être mis en possession des terres laissées par son beau-père, revendiqua la baronnie d'Aubagne devant le chapitre, le 10 janvier 1391[5], au nom d'Elipde, la plus proche parente de François et son héritière testamentaire, offrant de s'acquitter de toutes ses obligations envers le chapitre et de prêter l'hommage et le serment de fidélité nécessaires. Jean Boniface, reconnaissant le bien fondé de la revendication d'Odon, considérant, d'ailleurs, que les lieux voisins de la

[1] Reg. Invent. B. 1197.
[2] 3 novembre 1390. Reg. inventaire d'Aubagne.
[3] 3 novembre 1390. Reg. inventaire d'Aubagne.
[4] Reg. invent. B. 1209 (arch. des Bouches-du-Rhône).
[5] Charte aux archives de la major (arch. des Bouches-du-Rhône).

Digitized by Google

baronnie sont parcourus par des bandes armées et qu'il ne lui serait pas possible de défendre ses châteaux d'Aubagne, Roquefort, Cassis, Jullans, Saint-Marcel et la Bastide de Cuges, menacés par les ennemis; que la prise de ces châteaux serait au grand détriment de la reine et surtout de la ville de Marseille et du chapitre, abandonna la reprise qu'il avait faite de ces divers membres de la baronnie, d'autant plus volontiers qu'il savait, de science certaine, que la demande en revendication d'Odon auprès de la reine avait été appuyée par le pape, et qu'elle s'était départie de sa volonté dans la crainte de voir Odon se lier avec ses ennemis. Ces difficultés étant aplanies, Odon paya au prévôt les censes redevables au chapitre qui n'avaient pas été payées depuis plusieurs années et prêta l'hommage dû au prévôt au nom d'Elipde, sa femme.

La reine-mère parut céder de bonne grâce, et reçut Elipde à la cour; mais elle n'oublia pas la nécessité, pour l'unification du comté, de l'annexion de cette importante baronnie. La comtesse d'Avelin, désirant au contraire éviter de nouvelles contestations, et n'ayant pas eu d'enfants d'Odon, son premier mari, ni de Conrad, comte de Fribourg et de Neufchâtel, voulut de son vivant s'assurer un successeur capable de s'opposer aux prétentions du comte de Provence après son décès. Elle fit donation entre-vifs, le 26 septembre 1419[1], des terres qu'avait possédées son père Raymond, dans le comtat Venaissin et le Dauphiné viennois, à Guillaume de Châlons, fils aîné de Louis, prince d'Orange, à la condition de porter toujours, ainsi que ses héritiers, le nom des Baux, et d'en joindre les armes à leurs armes; et à son refus, elle lui substitua Jean de Châlons, son oncle, aux mêmes conditions; et en cas de non-acceptation, Hugues de Châlons, frère dudit Jean, ou à son refus le vicomte de Narbonne et ses héritiers mâles premiers-nés. Les princes de Châlons, craignant d'entrer en lutte avec les comtes de Provence, qu'ils savaient disposés à s'emparer par droit d'aubaine des terres de la comtesse, refusèrent les conditions de cette donation, qu'Elipde révoqua le 1er septembre 1420[2].

La comtesse d'Avelin, détenue dans son lit du château des Baux, éloignée de tous les membres de sa famille, fit son testament le 7 octobre 1426[3], et après divers legs faits à son petit-neveu Jean

[1] Registre Leonis, fol. 208 v° (arch. des Bouches-du-Rhône).
[2] Même registre.
[3] Registre B. 1197, fol. 1 (archives des Bouches-du-Rhône).

Digitized by Google

de Châlons et à son père Louis, prince d'Orange, nomme légataire universel de toutes ses terres Guillaume des Baux, duc d'Andrie, son plus proche parent paternel, et ses enfants mâles; et à défaut de ceux-ci, elle leur substitue Jean-Antoine, prince de Tarente, et les siens; et à leur défaut, Louis de Châlons, prince d'Orange, son neveu, et ses enfants mâles, à la condition que son héritier, quel qu'il soit de tous les susnommés, porte le nom et les armes des Baux sans mélange.

Toutes ces précautions furent vaines; la mort suivit de près le testament, car le prince Charles, frère du roi Louis III, absent du comté à cause de la guerre d'Italie, et son lieutenant général en Provence, par sa lettre datée d'Aix le 8 octobre [1], donne l'ordre à messire Guillaume de Littera, archidiacre de la major, chanoine d'Aix et conseiller du roi, de se transporter à Aubagne pour prendre possession de la baronnie, afin d'éviter, ajoute-t-il, les violentes discussions qui pourraient survenir entre les héritiers et la conserver aux ayants droit. Cette prise de possession eut lieu le 12 du courant, dans l'église Saint-Sauveur de cette dernière ville, en présence et du consentement des syndics de la communauté, des conseillers et des personnages les plus importants de la localité convoqués de la veille. Après avoir entendu lecture de la lettre de commission du lieutenant général, ils se mirent loyalement sous la garde du roi Louis III, par leur prestation d'hommage et du serment de fidélité, tout en maintenant les droits de l'héritier de la princesse et la conservation de leurs franchises et libertés; se réservant également le droit de présenter au comte de Provence certaines améliorations désirables pour le bien de leur ville et de la baronnie. Guillaume de Littera promit de satisfaire à toutes ces demandes, et en signe de joyeux avénement, il amnistia tous les habitants des délits et crimes commis jusqu'à ce jour, et fit remise aux condamnés des peines et amendes encourues. Il part ensuite pour visiter les divers membres de la baronnie, et les 14 et 17 du courant, il renouvelle les mêmes promesses aux communautés de Cassis, du Castellet, de Roquefort et de Saint-Marcel, leur accorde toutes les demandes de concession de priviléges et reçoit le serment de fidélité au roi [2].

Le prince Charles ne resta pas inactif, il expédia en même temps ses ordres au château des Baux pour s'en saisir au nom du roi

[1] Ch. 15 aux archives d'Aubagne.

[2] Registre d'Elzear. Juercii, 1426. Successeur Me de Laget, à Marseille.

Digitized by Google

Louis, son frère, et Brisset Leroy, notaire de la comtesse d'Avelin, fit l'inventaire ci-joint en présence de divers témoins nommés par le prince, et choisis parmi les membres du conseil royal. Les autres terres furent immédiatement réunies au domaine par droit d'aubaine, malgré les réclamations de Louis de Châlons, à qui elles étaient substituées par suite d'un accord passé entre lui et le duc d'Andrie, pour lors en Italie, et autres membres de sa famille pouvant avoir droit à la succession d'Elipde des Baux.

Dr Barthélemy.

Inventarium Baucii.

Le double de l'inventayre du chastel des Baux faict, receu et escript par moy Brisset le Roy, notaire du dit lieu, le xiiiie du moys d'octobre l'an mil iiii^c xxvj, en présence de messeigneurs du Conseil royal aux quelx a esté baillé le dit chastel et biens estans en yceluy pour et en nom du Roy par l'évesque de Tortouse, Siffrey de Gigondas, capitayne, et autres ayans le gouvernement du dit chastel, et eulx presens, entre les quelx seigneurs du Conseil royal que dessus, estoient et tous dis ont esté presens Reverend père en Dieu monseignor l'évesque de Fréjus, monseignor Tristan de la Jaille, chevalier, gouverneur; monseigneur Jordain Breys, chevalier, juge mage de Prouvence; mestre Jehan Porchier, tresorier de madame la Royne de Sicile; Jehan de Saint-Michiel et Jehan Arelatan et plusieurs autres.

I

La chapelle.

1. Premierement en la chapelle le grand autel, en quoy est l'autel portatif, trois touailles d'autel, et deux draps vieux de cendal viel et usés avec ung *Agnus Dei.*

2. Item, ung grand retable et deux petis tabliaux, unes orgues petites les quelles sont du prieur des Carmes d'Arle, et on les lui a rendues.

3. Item, troys petis chandeliers de cuyvre sur l'autel, deux ampulectes d'estain, une petite clochette, une ymage de Nostre Dame, ung grand retable viel, et deux aultres vieulx retables longs frachisses et deux corporals.

4. Item, ung coffre à quatre piés de fer comme ung autel portatif, en quoy a certains reliquiayres couvert d'un viel drap avec une croix cousue dessus, le quel a esté seellé pour cause de brieste, et en yceluy s'est puis trouvé ung calice d'argent doré avec sa platine et avec une paix ou est le crucefix, et d'autres reliques qui sont plus à plain contenues et escriptes en une cedule qui s'est trouvée dedens.

Digitized by Google

5. Item, le petit autel garni d'autel portatif, deux touailles, sur lequel autel a ung crucefix viel de boix, diverses oratoires menues et ymages, une petite Nostre Dame de fuste et ung sainct Christophel d'albastre.

6. Item, ung Psaultier avec les hymnes anoté qui commence au second fueillet *semper* et finist en yceluy *neque*, au derrenier fuellet au commencement *sorde* et finist au noir *amen*.

7. Item, ung responsier noté sanctoral qui commence au second fuellet *nostri probaverunt* et finist *fecit illud*. — Item, finist au derrenier fueillet lié et atachié *quoniam*, et apres y a ung sexter non lié en quoy a vj fueillés, le premier commence *Benedictus* et finist *Magnificat*.

8. Item, ung Dominical noté en la grand fourme comme celuy par avant, qui commence en la grosse lettre *Ecce nomen Domini* et fenist en grosse lettre *Magnificat*. — Item, de celui livre et volume a xiiii sexters non liés et deux feuellés.

9. Item, ung officier noté commençant *ad te levavi* et fenist au premier fueillet *sue in*, et au penultime commence *potencie* et fenist au noir *Benjamin et Manassé*.

10. Item, deux missals, l'un grand commençant au second fuellet *toto tegitur* et fenist en yceluy en noir *adjuvari per do*, au penultime fuellet commence *famulorum* et fenist en ycelui *ut sicut;* l'autre petit commence au second fueillet en noir *populus Syon* et finist en ycelui *despicere*, au penultime fueillet commence *quod in fine* et finist en yceluy *Domini nostri Jesu*.

11. Item, ung calice blanc garni de platine doré, les orles et le pommel du milieu avec une paix d'argent en la quelle est le sépulcre.

12. Item, une chasuble de cendal violet simple garnie d'albe, d'amit, d'estolle, manipel et de ceint.

13. Item, une autre chasuble de drap d'or vert, fourrée de toille rouge vielhe.

14. Item, une autre chasuble de drap de Damast noir doublée de toille noyre; item, une albe.

15. Item, d'autre part ung autre coffre en quoy l'on dit estre, quar ne s'est pas trouvée la clef, certains aornemens que on disoit que madame avoit donnés aux Frères meneurs d'Avignon, à les Maries, et à la Balme... lequel coffre est séelé, et puis si est trouvé ce qui s'en sieut.

16. Premièrement, une chapelle de tripe de velut blanc et rouge en quoy a chasuble, chape diacre et soudiacre, doublés de cendal vert sans autre nulle garnison, et ne sont point benoitz.

17. Item, le drap d'une chapelle de drap d'or rouge et de pers, que est taillié et n'est pas compli, en quoy a pour chappe, chasuble diacre et soudiacre, estolles, manipels doublés de boucassin rouge sans orffrois.

18. Item, une chasuble non avangée, de camelot brochié d'or avec

Digitized by Google

l'estole et manipel doublée de toille perse, la quelle on dit qu'elle avoit ordonné à la Balme et est sans orfrois.

19. Item, une chasuble et une chape de sattin vert veluté figuré sans orfrois et sans nulle autre garnison double de toille perse, le quel on dit avoir ordonné pour l'église du Tor.

20. Item, ung oratoire de fuste en quoy madame oyoit la messe, le quel elle appelloit Clostret, ou quel a ung quarrel verd de drap de soie a les tarentes[1], deux petis tapis vieulx, et trois quarriaux de cuir.

21. Item, en la dicte chapelle d'autre part a ung grand prepal[2] de fer et ung martel taillant.

22. Item, ung drap de hautelisse de l'istoyre aux trois Roys viel, une ymage de sainct Anthoine pendant en ung grand tabliau.

23. Item, une chayere ou petit banquet à oïr messe de demie canne de long; — ung autre drap rouge a wyvres, armoyé des armes de Villars et des Baux. — Item, ung banc appellé archebant[3].

II

L'entrée du chastel.

1. Item, en l'entrée du chastel, c'est assavoir en la court a une grand conche[4] de couvre plate à deux anses, ung grand peirol[5] à quatre aneaulx, quatre serrias d'amarines[6], — item d'aufforines[7].

2. Aucun peu de fuste, une grant chose de fer empres la cisterne qui est pres de la chapelle.

III

En la chambre de la tour ou madame morut.

1. Item, en la grand chambre de la tour, là ou morut madame, sur le buffet se sont trouvés quatre pots d'argent dorés pesans [XXIV marcs, III onces[8]].

2. Item, deux grans pots d'argent blanc pesans [XXIII marcs, VI onces].

3. Item, deux bouteilles d'argent aux armes de Villars, garnies de corroyes verdes clavelées d'argent pesans [XXXII marcs, V onces].

[1] L'article VIII, 48, vise cinq carreaux de drap de soie verte à tarentes d'argent. Les tarentes sont des lézards gris très-communs en Provence.

[2] Prepaou (provençal), levier de fer.

[3] Banc à coffre sous le siége.

[4] Bassin (provençal).

[5] Chaudron (provençal).

[6] Paniers d'osier (provençal).

[7] Paniers de sparterie (provençal).

[8] Les poids manquaient à l'inventaire, ils sont restitués ici d'après un état contenu dans les Reg. Triolet : fol. 108 v° et fol. 113 v°, et Reg. B. 1197.

Digitized by Google

4. Deux bassins d'argent blanc à laver, aux armes des Baux, pesans [XII marcs, VI onces].

5. Item, ung autre bassin d'argent doré viel aux armes de Villars et des Baux [VII marcs].

6. Item, ung coffre ferré viel en quoy a premierement une couppe d'or à couvercle garnie de cinq perles et le bouton dessus du quel fault la pierre.

7. Item, une cullier d'or rompue [III marcs, III onces, III deniers].

8. Item, une autre cullier d'argent doré et deux d'argent blanc dont l'un est frachis [III onces, VI deniers].

9. Item, ung dragioir d'argent vayré, en troys pièces armoyé aux armes des Baux et de Villars [VI marcs, VII onces].

10. Item, trois pots d'argent blanc vieulx [XIII marcs, IIII onces].

11. Item, .iii. ayguieres d'argent neufves d'une fasson [VI marcs, V onces].

12. Item, .ii. autres ayguieres d'argent d'autre fasson [VI marcs, V onces].

13. Item, deux petis chandeliers d'argent pour chapelle [I marc, I once, III deniers].

14. Item, vinte quatre tassas d'argent vairées et martelées au fons[1].

15. Item, six plats d'argent blanc pour cuisine [XXII marcs, V onces].

16. Item, vinte quatre escuelles d'argent blanc de cuisine [XLVII marcs].

17. Item, XIII tasses d'argent blanc marcals courrans par l'ostel, dont il en y a cinq qui sont de Jehan de Sauze.

18. Item, ung autre coffre qui s'appelle *des joyaux,* ront ferré, ou quel a une petite cayssette, en la quelle a ung estuyf de cuir rouge, et en ycelui a ung fremail d'or à soleil garni de dix perles, cinq saffirs et ung gros balais au milieu.

19. Item, ung autre petit estuyf de cuir noir en quoy a ung autre fremail d'or qui est à fourme d'aigle, garni de XII perles, trois saffirs, trois baillais et trois esmeraudes.

20. Item, ung collier d'or en pieces a X assietes, la première garnie de VI troches[2] de perles, chascune trosse de deux perles, ung saffir et ung balay; la seconde garnie de III troches de perles, chascune troche de quatre perles, de trois balais et ung saffir au milieu; la tierce garnie de VI troches de perles chascune de deux perles, d'ung saffir et ung balay; la quarte garnie de trois troches de perles chascune de quatre perles, trois balais et ung saffir au milieu.

21. Item, les six autres assietes sont garnies pareillement comme les autres quatre dessus.

[1] [Dont XVIII pèsent XXIII marcs, VI onces.]

[2] Bouquet. *Trocha* (Du Cange).

Digitized by Google

22. Item, viii charnieres d'or entre les dittes assietes ouvrées sans pirrerie à paillettes rouges avec d'autres petites charnieres esmailliés.

23. Item, deux autres assietes, l'une blanche, l'autre verde, non athachées au dit collier, garnies chascune d'un saffir.

24. Item, deux autres membres non athachiés comme dessus.

25. Item, ung estuyf de cuir rond en quoy a deux frontieres de grosses perles l'une a iii rengieres, et en icelle a iiii^{xx}-xvi perles et l'autre a deux rengieres en la quelle a L perles.

26. Item, ung fremail d'or garni de vii perles, deux balais et deux saffirs, avec .i. dame au millieu esmaillée.

27. Item, une bullete d'or sans nul reliquiaire dedens garnie d'un dyamant petit au millieu de l'une des parts, et de l'autre part fault la pierre.

28. Item, ung petit collier d'or à sonnectes, esmaillié de flours blanches, verdes et rouges, auquel pent .i. athache garnie de iii perles, iii balais et .i. saffir au millieu.

29. Item, ung autre estuif de colier, ou quel a .i. gros collier d'or rond au quel a une athache garnie de x perles grosses et .i. balay au millieu.

30. Item, ung petit coffret de cuir ferré en quoy a deux muscolles, l'une de lecton et l'autre de fer, .i. luquet[1] garni de clef et i. cristail.

31. Item, une autre petite caissecte de boix en quoy a .i. floquart[2] de velut noir garni de paillettes et de perles menues, et i. petit fremaillet à fasson de couronne garni de vi perles, iii balais et .i. saffir au millieu.

32. Item, ung bourrelet de taffatan vert garni d'une frontiere à vi petites assietes d'or, garnie chascune de deux balais et deux esmeraudes et une perle au milieu et de troches de perles chascune de quatre perles.

33. Item, ung autre petit coffret de cuir noir ferré en quoy a certaines reliques garnies d'escritiaux et de drapiaux.

34. Item, .i. anel garni de .i. gros saffir quarré.

35. Item, .i. autre anel garni de .i. gros balays.

36. Item, .i. autre anel garni de .i. gros dyamant.

37. Item, .i. autre anel garni de .i. balay gravé.

38. Item, .i. autre anel garni d'un rubin balay.

39. Item, .i. autre anel noir garni de deux petis dyamans.

40. Item, ung balay sans anel enchassé en or.

41. Item, .i. autre petit anel avec .i. dyamant.

42. Item, .i. autre coffret de cuir noir ferré en quoy a de billon d'argent monnoyé aucun peu, ou de diverses monoyes vaillans en tout environ de iii à iiii florins.

43. Item, .i. massepan[3] en quoy a deux lettres séellés de cire jaune du

[1] Cadenas. *Luquetum* (Du Cange).

[2] Coiffure.

[3] Coffre (provençal).

Digitized by Google

seel de l'Empereur contenans sentences pour ma dicte dame à l'encontre du duc de Savoie et du seigneur de Villars, à cause de son dorayue, et aussi d'aucunes fieres [1].

44. Item, une boistette d'argent en quoy a de musquet.

45. Item, .i. autre massepan en quoy a .i. esguillier [2] d'argent, .i. manche de coutiau garni d'argent, une petite chaynette d'or garnie de menues perles.

46. Item, .i. petit colier d'or à poires et fuellettes [3] branlans.

47. Item, deux petits colliers d'argent en guyse de patenostres de peu de valeur.

48. Item, uns patenostres de jayet à la fasson d'Aragon, garni de xxxvi perles.

49. Item, une escharpe d'autres petis patenostres de jayet avec vint et une marche d'or petites, et une petite bullete d'or pendant.

50. Item, quatre pareils d'autres patenostres de jayet.

51. Item, .i. autre petit massepan [4] point en quoy a de petites et menues perles enfilées et deffilées de peu de valeur.

52. Item, une petite cayssette peinte, en la quelle a une ceinture de tissu cramesin garnie d'or.

53. Item, .i. autre ceinture sur .i. tissu noir garnie d'or, clavelée [5] tout au long, en la quelle faillent .vi. cloux.

54. Item, .i. autre ceinture verde garnie d'or.

55. Item, .i. autre ceinture sur .i. tissu d'or garnie et clouée d'or, la quelle ly donna madame de Boulogne.

56. Item, .i. autre ceinture sur .i. tissu violet eschaqueté garnie d'or.

57. Item, .i. ceinture sur .i. tissu pers garnie d'or, et .i. autre sur .i. tissu noir garnie d'or.

58. Item, .i. petite touaille de soye pour dragioir, unes heures de Nostre Dame à l'usage de Romme, garnies de drap d'or rouge.

59. Item, .i. autres matines vielles, .i. commenchement de heures de Nostre Dame romaines.

60. Item, .ii. petites touailletes de soye.

61. Item, ung petit tabernacle d'argent doré, une grand bourse en quoy a .iii. croix d'or, dont l'une est garnie de .viii. perles, deux balais, .ii. saffirs petis tout.

62. Item, .i. *Agnus Dei* grand et .i. petit.

63. Item, .i. croix de palme de peu de valeur.

[1] Foires (provençal).
[2] Aiguillier.
[3] Feuillettes.
[4] Coffre (provençal).
[5] Garnie de clous.

Digitized by Google

64. Item, .i. autre *Agnus Dei* d'argent blanc garnit de aucune chose rouge.

65. Item, ungs sept Pseaulmes avec deux petits fremaillés d'argent dorés.

66. Item, une chose reonde que on dit estre d'unicorne qui est de Bietris Monge.

67. Item, .i. coffret de cipres petit, en quoy a pluiseurs lettres en papier de peu de valeur, et .i. ducat d'or.

68. Item, .ii. petis bassins de lecton, et .ii. rolles d'oroisons.

69. Item, .i. bulle de pape Clément contenant aucun debte de iii^{m} florins pour le quel le pape engagea à monseigneur messire Odde de Villars le lieu de Serrias en Venaissin.

70. Item, .i. instrument original de son douaire et .i. vidimus d'icelui.

71. Item, l'instrument comment madame offrit l'ommaige de Beauffort à la Royne de Sicile en Aix.

72. Item, .ii. coffres, et .ii. caissettes, les quelles sont séellés pour cause de briesté et ne sont point invantariées, quar n'y a pas chose de gaire de value, une caissette que on disoit estre de Jacquemete toute ouverte.

73. Item, le lit, en quoy gisoit ma dicte dame, garni de coussere[1], traversier, d'une coutrepointe perse, .i. chiel rouge, .i. dossier, et le couvertoir a .i. devise brodée de .i. cabrol blanc.

74. Item, .iii. courtines ou currens d'estamine rouge, .i. coutrepointe blanche, .i. sarge rouge, et .i. flassade[2] dessoulx la coussere, .iii. linceulx et iiii orilliers blancs.

75. Item, au sol .i. petit matelas de fustane, .i. coussere[3], .i. traversier, .ii. orilliers vers de drap de soie vieux, et .i. autre orillier de soie rouge viel.

76. Item, au petit lit a .i. coussere, .i. gros linceul et .i. couverte vielle appelée flassade.

77. Item, .ix. chandeliers de lecton que grans que petis, unes balances.

78. Item, .ii. petis malostrus linceulx grosses, .iiii. meschantes touailles, et .iiii. longieres.

79. Item, .ii. trables, .iiii. tretiaux, .ii. chayeres, .ii. bancs, .i. bancal rouge peu vaillant, armoyé des armes de Beauffort.

80. Item, .iiii. tapis de hautelisse tendus aux murs, l'un d'Alixendre, l'autre du roy Henri et du roy Pierre d'Espaigne, et les autres .ii. de chasses de femmes.

81. Item, une conche de cuyvre, .i. bassin reond, .i. petit bassin plat.

82. Item, .ii. caffuocs de fer[4], .i. coutrepointe blanche, .i. livre de

[1] Matelas de plume (provençal).

[2] Couverture (provençal); voir III, 76.

[3] Matelas de plumes (voir n° XI, art. 1, où la coussouere est citée en même temps que le matelas).

[4] Chenets (provençal).

Digitized by Google

Sidrac [1], lequel est de Anthoyne Roy ou de Monet Lolier d'Avignon, lequel avoient presté à ma dicte dame.

Mardi xv jour fu inventarié la chambre de la Rose, en la quelle a esté trouvé ce qui s'enssieut.

IV

La chambre de la Rose.

1. Premierement, ung grand coffre rond point, dedens lequel a esté trouvé ung livre en quoy est le Psaultier et plusieurs oroysons couvert de drap d'or et de perles avec son estuyf de cuir garni d'une corroie d'argent dorée à fleurs de lis qui fu de monseigneur de Berry, et apres de ma dame de Boulogne, sa femme.

2. Item, unes manches de velut noir garnies et broudées de perles, et sont les dictes manches grandes et ouvertes.

3. Item, .i. chapperon d'escarlate frépé.

4. Item, .i. chapperon de velut noir fourré de lectiches.

5. Item, .i. autre chapperon d'escarlate fourré de lectiches, .ii. autres chapperons d'escarlate fourrés de tercelin, .ii. manches petites de velut noir viel, .i. petite piece de velut noir viel.

6. Item, .i. robe estroite de drap d'or bien legier, .i. chapperon de camelot rouge, uns pingnes [2] de velut noir.

7. Item, .i. mantel de drap blanc broudé les orles simple.

8. Item, .i. robe de brunette broudée de perles à petites manches, sans fourrure, .i. robe d'escarlete à grans manches frepées, dont les manches sont broudées de petis boullons dorés simple.

9. Item, une cotte estroite de drap d'or simple avec les pendans.

10. Item, une grand robe de drap de Damas pers, à grans manches ouvertes, simple.

11. Item, une autre robe de drap de Damas pers ouvré, à petis ouvrages, à petites manches, toute simple.

12. Item, une grand robe d'escarlate à alerons, fourrée de tercelin rouge, dont les ales sont broudées de perles.

13. Item, une huppelande de drap de laine verde à grans manches ouvertes broudés les orles, doublé de tercelin noir.

14. Item, .i. lit garnit de coussere, coussin et mathelas.

15. Item, une benne ou cornude [3] de fuste plaine de pieces de peletrie, tant de gris comme de vairs, tant noves comme vielles.

[1] Livre de sentences.

[2] Bordure? *Pinna* (Du Cange).

[3] Seau ou vase en bois, à deux anses, pour transporter l'eau ou les raisins à dos de mulet (provençal; Du Cange).

Digitized by Google

V

La chambre neve du parement.

1. En la chambre neuve de parement s'est trouvé premierement ung coffre redont couvert de cuir noir et ferré, ou quel a une longiere[1] de lin de cinq canes de long ou environ.

2. Item, .i. trabelier ou touaille[2] de .iii. canes ou environ, une autre longiere vielle, .i. autre trabelier de cinq canes ou environ.

3. Item, une piece de courtine vielle blanche de .v. telles, .iiii. pieces de linceulx usés malostrus[3].

4. Item, .ii. lincheus prims a .iii. reubans vers de soie dorés, .iii. pieces de courtines d'oratoire royées, .i. pavillon de toille prime broudé d'or a les armes d'Apchier.

5. Item, .ii. autres linceulx prims de parement garnis de bisette[4] d'or, une petite longiere, .i. coussinet de taffatan rouge.

6. Item, .i. saquet de cuir quarré, en quoy a de grane d'escarlate.

7. Item, .i. autre coffre pareil en quoy a v petites serviettes de lin, une grand longiere, .i. linceul de lin, .i. autre linceul de lin plus prim.

8. Item, .ii. autres linceuls de lin, une serviette usée, .ii. autres linceulx de lin, .i. autre linceul de lin, .ii. autres linceulx.

9. Item, mais[5] .ii. autres bons linceulx de lin.

10. Item, .ii. autres.

11. Item, plus .ii. autres linceulx, .i. petit trabelier de lin et une longiere de .iii. canes de long, une autre longiere d'environ .iii. canes.

12. Item, .ii. trabeliers vieux d'environ .ii. canes de long, une longiere d'environ .ii. cannes.

13. Item, une autre longiere d'environ .iii. canes, .i. autre longiere d'environ .iii. canes.

14. Item, une autre longiere d'environ .i. cane.

15. Item, .i. trabelier de lin d'environ .ii. canes, .i. autre trabelier d'environ .iii. canes, et .ii. coussinés broudés d'or.

16. Item, ung grand archebanc[6] en quoy sont les aornemens de chappelle que s'ensievent :

17. Premierement, une chappelle de drap de soie blanc brochié d'or, garnie de chasuble, ii. chappetes, .ii. floqués[7], diacre et soudiacre, .iii. albes garnies d'estolles, maniples, amits et ceintz.

[1] Nappe. — Essuie-mains. *Longeria-manutergium* (Du Cange).
[2] Nappe.
[3] Draps de lit usés et en mauvais état.
[4] Galon.
[5] Plus (provençal).
[6] Banc à coffre.
[7] Dalmatique, à cause des floches qui accompagnaient jadis les deux bandes ver-

Digitized by Google

18. Item, une autre chappelle de drap de soie blanc sans ouvrage garnie de chasuble, .ii. chappes et .ii. floqués, et sont toutes les deux chappelles dessus dictes doublés de taffatan rouge.

19. Item, .ii. draps blancs de soie brocas d'or pour autel, doublés de toille perse, bordés et orlés à l'entour de cendal verd.

20. Item, une touaille avec frontal.

21. Item, une chasuble de drap d'or pers de Luque.

22. Item, .ii. autres draps blancs d'autel avec estoilles.

23. Item, .i. autre drap blanc de soie brochié d'or pour le petit autel.

24. Item, i. chape de drap de soie pers à estoilles, .i. chasuble de velut rouge.

25. Item, .i. chappelle des mors de velut noir garnie de chasuble, de chappe, .ii. floqués, d'albes, d'amits, d'estolles, maniples et de ceintz armoyés des armes des Baux et de Villars.

26. Item, .i. drap d'or d'imagerie pour parer l'autel.

27. Item, le chiel et les .ii. pendans d'entour dont se pare et se cuevre l'autel.

28. Item, .i. autre drap de chapelle de drap d'or blanc.

29. Item, ung autre drap de chapelle de drap d'or blanc viel.

30. Item, l'autre drap dont se pare le petit autel.

31. Item, .ii. draps de parement pour autel, de velut cendreux armoyé des armes des Baux.

32. Item, .i. drap d'or de parement d'autel, aux armes de Geneve.

33. Item, une chappe de drap de Damas rouge, doublée de verd, vielle.

34. Item, .i. autre drap de soie viel pour autel, .i. autre parement d'autel de drap de soie violet doublé de toille.

35. Item, .i. autre parement de cendal verd pour autel, aux armes des Baux, double de toille verde.

36. Item, .i. drap d'autel de violet ou est le crucefix broudé.

37. Item, .i. autre drap d'or rouge appellé pali [1] qui se porte le jour de l'ostie, ourlé tout autour de cendal verd.

38. Item, .ii. carriaux de drap d'or rouge.

39. Item, .iii. draps longs et estroits de cendal pers a les armes des Baux et d'Apchier.

40. Item, .i. petit coussin d'autel de cendal jaune.

41. Item, i. autre coussin de drap de soie pers pour oratoire ouvré dessus.

42. Item, .i. couverte d'orillier ou de coussin de drap d'or rouge, .i.

ticales qui ornaient ce vêtement, à l'imitation des *claves* de la primitive Église. (Voir Du Cange aux mots *Flocus* et *Floquetus*.) — A. D.

[1] Dais (provençal).

Digitized by Google

banière des armes des Baux, .ii. paremens d'autel de toille pour quaresme a .i. croix perse au millieu, .i. autre coussin de soie perse long et estroit.

43. Item, .ii. paremens d'autel pour quaresme ouvrés comme crespines.

44. Item, .i. petite touaille d'autel, .i. autre petite touaille d'autel, .i. autre drap de soie pour parement d'autel.

45. Item, .i. frontal d'autel de toille broudé, .ii.touailles petites d'autel.

46. Item, .i. estolle de rouge doublé de blanc.

47. Item, .i. couverte de corporals, .iiii. estolles et .iiii. maniples.

48. Item, .i. esventail pour autel.

49. Item, .i. officier d'autel noté qui commence après la table *Salve sancta parens* et finist *cum honore.*

50. Item, .i. messal viel commenzant, apres .ii. fueillés rompus au tiers fueillet, *et vitam resurgendo reparavit* et finist au derrenier fuellet *ora pro nobis Deum, alleluya.*

51. Item, .i. autre bon messal garni d'argent doré armoyé en V clos ou boullons que sont de chascun costé des armes des Baux et de Villars sans nuls fremails.

52. Item, .ii. autres vieux livres de peu de value.

53. Item, .i. bel et grand calice d'argent doré avec sa platine.

54. Item, .i. tabernacle d'argent doré ou a dedans .i. crucefix, Nostre Dame et saint Jehan, garni de son estuif de cuir.

55. Item, .i. corporal en .i. couverte de cuir rouge.

56. Item, .i. pierre d'autel.

57. Item, .i. grand officier nuef tout deslié, qui commence *Ecce nomen Domini* et finist dernièrement *in secula seculorum.*

58. Item, .i. lectionaire viel de peu de value, baignié et deslié et mal apparillié.

59. Item, .i. coffre rouge ferré en quoy a xx rommans.

60. Item, .i. autre son pareil coffre en quoy a de lin, de chenève, de boistes et de lettres, .ii. archebancs, .i. viel buffet, .i. banc devant la cheminée.

61. Item, .i. grand lit de parement garni de coussere, traversier, ii. flassades, .ii. linchols et de .i. grant linceul gros par dessus le dit lit.

62. Item, .i. chambre [1] qui y est tendue de taffatan viel terne garnie de chiel, dossier, couverte, .iii. currens [2].

63. Item, .ii. autres dossiers pendans a les murailles de la dicte chambre pareils aux autres.

64. Item, .i. grand tapis de muraille qui est tapis de Turquie à mettre par terre rouge à ondes blanches.

[1] Garniture de lit.

[2] Rideaux.

Digitized by Google

65. Item, .iii. autres tapis velus de Turquie pendans à l'encontre des murs.

66. Item, .i. petit bassin de lecton redond et .i. petit pot de cuevre.

VI

La petite sale basse.

1. Item, en la petite sale basse a .iiii. sarges perses vielles armoies des armes des Baux et de Villars d'une part.

2. Item, .i. tapis velu armoyé a .ii. aigles d'or, .i. petit banchier malostruc aux armes de Beaufort et de Puydeval, .iii. tables, .iiii. tretiaux, .iiii. bancs et .i. marchepié petit, .ii. cheminiaux [1] de fer en la cheminée et .i. buffet malostruc.

VII

La chambre ou madame soloit gésir.

1. Item, en la chambre ou madame soloit gesir, qui a fenestre devers la ville, s'est trouvé ce que s'ensieut:

2. Premierement, .i. coffre ferré couvert de cuir ou quel a .i. petite pleche [2] avec d'atours fueilletés.

3. Item, .i. petit orillier de drap d'or pers.

4. Item, .i. mirail de corne noire, ou de jayet redont sans voirre, ou quel a de l'un des flans .iii. ymages d'ivoyre.

5. Item, .i. petit viel coffret de cuir, ou il y a de vielles patenostres d'os.

6. Item, .ii. petites bourses, .i. bullette d'os ouvrée, uns patenostres grises et .i. petit tissu qui gaire ne vault, une chosete d'argent qui pau vault.

7. Item, .i. coulogne [3] verde, .i. haple [4] vert avec biaucop de fuses [5], .ii. courtines de taffatan rouge.

8. Item, .i. massepan ou a plusieurs fuellettes d'atour de peu de value, .i. livre en papier contenant diverses coppies d'instrumens, lesquelx sont designés dessus en la couverte d'icelui.

9. Item, plusieurs coppies et escriptures non instrumentées.

10. Item, .i. petit coffret de cipres bordé d'argent doré sans serraille, ou quel a .ii. pines [6] de boix et .ii. branches de corail.

11. Item, .i. sac en quoy a plusieurs escriptures en papier.

[1] Chenets.

[2] *Plechium*. Voile de veuve (Du Cange). — Ples houn (provençal). Coiffure de femme s'attachant sous le menton.

[3] Quenouille.

[4] Dévidoir (provençal).

[5] Fuseaux (provençal).

[6] Peigne.

Digitized by Google

12. Item, .i. tablier de lin de .iii. canes de long ou environ, bon, .i. autre tablier malostruc de .ii. canes de long.

13. Item, .i. longiere de lin nuefve de .ii. canes ou environ, .i. autre tablier de lin bon de trois canes ou environ.

14. Item, .i. autre trabelier de lin viel de .iii. cannes et .i. longiere malostruque.

15. Item, .i. coffre pareil en quoy a .i. coffret de cuir rouge rond, et dedens ycelui a plusieurs choses qui gaire ne valent.

16. Item, .i. saquet en quoy a corail non affaictié bien menu.

17. Item, .i. parement de soye pour eglise en guise de touaille ouvrée d'or à chascun bout.

18. Item, .ii. pieces de cendal verd de Luque listée d'or, une de rouge, .iii. pieces de terchenel [1], c'est assavoir deux rouges et .i. blanche.

19. Item, .i. longiere listée.

20. Item, .i. fardelet [2] de soye de plusieurs couleurs, environ .iii. livres.

21. Item, .i. pleche avec aucuns plechons [3] d'atours, une longiere de lin bonne de .iii. canes ou environ et une autre longiere plus grossette d'autant de long, vel quasi.

22. Item, .i. autre coffre samblant, ou a quatre touailles de dragioir.

23. Item, .vii. lincheulx de lin prims et grans.

24. Item, .vii. longieres, .i. grand piece de tablier de lin prim de .xii. canes, ou environ, bien large, et .i. autre piece de longiere d'environ viii canes de long.

25. Item, .i. autre coffre pareil en que a .xiii. tabliers de plusieurs fassons tant bons que malostrus.

26. Item, .v. longieres aussi tant bonnes comme autres.

27. Item, .i. autre coffre samblant à ceulx que dessus plain de lettres, tant de ses plaidoiries qu'elle menoit de ses lieux comme autres, tant en sacs comme hors de sacs.

28. Item, .i. autre coffre pareil aux autres, en quoy a retailles de draps de soie et d'autres menues chosettes de peu de value.

29. Item, .i. petit coffre vert, plat, quarré et ferré avec d'atours.

30. Item, .i. autre coffret en quoy a espingles, aiguilhes et autres menues chosettes de peu de value.

31. Item, .i. arche de marine de nouguier [4] en quoy ma dicte dame soloit tenir ses meilheurs lettres et son trésor, en laquelle ne s'est trouvé que lettres, et .i. petit coffret de cuir comme bouge tout vuyt et ouvert, dedens lequel ma dicte dame tenoit son or.

[1] Tiercelin? Étoffe tissée de trois espèces de fil, pour doublure.
[2] Paquet. *Fardeler* (Du Cange).
[3] Voir la note de VII, 2.
[4] Coffre de mer en noyer.

Digitized by Google

32. Item, .ii. autres petis coffres qui s'appellent bouges, ou a d'escriptures de papier.

33. Item, .i. caisse de fuste plate, plaine de lin.

34. Item, .i. autre caisse ou a plusieurs lettres et escriptures de la terre de Villars et autres de Savoie.

35. Item, .ii. coffres redons vieux plains de lettres.

36. Item, .i. autre caisse vuyde de pau de valeur.

37. Item, .i. coffre rouge petit vuyd.

38. Item, .i. autre petite caissette vuyde.

39. Item, .i. table de ciprès frachisse[1], avec ses tretiaux aussi de ciprès.

40. Item, .i. petit lit ou a coussere, traversier, .iii. orilliers, une couverte estrassade de rouge.

41. Item, le grand lit ou a coussere, traversier.

42. Item, .ii. rommans dessus[2].

43. Item, .i. tablier de ciprés doublé, garni de tables.

44. Item, .i. chambre de sarge noire, en laquelle a chiel, dossier, et couverte et deux currens.

45. Item, uns grans armairés[3] ou a plusieurs megans[4], et dedens yceulx plusieurs choses d'apothecarie, plusieurs amoles[5] plaines d'aigues et plusieurs autres choses qui ne sont point inventariées.

46. Item, .vi. tros de torses.

VIII

La garde-robe.

1. En la garde-robe a premièrement .iii. tapis velus à long poil grans et vieux, et usés, aux armes de Beauffort.

2. Item, .i. autre tapis velu bon à roses blanches.

3. Item, .i. autre tapis velu viel et estroit, blanc à barres rouges.

4. Item, .i. autre moult bon et grand tapis de prim poil velu verd, armoyé des armes des Baux sur .i. escu d'asur à une bande d'or dessouls le dit escuchel, et armes des Baux.

5. Item, .i. autre moult bel et moult bon tapis grand de prim poil aux armes d'Anjou.

6. Item, .i. autre grand tapis rouge velu de prim poil usé, aucunement ouvré de grans goules rouges et perses.

[1] Rompue? *Frachura*, brisure. Pliante. *Frachissa*, jointure (Raynouard).

[2] Voir la note n° 1 à la fin de l'inventaire.

[3] Armoire creusée dans le mur (provençal).

[4] Planchettes formant casier (provençal).

[5] Fiole, *Ama*, *Amala*, *Amola* (Du Cange). — Moule, moulete (provençal).

Digitized by Google

7. Item; .i. autre tapis non point grand, usé, à ouvrages blancs velus de prim poil.

8. Item, .i. autre grand tapis velu à long poil viel et usé aux armes de Beauffort.

9. Item, .i. drap de haute lisse, bel et bon, grand, long et large, et fresch de l'istoire d'Olivier et de Fierabras.

10. Item, .i. autre drap de haute lisse fresch, bel et bon et bien grand, pareil à l'autre dessus, de l'istoire comment Palerme fu conquise.

11. Item, .i. autre drap de haute lisse grand et large, viel et grandement long, appellé de l'istoire à la Dame.

12. Item, .i. autre grand tapis pers à fleurs de lis d'or ou jaunes, grand et large, de haute lisse, armoyé tout autour des armes de Olivier et de Geneve.

13. Item, .i. autre tapis petit de l'istoire du roy Alixandre et de Darius.

14. Item, .i. autre drap de haute lisse viel d'Aristotel, doublé de toille.

15. Item, .i. autre tapis viel, ou les dames chassent, doublé de toille.

16. Item, .iiii. grans pièces de tapis rouges à parpillons armoyés des armes de Beaufort et de Puydeval.

17. Item, .v. tapis de drap de laine blancs, vieux et usés, bordés de pers tout autour, ouvrés de broudure à la devise de messire Raymon de Tourenne, ou a .xix. (*sic*) et dedens yceulx tapis en chascun a au milieu .i. pavilhon.

18. Item, .i. grand tapis viel à l'istoire de l'ermitte.

19. Item, .i. autre viel à l'istoire de Maugis.

20. Item, .i. autre petit malostruc tapis ou les dames se combatent.

21. Item, .i. autre petit viel et malostruc tapis de chappelle où est la Divinité.

22. Item, .i. coutrepointe blanche de l'ouvrage de Naples, où est le roy Salemon.

23. Item, .i. autre coutrepointe blanche plus grande et milleur que l'autre de l'ouvrage de Naples, ou est le roy Alixandre.

24. Item, .i. autre coutrepointe pareille, belle et grande et bonne, à fleurs de lis, de l'ouvrage de Naples.

25. Item, .i. autre coutrepointe de soie a malars[1], eschaquetée de blanc et de pers.

26. Item, une coutrepointe blanche prime et vielle, grande sans gaire d'ouvrage.

27. Item, .i. chambre rouge broudée a les armes des Baux et de Villars vielle, en que a chiel, dossier et couverte.

28. Item, .ii. tapis de cendal rouge pour muraille, grans et vieulx, avec

[1] Canard mâle? (Du Cange.) Tenture bleue décorée de canards ou de canettes?

Digitized by Google

une grand estoille des Baux, blanche au milieu, doublé de toille rouge, ourlés tout autour et armoyés des armes d'Oranges, de Toulouse, de Valentinois et d'Apchier.

29. Item, .i. grand chiel de cendal rouge, viel pointée, a les armes des Baux au millieu, et à l'entour d'Orange, doublé de toille que fu rouge.

30. Item, la couverte du lit de la dicte chambre, pointée et armoyée comme le chiel.

31. Item le dossier de ladicte chambre et une pièce de courtine.

32. Item, .i. chambre de cendal pers aux malars, garnie de chiel, dossier et couverte, et de .iii. currens, armoyée des armes des Baux et de Villars.

33. Item, chambre de drap de soie a les coquilles, belle et bonne et fresche, doublé de boucassin pers, garnie de chiel, dossier et couverte, et de .iii. currens de cendal rouge.

34. Item, .i. chambre de drap d'or royé de rouge et de verd double de toille verde, garnie de chiel, dossier et couverte et de .iii. currens de cendal verd et rouge.

35. Item, .i. chambre de sarge verde vielle a demi chiel, dossier et couverte, a une rose au milieu et .iii. currens d'estamine.

36. Item, .i. chambre de sarge rouge vielle à wyvres toute usée, garnie de .iiii. pieces.

37. Item, .i. autre chambre de sarge rouge, broudée a une dame qui est en .i. jardin, garnie de chiel, dossier et couverte et .iii. currens d'estamine.

38. Item, .i. grand couverte d'escarlate violette, fourrée de vairs.

39. Item, .i. demi chambre de sarge verde, en quoy a demi chiel, dossier et couverte, avec .i. pot de broudure plain de fleurs de lis.

40. Item, .i. autre demi chambre de sarge verde, vielle, en quoy a demi chiel, dossier et couverte, armoyée des armes de Villars que tiennent .ii. griffons qui pau val.

41. Item, .i. vielle couverte pour les hanches de .i. cheval, de cendal rouge a les armes des Baux.

42. Item, .i. vielle couverte de drap rouge pour .i. charriot double de toille verde.

43. Item, .iii. sarges rouges bonnes et .i. vielle pour chiel.

44. Item, .ii. orilliers blancs de soie a .i. aubre verd[1], broudé de soie.

45. Item, .ii. quarriaus de drap d'or pers vieux.

46. Item, .ii, quarriaux de drap d'or violet vieux, .iii. quarrieaus de cendal verd vieux a les Serenes[2].

47. Item, .i. quarrieau de drap de soie rouge.

[1] Arbre (provençal).
[2] Avec des syrènes.

Digitized by Google

48. Item, .v. quarrieaux de drap de soie vers à *tarentes*[1] d'argent.

49. Item, .i. grand quarriau de drap de soie vert usé.

50. Item, .i. petite piece de courtine de toille jaune.

51. Item, .viii. quarriaux des redons et .iii. quarrés, cuir quarriau blanc de fustane, .ii. banchiers[2] vers armoyés des armes de Geneve et d'Olivier et .ii. rouges.

52. Item, .ii. autres banchiers vers, armoyés des Baux et de Villars.

53. Item, .i. petit banchier rouge à conils.

54. Item, .ii. banchiers vieux rouges à levriers, .iii. autres banchiers rouges armoiés de Beauffort et de Puydeval.

55. Item, .ii. banchiers de tapisserie aux armes des Baux et .ii. autres vieux de tapisserie aux armes de Beauffort et des Baux.

56. Item, .i. tapis moyen velut de prim poil assez bon.

57. Item, .iii. tapis moyens pelus, assez bons et .iii. autres qui gaire ne valent.

58. Item, .i. chambre de toille prime blanche, garnie de chiel, dossier en .i. pièce et .iii. currens.

59. Item, .i. chambre de sarge verde vielle a les escrimes en laquelle a chiel, dossier et couverte et .iii. courtines.

60. Item, .i. couverte de sarge verde bien vielle et usée.

61. Item, .ii. grosses abalestes de corne de revers grans.

62. Item, .xi. bonnes abalestes couvertes.

63. Item, .iiii. abalestes rompues.

64. Item, .ii. girelles[3], .i. grand espée armoyée au pommel des armes de Villars avec .i. bout d'argent doré.

65. Item, .ii. bombardelles, .ii. canons, .iii. caisses de viretons bons et bien ferrés et .i. caisse de malostrus.

66. Item, .iii. vielles males à panier.

67. Item, .i. bombarde qui gaire ne vault.

68. Item, .ii. vielles males et .ii. vieux bahus de cuir.

69. Item, .i. bon bachinet garni d'estuif de cuir, .iiii. autres assez bons, bacinés à camail et à visière.

70. Item, .ii. autres bacinés malostrus.

71. Item, .iii. capelines.

72. Item, .i. cerveliere, unes cuirasses couvertes de velut noir et rouge avec son gorgerin, .ii. vielles cuirasses malostrues toutes rompues.

73. Item, .i. malostruc camail de bacinet.

74. Item, .i. greves sans cuisses, .ii. greves et .ii. cuisses rompues.

75. Item, .iiii. pareils de gardebras malostrus.

[1] Lézards? (Voir I, 20.)

[2] Garnitures de bancs.

[3] Rouet d'arbalète? — Armure de poitrail d'un cheval? (Compl. du Dict. de l'Acad.)

Digitized by Google

76. Item, .iii. vielles grosses cordes et une prime, longues toutes.

77. Item, .i. escalement de corde [1], .ii. mathalasses de coton.

78. Item, .i. grand caisse de nouguier.

79. Item, .i. chayere de cipres et .ii. autres verdes.

80. Item, .i. traversier de toille perse viel.

81. Item, .ii. bouges pour tenir harnois de chambre, .i. grand prepal de fer et .ii. autres pieces de fer viel.

82. Item, .i. viel panier avec de vielle ferremente ou sont les marques des avers.

83. Item, .i. jaque de velut malostruc.

IX

La secretarie.

1. Item en la secretarie se sont trouvés deux petites archectes et deux *cornudes* [2] plaines d'escriptures et de comptes, et autres de peu de value tout.

2. Item, .i. livre noir contenant les recognoissances des Baux.

3. Item, .i. grand caisse de sappin a .ii. couvercles et .ii. serrailles, en la quelle se sont trouvées les robes qui s'ensievent.

4. Premierement une robe de velut noir à petites manges fourrée, le corps de vairs et la queue et le debout des manges devant d'ermines.

5. Item, .i. robe d'escarlate simple à grans manges.

6. Item, .i. fourrure de gris à grans manges pour huppelande.

7. Item, .i. fourrure dont la queue est d'ermines, le collet et les manges qui sont petites et estroites, et le corps est de vairs.

8. Item, une autre fourrure de huppelande à grans manges d'ermines, et la queue et le collet et le corps vers la ceinture est de vairs.

9. Item, .ii. fourrures de grans manges ouvertes d'ermines.

10. Item, .i. petit mantel de brunette, fourré de gris.

11. Item, s'est trouvé dedens la dicte secretarie une petite bombardelle de métail.

X

Le retrait devant la chambre dessus la chapelle.

1. Item, au retrait devant la chambre qui va sur la chappelle s'est trouvé une grand caisse de sappin, en laquelle a une couverte de drap d'or viel rouge pour quarriau.

2. Item, .xvii. touailles de cheneve usées et .ii. longieres.

3. Item, une litiere ou a seulement .ii. linchols, .i. flassade.

4. Item, .iii. malostruques caisses, une grand sartan route [3].

[1] Échelle de corde (provençal).

[2] Vaisseau de bois à deux anses (Du Cange).

[3] Poêle à frire rompue (provençal).

Digitized by Google

5. Item, .i. tour à filer laine.

6. Item, .ii. touailles, .iii. longieres, .ii. toullolles et .iii. linchols malostrucs et tout vault pau.

XI

La chambre dessus la chapelle.

1. Sur la chapelle, .i. lit garnit de coussere, matelas et traversier.
2. Item, .i. petit autre lit, ou a coussere petite.
3. Item, .i. caisse en quoy a de torses.
4. Item, .ii. sacs avec de lettres vielles de peu de value.
5. Item, .i. autre caisse ou a d'avelanes[1].
6. Item, .i. chayere pertusée[2].
7. Item, .i. escale[3], .i. bayart ou chiviere[4] et .i. petit peyrol.

XII

La chambre dessus le four.

1. En la chambre dessus le four a une petite litiere de lit.
2. Item, une petite coussere.
3. Item, .iii. grans arches vielles, plaines de vielles lettres et instrumens.
4. Item, .vii. petis linceulx neufs de grosse toille.
5. Item, une grand arche vielle de nouguier, ou a .xv. tabliers de cheneve et .viii. longieres.
6. Item, d'autre part .i. mortier de cuevre et .i. pesteil[5] de fer.
7. Item, .i. viel coffre plein, ou de cheneve, ou d'estoupes, ou de lin,

XIII

La chambre de Gigondas.

1. En la chambre de Gigondas, capitaine, a .i. lit garnit de coussere, coussin, .ii. lincheulx, .ii. flassades et une demi chambre de sarge rouge malostruque et .ii. bancs.

XIV

Le vergier.

1. Au vergier a .ii. grans peyrols[6], et dessouts la trelle a une grand conche plate de cuevre, et sur la muraille a .i. grand peyrol.

[1] Avelines.
[2] Chaise percée.
[3] Échelle. (Voir VIII, 77.)
[4] Brancard.
[5] Pilon (Du Cange).
[6] Chaudron (Du Cange).

Digitized by Google

XV

La Pavonnière.

1. En la chambre de la Pavonnière a une litiere, .i. matelas et ung coussin, deux lincheulx et une flassade.

XVI

La chambre du guait.

1. En la chambre du guait a une litière, .i. coussere et .i. coussin malostruc, deux meschans linceulx, une flassade et une chayere.

XVII

Le granier.

1. Au granier a une grand conche de cuevre plaine d'amellas[1].
2. Item, à ung quarré dudit grenier a d'autres amellas.
3. Item, d'anone[2] estimée et gettée à la somme de .L. à .LX. sommées.
4. Item, de cheneve et une grand grosse corde pour engien.

XVIII

Dessoulx le dit granier.

1. Item, en la chambre dessouls le dit grenier a .i. lit garnit de coussere, traversier, .ii. lincheulx, une coutrepointe blanche et une flassade.
2. Item, une table, .ii. tretiaux.
3. Item de pans de rets à chassier à la grosse chasse, une grosse corde, de vielles selles de jouste et autres.
4. Item, de vieulx filés à prendre poysson.
5. Item, .i. viel bachinet à camail, .iiii. lances ferrées et .x. autres sans ferri, toutes neufves.

XIX

Chambrette.

1. En une autre chambrette emprès la chambre de la tour en la Viorbe a une litiere.
2. Item, une demi chambre de sarge rouge.

XX

De tras la grand sale.

1. Item, en la chambre de tras la sale qui est dessoulx celle ou madame morut, a .i. lit garnit de litiere, coussere, coussin, .ii. linchols, .i. flassade et une sarge rouge.

[1] Amandes (Raynouard).
[2] Blé. *Annona* (Du Cange).

Digitized by Google

2. Item, une chambre de sarge blanche broudée a .ii. timbres de broudure en chascune des trois pieces aux armes des Baux et de Villars, en laquel chambre a chiel, dossier et couverte, et .iii. currens d'estamine.

3. Item, d'autre part y a .i. malostruc chalis.

4. Au retrait d'icelle chambre ou gisoit messire Anthoine Justeng Chappellain a .i. chalis, .i. petite coussere, .i. coussin, .ii. linceux gros, une flassade et .i. petit tapis rouge.

XXI

La lanière.

1. Item, en une petite chambre de tras la sale a de lane que prime, que grosse, que vielle, que nouvelle, que aignins[1] estimé entretout et geté à .XL. quintals.

XXII

La sale.

1. En la dicte sale a .iii. grans tables, .ii. tretiaux, .iii. grans pieces de boix de sap esquayrades[2].

2. Item, .i. grand viel buffet ambe armaires.

3. Item, .i. grand viel marchepié, et .i. grand banc et de tieules environ .ii^{m}.

XXIII

La chambre de l'évesque de Tortouse.

1. En la chambre de l'évesque de Tortouse a une litiere[3], quar le lit garnit comme estoit a heu et emporté le dit évesque, et mais celui qui estoit en la chambre dessus le four avec .i. pavillon de toille et de linceulx et autres choses qu'il a demandé aux seigneurs.

2. Item, y a une table et .ii. tretiaux.

XXIV

Devant la cuisine.

1. Item, en la grand chambre devant la cuisine a une grand litiere avec une grand coussere, .i. traversier et une malostruque coutrepointe.

2. Item, .i. petit lit ou a .i. mathelas.

XXV

Du pavillon.

1. En la chambre du pavillon a une litiere, en la chambre du Pape qui est iqui pres a une litiere, .ii. linchols et .i. flassade malostrue.

[1] Laine d'agneau.

[2] *Esquayrar*, équarrir (Raynouard).

[3] Voir l'article XV, 1.

Digitized by Google

XXVI

Le four.

1. Dedens la maison du four a. ii. grans arches haultes serrans à clau [1], dont l'une est vuyde, et en l'autre a .i. paus de farine.

2. Item, .i. mastre [2] grand, .ii. peyrols [3], l'un grand et l'autre meudre.

3. Item, une baruteloire [4], .i. matelas, .i. coussin, .ii. linceulx et une couverte.

XXVII

La taillerie.

1. Item, en la taillerie non a sinon .i. litiere et le taulier [5] du sartre.

XXVIII

Gloriette.

1. En gloriette [6] a .v. jarres de terre, dont il en y a une plaine d'oli et les autres sont vuydes.

2. Item, .ij. petites barrilles.

XXIX

Le retrait de la chambre de madame.

1. Au retrait de madame empres sa chambre ou elle soloit gesir a .iii. bassines de cuyvre.

2. Item, .i. escauffaire de cuyvre à cubersel [7].

3. Item, .ii. autres grans vieux escauffairés de cuivre sans cubersels à tenir l'eschieu [8].

4. Item, .i. pot de cuyvre.

5. Item, unes grans balances, .ii. pinches pour canebe et .i. pour lin [9], .i. grand alambic de plomb.

6. Item, .v. petites caissettes en quoy a ou cheneve ou lin.

7. Item, .i. grand tablier double marqueté par dedens pour jouer aux tables et aux echacs, et plusieurs autres choses de peu de value, en uns grans armairés [10].

[1] Fermant à clef (provençal).
[2] Pétrin (provençal).
[3] Chaudron (provençal).
[4] Blutoir (provençal).
[5] Tablier du tailleur (Raynouard).
[6] Lieu où les boulangers pétrissent le pain (provençal).
[7] Chaudière de cuivre à couvercle ; *Cuberclum* (Du Cange).
[8] Lessive, lissieou (provençal).
[9] Peignes pour le chanvre et le lin.
[10] Armoire dans le mur (provençal).

Digitized by Google

XXX

Le celier.

1. Item, au celier premier a l'entrée estroite a une tine descargadoire[1] et une tine baignadoire[2].
2. Apres dedens le premier celier a une tine boilladoire[3].
3. Item, .i. molin de sanc[4].
4. Item, de vieux vassiaux et de botes, .viii. ou .x.
5. Item, .i. laignier de laigne[5].

XXXI

Le lardier.

1. Au lardier a .vii. baquous entiers[6].
2. Item, une plaine tine de buef salé.
3. Item, de piles de peire à tenir oli, .vi. et de jarres .iii.

XXXII

Deuxième celier.

1. En l'autre celier a une grand tine boilladoire[7].
2. Item, quatre grans vaissiaux plechiers[8] dont les .iii. sont vuys, et le quart qui est le plus petit est plein, et puet tenir environ .x. bottes.
3. Item, .iii. autres grans vaissiaux mendres tous vuys.
4. Item, quatre botes de mene[9] moytié plaines quasi que de vin gasté que de tempre.
5. Item, .ii. autres bottes petites plaines de vin laissées pour la garnison.
6. Item, .iii. autres bottes vuydes.

XXXIII

Le celier du vin blanc.

1. Item, au celier du vin blanc a .iii. bottes plaines de vin blanc.

[1] Cuve à décharger les raisins.
[2] Cuvier à lessive (provençal).
[3] Cuvier à faire bouillir ou fermenter le marc des raisins.
[4] Moulin à bras. *Molendinum sanguinis* (Du Cange).
[5] Bûcher de bois à brûler (Du Cange).
[6] Bachoues, vaisseaux de bois (Du Cange). Bagnous, chair de cochon salée (Dict. de l'Acad.).
[7] Cuve à lessive.
[8] Cerclés (Du Cange).
[9] Servant au ménage. Maina, maison (Du Cange).

Digitized by Google

2. Item, .iii. bottes vuydes, et .i, grand viel vaissel vuyd.

3. En l'autre celier de pres a .ii. grans vaissiaux plechies[1] et .v. autres mendres cherclés petitement.

4. Item, .i. autre plus petit et tous sont vuys.

XXXIV

La cuisine.

1. En la cuisine a .ii. potz de cuyvre rompus, l'un plus grand que l'autre.

2. Item, .i. peyrol moyen et ung autre petit sans anse.

3. Item, .iii. sartans[2] de fer, une grande conche de cuyvre à queue.

4. Item, .i. trepier, .i. pale de fer.

5. Item, .i. grand haste[3] et .i. petit.

6. Item, .i. autre haste a .v. broches.

7. Item, une grand cramellie[4], ou cumascle et .i. petit, quinze malostrus platz d'estain, et .xxxii. escudelles[5].

XXXV

La boutillerie.

1. En la boutillerie a .ii. platz d'estain à lavar les mains.

2. Item, .viii. pichieres[6] que grans que petites, et .iiii. aiguadieres[7].

3. Au valat a .i. grand molon[8] de laigne.

4. En la ville a .iii. grans pieces de boix de sap redondes de longueur de .vii. à .viii. canes.

XXXVI

Bestial.

1. Item, furent comptées et recogneues les vacques, ou fu trouvé par nombre .iii^c^. et une beste de erre[9] en quoy a .iiii^xx^. que doublencs que doublenques[10] et .LVII. anogles d'aquest[11] an, du quel bestiaire s'en est osté

[1] A cercles (provençal).
[2] Poêle (provençal).
[3] Broche. *Aste* (Raynouard).
[4] Crémaillère (provençal).
[5] Ecuelles (provençal).
[6] Brocs (provençal).
[7] Aiguières (provençal).
[8] Tas de bois (provençal). (Voir l'article XXX, 5.)
[9] Bête ferrée et bête de travail?
[10] De deux ans.
[11] De l'année.

Digitized by Google

et levé .xxix: bestes qui sont de la marque de Trimonne et de Jacquemete Jadis sa fille.

2. Item, c. et .iiii. bestes rossatines[1] de erre des quelles a .xiii. courtz[2].

Ego Briccius Regis, Tornacensis, diocesis publicus apostolica auctoritate notarius et curie regie castri de Baucio scriba, qui in confectione presentis inventarii, dum sicut prescribitur, fieret, una cum prenominatis dominis testibus in initio ipsius descriptis presens fui, ipsum que sic fieri vidi, et penes me in notam sumpsi et registravi, ex qua hoc presens duplum vel presentem coppiam de mandato serenissimi principis domini Caroli illustrissimi domini nostri Jerusalem et Sicilie Regis Germani et in comitatibus Provincie et Forqualquerii locum tenentis generalis, ad requestam etiam dominorum et magistrorum rationalium Aquis residentium ipsum in Regio Archivo habere volentium extraxi, et in isto papiri quaterno, continenti xiiii folia ab utroque latere scripta, manu mea propria scripsi et facta diligenti colatione cum originali, hic me propria manu subscripsi et signo meo manuali et solito signavi, in robur et testimonium premissorum requisitus. B. Regis.

Tous les objets trouvés dans le château des Baux et inventoriés, ainsi que les terres de la baronnie, furent mis sous la garde de Jean de Saint-Michel, nommé gouverneur du château par Tristan de la Jaille et Jean Arlatan, envoyés par le prince Charles en qualité de commissaires; mais ils ne tardèrent pas à être dispersés. Nous connaissons cette dispersion par la reddition de compte provoquée par ce même gouverneur le 11 septembre 1443, en présence du sénéchal Tanneguy du Chatel pour se disculper d'une accusation d'abus de confiance à l'occasion des pièces inventoriées et confiées à sa garde. Le résultat de cette reddition de compte se trouve consigné en entier dans le registre Triolet (archives des Bouches-du-Rhône), et elle est suivie des diverses décharges données à Jean de Saint-Michel.

Le 9 mars 1428, le roi Louis III, par sa lettre datée d'Averse, donne à Jean Arlatan une fourrure de vair ou de gris (IX, art. 6).

(Registre Triolet, fol. 113 v°.)

Le 28 mai 1428, Pierre de Bornan, visiteur des gabelles du sel, et Philipin de Vieta, trésorier général de Provence, déclarent que Jean de Saint-Michel, par ordre du prince Charles et de leur consentement, a donné à

[1] Roussins (Du Cange).
[2] Cheval court (Compl. du Dict. de l'Acad.).

Digitized by Google

Henrion, orfèvre du roi, les objets suivants: III, art. 8, 9, 13, pour faire partie de *l'orfarie d'une vqué du dit seigneur.*

(Registre Triolet, fol. 113 v°.)

Le 9 juin 1428, P. de Bornan et P. de Vieta déclarent avoir reçu de Jean de Saint-Michel une robe de drap vert doublé de satin noir, ayant manches ouvertes brodées de perles et de feuilles d'argent à l'environ des dittes manches, appréciée par Trupheme Bernart, drapier, Isac de Tres et Ferrier de la Roche, juifs de Tarascon, à LXX florins.

Item, une autre roube d'ung drap de soie pers de Luque sangle avec petites manches, appréciée par les susdits à XXX florins.

(Ces robes ne figurent pas dans l'inventaire sous cette indication.)

(*Ibid.* fol. 114.)

Le mercredi 13 octobre 1428, P. de Bornan et P. de Vieta présentent à Jean de Saint-Michel une lettre du roi Louis, datée d'Averse, mois d'octobre, 6e indiction 1428, qui ordonne que les biens mobiliers tels que grain, vin, bœufs, brebis et autres animaux, vases d'or, d'argent, habillements, perles, pierres précieuses, objets de literie, etc., qui furent de la comtesse d'Avelin dans le château des Baux et ailleurs, soient vendus au meilleur prix possible, etc. etc.; ils déclarent avoir reçu les objets suivants :

I, art. 4, calice d'argent, 6, 12. — III, art. 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, dix-huit taxes sur vingt-quatre, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, de 32 à 42, de 44 à 65, 68, 80. — IV, art. de 1 à 13, 15. — V, art. de 1 à 13, 15, de 17 à 51, 53, 54, 59, de 62 à 65. — VI, art. 1, 2. — VII, art. 2, 3, 4, 7, 8, 10, 12, 13, 14, de 16 à 26, 38. — VIII, art. de 1 à 35, 38, de 40 à 43, de 45 à 57, 59, 60. — IX, art. de 4 à 11. — X, art. 1, 2. — XIX, art. 2. — XXXIV, art. 1, 2 [1].

(*Ibid.* fol. 107 v°.)

Le 13 novembre 1428, les époux Rostang Isnard, d'Arles, et Beatris Monge, habitans de Tarascon, donnent décharge à Jean de Saint-Michel de *quadam pecia aricorni eis restituta* inventoriée par Brisset; ils déclarent avoir reçu *unam rudellam, sive peciam aricorni rotundam in medio perforatam* (III, art. 66).

(*Ibid.* fol. 114.)

Le 22 décembre 1428, Jean de Saint-Michel envoye à Pierre de Bornan et au trésorier de Provence les livres de la chapelle des Baux (I, art. 7, 8, 9. — V, art. 50, 52, 57, 58). Décharge donnée à Tarascon [1].

(*Ibid.*)

[1] Voir la note 2 à la fin du mémoire.

Digitized by Google

Le 1er juin 1429, Jean Moran, premier serviteur de la chambre du prince Charles, et d'après son ordre, donne décharge à Jean de Saint-Michel d'un bahut (VIII, art. 68).

(Registre Triolet, fol. 113 v°.)

(1435.) La reyne Isabelle, par sa lettre du 25 octobre 1440, datée de la ville d'Aix, déclare à Jean de Saint-Michel qu'en l'an 1435, par commandement de feu Pierre de Bornan, lors gouverneur de Provence, il fit apporter du château des Baux et mettre au château de Tarascon pour la veuve de sa *très redoptée dame et seur la royne Margarite*, le 17 juin, les objets suivants : XIV, art. 1. — XXVIII, art. 1. — XXXII, art. 5. — VIII, art. 37. — Pour cet article on trouve dans le registre Triolet que «au dossier, au ciel et couverte en checun est brodée une dame et un Psaltier».

Item depuis la venue de la royne Marguerite sont au dit chastel de l'inventaire des Baux .viii. covertes de plumes, garnies checune de coissins. — Guillaume Crespin, castellan du chastel de Tharascon, donne reçu de ces objets le 18 juin [1].

(*Ibid.* fol. 114 v°.)

Le dernier février 1442, le roi René, par sa lettre datée de Naples et à la demande de Jean de Saint-Michel, lui donne un chape, chasuble diacre, sobdiacre de soie verde, les quelles ne furent et ne sont complies, pour le service d'une église quelconque à sa volonté (I, art. 17).

(*Ibid.* fol. 115 v°.)

Le 23 novembre 1443, Jean Martin, maître rationnal, Simonet Niard, vice-trésorier, et Guillaume Rosset, maître rationnal et archivaire, se transportent au château des Baux et livrent à Jean de Saint-Michel, pour obéir aux ordres du roi et *pro munitione et fornimento ipsius Fortalicii*, les objets suivants :

I, art. de 1 à 5, de 10 à 12, 14, de 21 à 23. — II, art. 2, l'enclume. — III, art. de 73 à 77, 79, 81, conche de cuivre, .i. petit bassin plat, 82, .ii. caffuocs de fer. — IV, art. 14. — V, art. 61, dos flassades. — VIII, art. 31, 33, 40, 45, 68, un viel bahut de cuir, 76, 77, scalement de corde, de 78 à 80, 82. — IX, art. 2, 3. — X, art. 3. — XI, art. 2, 7. — XIII, art. 1. — XIV, art. 1. — XV, art. 1. — XVI, art. 1. — XVII, art. 1, 4. — XVIII, art. de 1 à 3, 5. — XXI, art. 1. — XXII, art. 1. — XXIII, art. 1, 2. — XXV, art. 1. — XXVII, art. 1. — XXIX, art. de 1 à 4. — XXX, art. de 1 à 5. — XXXI, art. de 1 à 3. — XXXII, art. de 1 à 5. — XXXIII, art. de 1 à 4.

(*Ibid.*)

Simonet Niard, vice-trésorier, reconnaît avoir reçu de Jean de Saint-Michel

[1] Voir la note 3 à la fin du mémoire.

Digitized by Google

les objets suivants : — I, art. 17, 18. — III, art. 59, 67, de 69 à 71, 73, chiel, dossier, etc., 74, trois cortines, ou currens d'estamine, 81, bassin rond et bassin plat, 82, coutrepointe blanche. — V, art. 3. — VII, art. 6, 8, 9, 15, de 27 à 32, de 34 à 38, 42, romans. — VIII, art. 39, 44, 51, 58, de 61 à 75, 77, deux mathelas de coton, 79, deux chayeres verdes, 80, 81, deux bouges pour harnois de chambre et pieces de fer viel, 83. — IX, art. 1. — XI, art. 5, 6. — XII, art. 3, 5, 6. — XIII, art. 1. — XIV, art. 1. — XV, art. 1. — XVI, art. 1. — XVIII, art. 1, de 3 à 5. — XXI, art. 2, 3. — XXIII, art. 1. — XXVIII, art. 1, 2, 5, 6, 7. — XXIX, art. 1. — XXXII, art. 5.

(Registre Triolet, fol. 117.)

Jean de Saint-Michel déclare qu'il s'est approprié une partie de ce qui reste pour son usage et dit être prêt à en payer le prix qui sera fixé. Ces objets sont : III, art. 5, 10, 14, il a pris les six tasses d'argent restantes pesant .viii. marcs moins 15 deniers, art. 17, treize tasses d'argent blanc marcals corrans par l'ostel, dont cinq appartenoient à Jean de Sause et lui furent restituées ; il a retenu les huit pesant .viii. marcs. Il déclare avoir pris également un ducat d'or qui estoit en ung coffret de cipres (III, art. 67) ; — plus 50 saumées de froment (XVII. art. 3) ; — plus de ce qui étoit en la lanière (XXI, art. 1) il a pris de laine prime et grosse .xxx. quintaux.

(*Ibid.* fol. 118 v°.)

Quant aux autres objets inventoriés et non donnés, ils ont été perdus ; tels sont : I, art. 20. — II, art. 1. — III, divers linceuls, orilliers de drap de soie, etc. etc. — Jean Martin, Charles de Castillon, maîtres rationnaux et archivaire, déclarent absoudre Jean de Saint-Michel de toute accusation et ordonnent neammoins qu'il payera pour la valeur du bassin doré, des trois pots d'argent, des six tasses d'argent martellées et des huit tasses d'argent marcals la somme de 338 florins 3 gros à raison de 9 florins par marc, et pour le ducat d'or 1 florin et 9 gros. — Pour la valeur des 50 saumées d'annone 125 florins à raison de 2 florins 6 gros par saumée. — Pour la valeur de trente quintaux de laine grosse et prime, la somme de 75 florins à raison de 2 florins 6 gros par quintal ; et pour les objets perdus, la somme de 8 florins. Laquelle somme totale étant de 540 florins, elle sera compensée avec les 1,000 ducats à lui dus pour cause de certaines dépenses faites par Jean de Saint-Michel pour raison du château et pour l'arriéré de ses gages de capitaine.

Donné à Aix, le 11 décembre 1443.

(*Ibid.* fol. 119.)

La partie du mobilier laissée dans le château et confiée, en 1443, à Simonet Niard, vice-trésorier de Provence, resta sous la garde de Jean de Saint-Michel qui eut à en rendre un compte définitif lorsque

Digitized by Google

le roi René donna la baronnie des Baux à Jeanne de Laval, sa femme, le 1er février 1459. On retrouve la plupart de ces objets de peu de valeur dans l'inventaire fait le 8 mars suivant par Guillaume de Rosset, maître rationnal et archivaire, au nom de la reine Jeanne, en présence de Raymond Puget, conseiller du roi, et de Jean de Saint-Michel, ancien châtelain [1]. Quelques objets ayant été perdus, l'ancien châtelain fut tenu de les remplacer par onze lits que l'on plaça dans divers appartements; et Jean Arlatan, nommé châtelain par la nouvelle baronne, donna quittance définitive le 17 mars suivant.

Certaines armes et objets militaires existoient dans ce château en 1458, à la prise de possession de la reine Jeanne. Les unes étoient anciennes et les autres nouvelles; on les trouve énumérées avec leur valeur à la fin de l'inventaire et sur une feuille séparée.

Die Jovis octava marcii M° CCC° LVIII infrascripta fuerunt taxata per magnificum dominum Ludovicum de Bellavalle, senescallum Provincie, cum consensu domini Johannis de Sancto Michaele, ibidem presentis :

.ii. colobrine de metallo cum cavalletis in sacristia, cum munimentis, fuerunt appreciata per dictum dominum Johannem de Sancto Michaele ad . . . . . sc.[2] vi

In platea sive curte fortalicii, targoni xiiii

Item, .xiiii. rodelle appreciata per eum et dominum senescallum ad . . . . . sc. x

In camera paramenti .vi. bregantine cooperte de fustanico sc. xii

In dicta camera sunt albareste tam de calibe quam de ligno in quibus sunt .xvii. de calibe, et de ligno sunt .xiii. de ligno, cum duodecim girellis et duo crix. — Item .ix. baldries. — Item .iiii. scanna ad tendendum dictas albarestas. — Item, .ii. albareste de banc, maxime. . . . . sc. LXXV

Item, .v. grosse colobrine de metallo longitudinis .iiii. palmorum. . . . . sc. XX

Item, .vi. parve colobrine inter quas est una satis magna de ferro et .xij. boyte et duo sacci de malhetis plumbeys. . . . sc. x

Item, salate .x. bone et alie pauci valoris cum tribus de altis pessiis et uno basso et certis aliis arnesiis pauci valoris. sc. xii

[1] Il est dit capitaine et viguier du château des Baux, conseiller du roi, le 31 décembre 1457. — Inventaire du château de Tarascon (registre B. 1396, arch. de Bouches-du-Rhône).

[2] L'écu de Provence valait 30 gros.

Digitized by Google

Item, .iiii. albergons . . . . . sc. xii
Item, .iiii. joarnes. . . . . sc. i. gros vi
Item, .xx. capsie plene veratonis tam magnis quam parvis. sc. xxx
Item, .vi. parvi cannoni de ferro. . . . . sc. vi
Item, unum peyrerium satis magnum trahentes lapides. . sc. iii
Item, de salpetra .iii. certis saccis cum aliis materialibus carbonibus et sulphure. . . . . sc. vi

NOTES.

1. Item, .ii. romans, l'un de Lansalot qui comence au second fueillet in principio *qui tous* in eodem trabute *per dessus* et au devant redier fueillet comence *comment il estoit* et fenist en celui *si le sert*, et l'autre de Tristan commence au tiers feuillet *illec* et fenist en celui *que vous ne tenez*, et au penultieme commence *d'autre part* et fenist en cellui *comment il*. (Reg. Triolet, fol. 117 v°.)

2. Les objets livrés à Pierre de Bornan les 13 octobre et 22 décembre 1428 furent portés à Tarascon; la décharge est donnée dans ce lieu et on en retrouve une certaine quantité, principalement les tapis, dans l'inventaire des meubles de ce château fait en 1457. (Reg. B. 1196, arch. des Bouches-du-Rhône.)

3. Le séjour de la reine Marguerite de Savoie, veuve de Louis III, au château de Tarascon, me paraît tout à fait inconnu. Il est probable qu'elle y passa le temps de son veuvage et jusqu'à son second mariage avec le duc de Bavière, qui eut lieu vers 1445. Le roi René, faisant reconstruire à cette époque une grande partie de ce château, dut le meubler et l'approvisionner pour sa belle-sœur. Les appartements qu'elle avait occupés portaient encore son nom en 1458. (Reg. B. 1196, arch. des Bouches-du-Rhône.)

Pour copie conforme :

Dr Barthélemy.

Communications diverses; découvertes de sépultures; inscriptions.

(Séance du 16 avril 1877.)

M. Léon Lory, bibliothécaire-archiviste de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, nous adresse la copie d'un intéressant mémoire qu'il a composé sur les origines et l'histoire de l'ancienne commanderie de Saint-Jean de Jérusalem à Dijon. Des fouilles, récemment exécutées sur la place Saint-Pierre, ont amené la découverte de sépultures et de ruines dont M. Lory s'est servi pour déterminer l'emplacement exact des bâtiments de cette commanderie détruite, en 1515, par ordre de Louis de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne, pour la régularisation des ouvrages de défense de

Digitized by Google

la place. Une dalle funéraire, bien conservée, s'est rencontrée dans les fouilles; on l'a aussitôt extraite du sol pour lui donner place dans la collection de la Commission départementale d'antiquités. La pierre a 1^{m},59 de long sur 0^{m},84 de large et sur 0^{m},18 d'épaisseur. Un religieux de l'ordre y est représenté debout, les mains jointes, vêtu d'une longue robe, avec un manteau marqué, sur l'épaule gauche, d'une croix à huit pointes; une ceinture, ornée de passementerie, supporte une aumônière. Aux angles de la dalle, les armoiries de l'ordre alternent avec celles du défunt. L'épitaphe, gravée sur les bords en caractères gothiques, est ainsi conçue :

Cy gist fre Guyenot de Mogeu religx de lordre St Jeha de Jhrlm natif de Dijon maist^{e} de Faunerney et de lospital de Soberno lequel tspassa le xxiiiie de Jug (?) iiii^{c} et iiii^{xx} et dix-huit.

Nous n'insistons pas davantage sur le travail de M. Lory, dont l'appréciation reviendra sous les yeux du Comité dans le rapport sur le volume des Mémoires de la Commission de la Côte-d'Or où il aura été inséré.

M. Pouy, correspondant à Amiens.

Nous avons fait mention, dans un de nos derniers rapports, de l'envoi par M. Dusevel d'un estampage de la dalle posée sur la sépulture de Fernand Teillo de Porto Carrero, commandant de la place d'Amiens pour le roi d'Espagne Philippe II. M. Pouy rappelle qu'il a jadis adressé la même empreinte au Comité. Il complète son premier envoi par la description du monument qui avait été élevé dans la cathédrale d'Amiens au général ennemi, et qui fut supprimé peu après la reprise de la ville par notre roi Henri IV.

M. l'abbé Trémey, à Moutiers (Savoie).

Une lettre de M. l'abbé Trémey contient quelques notes sur le bourg de Conflans, petite place forte, autrefois importante pour la défense des vallées de la Savoie. Les anciens remparts sont aujourd'hui en ruines. Notre correspondant a recueilli en ce lieu trois inscriptions : l'une de 1432, sur le bras-reliquaire de saint Grat; une autre, constatant la construction d'un château commencé en 1579, achevé en 1583; la dernière, en mémoire de la pose de la première pierre de la chapelle des Capucins, en 1626. Une

Digitized by Google

seconde lettre du même correspondant nous apprend qu'on s'occupe de faire de nouvelles recherches dans les restes des monuments romains du bourg d'Aime, et de mettre en ordre, dans la curieuse église prieurale, la précieuse collection des antiquités déjà découvertes.

M. de Lamothe, correspondant à Nimes.

L'étude d'un vieux registre du couvent des Cordeliers de Beaucaire a fourni à M. de Lamothe des renseignements sur ce monastère dont l'église est devenue paroissiale sous le titre de Saint-Paul. Ces détails n'ont d'intérêt que pour l'histoire particulière de la ville et de ses établissements religieux. Nous regrettons, pour notre part, que M. de Lamothe n'y ait pas joint les copies de quelques inscriptions de diverses époques conservées à la mairie de Beaucaire.

M. l'abbé Poquet, curé de Berry-au-Bac (Aisne), correspondant.

Deux églises de l'arrondissement et canton de Château-Thierry, celles de Fossoy et de Fontenelle, ont fourni à M. l'abbé Poquet, la première, l'épitaphe latine de Philippe de la Falconière, seigneur de Fossoy et autres lieux, avocat au Parlement de Paris, mort en 1694; la seconde, l'inscription en français de la cloche paroissiale, bénite la même année 1694, sous le patronage de messire Michel-François Letellier, marquis de Courtanvaux, colonel des Cent-Suisses, et de sa femme, Marianne-Catherine d'Estrées.

Une autre partie de la communication de notre correspondant est consacrée à des monuments épigraphiques encore existants, destinés à rappeler la courageuse résistance opposée aux ennemis de l'État par les habitants de Saint-Quentin et du Vermandois dans les XVIe et XVIIe siècles. Nous proposons au Comité la publication de ces pages empreintes des sentiments les plus patriotiques. La vaillance et le dévouement de nos pères sont des titres d'honneur qui nous obligent à notre tour.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

De quelques inscriptions patriotiques et particulières appartenant au département de l'Aisne.

Communication de M. l'abbé Poquet, correspondant du Ministère.

(Séance du 16 avril 1877.)

§ 1.

INSCRIPTIONS PATRIOTIQUES.

Si la Fronde a laissé de bien tristes souvenirs dans le département de l'Aisne par la violence et les excès auxquels elle a donné lieu, on peut dire aussi que cette malheureuse guerre a provoqué partout des actes de courageuse et patriotique résistance qui font le plus grand honneur à ces héroïques populations.

On sait, en effet, que, pendant la minorité de Louis XIV, la Brie, le Soissonnais, le Laonnois, la Thiérache et le Vermandois furent horriblement maltraités. Les villes de défense furent prises et pillées, la plupart des châteaux forts, des abbayes et des villages ruinés et incendiés; et durant ces démêlés intérieurs qui appelèrent les armes de l'étranger sur notre territoire, tout ce riche pays fut en proie à des calamités dont le tableau, comme on l'a dit, reste encore à faire; en sorte que sur les bords de la Marne et de l'Aisne, aussi bien que sur ceux de la Seine, de l'Oise et de la Somme, les mêmes excès s'y reproduisent. Ce n'est, pendant cette douloureuse époque, qu'un va-et-vient de hordes sauvages promenant partout le fer et le feu.

Ce n'est pas que la valeur locale ait fait défaut, bien au contraire. Nous en avons des témoignages précieux dans les inscriptions de Saint-Quentin, dans la conduite du prieur de Coincy et dans l'énergique résistance des habitants de Condé-en-Brie, petite bourgade de cinq à six cents âmes. Bien que ces monuments soient connus, du moins en partie, il nous a semblé utile de les reproduire ici aussi fidèlement que possible et de les placer ensemble sous les yeux du Comité.

1° Inscription de Condé-en-Brie.

Il y a quelques années, en visitant Condé-en-Brie, petit chef-lieu de canton, dépendant de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne), notre attention s'est portée tout à coup sur le linteau d'une maison d'apparence modeste sur lequel nous apercevions une ins-

Digitized by Google

cription gravée en assez gros caractères. Bien que l'imposte en pierre, d'une longueur d'environ 70 centimètres sur 40 de hauteur, fût en partie brisée, nous avons pu y lire cette simple, mais glorieuse inscription. Elle est ainsi disposée :

Le 23 aoust
1652 les Lorrains
ont esté repoussé
par les
habitans
de Condé.

Une procession annuelle, fixée plus tard au 25 août, fut établie en reconnaissance de cette faveur du ciel. On montre encore sur le territoire de Montlevon, commune voisine de Condé et située sur les hauteurs à l'ouest, le camp qu'occupaient les Lorrains lorsqu'ils assiégeaient cette bourgade. Un souvenir vivace et profond des Lorrains est resté en Brie, où l'on entend encore répéter dans les campagnes : *Lorrain vilain chien, traître à Dieu et au prochain.* On leur donnait aussi, comme dans le Laonnais, le surnom de *Boyaux rouges*, sans doute pour caractériser leur cruelle férocité.

2° Inscription de Saint-Quentin.

Les habitants de Saint-Quentin, en luttant avec un courage remarquable dans les mêmes circonstances, ne faisaient qu'obéir à un vieux sentiment de patriotisme dont ils étaient coutumiers[1]. Ce

[1] Lors du siége de Saint-Quentin par les Espagnols en 1557, la conduite des Saint-Quentinois, dont il convient de rappeler ici la bravoure, avait été au-dessus de tout éloge. Aussi ce fameux événement, qui avait éveillé la verve spirituelle de Santeuil, fut-il gravé en lettres d'or au frontispice de l'Hôtel de ville.

Bellatrix, i, Roma! tuos nunc objice muros;
Plus defensa manu, plus nostro hæc tincta cruore
Mænia laudis habent : furit hostis, et imminet urbi;
Civis murus erat; satis est civica virtus.
Urbs, memor audacis facti, dat marmore in isto
Pro patria cæsos, æternum vivere cives.

Traduction :

Va, Rome guerrière, ne vante plus désormais ton courage. Défendus par nos mains, ces remparts couverts de notre sang méritent un tout autre éloge, car l'ennemi en fureur menaçait la cité. Mais les citoyens, forts de leur ardent patriotisme, ont remplacé leurs murailles écroulées. La ville, reconnaissante de ce fait audacieux, a voulu que ce marbre donnât une éternelle vie à ceux qui sont morts pour la patrie.

On n'ignore pas que, lors de l'investissement de cette ville par le prince de Savoie,

Digitized by Google

fut pour conserver le souvenir de leur conduite de 1653, lorsque les braves milices saint-quentinoises allèrent dégager, près d'Origny-Sainte-Benoite, le comte de Grandpré qui, avec 450 chevaux seulement, avait 6,000 hommes sur les bras, que le mayeur de la cité, Charlevoix, fit composer une inscription qui subsiste encore. Cette inscription, gravée sur une pierre plate d'environ 60 centimètres de long sur 40 de large, fut longtemps logée dans le mur du rempart; mais étant un jour tombée avec le pan du mur qui en faisait partie, elle fut recueillie et pieusement transportée dans l'ancienne abbaye de Fervaques, aujourd'hui affectée aux administrations urbaines. On peut la voir placée dans un trumeau ou mur de refend, près de la porte du musée, au premier. Elle porte ces mots que nous avons fidèlement copiés cette année 1876, lors d'un voyage que nous avons fait dans la vieille cité vermandoise :

L'an . mil . six . cents . cinquante . trois .
Qvi . fvst . le . tombeav . de . la . Fronde .
L'ennemi . fist . ici . la . ronde .
Croiant . tovt . mettre . en . dessarroys .
Mais . il . deschvt . bien . d'espérance .
De . force . de . rvse . et . moiens .
Qvant . il . vit . de . nos . citoyens .
La . fidelle . persévérance .
Tantost . les . besches . en . la . main .
Jovr . et . nvict . et . sovs . les . armes .
Povr . respondre . avx . chavdes . alarmes .
Qve . levr . donnoit . l'ost . inhumain .
Vovs . qvi . contemplez . cet . ovrage .
Des . avtevrs . n'en . soyez . en . svspens .
Les . miens . l'on . fait . à . levrs . despens .
Av . plvs . fort . dv . grand . orage .

Par . Mr . de . Charlevoix . mayeur . à . la .
Lovange . des . habitants . de . Saint-Quentin.

C'est de cette famille de Charlevoix, qui fournit des mayeurs à

Saint-Quentin qui n'avait que 300 hommes de troupes régulières, vit tous ses bourgeois prendre les armes et se mêler à la troupe dont ils partagèrent les périls et la gloire. Tous, disposés à périr plutôt qu'à livrer la ville à l'étranger, avaient fait serment, avec l'amiral de Châtillon, de mourir plutôt que de se rendre : *Jurons tous*, avait dit ce brave, *que quiconque parlera de se rendre ou de capituler sera jeté du*

Digitized by Google

Saint-Quentin, qu'est sorti Pierre-François-Xavier de Charlevoix, missionnaire au Japon. On doit à cet intrépide et infatigable jésuite, qui a travaillé pendant vingt-quatre ans au *Journal de Trévoux*, outre l'histoire du Japon, celle du Paraguay, de la Nouvelle-France et de Saint-Domingue. Tout ce qu'il a écrit, dit Hordret, est intéressant, curieux, instructif et édifiant. Il était né en 1682, et mourut à la Flèche en 1761.

§ 2.

INSCRIPTIONS PARTICULIÈRES.

Philippe de la Felonniere, seigneur de Fossoy, avocat au parlement.

Dans l'église de Fossoy, canton et arrondissement de Château-Thierry, existe, sur une plaque en marbre noir de 80 centimètres de haut sur 46 de large, placée dans la muraille, une inscription ainsi conçue :

D. O. M.

Hic ressurrectionem expectat vir nobilissimus Philippus de la Felonniere, dominus de Fossoy, de la Herbennery[1] et de Grandcour, in suprema Galliarum curia patronus, ingenio et eloquentia maximus; qui, dum viveret, conjugi domine Catharinæ Daost quam supra modum diligebat fuit carissimus, liberis optimus, clientibus fidelis, et omnibus amabilis. Obiit an° salutis 1694, mense octobri, die 29. Publicum hocce amoris et gratitudinis æternæ momentum scripsit et posuit mœstissimus Petrus Andrieux, in eodem supremo senatu causidicus et defuncti prope filius anno 1694. Requiescat in pace.

Nous n'avons aucun détail sur la famille de cet avocat dont on loue ici les belles qualités. Nos dictionnaires généalogiques de l'Aisne se contentent de mentionner un N. de la Felonniere,

haut des remparts dans les fossés. Il avait ajouté : *Je le jure et consens d'y être précipité le premier, si le mot m'en échappe.*

Malgré ces invincibles courages, les remparts, bombardés et déchirés de toutes parts, ne présentèrent plus à la fin que des brèches béantes. Plus de 1,500 défenseurs avaient succombé aux deux principales ouvertures; mais ces murs vivants n'avaient pu être forcés. Enfin, après un mois de siége et d'épuisement, le torrent parvint à franchir la digue jusque-là insurmontable. Les guerriers étaient morts à leurs places de combat, et Saint-Quentin, tout en succombant, sauvait la patrie. Voilà ce que rappelle cette belle inscription.

[1] L'Herbennery est un hameau de la commune de Fossoy. Quant à Grandcour, nous ignorons si ce nom s'applique à une ferme ainsi appelée dans la commune de Gouy, canton du Catelet (Aisne) ou de Buzancy-en-Soissonnais.

Digitized by Google

comme seigneur de Fossoy en 1633, sans nous dire s'il eut des enfants, et laissant à la suite de cette indication incomplète une lacune de près d'un siècle, où nous voyons une dame de Tanlay en possession de cette seigneurie.

Le Comité serait sans doute en mesure de nous donner quelques renseignements sur les deux personnages dont il est fait mention ici, et qui paraissent avoir été tous deux des avocats célèbres. Les inscriptions de ces sortes de personnages sont assez rares pour qu'on leur prête quelque attention.

Inscription d'une cloche à Fontenelle-en-Brie.

La commune de Fontenelle, canton de Condé-en-Brie, arrondissement de Château-Thierry, possède une cloche dont il importe de relever ici l'inscription, puisqu'elle n'a pas été comprise dans celles qu'a données mon honorable ami M. de Laprairie, dans le Bulletin archéologique de la Société de Soissons :

« L'an 1694. J'ay été bénite par messire Estienne-Antoine Des-« prez, prêtre prieur de Fontenelle, et nommée Thibaut[1] par haut « et puissant seigneur, Messire Michel-François Letellier, marquis « de Courtanvaux, baron de Montmirel[2], *Trqnay?* Fontenelle et « capitaine-colonel des Cent-Suisses de la garde du corps du Roy, et « par haute et puissante dame Marieanne-Catherine d'Estrées, son « épouse.

« Marchant, M. Hve, M. Decolie, M. Denys Parisy, M. Camus « Remiot, Pierre-François M. (marguilliers). »

L'abbé Poquet,

Correspondant du Ministère.

[1] Thibaud est le nom du patron de la paroisse, saint Thibaud, solitaire, le 1er juillet. Ce bénéfice relevait de Saint-Jean des Vignes de Soissons.

[2] La baronnie de Montmirel, qui était un démembrement de la duché-pairie de Château-Thierry, avait dans sa dépendance *Marchais*, qui était une baronnie, *Fontenelle*, *Vendieres*, *Montlevon*, *Viffort*, *Courboin*, *Artonges* en partie, *Nogentel*, et d'autres communes en Brie.

Digitized by Google

Rapport sur des communications de MM. de Castelnau d'Essenault, de Verneilh, Bourdet, de Cessac, de Saint-Genis et l'abbé Tremey.

(Séance du 14 mai 1877.)

Vasque de marbre à Monsolin (Gironde). — Découverte d'une mosaïque à Sens (Yonne); bas-relief de l'église de Salons (Corrèze). — Chapiteau historié et pupitre en plein air de Ferrières (Loiret). — Chaire en granit du Grand-Bourg de Salagnac (Creuse). — Fouilles dans la ci-devant église des Cordeliers de Châtellerault (Vienne). — Croix processionnelle de Notre-Dame du Pré (Savoie).

M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant, signale une vasque déterrée au lieu dit Monsolin, emplacement d'une ancienne habitation romaine, sur la commune de Paillet (Gironde).

La découverte remonte à 1867. L'objet consiste en une grande coupe de marbre des Pyrénées, munie d'un pied peu saillant par dehors, et au dedans d'un mamelon de forme conique qui s'élève du fond. Le diamètre est de $1^{m},96$. Abandonnée à l'air après sa découverte, cette pièce a été fracturée sur les bords et dégradée de toutes les manières par les passants.

M. de Castelnau voit dans cette vasque le récipient du moulin à broyer les olives appelé *trapetum* par les Romains.

A cette conjecture il y a à faire une première objection, en ce que les moulins à broyer les olives ne doivent se trouver que dans les pays où l'on cultivait l'olivier, et qu'il n'est pas vraisemblable que le climat du Bordelais ait été plus propice à cette culture du temps des Romains que du nôtre.

En second lieu nous avons dans le *De re rustica* de Caton une description très-détaillée du *trapetum*, à laquelle est venue s'ajouter la découverte de l'objet lui-même enfoui dans les ruines de Stabies. On peut dire que de toutes les machines agricoles employées par les Romains, il n'y en a pas qui soit mieux connue de nous. Elle est représentée en élévation et sur coupe dans le dictionnaire de Rich. Or le récipient du *trapetum* était caractérisé par une puissante colonne qui s'élevait du fond pour servir d'appui à l'axe de deux lourdes meules. Il n'y a pas de comparaison à établir entre cette colonne et le mamelon conique observé par notre correspondant.

Il est permis toutefois de considérer la vasque de Monsolin comme un récipient pour le broyage, comme une sorte de mortier, mais un mortier destiné à autre fin que de broyer des olives.

Digitized by Google

M. Julliot, secrétaire de la Société archéologique de Sens, annonce la découverte d'une belle mosaïque de pavement, qui a eu lieu dans cette ville au mois de novembre dernier. La fouille n'a pas été poussée loin, et le monument n'a été vu que d'un très-petit nombre de personnes, le propriétaire du terrain l'ayant fait recouvrir après un seul jour de travail employé à le dégager. M. Julliot, qui s'était rendu sur le lieu, a eu le temps de prendre un calque du dessin, qui lui suffira, pense-t-il, pour en publier une réduction.

La partie mise à découvert représentait un cerf d'un mètre de haut sur pattes, broutant un végétal planté dans un vase élégant. Pour la symétrie du sujet, il faut que le même motif ait été répété de l'autre côté du vase. La superficie du tableau est de $3^{m},30$ sur $1^{m},55$. Il est environné d'une triple bordure de guirlandes, d'enroulements et de festons, le tout formant un encadrement d'un mètre de large.

Dans un coin obscur de l'église de Salons (Corrèze) a été déposé, de temps immémorial, un bas-relief dont M. de Verneilh adresse au Comité le dessin accompagné d'une notice.

Le sujet est celui d'un personnage à peu près de grandeur naturelle, représenté de face et debout dans le costume d'apparat du XIIe siècle. Il est habillé de vêtements longs que recouvre un manteau bordé de galons. Sa coiffure est une couronne sans fleurons. Une large sacoche est suspendue à son cou, et, de sa main droite, il semble y laisser tomber une pièce de monnaie, tandis que de sa main gauche, qui est baissée, il tient un rouleau. Sur ses épaules est accroupie une figurine mutilée qui ne peut être que l'image du démon, car l'un des pieds, mieux conservé que le reste, ressemble à une patte de lion. Un autre personnage de petite dimension s'accroche à la jambe gauche de la figure principale. C'est un mendiant à jambe de bois, presque nu; il n'a sur lui que des braies. Il renverse sa tête comme quelqu'un qui cherche à se faire entendre de beaucoup plus grand que soi. Sa main gauche soutient une besace posée sur son épaule; son bras droit est levé, comme pour montrer un poisson qu'il tient par la queue.

M. de Verneilh n'a pas eu de peine à reconnaître cet ouvrage pour un produit de la sculpture du XIIe siècle, non plus qu'à en déterminer la destination première. Il a vu, dans ce groupe resserré

Digitized by Google

et disposé tout en longueur, la décoration d'un jambage de porte romane, mais sans oser dire qu'il ait été fait pour l'église actuelle de Salons. Quant au sujet représenté, il renonce à en trouver la signification; seulement il rapporte qu'un ecclésiastique, envoyé de l'évêché de Tulle pour donner son avis sur ce monument, a déclaré qu'il était la représentation du mauvais riche.

Le jugement de cet archéologue méritait plus de confiance que ne lui en a accordé M. de Verneilh. Les traits de l'allégorie rendue par le bas-relief de Salons conviennent en effet au mauvais riche. Toutefois, le sujet n'est pas précisément celui-là; pour le déterminer d'une manière précise, il faut recourir à l'imagerie habituelle des portails romans. Là nous voyons figurer les péchés capitaux personnifiés avec des attributs du genre de ceux que nous a signalés notre correspondant; et puisqu'il s'agit d'un monument de la France méridionale, on n'a qu'à se remémorer, comme point de comparaison, le célèbre portail de l'église de Moissac. L'Avarice y est représentée sous la figure d'un homme assis, il est vrai, et coiffé du bonnet au lieu de la couronne, mais avec la sacoche suspendue à son cou, avec le démon à cheval sur ses épaules, avec le mendiant qui lève la tête pour l'implorer. Le poisson ajouté par le sculpteur du bas-relief de Salons ne change pas le sujet : c'est l'expression de la maigre nourriture à laquelle est réduite l'indigence. En somme, le groupe ne représente pas autre chose que la personnification de l'Avarice.

L'image de la Charité devait faire pendant, de l'autre côté de la porte. M. de Verneilh n'est pas certain que le portail actuel de l'église ait jamais comporté une décoration de ce genre, quoiqu'on y remarque des chapiteaux romans d'un travail qui n'est pas sans analogie avec celui du bas-relief. Un autre trait de conformité digne d'attention, c'est que chapiteaux et bas-relief sont d'une même pierre calcaire, tandis que le reste de l'édifice est de granit. Ne doit-on pas induire de là que ces pièces de sculpture appartenaient à une église plus ancienne; qu'elles furent réservées, lors de la démolition de cette église, pour servir à la décoration de celle qu'on voit aujourd'hui, et que, lorsqu'on se mit à l'œuvre et qu'on eut replacé les chapiteaux, on renonça à employer les bas-reliefs? Cette conjecture me semblerait offrir plus de probabilité que celle de M. de Verneilh, qui suppose les sculptures et l'église contemporaines, quoique cette dernière participe déjà quelque peu de l'ar-

Digitized by Google

chitecture gothique; mais l'anomalie, selon lui, s'expliquerait en ce que les sculptures auraient été apportées d'un autre pays.

Une question d'une nature toute différente a été agitée et s'agite encore à Salons : celle de savoir si l'on doit conserver le bas-relief en question. L'archéologue envoyé de Tulle a jugé un pareil monument déplacé dans une église, et, d'autre part, un particulier a proposé de l'acheter pour en faire don au musée de Bourges.

M. de Verneilh nous apprend que jusqu'ici l'aliénation a été empêchée par M. le comte de Cosnac, maire de la commune, et il souhaite que le Comité use de son influence pour appuyer cette salutaire opposition. En pareille circonstance, nous ne pouvons exprimer que des vœux, et nos vœux sont certainement pour que M. de Cosnac assure à sa commune la conservation d'un monument qui est à la fois un témoignage précieux de l'antiquité de Salons et un objet à compter parmi ceux qui sont sous la sauvegarde de la loi, protectrice des propriétés communales.

Nous avons reçu de M. Fernand Bourdet, ingénieur civil, plusieurs dessins avec notices concernant quelques objets qui lui ont semblé dignes de remarque à Ferrières (Loiret). C'est le Ferrières qui a été illustré au IXe siècle par l'abbé Loup, l'un des littérateurs les plus distingués de son temps. Le monastère fit la gloire du pays de Gâtinais pendant tout le moyen âge, et dut un renom particulier à la forme singulière de son église, qui fut édifiée en architecture gothique de la fin du XIIe siècle, sur le plan de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, ou du moins avec l'intention d'imiter ce plan en quelque chose.

De cette église, M. Bourdet s'est borné à dessiner l'un des chapiteaux qui décorent extérieurement la porte principale. C'est un chapiteau historié, représentant un lion combattu par un chevalier. Le heaume du chevalier est remarquable par une fleur de lis dont il est décoré sur le devant. A cause de cela, sans doute, s'est formée la tradition que le personnage était un roi de France et que le combat était celui de Pépin le Bref contre un lion. Sur ce fondement, des historiens ont placé dans l'abbaye de Ferrières la scène du même combat; mais l'attribution de lieu ne mérite pas plus de confiance que le fait lui-même, que l'histoire a rejeté depuis longtemps comme une légende forgée à plaisir.

Le plan des fondations mises à découvert sur le flanc méridional

Digitized by Google

de l'église fait voir les dimensions de l'ancien cloître. M. Bourdet a adressé ce dessin pour être déposé dans les archives du Comité comme pièce à consulter pour l'histoire de la célèbre abbaye.

La plus intéressante des communications de M. Bourdet est celle du dessin d'un pupitre de pierre dressé à côté de la croix monumentale du cimetière de Ferrières.

La croix a pour support une colonne qui s'élève au milieu d'un emmarchement octogone de sept degrés. A l'angle nord-ouest du piédestal de cette colonne est planté le pupitre, dont la forme est celle d'une colonnette de 1 mètre de haut, surmontée d'une épaisse tablette taillée en biseau avec un rebord qui se relève à la partie inférieure. Il est d'usage encore aujourd'hui d'aller faire sur ce pupitre en plein air la lecture de l'évangile de la Passion, le jour des Rameaux. Il a tout l'air d'être du même temps que la croix, laquelle date du XIIIe siècle.

C'est la première fois que je vois signalé un objet de ce genre.

Une autre pièce, tout aussi rare, fait l'objet d'une communication de M. de Cessac, correspondant du département de la Creuse. C'est une sorte de marchepied en granit, que l'on voit sous un tilleul séculaire au nord de l'église du Grand-Bourg de Salagnac. M. de Cessac décore cet objet du nom d'ambon, dans la pensée qu'il fit partie autrefois de l'ameublement de l'église : ce que rien ne prouve; car, si aujourd'hui il a une sorte de destination religieuse en ce qu'il sert à déposer les cercueils des morts qu'on amène de la campagne en attendant qu'on les entre dans l'église, on se rappelle qu'avant la Révolution il servait à faire la criée de la dîme.

La forme de ce petit monument est celle d'un demi-tambour surmonté d'un abaque à sept pans procurant une plate-forme de 1^m,50 sur son grand axe, et 1^m,20 sur le petit. Au pan du milieu, sur la face convexe du tambour, s'applique un degré de six marches de 16 centimètres chacune. Le tout a été taillé dans un seul bloc. Au-dessus de la corniche qui borde la plate-forme, on voit les traces de scellement d'une balustrade dont cette plate-forme fut entourée autrefois. Le profil de la corniche, d'après un dessin qui accompagne la notice de M. de Cessac, annonce un ouvrage du XVe siècle.

Nous avons de M. Victor de Saint-Genis, correspondant, un rap-

Digitized by Google

port sur des fouilles exécutées par lui-même dans l'ancienne église des Cordeliers de Châtellerault. L'habileté avec laquelle ces fouilles ont été dirigées et la précision du compte rendu où elles sont décrites, font regretter que notre correspondant ne se soit pas attaqué à un terrain plus productif.

L'église des Cordeliers de Châtellerault est de celles qui eurent le plus de vogue comme lieu de sépulture. Les fondations n'y étaient pas très-coûteuses. D'après les recherches auxquelles s'est livré M. de Saint-Genis, une famille entière pouvait s'y procurer une concession pour 10 livres de rente foncière. Aussi quantité de bourgeois et d'artisans aisés, non-seulement de la ville, mais de tout le pays, voulurent-ils être inhumés dans cette église, bien qu'ils eussent encore une somme à payer comme dédommagement à la paroisse dont ils dépendaient.

En fait de célébrités qui eurent leur dépouille mortelle en ce lieu, on cite une princesse de Brabant, des membres de la famille d'Harcourt, et, avant tout, le célèbre chef de la police militaire de Louis XI, Tristan Lhermite. Par la dévotion de ce dernier personnage, une dépendance fut ajoutée dans toute la longueur du vaisseau primitif, et forma comme une seconde église sous le vocable de l'Immaculée Conception.

Les deux édifices sont encore debout, mais après avoir changé de destination et de figure. Dévastés par les protestants, puis rétablis à la fin du XVIe siècle, ils furent vendus à la Révolution comme biens nationaux. La chapelle de l'Immaculée est devenue un cellier; la nef de l'église, un établissement municipal; le chœur, une dépendance de l'habitation occupée par l'auteur des fouilles.

Le terrain a été creusé à 3 mètres de profondeur sur une étendue d'environ 100 mètres carrés. Il a rendu onze sépultures intactes et des débris informes provenant de la dévastation de 1569, dont les seuls dignes d'une mention sont un fragment de bas-relief peint et doré du XVe siècle, et une tête de femme mutilée, qui paraît avoir appartenu à une statue funéraire du XIVe.

Les observations faites sur les sépultures se réduisent à peu de chose. Tous les corps avaient été enfermés dans des cercueils en bois, et leur décomposition activée par de la chaux dont la terre s'est trouvée mélangée en quantité notable dans tout l'espace exploré. On n'a recueilli aucun autre objet qu'un pot en terre blanche et les pièces d'un linceul de cuir.

Digitized by Google

Un infatigable chercheur, qui mériterait d'explorer une contrée plus propice aux découvertes archéologiques, M. l'abbé Tremey, adresse au Comité le résultat d'une de ses dernières courses dans les plus hautes montagnes de la Savoie.

Ce sont d'abord des photographies représentant les deux côtés d'une croix processionnelle que possède l'église de Notre-Dame du Pré, à la source de l'Isère.

Cette croix en laiton est d'un travail flamand dont le style accuse les premières années du XVIe siècle. L'arbre et les bras sont ronds, en forme de bâtons; ils sont terminés par des boules décorées de flammes qui sont appliquées dessus, comme des pétales sur un bouton végétal. Au crucifix est adossée, au revers de la croix, une figurine debout de la Vierge, couronnée et surmontée d'un dais d'architecture gothique.

Aux photographies sont joints les dessins d'une custode et d'un chandelier d'autel en ouvrage de Limoges du XIIIe siècle. La décoration de la custode, corps et couvercle, consiste en fleurons alternant avec des médaillons dans lesquels sont figurées à l'envers les capitales SNI surmontées d'une abréviation, soit qu'on ait voulu exprimer le commencement du titre cloué sur la croix *Jesus Nazarenus*, soit plutôt qu'on ait rendu d'une manière erronée l'abréviation consacrée du nom de Jésus, IHS.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que si des pièces de ce genre sont des raretés au sommet des Alpes, dans le reste de la France elles sont ce qu'il y a de plus commun.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Note sur les récentes découvertes archéologiques faites aux sources sulfureuses des Fumades.

Communication de M. Gratien Charvet, correspondant à Alais.

(Séance du 14 mai 1877.)

D'importantes découvertes archéologiques viennent d'avoir lieu aux sources sulfureuses des Fumades, situées à 15 kilomètres au levant de la ville d'Alais, dans le département du Gard, et sur le territoire de la commune d'Allègre, canton de Saint-Ambroix.

Le 25 août 1876, M. Adolphe Roustan, propriétaire de l'un

Digitized by Google

des établissements balnéaires de cette station, ayant entrepris la restauration d'un ancien puits abandonné et presque entièrement comblé, situé à 14 mètres au nord-est de la piscine romaine qui fut découverte sur sa propriété en 1865, les ouvriers employés aux fouilles, parvenus à 2 mètres en contre-bas du sol actuel, ne tardèrent pas à découvrir le mur de revêtement d'un puits antique de $2^m,50$ de diamètre. Dans l'intérieur de ce puits étaient enfouis pêle-mêle vingt-quatre petits monuments plus ou moins complets, en forme de cippes de dimensions diverses, variant entre $0^m,63$ et $0^m,17$ de hauteur. Onze de ces monuments portent des bas-reliefs ou des inscriptions.

Le plus important, comme dimensions (ci-après fig. 1), est orné d'un bas-relief représentant la divinité qui préside à la source, sous la figure d'une femme à demi nue et à demi couchée, appuyant son bras gauche sur une urne renversée. Au-dessus d'une bordure cintrée qui forme encadrement, on aperçoit les bustes de trois femmes. Sur le filet le plus saillant de la moulure qui compose l'entablement du cippe, on lit :

NYMP· QVINTINA· MAXIMI· F· V· S· L· M·

Nymp[his] Quintina, Maximi f[ilia], v[otum] s[olvit] l[ibens] m[erito].

Le cippe n° 2 représente trois nymphes debout, tenant chacune une vasque en forme de coquille. Ce monument, surmonté d'un fronton assez agréablement ornementé, est incomplet dans sa partie inférieure. Le socle portait une inscription dont il ne reste que des débris insignifiants (fig. 2).

Le petit monument anépigraphe figuré sous le n° 3 est le plus complet et le mieux conservé de toute la série. Il se compose de deux parties distinctes : un fronton et un bas-relief ($0^m,27$ de hauteur sur $0^m,33$ de largeur), autrefois unis et reliés l'un à l'autre par des crampons en bronze encore existants. Ce monument représente trois divinités debout, ayant quelque analogie avec les déesses-mères du célèbre bas-relief conservé au musée lapidaire de Lyon, qui provient de l'église d'Ainay.

Voici l'indication des choses à remarquer sur les autres cippes, qui ont tous la forme d'autels :

Un bas-relief assez dégradé et d'un art grossier, représentant un personnage debout, couvert d'un manteau et, autant qu'il est pos-

Digitized by Google

sible d'en juger, s'appuyant de la main gauche sur un rameau de palmier. Sur le filet de l'entablement on lit : IVS ASCOLIVS. Cette inscription est très-fruste.

Fig. 1.

Une autre inscription tracée sur deux lignes et qu'il est difficile de lire :

O·M·N CA PI
FLA·V·S·L·M

Digitized by Google

L'inscription suivante, un peu dégradée dans le bas, et dans le creux des lettres de laquelle apparaît encore le minium destiné à les faire ressortir :

NYMFIS
L·LVCRETI
VS·EVPREPES
V·S·L·M·

Nymfis L[ucius] Lucretius Euprepes v[otum] s[olvit] l[ibens] m[erito].

La gravure en creux d'une amphore à deux anses.
La roue fulgurante à huit rayons, gravée en relief.
Une dernière inscription que voici :

NYMPHIS
LVCIA·G·FIL·
AQVILINA
V·S·L·M·

Nymphis Lucia, G[aii] fil[ia], Aquilina v[otum] s[olvit] l[ibens] m[erito].

Tous les autres cippes sont anépigraphes et lisses sur leurs faces.

Fig. 2.

On a recueilli, en outre, plusieurs fragments d'archivolte de marbre blanc; la base d'un cippe où l'on découvre la partie inférieure de trois figures de femmes; des pommes de pin et des noix qui remontent sans doute à l'époque romaine; enfin, un seau en bois blanc de l'époque romaine, admirablement conservé, à l'exception des trois cercles en fer et des agrafes de la poignée, qui sont extrêmement corrodés par leur séjour dans l'eau sulfureuse. Cette pièce, qui n'est pas la moins curieuse de celles dont nous signalons la découverte, est formée de dix

Digitized by Google

douelles et présente la forme d'un tronc de cône dont le diamètre inférieur est de $0^m,24$ et le diamètre supérieur de $0^m,35$; sa hauteur totale est de $0^m,45$. Le bois en est intact et semble travaillé d'hier.

Au-dessous des objets que nous venons de décrire, les fouilles ont amené la découverte d'une série de monnaies en or, en argent et en bronze d'origine romaine, au nombre d'un millier environ. Les pièces en bronze et en argent sont presque toutes méconnaissables et complétement transformées en sulfate de cuivre ou d'ar-

Fig. 3.

gent; elles se présentent le plus souvent en grappes et soudées ensemble parfois au nombre d'une douzaine, semblables à des pastilles épaisses, d'un volume anormal et comme boursouflées, de manière à ne laisser apparaître aucune effigie sur leurs faces rugueuses. Serrées dans un étau suivant leur diamètre, elles s'ouvrent en deux valves, et l'effigie du personnage apparaît, très-fragile et très-fugitive, sur les deux faces intérieures.

Parmi les monnaies en or, au nombre d'une douzaine environ, nous en citerons une de Vespasien, quatre de Trajan.

Digitized by Google

Parmi les pièces en bronze dont quelques-unes, grâce à une superbe patine, se sont, par exception, admirablement conservées, nous mentionnerons : 1° un grand bronze de Trajan; 2° une monnaie en laiton de Nerva, avec la légende au revers : CONCORDIA EXERCITVM; diamètre $0^m,027$; 3° deux magnifiques bronzes d'Hadrien; 4° deux moyens bronzes de Marc-Aurèle; un moyen bronze de Vespasien; un autre de Commode; des moyens bronzes de Crispine, femme de Commode; de Faustine, femme d'Antonin; de Julia Domna, femme de Septime-Sévère, etc.

Il résulte de l'énumération précédente que les monnaies jusqu'à ce jour retirées de la source antique des Fumades sont comprises dans la période des Flaviens et des Antonins. Les fouilles ont été suspendues depuis plus d'un mois; mais nous avons l'espoir qu'elles seront prochainement reprises, et qu'à mesure de leur avancement en profondeur, elles amèneront la découverte de monnaies plus anciennes.

Une pièce gauloise d'Epadnactus trouvée, il y a quelques années, dans le voisinage de la source, permet de supposer que d'autres trouvailles, également intéressantes, et que nous nous empresserons de signaler, pourront se produire par la suite.

GRATIEN CHARVET,

Correspondant du Ministère.

FOUILLES EXÉCUTÉES À LA MOTTE SEIGNEURIALE DE BAUDEMENT (MARNE), PAR LES SOINS DE M. LOUIS BONNEFONT ET DE M. HIPPOLYTE DE VIVÈS.

Paris, 1875, in-8° de 15 pages et 8 planches autographiées.

(Séance du 11 juin 1877.)

Le mémoire dont j'ai à parler est court, mais il est très-précis et très-concluant. Les fouilles dont il rend compte, et qui ont été faites avec la conscience la plus scrupuleuse et la meilleure critique, révèlent un fait nouveau, incontestable sur ce point, et qui se vérifiera sur d'autres. Beaucoup de fouilles ne font que présenter et reproduire sans profit réel des faits déjà si connus et si constants qu'il est presque inutile de les voir confirmés une fois de plus. Il s'est trouvé ici qu'on a rencontré et constaté un mode de

Digitized by Google

construction qu'on ne connaissait pas encore. Par là ce mémoire, malgré sa brièveté, mérite d'être signalé d'une façon particulière, et je le puis faire d'autant mieux que j'ai eu l'occasion d'en vérifier sur les lieux mêmes la parfaite exactitude.

Il s'agit d'une éminence factice, élevée aux deux tiers d'un coteau du département de la Marne et commandant le cours de l'Aube, dont elle n'est séparée que par une trentaine de mètres. Sur le plateau qui est derrière, se trouve le village de Baudement, et de cette éminence l'on domine : à gauche Anglure, maintenant station du chemin du fer de l'Est, en face toute la plaine de Saint-Just, et à droite Marcilly et Romilly. Il était question de ce *tumulus*, — je prends le mot dans son sens général et de la même manière qu'au moyen âge on a traité de *tumba* le rocher conique du Mont-Saint-Michel, — dans le *Dictionnaire de la Gaule* (p. 135), d'après un mémoire de M. Savy; je ne peux même mieux faire que de citer le passage, pour montrer d'où l'on est parti :

« A l'entrée est du village, près de l'Aube, sur le versant assez déclive d'une petite colline, existe un tumulus actuellement planté d'arbres et contourné par une allée de jardin. Il a une forme circulaire, légèrement aplatie; son diamètre est de 56^{m},50; sa hauteur du côté de la rivière de 17^{m},35, et, du côté de la colline, de 10^{m},31 seulement; il n'a jamais été fouillé. La tradition locale en fait le tombeau d'un officier romain nommé Cireneus; ce nom est à noter parce qu'on le trouve attaché à d'autres monuments analogues. »

Sans croire le moins du monde au fantastique Cireneus, on pouvait, à cause de la dimension peu ordinaire, penser que l'on avait affaire à une sépulture, celtique ou gauloise, qui pouvait renfermer des trésors funéraires d'une importance exceptionnelle.

Toutes les fois qu'il s'agit d'une fouille de ce genre, il faut toujours procéder par une section passant par le centre et qui peut, au milieu, ne donner son secret qu'en descendant au-dessous de la hauteur du terrain naturel environnant.

Ici, avec un diamètre de 57 mètres et, sur le côté le moins haut, avec une hauteur de 10 mètres, une tranchée à ciel ouvert était à la fois inutile et presque impossible, car un certain nombre de sondages avaient montré que ce tumulus était, non pas partout, mais presque partout particulièrement compacte et résistant. En

Digitized by Google

effet, l'eau coule sur sa superficie sans la pénétrer, et les racines des maigres conifères qui y ont été plantés déjà depuis longtemps, au lieu de réussir à s'y enfoncer en pivotant, sont réduites à tracer leurs réseaux, presque partout visibles, dans la très-mince couche d'humus qui est presque entièrement formée de la chute de leurs aiguilles.

Il n'y avait donc pas d'autre moyen d'attaquer le tumulus que d'y percer une galerie. C'est ce qu'on a fait, non sans peine, et, pour arriver au centre, il a fallu un travail de quatre mois en deux campagnes. En effet, au lieu de terres rapportées plus ou moins meubles et plus ou moins compactes par le fait du poids et du tassement, on a eu affaire à une matière factice, à une sorte de béton d'une dureté et d'une cohérence telle que l'eau ne s'y infiltre pas et que, sur le bord comme au centre, la galerie moderne, large de 1 mètre 1/2 et haute de 2 mètres, a ses parois et son plafond aussi secs et aussi nets que si elle était taillée en plein roc.

C'est là l'importance et l'instruction de cette fouille, c'est-à-dire la constatation d'un mode de construction dont on n'avait pas encore noté d'exemples. Le sol de la Champagne est le tuf crayeux qu'on connaît; c'est cette craie, qui était en quelque sorte à pied d'œuvre, mais écrasée à l'état pulvérulent, puis mouillée et réduite en bouillie, mélangée ensuite par malaxage avec du petit gravier, et ensuite fortement pilonnée à mesure, qui constitue cette éminence et lui donne cette qualité d'être comme d'un seul morceau. Le béton Coignet, qu'on emploie de nos jours, ne se comporterait pas autrement, à cette différence près que, par la nature des matériaux qui le composent, il lui arrive de rester plus ou moins spongieux et de ne pas être aussi absolument imperméable. Dans ces dimensions, c'est un travail qui est énorme, et M. Gardebled, piqueur du chemin de fer de l'Est, dont il faut citer le nom parce qu'il a conduit cette fouille avec autant de sûreté que de dévouement, a fait des calculs positifs d'où il résulte qu'aujourd'hui un pareil travail ne pourrait, sur un cubage semblable et pour être fait avec le même soin, coûter moins de 7 à 800,000 francs. On le voit, même avec la différence de la main-d'œuvre, même au moyen de corvées comme ouvriers et comme transport, c'est en tout cas, et à toute époque, un ouvrage extraordinaire.

Il est maintenant presque inutile de dire qu'on n'a fait aucune

Digitized by Google

découverte funéraire. En somme, et sans entrer dans le détail très-clairement donné dans le mémoire de M. de Vivès, voici comment se compose cette motte. Sur une plate-forme de nivellement, formée de ce bétonnage particulier que je viens de vous indiquer, on trouve d'abord, avec une largeur de 10 mètres sur une hauteur de 2 mètres 1/2, un premier talus annulaire, composé du même bétonnage. Il a une assez longue pente du côté extérieur. Sa partie supérieure n'est pas plate; elle présente, en coupe, une succession de lignes plus ou moins anguleuses; celles-ci, après une partie plate, trop étroite pour être un chemin de ronde, qui serait d'ailleurs à découvert, forment, dans la partie la plus haute de ce talus, un premier fossé également annulaire, peu profond, et dont la cuvette se compose de deux lignes droites se coupant à angle très-obtus, la pente de l'extérieur étant plus rapide et la pente vers l'intérieur plus longue et plus douce. Enfin, ce talus se termine intérieurement par une diagonale rapide, formant la contrescarpe d'un second fossé, plus important, qui a la profondeur de toute la hauteur.

Le talus est maintenant recouvert, et le grand fossé s'est rempli, avec le temps, par la chute des terres du sommet de la motte qui y ont été jetées et répandues, ou qui y sont tombées d'elles-mêmes, de sorte que la motte est aujourd'hui moins haute qu'elle ne l'a été originairement. C'est la fouille qui a permis d'en dégager et d'en relever le profil d'une manière incontestable.

Quant à la partie centrale, c'est-à-dire à la motte elle-même, bien plus élevée que le talus qui lui sert d'enceinte fortifiée, elle est composée du même bétonnage. La chambre qu'on y a trouvée, et qui est aérée par un conduit en forme de cheminée, peut être moderne et dans tous les cas a dû servir de refuge, puisqu'on y a rencontré trois pièces de monnaie du XVIIIe siècle, dont une hongroise, mais l'ensemble de bétonnage présente une masse haute de 5 mètres 1/2 sur un diamètre de 40 mètres. C'est noyé au milieu de cette masse qu'on a rencontré, à l'état de fondations qui, comme on le voit, ont été élevées d'abord en plein air et entourées ensuite, un rectangle de murailles, épaisses de 2 mètres 1/2, et de $14^m,80$ de côté sur $13^m,20$. C'était la base sur laquelle, après avoir traversé un sommet en terrassement ordinaire, s'élevait le donjon, nécessairement dans la forme carrée, par conséquent ancien, et que ces fondations montrent avoir été en pierre et fort élevé, car, sans cela, il n'y aurait pas eu besoin d'avoir des fondations aussi

Digitized by Google

profondes et aussi robustes, ni d'y employer des pierres de dimensions énormes et cyclopéennes.

La construction est donc antérieure à l'époque où le donjon n'est plus qu'une partie du château fortifié, nouvelle architecture militaire qui commence au XIIe siècle; le bétonnage est trop parfait pour être barbare; c'est donc au IXe siècle au plus tôt ou au Xe siècle, tout au plus tard au XIe, qu'il faut attribuer la construction de cette motte.

M. de Vivès, dont j'ai signalé la judicieuse critique dans la description et la discussion des faits que je viens de résumer, en a fait sortir un éclaircissement bien curieux. M. de Caumont a cité, d'après les Bollandistes (27 janvier, II, 799), un passage d'une vie, non pas du saint mais du vénérable Jean de Varneton (Johannes Ganerstuneus), évêque de Thérouanne de 1099 à 1130, par un archidiacre de Thérouanne nommé Colmieu, où il fulmine contre les donjons fortifiés qu'élevait la tyrannie des seigneurs, et l'on a beaucoup répété le passage après M. de Caumont. M. de Vivès, recourant, comme on doit toujours le faire, à l'original, a trouvé que la suite du récit n'aurait pas dû être omise. Il y est question de la chute, sous le poids du cortége du saint, du pont de bois qui descendait d'un donjon dont il venait de sortir. Non-seulement le passage de l'hagiographe et les fouilles de la motte de Baudement s'expliquent l'un par l'autre, mais, et M. de Vivès l'a fait remarquer, tous deux viennent apporter une confirmation bien précieuse aux figurations représentées sur la litre brodée qu'on appelle à tort la tapisserie de Bayeux. Tous les châteaux y ont un pont de bois très-long et en pente qui part du sol pour arriver à une très-grande hauteur. En rapprochant le vieux texte et les profils de la motte de Baudement des représentations graphiques normandes, M. de Vivès a très-bien montré à quel degré ces dernières, qui paraissaient bien singulières et de fantaisie, sont exactes quant à la forme du pont. Ce pont ou plutôt cet escalier passait d'une seule volée, non-seulement bien au-dessus du fossé, mais d'abord au-dessus du talus, de sorte que la défense des pieux en palissade de celui-ci était continue et n'était affaiblie par aucune ouverture; enfin ce pont n'aboutissait pas sur la motte, mais plus haut, sur le donjon lui-même, à une ouverture éloignée du sol et qui en était la seule entrée. De cette façon, on n'y pouvait accéder que par une échelle quand le pont était, soit coupé, soit écroulé par suite de la suppression de ses étais, de sorte

Digitized by Google

que les assaillants n'étaient encore qu'au pied du donjon quand ils avaient forcé la palissade et franchi le fossé intérieur.

Maintenant une question se présente. Comment concilier l'importance, exceptionnelle et incontestable, de la motte et du donjon de Baudement avec l'ignorance absolue où l'on est de son histoire? On ne connaît pas de suite de seigneurs de Baudement; il n'est jamais question qu'il ait été attaqué, pris ou défendu avec succès, et même, tout à côté, un peu plus haut et séparées seulement par la route qui mène à Anglure, subsistent les ruines d'un château fort peu important et très-postérieur. Les rôles des vassaux de Henri Ier, comte de Champagne, qui sont aux environs de 1172, publiés par M. Longnon (*Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, Paris, 1869, in-8°), et la compilation du XVIe siècle, connue sous le nom de *Feoda Campaniæ* et publiée par M. d'Arbois de Jubainville, me paraissent rendre raison de cette énigme.

Tout au commencement du rôle des vassaux de Champagne (Longnon, p. 1, n° 3), on trouve dans la châtellenie de Provins « Les sires de Baudement, liges », puis, dans la châtellenie de Payens (Aube, arrondissement et canton de Troyes), à laquelle ressortissait Baudement, le nom « Hue de Baudement », suivi, sans désignation de fief, ce qui semble établir que les deux noms se rapportent au même fief, du nom « Dame Berte ».

Or voici ce que disent les *Feoda Campaniæ* : « Baudement était un fief de Champagne. C'est la dame de Château-Villain et son fils qui ont donné à perpétuité la motte et la forteresse de Baudement, et tout ce que ladite dame avait dans la châtellenie de Payens, au comte et à la comtesse de Champagne[1]. »

Si l'on savait que la dame de Château-Villain s'appelât Berte et qu'elle fût la mère de Hue de Baudement, on saurait que la motte et la forteresse de Baudement auraient cessé d'être une seigneurie particulière vers la fin du XIIe siècle. Ce qui est certain, c'est que

[1] *Baudemantum* feodum *erat* Campaniæ. Domina Castri Villani (Château-Villain, Haute-Marne) et filius ejus *mottam et forteritiam Baudemanti* et quidquid in tota Castellania (celle de Payens) habebat, tam in hominibus, terris, aquis, consuetudinibus, justicia, feodis et commodis, villisque adjacentibus Corbeson, Soisy (Soisy-aux-Bois, canton de Montmirail), Thommes, Evrechy (arrondissement de Châlons, canton de Vertus), Waisie, dederunt comiti et comitissæ Palatinis Campaniæ in perpetuum. (*Feoda Campaniæ*, cap. VIII. (B. N. Collection Decamps. D'Arbois, II, 129.)

Digitized by Google

les comtes de Champagne en ont été les maîtres, et ils se sont éteints en juillet 1274 par la mort d'Henri III, roi de Navarre et comte de Champagne, et que leur comté passa en 1284 à la France par le mariage de Jeanne, alors âgée de douze ans, fille de Henri III et de Blanche d'Artois, avec le Dauphin, c'est-à-dire avec Philippe le Bel, qui devait monter sur le trône l'année suivante.

Comme les fiefs d'Anglure et de Saint-Just, qui commandent de même le cours de l'Aube, relevaient des comtes de Champagne, ceux-ci n'avaient pas besoin de conserver Baudement; pour n'avoir pas à l'entretenir, et sa forme ne répondant plus aux habitudes et aux nécessités nouvelles de la fortification militaire, les comtes ont pu se préoccuper d'acquérir une position qui pouvait se tourner contre eux, et, une fois en leur possession, de la supprimer comme inutile. Dans cette hypothèse, ce seraient eux qui l'auraient fait démolir, peut-être immédiatement, ce qui expliquerait comment Baudement n'a pas eu de rôle.

Je terminerai par un vœu. Il y a en Champagne beaucoup de mottes féodales. Je citerai seulement celles que j'ai relevées dans l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville (1859-1866) et dans le *Dictionnaire archéologique de l'Aube*, du même auteur :

A Rosnay (Aube, canton de Brienne-le-Château), qui était devenu une châtellenie des comtes de Champagne, il subsiste encore, à l'extrémité du village, une partie de la motte du château primitif qui existait aux xe et xie siècles; elle a 23 mètres de diamètre à sa base et 10 mètres de haut. (D'Arbois, *Histoire des comtes de Champagne*, IV, 897, et *Dictionnaire topographique de l'Aube*, col. 46.)

— L'église prieurale de l'Isle-Aumont (Aube, canton de Bouilly, arrondissement de Troyes), une autre des châtellenies du comté de Champagne, existe encore « sur une éminence partie naturelle, partie artificielle, *haute de 10 mètres*, et présentant une superficie de 62 ares. Cette éminence est connue sous le nom de *motte*. C'est l'emplacement du château aux fossés duquel Blanche de Navarre fit travailler les habitants de Daudes. » (D'Arbois, IV, 894; *Dictionnaire topographique*, col. 104.

— L'emplacement du château des comtes de Champagne, à Lar-

Digitized by Google

sicourt, «est entouré de fossés larges et profonds; il porte le nom de la Motte.» (D'Arbois, IV, 903.)

— A propos de Bussy-le-Château (Marne, arrondissement de Châlons, canton de Suippes), qui était de même une châtellenie des comtes de Champagne, on lit dans M. d'Arbois :

«Il ne reste du château que des fossés et des éminences artificielles, où les archéologues de nos jours ont prétendu reconnaître des tombelles. Elles sont au nombre de trois. *La principale a 20 mètres de haut.* Les fouilles faites par ordre de l'Empereur — en 1858 — ont mis à jour *la fondation de la tour* (ronde ou carrée?) *qui s'élevait au-dessus de cette motte*, et un puits destiné à abreuver la garnison.» (D'Arbois, IV, 899-900.)

Le *Dictionnaire de la Gaule* (p. 211) en parle dans le même sens :

«L'origine gauloise de ces tumulus est très-douteuse, surtout quand on lit dans des Aveux du commencement du XVIe siècle, qu'il y avait dans cette localité plusieurs mottes conservant les traces de tours ou donjons alors ruinés et qui étaient désignés sous les noms de Chastel-de-Bussy, Tour moyenne, Chastel-le-Vidame, Chastel-de-Thoulengon.»

— A Villemaur (Aube, canton d'Estissac, arrondissement de Troyes), «au sud du village, motte du château, dite de la Tour, d'une hauteur de 6 mètres et, à la base, d'un diamètre de 26 mètres. Cette motte paraît remonter au XIIe siècle, et le château appartenait aux comtes de Champagne.» (D'Arbois, *Dictionnaire topographique*, col. 113.)

— Au château de Bar-sur-Seine (Aube), possédé par les comtes de Bar-sur-Seine de la fin du XIe siècle au commencement du XIIIe, et, pendant le XIIIe siècle, par les comtes de Champagne, la motte est, sur une hauteur de 8 mètres, un parallélogramme d'une longueur de 85 mètres de long d'un côté sur 30 mètres de l'autre.

Des fouilles assez récentes ont donné les dimensions des fondations du donjon, construit au XIIe siècle. C'est un rectangle de 25 mètres sur 20, avec des murs de 2 mètres 1/2 d'épaisseur. (D'Arbois, *Dictionnaire topographique*, col. 59.)

— Du château de Bar-sur-Aube, qui, après avoir appartenu aux comtes de Bar-sur-Aube, éteints à la fin du XIe siècle, était devenu une châtellenie des comtes de Champagne, il ne reste plus, sur la pente nord de la côte Sainte-Germaine, que la motte, haute de

Digitized by Google

10 mètres, sur laquelle s'élevait le donjon. (D'Arbois, IV, 891; *Dictionnaire topographique*, col. 34.)

— A Dampierre (Aube, canton de Ramerupt, arrondissement d'Arcis-sur-Aube), le donjon du château de la famille de ce nom, dont la construction sans la toiture avait 20 mètres, était posé sur une motte, haute de 10 mètres au-dessus du sol naturel et de 15 mètres au-dessus des eaux du fossé. (D'Arbois, *Dictionnaire topographique*, col. 25.)

— A Trainel (Aube, arrondissement de Nogent-sur-Seine, canton de Marcilly-le-Hayer), trois tours du château dominaient trois mottes dites la Butte du Dos-d'Âne, le Puy du Guet et le Donjon; le Puy du Guet, la seule qui subsiste encore, a 20 mètres de haut, comme diamètre 16 mètres au sommet et 36 mètres à la base. (D'Arbois, *Dictionnaire topographique*, col. 92.)

— Il ne reste du château de Montfélix (Marne, arrondissement d'Épernay, canton d'Avise, commune de Chavot) qu'un *monticule en forme de cône et qui paraît avoir été fait de main d'homme;* il a environ *38 mètres de diamètre et 20 mètres de haut;* il est entouré de fossés, larges de 8 mètres. Les habitants du lieu l'appellent *Montafilant.* Des savants indigènes considèrent ce monticule comme un reste de fortification gauloise; nous avons déjà dit que le château de Montfélix fut fondé au xe siècle (en 952), par Robert et Herbert II, de Vermandois, successivement comtes de Champagne, et l'éminence en question n'est évidemment que la motte du château bâti par Robert et Herbert. (D'Arbois, I, 151; II, 32; IV, 904-5.)

Il est difficile de ne pas être frappé de plusieurs choses : du nombre des châteaux des comtes de Champagne qui offraient des mottes surmontées de donjons[1]; de l'analogie d'importance et de dimensions de plusieurs d'entre elles avec celle de Baudement, et enfin de ce fait que celle de Montfélix paraît être précisément du xe siècle. Alors il serait curieux — quelques sondages et quelques tranchées y suffiraient — de constater si ces mottes sont aussi formées du même bétonnage pilonné. Il est peu probable que ce procédé ait été trouvé seulement pour celle de Baudement, sans avoir

[1] Thibaut Vacquiert, en 1269, de Renier Accore, banquier florentin à Provins, la *motte de pierre* du donjon de Montereau. (D'Arbois, IV, 467, et *Catalogue des actes*, n° 3541, VI, p. 46.)

Digitized by Google

été employé avant, en même temps et un peu après. Il n'y a pas de fait unique, et celui-ci a dû être à un moment d'une application à peu près générale, d'autant plus qu'il défiait particulièrement la sape et la mine, qui n'en auraient pu avoir raison qu'à force de temps. Il serait donc à désirer qu'on fît en Champagne cette vérification, et même dans d'autres provinces, où la craie ne se trouvera pas, mais où l'on peut avoir pilonné une composition analogue.

Si l'exemple, dont on doit la première connaissance à M. de Vivès, avait pour résultat de faire examiner les mottes féodales existantes, et dont plus d'une a passé et passe encore pour un tumulus funéraire d'un tout autre temps [1], M. de Vivès, en permettant de redresser des erreurs et d'avoir un moyen de plus de dater certaines fondations, aurait rendu le service d'ajouter à l'archéologie architecturale du moyen âge un fait nouveau et d'une véritable importance.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

LES FOSSES MARIENNES.

Communication de M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône.

(Séance du 11 juin 1877.)

Sous le titre de : *Un mot sur les Fosses mariennes*, M. Blancard, correspondant, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, a adressé une communication manuscrite de quatre pages sur les *Fosses mariennes* et les deux tours que les Marseillais firent construire à l'embouchure de ce canal lorsqu'il leur eut été donné par le vainqueur de la bataille d'Aix.

L'auteur rappelle qu'aucune question n'a été plus controversée. D'une part des ingénieurs de grand mérite, tels que MM. Lenthéric, Bernard et Aurès, de l'autre d'éminents érudits, et à leur tête M. Ernest Desjardins, ont longuement étudié ce problème et ont diversement conclu. M. Aurès, contre l'opinion duquel est surtout dirigée la note dont j'ai à vous rendre compte, place l'embou-

[1] Ainsi à Rouilly-Sacey (Aube, canton de Piney, arrondissement de Troyes), au lieu dit la Pouille, une éminence, d'abord prise pour une tombelle, se trouve n'être qu'une motte. (D'Arbois, *Dict. topog.*, col. 122.)

Digitized by Google

chure du canal de Marius à un point du golfe situé au milieu des îlots de sable qui bordent l'entrée de l'étang du Galéjeon, à quelques kilomètres nord-est de l'embouchure actuelle du Grand-Rhône. Mais, suivant M. Blancard, au XIIIe siècle, l'étang n'existait pas encore, et la mer venait battre un îlot de sable, devenu depuis terre ferme, qui est connu aujourd'hui sous le nom de Mas de l'Eysselle. Pour nier l'existence de l'étang du Galéjeon, l'auteur s'appuie sur une enquête de bornage insérée, en 1269, au 1069e registre de la Cour des comptes de Provence.

En ce qui concerne la position de l'embouchure des Fosses mariennes, M. Blancard adopte l'opinion de M. Ernest Desjardins, qui se prononce pour un point situé au pied de la colline de Fos, à la pointe Saint-Gervais. Il propose, en outre, de placer une des tours des Marseillais à la Roque du Moulin; mais il ne fait en cela que reproduire l'avis de M. Desjardins, exprimé en 1866, pages 41 et 45 de l'*Aperçu historique des Bouches-du-Rhône.*

Quant à l'autre tour, il pense (et cette fois il exprime une opinion toute personnelle), qu'elle se trouvait sur l'îlot rocheux que couronne la tour actuelle de Bouc, élevée en 1228. Mais si les chartes du XIIIe siècle donnent à la tour de Bouc le nom de Château Marseillais, et si l'on peut croire qu'il y a là une tradition remontant à l'antiquité, il faut encore s'assurer que les côtes voisines sont bien celles qui, suivant Strabon, étaient si basses qu'en temps obscur on ne les apercevait pas même à une petite distance.

En résumé, M. Louis Blancard, habile archiviste, a su utiliser les textes du moyen âge pour l'étude d'une question de géographie antique : on ne saurait trop l'en louer. Quant au problème des Fosses mariennes, de leur embouchure et des deux tours qui en marquaient l'entrée, est-il résolu? Il est difficile de se prononcer à distance, surtout lorsqu'on a affaire à un fleuve dont les déplacements ont été tels qu'on ne sait au juste où aboutissait, dans l'antiquité, le principal volume de ses eaux, et lorsqu'on marche sur un sol d'alluvions qui se dérobe incessamment, si bien qu'on a découvert depuis peu des antiquités romaines sur un point réputé généralement de formation moderne. Si, d'âge en âge, la mer tend à reculer, le mouvement inverse se produit aussi, puisque de la colline de Fos on aperçoit les vestiges d'une ville antique submergée.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de cette solution ardue, votre habile correspondant a posé d'utiles jalons et mérite des remercîments.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Nouvelles observations de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant du Ministère, à Poitiers, sur une communication de M. Eugène Müntz, relative à la fabrication des tapisseries au XVIIe siècle.

(Séance du 11 juin 1877.)

M. l'abbé Barbier de Montault, celui des correspondants du Ministère dont le Comité trouve à s'occuper le plus souvent, ne hait point d'entrer en une sorte de colloque pour lui adresser ses observations sur les travaux qu'on y analyse lorsqu'il les croit de sa compétence.

Déjà il nous avait adressé ses observations sur l'envoi fait par M. Eugène Müntz de *Documents sur la fabrication des tapisseries dans la première moitié du XVIIe siècle*, qui ont été publiés dans la *Revue des Sociétés savantes* (5e série, t. VIII, p. 504 et *passim*).

Chargé par le Comité d'examiner ces «observations», nous les avions analysées et discutées dans une note publiée également dans la *Revue des Sociétés savantes* (6e série, t. III, p. 325), note sur laquelle il nous paraît nécessaire de revenir, afin d'expliquer de quoi il s'agit.

Nous passons sur le regret exprimé par M. l'abbé Barbier de Montault que M. Eugène Müntz ne lui ait pas fait part de la découverte des documents qu'il avait trouvés dans les archives du palais Barberini avant de les publier, parce qu'il aurait pu lui donner quelques utiles indications, ce qui est d'un excellent confrère en archéologie.

L'observation la plus importante est celle-ci :

Lorsque M. E. Müntz fit, dans les archives du palais Barberini, la découverte des documents dont il est question et qu'il nous a adressés, il ignorait qu'il eût existé à Rome un atelier de tapisserie antérieur à celui fondé en 1702, et qui existe encore.

Mais M. l'abbé Barbier de Montault avait le soupçon que cet atelier inconnu avait dû fonctionner dès le temps d'Urbain VIII

Digitized by Google

(1623 à 1644), et il l'énonçait par cette question : «D'où viennent alors les tapisseries exécutées sous Urbain VIII qui sont au palais Barberini et au palais Sciarra...?» Cette prescience n'était fondée que sur ce fait que l'une des suites représentait les gestes du pontificat du pape. Aussi, lorsque nous eûmes à rendre compte des «Observations» qui nous étaient adressées, étions-nous en droit de dire, — ne connaissant encore que l'existence prouvée de l'atelier de 1702, — que les faits avancés par M. l'abbé Barbier de Montault ne prouvaient rien, et que les tapisseries relatives à Urbain VIII pouvaient avoir été tissées à Florence, dont l'atelier ducal était en pleine activité, les Barberini étant d'origine florentine.

Pendant l'intervalle de temps écoulé entre la lecture au Comité de notre réponse et sa publication dans la *Revue des Sociétés savantes*, M. Eugène Müntz avait mis au jour dans la *Chronique des Arts* (15 juillet 1876) des documents qui établissent que le cardinal Barberini, neveu du pape, avait établi lui-même un atelier à Rome, à la suite de l'enquête qui avait fait l'objet de la communication qui motivait les observations de M. l'abbé Barbier de Montault.

Lorsque nous corrigeâmes les épreuves de notre réponse, nous eûmes soin d'ajouter en note la mention de cette découverte qui devait justifier les prévisions de M. l'abbé Barbier de Montault.

Celui-ci ne s'est point, cependant, montré satisfait, et voici ce qu'il a écrit à M. le Ministre :

«Je ne puis pas accepter les conclusions du rapport de M. Darcel, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*. Je maintiens donc mon opinion fondée, non sur des «suppositions», mais sur des faits et sur les documents découverts par M. Müntz, qui établissent positivement l'existence de l'atelier fondé par le cardinal Barberini. Or, il n'y a pas le moindre doute — les signatures le prouvent — que les tapisseries signalées par moi, et inconnues de M. Müntz, sortent de cet atelier. Le témoignage de Pietro Gentili, que l'on m'oppose, n'a qu'une bien mince valeur dans la question, car cet auteur, qui est un tapissier fort médiocre, me paraît assez mal renseigné sur beaucoup d'autres points.

«Je n'en dis pas davantage pour le moment, parce que j'aurai bientôt l'occasion, dans un travail spécial, d'éclairer la chose complétement. J'espère qu'alors M. Darcel, ne se refusant pas à l'évidence, me rendra justice et ne contestera plus une attribution qu'il

Digitized by Google

eût probablement acceptée si elle eût été proposée par M. Müntz dès le début. »

Le Comité reconnaîtra que M. l'abbé Barbier de Montault use d'un singulier mode de discussion.

Il suppose un fait. Nous lui répondons qu'aucun document ne le justifie. Puis, ce document que nous ne connaissions ni l'un ni l'autre, lui, lorsqu'il supposait ce fait, nous, lorsque nous ne l'acceptions pas, ce document trouvé — que nous avons soin de mentionner dès que nous en avons connaissance — il nous en écrase, après que M. E. Müntz ou nous le lui avons fait connaître, comme s'il avait servi de fondement à ce qui n'était dans l'origine qu'une supposition.

Si les signatures qui sont tissées dans les tapisseries qu'il connaît sont celles des ouvriers que mentionne le document, ou s'il apporte d'autres concordances, nous reconnaîtrons alors que M. l'abbé Barbier de Montault a eu raison de faire sa supposition puisqu'elle sera justifiée. Nous attendons, en conséquence, le travail qu'il prépare.

Enfin, M. l'abbé Barbier de Montault nous lance, en terminant, ce trait acéré, « que nous ne contesterons plus une attribution que nous eussions probablement acceptée si elle eût été proposée par M. Müntz dès le début. »

In cauda venenum, dit l'adage.

Il fait encore ici une supposition.

C'est au document que nous apporte M. Eugène Müntz que nous ajoutons foi, et non à M. Eugène Müntz lui-même, tandis que c'est la supposition qu'a faite M. l'abbé Barbier de Montault que nous avons contestée tant qu'il ne l'a pas justifiée par des preuves à l'appui, et que nous admettons lorsqu'il nous dit que ces preuves existent. Et nous croyons être, en cela, dans la saine tradition de la critique archéologique et historique.

De tout ceci il doit résulter que le doute est prudence en ces questions, et que l'affirmation ainsi que la négation doivent y être avancées avec toutes les réserves imaginables, les découvertes de chaque jour dissipant les ignorances de la veille en détruisant ses croyances.

M. l'abbé Barbier de Montault, qui nous honore particulièrement

Digitized by Google

de ses observations, nous en avait adressé une autre sur un sujet différent.

Il s'agit des fers à hosties que possédait l'église collégiale de Saint-Maurice de Salins en 1577 (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 139 et *passim*).

A propos des « fers à compas pour ronder icelles », nous avions supposé (p. 142) que ces fers étaient des emporte-pièce circulaires, le mot *compas* signifiant cercle ou circonférence au moyen âge. M. l'abbé Barbier de Montault a écrit à M. le Ministre que nous nous étions trompé, et qu'il existait réellement des instruments en forme de compas pour découper les hosties.

Notre vice-président, M. Quicherat, en a vu fonctionner dans une fabrique parisienne.

Mais à Poitiers, d'où correspond M. l'abbé Barbier de Montault, on a renoncé à ce compas pour se servir de l'emporte-pièce circulaire. Du moins le concierge de l'évêché, que nous avons tout dernièrement trouvé en train de fabriquer les hosties de la cathédrale en allant lui demander de nous ouvrir le baptistère Saint-Jean, dont il est le gardien, se sert de cet instrument de découpage. Questionné par nous s'il n'en existait pas un autre, il nous a confessé s'en être servi jadis, mais sans succès, le découpoir en forme de compas ne coupant pas toujours et brisant l'hostie.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

CARRELAGE DU XIIIe SIÈCLE PROVENANT DE L'ABBAYE DE BELLEPERCHE, À CORDES (TARN-ET-GARONNE).

Communication de M. Bourbon, correspondant, à Montauban.

(Séance du 11 juin 1877.)

M. Bourbon, correspondant du Ministère, à Montauban, adresse au Comité le dessin colorié de quelques pavés provenant de l'abbaye de Belleperche (Tarn-et-Garonne). Ces carreaux doivent être en terre rouge, incrustés de terre blanche et vernis au plomb, et non émaillés, comme le dit par erreur notre correspondant.

Le dessin de ces carreaux ne présente guère de variété et ne se prête point à former des ensembles par la combinaison d'éléments

Digitized by Google

communs à plusieurs. Un fragment de pavage dessiné par M. Bourbon le prouve et justifie une remarque qu'avait déjà faite notre collègue M. Alfred Ramé, qui a commencé sur les carrelages émaillés une étude qui est restée malheureusement inachevée, et qui a laissé sans emploi les nombreux documents qu'il a recueillis.

M. Alfred Ramé a cru remarquer que les fabricants de carrelages du XIIIe au XVe siècle avaient montré dans le Nord un esprit beaucoup plus ingénieux que ceux du Midi pour former des combinaisons avec les éléments qu'ils imaginaient.

M. Bourbon nous apprend que la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a sauvé ces carrelages de la destruction en les déposant au musée de Montauban, où l'on a reconstitué les ensembles que l'on avait trouvés sous les terres qui recouvrent aujourd'hui les soubassements de l'ancienne abbaye de Belleperche.

Le propriétaire de ces ruines les a généreusement abandonnés à la Société. Nous proposons de déposer aux archives les dessins de M. Bourbon, en le remerciant de son zèle et en le priant de féliciter, au nom du Comité, la Société archéologique de celui qu'elle a montré pour préserver de la destruction ces épaves du passé.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

LE MANTEAU DU CHRIST DANS LE RETABLE DE L'HÔPITAL DE BEAUNE.

Communication de M. le vicomte Vergnette-Lamotte, président de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.

(Séance du 11 juin 1877.)

M. le vicomte Vergnette-Lamotte, correspondant de l'Institut, président de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, adresse une lettre circulaire accompagnée d'une lithographie du manteau du Christ dans le célèbre retable de l'hôpital de Beaune.

Cette circulaire a pour objet d'appeler l'attention des savants sur la bordure de ce manteau qui est formée de lettres plus ou moins bizarres, et de provoquer le déchiffrement et la lecture de l'inscription qu'elles pourraient former.

Nous croyons qu'aucun résultat ne récompensera la tentative de M. Vergnette-Lamotte.

Digitized by Google

Les semblants d'inscriptions dans le genre de celle qui décore l'orle du manteau du Christ dans le retable de Beaune sont fréquents à rencontrer dans l'art du xve et du xvie siècle; ils remontent même plus haut.

On trouve assez fréquemment, en effet, dans les émaux de Limoges du xiiie siècle, des ornements évidemment inspirés des lettres cufiques dont l'usage est si fréquent pour décorer d'inscriptions monumentales les verreries, les bronzes et les tissus d'Orient, sans parler des revêtements de faïence des monuments.

C'est sous l'influence du même esprit d'imitation que les artistes d'époque postérieure ont reproduit un semblant de ces inscriptions, fréquentes sur les tissus, en employant des lettres latines modifiées d'une façon qui les rend méconnaissables, tout en leur donnant une physionomie qui veut être orientale et qui n'est que bizarre et de pure fantaisie.

Il nous est souvent arrivé d'essayer de déchiffrer ces semblants d'inscriptions dans les tableaux et surtout dans les tapisseries, et nous ne croyons pas avoir jamais obtenu de résultat. Souvent un personnage dont le vêtement est bordé par des lettres qui eussent pu former son nom, porte ce nom inscrit tout au travers de ce vêtement, tandis que la bordure ne présente aucun sens.

Nous croyons donc que les savants de Beaune s'acharnent à une recherche qui ne les conduira à rien de satisfaisant, et qu'il leur faudra se résigner à accepter comme un simple ornement inspiré de l'arabe, l'inscription qu'ils essayent de déchiffrer.

Du reste, le retable de Beaune est à Paris pour quelque temps. Il y subit, sous la surveillance attentive de M. F. Reiset, directeur des musées nationaux, une restauration intelligente, et qui a déjà donné des résultats remarquables; tous les orientalistes de Paris pourront l'étudier à loisir.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

La pierre levée de la forêt de Guéret.

Communication de M. P. de Cessac, correspondant du Ministère, à Guéret.

(Séance du 11 juin 1877.)

L'usage s'établit de plus en plus de joindre à la nomenclature des

Digitized by Google

monuments mégalithiques d'une contrée, la liste des lieux à noms significatifs, dans la pensée que des monuments de cette sorte y ont existé autrefois. Cette conclusion m'avait toujours paru un peu forcée; j'apporte aujourd'hui la preuve qu'il ne faut souvent avoir à ces sortes de renseignements qu'une confiance relative. Je dois à M. Duval, archiviste du département de la Creuse, communication d'une copie du siècle dernier d'une charte du prieuré de Guéret, de l'année 1336, où on lit le passage suivant :

« Délimitation des deux parties de la forêt du *Podium Radulfi* entre l'abbé du monastère de Saint-Savin, diocèse de Poitiers, et le couvent dudit lieu de Saint-Savin [1], et le doyen et le chapitre de la nouvelle église de Notre-Dame de la Chapelle-Taillefer [2].

« . . . . . Quod divisio dicti nemoris facta fuit et metæ ibidem appositæ . . . prima meta est scita inter sanham rotundam et sanham quondam Boneti Laudeti, Dechiroux, et deinde protenditur per lapides nativos signo crucis sulcatos ad metam positam juxta *petram levatam* de subtus ab oriente, et deinde ad semitam per quam itur a nemore dicti Podii Radulfi et itur in nemus domine de Briante; itaque pars quæ est deversus Garactum, cum terris et universis sibi contiguis, facit unam partem, et illa pars quæ est versus Capellam cum terris et universis sibi contiguis et aliis pertinenciis suis, facit aliam partem. » (1336. Prieuré de Guéret, n° 142, arch. de la Creuse.)

Les indications de cette pièce étaient précises. La pierre levée dont il y est parlé était sur la ligne de délimitation des parties de la forêt attribuées à chaque monastère. Il était donc possible de la retrouver si elle existait encore, ou de constater son emplacement et sa destruction si elle avait disparu. A l'aide d'anciens plans con-

[1] Le monastère de Guéret, première origine de cette ville, fut fondé au VIIe siècle par le comte Lanterius, qui y établit pour premier abbé saint Pardoux, lequel y mourut à l'âge de quatre-vingts ans, en 737. Ce monastère, dont les débuts furent brillants, ne paraît avoir eu qu'une courte existence, et Guéret devint un simple prieuré à la nomination de l'abbé de Saint-Savin, diocèse de Poitiers. (*Gall. christ. nov.* t. II, col. 553.)

[2] Le cardinal de la Chapelle-Taillefer avait obtenu du roi, au mois d'août 1311, de fonder une église collégiale dans ses terres patrimoniales. Il mourut à Avignon l'année suivante, le 16 mai 1312, et fut enterré dans le chœur de l'église qu'il avait bâtie à la Chapelle-Taillefer, près Guéret. Son tombeau, en cuivre émaillé, était l'œuvre de J. et P. de Limoges. (Baluze, *Vita pap. Aven.* t. II, col. 279 ; *Gall. christ. vet.* t. Ier, p. 692 ; *Bonn. de Saint-Amable*, t. III, p. 614 ; Texier, *Dict. d'orf. rel.* v° Jean de Limoges.)

Digitized by Google

servés par l'administration des forêts, M. Bourotte, sous-inspecteur de la Creuse, eut l'extrême obligeance de dresser une carte de cette portion de la forêt, et d'y rapporter cette limite. C'est avec ce plan à la main que je me suis rendu avec lui sur le lieu désigné.

Un énorme bloc de granite de forme ovoïde, reposant par une étroite surface sur un grand rocher plat à fleur de terre, avait attiré l'attention de M. Bourotte. Ce bloc de 50 mètres cubes est placé à droite de la route nationale de Guéret, à Bourganeuf, par la Chapelle-Taillefer, sur le sommet d'une colline. De son nom, ce canton de la forêt de Guéret, a pris celui de Pierre-la-Graule (pierre du corbeau). En cherchant à ses pieds, je ne tardai pas à rencontrer la borne indiquée par la charte; elle est au sud-ouest et à environ 2 ou 3 mètres du bloc. Avec ce point de départ, il était facile de retrouver les rochers portant les croix de 1336. M. Bourotte les découvrit; elles sont profondément et largement gravées sur des entassements de rochers natifs. Ces marques nous conduisirent à deux marécages situés au bas de la sommité de Pierre-la-Graule, au pied de la montagne du Chiroux (le Cher de Roux, *Podium Radulfi*). C'était évidemment la *sagne ronde* et la *sagne de Bonnet Laudet du village du Chiroux*. La ligne retrouvée était celle des anciens plans, l'état des lieux était bien celui décrit par la pièce de 1336; il ne restait plus qu'à chercher la pierre levée.

Toute cette sommité, comme celles qui l'entourent, est couverte de *pierres natives*, d'entassements de rochers qui sont l'ossature même de la montagne mise à nu par les agents atmosphériques; ces entassements naturels sont très-pressés surtout sur la ligne délimitative, et nulle part, soit dans cette direction, soit en dehors, et même assez loin de chaque côté, il n'y a trace de dolmen ni rien qui puisse faire croire à l'existence ancienne d'un monument de cette espèce. Nos recherches longues et minutieuses nous permettent d'affirmer ce résultat.

Dans le département, deux ou trois dolmens portent le nom de *pierre levée*. Le nom de dolmen est donné dans quelques-unes de nos petites villes à des blocs semblables à la Pierre-la-Graule. Faut-il conclure de là que le nom de *pierre levée* était appliqué en 1336 à ces blocs que nos savants de village nomment aujourd'hui dolmens? En tous cas, la *petra levata* de 1336 est bien certainement le bloc de Pierre-la-Graule. Rien autre chose n'a existé dans ce lieu, et seule elle répond au signalement de la charte, puisque placée à

Digitized by Google

l'orient des deux marécages, comme elle le demande, seule elle montre une borne plantée à ses pieds.

Les noms significatifs de lieux n'indiquent donc pas toujours ce qu'on veut leur faire *signifier*.

A la suite de la pierre levée, la charte parle de la sente, « *semitam per quam itur a nemore dicti Podii Radulfi et itur in nemus domine de Briante.* » La position de ce bois de la dame de Briante est totalement inconnue aujourd'hui. Je crois avoir retrouvé une de ses limites. M. Thuot communiquait l'hiver dernier à la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse le dessin de caractères tracés sur une pierre brute de la forêt de Guéret, qu'il avait observée dans le voisinage du Puy-de-Gaudy. Les bornes avec lettres ou chiffres sont assez communes dans cette forêt. Le dessin de M. Thuot portait une sorte de D en capitale romaine, un *b* minuscule dont la haste est barrée, au-dessous une large croix, et à gauche de cette croix un second D majuscule et un C carré. Je serais porté à voir dans ces lettres, non une inscription mérovingienne comme on l'a dit[1], mais une borne limitative du bois de la dame de Briante. Le D serait la sigle du mot *Domina*, et le *b* à haste barrée une sorte de monogramme *b t e* représentant le mot B[rian]te. L'autre D signifierait *Dominus*, et le C carré *Comes*. Là aurait donc été la limite du bois de la dame de Briante et du bois du comte de la Marche, un autre des propriétaires de cette forêt, qui, par une charte de 1424, donna ce qu'il possédait à la ville de Guéret.

P. de Cessac,

Correspondant du Ministère.

[1] *Rev. des soc. sav.* 6e série, t. II, p. 480.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er AOÛT 1876 AU 1er AOÛT 1877.

Le baron Puton, sa vie et sa famille. Notes historiques et généalogiques, par M. Albert Albrier. Chambéry (sans date), in-8°, 26 pages. (Extrait du tome XV des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.*)

Notice sur la chapelle des Chevaliers du Temple à Beaune, par M. Charles Aubertin. Beaune, 1876, in-12, 26 pages.

Notes sur la chapelle de Musinens, près Châtillon-de-Michaille (Ain), par M. Charles Aubertin. Bourg (sans date), in-8°, 13 pages.

Documents inédits relatifs au Dauphiné. 1er volume contenant : Le cartulaire de Saint-Robert, et le cartulaire des Écouges, édité par M. l'abbé Auvergne. Grenoble, 1865, in-8°, XXI-295 pages.

Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud, suivi de sa lettre à sa sœur, publié par la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. Introduction et glossaire, par M. Gabriel Azaïs. Tome II, 2e livraison. Béziers, Paris (sans date), in-8°, pages 189-380.

Les gants pontificaux, par Mgr X. Barbier de Montault. Tours, 1877, in-8°, 183 pages avec planches. (Extrait du *Bulletin monumental*, 1876-1877.)

La visite de la cathédrale Saint-Bertrand de Comminges en 1627, par Mgr X. Barbier de Montault. Montpellier, 1877, petit in-4°, 44 pages sur deux colonnes. (Publication faisant partie du IIIe volume des *Chroniques du Languedoc.*)

Le château de Bourbon-l'Archambault (Allier), par Mgr X. Barbier de Montault. Moulins, 1876, petit in-12, 148 pages et 3 planches.

Armorial des Papes, par Mgr X. Barbier de Montault. Arras, 1877, in-8°, 28 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 2e série, t. IV.)

Digitized by Google

L'archéologie et l'art chrétien à l'Exposition religieuse de Rome, en 1870, par Mgr X. Barbier de Montault. Arras, 1877, in-8°, 63 pages et une planche. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 2e série, t. Ier.)

Les manuscrits du Trésor de Bari, par Mgr X. Barbier de Montault. Toulouse, petit in-8°, 13 pages. (Extrait de la *Musica sacra*, livraison de septembre 1876.)

L'hymnaire de Bari, par Mgr X. Barbier de Montault. Toulouse (sans date), petit in-8°, 16 pages.

Documents inédits pour servir à l'histoire de la ville de Belfort au XVIIe siècle, par M. Henri Bardy. Mulhouse (sans date), in-8°, 16 pages. (Extrait de la *Revue d'Alsace*.)

Sidoine Apollinaire et la société gallo-romaine au Ve siècle, par M. Eugène Baret. Paris (sans date), in-8°, 63 pages.

Histoire de l'Université de Cahors, par MM. M.-J. Baudel et J. Malinowski. Cahors, 1876, in-8°, 92 pages.

Recherches archéologiques à Pareds, par M. l'abbé Ferd. Baudry. La Roche-sur-Yon, 1874, in-8°, 24 pages et 3 planches. (Extrait de *l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1874.)

Étude sur la juridiction administrative à l'occasion de la loi du 21 juin 1865, par M. Gustave Bazille. Figeac, Paris, 1867, in-8°, VI-176 pages.

Dissertations sur la procédure administrative, par M. Gustave Bazille. Paris, Toulouse, 1875, in-8°, 380 pages.

Le Maine, l'Anjou et Bussy d'Amboise (1576-1579), 2e fascicule des documents inédits pour servir à l'histoire du Maine, par M. Arthur Bertrand. Le Mans, 1877, in-8°, pages 33-72 avec un fac-simile. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. II, n° 3.)

Coup d'œil sur les devoirs et l'esprit militaires, par M. A.-L. Blondel. Paris, 1875, petit in-8°, 59 pages. (Imprimé en décembre 1835, revisé par l'auteur en 1875.)

La salle des thèses de l'Université d'Orléans, par M. Boucher de Molandon, 2e édition entièrement refondue, augmentée de plusieurs documents inédits. Dessins de M. Ch. Pensée. Orléans, 1872, in-8°, 93 pages et 5 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.)

Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, publiés en entier pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes,

Digitized by Google

par M. F. Bouquet. Tome I. Rouen, 1876, in-8°, VI-340 pages. (Société de l'histoire de Normandie.)

Notice historique sur le collége de Montauban, depuis sa fondation jusqu'en 1792, par M. Georges Bourbon. Sans lieu ni date, in-8°, 30 pages.

Notice sur Pierre Berruer, sculpteur, et sur les statues du Grand-Théâtre de Bordeaux, par M. Charles Braquehaye. Bordeaux, 1876, in-8°, 7 pages. (Extrait du tome III des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*.)

Histoire du château et de la châtellenie de Douai, par M. Félix Brassart. *Châtelains, Prévôts, Gayeniers, etc.* Douai, Paris et Gand, 1877, in-8°, VIII-988 pages avec planches; plus un vol. de *Preuves*, 1er fascicule, 219 pages. (Ouvrage tiré à 250 exemplaires numérotés. Il a été tiré en outre 20 exemplaires sur papier fort et 5 exemplaires sur papier vergé; n° 12.)

Pouillé historique du diocèse de Die en 1449 et 1450, publié et annoté par M. Justin Brun-Durand. Grenoble, 1876, in-8°, 48 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Les derniers critiques de Shakspeare, par M. Alexandre Büchner. Caen, 1876, in-8°, 41 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Peintures murales du XIVe siècle à la cathédrale de Cahors, par M. Cyprien Calmon. Tours, 1875, in-8°, 16 pages et 2 planches. (Extrait des *Comptes-rendus du Congrès tenu à Toulouse par la Société française d'archéologie, en juin 1875.*)

Monuments lapidaires du 1er siècle de notre ère au XIVe, récemment dégagés d'anciennes ruines monastiques. Étude archéologique, par M. l'abbé F. Canéto. Auch, 1875, in-8°, 43 pages et 2 planches.

L'abbaye de Saint-Waast. Monographie historique, archéologique et littéraire de ce monastère, par MM. Adolphe de Cardevacque et Auguste Terninck. Tome II. Arras, 1876, in-4°, 239 pages.

Souvenirs du vieil Orléans, par M. le Dr Charpignon. Orléans, 1876, in-8°, 37 pages et 5 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.*)

Les manuscrits de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, par M. Jean Carnandet. Saint-Dizier, 1876, in-8°, 31 pages.

Notes sur quelques bornes milliaires de la portion de la voie Domitienne qui

Digitized by Google

s'étend dans le département de l'Hérault, par M. P. Cazalis de Fondouce. Montpellier, 1876, petit in-4°, 24 pages et 1 appendice de 3 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.*)

Glossaire du patois de Montbéliard, par M. Ch. Contejean. Montbéliard, 1876, in-8°, 282 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.*)

Revue de l'art chrétien. Recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. le chanoine J. Corblet. Arras, Paris, 1875 et 1876, in-8° avec planches; 2° série, fin du tome III, pages 345-504; tome IV, 512 pages, et commencement du tome V, 256 pages.

Vocabulaire des symboles et des attributs employés dans l'iconographie chrétienne, par M. l'abbé J. Corblet. Paris, 1877, in-8°, 107 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

Abbaye royale de Saint-Pierre de Chaumes-en-Brie, ancien diocèse de Sens, doyenné de Melun, ordre de Saint-Benoît de l'ancienne observance, du XIIe au XVIIIe siècle, par M. Alfred Cramail. Paris, 1876, in-4°, 44 pages et 2 planches.

Rapport sur la XIe exposition de la Société française de photographie (année 1876), par M. A. Davanne. Paris, 1876, grand in-8°, 38 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société française de photographie*, 1876.)

Notice sur vingt manuscrits du Vatican, par M. Léopold Delisle. Paris, janvier 1877, in-8°, 59 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1876, pages 450-527.)

Observations sur une inscription du musée de Bordeaux, par M. R. Dezeimeris. Bordeaux, 1873, in-8°, 4 pages et 1 planche. (Extrait du tome I des *Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux.*)

Note sur l'emplacement de l'Ebromagus de saint Paulin, par M. Reinhold Dezeimeris. Bordeaux, 1874, in-8°, 16 pages. (Extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.*)

Note sur l'emplacement de la Villula d'Ausone, par M. Reinhold Dezeimeris. Bordeaux, 1869, in-8°, 14 pages et 1 planche. (Extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.*)

Supplément à l'essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre des maisons de Bourgogne et d'Autriche, par M. Deschamps de Pas. Bruxelles, in-8°, 7 pages et 1 planche. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, année 1877.)

Digitized by Google

Droits de péage et de passage dans la juridiction de Vayres et dans quelques autres seigneuries des bords de la Dordogne, par M. Léo Drouyn. Bordeaux, 1870, in-8°, 48 pages. (Extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1er fascicule, 1869.)

Izon. Essai historique et archéologique, par M. Léo Drouyn. Bordeaux, 1876, in-8°, 137 pages. (Extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, année 1875.)

Tizac-de-Galgon. Épisodes du temps de la Fronde dans une paroisse du Bordelais, par M. Léo Drouyn. Bordeaux, 1875, in-8°, 101 pages.

Mémoire sur un denier gaulois inédit à la légende GIAMILOS, par M. Th. Ducrocq. Poitiers, 1877, in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1877.)

Aperçu philosophique de la doctrine de Maine de Biran à l'occasion de la nouvelle édition de ses Pensées, par M. A. Dujarric-Descombes. Périgueux, 1874, in-8°, 19 pages.

Essai historique sur Mgr Daniel de Francheville, surnommé le Père des pauvres, évêque de Périgueux (1693-1702), d'après des documents inédits, par M. A. Dujarric-Descombes. Périgueux, 1874, in-8°, 45 pages.

Notes biographiques sur Étienne Cœuilhe, magistrat et moraliste périgourdin (1697-1749), par M. A. Dujarric-Descombes. Périgueux, 1875, in-8°, 10 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.*)

Remarques d'après des notes inédites au sujet de l'étude historique sur Mgr Guillaume le Roux, évêque de Périgueux, et prédicateur ordinaire de Louis XIV, par l'abbé E. Riboulet, par M. A. Dujarric-Descombes. Périgueux, 1875, in-8°, 20 pages.

Journal de Mgr de Bauveau, évêque de Sarlat (1688-1701), par M. A. Dujarric-Descombes. Périgueux, 1876, in-8°, 20 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.*)

L'abbaye de Montivilliers, par M. Ernest Dumont. Rouen, Montivilliers, le Havre, 1876, in-8°, 47 pages, avec 1 fac-simile et 1 plan.

Le Glossaire de la Curne de Sainte-Palaye, et M. Paul Meyer, par M. L. Favre. Niort, Paris (sans date), in-8°, 16 pages.

Biographie de la Charente-Inférieure (Aunis et Saintonge), par MM. Henri Feuilleret et L. de Richemond. Niort, la Rochelle, 1877, petit in-8°, 2e partie, pages 525-852.

Digitized by Google

Monuments mégalolithiques, par M. le vicomte Fleuriot de Langle. Paris, 1876, in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, juin 1876.)

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Édouard Fleury. *1re partie accompagnée de 140 gravures.* Paris, Laon, 1877, grand in-4°, 256 pages.

Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne (4e fascicule). Les tumules des Mousselots, près Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), par M. Ed. Flouest. Semur, 1876, in-8°, 88 pages et 2 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, année 1875.)

Note sur l'origine du nom des Bleuets de Lille et sur la fondation de Jacques Imbert, seigneur de Melle, bourgeois de Lille, par M. le comte de Fontaine de Resbecq. Lille, 1876, in-8°, 12 pages. (Extrait du tome XIII du *Bulletin de la Commission historique du Nord, 1876.*)

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Silvin d'Auchy-les-Moines, ordre de Saint-Benoît au diocèse de Boulogne, par M. l'abbé Fromentin. Arras, 1876, petit in-8°, 162 pages et 1 planche.

Étude sur le Manné-Lud en Locmariaquer, par MM. René Galles et le Dr Alphonse Mauricet. Vannes, 1864, in-8°, 14 pages et 9 planches.

Fouille du tumulus du Moustoir-Carnac, par MM. René Galles et le Dr Alphonse Mauricet. Vannes, 1865, in-8°, 15 pages et 8 planches.

Découverte d'un dolmen sépulcral sous le tumulus de Kergonfals (Morbihan), par MM. Réné Galles et le Dr Alphonse Mauricet. Vannes, 1864, in-8°, 9 pages et 5 planches.

De la Motte de Touvois, de celle de Pornic et d'une leçon d'archéologie mégalithique donnée par le sire de Joinville en 1252, par M. René Galles. Nantes, 1875, in-8°, 9 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.*)

Les anciens droits de coutume dans la ville de Bernai à la fin du XVIIe siècle, par M. A. Gardin. Bernay, 1876, in-8°, 15 pages.

Supplément au catalogue de l'œuvre du baron Henri de Triqueti, par M. le baron de Girardot. Orléans, sans date, in-8°, 19 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.*)

Esquisse sur les Fables de la Fontaine, par M. Gaston des Godins de Souhesmes. Verdun-sur-Meuse et Paris, 1872, petit in-12, 95 pages.

Digitized by Google

Notice historique et biographique sur le général Chevert, par M. Gaston des Godins. Metz, 1861, petit in-8°, 48 pages et 1 autographe.

Les deux églises. Emplacement et vestiges de la villa de Cassinogilo, palais de Charlemagne, aujourd'hui ville de Caudrot, aux bords du Drot, près la Réole (Gironde), par M. L. Charles Bal (Charles-Louis Grellet-Balguerie) 9 planches dessinées par M. J. Fauché, de la Réole. Paris, 1862, in-folio.

Antiquités réolaises et bazadaises, par M. L. Charles Bal (Charles-Louis Grellet-Balguerie), 7 planches in-folio dessinées par M. J. Fauché, de la Réole.

Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre). Notice historique, par M. V. Gueneau. Paris, sans date, grand in-8°, 67 pages et 3 planches.

Le navi cavensi nel mediterraneo durante il medio evo ovvero vita di S. Costabile di Lucania, fondatore di Castellabate, lavoro pubbicato per la prima volta da un manoscritto cavense, par M. Paul Guillaume. Cava dei Tirreni, 1876, in-8°, 56 pages.

Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France sous Charles VII, de 1424 à 1457. Étude biographique, par M. Al. Guyot-Jomard. Vannes, 1877, in-8°, VIII-88 pages.

Notice sur M. P.-J. Feret, archéologue et chroniqueur dieppois, par M. Michel Hardy. Dieppe, 1873, in-8°, 19 pages et 1 portrait.

Notice sur David Asseline, chroniqueur dieppois (1619-1703), par M. Michel Hardy. Dieppe, 1874, in-8°, 16 pages et un fac-simile. (Tiré à 34 exemplaires.)

Notice biographique sur M. l'abbé Cochet, accompagnée de la nomenclature complète de ses ouvrages, par M. Michel Hardy. Rouen, 1875, in-8°, 24 pages et 1 portrait.

Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe, par Michel Claude Guibert, prêtre, correspondant de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, publiés pour la première fois, avec une introduction, des suppléments jusqu'à 1790 et des notes historiques, par M. Michel Hardy. Dieppe, in-8°, tome Ier en cours de publication, 288 pages parues.

Cartulaire de l'abbaye de Chambon, par M. Hugues Imbert. Niort, 1876, in-8°, 111 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres.*)

Digitized by Google

La Fosse du Soucy. Étude philologique, par M. A. Joly. Paris, 1876, in-8°, 16 pages.

Monographies picardes. Vignacourt, par M. l'abbé Ed. Jumel. Amiens, 1871, in-8°, 80 pages. (Extrait de *La Picardie*.)

Le Doubs. Rives franco-neuchâteloises, par M. Jules-F.-U. Jurgensen. Besançon, 1876, in-8°, 19 pages.

Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. Arthur de la Borderie. Paris, 1877, petit in-4°, 134 pages. (Tiré à 150 exemplaires. Ne se vend pas.)

L'arrondissement de Montélimar. Géographie, histoire et statistique, par M. A. Lacroix. Tome IV. Valence, 1874, in-8°, 374 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

De l'architecture religieuse en France au XIIe siècle, par M. Lecointre-Dupont. Poitiers (sans date), in-8°, 17 pages. (Extrait du XLe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.)

Évêques d'Apt. Raymond de Saint-Gilles et la première croisade. Une commune du Comtat, ou rapport à la Société littéraire d'Apt sur le concours historique de 1874, par M. Légier de Mesteyme. Apt, 1876, in-8°.

Daoulas et son abbaye, par M. P. Levot. Brest, 1876, in-8°, 78 pages et 9 vues lithographiées.

La formation du département de Seine-et-Marne en 1790, notice par M. Th. Lhuillier. Meaux, 1875, in-8°, 22 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*.)

L'exposition d'Alger, 1876. Description complète des galeries et de leurs annexes, par M. V. Loizillon. Alger, 1876, in-8°, 242 pages et 1 carte.

Angy-en-Beauvaisis. Son histoire, ses priviléges, sa prévôté royale, par M. le comte de Luçay. Senlis, 1876, in-8°, 166 pages. (Extrait des *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 2e série, t. Ier.)

Documents inédits sur le département des Deux-Sèvres (un par canton), publiés et annotés par MM. H. Imbert et P. Marchegay. Niort, 1876, grand in-8°, IV-104 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*.)

Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), du XVe au XVIIIe siècle, par M. René Kerviler. Nantes, 1876, in-8°, 93 pages.

Digitized by Google

Le Béarn. Histoire et promenades archéologiques, par M. Ch.-C. Le Cœur. Pau, 1877, in-8°, XI-352 pages.

La vie et les travaux de Wolowski, par M. E. Levasseur. Paris, 1877, in-8°, 36 pages.

Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier, dressées sur les documents les plus authentiques, par M. Léon Maître. Paris, 1870, petit in-folio, II-32 pages et 3 planches.

Charte en vers de l'an 1121, publiée par M. P. Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1876, in-8°, 8 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVII. Tiré à 150 exemplaires.)

Notes sur une lettre de d'Aubigné, par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1876, in-8°, 15 pages. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée pour 1876*, et tiré à 100 exemplaires.)

Le sabre de l'École de Mars du musée archéologique de Nantes, par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1876, in-8°, 22 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XVI, et tiré à 100 exemplaires.)

La rançon d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne, par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°, 48 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XXXVIII. Tiré à 50 exemplaires.)

Lettres de la duchesse de Zell, publiées par M. Paul Marchegay. Paris, 1877, in-8°, 7 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, janvier 1877.)

Documents originaux et inédits sur l'Aunis et la Saintonge, publiés avec des notices par M. P. Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°, 56 pages. (Extrait de la *Chronique charentaise*, 1876 et 1877.)

Trois lettres à Messieurs les administrateurs des hospices d'Angers, concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste, par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°, 71 pages.

La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin, par M. le comte A. de Marsy. Paris, 1877, in-8°, 18 pages. (Extrait des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin*, 3e série, t. XIV. Tiré à 100 exemplaires. n° 54.)

Digitized by Google

Extraits du registre mortuaire des religieuses du prieuré de Saint-Nicolas au Pont de Compiègne, réunis et publiés par M. le comte A. de Marsy. Paris, 1876, in-8°, 47 pages. (Extrait du tome III du *Bulletin de la Société historique de Compiègne*. Tiré à 100 exemplaires, n° 47.)

Le mobilier d'un gentilhomme noyonnais, à la fin du XVIe siècle, par M. le comte A. de Marsy. Saint-Quentin, 1876, in-8°, 43 pages. (Tiré à 100 exemplaires, 25 sur papier teinté et 75 sur papier vélin, n° 75.)

Fragment d'un compte de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons (1276), publié par M. le comte A. de Marsy, in-8°, 6 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVIII.)

Un ancien inventaire des titres de Montreuil-sur-Mer et notes pour servir à la reconstitution des Archives historiques de cette ville, par M. le comte A. de Marsy. Amiens, 1877, in-8°, 55 pages. (Extrait du tome XXV, 3e série, des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*.)

Bibliographie noyonnaise, par M. le comte A. de Marsy. Paris, 1877, in-8°, 55 pages. (Extrait du tome III du *Bulletin du Comité archéologique de Noyon*. Tiré à 100 exemplaires, n° 33.)

Vue stéréoscopique de l'Aveyron, etc., par M. l'abbé Massabuau. Rodez, 1874, petit in-4°, 114 pages.

Statuts pour les apothicaires de Beauvais, dressés en 1628, publiés et annotés par un pharmacien (M. Matton). Paris, 1877, in-8°, 16 pages. (Tiré à 25 exemplaires, n° 13.)

Ruines romaines de Membrey (Haute-Saône), près de l'antique Segobodium (Seveux), sur la voie de Vesontio (Besançon) à Andematunum (Langres), qui faisait partie de celle de Rome dans la Grande-Bretagne, par Mediolanum (Milan) et Gesoriacum (Boulogne), par M. Matty de Latour. Angers, 1847, in-8°, 59 pages et 8 planches.

Lettre à MM. les secrétaires généraux de la 15e session du Congrès, à Tours, sur la destination de la pile de Cinq-Mars, par M. de Matty de Latour. Angers, 1848, in-8°, 8 pages et 1 planche.

Arc de triomphe de Besançon. Dissertation ayant pour but de démontrer qu'il a été élevé en l'honneur de Vespasien, par M. de Matty de Latour. Besançon, 1868, in-8°, 23 pages. (Extrait de l'*Étude de la voie antique de Besançon à Langres sous le rapport de l'art de l'archéologie*, couronné par l'Institut en 1861.)

Voie romaine de la capitale des Andes à celle des Rhedones, par M. de Matty de Latour. Rennes, 1871, in-8°, 47 pages et 1 carte.

Digitized by Google

La Croix de Bassignac-le-Haut, par M. J.-B. Poulbrière. Arras, 1869, in-8°, 11 pages et 1 planche.

Voie romaine de Cæsarodunum à Juliomagus et emplacement de sa station ROBRICA, par M. de Matty de Latour. Tours, 1875, in-8°, 51 pages et 2 cartes.

Andecombo, Juliomagus et Andecavi ou triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou, du temps des Gaulois, sous la domination romaine et après l'invasion des Barbares, correspondant à Andard, Empiré et Angers, etc., par M. de Matty de Latour. Angers, Paris, 1876, in-8°, 229 pages et 2 cartes.

Lettres à Augustin Thierry et autres documents relatifs à un projet de constitution des archives communales, proposé en 1838 et années suivantes, par M. François Morand, Paris, 1877, in-8°, VIII-76 pages.

Histoire de la Société dunkerquoise (1851-1875), par M. L. Mordacq. Dunkerque, 1876, in-8°, 236 pages.

Note sur deux nouvelles stations préhistoriques du département de la Mayenne, par M. Émile Moreau. Toulouse (sans date), in-8°, 4 pages. (Extrait des *Matériaux de l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 2e série, t. VIII.)

L'œnochoé de Sommebionne (Marne) et sa couronne, par M. l'abbé E. Morel. Châlons (sans date), grand in-8°, pages 55-68. (Extrait de *La Champagne souterraine*, 2e livr.)

Une inscription de Britannicus dans la cité des Turons, par M. Robert Mowat. Paris, 1877, in-8°, 12 pages. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

Les puits funéraires de Tours-sur-Marne. Époque de la pierre polie, par M. Auguste Nicaise. Châlons-sur-Marne, 1876, in-8°, 32 pages et 2 planches.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port. Paris et Angers, 1876, 1re partie du tome III, in-8° sur deux colonnes (livr. 101-120), 320 pages.

L'église de Saint-Pierre de Beaulieu (diocèse de Tulle) et son portail sculpté. Note descriptive par M. l'abbé J.-B. Poulbrière. Limoges, 1873, in-8°, 67 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXII.)

Table méthodique de l'Annuaire du Jura (1798-1876) par M. Bernard Prost. Sans lieu ni date, petit in-8°, pages 17-95.

Digitized by Google

L'Hôtel-Dieu de Coutances, par M. L. Quenault. In-8, 96 pages.

Sur une inscription récemment découverte à Orléans, par M. Léon Renier. Paris, 1865, in-8°, 16 pages. (Extrait d'un mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Le trésor de la Collégiale de Notre-Dame de Lens au XVe siècle, par M. Jules-Marie Richard. Arras, 1876, in-8°, 42 pages et 1 planche.

Journal de Jean Perry, directeur de la chambre de commerce de la Rochelle (1757-1793), publié par M. L. Meschinet de Richemond. Tours, 1877, in-8°, 50 pages. (Extrait du tome III des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.)

La croix lumineuse. Devoirs de la France pour les manifestations du Sauveur au IVe et au XVIIe siècles, par M. l'abbé Léon Robin. Lons-le-Saunier, 1876, in-8°, 39 pages.

Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan, par M. L. Rosenzweig. Archives communales. Le Port-Louis, Vannes, 1877, petit in-16, pages 405-441.

Notice biographique sur Paul Tournal, par M. Paul de Rouville. Narbonne, 1876, in-8°, 63 pages. (Extrait des *Annales de la Commission archéologique de Narbonne*, année 1876, t. I.)

Itinéraire en Herzégovine, par M. E. de Sainte-Marie. Paris, 1876, in-8°, 64 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, avril et mai 1876.)

Démonstration de l'authenticité mosaïque du Lévitique et des Nombres, par M. Charles Schœbel. Paris, 1869, in-8°, 132 pages.

Démonstration de l'authenticité mosaïque de l'Exode, par M. Charles Schœbel. Paris, 1871, in-8°, IV-102 pages. (Extrait des *Annales de philosophie chrétienne*, années 1869, 1870.)

Démonstration de l'authenticité de la Genèse, par M. Charles Schœbel. Paris, 1873, in-8°, 178 pages.

Le Moïse historique et la rédaction mosaïque du Pentateuque, par M. Charles Schœbel. Paris, 1875, in-8°, 117 pages.

Éphémérides historiques du département de Jura, par M. Max Sequanus. Dôle, 1877, in-8°, petit in-12, 187 pages.

Discours sur la poésie latine en France, par M. Antonin Soucaille. Béziers, 1875, in-8°, 15 pages.

Digitized by Google

Étude biographique sur M. le comte de Villèle, ministre des finances sous Louis XVIII et sous Charles X, par M. P. Suau de l'Escalette. Toulouse, Paris, 1876, in-8°, 16 pages.

Lettres inédites d'A. Dadine d'Auteserre, publiées avec notice, notes et appendice, par M. Philippe Tamizey de Larroque. Paris, Bordeaux, 1876, in-8°, 49 pages. (Extrait de la *Revue de Gascogne*. Tiré à 100 exemplaires.)

Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Christophe et de François de Foix-Candalle, évêques d'Aire, publiés par M. Philippe Tamizey de Larroque. Bordeaux et Paris, 1877, in-8°, 32 pages. (Extrait de la *Revue de Gascogne*. Tiré à 100 exemplaires.)

Rapport sur les archives communales de la ville de Marseille, par M. Octave Teissier. Marseille, 1877, in-8°, 31 pages.

Rapport sur l'état des études concernant les temps préhistoriques, par M. l'abbé François Tenougi. Marseille, 1876, in-8°, 41 pages.

Essai sur l'industrie gallo-romaine en Atrébatie, par M. A. Terninck. Arras, 1874, in-8°, 180 pages, 25 planches avec 12 pages explicatives. (Tiré à 60 exemplaires numérotés.)

Promenades archéologiques et historiques sur les chaussées romaines des environs d'Arras (route de Thérouanne), par M. Auguste Terninck. Arras, 1874, in-8°, 196 pages et 1 planche.

Cimetière mérovingien de Marœuil près d'Arras, par M. A. Terninck. Arras (sans date), in-8°, 11 pages avec 2 planches.

Instruments de l'époque quaternaire. Considérations sur les âges dits antéhistoriques; ruines et descriptions du Castrum gallo-romain d'Arras; monument gallo-romain, par M. Auguste Terninck. Arras (sans date), in-8°, 62 pages et 5 planches.

Recherches historiques et littéraires sur l'ancienne liturgie de l'église d'Apt, par M. l'abbé Paul Terris. Avignon, 1874, in-8°, 77 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, nouv. série, t. Ier.)

Saint Agricol, moine de Lérins, évêque et patron d'Avignon, par M. l'abbé Paul Terris. Fréjus, 1876, in-8°, 9 pages.

Saint-Castor, évêque d'Apt, par M. l'abbé Paul Terris. Fréjus, 1876, in-8°, 26 pages.

Digitized by Google

Saint Siffrein, évêque et patron de Carpentras, par M. l'abbé Paul Terris. Paris, 1875, in-8°, 39 pages. (Tiré à 110 exemplaires.)

Centenaire de Saboly. Discours prononcé à la séance solennelle de la Société littéraire d'Apt, tenue à Monteux, le 31 août 1875, par M. Jules Terris. Carpentras, 1875, in-12, 12 pages.

Histoire d'Antibes, par M. le chanoine E. Tisserand. Antibes, 1876, in-8°, XII-536 pages.

De l'étude de l'archéologie. De la restauration des églises et de la conservation des objets d'art. Lettre de M. Turinaz, évêque de Tarentaise, à son clergé. Paris (sans date), in-8°, 28 pages.

Le droit italique à Lyon et de ses destinées dans les temps modernes, par M. A. Vachez. Lyon, 1870, in-8°, 40 pages.

Le château de Montrond en Forez, par M. A. Vachez. Lyon (sans date), in-8°, pages 65-99.

Le vieux château du Lyonnais. Étude historique et archéologique, par M. A. Vachez. 1re livraison, Pizey et Vaudragon. Lyon, 1864, in-8°, 37 pages avec 2 planches.

Notice sur la destruction du château de Nervieu et de la maison forte de Foris en Forez faite en 1350, à la requête de la ville de Lyon, par M. A. Vachez. Vienne, 1877, in-8°, 15 pages avec 1 planche.

Histoire des poëtes du Vivarais (d'après des documents inédits), par M. Henry Vaschalde. Paris, 1877, 2e fascicule, in-8°, pages 113-240.

Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte, publié sous les auspices du Comité archéologique de Senlis, par M. l'abbé A. Vattier. Senlis, 1876, petit in-4°, XC-75 pages.

Obituarium abbatiæ Castri-Caroli ou Notice sur des abbesses, religieuses et bienfaiteurs de l'abbaye noble de Château-Chalon, publié pour la première fois avec une introduction, des notes et des documents inédits, par M. A. Vayssière. Lons-le-Saunier, 1876, in-8°, 102 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*. Tiré à 50 exemplaires.)

Histoire d'un petit coin du pays d'Ouche. Le Pont-Echenfrei, son ancienne forteresse, ses seigneurs, sa haute justice, son église et son état actuel, par M. E. Veuclin. Bernay, 1875, petit in-4°, 130 pages.

Anciennes corporations civiles et religieuses de la Normandie. Les confréries des captifs à Bernay et aux environs, par M. E. Veuclin. Bernay, 1877, petit in-4°, 22 pages.

Digitized by Google

Saint Vincent de Paul à Bernay, en 1650, par M. E. Veuclin. Bernay, 1876, in-12, 35 pages. (Extrait de l'*Histoire de la ville de Bernay, suivie de notes historiques et archéologiques sur les communes du canton,* par MM. E. Veuclin et A. Bazin.)

Catalogue des livres composant, au XIVe siècle, la bibliothèque de Notre-Dame de Beaugency, par M. G. Vignat. Orléans, 1877, in-8°, 8 pages. (Extrait du Cartulaire de Notre-Dame de Beaugency, publié dans le tome XVI des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)

Biographie des hommes célèbres du département du Lot, par M. le docteur J.-B. Vidaillet. 2e édition, Nérac, 1875, in-8°, x-572 pages.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des facultés de Rennes sur la 9e session du Congrès international de statistique à Buda-Pesth, par M. Émile Worms. Rennes, 1876, in-8°, 28 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle. — Bureau pour 1878.

MM. Beltremieux (Édouard), *président.*
Chaudreau, Dr Drouineau père et Bouscasse, *vice-présidents.*
Vivier (Alfred), Delayant, Dr G. Drouineau, Boutard aîné et Gaudin (Paul), *secrétaires.*
De Richemond, *secrétaire adjoint.*
Meyer (L.-E.), *trésorier.*

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. — Renouvellement du bureau.

MM. La Chenelière (De), *président.*
Général Marquisan, Dr Lemoine et Micault, *vice-présidents.*
Lecoy, *secrétaire général.*
Jourjon, Le Giemble et Morvan, *secrétaires.*
Fraboulet, *trésorier.*

Société historique de Compiègne. — Bureau pour 1878.

MM. l'abbé Lécot, *président.*
Roucy (A. de), *vice-président.*
Marsy (Comte de), *secrétaire.*
Magnienville (R. de), *secrétaire adjoint.*
Dehesdin, *trésorier.*
Méresse, *archiviste.*

Société nationale d'éducation de Lyon. — Concours annuels.

La Société nationale d'éducation de Lyon destine pour 1878 un prix

Digitized by Google

de 300 francs au meilleur mémoire inédit, en français ou en langue étrangère, sur ce sujet :

« Examiner s'il convient de préférer les institutrices aux instituteurs pour les écoles primaires de garçons. »

Le prix sera décerné dans la séance publique de 1879.

Les mémoires devront être adressés *franco*, avant le 1er novembre prochain, à M. Palud, libraire, rue de la Bourse, n° 4. Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les manuscrits ne seront pas rendus. La Société se réserve le droit d'imprimer dans ses *Annales* ceux qu'elle aura couronnés, sans néanmoins enlever aux auteurs leur droit de propriété.

Société des antiquaires de Picardie. — Concours de 1878.

FONDATION LE PRINCE. — PRIX D'HISTOIRE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, pour une « Histoire de la Picardie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. »

Ce travail, auquel l'auteur devra joindre des cartes indiquant l'étendue et les divisions de la province aux principales époques, sera un abrégé écrit de manière à pouvoir être placé dans toutes les bibliothèques scolaires.

SECOND PRIX D'HISTOIRE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur « Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents. »

FONDATION LEDIEU. — PRIX D'ARCHÉOLOGIE.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur « Mémoire manuscrit d'archéologie monumentale sur un ou plusieurs cantons des départements ayant fait partie de l'ancienne Picardie, au choix des concurrents. »

PRIX DE LA SOCIÉTÉ. — GÉOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE.

Trois médailles, l'une de 50 francs, les deux autres de 25 francs, aux auteurs des meilleures « Cartes topographiques de l'une des communes du département de la Somme, au choix des concurrents. »

Ces cartes seront dressées à l'échelle de $\frac{1}{10000}$.

Digitized by Google

Les mémoires seront adressés, avant le 1er août de l'année 1878, à M. le secrétaire perpétuel; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se sera fait connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Société académique du Var. — Bureau pour 1878.

MM. Richard, *président.*
Lambert, *secrétaire général.*
Kieffer, *secrétaire des séances.*
Aubert, *trésorier.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1877.

Bibliographie des Sociétés savantes de la France. — 1re partie. Départements, p. 215 à 297.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Chéruel, sur des lettres de William Temple. Communication de M. Combes, p. 298.

Texte de cette communication, p. 298 à 305.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le procès-verbal de la session des États de Bretagne réunis à Rennes, en 1741. Communication de M. Leroy, p. 306.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur des modifications apportées au territoire des généralités d'Orléans et de Paris, en 1698. Communication de M. Pouy, p. 306 et 307.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur des titres extraits des papiers de Samuel Guichenon. Communication de M. Veyssière, p. 307 et 308.

Rapport, par MM. A. de Barthélemy, sur des communications de M. Édouard de Barthélemy, Vignat, Garnier, Lhuillier, Clément Simon, Chassaing et de Fleury, p. 308 à 313.

Texte de la communication de M. Chassaing : Ancien catalogue des prieurs de la Chartreuse du Glandier, au bas Limousin, p. 314 et 315.

Rapport, par M. Francis Wey, sur les franchises municipales du bourg de Faverney. Communication de M. J. Finot, p. 315 et 316.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur des communications de M. Nozot, p. 316 et 317.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. L. Douët-d'Arcq, sur plusieurs sceaux et un reliquaire. Communication de M. Jules Gauthier, p. 318 à 320.

Note de M. Édouard de Barthélemy sur des fouilles exécutées pendant l'automne de 1876 dans un cimetière gaulois, à Jonchery-sur-Suippes, p. 320 à 324.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur une épée de bronze découverte à Penhouët, près Saint-Nazaire. Communication de M. René Kerviler, p. 324 et 325.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur un dessin de chapiteau. Communication de M. Combet, p. 325 et 326.

Rapport, par M. Chabouillet, sur la découverte d'un *aureus* d'Auguste à Aime (Savoie), et sur des notes relatives au musée de Moutiers. Communication de M. l'abbé Tremey, p. 326 à 328.

Le *forum* de Bibracte. Communication de M. Bulliot, p. 328 à 360.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 361.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 362.
Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Congrès archéologique de France, p. 362 à 365.
Société des antiquaires de France, p. 365.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 365 et 366.
Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 366 et 367.
Société d'émulation de Montbéliard, p. 367.
Société scientifique et littéraire d'Alais, p. 367 et 368.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 368 et 369.
Académie de législation de Toulouse, p. 369 à 371.
Société pour l'étude des langues romanes, p. 371 et 372.
Société archéologique du département d'Ille-et-Villaine, p. 372.
Académie delphinale, p. 372 et 373.
Société d'émulation du Jura, p. 373 et 374.
Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, p. 374.
Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 374 et 375.
Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, p. 375.
Académie de Sainte-Croix d'Orléans, p. 375 à 377.
Société académique du Cotentin, p. 377 à 379.
Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 379.
Société philomathique de Verdun, p. 379 et 380.
Société historique de Compiègne, p. 380.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 380 et 381.
Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, p. 381 et 382.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 382 et 383.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 383.
Société académique d'architecture de Lyon, p. 384.
Société éduenne, p. 384 et 385.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 385.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 385 et 386.
Société nationale havraise d'études diverses, p. 386 et 387.
Archives historiques du Poitou, p. 387 et 388.
Société archéologique et historique du Limousin, p. 388.
Société d'émulation du département des Vosges, p. 388 et 389.
Société philomathique vosgienne, p. 389.
Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, p. 390.

CHRONIQUE.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — Bureau pour 1878 et 1879, p. 391.
Société académique de Nantes. — Programme des prix pour 1878, p. 391 et 392.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1877.

BIBLIOGRAPHIE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

DÉPARTEMENTS.

La bibliographie dont le Comité des travaux historiques fait aujourd'hui paraître la première partie est le résultat d'une enquête prescrite par M. le Directeur des sciences et des lettres, au nom du Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, qui, au mois de juin dernier, adressa aux présidents de nos différentes Sociétés savantes une circulaire ainsi conçue :

Paris, 28 juin 1877.

Monsieur le Président,

Malgré les efforts du Comité des travaux historiques et de l'Administration, les travaux des Sociétés savantes de la France sont loin d'obtenir une publicité suffisante. Un grand nombre échappent à l'examen du Comité, et, parmi ceux dont il est question dans ses

Digitized by Google

séances, beaucoup sont bientôt oubliés sans que la *Revue*, faute d'un plan assez méthodique et régulier, faute aussi de tables suffisantes, donne un moyen commode de retrouver l'indication des mémoires et des documents qu'on aurait intérêt à consulter. Un relevé général des travaux contenus dans les recueils des Sociétés savantes est assurément une des œuvres bibliographiques dont le besoin se fait le plus vivement sentir. Des projets relatifs à cette entreprise ont été déjà plus d'une fois soumis au Comité. Aucun n'a été adopté, et les difficultés sont telles qu'on ne saurait, sans une délibération approfondie, ni arrêter un plan de travail, ni se prononcer sur la question des voies et moyens de réalisation.

Il est cependant une opération préliminaire dont l'utilité n'est pas contestable et qui pourrait être promptement et facilement menée à bonne fin. Elle consisterait dans une liste sommaire, mais complète et exacte, des publications de nos Sociétés savantes. Sous le nom de chaque Société se trouverait l'indication bibliographique des ouvrages, mémoires et bulletins qu'elle a fait paraître; cette indication comprendrait le nombre des volumes, le format, les dates extrêmes de publication et les particularités qu'il importe de connaître pour bien classer les recueils dans une bibliothèque, pour en constater les lacunes, pour y faire promptement une recherche et pour marquer les renvois avec précision. Il faudrait donc signaler et les distinctions de séries, et les grandes divisions et les tables générales ou partielles.

Pour mieux faire comprendre l'économie du travail, M. Léopold Delisle, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, et l'un des membres les plus éminents du Comité des travaux historiques, a bien voulu rédiger, comme spécimen, les notices dont pourraient être l'objet les recueils d'une dizaine de Sociétés.

J'ai l'honneur de vous envoyer ces spécimens et de vous prier de vouloir bien m'adresser une notice analogue sur votre Société. Ce travail devant être très-court, vous pourrez, sans doute, me le faire parvenir dans un bref délai. Il serait indispensable, en tout cas, que je le reçusse avant le 15 juillet prochain, car le Comité en a besoin pour les propositions d'encouragement dont les Sociétés savantes doivent bientôt être l'objet, et il a décidé que celles d'entre elles qui n'auraient pas fourni, dans le temps indiqué, les renseignements précis qu'il réclame ne seraient pas comprises dans la

Digitized by Google

répartition du fonds d'encouragement qui me sera soumise avant les vacances de 1877.

J'ajouterai que depuis longtemps déjà l'Administration a fait des démarches pour être à même de renseigner exactement le public sur les travaux des Sociétés savantes. Le 15 janvier 1875, elle a demandé à toutes les Sociétés les détails nécessaires à la publication d'un Annuaire des Sociétés savantes. A peine si un tiers d'entre elles ont répondu à ses questions, et l'Administration a dû momentanément renoncer à un travail qui aurait eu les plus grands avantages pour le monde savant et pour les Sociétés elles-mêmes, dont il aurait répandu le nom et fait connaître les mérites et les richesses. Mais, je tiens, dans l'intérêt même des Sociétés, à publier, avant l'Exposition de 1878, une bibliographie aussi exacte que possible des publications dues à toutes ces associations savantes, qui contribuent si largement au progrès et à la diffusion des études littéraires, historiques, archéologiques et scientifiques en France. J'ai d'ailleurs un impérieux besoin de cette bibliographie pour établir et développer le service des échanges internationaux en vue duquel une commission spéciale a été instituée par mon prédécesseur près du Ministère de l'instruction publique.

Dans cet ordre de travaux, nous nous sommes déjà laissé devancer. La Commission des échanges internationaux de Bruxelles vient, en effet, de faire paraître, sous le titre d'*Introduction à la Bibliographie de Belgique*, un relevé de tous les écrits périodiques qui se publient dans ce royaume par les sociétés savantes, les administrations publiques, les associations et les particuliers. Cet exemple va être imité dans plusieurs pays. La France ne saurait rester plus longtemps en retard.

Je compte, Monsieur le Président, sur votre zèle pour tout ce qui touche aux intérêts scientifiques; je compte sur votre bon vouloir et sur votre empressement pour me mettre en mesure de faire paraître le plus tôt possible une publication à laquelle j'attache une sérieuse importance, et qui, très-certainement, fera le plus grand honneur à nos Sociétés savantes et à la science française.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

J. BRUNET.

Digitized by Google

Les renseignements fournis en réponse à cette circulaire ont été coordonnés par M. Ulysse Robert, archiviste-paléographe, qui les a vérifiés et plus d'une fois complétés à l'aide des collections de la Bibliothèque nationale et de la bibliothèque des Sociétés savantes. Il n'a dépendu ni du rédacteur, ni du Comité des travaux historiques, ni de la Direction des sciences et des lettres que la présente bibliographie ne fût absolument complète, exacte et uniforme. Malgré les imperfections qu'on y pourra relever, nous espérons qu'elle sera de quelque utilité pour les différentes études que cultivent nos Sociétés savantes, et nous voudrions pouvoir, dans un avenir assez rapproché, publier, sous une forme analogue, la seconde partie de cette bibliographie, consacrée aux Sociétés savantes dont le siége est à Paris.

Digitized by Google

ABBEVILLE.

Société d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.

Mémoires, 1re série comprenant des rapports et quelques travaux publiés sous forme de bulletins, aujourd'hui dispersés et peu connus, parus de 1797 à 1810. — 2e série, t. I, 1833; t. XII, 1867-1868, in-8°. — 3e série, t. I, 1869-1872, in-8°.

AGEN.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, fondée en 1784.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 1re série, t. I, 1804; t. IX, 1858-1859, in-8°. — 2e série, t. I, 1861-1863; t. V, 1876-1877, in-8°.

Il existe une table de la 1re série à la fin du tome IX, p. 415-441.

Flore agenaise ou description méthodique des plantes observées dans le département de Lot-et-Garonne et dans quelques parties des départements voisins, par B. de Saint-Amans. Agen, 1821, in-8°.

AIX.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, fondée en 1808, sous le titre de *Société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts;* elle prit habituellement celui de *Société académique d'Aix*, et reçut son titre actuel par ordonnance royale du 5 avril 1829.

Mémoires, t. I, 1819; t. X, 1873, in-8°. (Le tome XI est sous presse.)

Séances publiques. — Il a été publié 65 brochures, contenant chacune le procès-verbal d'une séance publique avec texte des principales lectures, de 1809 à 1876; in-8°.

Digitized by Google

Extraits des procès-verbaux des séances. — Publication dont il n'a paru que trois numéros, en 1828-1829; in-8°.

Notices et rapports. — Sept brochures détachées, publiées de 1829 à 1858; in-8°.

Société historique de Provence, fondée en 1863, à Aix.

Mémoires pour servir à l'histoire de la Ligue en Provence. Aix, 1866, in-8°.

ALAIS.

Société scientifique et littéraire d'Alais, fondée en 1868.

Bulletin, paraissant tous les six mois et formant 7 volumes grand in-8°, qui répondent aux années 1868-1875.

Cartulaire de Remoulins, recueilli, classé, annoté et publié par G. Charvet. Alais, 1873 (1re et 2e livraisons), in-8°. La 3e livraison est sous presse.

Dictionnaire languedocien, par MM. d'Hombres et Charvet. — Six fascicules ont paru.

ALGER.

Société d'agriculture d'Alger, fondée en 1840.

Bulletin, in-8°, formant 64 numéros, jusqu'à la fin de l'année 1876.

Société de climatologie, sciences physiques et naturelles d'Alger, fondée en 1863.

Bulletin, in-8°, paraissant par livraisons trimestrielles depuis 1864.

Société historique algérienne, fondée en 1856, à Alger.

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, t. I, 1856; t. XXI, 1877, in-8°.

AMIENS.

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, fondée en 1746, sous le titre de *Société littéraire d'Amiens;* reçut le titre

Digitized by Google

d'*Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, par lettres patentes datées de Compiègne du mois de juin 1750 : supprimée en 1792 ; remplacée en l'an VII par la *Société libre d'agriculture du département de la Somme*, qui fut remplacée à son tour en l'an X par l'*Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme;* a repris, en 1870, le titre d'*Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens;* reconnue d'utilité publique par décret présidentiel du 5 janvier 1877, sous le nom d'*Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.*

L'ancienne Académie n'a rien publié.

Séance publique de l'Académie des sciences, arts, agriculture et belles-lettres d'Amiens, le 15 germinal an XII. Amiens, an XII, in-8°.

Collection des rapports analytiques des travaux de l'Académie d'Amiens. Amiens, 1811, in-4°. Ce volume, qui a paru en 5 livraisons, contient l'analyse des travaux de 1805 à 1808 et de 1811.

Mémoires, 1re série, t. I, 1835; t. X, 1857, in-8°. — 2e série, t. I, 1858; t. X, 1873, in-8°. — 3e série, t. I, 1874; t. III, 1876, in-8°.

Les volumes de la 1re série n'ont pas été numérotés et doivent être classés ainsi qu'il suit : I, 1835. — II, 1837. — III, 1839. — IV, 1841. — V, 1843. — VI, 1845. — VII, 1847. — VIII, 1848-1850. — IX, 1851-1853. — X, 1854-1857.

Le tome X de la 2e série contient, p. 506-576, la table par ordre de matières et par noms d'auteurs de la 1re et de la 2e série. Elle a été dressée par M. J. Garnier. A partir du tome VIII de la 2e série, les volumes portent pour titre : *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.*

Rapport à l'Académie d'Amiens, dans sa séance du 15 décembre 1832. — *Table analytique des matières qui doivent composer la statistique du département de la Somme*, par M. Creton.

Questions adressées à MM. les agriculteurs du département de la Somme, pour servir à la rédaction de la statistique. Amiens, 1833, in-4°.

Académie des sciences, ... Séance du 26 décembre 1835. — *Rapport fait au nom d'une commission composée de MM. Decaieu, Duroyer, Cocquerel, Caresme et Delorme, sur les projets de chemin de fer entre Paris et Lille*, par M. Duroyer. Amiens, 1835, in-4°.

Digitized by Google

Manuel d'agriculture pratique, à l'usage des fermes de 30 hectares, rédigé, sur la demande de l'Académie des sciences, agriculture, etc., du département de la Somme, par M. Spineux, l'un de ses membres. Amiens, 1841, in-12.

Académie des sciences, ... Chemin de fer. Embranchement d'Amiens à Boulogne. Évaluation de la dépense et des produits d'exploitation. Rapport présenté par une commission spéciale, à la séance extraordinaire du 9 avril 1843 : président, M. Marotte ; M. Duroyer, secrétaire perpétuel ; membres de la commission, MM. Le Merchier, Lebreton, Machart, et Hardouin, rapporteur. Amiens, 1843, in-8°.

Société des antiquaires de Picardie, fondée en 1836, à Amiens, sous le titre de *Société d'archéologie du département de la Somme*; autorisée en 1839 à substituer à ce titre celui de *Société des antiquaires de Picardie*. (Dumoulin, libraire à Paris.)

Mémoires, 1re série, t. I, 1838 ; t. X, 1850, in-8°. — 2e série, t. I, 1851 ; t. X, 1865, in-8°. — 3e série, t. I, 1867 ; t. V, 1876, in-8°.

Les deux premiers volumes de la 1re série portent le titre de *Mémoires de la Société archéologique, ...* 1838-1839. — A la fin du tome X, p. 595-621, se trouve une table par ordre de matières et par noms d'auteurs. Il faut joindre à cette série un supplément au tome IV : *Notice sur une découverte de monnaies picardes du XIe siècle*, par MM. Mallet et Rigollot. Amiens, 1841, grand in-8°.

A la fin du tome X de la 2e série, p. 645-662, est une table des dix volumes de la série, par ordre de matières et par noms d'auteurs. — Le IVe volume de la 3e série est sous presse.

Bulletin, paraissant par livraisons trimestrielles, qui, tous les trois ans, forment un volume avec table alphabétique des matières. Il y en a 12 volumes, répondant aux années 1841-1876.

Collection de documents inédits sur l'histoire de la province, dont 8 volumes in-4° ont paru, savoir :

Coutumes locales des bailliages d'Amiens, rédigées en 1507, publiées d'après les manuscrits originaux, par A. Bouthors. Amiens, 1842-1852, 2 vol., t. I et II de la série.

Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie, par Dom Grenier, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, par MM. Ch. Dufour et J. Garnier. Amiens, 1856, t. III de la série.

Digitized by Google

Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du XIe au XIIIe siècle, avec une carte du comté, par L. Douët d'Arcq. Amiens, 1855, t. IV de la série.

Histoire de la ville de Doullens, par E. Delgove. Amiens, 1865, t. V de la série.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1129 au diocèse de Noyon, publié par M. Peigné-Delacourt. Amiens, 1865, t. VI de la série.

Bénéfices de l'église d'Amiens ou état général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens en 1730 ; avec des notes indiquant l'origine des biens, la répartition des dîmes, etc., par F.-I. Darsy. Amiens, 1869-1871, 2 vol., t. VII et VIII de la série.

Autres publications faites par les soins de la Société des antiquaires de Picardie :

Catalogue du musée départemental et communal d'antiquités, fondé à Amiens en 1836 par la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1845, in-8°. Il en a été fait une 2e édition en 1848, in-8°.

Annuaire administratif et historique de la Somme pour les années 1852 et 1853, publié sous les auspices du conseil général du département, par la Société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1852, in-8°.

Société des antiquaires de Picardie. — Exposition provinciale. — Notice des tableaux, objets d'art, d'antiquité et de curiosité exposés dans les salles de l'Hôtel de ville d'Amiens, du 20 mai au 7 juin 1860. Amiens, 1860, in-8°.

Société industrielle d'Amiens, fondée en 1861.

Bulletin, grand in-8°, paraissant tous les deux mois et formant 14 volumes qui répondent aux années 1862-1876.

Société linnéenne du nord de la France, fondée en 1838, à Amiens ; a cessé d'exister en 1847 ; reconstituée en 1865 sous le même titre.

Mémoires, t. I, 1866-1867 ; t. III, 1872-1873, in-8°. (Le tome IV est sous presse.)

Bulletin, formant un volume in-8°, qui répond aux années 1840-1845.

Digitized by Google

Outre les *Mémoires* et le *Bulletin*, la *Société linnéenne du nord de la France* a publié le *Compte rendu de la première session, tenue à Abbeville, en juin 1838*. Abbeville, in-8°.

ANGERS.

Comité historique et artistique de l'Ouest, fondé en 1873, à Angers.

Excursions en Touraine, 1875.

Excursion en basse Bretagne, 1876.

Société académique de Maine-et-Loire, fondée en 1857, à Angers.

Mémoires, t. I, 1857; t. XXXII, 1875. Le tome XXXIII (1876-1877) est en cours de publication. Une table méthodique des 30 premiers volumes, rédigée par M. Boreau, se trouve à la fin du tome XXX, p. 137-149.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, fondée en 1818.

Mémoires, 1re série, t. I, 1831-1834; t. VII, 1848, in-8°. — 2e série, t. I, 1848; t. VIII, 1857, in-8°.
Nouvelle période, t. I, 1858; t. XIX, 1876, in-8°.

Répertoire archéologique de l'Anjou, paraissant par livraisons mensuelles, in-8°, depuis 1859.

Société des études scientifiques à Angers, fondée en 1871.

Bulletin, in-8°, formant 4 numéros qui répondent aux années 1871-1875.

Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, fondée en 1830, à Angers.

Bulletin, ayant paru par livraisons, tantôt trimestrielles, tantôt semestrielles, in-8°, et comprenant 47 volumes pour les années 1830-1877. Il a été dressé une table générale et analytique des 20 premiers volumes.

Digitized by Google

Société linnéenne de Maine-et-Loire, fondée en 1852, à Angers; a remplacé la *Société des botanistes chimistes*, qui a existé de 1777 à 1793, et la *Société des naturalistes* de 1798 à 1830.

Annales, t. I, 1853; t. XVI, 1874-1875, in-8°.

ANGOULÊME.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, fondée en l'an xi, à Angoulême.

Annales, t. I, 1819; t. LVI, 1876, in-8°.

Société archéologique et historique de la Charente, fondée en 1844, à Angoulême.

Bulletin, 1re série, t. I, 1845; t. V, 1851-1852, in-8°. — 2e série, t. I, 1855-1856; t. II, 1856-1858, in-8°. — 3e série, t. I, 1859; t. IV, 1862, in-8°. — 4e série, t. I, 1863; t. XI, 1876, in-8°.

Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares, t. I et II. Angoulême, 1863-1867, in-8°.

Documents historiques sur l'Angoumois, t. I. Angoulême, 1864, grand in-8°.

ANNECY.

Société florimontane, fondée en 1851, à Annecy.

Annales, 1851-1853, 1 vol. in-12.

Bulletin, t. I, 1855; t. III, 1857, in-8°.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane, t. I, 1860; t. XVIII, 1877, in-4°.

APT.

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

Annales, t. I, 1865; t. V, 1871, in-8°.

Procès-verbaux, 2e série, faisant suite aux *Annales*; t. I, Bulletin des 6e, 7e et 8e années, 1873; t. II, Bulletin des 9e et 10e années, 1874, in-8°.

Sont sous presse les tomes III et IV.

Digitized by Google

Mémoires, nouvelle série faisant suite aux *Annales*, et comprenant 4 numéros qui répondent aux mois de janvier, juillet, novembre 1874 et avril 1877. Le 5e numéro est sous presse; grand in-8°.

Cession de la ville et de l'État d'Avignon au pape Clément VI par Jeanne de Naples, 1873, grand in-8°.

Épisodes de la Terreur (*Tribunal révolutionnaire d'Orange*), 1875, in-8°.

Sainte-Anne d'Apt, ses traditions, son histoire, 1876, in-8°.

Armorial des évêques d'Apt (sous presse).

ARLES.

Commission archéologique d'Arles, fondée en 1832.

ARRAS.

Académie d'Arras, fondée en 1738.

Les travaux de l'ancienne Académie d'Arras, qui ont été, de 1739 à 1791, l'objet de nombreuses publications, sont fort difficiles à réunir aujourd'hui. Elles sont indiquées dans l'*Histoire de l'Académie d'Arras*, par M. le chanoine Van Drival. Arras, 1872, in-8°.

Mémoires, 1re série, t. I, 1818; t. XXXVIII, 1866, in-8°. — 2e série, t. I, 1867; t. IX, 1877, in-8°.

Une table de ces *Mémoires* a été publiée en 1854.

Documents inédits publiés par l'Académie d'Arras :

Journal de Dom Gérard Robert, religieux de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, contenant plusieurs faits arrivés de son temps, principalement en la ville d'Arras, et en particulier dans ladite abbaye. Arras, 1852, in-8°.

Chronique d'Arthois, par François Bauduin. Arras, 1856, in-8°.

Ambassade en Espagne et en Portugal (en 1582), de R. P. en Dieu Dom Jean Sarrazin, abbé de Saint-Vaast, du conseil d'Estat de Sa Majesté Catholique, son premier conseiller en Arthois, etc. etc., par Philippe de Caverel, religieux de Saint-Vaast. Arras, 1859, in-8°.

Observations sur l'échevinage de la ville d'Arras, par Charles de Wignacourt, conseiller de la ville. Arras, 1866, in-8°.

Digitized by Google

Histoire de l'Académie d'Arras, depuis sa fondation, en 1737, jusqu'à nos jours, par M. le chanoine E. Van Drival. Arras, 1872, in-8°.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé au XIIe siècle par Guimann et publié pour la première fois, au nom de l'Académie d'Arras, par M. le chanoine Van Drival. Arras, 1875, in-8°.

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS, fondée en 1846, à Arras.

Statistique monumentale, t. I, 1850-1858; t. III, 1877, grand in-4°.

Bulletin, formant 3 volumes grand in-8°; t. I, 1849-1859; t. III, 1868-1874. Le tome IV est en cours de publication; 4 livraisons ont paru.

Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, t. I, 1873; t. V, 1877, grand in-8°.

Les tomes I et II comprennent l'arrondissement d'Arras; le tome III est le Ier de l'arrondissement de Béthune; le tome IV comprend l'arrondissement de Montreuil; le tome V est le Ier de l'arrondissement de Saint-Omer. Les n^os I-V de la tomaison indiquent seulement l'ordre chronologique de la publication, qui formera 11 volumes. Une table générale, préparée par M. le chanoine Van Drival, terminera l'ouvrage.

AUCH.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE, fondée en 1859, à Auch, sous le titre de *Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*.

Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, t. I, 1860; t. IV, 1863, grand in-8°.

A la fin du tome IV, *Table méthodique des travaux insérés dans les quatre premiers volumes de ce recueil*, qui a été tirée à part, in-8°.

Revue de Gascogne, bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, et depuis 1870, *Bulletin mensuel de la Société historique de Gascogne*, t. I, 1864; t. XVII, 1876, in-8°.

A la fin du tome X, p. 563-572, *Table générale des volumes V-X de la Revue*, qui a été tirée à part, in-8°. Le tome XV, contient, p. 575-584, une table alphabétique générale.

Digitized by Google

AUTUN.

Société éduenne des lettres, sciences et arts, fondée en 1836, à Autun. (Durand, libraire, 9, rue Cujas, à Paris.)

Mémoires, 1re série, t. I, 1837; t. XXIII, 1868, in-4° et in-8°. — 2e série, t. I, 1872; t. VI, 1877, in-8°.

Publications de la Société éduenne :

Histoire de l'antique cité d'Autun, par Edme Thomas, official, grand chantre et chanoine de la cathédrale de cette ville, mort en 1660, illustrée et annotée. Autun et Paris, 1846, in-4°.

Autun archéologique, par les secrétaires de la Société éduenne et de la Commission des antiquités d'Autun. Autun, 1848, in-8°.

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, par J.-G. Bulliot. Autun, 1849, 2 vol. in-8°.

Nouvelle étude de jetons, par J. de Fontenay. Autun, 1850, in-8°.

Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États, par Cl. Rossignol. Autun, 1851, in-8°.

Traduction des discours d'Eumène, par M. l'abbé Landriot et M. l'abbé Rochet, accompagnée du texte, précédée d'une notice historique et suivie de notes critiques et philologiques sur le texte et d'un précis des faits généraux, par M. l'abbé B.-J. Rochet. Autun, 1854, in-8°.

Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun, précédée d'une introduction et suivie de pièces justificatives, par Hippolyte Abord, t. I. Autun, 1855, in-8°.

Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen, par J.-G. Bulliot. Paris et Autun, 1856, in-8°.

Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des Églises de Dijon, d'Autun et de Langres, par M. l'abbé Bougaud. Autun, 1859, in-8°.

Plantes cryptogames cellulaires du département de Saône-et-Loire, par A. Grognot. Autun, 1863, in-8°.

Cartulaire de l'église d'Autun, publié par A. de Charmasse. Autun et Paris, 1865, in-4°.

Digitized by Google

Mémoires d'histoire naturelle. — T. I. *Plantes, poissons et oiseaux du département de Saône-et-Loire*, 1865. — T. II. *Catalogue des lépidoptères du département de Saône-et-Loire*, par A. Constant. Autun, 1866, in-8°.

Histoire de l'ordre de Cluny, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre le Vénérable (909-1157), par J.-H. Pignot. Autun et Paris, 1868, 3 vol. in-8°.

Notice des peintures, dessins, gravures et sculptures exposés au Musée de l'Hôtel de ville d'Autun, par M. H. de Fontenay. Autun, 1875, in-12.

AUXERRE.

Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844, à Auxerre, réorganisée en 1858.

Bulletin, t. I, 1862; t. XVII, 1876, in-8°.

Société pour la propagation de l'instruction populaire, fondée en 1869, à Auxerre.

Bulletin, 2 vol.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, fondée en 1847, à Auxerre.

Bulletin, t. I, 1847; t. XXX, 1876, in-8°.

Des tables analytiques décennales ont été publiées, la première en 1852, la deuxième en 1876.

Publications de la Société :

Bibliothèque historique de l'Yonne, recueil de chroniques locales. Auxerre, 1850-1852, 2 vol. in-4°.

Cartulaire général de l'Yonne. Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié sous la direction de M. Maximin Quantin. Auxerre, 1854-1860, 2 vol. in-4°.

Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne, publié par M. Maximin Quantin. Auxerre, 1873, grand in-8°.

Lettres de l'abbé Lebeuf. Auxerre, 1866-1867, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

AVALLON.

Société d'études d'Avallon, fondée en 1859.

Bulletin, paraissant par livraisons annuelles, in-8°. Il en existe 16 numéros. Les années 1869-1870 ne forment qu'un seul bulletin; de même les années 1871-1872. Le premier bulletin a paru en 1859 et le dernier en 1876.

AVESNES.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, fondée en 1831.

Mémoires, t. I, 1864; t. III, 1876, in-8°.

AVRANCHES.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, fondée en 1835.

Mémoires, t. I, 1842; t. IV, 1873, in-8°.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE.

Société Ramond, fondée en 1865, à Bagnères-de-Bigorre.

Bulletin, paraissant par livraisons trimestrielles et formant 12 volumes in-8°, qui répondent aux années 1866-1877.

BAR-LE-DUC.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, fondée en 1870.

Mémoires, t. I, 1871; t. VII, 1877, in-8°.

Société du musée, fondée en 1865.

Bulletin, 1 vol., 1867, in-8°.

Digitized by Google

BAYEUX.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, fondée en 1841.

Mémoires, t. I, 1842; t. VII, 1856, in-8°. (Le tome VIII est sous presse.)

BAYONNE.

Société des sciences et arts de Bayonne, fondée en 1873.

Bulletin, grand in-8°, formant 2 fascicules pour l'année 1874.

BEAUNE.

Société archéologique d'histoire et de littérature de l'arrondissement de Beaune, fondée en 1851.

Mémoires, t. I, 1874; t. II, 1876, in-8°.

BEAUVAIS.

L'Athénée du Beauvaisis, fondé en 1843, à Beauvais.

Bulletin, formant 22 livraisons qui répondent aux années 1843-1854, in-8°.

Comité archéologique ou Commission archéologique du diocèse de Beauvais, fondé en 1841, à Beauvais.

Bulletin, t. I, 1846; t. II, 1847, in-8°.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, fondée en 1847, à Beauvais.

Mémoires, t. I, 1847-1851; t. IX, 1874-1876, grand in-8°.

Société d'horticulture et de botanique de Beauvais, fondée en 1864.

Bulletin, in-8°, paraissant par livraisons mensuelles.

Digitized by Google

Société médicale et pharmaceutique des arrondissements de Beauvais et de Clermont, fondée en 1863, à Beauvais.

Bulletin, t. I, 1864, in-8°.

BELFORT.

Société belfortaine d'émulation, fondée en 1872.

Bulletin, contenant des *Mémoires* et les *Procès-verbaux des séances*; t. I, 1872-1873; t. III, 1875-1876, in-8°.

BESANÇON.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, fondée en 1752, supprimée en 1793, rétablie en 1805 sous sa dénomination primitive.

L'ancienne Académie a publié 19 livraisons in-4°, répondant aux années 1754, 1779, 1782, 1783. Depuis son rétablissement, elle a publié sous le titre de *Séances publiques de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 135 livraisons in-8°, répondant aux périodes semestrielles de 1806 à 1875.

Manquent les livraisons des 25 août 1854, 25 août 1870, 29 janvier et 25 août 1871. Les tables générales, par ordre chronologique et par ordre de matières, depuis la fondation, sont sous presse.

Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, t. I, 1838; t. VII, 1875, in-8°. (Le tome VIII est sous presse.)

Société des amis des beaux-arts, fondée en 1858, à Besançon.

Société d'émulation du Doubs, fondée en 1840, à Besançon.

Mémoires, 1re série, t. I, 1841-1843; t. III, 1847-1849, grand in-8°. — 2e série, t. I, 1850; t. VIII, 1856, grand in-8°. — 3e série, t. I, 1856; t. X, 1864-1869, in-8°. — 4e série, t. I, 1865; t. X, 1875, in-8°. — 5e série, t. I, 1876, in-8°.

A la fin du tome X de la 4e série, p. 607-665, table générale des *Mémoires de la Société*, 1841-1875, dressée par M. I. Waille.

Digitized by Google

Société de médecine de Besançon, fondée en 1845.

Bulletins, formant 2 séries, la première composée de 15 numéros qui répondent aux années 1845-1865; la deuxième, de 3 numéros qui répondent aux années 1866-1872, in-8°.

BÉZIERS.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, fondée en 1834.

Bulletin, 1re série, t. I, 1836; t. VI, 1844, in-8°. — 2e série, t. I, 1858; t. VIII, 1876, in-8°.

Le Breviari d'amor de Matfre Ermengaud suivi de sa lettre à sa sœur. Introduction et glossaire, par Gabriel Azaïs. Paris, Béziers et Leipzig, in-8°.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers, fondée en 1875.

Bulletin, 1re année, décembre 1876, grand in-8°.

BLOIS.

Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, fondée en 1832, à Blois.

Mémoires, t. I, 1833; t. IX, 1re partie, 1875, in-8°. (La 2e partie du tome IX est sous presse.)

Bulletin, formant 4 livraisons qui répondent aux années 1870-1872, et dont la publication a été interrompue; tient lieu du tome VIII des *Mémoires*; in-8°.

Histoire du royal monastère de Saint-Laumer de Blois, par Dom Noël Mars, publiée par M. Dupré. Blois, 1869, in-8°.

BÔNE.

Académie d'Hippone, Société de recherches scientifiques et d'acclimatation, fondée en 1863, à Bône (Algérie).

Bulletin, in-8°. Il en existe 12 numéros, répondant aux années 1865-1876. Le 13e numéro est sous presse.

Digitized by Google

BORDEAUX.

Académie des belles-lettres, sciences et arts de Bordeaux, fondée en 1712, supprimée en 1793, reconstituée peu après sa suppression sous le nom de *Société d'agriculture* qu'elle conserva de 1800 à 1816; reprit en 1816 son ancien titre.

I. L'ancienne Académie a publié, indépendamment des programmes, règlements, etc., un recueil des dissertations qui ont obtenu les prix des concours ouverts par l'Académie. Ces dissertations, réunies par un faux titre et portant chacune une pagination particulière, furent imprimées de 1715 à 1735; elles forment 6 volumes in-12. A partir de 1740, elles ont été imprimées in-4° et forment un nombre indéterminé de volumes.

II. La Société d'agriculture n'a publié aucun volume; ses procès-verbaux et mémoires étaient imprimés par les journaux et principalement par le *Bulletin polymathique*.

III. A partir de 1820 jusqu'à 1839, elle a fait imprimer chaque année, format in-8°, un procès-verbal de la séance publique annuelle, contenant les discours et mémoires qui y avaient été lus. Manquent les années 1823 et 1838.

IV. *Actes*, t. I, 1839; t. XXXVI, 1877, in-8°.

Académie royale de peinture et sculpture, fondée en 1690, à Bordeaux, cesse d'exister en 1709; reconstituée en 1769 par des artistes bordelais sous le titre d'*Académie royale de peinture, sculpture et d'architecture civile et navale*, supprimée en 1793.

Elle n'a rien fait imprimer. Les titres, procès-verbaux, etc., de la première Académie forment 1 volume in-folio que la ville possède; ceux de la deuxième Académie forment 2 volumes in-folio conservés par M. Jules Delpit.

Commission des monuments et documents historiques, fondée en 1839, à Bordeaux.

Rapports et comptes rendus, 15 vol. in-8° répondant aux années 1840-1855.

Digitized by Google

Société des amis des arts, fondée en 1851, à Bordeaux.

Société archéologique de la Gironde, fondée en 1873, à Bordeaux.

T. I, 1874; t. III, 1876, in-8°. (Le dernier fascicule du tome III est sous presse.)

Société des archives historiques du département de la Gironde, fondée en 1859, à Bordeaux.

T. I, 1859; t. XVII, 1876, in-4°. — Le tome XI contient, p. 1-135, une table chronologique des documents publiés dans les 10 premiers volumes et un glossaire des mots gascons qui se trouvent dans les textes publiés.

Société bibliographique, Comité de Bordeaux, fondée en 1868.

Bulletin, mensuel.

Société des bibliophiles de Guyenne, fondée en 1866, à Bordeaux.

Tome I des publications (Bordeaux, 1867, in-8°), contenant : *La reprise de la Floride*, par M. Tamizey de Larroque; — *Étienne de La Boétie : Notes sur Plutarque*, par M. Reinhold Dezeimeris; — *Mémoires de Jean de Fabas*, par M. H. Barckhausen; — *Plainctes de la Guyenne au Roy*, par M. J. Delpit.

Tome II (Bordeaux, 1876, in-8°), contenant : *Poésies inédites grecques, latines et françaises, de Martin Despois*, publiées par M. Reinhold Dezeimeris; — *Supplément logarithmique de Leonelli*, M. J. Houël; — *Louis XIII à Bordeaux*, par M. Tamizey de Larroque.

Les essais de Michel de Montaigne. Textes primitifs des trois premières éditions publiées pendant la vie de l'auteur, réimprimés par MM. Barckhausen et Reinhold Dezeimeris, t. I. Bordeaux, 1870, in-8°.

Chronique bordelaise de Jean de Gaufreteau, publiée par M. Jules Delpit, t. I. Bordeaux, 1877, in-8°.

Tablettes des bibliophiles de Guyenne, 2 vol. in-8°. Le premier contient : *Les mœurs béarnaises*, par M. P. Raymond; — *Origines de l'imprimerie en Guyenne*, par M. Delpit. — Le second renferme : *Inventaire de la collection Payen*, par G. Richou; — *Lettres de Françoise de Lachassagne*, par J. Delpit.

Digitized by Google

Société de géographie commerciale, fondée en 1874, à Bordeaux.

Bulletin, t. I, 1874-1875; t. II, 1875-1876, in-8°.

Elle a publié en outre :

Questionnaire général adressé à MM. les capitaines de navire, voyageurs et correspondants de la Société. Bordeaux, 1875, in-8°.

Carte géologique de la Gironde, dressée par M. Raulin, 1876.

Carte agricole de la Gironde, dressée par M. Malvezin, 1876.

Société linnéenne de Bordeaux, fondée en 1818.

Bulletin, t. I, 1826; t. III, 1829, in-8°.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 1re série, t. I; t. X, 1838, in-8°. — 2e série, t. I, 1839; t. X, 1855, in-8°. — 3e série, t. I, 1856; t. X, 1876, grand in-8°. — 4e série, t. I, 1877, grand in-8°. (Le tome I de la 4e série est sous presse.) — A la fin du tome XX, p. 905-996, *Table méthodique des matières contenues dans les tomes I à XX des Bulletins et Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, par V. Raulin. — Il a été fait une *Table générale des matières contenues dans les tomes XXI à XXX des Actes de la Société linnéenne*, grand in-8° de 15 pages.

Société de médecine de Bordeaux, fondée en 1798.

Journal, 1re série, t. I, 1829; t. VI, 1831. — 2e série, t. I, 1835; t. VIII, 1838. — 3e série, t. I, 1839; t. VIII, 1842, in-8°.

Journal de médecine et Recueil des travaux de la Société, 1re série, t. I, 1843; t. XIII, 1856. — 2e série, t. I, 1856; t. X, 1865. — 3e série, t. I, 1863; t. III, 1868. — 4e série, t. I, 1869; t. II, 1870, in-8°.

Société de pharmacie de Bordeaux, fondée en 1834.

Mémoires, t. I, 1834-1858, grand in-8°.

Bulletin, paraissant par livraisons mensuelles, t. I, 1860; t. XVI, 1876, grand in-8°.

Journal de pharmacie de Bordeaux, publié sous le patronage de la Société, contenant les actes de la Société et les Mémoires qui lui ont été présentés. 1 vol. grand in-8°.

Les fonds de la mer, par MM. Léon Périé et le marquis de Follin, t. I. Bordeaux, 1869, grand in-8°.

Digitized by Google

Société philomathique de Bordeaux, fondée en 1808.

Bulletin, 1re série, t. I, 1802; t. XX, 1822, in-8°. — 2e série, t. I, 1856; t. XIV, 1869, in-8°.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, fondée en 1850.

Mémoires, 1re série, t. I, 1855; t. X, 1875, grand in-8°. — 2e série, t. I, 1876; t. II, 1er cahier, 1877, grand in-8°.

BOULOGNE-SUR-MER.

Société académique de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1863.

Mémoires, t. I, 1864-1865; t. V, 1873-1876, in-8°.

Bulletins, t. I, 1864-1872, in-8°. Ont paru 3 fascicules du tome II.

BOURG.

Société d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain, fondée en 1783, à Bourg.

Comptes rendus et procès-verbaux, comprenant les travaux des séances depuis 1802 jusqu'en 1822, in-8°.

Journal, in-8°, formant chaque année un volume, depuis 1820 jusqu'en 1867.

Annales, t. I, 1868; t. X, 1877, in-8°.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, fondée en 1872, à Bourg.

Revue, paraissant par livraisons mensuelles et bi-mensuelles, in-8°. Il en existe 62 numéros, dont les 60 premiers forment 5 volumes, répondant aux années 1872-1876.

BOURGES.

Société des antiquaires du Centre, fondée en 1867, à Bourges.

Mémoires, t. I, 1867; t. V, 1873-1874, in-8°. (Le tome VI est sous presse.)

Digitized by Google

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher, fondée en 1849, à Bourges, sous le nom de *Commission historique du Cher.*

Mémoires, 1re série, t. I, 1857; t. II, 1864, in-8°. — 2e série, t. I, 1868; t. III, 1876, in-8°.

Bulletin archéologique, dont la publication a été interrompue, formant 4 numéros, qui répondent aux années 1852-1856, in-8°.

Album des monuments gallo-romains de Bourges. Bourges, 1857, in-folio.

BREST.

Société académique de Brest, fondée en 1858.

Bulletin, 1re série, t. I, 1861; t. VIII, 1873, in-8°. — 2e série, t. I, 1874; t. III, 1877, in-8°.

BRIEY.

Société d'archéologie et d'histoire, fondée en 1871, à Briey, et siégeant précédemment à Metz.

CAEN.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, fondée en 1652.

Mémoires, t. I, 1754; t. V, 1760, in-8°.

Séance publique pour la rentrée de l'Académie royale des belles-lettres de Caen, le deuxième décembre 1762, où présidoit M. de Fontette, intendant de la généralité, vice-protecteur. Caen, in-8°.

Rapport général sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, jusqu'au 1er janvier 1811, par P. F. T. Delarivière, secrétaire. Caen, 1811, in-8°. (Ce volume est une analyse des travaux de l'Académie de 1800 à 1811.)

Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen pour les années 1811-1815, faisant suite au *Rapport général* imprimé en 1811, par Delarivière, secrétaire. Caen (s. d.), in-8°.

Mémoires, in-8°, formant 31 volumes, qui répondent aux années 1822-1877.

Mémoire sur l'instruction des sourds-muets, qui a été lu dans la séance

Digitized by Google

publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, le jeudi 27 avril 1820, par M. l'abbé Jamet, etc. Caen, 1820, in-8°.

Second mémoire sur l'instruction des sourds-muets, ou nouveau système de signes, lu dans la séance de l'Académie de Caen, le 20 novembre 1821, par M. l'abbé Jamet. Caen, 1822, in-8°.

Extrait d'un mémoire sur les terrains du département du Calvados, lu à l'Académie de Caen, par M. Hérault (s. l., s. d.), in-8°.

Analyse d'un mémoire sur la digue de Cherbourg, par M. le baron Cachin, associé de l'Académie, lu à la séance du 26 janvier 1821, par M. Pattu. Caen, 1821, in-4°.

Mémoire sur les vestiges des thermes de Bayeux, découverts en 1760, et recherchés en 1821, par ordre de M. le comte de Montlivault, conseiller d'État, préfet du département du Calvados, lu dans la séance du 24 mai 1822, par M. Surville, etc. Caen, 1822, in-4° et in-8°.

Association normande pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, fondée en 1831, à Caen.

Annuaire, t. I, 1835; t. XLII, 1876, in-8°.

Société d'agriculture et de commerce de Caen, fondée en 1762.

Mémoires, t. I, 1853; t. VII, 1858, in-8°.

Bulletin, in-8°, paraissant par livraisons mensuelles et formant 17 volumes qui répondent aux années 1858-1875.

Société des antiquaires de Normandie, fondée en 1824, à Caen. (Derache, libraire à Paris.)

Mémoires, 1re série, t. I, 1825; t. X, 1837, in-8°, avec 8 atlas. — 2e série, t. I, 1840; t. X, 1853, in-4° (t. XI-XX de la collection). — 3e série, t. I, 1855; t. IX, 1877, in-4° (t. XXI-XXIX de la collection).

Il existe une table des 24 premiers volumes, par M. Renault, in-4° de 151 pages.

Bulletin, in-8°. Commencé en 1860, ce bulletin contient les procès-verbaux des séances, des comptes rendus et des notices diverses. Les années 1860-1875 forment les tomes I-VII, plus un tome VII supplémentaire, consacré aux recherches de M. Henri Moisy sur les noms de famille normands.

Tome VIII, 1er fascicule, années 1875-1876. Une table des

Digitized by Google

5 premiers volumes du Bulletin a été dressée par M. Renault. (Caen, 1872, in-8°.)

Un catalogue et description des objets d'art, d'antiquité, du moyen âge, de la renaissance, déposés au musée de la Société, a été rédigé par M. Gervais. Caen, 1864, in-8°.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, fondée en 1834, à Caen.

Comptes rendus des Congrès archéologiques de France, t. I, 1834; t. XLII, 1876, in-8°.

Bulletin monumental ou collection de Mémoires sur les monuments historiques de France, 1re série, t. I, 1835; t. X, 1844, in-8°. — 2e série, t. XI, 1845; t. XX, 1854, in-8°. — 3e série, t. XXI, 1855; t. XXX, 1864, in-8°. — 4e série, t. XXXI, 1865; t. XXXVII, 1872, in-8°. — 5e série, t. XXXVIII, 1873; t. XLII, 1876, in-8°. (Le tome XLIII, pour l'année 1877, est sous presse.)

Il existe 4 volumes de tables.

Société des beaux-arts, fondée en 1855.

Bulletin, t. I, 1856; t. V, 1877, grand in-8°.

Société linnéenne de Normandie, fondée en 1823, à Caen, sous le nom de *Société linnéenne du Calvados*.

Mémoires, 1re série, t. I, 1824; t. IV, 1828, in-8°, avec atlas. — 2e série, t. V, 1829-1833; t. XVI, 1869-1872, in-4°.

Bulletin, in-8°. Commencé en 1855, ce bulletin contient les procès-verbaux des séances, les Mémoires, notices, etc., qui ne doivent pas être insérés dans les volumes de *Mémoires;* le compte rendu des excursions scientifiques faites par la Société. La 1re série du *Bulletin* comprend 10 volumes répondant aux années 1855-1865; la 2e série comprend également 10 volumes répondant aux années 1866-1876; le 1er volume de la 3e série (1876-1877) est sous presse.

En dehors de ces publications, la Société a fait paraître les comptes rendus de plusieurs séances publiques tenues à Caen, Bayeux, Valognes, Cherbourg, Vire, Alençon, Falaise, Bernay, Lisieux, Honfleur, le Havre, etc.

Digitized by Google

Société de médecine de Caen et du Calvados, fondée en l'an VII sous le titre de *Conseil de santé*, appelée en l'an XI *Société de médecine de Caen*, jusqu'en 1875, époque à laquelle elle a pris sa dénomination actuelle.

Depuis sa fondation, cette Société a publié quelques volumes de *Miscellanées* et d'*Annales*.

Depuis 1876, elle publie un journal mensuel, l'*Année médicale*.

CAHORS.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, fondée en 1872, à Cahors.

Bulletin, paraissant par livraisons trimestrielles, in-8°. Il en existe 13 numéros, dont les 11 premiers forment 2 volumes, répondant aux années 1873-1876. Cette Société publie en outre des bulletins des procès-verbaux de ses séances. Ces bulletins forment aujourd'hui 3 livraisons, répondant aux années 1872-1876.

CAMBRAI.

Société d'émulation de Cambrai, fondée en 1804.

Rapport sur les premiers travaux de la Société, brochure publiée en 1806, réimprimée en 1847, in-8°.

Mémoires, t. I, 1808; t. XXXIII, 1875-1876, in-8°. Les tomes XVII, XIX, XXVII, XXVIII, XXX, XXXI et XXXIII se composent chacun de 2 volumes. Aux tomes XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXIX, XXXI et XXXII sont joints les procès-verbaux qui forment, pour chacune des années auxquelles correspondent les tomes, une brochure à part. Au tome XXVII est joint un album in-4° de 19 planches.

La 1re partie du tome XXVIII contient, p. 411-470, la *Table générale* des volumes de *Mémoires* précédents; elle a été dressée par M. A. Wilbert.

Chronique d'Arras et de Cambrai, par Balderic, chantre de Thérouanne au XIe siècle. Cambrai, 1834, in-8°.

Compte rendu du Congrès des agriculteurs du Nord, tenu à Cambrai du 5 au 10 novembre 1845. Cambrai, 1846, in-8°.

Digitized by Google

CANNES.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, fondée en 1868, à Cannes.

Mémoires, t. I, 1869; t. V, 1875, in-8°. (Le tome VI est en cours de publication.)

CARCASSONNE.

Société des arts et sciences, fondée en 1836, à Carcassonne, sous le titre de *Commission des arts et sciences;* reconstituée en 1844 sous sa dénomination actuelle.

Mémoires, t. I, 1849-1851; t. III, 1870, in-8°.

CASTRES.

Commission des antiquités de la ville de Castres et du département du Tarn, fondée en 1877.

Bulletin, in-8°, t. I; en cours de publication. (Les n°s 1-4, p. 1-72 ont paru.)

Société littéraire et scientifique de Castres, fondée en 1856.

Procès-verbaux, t. I, 1857; t. VI, 1867, in-8°.

CHALON-SUR-SAÔNE.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, fondée en 1844.

Mémoires, t. I, 1846, in-8°; t. VI, 1876, grand in-4°. Au tome II est joint un atlas de 17 planches.

Bulletins et rapports dont la suite est interrompue.

Monnaies françaises du règne de Louis XIV, par M. Félix Bessy-Journet. Chalon, 1850, in-folio.

Histoire du Parlement de Bourgogne de 1733 à 1790, complétant les ouvrages de Paillot et Petitot, et renfermant l'état du Parlement depuis son établissement, selon l'ordre de la création et de la succession des charges, par M. A.-S. des Marches. Chalon, 1851, in-folio.

Digitized by Google

Le papyrus magique Harris, traduction analytique et commentée d'un manuscrit égyptien, comprenant le texte hiératique, publié pour la première fois, un tableau phonétique et un glossaire, par M. François Chabas. Chalon, 1860, in-4°.

Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne, par M. Marcel Canat de Chizy. Chalon, 1863, grand in-8°.

Cartularium prioratus Beatæ Mariæ de Paredo monachorum, par MM. Canat de Chizy et l'abbé U. Chevalier (sous presse).

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, fondée en 1875, à Chalon.

Bulletins et Mémoires, in-8°, comprenant les procès-verbaux de la Société et les travaux de ses membres. Ils forment 5 fascicules, dont 4 ont paru en 1876; le 5e est de 1877.

CHÂLONS-SUR-MARNE.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, fondée en 1798, à Châlons-sur-Marne.

Mémoires, paraissant et formant chaque année un volume in-8° depuis 1807.

CHAMBÉRY.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, fondée en 1819, à Chambéry.

Mémoires, 1re série, t. I, 1825; t. XII, 1846, in-8°. — 2e série, t. I, 1854; t. XII, 1872, in-8°. — 3e série, t. I, 1875; t. IV, 1875, in-8°.

Chroniques de Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI, documents inédits recueillis et mis en ordre par M. Léon Ménabréa. Chambéry, 1859, in-8°.

Chartes du diocèse de Maurienne, documents recueillis par Mgr Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, et M. l'abbé Albrieux. Chambéry, 1861, in-8°.

Société d'histoire naturelle de Savoie, fondée en 1844, à Chambéry.

Digitized by Google

Société médicale de Chambéry, fondée en 1848.

Comptes rendus, formant 4 fascicules in-8°, qui répondent aux années 1848-1873.

Bulletin, formant 2 fascicules in-8°, qui répondent aux années 1859-1877.

Rapport sur l'enseignement de la médecine en Savoie, par MM. Carret et Guillaud, 1852, in-8°.

Note additionnelle à ce rapport, par les mêmes, 1852, in-8°.

Mémoire à la Commission de la Chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi sur l'enseignement, 1854, in-8°.

Rapport sur la collection des eaux minérales de Savoie à l'Exposition universelle de Paris, par M. Charles Calloud, 1855, in-8°.

Rapport sur le choléra en Savoie en 1854, par le Dr Guillaud, 1858, in-8°.

Rapport sur l'eau minérale de la Bauche, 1868, in-4°.

Analyse de l'eau de la Bauche, par M. Ch. Calloud, 1863, in-8°.

De la médication par les ferrugineux, et plus particulièrement par l'eau de la Bauche, par le Dr Guillaud, 1865, in-8°.

L'eau minérale de Challes, 1874, in-8°.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, fondée en 1856, à Chambéry.

Mémoires et Bulletin, t. I, 1856; t. XVI, 1877, in-8°, plus un album in-folio.

CHARTRES.

Société archéologique d'Eure-et-Loir, fondée en 1856, à Chartres.

Mémoires, t. I, 1858; t. VI, 1876, grand in-8°.

Procès-verbaux, t. I, 1876; t. V, 1876, grand in-8°.

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir, par M. de Boisvillette. Chartres, 1860, grand in-8°.

Statistique scientifique d'Eure-et-Loir, par MM. Lefebvre, Marchand, Lamy et Guemé. Chartres, 1872-1875. 2 vol. grand in-8°.

Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, par MM. de Lépinois et Lucien Merlet. Chartres, 1862-1865. 3 vol. in-4°.

Digitized by Google

Histoire du diocèse et de la ville de Chartres, par J.-B. Souchet, official et chanoine de Notre-Dame de Chartres, publiée d'après le manuscrit original de la bibliothèque de Chartres. Chartres, 1866-1872. 4 vol. grand in-8°.

L'invasion prussienne. Rapports des maires du département sur les événements qui se sont passés dans leurs communes. Chartres, in-8°.

CHÂTEAUDUN.

Société dunoise (archéologie, histoire, sciences et arts), fondée en 1864, à Châteaudun.

Bulletins, paraissant par livraisons trimestrielles in-8°, et contenant les travaux des membres de la Société; forment 2 volumes. Le tome I répond aux années 1864-1869; le tome II, aux années 1870-1874; en outre, 6 livraisons aux années 1875-1877.

Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, par E. Mabille. Châteaudun, 1874, in-8°.

Histoire de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, par le Dr V. Bigot. Châteaudun, 1876, in-8°.

Chartes octroyées par Louis Ier, comte de Blois, de Chartres et de Clermont (1193-1197), par Poulain de Bossay. Châteaudun, 1876, in-8°.

Topographie archéologique du pays Dunois, par le même. Châteaudun, 1876, in-8°, brochure.

CHÂTEAU-THIERRY.

Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

Annales, in-8°. Commencées en 1864, elles contiennent les procès-verbaux des séances, des comptes rendus et des notices diverses relatives au département de l'Aisne et aux provinces de Champagne et de Brie. Les années 1864-1870 forment 7 fascicules petit in-8°; les années 1870-1876, 6 volumes grand in-8°.

CHERBOURG.

Société académique de Cherbourg, fondée en 1755.

Mémoires, t. I, 1833; t. XII, 1875, in-8°.

De 1755 à 1793 et de 1807 à 1833, cette Société n'a publié que des comptes rendus annuels et sommaires de ses travaux.

Digitized by Google

Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg, fondée en 1851. (Baillière et fils, libraires à Paris.)

Mémoires, 1re série, t. I, 1852-1853; t. X, 1864, in-8°. — 2e série, t. XI, 1865; t. XX, 1876, in-8°. — 3e série, t. XXI (sous presse), in-8°.

A la fin du tome X, p. 345-382, *Table méthodique des matières contenues dans les 10 volumes composant la 1re série (1852-1864) des Mémoires*, et *Table alphabétique des noms d'espèces, genres et familles des animaux et végétaux décrits et figurés dans les 10 volumes de la 1re série*, par Aug. Le Jolis. — Des tables semblables pour les 10 volumes de la 2e série (1865-1876) sont à la fin du tome XX.

Catalogue de la bibliothèque de la Société, par Aug. Le Jolis. Cherbourg, 1870 et 1872, in-8°.

Compte rendu de la séance extraordinaire tenue par la Société, le 30 décembre 1876, à l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation. Cherbourg, 1877, in-8°.

CLAMECY.

Société scientifique et artistique de Clamecy, fondée en 1876.

Bulletin, in-8°, formant un numéro et comprenant les années 1876-1877.

CLERMONT-FERRAND.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, fondée en 1747.

Annales, t. I, 1828; t. XXXI, 1858, in-8°.

Mémoires, t. I, 1859; t. XVIII, 1876, in-8°.

Cartulaire de Brioude [*Liber de honoribus sancto Juliano collatis*]..., par M. Henry Doniol. Clermont et Paris, 1863, in-4°.

Cartulaire de Sauxillanges..., par M. Henry Doniol. Clermont et Paris, 1864, in-4°.

Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II, précédées de sa biographie, suivies de notes critiques et historiques, par A. Olleris. Clermont, 1867, in-4°.

Correspondance de Georges Couthon, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative et à la Convention nationale (1791-1794), suivie de «l'Aristocrate converti», comédie en deux actes, de Couthon. Paris, 1872, in-4°.

Digitized by Google

Société des amis des arts de l'Auvergne, fondée en 1876, à Clermont (?).

COMPIÈGNE.

Société historique de Compiègne, fondée en 1868. (Dumoulin, Champion, libraires à Paris.)

Bulletin, t. I, 1869-1873; t. III, 1876-1877, grand in-8°.

Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne, 1869-1875. Fascicule grand in-8°.

CONSTANTINE.

Société archéologique de Constantine, fondée en 1852.

Recueil, 1re série, t. I, 1853; t. X, 1866, in-8°. — 2e série, t. XI, 1867; t. XVII, 1875, in-8°.

Album du Musée de Constantine, dessins et texte explicatif. 1er cahier, 1862; 2e cahier, 1863, in-4° oblong.

COUTANCES.

Société académique du Cotentin, fondée en 1872, à Coutances.

Mémoires, t. I et II, 1875 et 1877, in-8°.

DAX.

Société de Borda, fondée en 1876, à Dax.

Bulletin, paraissant par livraisons trimestrielles, in-8°. Il en existe 6 numéros, répondant aux années 1876-1877 (2e trimestre).

DIJON.

Académie des sciences, arts et belles-lettres, fondée en 1740; supprimée en 1793; reconstituée le 3 floréal an VI sous le nom de *Société libre des sciences, arts et agriculture de Dijon*; rétablie le 21 prairial an X sous sa dénomination primitive.

Mémoires, t. I, 1769; t. X, 1785, in-8°. — 1re série, t. I, an X; t. XXXVIII, 1850, in-8°. — 2e série, t. I, 1851; t. XVI, 1871, in-8°. — 3e série, t. I, 1873; t. IV, 1877, in-8°.

Digitized by Google

Le tome XVI renferme, p. 61-180, la *Table générale et méthodique des travaux* contenus dans les *Mémoires* publiés de 1769 à 1869.

Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiées sous les auspices de l'Académie par M. J. Garnier; t. I-III, ...-1877, in-4°.

Commission des antiquités de la Côte-d'Or, fondée en 1830.

Mémoires, t. I, 1832-1833; t. II, 1834-1835, in-8°, avec un album in-4°; — t. I, 1841; t. IX, 1874, in-4°.

Texte et carte des voies romaines du département de la Côte-d'Or et répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune.

Société des amis des arts, fondée en 1857, à Dijon.

DOUAI.

Société d'agriculture, des sciences et arts, centrale du département du Nord, fondée en 1799, à Douai.

Mémoires, 1re série, t. I, 1826; t. XIII, 1848-1849, in-8°. — 2e série, t. I, 1849-1851; t. XIII, 1874-1876, in-8°.

A la fin du tome XIII de la 1re série, p. 373-526, *Table des matières contenues dans la 1re série.*

Souvenirs de la Flandre wallonne, recherches historiques et choix de documents relatifs à Douai et aux anciennes provinces du nord de la France, t. I, 1861; t. XVI, 1876, in-8°.

Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles, en langue romane wallonne du nord de la France, publié par M. Tailliar. Douai, 1849, in-8°. (N° 1 des *Documents historiques.*)

DRAGUIGNAN.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, fondée en 1855.

Bulletin, formant un volume tous les deux ans; t. I, 1856; t. X, 1875, grand in-8°.

A la fin du tome X, p. 403-418, *Table générale des matières traitées dans les dix premiers volumes (1856-1875).*

Digitized by Google

DUNKERQUE.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, fondée en 1851.

Mémoires, t. I, 1853; t. XIX, 1876, in-8°.

Bulletin, 2 numéros, 1852, in-8°.

Histoire de la Société dunkerquoise (1851-1875). Dunkerque, 1875, in-8°.

ELBEUF.

Société industrielle, fondée en 1858, à Elbeuf.

Bulletin, 128 numéros, in-8°.

ÉPINAL.

Société d'émulation du département des Vosges, fondée en 1825, à Épinal.

Journal de la Société d'émulation; connaissances usuelles, n° 1, 1825; n° 25, 1843, in-8°.

Annales, t. I, 1831-1833; t. XV, 1875, in-8°. — Nouvelle série, année 1877. Épinal, 1877, in-8°.

ÉVREUX.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, fondée en 1807, à Évreux.

Recueil des travaux de la Société, 1re série, t. I, 1830; t. X, 1839, in-8°. — 2e série, t. I, 1840; t. VIII, 1848-1849, in-8°. — 3e série, t. I, 1850-1851; t. IX, 1864-1868, in-8°. — 4e série, t. I, 1869-1872; t. II, 1873-1875, in-8°.

La Société a fait imprimer en 1865 une notice historique sur la Société et des tables méthodique, alphabétique de noms d'auteurs et analytique des matières contenues dans les 24 volumes publiés par elle de 1830 à 1860. Évreux, 1865, in-8°.

Mémoire sur les ruines du vieil Évreux, par M. Rever. Évreux, 1827, in-8°.

Digitized by Google

De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, par M. Walras. Évreux, 1831, in-8°.

Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure, par Auguste Le Prévost. Évreux, 1839, in-18.

Dictionnaire topographique, statistique et historique de l'Eure, par Gadebled. Évreux, 1840, in-18.

Antiquités gallo-romaines du vieil Évreux, par M. Bonnin. Évreux, 1860, in-4° avec un atlas.

Statistique du département de l'Eure. Botanique. Évreux, 1846, in-4°.

Statistique du département de l'Eure. Usages locaux. 1re édition, Évreux, 1850, in-4°, et 1851, in-8°. — 2e édition, Évreux, 1863, in-12. — 3e édition, Évreux, 1874, in-12.

Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge, par M. Léopold Delisle. Évreux, 1851, in-8°.

Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Évreux, 1862-1872, 3 vol. in-8°.

Carte géologique du département de l'Eure, dressée par M. Antoine Passy, de l'Institut, sur la carte topographique du dépôt de la guerre. Évreux, 1857.

Description géologique du département de l'Eure avec un *Appendice* contenant des *Notes sur l'orographie, l'hydrologie, la géologie, l'agriculture, l'industrie et la botanique de chaque commune*, par M. Antoine Passy, de l'Institut. Évreux, 1874, in-4°.

Histoire de Bernay et de son canton, par M. le colonel Goujon. Évreux, 1875, in-8°.

GANNAT.

Société des sciences médicales de Gannat, fondée en 1845.

Rapports, t. I, 1847; t. XXX, 1877, in-8°.

GRENOBLE.

Académie delphinale, fondée en 1772, à Grenoble, sous le nom de *Société littéraire;* depuis 1789, elle prit le nom d'*Académie delphinale;* réorganisée sous la dénomination de *Société des amis des sciences, arts et belles-lettres de la commune de Grenoble*,

Digitized by Google

qu'elle conserva jusqu'à l'an IV, époque où elle fut appelée *Lycée des sciences et des arts de la commune de Grenoble;* de 1802 à 1844, *Société des sciences et des arts;* depuis 1844, *Académie delphinale.*

Mémoires de la Société littéraire de Grenoble, t. I, 1787; t. III, 1789, in-4°.

L'ancienne Académie delphinale a publié un fascicule, 1790, in-4°. La Société des amis des sciences, arts et belles-lettres et le Lycée des sciences et des arts ont publié 5 fascicules in-8°, en l'an IV, l'an VIII, l'an X, en 1806 et 1811.

Bulletin, 1re série, t. I, 1846; t. V, 1857, in-8°. — 2e série, t. I, 1861; t. III, 1864-1865, in-8°. — 3e série, t. I, 1866; t. XII, 1877, in-8°.

Documents inédits relatifs au Dauphiné, dont 3 volumes ont paru, savoir :

Cartulaire du prieuré de Saint-Robert de Cornillon; Cartulaire de l'ancienne chartreuse des Écouges, diocèse de Grenoble, édités par les soins de M. l'abbé Auvergne. Grenoble, 1865, in-8° (t. I de la collection).

Cartulaires de l'église et de la ville de Die; Nécrologe de Saint-Robert de Cornillon; Hagiologe et deux *Chroniques de Vienne; Chronique de Valence; Cartulaire dauphinois de l'abbaye de Saint-Chaffre; Pouillés des diocèses de Vienne, Valence, Die et Grenoble*, par l'abbé C.-U.-J. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8° (t. II de la collection).

La topographie militaire de la frontière des Alpes, par M. de Montannel, éditée par les soins de M. A. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie. Grenoble, 1875, in-8° (t. III de la collection).

Société d'agriculture et d'horticulture de Grenoble, fondée en 1835.

Bulletin, 25 numéros in-8°; remplacé en 1855 par un journal mensuel intitulé *Sud-Est.*

Société de statistique de l'Isère, fondée en 1838, à Grenoble.

Bulletin, 1re série, t. I, 1840; t. V, 1850, in-8°. — 2e série, t. I, 1851; t. VII, 1867, in-8°. — 3e série, t. I, 1867; t. V, 1876, in-8°.

Digitized by Google

GUÉRET.

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, fondée en 1832, à Guéret.

Mémoires, t. I, 1838-1847; t. III, 1858-1862, in-8°.

Bulletin, n° 1, 1865; n° 2, 1873, in-8°.

LA FLÈCHE.

Société des sciences et arts de la Flèche, fondée en 1857.

LANGRES.

Société historique et archéologique de Langres, fondée en 1836.

Mémoires, t. I, 1846-1860; t. II, 1862-1877, in-4°.

Bulletin, in-8°, comprenant 5 livraisons répondant aux années 1872-1877.

Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville (1008-1386), par M. J. Simonnet. Langres, 1876, in-8°.

LAON.

Société académique de Laon, fondée en 1850.

Bulletin, t. I, 1852; t. XXI, 1876, in-8°.

Mémoires sur la Ligue, d'Antoine Richard. Laon, 1869, in-8°.

Élections aux États généraux de 1789. Laon, 1872, in-8°.

Cinquante ans de l'histoire du chapitre de Laon. Laon, 1875, in-8°.

LA ROCHE-SUR-YON.

Société d'émulation de la Vendée, fondée en 1854.

Annuaire, 1re série, t. I, 1855; t. XIV, 1868, in-8°. — 2e série, t. I, 1872; t. VI, 1876, in-8°.

Il existe des 14 volumes de la 1re série une table publiée par M. Eug. Louis, en 1871, in-8°.

Digitized by Google

LA ROCHELLE.

ACADÉMIE DES BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA ROCHELLE, fondée en 1732; supprimée en 1791; reconstituée en 1803 sous le nom de *Lycée rochelais*, et en 1853 sous sa dénomination primitive.

Recueil de pièces en prose et en vers, 1747, 1752, 1763, 3 volumes in-8°.

Annales, t. I, 1854; t. XX, 1874, in-8°.

Annales de la Société des sciences naturelles, 1877, in-8°.

Séances publiques, in-8°, formant 5 livraisons qui répondent aux années 1872-1876.

Notices historiques sur les Sociétés des lettres, sciences et arts de la Rochelle. 1873, in-8°.

Éloge du maréchal de Senectère, par P. Gervaud. La Rochelle, 1855, in-8°.

Ph. Caurianæ de obsidione Rupellæ commentarius, avec traduction et étude bibliographique. La Rochelle, 1856, in-8°.

Revue de l'Aunis et de la Saintonge, 3e année, 1866, in-8°. (Les autres années ont été publiées sans le concours de l'Académie.)

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, fondée en 1876, à la Rochelle.

LAVAL.

SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE DE LA MAYENNE; MANUFACTURES, AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, fondée en 1851, à Laval.

Bulletin, t. I, 1853; t. IV, 1868, in-8°.

LE HAVRE.

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE NORMANDIE, fondée en 1871, au Havre.

Bulletin, in-12, paraissant une fois par an, par fascicule. Ont paru les années 1873-1876, qui forment 2 volumes, et le 1er fascicule du tome III.

Notes prises par M. A. Lécureur au cours de géologie professé par M. G. Lennier, à l'Hôtel de ville. 1875, 10 cahiers grand in-12.

Digitized by Google

Bibliographie géologique de la Normandie. 1er fascicule, in-12.

Compte rendu des courses géologiques de l'année 1876, dans les départements de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche, in-8°, brochure (épuisé).

SOCIÉTÉ NATIONALE HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES, fondée en 1833.

Recueil, t. I, 1833; t. XXVIII, 1876, in-8°.

Bulletin, in-8°, paraissant par livraisons bi-mensuelles et contenant les procès-verbaux des séances et quelques mémoires. Il a été publié seulement pendant les années 1869-1870.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DU HAVRE, fondée en 1858.

Mémoires, 3 volumes.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS AGRICOLES ET HORTICOLES DU HAVRE, fondée en 1868.

Bulletin, grand in-8°. Commencé en 1868, ce bulletin comprend 12 numéros répondant aux années 1868-1877.

Catalogue de pomologie spécialement pour la région du Havre. Le Havre, 1876, grand in-8°.

Des engrais chimiques. Le Havre, 1876, grand in-8°.

LE MANS.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE, fondée en 1761, au Mans, sous le titre de *Société d'agriculture pour la généralité de Touraine, bureau du Mans;* supprimée en 1793; rétablie en 1794 sous le nom de *Commission des arts;* désignée en 1795 sous le titre de *Société centrale de correspondance des arts près la municipalité du Mans;* en 1799, sous le titre de *Société libre des arts;* en 1814, sous celui de *Société royale des arts;* depuis 1839, sous celui de *Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*

Recueil des délibérations et des mémoires de la Société royale d'agriculture de la généralité de Tours, 3e partie. Bureau du Mans, 1761, in-8°.

Digitized by Google

Séances publiques de la Société libre des arts, livraisons annuelles. De 1806 à 1826, petit in-8°.

Analyse des travaux de la Société royale des arts du Mans, 1re partie, par M. Ledru. 1794-1819, in-8°.

Recueil de pratiques, recettes, procédés, découvertes sur l'agriculture, t. I, 1817; t. V, 1821, in-8°.

Mémoires, t. I, 1855, in-8°.

Bulletin, 1re série, t. I, 1833; t. VIII, 1839, in-8°. — 2e série, t. I, 1850; t. XVI, 1876, in-8°.

Société historique et archéologique du Maine, fondée en 1875, au Mans.

Revue, paraissant tous les deux mois et formant annuellement un volume in-8°; t. I, 1876.

Histoire de la Ferté-Bernard, publiée par l'abbé Robert Charles. Le Mans, 1876, in-8°.

Le château de Lassay, par un membre de la Société. Le Mans, 1876, in-8°.

Mémoires de René-Pierre Nepveu de La Manouillère, chanoine de l'église du Mans, publiés et annotés par l'abbé Gustave Esnault. 1759-1807. Le Mans, 1877 et 1878, 2 vol. in-8°.

Société du matériel agricole de la Sarthe, fondée en 1857, au Mans.

Bulletin, in-8°, annuel.

Société de médecine de la Sarthe, fondée en 1827, au Mans.

Bulletin, in-8°, annuel.

LE PUY.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, fondée en 1819.

Mémoires, Instructions et Notices. 1821, in-8°.

Annales, t. I, 1826; t. XXXII, 1877, in-8°. — Il en a été dressé une table, 1876, in-8°.

Bulletin agronomique et industriel, t. I, 1836; t. V, 1847, in-8°.

Digitized by Google

Bulletin de la Commission des recherches historiques, mai-juillet 1859, in-8°.

Le livre de Podio ou Chroniques d'Étienne Médicis, bourgeois du Puy (1475-1565), publié par M. Aug. Chassaing. Le Puy, 1869-1874, 2 vol. in-4°.

Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy (1560-1628), publiés par M. Aug. Chassaing. Le Puy, 1875, in-4°.

LES VANS.

Société historique et archéologique du canton des Vans, fondée en 1875.

LILLE.

Comité flamand de France, fondé en 1853, à Lille.

Annales, t. I, 1854; t. XII, 1874, in-8°.

Bulletin, in-8°. Commencé en 1857, ce bulletin contient les procès-verbaux des séances, des comptes rendus et des notices diverses. Les années 1857-1875 forment les tomes I-VI. Une table de ces six volumes se trouve dans le n° 12 du tome VI, p. 489-509.

Commission historique du département du Nord, fondée en 1839, à Lille.

Bulletin, t. I, 1843; t. XIII, 1877, in-8°.

Statistique archéologique du département du Nord. Lille, 1867, 2 volumes in-8°.

Société géologique du Nord, fondée en 1870, à Lille.

Société centrale de médecine du nord de la France, fondée en 1845, à Lille.

Bulletin médical du Nord, 1re série, t. I, 1846; t. VIII, 1853, in-8°. — 2e série, t. I, 1860; t. XVII, 1876, in-8°.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, fondée en 1802, sous le titre de *Société d'amateurs des sciences et arts de Lille.*

Séances publiques, 5 cahiers, 1802-1819, in-8°.

Digitized by Google

Mémoires, 1re série, t. I, 1819; t. XXX, 1853, in-8°. — 2e série, t. I, 1854; t. X, 1863, in-8°. — 3e série, t. I, 1864; t. XIV, 1874, in-8°. — 4e série, t. I, 1875; t. II, 1876, grand in-8°.

Notices agricoles, t. I, 1838; t. XI, 1852, in-8°.

Inventaire analytique et chronologique des archives de la Chambre des comptes à Lille. Lille, 1865, 2 vol. in-4°.

Catalogue de la bibliothèque de la Société, in-8°.

LIMOGES.

Société archéologique et historique du Limousin, fondée en 1845, à Limoges.

Bulletin, 1re série, t. I, 1845-1846; t. XXII, 1873, in-8°. — 2e série, t. I, 1874; t. III, 1876, in-8° (t. XXIII-XXV de la collection).

Les *Tables générales et méthodiques* des tomes I-XXII, 1re série des *Bulletins*, ont été dressées par M. Thézard. Limoges, 1876, in-8°.

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par l'abbé Nadaud. Limoges, 1856-1872. Formera 4 vol. in-8°.

Registres consulaires de la ville de Limoges (1504-1789). Limoges, 1869. Formera 4 vol. in-8°. (Le 3e est sous presse.)

Annales manuscrites de Limoges, dites Manuscrit de 1638, publiées par É. Ruben, F. Achard et P. Ducourtieux. Limoges, 1873, in-8°.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Vienne, fondée en 1759, à Limoges.

Bulletin, t. I, 1822; t. XLIX, 1876, in-8°.

LISIEUX.

Société d'émulation de Lisieux, fondée en 1835.

Bulletin, t. I, 1846, in-8°..

Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, fondée en 1866, à Lisieux.

Bulletin, t. I. 1866-1868; t. II, 1873-1876, grand in-8°.

Digitized by Google

LONS-LE-SAUNIER.

Société d'émulation du Jura, fondée en 1817, à Lons-le-Saunier.

Mémoires, 1re série, t. I, 1818; t. XXXII, 1874, in-8°. — 2e série, t. I, 1875; t. II, 1876, in-8°.

LYON.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, fondée en 1700.

Mémoires, classe des sciences, t. I, 1845; t. XXI, 1875-1876, grand in-8°.

Mémoires, classe des lettres, t. I, 1845; t. XVII, 1877, grand in-8°.

Société académique d'architecture de Lyon, fondée en 1830.

Annales, t. I, 1867-1868; t. V, 1875-1876, in-8°.

Recueil d'édifices publics et particuliers et fragments d'architecture de Lyon et ses environs. Lyon, 1846, in-folio.

La responsabilité des architectes, par M. Bissuel. Lyon, 1863, in-8°.

Coutumes des bâtiments, recherches et avis de la Société. Lyon, 1868, in-8°.

Rapport sur une affaire intéressant la responsabilité de l'architecte. Lyon, 1875, in-8°.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, fondée en 1761.

Comptes rendus, t. I, 1806; t. XXII, 1835-1836, in-8°.

Mémoires, 1re série, t. I, 1838; t. XI, 1848, grand in-8°. — 2e série, t. I, 1849; t. VIII, 1856, grand in-8°. — 3e série, t. I, 1857; t. XI, 1867, grand in-8°. — 4e série, t. I, 1868; t. IX, 1876, grand in-8°.

Société des amis des arts de Lyon, fondée en 1836.

Comptes rendus, in-8°, annuels.

Digitized by Google

Société botanique de Lyon, fondée en 1872.

Annales, t. I, 1872 ; t. IV, 1875-1876, grand in-8°. (Le tome V, 1876-1877, est sous presse.)

Herborisations dans les montagnes de Hauteville, du Colombier, du Bugey et du Pilat. Lyon, 1876, grand in-8°.

Société d'éducation de Lyon, fondée en 1829.

Annales, in-8°, paraissant par livraisons annuelles, au nombre de 27.

Société d'enseignement professionnel du Rhône, fondée en 1864, à Lyon.

Comptes rendus annuels, t. I, 1864-1866 ; t. X, 1875-1876, grand in-8°. (Le tome XI, 1876-1877, est en cours de publication.)

Société d'études scientifiques de Lyon, fondée en 1870, sous le nom de *Société physiophile*.

Annales, n° 1, 1872 ; n° 2, 1873, in-8°.

Bulletin, n° 1, 1874 ; n° 2, 1874-1876, in-8°.

Société de géographie de Lyon, fondée en 1873.

Bulletin, n° 1, 1875 ; n° 7, 1877, in-8°. (Les numéros 3, 5 et 7 sont accompagnés de cartes.)

Étude géographique et statistique sur la production et le commerce de la soie en cocons, par M. Léon Clugnet. Lyon, in-8°.

Société d'horticulture pratique du Rhône, fondée en 1844, à Lyon.

Bulletin, paraissant tous les mois depuis sa fondation et formant chaque année un volume grand in-8°. Interrompu seulement pendant l'année 1871.

Société d'instruction primaire du Rhône, fondée en 1828.

Société linnéenne de Lyon, fondée en 1822.

Annales, 1re série, t. I, 1836 ; t. IV, 1850-1852, in-8°. — Nouvelle série, t. I, 1853 ; t. XXIII, 1876, in-8°.

Comptes rendus, formant quatre brochures in-8°, qui répondent aux années 1839-1844.

Digitized by Google

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, fondée en 1807.

Mémoires, 1re série, t. I, 1861 ; t. II, 1862, in-8°. — 2e série, t. I. 1866 ; t. IX, 1874, in-8°.

Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, par M. Breghot du Lut et Péricaud aîné. Lyon, 1839, grand in-8°.

Archives de la Société littéraire. Lyon, 1847, in-8°.

Éloge historique d'André Couchaud, par M. Martin-Daussigny. Lyon, 1850, in-8°.

Éloge historique de Breghot du Lut, par M. d'Aigueperse. Lyon, 1850, in-8°.

Éloge historique d'A. Coste, par M. Fraisse. Lyon, 1851, in-8°.

Éloge historique de L.-P.-A. Gauthier, par le même. Lyon, 1852, in-8°.

Polyptyque de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, publié par M. C. Guigue. Lyon, 1875, in-4°.

Cartulaire municipal de la ville de Lyon, publié par M. C. Guigue. Lyon, 1876, in-4°.

Société nationale de médecine de Lyon, fondée en 1789.

Journal de la Société de médecine de Lyon, paraissant par fascicules mensuels de 4 à 6 feuilles in-8°, de 1841 à 1845.

Annales, paraissant par volumes annuels, in-8°, de 1854 à 1876.

Gazette médicale de Lyon (recueil des actes de la Société), paraissant par cahiers in-4° de 2 à 3 feuilles tous les quinze jours, de 1849 à 1867 ; hebdomadaire de 1867 à 1869.

Le Lyon médical (recueil officiel de la Société), faisant suite à la *Gazette médicale de Lyon*, paraissant par cahiers in-8° de 3 à 4 feuilles tous les quinze jours, de 1869 à 1875, par cahiers in-8° de 2 feuilles, depuis 1876.

Société des sciences médicales de Lyon, fondée en 1861.

Mémoires et comptes rendus, t. I, 1862 ; t. XVI, 1877, in-8°.

Société pomologique de France, fondée en 1872, à Lyon, en remplacement du *Congrès pomologique*, fondé en 1856.

Bulletin.

Digitized by Google

Société de pharmacie de Lyon, fondée en 1806.

Société des sciences industrielles de Lyon, fondée en 1862.

Annales, in-8°, formant chaque année un volume.

Société de topographie historique de Lyon, fondée en 1872.

A publié un plan de la ville de Lyon au xvie siècle, et un plan du mandement de Bechevelin.

MÂCON.

Académie de Mâcon, Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, fondée en 1805.

Comptes rendus, in-8°, de 1818 à 1847.

Annales, t. I, 1853; t. XV, 1877, in-8°.

Cluny au xie siècle; son influence religieuse, intellectuelle et politique, par l'abbé Cucherat. Mâcon, 1861, in-8°.

L'abbaye de Saint-Rigaud, dans l'ancien diocèse de Mâcon, par l'abbé Cucherat. Mâcon, 1853, in-8°.

Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, publié par M. Ragut. Mâcon, 1864, in-8°.

Le Mâconnais préhistorique, mémoire sur les âges de la pierre, du bronze et du fer en Mâconnais; ouvrage posthume de Henri de Ferry, avec notes, additions et appendice par M. Arcelin, accompagné d'un supplément anthropologique, par le Dr Pruner-Bey. Paris, 1870, in-4°, avec atlas in-4°.

MARSEILLE.

Académie des sciences, lettres et arts de Marseille, fondée en 1726, devenue en 1766 *Société des sciences et des arts;* supprimée en 1793; renouvelée en 1799 sous le titre de *Lycée des sciences et des arts;* reprenant en 1802 son ancien titre d'*Académie des belles-lettres, sciences et arts.*

Recueils, 1re série, n° 1, 1727; n° 31, 1767, in-12. — 2e série, n° 1, 1768; n° 14, 1786, in-8°.

Mémoires, 1re série, t. I, 1803; t. XII, 1814, in-8°. — 2e série, t. I, 1846; t. X, 1876, in-8°.

Digitized by Google

Société des amis des arts, fondée en 1867, à Marseille.

Clichois, par G. Bénédit. Marseille, 1876, in-8°.

Rapports, annuels.

Société artistique des Bouches-du-Rhône, fondée en 1851, à Marseille.

Société d'étude des sciences naturelles de Marseille, fondée en 1876.

N'a encore rien publié.

Société de géographie de Marseille, fondée en 1876.

Bulletin, in-8°, trimestriel. Deux livraisons, répondant aux mois de janvier-juin 1877, ont paru.

Société de médecine de Marseille, fondée en 1800.

Comptes rendus, séances publiques, etc., de 1826 à 1831 et de 1831-1853, in-8°.

Depuis 1869, les comptes rendus sont publiés mensuellement dans le *Marseille médical.*

Bulletins, insérés dans l'*Observateur des sciences médicales*, rédigé par P.-M. Roux, de 1821 à 1825; trimestriels de 1853 à 1868, t. I, 1826.

Société médico-chirurgicale des hôpitaux de Marseille, fondée en 1872.

Comptes rendus et documents statistiques dans le *Marseille médical.*

Comité médical des Bouches-du-Rhône, fondé en 1843, à Marseille.

Actes, t. I, 1851-1853; t. XV. 1876, in-8°.

Société scientifique industrielle de Marseille, fondée en 1871. (Lacroix, libraire à Paris.)

Bulletin, t. I, 1872-1873; t. IV, 1876, in-8°.

Note sur l'aménagement des ports de commerce, par M. L. Barret, 1875, in-8°.

Digitized by Google

Société de statistique de Marseille, fondée en 1827.

Annales des sciences et de l'industrie du midi de la France, publiées par la *Société de statistique de Marseille*, t. I, janvier 1832; t. III, septembre et octobre 1832, in-8°.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. — 1re série, t. I, 1837; t. V, 1841, grand in-8°. — 2e série, t. VI, 1842; t. X, 1846, grand in-8°. — 3e série, t. XI, 1847; t. XV, 1852, grand in-8°. — 4e série, t. XVI, 1853; t. XX, 1857, grand in-8°. — 5e série, t. XXI, 1858; t. XXV, 1862, grand in-8°. — 6e série, t. XXVI, 1863; t. XXX, 1867, grand in-8°. — 7e série, t. XXXI, 1870; t. XXXV, 1873, grand in-8°. — 8e série, t. XXXVI, 1er fascicule, 1873, grand in-8°.

Le tome V, p. 530-586, contient la table des matières des cinq premières années; le tome X, p. 518-582, contient la table des matières de la seconde période quinquennale; le tome XV, p. 538-615, contient la table des matières de la troisième période quinquennale; le tome XX, p. 553-628, contient la table des matières de la quatrième période quinquennale; le tome XXV, p. 565-580, contient la table des matières de la cinquième période quinquennale; le tome XXX, p. 439-450, contient une table intitulée: *Mémoires sur la statistique des Bouches-du-Rhône, contenus dans les tomes I à XXX du Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.*

MAYENNE.

Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de Mayenne, fondée en 1864.

Bulletin, 1 volume, 1865, in-4°.

MEAUX.

Société libre d'agriculture, sciences, lettres et arts de Meaux, fondée en 1798; réorganisée en 1820.

Rapports, n° 1, 1798; n° 12, 1813, in-8°.

Publications, n° 1, 1833; n° 37, 1877, in-8°.

Voyage en Angleterre et en Écosse, par MM. Barrat et Jourdier. Meaux, 1851, in-8°.

Digitized by Google

MELUN.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, fondée en 1864, à Melun. (De Blondel, libraire à Meaux; Dumoulin, Aubry et Champion, libraires à Paris.)

Bulletin, t. I, 1865; t. VII, 1875, grand in-8°.

MENDE.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, fondée en 1819, à Mende.

Mémoires, 1re série, t. I, 1827; t. XVI, 1847-1849, in-8°.

Table générale des Mémoires de la Société, 1827-1849, dressée par M. J.-J.-M. Ignon, in-8°.

Bulletin, 2e série, t. I, 1850; t. XXVII, 1876, in-8°.

Il existe deux tables décennales des volumes publiés de 1850 à 1859, et de 1860 à 1869, in-8°. Cette dernière est de M. Vincens.

En 1867, il a été publié une table de la partie historique, scientifique et littéraire, de 1827 à 1865, dressée par M. André, in-8°.

MONTAUBAN.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, fondée en 1866, à Montauban.

Bulletin, t. I, 1869-1870; t. V, 1877, in-8°.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne, fondée en 1809, à Montauban.

Recueil, t. I, 1867; t. V, 1873-1874, in-8°. (Le tome VI, 1875-1876, est sous presse.)

MONTBÉLIARD.

Société d'émulation de Montbéliard, fondée en 1852.

Mémoires, 1re série, de 1852 à 1861, 10 fascicules. — 2e série, t. I, 1862-1864; t. VII, 1875, in-8°. — 3e série, t. I, 1877, in-8°.

Digitized by Google

MONTBRISON.

La Diana, Société historique et archéologique du Forez, fondée en 1862, à Montbrison.

La Diana, Société historique et archéologique du Forez, recueil contenant les procès-verbaux des séances, tant de l'assemblée générale que du conseil administratif et des comités d'arrondissement; t. I, 1863; t. II, 1865, in-8° (sans tomaison indiquée).

Bulletin, commencé en 1876. Il contient les procès-verbaux des séances et des renseignements divers sur les travaux de la Société; deux numéros ont paru, in-8°.

Catalogue de la bibliothèque de la Diana, dressé par M. L.-P. Gras. Montbrison, 1865, in-8°.

Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana; t. I, 1873; t. III, 1876, in-8°.

MONTPELLIER.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, fondée en 1706 sous le titre de *Société royale des sciences de Montpellier*, et ne formant, d'après les lettres patentes d'organisation du mois de février 1706, qu'un *seul et même corps* avec l'Académie des sciences de Paris; supprimée en 1793; reconstituée en 1795 sous le nom de *Société libre des sciences et belles-lettres de Montpellier*; supprimée de nouveau en 1815; réorganisée en 1846 sous sa dénomination actuelle.

I. La Société royale des sciences a publié, de 1706 à 1793, deux volumes in-4°, qui portent le titre d'*Histoire et Mémoires de la Société*. Le premier a été imprimé de 1764 à 1766; le second, en 1768. Ils comprennent dans une première partie, qui porte le titre d'*Histoire:* 1° le récit des principaux faits relatifs à l'établissement de la Société, de 1706 à 1730; 2° l'analyse des travaux académiques de tout genre qui ne parurent pas susceptibles d'une publication textuelle, mais seulement de notes ou d'extraits; ils comprennent les années 1706-1745; 3° les éloges des académiciens décédés de 1706 à 1737. Dans une deuxième partie, sous le titre de *Mémoires*, sont imprimés textuellement les mémoires des académiciens qui furent jugés dignes d'être conservés; ils sont au nombre de 42 dans

Digitized by Google

le premier volume (1706-1730), et de 52 dans le second (1731-1745). Enfin quatre mémoires de savants étrangers à la Société terminent le deuxième volume. Ce plan est la reproduction fidèle de celui du recueil de l'Académie des sciences de Paris.

D'après un des articles des lettres patentes de février 1706, la Société royale avait le droit et l'obligation d'envoyer tous les ans à l'Académie des sciences de Paris un mémoire pour être imprimé dans son recueil. Le nombre des mémoires ainsi envoyés par elle et insérés au recueil de l'Académie, de 1707 à 1790, est de 62. Ils occupent la fin du volume et sont précédés de la note suivante : « Messieurs de la Société royale des sciences de Montpellier ont envoyé à l'Académie l'ouvrage qui suit, pour entretenir l'union intime qui doit être entre elles, comme ne faisant qu'un seul corps aux termes des statuts accordés par le Roi au mois de février 1706. » A ces 62 mémoires, on peut en joindre d'autres qu'on trouve imprimés dans le recueil des savants étrangers de la même Académie.

La Société royale a en outre publié 35 cahiers in-4° contenant le compte rendu des assemblées publiques qu'elle a tenues à différentes époques, les mémoires et les éloges qui y ont été lus et les mémoires couronnés dans les concours qu'elle avait institués.

II. La Société libre des sciences et belles-lettres a publié 6 volumes in-8° de mémoires, de 1803 à 1815.

III. L'Académie des sciences et lettres, divisée en trois sections (médecine, sciences, lettres), a publié depuis 1846 les volumes suivants :

1° *Section de médecine*, 19 fascicules in-4°, formant 4 volumes. Le 1er fascicule du tome V est à l'impression.

2° *Section des sciences*, 27 fascicules in-4°, formant 8 volumes. Le 1er fascicule du tome IX est à l'impression.

3° *Section des lettres*, 23 fascicules in-4°, formant 5 volumes et le commencement d'un sixième en cours de publication.

4° *Mémoires historiques et biographiques sur l'ancienne Société royale de Montpellier*, par Junius Castelnau, 1858, in-4°.

5° *Procès-verbaux de la section des sciences*, de 1847 à 1854, in-8°.

6° *Compte rendu de la séance publique de l'année 1847*, in-4°. — *Rapport sur un projet d'association de l'Institut et des Académies de province*, 1858, in-4°. — *Rapport sur un projet de M. le préfet de l'Hérault, d'établir dans la salle du Conseil général une galerie des hommes célèbres du département*, 1859, in-4°, etc. etc.

Digitized by Google

Société d'agriculture, fondée en l'an vii, à Montpellier.

Bulletin, t. I, 1808; t. LXII, 1876, in-8°.

Table générale alphabétique des auteurs et des matières des cinquante premières années du Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault (années 1807 à 1813 et 1820 à 1863), dressée par les soins de M. le Dr Frédéric Cazalis. Montpellier, 1868, in-8°.

Société archéologique de Montpellier.

Mémoires, t. I, 1835-1840; t. VI, 1870-1876, in-4°. (Le tome VII est en cours de publication.)

Petit Thalamus de Montpellier. Montpellier, 1840, in-4°.

Les coutumes de Perpignan. Montpellier, 1848, in-4°.

Société pour l'étude des langues romanes, fondée en 1869, à Montpellier. (Maisonneuve, libraire, à Paris.)

Revue des langues romanes, 1re série, t. I, 1870-1871; t. VIII, 1875, in-8°. — 2e série, t. I, 1876; t. IV, 1877 (en cours de publication), in-8°.

Bulletin, t. I, 1869-1871; t. II, 1877, in-8°.

Poëtes catalans. Les noves rimades. La Codolada, par M. Milá y Fontanals, 1875, in-8°.

Proverbes du pays de Béarn, énigmes et contes populaires, par M. V. Lespy, 1876, in-8°.

Las ordenansas et coustumas del libre blanc, publiées avec une introduction, des notes et un glossaire, par M. le docteur J.-B. Noulet, 1876-1878, in-8°.

Les patois de la basse Auvergne, leur grammaire et leur littérature, par M. Henri Doniol, 1876-1877, in-8°.

Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France, comprenant les dialectes du haut et du bas Languedoc, de la Provence, de la Gascogne, du Béarn, du Quercy, du Rouergue, du Limousin, du bas Limousin et du Dauphiné, par M. Gabriel Azaïs, 1877, t. I, in-8°.

Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, fondée en 1860 sous le titre de *Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault*, à Montpellier.

Annales, 1re série, t. I, 1860; t. VIII, 1868, in-8°. — 2e série, t. I, 1868; t. VIII, 1876, in-8°. (Le tome IX est en cours de publication.)

Digitized by Google

Société de médecine et de chirurgie pratique, fondée en 1838, à Montpellier.

Journal, t. I, 1840; t. XV, 1846, in-8°.

Société médicale d'émulation, fondée en 1850, à Montpellier.

Comptes rendus, in-8°, 3 livraisons répondant aux années 1867-1870.

MOULINS.

Société d'émulation du département de l'Allier, fondée en 1846, à Moulins.

Mémoires et Bulletin, t. I, 1850; t. XIII, 1875, grand in-8°. Livraisons 1 et 2 du tome XIV, 1876-1877.

F. Péron, naturaliste, voyageur aux terres australes; sa vie, appréciation de ses travaux, et analyse raisonnée de ses recherches sur les animaux vertébrés et invertébrés, etc., par Maurice Girard. Moulins, 1856, grand in-8°.

Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude, publiés par A.-M. Chazaud. Moulins, 1860, grand in-8°.

Étude sur la chronologie des sires de Bourbon (x^e-xiiie siècles), par A.-M. Chazaud. Moulins, 1865, in-8°.

Flore du département de l'Allier, par A. Migout. Moulins, 1866, in-8°.

MOUTIERS.

Académie de la Val d'Isère, fondée en 1865, à Moutiers.

Mémoires, t. I, 1866-1867; t. III, 1875-1877, grand in-8°.

Documents, 5 livraisons, 1866-1877, grand in-8°.

NANCY.

Académie de Stanislas, fondée en 1750, à Nancy.

Mémoires, t. I, 1754; t. IV, 1759, in-8°.

Rapport et précis des travaux, in-8°, comprenant 14 fasciculesou volumes qui répondent aux années 1803-1832.

Mémoires, 3e série, comprenant 35 volumes qui répondent aux années 1833-1850.

Digitized by Google

Mémoires, formant 27 volumes qui répondent aux années 1851-1876, in-8°.

Tables alphabétiques des matières et des noms d'auteurs contenus dans les trois premières séries des Mémoires de l'Académie de Stanislas (1750-1866), par M. Simonin père. Nancy, 1867, in-8°.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain, fondée en 1848, sous le titre de *Société d'archéologie lorraine*, à Nancy.

Mémoires, 1re série, t. I, 1850; t. VIII, 1858, in-8°. (Cette première série a été publiée sous le titre de *Bulletins*.) — 2e série, t. I, 1859; t. XIV, 1872, in-8°. — 3e série, t. I, 1873; t. IV, 1876, in-8°.

Une *Table générale des vingt-deux premiers volumes*, préparée par M. A. Benoît, revue et complétée par MM. Ch. Laprevote et H. Lepage, a été publiée séparément en 1874, in-8°.

Journal, paraissant par livraisons mensuelles, in-8°, et formant 25 volumes qui répondent aux années 1852-1876.

Le tome XXVI, comprenant les livraisons de 1877, est en cours de publication.

Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. — Sous ce titre, la Société a fait paraître, à partir de 1855, une collection de mémoires anciens, chroniques et documents divers, concernant l'histoire de la province. Cette collection est parvenue à son XVe volume et comprend les ouvrages suivants :

La généalogie ducale de Lorraine, d'après les titres de l'église de Saint-Dié, publiée par Beaupré. — *Pièces historiques diverses concernant la Lorraine*, publiées par H. Lepage. — *Mémoire présenté aux États de la Ligue par le duc de Lorraine Charles III, en 1593*, publié par A. Digot. Nancy, 1855, in-8°.

Relation de la guerre des Rustauds, par Nicole Volcyr (réimpression de l'édition de Paris, de 1526). Nancy, 1856, in-8°.

Inventaire des titres enlevés de La Mothe en 1634, publié par H. Lepage. Nancy, 1858, in-8°.

Journal de Pierre Vuarin, garde-note à Étain, 1587-1666. — *L'origine de bataille et chevalerie*, poëme inédit par Émond du Boullay, héraut d'armes de Lorraine. — *Mémoire concernant les États de Lorraine et du Barrois*, dressé en 1697 par M. de Vaubourg des Marêts. Nancy, 1858, in-8°.

Digitized by Google

La Chronique de Lorraine, publiée par l'abbé Marchal. Nancy, 1859, in-8°.

Documents inédits sur la guerre des Rustauds, publiés par H. Lepage. Nancy, 1861, in-8°.

Voyage de Dom Thierry Ruinart en Lorraine et en Alsace, publié par l'abbé Marchal. Nancy, 1862, in-8°.

Pouillé du diocèse de Toul, rédigé en 1402, publié par H. Lepage. Nancy, 1863, in-8°.

Lettres et instructions de Charles III, duc de Lorraine, relatives aux affaires de la Ligue, publiées par H. Lepage. Nancy, 1864, in-8°.

Lettres d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, à la marquise d'Aulède, 1715-1738, publiées par A. de Bonneval. Nancy, 1865, in-8°.

Pièces originales sur la guerre de Trente ans en Lorraine, jusqu'à la destruction de La Mothe, 1632-1645, publiées par J. A. Schmidt. Nancy, 1866-1868, 3 volumes in-8°. (Le 3e volume comprend, en outre, des extraits d'anciennes chroniques, tirés des papiers de Mory d'Elvange.)

Journal de Dom Cassien Bigot, prieur de l'abbaye de Longeville, près Saint-Avold, publié par l'abbé Marchal. Nancy, 1869, in-8°.

Dénombrement du duché de Lorraine, en 1594, par le président Alix, publié par H. Lepage et A. de Bonneval. Nancy, 1870, in-8°.

Société de médecine, fondée en 1842, à Nancy.

Comptes rendus et mémoires, 33 volumes répondant aux années 1842-1876, in-8°.

Société des sciences de Nancy, formée en 1873 par le transfert à Nancy de la *Société des sciences naturelles de Strasbourg*, fondée en 1828, à Strasbourg.

Mémoires [de la Société des sciences naturelles de Strasbourg], t. I, 1830; t. VI, 1870, in-4°.

Bulletin [de la Société des sciences naturelles de Strasbourg], paraissant par livraisons mensuelles de 1866 à 1870, in-8°.

Bulletin [de la Société des sciences de Nancy], t. I, 1873; t. II (fascicules 4 et 5), 1876, in-8°.

Digitized by Google

NANTES.

Société académique de la Loire-Inférieure, fondée en 1798, à Nantes, sous le nom d'*Institut départemental des sciences et arts*, qu'elle a conservé jusqu'en 1848.

Annales, t. I, 1830 ; t. XLI, 1870, in-8°. — 5e série, t. I, 1871 ; t. VI, 1876, in-8°.

Les premières publications de la Société, depuis 1813 jusqu'en 1830, ont été faites d'une manière très-irrégulière. La section de médecine, l'une des quatre sections de la Société académique, publie depuis 1825 un journal trimestriel.

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, fondée en 1845.

Bulletin, t. I, 1859-1861 ; t. XV, 1876, grand in-8°.

Essai sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes, par Gérard Mellier, maire de Nantes, trésorier de France, général des finances, subdélégué de l'intendance de Bretagne, manuscrit publié pour la première fois par Léon Maître. Nantes, 1872, grand in-8°.

Société des bibliophiles bretons, fondée en 1877, à Nantes.

Œuvres françaises d'Olivier Maillard, Sermons et Poésies, publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introduction, notes et notices, par Arthur de La Borderie. Nantes, 1877, in-8°.

NARBONNE.

Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, fondée en 1833.

Bulletin, t. I, 1877, in-8°.

NEMOURS.

Société polytechnique de Nemours, fondée en 1866.

NEVERS.

Société nivernaise des lettres, sciences et arts, fondée en 1851, à Nevers.

Bulletin, 1re série, t. I, 1851 ; t. II, 1856, in-8°. — 2e série, t. I, 1863 ; t. VII, 1876, grand in-8°.

Digitized by Google

Monographie de la cathédrale de Nevers, par Mgr Crosnier. Nevers, 1854, grand in-8°.

Hagiologie nivernaise, par le même. Nevers, 1858, grand in-8°.

Sacramentarium ad usum ecclesiæ Nivernensis. Nevers, sans date, in-4°.

Droits et priviléges de la commune de Nevers, par M. Crouzet. Nevers, 1858, in-8°.

La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers, par L. du Broc de Sésange. Nevers, 1863, in-4°.

Dictionnaire topographique du département de la Nièvre, par M. le comte de Soultrait. Nevers, 1865, in-4°.

Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles, par le même. Nevers, 1873, in-4°.

NICE.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, fondée en 1861, à Nice.

Annales, t. I, 1865; t. IV, 1877, grand in-8°.

La vida de Sant Honorat, légende en vers provençaux, par Raymond Féraud, troubadour niçois du XIIIe siècle. Notice et notes, par M. A.-L. Sardou. Nice, 1875, in-8°.

Le martyre de sainte Agnès, mystère en langue provençale du XIIIe siècle, avec musique et traduction. Notes et traduction du texte par A.-L. Sardou. Traduction de la musique par l'abbé Raillard. Nice, 1877, in-8°.

NÎMES.

Académie du Gard, ou de Nîmes, fondée en 1682, à Nîmes.

Mémoires, 44 volumes jusqu'à l'année 1877, in-8°. Il a été dressé une table des travaux des années 1804 à 1860, dans le volume de 1865, p. 5-143.

Procès-verbaux, formant 30 volumes jusqu'en 1876, in-8°.

Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, fondée en 1871.

Bulletin, t. I, 1873; t. V, 1877, in-8°. (Le premier volume est autographié.)

Digitized by Google

NIORT.

Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres, fondée en 1836, à Niort.

Mémoires, 1re série, t. I, 1836; t. XX, 1859, in-8°. — 2e série, t. I, 1860; t. XIV, 1875, in-8°.

Bulletin, in-8°, formant : 1° un fascicule contenant les procès-verbaux des séances jusqu'en 1852 ; 2° pour les années 1864-1866, un volume et 20 pages d'un autre volume interrompu; 3° pour les années 1873-1877, 2 volumes parus et un troisième en cours de publication.

Documents pour servir à l'histoire de Niort, par M. Gouget. Niort, 1860, in-8°.

NOYON.

Comité historique et archéologique de Noyon, fondé en 1856.

Bulletin, comptes rendus et mémoires, t. I, 1862 ; t. V, 1876, in-8°.

Inscriptions tumulaires de l'église Notre-Dame de Noyon (ancienne cathédrale), par M. A. Boulongne. In-4°.

ORLÉANS.

Académie de Sainte-Croix, fondée en 1863, à Orléans.

Lectures et mémoires, t. I, 1865-1872 ; t. III, 1877, in-8°.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, fondée en 1809.

Bulletin de la Société des sciences physiques, médicales et d'agriculture d'Orléans, t. I, 1810 ; t. VII, 1813, in-8°.

Annales de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, t. I, 1818; t. XIV, 1837, in-8°.

Mémoires, 1re série, t. I, 1837; t. X, 1852, in-8°. — 2e série, t. I, 1852 ; t. XIX, 1877, grand in-8°.

Il existe une *Table générale* des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection des travaux de la Société, de 1810 à 1874. Cette table, dressée par M. le docteur Charpignon, forme 86 pages grand in-8°.

Digitized by Google

Société des amis des arts, fondée en 1865.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, fondée en 1849, à Orléans.

Mémoires, t. I, 1851 ; t. XV, 1876, in-8°.

Bulletin, paraissant par livraisons trimestrielles; 91 numéros ont été publiés. Ils forment 5 volumes qui répondent aux années 1848-1875; le 6e volume est sous presse.

Étude sur le roman de la Rose. Orléans, 1853, in-8°.

Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret, fondée en 1839.

Bulletin, 1re série, t. I, 1841-1845; t. V, 1856-1860, in-8°. — 2e série, t. I, 1861-1864; t. IV, 1874-1876, in-8°.

PAU.

Société des sciences, lettres et arts de Pau, fondée en 1841.

Bulletin (comprenant les *Mémoires*), 1re série, t. I, 1841; t. III, 1843, grand in-8°. — 2e série, t. I, 1871-1872; t. V, 1875-1876, grand in-8°. (Le tome VI, 1876-1877, est en cours d'impression.)

PÉRIGUEUX.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, fondée en 1820, à Périgueux.

Annales agricoles, littéraires et scientifiques, t. I, 1840; t. XXXVI, 1875, in-8°.

Société historique et archéologique du Périgord, fondée en 1874, à Périgueux.

Bulletin, paraissant tous les deux mois et formant chaque année un volume; t. I, 1874; t. IV, 1877.

PERPIGNAN.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, fondée en 1833, à Perpignan.

Bulletin, t. I, 1834; t. XXII, 1876, in-8°.

Digitized by Google

POITIERS.

Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, fondée en 1789.

Bulletin, in-8°. Commencé en 1818, ce bulletin forme une 1re série de 80 numéros en 11 volumes, répondant aux années 1818-1845, et une 2e série de 200 numéros en 17 volumes, répondant aux années 1846-1877.

Société des antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834, à Poitiers.

Mémoires, t. I, 1835; t. XXXIX, 1875, grand in-8°. Un atlas grand in-4° accompagne le tome II (1836).

Bulletins, paraissant par livraisons trimestrielles et formant tous les trois ans un volume. Ils contiennent les procès-verbaux de toutes les séances de la Société et de très-nombreux travaux d'histoire et d'archéologie publiés par les membres de la Société et d'une moindre étendue que ceux qui sont admis dans les mémoires; t. I, 1834-1837; t. XIV, 1874-1876, in-8°.

Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou. Poitiers, 1876, grand in-8°.

Société des archives historiques du Poitou, fondée en 1871, à Poitiers.

Archives historiques du Poitou, t. I, 1872; t. VI, 1877, in-8°.

Société de médecine de Poitiers, fondée en 1836.

Bulletins, in-8°; 26 numéros.

POLIGNY.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, fondée en 1860.

Bulletin, paraissant tous les mois et formant 17 volumes in-8°, qui répondent aux années 1860-1876. Sept bulletins ont paru en 1877.

PONT-L'ÉVÊQUE.

Société d'agriculture, des arts, sciences et belles-lettres de l'arrondissement de Pont-l'Évêque, fondée en 1845.

Digitized by Google

PRIVAS.

Société des sciences naturelles et historiques du département de l'Ardèche, fondée en 1861, à Privas.

Bulletin, t. I, 1861-1862; t. X, 1876, in-8°.

QUIMPER.

Société archéologique du Finistère, fondée en 1845, à Quimper.

Bulletin, paraissant tous les mois, depuis la réorganisation de la Société au mois d'avril 1873, et formant 4 volumes in-8°, qui répondent aux années 1873-1876.

RAMBOUILLET.

Société archéologique de Rambouillet, fondée en 1836.

Mémoires et documents, t. I, 1870; t. III, 1876, in-8°, avec un atlas de sceaux photolithographiés.

Recueil de chartes et pièces relatives au prieuré de N.-D. des Moulineaux et à la châtellenie de Paigny, précédé d'une introduction par A. Moutié. Paris, Firmin-Didot, 1846-1847, in-4°.

Cartulaire de l'abbaye de N.-D. des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, par MM. L. Merlet et A. Moutié. Paris, Plon, 1857, 3 volumes in-4°, avec un atlas.

Cartulaire de l'abbaye de N.-D. de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Paris, index et dictionnaire géographique, par A. Moutié. Paris, Plon, 1862, in-4°. avec un atlas.

REIMS.

Académie nationale de Reims, fondée en 1841.

Annales, t. I, 1843; t. II, 1844, in-8°.

Séances, contenant les procès-verbaux des séances et publiées en quatre cahiers trimestriels, t. I, 1844; t. XVI, 1852, in-8°.

Travaux, t. XVII, 1852; t. LVI, 1876, in-8°.

Histoire de la ville, cité et université de Reims, par Dom Guillaume Marlot. Reims, 1843-1846, 4 vol. in-4°.

Digitized by Google

Histoire de l'église de Reims, par Flodoard, avec traduction par M. Lejeune. Reims, 1854, 2 volumes in-8°.

Chronique de Flodoard, avec traduction de M. Bandeville. Reims, 1855, in-8°.

Histoire des Gaules au xᵉ siècle, par Richer, avec traduction, par M. Poinsignon. Reims, 1855, in-8°.

Documents inédits tirés de la bibliothèque de Reims, publiés sous la direction de M. Loriquet. Volumes parus :

Journalier de J. Pusson. Reims, 1858, in-8°.

Correspondance de Phil. Babou de la Bourdaisière, ambassadeur à Rome. Reims, 1859, in-8°.

Correspondance du duc de Mayenne. Reims, 1860-1864, 2 volumes in-8°.

Mémoires de Oudard Coquault. Reims, 1875, 2 volumes in-8°.

Société industrielle de Reims, fondée en 1833.

Bulletin, in-8°. Commencé en 1858, ce bulletin comprend 47 numéros, formant 9 volumes, qui répondent aux années 1858-1876. Le tome X est sous presse.

Cours d'économie politique, par M. Cadet. Reims, 1868, in-8°.

Cours d'hygiène, par MM. les docteurs Doyen, Brébant, A. et H. Henrot.

Cours de matières premières, par M. Gauzentes.

Compte rendu de l'Exposition universelle de 1867.

RENNES.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1845, à Rennes.

Bulletins et Mémoires. La publication régulière des *Bulletins et Mémoires* date seulement de 1861.

La collection se compose de 11 volumes in-8°, répondant aux années 1859-1876. Elle contient, outre des extraits des procès-verbaux des séances de la Société, des mémoires, des notices historiques et géographiques et un certain nombre de documents inédits, entre autres le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes,* dans les tomes IX et X.

Digitized by Google

Société des sciences physiques et naturelles du département d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1860, à Rennes.

Mémoires, un volume composé de deux fascicules répondant, le premier à l'année 1863, le second à l'année 1865, in-8°.

RÉUNION (ÎLE DE LA).

Société des sciences, lettres et arts de la Réunion, fondée en 1855, à Saint-Denis.

Bulletin, in-8°, paraissant chaque année depuis 1856.

RIOM.

Société du musée de Riom, fondée en 1860.

Rapports annuels, au nombre de 16, in-8°.

Monuments historiques de l'Auvergne, abbaye royale de Mozac, par M. H. Gomot. 1873-1874, in-8°.

La peste noire à Riom, en 1631, in-18.

ROCHEFORT.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, fondée en 1806.

Travaux, 13 volumes in-8°, répondant aux années 1854-1876.

RODEZ.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, fondée en 1836, à Rodez.

Mémoires, t. I, 1838; t. X, 1874, in-8°.

Procès-verbaux, t. I et t. I *bis*, 1864; t. X, 1876, in-8°.

Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, dans les temps anciens et modernes, par H. de Barrau. Rodez, 1853-1860, 4 volumes in-8°.

Documents sur les ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem en Rouergue, suivis d'une notice historique sur la Légion d'honneur et du tableau raisonné de ses membres dans le même pays, par H. de Barrau. Rodez, 1861, in-8°.

Digitized by Google

Biographies aveyronnaises, t. I. Rodez, 1866, in-8°.

Notice sur la Roche-Flavin, par M. J.-J. Delsol. Rodez, 1866. Brochure in-8°.

Concours de 1867. Distribution de récompenses, travaux couronnés. Rodez, 1868, in-8°.

Tables générales des publications de la Société,... depuis son origine jusqu'au mois de juillet 1876. Rodez, 1877, in-8°.

ROUBAIX.

Société d'émulation de Roubaix, fondée en 1868.

Mémoires, t. I, 1868-1869; t. IV, 1873-1875, in-8°.

ROUEN.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, fondée en 1744.

Précis analytiques des travaux, 76 volumes in-8°, répondant aux années 1744-1876.

Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle, par Ernest de Fréville. Rouen, 1857, 2 volumes in-8°.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, fondée en 1818, à Rouen.

Procès-verbaux, t. I, 1864; t. II, 1867, in-8°.

Bulletin, paraissant chaque année et formant actuellement 3 volumes in-8° qui font suite aux précédents. Ils répondent aux années 1867-1875.

Le bulletin de 1876 commence le tome VI.

Société des amis des sciences naturelles de Rouen, fondée en 1864.

Bulletin, 1re série, t. I, 1865; t. X, 1874, in-8°. — 2e série, t. XI, 1875; t. XII, 1876, in-8°.

A la fin du tome X, p. 311-347, il existe une *Table générale des matières contenues dans les dix premiers bulletins de la Société (années 1865 à 1874)*.

Digitized by Google

Société des bibliophiles normands, fondée en 1863, à Rouen, pour faire imprimer à petit nombre des opuscules curieux, des pièces inédites ou devenues d'une grande rareté, qui peuvent intéresser la Normandie. Format petit in-4°.

Statuts, circulaires, comptes rendus des séances.

Discours des causes pour lesquelles le sieur de Civille, gentilhomme de Normandie, se dit avoir été mort, enterré et ressuscité. Publié par le marquis de Blosseville, 1863.

Discours de l'entrée de Louis XIV en sa ville de Rouen, et séjour qu'il y fit en février 1550. Publié par É. Frère, 1863.

La Friquassée crotestillonnée, recueil de dictons, de proverbes et de refrains en usage au XVIe et au XVIIe siècle parmi les enfants du peuple dans la ville de Rouen. Publié par A. Pottier, 1863.

Ordonnances contre la peste et autres ordonnances concernant la salubrité publique dans la ville de Rouen, rendues par la Cour de l'Échiquier, de 1507 à 1513. Publié par Ch. Lormier, 1863.

Funérailles de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, célébrées à Lyon et à Rouen, du 25 mai au 20 juin 1510. Publié par É. Frère, 1864.

Approbation et confirmation par le pape Léon X des statuts et priviléges de la confrérie de l'Immaculée Conception, dite Académie des Palinods, instituée à Rouen. Publié par É. Frère, 1864.

Saint Adjuteur, patron de la noblesse et de la ville de Vernon; sa vie et son office, par J. Theroude. Publié par Raymond Bordeaux, 1864.

Relation du voyage des religieuses ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans, en 1728. Publié par Paul Baudry, 1865.

Les entrées de la reine Éléonore d'Autriche et du Dauphin, fils de François Ier, dans la ville de Rouen, en février 1531-1532. Publié par A. Pottier, 1865.

Inventaire du mobilier du château de Chailloué de l'année 1416. Publié par Ch. de Beaurepaire, 1865.

La vie de sainte Opportune, poëme inédit du XIIIe siècle. Publié par Léon de la Sicotière, 1865.

Le bateau de Bouille, comédie du sieur Jobé. Publié par Édouard Méry, 1866.

Les tavernes de Rouen au XVIe siècle. Publié par Charles de Beaurepaire, 1866.

Digitized by Google

Les fastes de Rouen, poëme latin d'Hercule Grisel, prêtre rouennais du XVIIe siècle. Publié par F. Bouquet, 1866-1870.

Prise d'armes de Montgommery en l'année 1574. Recueil d'opuscules rares et de documents inédits, avec introduction et notes, par le vicomte R. d'Estaintot, 1869-1872.

1° *Introduction;*
2° *Lettres inédites de Charles IX;*
3° *La prinse du comte de Montgommery;*
4° *Le siége de Domfront;*
5° *La prinse de la ville de Sainct Lo;*
6° *Discours de la mort de Gabriel, comte de Montgommery;*
7° *Les regrets et tristes lamentations du comte de Montgommery;*
8° *La reddition de Carentan.*

L'entrée de François Ier, roi de France, dans la ville de Rouen au mois d'août 1517. Publié par Ch. de Beaurepaire, 1867.

Notice historique et littéraire sur André Pottier, par MM. l'abbé Colas et Ch. Lormier, 1868.

L'entrée de Henri II, roi de France, à Rouen au mois d'octobre 1550. Publié par Steph. et L. de Merval, 1868.

Le voyage de Louis XIII en Normandie et la réduction du château de Caen. Publié par A. Canel, 1869.

Les élégies de Jean Doublet, Dieppois, avec la vie du poëte, par Guillaume Colletet. Publié par Pr. Blanchemain, 1869.

Le sire de Bacqueville, légende normande. Publié par le marquis de Blosseville, 1870.

Séjour de Henri III à Rouen, aux mois de juin et de juillet 1588. Publié par Ch. de Beaurepaire, 1871.

Relation des désordres arrivés en la ville et faubourgs de Rouen, et lieux adjacents, par le tonnerre, les vents et la grêle, le 25 juin 1683. Publié par L. de Duranville, 1872.

Les éloges de la ville de Rouen, en vers latins et français, par Ant. de Lamare de Chesnevarin, Pierre de Lamare de Durescu, son fils, et Pierre Grognet. Publié par É. Frère, 1872.

Inscriptions latines pour toutes les fontaines de Rouen, composées en 1704 par Eulogius Philocrenes (Guyot Desfontaines). Publié par F. Bouquet, 1873.

Les théâtres de Gaillon à la Reine, par Nicolas Filleul de Rouen. Publié par Eug. de Beaurepaire, 1873.

Digitized by Google

L'aventure de la Grand'Louise, par l'abbé J.-B.-V. Frô. Publié par Steph. de Merval, 1874.

Miscellanées historiques et littéraires, publiées par Ch. de Beaurepaire, de Bouis, F. Bouquet, le vicomte d'Estaintot, Ch. Lormier, Steph. de Merval et V. Toussaint, 1872-1875.

1° *Vers en l'honneur de l'amiral de Graville, 1492* (Ch. de Beaurepaire).

2° *Vœu à la royne*, par Nicolas Filleul, 1568 (Ch. Lormier).

3° *Vray discours de la surprise et reprise du Mont-Saint-Michel, 1577* (vicomte d'Estaintot).

4° *Arrêts et édits publiés par les parlements de Rouen et de Caen, 1590-1592* (Ch. Lormier).

5° *Deux mandements du chapitre de Rouen pendant la Ligue, 1590-1591* (Ch. de Beaurepaire).

6° *La deffaicte des trouppes du sieur de Montchrestien, et la mémorable exécution des rebelles à Sa Majesté, 1621* (Ch. Lormier).

7° *Histoire véritable de ce qui est arrivé au Havre-de-Grâce touchant la trahison de la citadelle, ensemble l'exécution d'un nommé de Meret, 1635* (V. Toussaint).

8° *Histoire véritable des effects prodigieux et épouvantables arrivez au mois de septembre 1636 dans les villes de Dol, Ponthorson, Mont-Saint-Michel, Tomblaine et ès environs où il est tombé de grosse gresle* (Ch. Lormier).

9° *Récit véritable de la mort du sieur baron de Heurtevau, décapité à Paris, le 21 mars 1617* (Dr de Bouis).

10° *Prise de la ville de Harfleur par l'armée du duc de Longueville, 1649* (Steph. de Merval).

11° *Lettre de M. d'Avremesnil, chef de la noblesse de Caux, sur le sujet de la descente de 6,000 hommes aux ports de Dieppe, Saint-Vallery et le Havre, 1649* (vicomte d'Estaintot).

12° *Inscriptions destinées à l'orgue de la cathédrale de Rouen, 1686* (F. Bousquet).

13° *Fêtes données à Rouen à l'occasion de la paix d'Utrecht, 1713* (Steph. de Merval).

14° *Poésies publiées à Rouen à l'occasion de la publication de la paix d'Utrecht* (Steph. de Merval).

15° *Inscription placée sur le mausolée dressé dans l'église de Rouen lors du service pour le repos de l'âme de M. le comte de Beuvron, en avril 1717* (Steph. de Merval).

Digitized by Google

Les fables de Guillaume Haudent, prêtre normand du XVIe siècle. *Trois centz soixante et six apologues d'Esope.* Rouen, 1547. Réimpression publiée par Ch. Lormier, 1873-1877.

Bibliotheca Bigotiana manuscripta. Publié et annoté par L. Delisle, 1877.

La Société des bibliophiles normands publie en outre deux fois par an, en mai et en décembre, les procès-verbaux de ses assemblées générales et comptes rendus de ses travaux.

Société rouennaise de bibliophiles, fondée en 1870, à Rouen, édite pour ses 75 membres et les principales bibliothèques publiques de la Normandie, des pièces rares inédites ou imprimées, intéressant cette province. Format petit in-4°.

Relation du siége de Rouen en 1571, par Valdory. Publié par M. Gosselin, 1871.

Deuxième voyage du Dieppois Jean Ribaut à la Floride en 1565. Relation de M. Le Challeux. Publié par M. Gravier, 1872.

Histoire véritable de l'embrasement d'un vaisseau arrivé en rade de Dieppe, le 26 octobre 1649. Publié par M. Hardy, 1872.

Le chef-d'œuvre poétique de Robert Angot, sieur de l'Éperonnière. Publié par M. Blanchemain, 1872.

La Haute messe de l'abbé Perchel, 1774. Publié par M. Canel, 1873.

Les bouquets poétiques de Robert Angot, sieur de l'Éperonnière. Publié par M. Blanchemain, 1873.

Vie du poëte normand Robert Angot, par Guillaume Colletet. Publié par M. Blanchemain, 1873.

Procès-verbaux des cérémonies publiques célébrées à Rouen, les 6 et 7 novembre 1661, à l'occasion de la naissance du Dauphin. Publié par M. Legros, 1874.

Plan de Rouen, 1655. Rothomagus, Rouen, par Gomboust. Gravé par M. Adeline, atlas de 6 planches, 1875.

Description des antiquitez et singularitez de la ville de Rouen, par Gomboust, 1655. Publié par M. Adeline, 1875.

Le Mercure de Gaillon, 1644, avec vue du château, par Israël Sylvestre. Publié par M. Périaux, 1876.

L'arrest et procédure d'entre Me Nicolas Piedevaut, curé de Forest-en-Vexin et l'abbaye de Saint-Wandrille, 1663. Publié par M. Canel, 1876.

Naissance de l'hérésie en la ville de Dieppe, l'an 1523. Publié par M. Lesens, 1877.

Digitized by Google

Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, fondée en 1790, à Rouen.

Mémoires, 1re série, t. I, an v; t. III, an vii, in-8°.

Opuscules et Rapports, 2e série, t. I, an viii; t. III, an x, in-8°. — 3e série, t. I, an x; t. IV; an xiii. in-8°. — 4e série, t. I, 1806; t. VI, 1811, in-8°. — 5e série, t. I, 1812; t. IX, 1819, in-8°. — 6e série, t. I, 1820; t. VII, 1826, in-8°. — 7e série, t. I, 1827; t. IV, 1830, in-8°. — 8e série, t. I, 1831; t. III, 1833, in-8°. — 9e série, t. I, 1834; t. II, 1835, in-8°. — 10e série, t. I, 1836; t. II, 1837, in-8°. — 11e série, t. I, 1838; t. II, 1839, in-8°. — 12e série, t. I, 1840; t. IV, 1844, in-8°. — 13e série, t. I, 1845; t. IV, 1848, in-8°. — 14e série. t. I, 1849; t. III, 1851, in-8°. — 15e série. t. I, 1852; t. III, 1854, in-8°. — 16e série, t. I. 1855; t. XXII, 1876, in-8°.

Compte rendu: Exposition universelle de Paris, 1855, in-8°.

Compte rendu: Exposition régionale de Rouen, 1859, in-8°.

Expositions départementales de la Seine-Inférieure, 1854, 1855, 1856. 3 volumes in-8°.

Tables, in-8°.

Société de l'histoire de Normandie, fondée en 1869, à Rouen.

(Métérie, libraire à Rouen; Alph. Picard, à Paris.)

Collection de chroniques, mémoires et documents sur l'histoire de la province, dont 14 volumes in-8° ont paru, savoir:

Chronique normande de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen, par Ch. de Beaurepaire, 1870.

Actes normands de la Chambre des comptes, sous Philippe de Valois, par L. Delisle, 1871.

Chronique de Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel, par L. Delisle; t. I et II, 1872-1873.

Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par Dom Jean Huynes, publiée par Eug. de Beaurepaire; t. I et II, 1872-1873.

Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances, par René Toustain de Billy, publiée par François Dolbet; t. I, 1874.

Le Canarien. Livre de la conquête et conversion des Canaries (1402-1422), par Jean de Bethencourt, publié par G. Gravier, 1874.

Documents relatifs à la fondation du Havre, recueillis et publiés par Stephano de Merval, 1875.

Digitized by Google

Cahiers des États de Normandie, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, par Ch. de Beaurepaire; t. I et II, 1876, 1877.

Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des nu-pieds et l'interdiction du parlement de Normandie en 1639, par le vicomte d'Estaintot, 1876.

Mémoires de Pierres Thomas, sieur du Fossé, par F. Bouquet; t. I et II, 1876, 1877.

Outre les volumes consacrés à l'édition de documents, la Société fait paraître un bulletin in-8°, dont la collection est ainsi composée: Assemblée du 1er juillet 1869; Assemblée du 30 juin 1870. Volume I, années 1870-1875; volume II en cours de publication.

Société industrielle de Rouen, fondée en 1872.

Bulletin, t. I, 1873; t. IV, 1876, in-8°. Livraisons 1 et 2 du tome V.

Société de médecine de Rouen, fondée en 1821.

Bulletin, in-8°, formant cinq fascicules, qui répondent aux années 1825-1859.

Union médicale de la Seine-Inférieure, journal paraissant tous les trois mois depuis 1861, in-8°.

Société libre des pharmaciens de Rouen, fondée en 1802.

Bulletin, in-8°. Commencé en 1850, ce bulletin comprend les années 1850-1852, 1857-1859, 1863, 1866 et 1867.

SAINT-BRIEUC.

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, fondée en 1842, à Saint-Brieuc.

Mémoires, 1re série, t. I, 1842-1849, in-8°. — 2e série, t. I, 1851-1853; t. V, 1870-1873, in-8°.

Saint-Cast. Recueil de pièces officielles et de documents contemporains, relatifs au combat du 11 septembre 1758. Saint-Brieuc, 1858, grand in-8°.

Annuaire historique des Côtes-du-Nord, de 1836 à 1877, 41 volumes in-8°.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, fondée en 1861, à Saint-Brieuc.

Bulletin et Mémoires, t. I, 1861; t. XIII, 1876, grand in 8°.

Digitized by Google

Congrès celtique international, tenu à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), Bretagne, en octobre 1867, séances, mémoires. Saint-Brieuc, 1868, in-8°.

Congrès scientifique de France. Trente-huitième session, tenue à Saint-Brieuc, du 1er au 10 juillet 1872. Compte rendu, t. I; *Mémoires*, t. II. Saint-Brieuc, 1872, in-8°.

SAINT-DIÉ.

Société philomathique vosgienne, fondée en 1875, à Saint-Dié.

Bulletin, t. I, 1876; t. II, 1877, in-8°.

SAINT-ÉTIENNE.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, fondée en 1822, à Saint-Étienne, sous le nom de *Société d'agriculture, arts et commerce de l'arrondissement de Saint-Étienne;* remplacée par la *Société agricole et industrielle* en 1845 jusqu'en 1856, époque où elle prit la dénomination actuelle.

Bulletin d'industrie agricole et manufacturière, t. I, 1823; t. XXVII, 1856, in-8°. — Le tome XXVII contient, p. 67-70, une *Table générale des matières.*

Bulletin de la Société des sciences naturelles et des arts de Saint-Étienne, de 1847 à 1856, 1 vol. in-8°.

Annales, paraissant par livraisons trimestrielles, depuis 1857, et formant chaque année un volume; t. I, 1857; t. XXI, 1877, in-8°.

Société de l'industrie minérale, fondée en 1855, à Saint-Étienne.

Bulletin trimestriel se composant de notes et mémoires rédigés par les membres de la Société sur des sujets relatifs à l'exploitation des mines et à la métallurgie; 1re série, t. I, 1855; t. XV, 1870, in-8°, avec 15 atlas. — 2e série, t. I, 1870; t. VI, 1877, in-8°, avec 5 atlas.

Il existe une table des 15 premiers volumes.

Bulletin mensuel contenant le résumé des réunions mensuelles tenues tant à Saint-Étienne par les membres de la Société que dans les différents districts houillers, 1re série, t. I, 1872; t. VI, 1877, in-12.

Digitized by Google

Société de médecine de Saint-Étienne et de la Loire, fondée en 1856, à Saint-Étienne.

Annales, t. I, 1857-1860 ; t. V, 3e partie, 1874, in-8°.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

Académie des muses santones, fondée en 1876, à Saint-Jean-d'Angély.

Bulletin, livraisons 1 et 2, 1876; livraison 3, 1877, in-4°.

Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1819.

Bulletin, formant 56 numéros in-8°, qui répondent aux années 1833-1869.

Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1863.

Bulletin, t. I, 1863; t. V, 1867, in-8°.

Société linnéenne de la Charente-Inférieure, fondée en 1874, à Saint-Jean-d'Angély.

Bulletin, nos 1 et 2, 1877, in-18.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, fondée en 1859, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Travaux, t. I, 1859-1866 ; t. III, 1871-1876, in-8°.

SAINT-LO.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche, fondée en 1836, à Saint-Lô.

Notices, mémoires et documents, t. I, 1861 ; t. V, 1873, in-8°.

SAINT-OMER.

Société des antiquaires de la Morinie, fondée en 1831, à Saint-Omer.

Mémoires, t. I, 1834 ; t. XV, 1876, in-8°. Des atlas sont joints aux tomes V, VI, VII et IX.

Digitized by Google

Bulletin, in-8°, paraissant par livraisons trimestrielles. Il en existe 101 numéros, dont les 100 premiers forment cinq volumes, correspondant aux années 1852-1876.

Les abbés de Saint-Bertin, par M. H. de Laplane. Saint-Omer, 1854-1856, 2 volumes in-8°.

Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer, par MM. Alex. Hermand et L. Deschamps de Pas. Paris, 1860, in-4°.

Chronique de Guines et d'Ardres, par Lambert, curé d'Ardres (918-1203), publiée par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. Paris, 1855, in-8°.

Le livre des usaiges et anciennes coustumes de la conté de Guisnes. Saint-Omer, 1856, in-8°.

L'extrême Orient au moyen âge, d'après les manuscrits d'un flamand de Belgique, moine de Saint-Bertin, à Saint-Omer, par M. de Backer. Paris, 1877, in-8°.

Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer, par M. L. Deschamps de Pas. Saint-Omer, 1877, in-8°.

SAINT-QUENTIN.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

Comptes rendus, t. I, 1826; t. IV, 1829, in-8°.

Mémoires, 1re série, t. I, 1830-1833; t. IV, 1840-1842, in-8°. — 2e série, t. I, 1844; t. XI, 1855, in-8°. — 3e série, t. I, 1858; t. XIV, 1877, grand in-8°.

Annales agricoles du département de l'Aisne, publiées de 1830 à 1843, en 15 livraisons, in-8°.

Dissertations sur la Samarobrive de Jules-César, par M. Mangon de la Lande, 1825-1829, in-8°.

De 1826 à 1830, la Société a en outre publié un certain nombre de brochures sur divers sujets littéraires ou scientifiques.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, fondée en 1868, à Saint-Quentin.

Bulletin, in-8°, formant 15 numéros, qui répondent aux années 1869-1877. Au n° 11 est annexé un *Cours d'économie politique*, professé par M. Paul Coq, professeur à l'école Turgot.

Digitized by Google

SAINTES.

Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, fondée en 1860, à Saintes, et réunie à la *Société d'archéologie de Saintes*, fondée en 1839.

Recueil des actes, t. I, 1860-1866; t. III, 1877, in-8°.

Épigraphie santone et aunisienne, par Louis Audiat. Saintes, 1871, in-8°.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, fondée en 1874, à Saintes.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. I, 1874; t. III, 1876, in-8°.

Bulletin, trois livraisons in-8° ont paru en 1877.

Société des arts, sciences et belles-lettres, fondée en 1867, à Saintes.

Annales, t. I, 1870; t. II, 1870, in-8°.

SEMUR.

Société des sciences historiques et naturelles, fondée en 1842; réorganisée en 1863.

Bulletin, t. I, 1864; t. XIII, 1876, in-8°.

SENLIS.

Comité archéologique de Senlis, fondé en 1862.

Comptes rendus et mémoires, 1re série, t. I, 1862-1863; t. X, 1874, in-8°. — 2e série, t. I, 1875; t. II, 1876, in-8°.

Cartulaire du prieuré de Saint-Christophe-en-Halatte, publié par M. l'abbé Vattier. Senlis, 1876, in-4°.

Cartulaire de l'abbaye de Morienval, par M. Peigné-Delacourt. (Sous presse et sur le point de paraître.)

Digitized by Google

SENS.

Société archéologique de Sens, fondée en 1844.

Bulletin, t. I, 1846 ; t. XI, 1872-1874, in-8°.

Le tome XI renferme une table générale des matières contenues dans les 10 premiers volumes. Elle a été dressée par M. G. Julliot.

Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, rédigée vers la fin du XIIIe siècle par Geoffroy de Courlon ; texte et traduction publiés pour la première fois au nom de la Société archéologique de Sens, par M. G. Julliot. Sens, 1876, in-8°.

Musée gallo-romain ; deux livraisons ont paru. Elles contiennent 31 planches photogravées, avec une table explicative.

SOISSONS.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, fondée en 1846.

Mémoires, 1re série, t. I, 1847 ; t. XX, 1866, in-8°. — 2e série, t. I, 1867 ; t. VI, 1875, in-8°.

Rituale seu mandatum insignis ecclesiæ Suessionensis tempore episcopi exaratum. Soissons, 1856, in-4°.

Journal de Lépaulart, religieux de Saint-Crépin-le-Grand, sur la prise de Soissons par les huguenots. Soissons, 1862, in-8°.

Les siéges de Soissons en 1814, par M. Laurendeau. Soissons, 1868, in-8°.

Les cahiers du clergé et du tiers état du bailliage de Soissons, par M. Perin. Soissons, 1869, in-8°.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, publié par M. l'abbé Pécheur. Soissons, 1870, in-8°.

TARBES.

Société académique des Hautes-Pyrénées, fondée en 1853, à Tarbes.

Bulletin, t. I, 1854 ; t. XIX, 1877, in-8°.

Société des beaux-arts, fondée en 1876, à Tarbes.

Digitized by Google

TOULON.

Société académique du Var, fondée en 1811, à Toulon, sous le nom de *Société des sciences, belles-lettres et arts.*

Mémoires, 1re série, t. I, 1832; t. XXX, 1865, in-8°. — 2e série, t. I, 1868; t. VIII, 1877, in-8°.

TOULOUSE.

Académie des jeux floraux, érigée en 1694 et se rattachant à l'ancien *Collége du gai savoir et de la gaie science.*

Recueils publiés par l'Académie de 1694 à 1790, et de 1806 à 1877. Un volume par an, in-8°.

Histoire des jeux floraux, par Poitevin-Peitavi. Toulouse, 1815, 2 volumes in-8°.

Académie de législation, fondée en 1851, à Toulouse.

Recueil, t. I, 1851-1852; t. XXV, 1877, in-8°.

Il existe une *Table générale alphabétique des matières contenues dans les 12 premiers tomes du Recueil (1851-1863).*

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, fondée en 1640 et connue jusqu'en 1704 sous la dénomination de *Société des lanternistes*; constituée en *Société des sciences*, en 1729; en *Académie royale des sciences*, en 1746; ensuite des *belles-lettres*; remplacée en 1797 par le *Lycée*; vers 1804, par l'*Athénée* et, en 1807, par l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.*

Recueil de discours et pièces d'éloquence de prose et de vers prononcez dans les conférences académiques de Toulouse, 1692, in-12°.

Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. I, 1782; t. IV, 1790, in-4°.

Catalogue des plantes usuelles qui se trouvent dans le jardin botanique de l'Académie royale des sciences. Toulouse, 1782, in-8°.

Recueil des ouvrages lus dans les séances du Lycée, 5 numéros in-8°, du 10 floréal an VI au 30 germinal an IX.

Mémoires, 2e série, t. I, 1827; t. VI, 1843, in-8°. — 3e série, t. I,

Digitized by Google

1845; t. VI, 1850, in-8°. — 4e série, t. I, 1851; t. VI, 1856, in-8°. — 5e série, t. I, 1857; t. VI, 1862, in-8°. — 6e série, t. I, 1863; t. VI, 1868, in-8°. — 7e série, t. I, 1869; t. IX, 1877, in-8°.

En 1854 et 1864, M. Auguste Larrey a fait imprimer la table alphabétique des matières contenues dans les 28 volumes des cinq premières séries des *Mémoires de l'Académie*, in-8°. La table alphabétique des années 1864-1876 est sous presse.

Annuaire du département de la Haute-Garonne, publié par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, depuis 1846 jusqu'à ce jour, et formant 31 volumes in-18.

Société archéologique du midi de la France, fondée en 1831, à Toulouse.

Mémoires, 1re série, t. I, 1831; t. IX, 1871, in-4°. — 2e série, t. X, 1872-1874; t. XI, livraisons 1 à 4, 1875-1877, in-4°.

Tables générales des Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, par M. Eugène Lapierre. Toulouse, 1875, in-4°.

Bulletin, trimestriel, in-4°, commencé en 1869 et renfermant le compte rendu détaillé des séances de la Société et des notices diverses, t. I, 1869-1875; t. II en cours de publication.

Monographie de l'insigne basilique de Saint-Saturnin. Paris, 1854, in-16.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.

Bulletins, t. I, 1867; t. X, 1876, in-8°. Livraison 1 du tome XI, 1877.

Société de médecine de Toulouse, fondée en 1804.

Bulletin, in-8°, formant 67 volumes.

Revue médicale de Toulouse, t. I, 1867; t. XI, 1867, in-8°.

Compte rendu, in-8°, paraissant par fascicules annuels depuis 1867.

Il a été dressé une table alphabétique de tous les travaux de la Société, de 1804 à 1863, in-8°.

Société des sciences physiques et naturelles, fondée en 1872, à Toulouse.

Bulletin, t. I, 1872-1873; t. III, 1875-1876, grand in-8°.

Digitized by Google

TOURS.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, fondée en 1761, à Tours, sous la dénomination de *Société royale d'agriculture;* remplacée en l'an VII par la *Société d'agriculture, arts et commerce;* réunie en 1805 à la *Société des sciences, arts et belles-lettres de Tours,* qui avait été fondée en l'an VI, et dénommée depuis cette fusion *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres,* qu'elle porte encore aujourd'hui.

Recueil des délibérations et des mémoires de la Société royale d'agriculture de la généralité de Tours pour l'année 1761. Tours, 1763, in-8°.

Recueil des séances publiques, 4 numéros, 1803; 6 cahiers, 1806-1810, in-8°.

Annales, 1re série, t. I, 1821; t. XL, 1861, in-8°. — 2e série, t. XLI, 1862; t. LIV, 1876, in-8°. Livraisons 1-6 du tome LV, 1877.

Une *Table générale et analytique des matières* contenues dans les *Annales,* de 1821 à 1845 inclusivement, a été publiée par M. de Sourdeval. Tours, 1846, in-8°.

Flore complète d'Indre-et-Loire. Tours, 1833, in-8°.

Société archéologique de Touraine, fondée en 1840, à Tours.

Mémoires, t. I, 1842; t. XXVI, 1re partie, 1877, in-8°.

Bulletin, in-8°, paraissant deux fois par an, depuis 1868, époque où il a été séparé des *Mémoires,* t. I, 1868; t. III, 1876. Le premier fascicule du tome II a paru.

Chroniques de Touraine, par André Salmon. Tours, 1854, in-8°, avec un *Supplément,* 1856, in-8°.

Les églises romanes en Touraine du VIe au XIe siècle, par MM. Bourassé et Chevalier. Tours, t. I, 1868, in-8°.

Société médicale d'Indre-et-Loire, fondée en 1801, à Tours.

Précis de la constitution médicale, 1806-1832, in-8°.

Recueil des travaux, trimestriel, et formant une 2e série depuis 1833, in-8°.

Digitized by Google

TROYES.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, fondée en 1801, à Troyes, sous la dénomination de *Société académique de l'Aube.*

Mémoires, t. I, 1801 ; t. III, 1807, in-8°. — 1re série, t. I, 1822 ; t. XIII, 1846, in-8°. — 2e série, t. I, 1847 ; t. XIV, 1863, in-8°. — 3e série, t. I, 1864 ; t. XIII, 1876, in-8°.

Des tables générales ont été imprimées à part pour les 1re et 2e parties.

Annuaire de l'Aube, publié sous les auspices de la Société académique depuis 1835 et sous sa direction immédiate, depuis 1854, 42 volumes in-12 et in-8°.

VALENCE.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, fondée en 1866, à Valence.

Bulletin, t. I, 1866 ; t. X, 1876, in-8°. Livraisons 1 et 2 du tome XI, 1877.

A la fin du tome X, p. 453-472, table générale des 10 volumes.

Cartulaire du Bourg-lès-Valence (texte et table), par l'abbé U.-C.-J. Chevalier. Paris, 1875, in-8°.

Glossaire du patois de Die, par Auguste Boissier, in-8°, brochure.

VALENCIENNES.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, fondée en 1831.

Mémoires, t. I, 1833 ; t. IX, 1853, in-8°.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, t. I, 1849 ; t. XXIX, 1876, in-8°. Livraisons 1-6 du tome XXX, 1877.

Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, t. I, 1865 ; t. IV, 1876, in-8°.

Le tome I comprend, p. IX-XVIII, une *Table alphabétique des documents historiques publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, soit dans ses Mémoires, soit dans sa Revue depuis la fondation de cette Société (1831) jusqu'au 1er janvier 1865.*

Digitized by Google

VANNES.

Société polymathique du Morbihan, fondée en 1826, à Vannes.

Comptes rendus, 7 livraisons, 1827-1833, in-8°.

Bulletin, in-8°, paraissant par livraisons annuelles, de 1857 à 1862, et depuis cette dernière date, par livraisons semestrielles, moins pour l'année 1870.

Catalogue des minéraux du Morbihan, 1866, in-8°.

Catalogue des mollusques du Morbihan, 1867, in-8°.

Catalogue des plantes phanérogames du Morbihan, 1867, in-8°.

Catalogue des mammifères, oiseaux, reptiles du Morbihan, 1867, in-8°.

Catalogue des lépidoptères du Morbihan, 1873, in-8°.

VARZY.

Société protectrice de la bibliothèque et du musée de Varzy.

Société historique, littéraire et agricole de Varzy, fondée en 1857.

VENDÔME.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, fondée en 1862, à Vendôme.

Bulletin, paraissant par livraisons trimestrielles et contenant des mémoires d'archéologie et d'histoire locale et quelques travaux scientifiques et littéraires, t. I, 1862; t. XVI, 1877, in-8°.

Le tome X contient, p. 147-156, une *Table décennale par ordre de matières du Bulletin de la Société* (1862-1871).

VERDUN.

Société philomathique de Verdun (Meuse), fondée en 1822.

Mémoires, t. I, 1840; t. VIII, 1877, in-8°. Un atlas est joint au tome III.

VERSAILLES.

Société d'agriculture et des arts, fondée en 1798, à Versailles.

Mémoires, formant 64 volumes, depuis 1797-1800 1864, in-8°.

Bulletin, 2e série, t. I, 1866; t. X, 1877, in-8°.

Digitized by Google

Société des amis des arts, fondée en 1854, à Versailles.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, fondée en 1834, à Versailles.

Mémoires, t. I, 1847; t. X, 1874, in-8°.

Journal de la santé de Louis XIV, publié par J.-A. Le Roi. Versailles, 1862, in-8°.

Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à l'année 1744, par Pierre Narbonne, premier commissaire de police à Versailles, publié par J.-A. Le Roi. Versailles, 1866, in-8°.

Quinze brochures contenant les discours des présidents annuels et les rapports des secrétaires sur les travaux de la Société depuis sa fondation jusqu'en 1847, in-8°.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, fondée en 1832, à Versailles.

Mémoires, t. I, 1835; t. XI, 1874, grand in-8°.

La section de médecine a publié en outre une série de *Mémoires* et de *Rapports*, formant 6 volumes grand in-8° et répondant aux années 1856-1865.

Conseil central d'hygiène de Seine-et-Oise, t. I, 1857; t. VIII, 1874, grand in-8°.

VERVINS.

Société archéologique de Vervins, fondée en 1872.

Bulletin, paraissant par fascicules et formant tous les ans un volume in-4°, qui a pour titre *La Thiérache*. Commencé en 1873, ce bulletin contient les procès-verbaux des séances avec les communications qui y sont faites; t. I, 1873; t. IV, 1876.

VESOUL.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, fondée en 1801; réorganisée en 1819 et 1832, à Vesoul.

Recueil agronomique, t. I, 1836; t. IX, 1861, in-8°.

Mémoires, 1re série, t. I, 1859; t. V, 1866. — 2e série, t. I, 1867; t. II, 1869, in-8°.

Bulletin, 3e série, n° 1, 1869; n° 7, 1877, in-8°.

Digitized by Google

VIRE.

Société viroise d'émulation pour le développement des belles-lettres, sciences et arts de l'industrie, fondée en 1866, à Vire.

Mémoires, 1 volume, 1869, in-8°.

VITRY-LE-FRANÇOIS.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, fondée en 1861.

Bulletin, in-8°. Commencé en 1867, ce bulletin contient les procès-verbaux des séances, des comptes rendus et mémoires divers, formant 7 volumes, t. I, 1867; t. VII, 1876, in-8°.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Lettres de William Temple.

Communication de M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux.

(Séance du 4 juin 1877.)

M. Combes a envoyé copie de quinze lettres de William Temple, ambassadeur d'Angleterre auprès de la république des Provinces-Unies. Ces lettres sont adressées au grand pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, et se rapportent aux négociations entamées entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, pour arrêter les conquêtes de Louis XIV dans les Pays-Bas espagnols. Six de ces lettres (les 1re, 3e, 4e, 5e, 7e et 9e) ont un intérêt réel et pourraient être publiées dans la *Revue des Sociétés savantes;* mais il serait nécessaire que M. Combes y ajoutât des notes explicatives sur les événements et les personnes dont il est question dans cette correspondance.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer au Comité de renvoyer ces six lettres à M. Combes, afin qu'il y joigne le commentaire indispensable.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Lettres du chevalier William Temple, ambassadeur de l'Angleterre auprès des Sept Provinces-Unies.

(Ces lettres sont adressées au grand pensionnaire Jean de Witt, et sont tirées des Archives royales de la Haye, où elles ont été collationnées.)

Première lettre.

Monsieur, ayant eu la communication des instructions de Monsieur Van

Digitized by Google

Beuninghen par la faveur de Messieurs les Estats, *je n'y trouve pas un mot que je voudrois changer ny diminuer*[1], mais je ne sçai s'il ne seroit pas a propos d'y adjouster encore quelque article a l'effect de l'enveloppe, considerant la presente disposition du Roy tres chrestien a pousser tant qu'il peut ses affaires, durant mesme les pas necessaires de nostre negociation.

J'envoyeray la copie de vos instructions ce soir au Roy mon maistre, afin de faire reussir la conformité de nos deux ministres, et seray bien ayse de sçavoir vostre sentiment sur l'article que je propose, afin de le toucher quant et quant ou de l'omettre, ce que je ferai selon que vous trouverez bon, car il ne me semble rien si necessaire dans l'affaire, que la conformité entiere de ce qui sera representé par nos ministres.

Je suis, Monsieur, vostre très-humble et tres obeissant serviteur.

(Signé) W. Temple.

En cas[2] que ledit Ambassadeur trouve des difficultés ou du retardement dans les resolutions du dit Roy a se conformer en touts points au projet de la paix[3] concerté entre le Roy de la Grande-Bretagne et Leurs Hautes Puissances, il employera touts les moyens et instances possibles, au moins pour le faire consentir a la suspension d'armes[4] jusques a la fin du mois de Moy, afin de donner lieu aux offices des dits alliez pour disposer en attendant les deux partys a l'accord commun.

Et fera le dit Ambassadeur ses instances afin que ledit Roy, après les premières ouvertures faites par le dit Ambassadeur de ses instructions, depesche ses ordres à ses troupes de ne faire aucune novelle entreprise, remonstrant au dit roy que tous les succez qu'il pourra avoir en tels desseins

[1] Ces instructions étaient celles que le grand pensionnaire Jean de Witt avait remises, de la part des États généraux, à l'ambassadeur Van Beuningue, revenant à Versailles pour présenter à Louis XIV des propositions de paix.

[2] Ce *post-scriptum* n'est autre que l'addition que voulait faire William Temple au projet de paix arrêté entre lui et Jean de Witt.

[3] Ce projet de paix se trouve expliqué dans une lettre de Jean de Witt au prince Guillaume de Furstemberg, bien connu pour son amour envers la France. Dans cette lettre, datée du 23 janvier 1668, Jean de Witt déclare que la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies s'obligent à faire avoir à la France, *ou les places qu'elle a conquises dans la campagne dernière, ou un équivalent pour la cession des places frontières duquel le Roi très-chrétien a dit se contenter, ou d'autres échanges qui pourront être faits du consentement des parties.* Par suite, on s'engageait à faire consentir l'Espagne à cette alternative. (*Corresp. inéd. de Jean de Witt*, collect. des Doc. relat. à l'hist. de France, *Mélanges historiques*, nouv. série, t. I, ann. 1873, par M. Combes.)

[4] Louis XIV accorda d'abord une trêve de six mois, depuis la fin de septembre 1667 jusqu'à la fin de mars 1668. Sur la prière de Jean de Witt, il la prolongea jusqu'au 15 mai suivant et même jusqu'au 1er juin. Il tenait à ne pas rompre avec les Provinces-Unies que le traité de 1662 liait à lui pour vingt cinq ans.

Digitized by Google

ne tendront qu'a rendre la paix plus difficile et par là ouvrir peut estre le pas a une plus funeste guerre.

Deuxième lettre.

Monsieur, vos lettres me recompensent un peu la perte que j'ay fait de vostre conversation et celle du 5me m'a donnée beaucoup de satisfaction en me tesmoignant que vous en aviez receu de ma conduite icy. Je ne doute pas que vous serez fort content de la depesche presente de Messieurs les Deputez[1] ayant obtenu du marquis tout ce que nous pourrions desirer de sa part. Il est vray que la plus grande difficulté que j'ay eu en toute la negotiation a esté ces deux jours passés de faire l'accord entre eux et le marquis sur un point qui me sembloit pas d'importance d'un costé n'y d'autre. Les Deputez pressoient le marquis de nommer le jour que le Baron de Bergayck se rendroit à Aix, le marquis disoit que tout aussitost que la France qui est plus esloignée assigneroit le jour pour Mons. Colbert[2], le Baron de Bergayck ne manqueroit pas de s'y trouver pour le mesme jour. Les Deputez zelez pour la poursuite des ordres de leurs maistres faisoient leurs instances un peu chaudement, et le marquis qui n'est pas homme à se laisser emporter, se tenoit tant plus ferme a sa proposition, et moy je ne voyois pas la raison pourquoy le marquis faisoit le difficile, ny pourquoy Messieurs les Deputez faisoient les empressés sur une chose qui me sembloit indifferente, et pour cela je ne faisois que chercher des expedients; l'affaire se terminoit hyer au soir assez bien, mais aujourd'huy j'ay trouvé Messieurs les Deputez fort mal satisfaits, soupçonneux de quelques intentions du marquis contraires aux nostres, et enfin preparez de vous escrire quelques lettres d'assez mauvaise humeur. J'ai tasché d'employer la visite dont ils m'ont fait l'honneur a leur persuader a ce que le marquis proposoit, estant la première chose dans laquelle il nous accordoit et la matière et la forme de tout ce que nous avions demandé de luy; mais voyant qu'ils ne se vouloient pas contenter, j'ay tourné casaque et me suis employé depuis en particulier auprès du marquis et ay faict en sorte qu'il s'est rendu a leur proposition, encore que, pour vous dire la vérité, il a dit qu'il le faisoit a ma requeste et qu'il n'estoit pas accoustumé a se rendre aux raisonnemens emportés et sur des choses de si peu de difference. Je vous dis cela avec ma franchise ordinaire, afin que si vous trouvez a propos vous puissiez inspirer un peu plus de douceur aux negotiations de Messieurs les Deputez en cette cour qui sont des fort honestes personnes et fort capables,

[1] Ce sont les députés des États généraux aux Conférences préliminaires de Bruxelles.

[2] Colbert de Croissy, frère du grand Colbert. Le marquis de Castel-Rodrigo était gouverneur des Pays-Bas espagnols. Le baron de Bergueick l'assistait aux conférences.

Digitized by Google

mais pas accoustumez aux longueurs et aux ambages des cours Espagnolles, non plus qu'aux façons de faire et de discourir du marquis, qui le feront passer pour homme plus fin qu'il ne l'est et de plus mauvaises intentions, car je vous puis assurer qu'au fonds du cœur il n'y a rien qu'il souhaite plus que la paix; pourveu qu'on en puisse venir à bout devant que la France face plus de conquestes et qu'on tasche dans le traitté a soulager un peu l'Espagne pour l'eschange d'un equivalent pour les conquestes de France qui leur sont les plus incommodes au cœur du pais, et je ne voye personne de consideration icy qui soit d'un autre sentiment ou souhait.

J'avoue que je croy les desseins de la France resolus a pousser la guerre et je ne sçaurois pas bien interpreter leur façon de venir assieger et battre Genap[1] a quatre heures d'icy en mesme temps qu'ils ont accordé la suspension d'entreprises jusques à la fin du mois. Enfin ayants obtenu de l'Espagne tout ce que nous pourrons proposer, nous n'avons qu'a nous mettre en posture de parler a la France du mesme ton qu'elle nous parlera, et de la faire sçavoir que si au lieu d'accepter la trefve, ny l'alternative, elle commence a avancer le progrès de ses armes, que nous nous trouvons obligez[2] a defendre le Pais-Bas, et si nous pourrons faire en sorte que la premiere place qu'ils assiegeront leur entretiendra un mois ou six semaines, je ne douteray pas du tout du gros de l'affaire. Je laisse à Messieurs les Deputez de vous entretenir plus au large et me contenteray de vous dire en peu de paroles, mais avec beaucoup de bon cœur que je seray toujours, Monsieur,

Vostre tres humble et tres affectionné serviteur.

(Signé) W. Temple.

Bruxelles, Mars 11 1660 (S. N.).

«Beantwoord, 16 Mars 1860.»

Troisième lettre.

Monsieur, ayant fait rapport au Roy mon maistre des choses et sentimens que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer dans nos der-

[1] Le siége de Genap eut lieu en effet au mois de mars, durant le long armistice accordé par la France, et il fut présenté par celle-ci comme le seul moyen de mettre fin aux longueurs de l'Espagne dont les députés de Hollande se plaignaient dans cette lettre même.

[2] Jean de Witt n'avait pas attendu cette lettre de W. Temple pour prendre contre la France toutes les mesures qui lui semblaient nécessaires. Le 25 février 1668, il écrivait à l'ambassadeur d'Angleterre qu'il trouvait les Anglais trop accommodants, puisqu'ils voulaient se contenter du 15 mai comme terme de l'armistice commencé en septembre 1667. Il ajoutait que, pour ce qui était des Provinces-Unies, *elles étaient décidées à rompre, conjointement avec l'Angleterre, en guerre ouverte contre la France, d'incommoder la France de leurs forces maritimes en tout et partout, même par des descentes et invasions dans ce pays.* (*Corresp. de Jean de Witt;* Docum. inéd. relat. à l'hist. de France, *Mélanges historiques*, nouv. s., t. I, 1873, par M. Combes.)

Digitized by Google

nieres conferences à la Haye, j'ay ordre de vous dire en premier lieu, que Sa Majesté est fort satisfaite de vostre façon d'agir aussi bien que de celle de Messieurs les Estats depuis nos dernieres alliances et qu'il fait de là un presage de la continuation et accroissement de cette amitié. Que Sa Majesté prend en fort bonne part les offres que vous avez fait de disposer les Estats à luy prester leurs offices envers le Roy de Dannemarke pour l'atirer à la raison et l'usage cy-devant pratique en ce qui touche le commerce des subjets de Sa Majesté en ces quartiers là, et pour y establir une esgalité avec les vostres (vray fondement de bienveillance et d'amitié) et que Sa Majesté ne veut pas songer aux autres moyens de se faire justice en ce point jusques à ce qu'il verra l'issue des offices de Messieurs les Estats envers ledit Roy de Dannemarke. Que, touchant le pavillon [1], Sa Majesté vous sçait fort bon gré des expressions qu'il vous a pleu me faire là-dessus de vous vouloir monstrer non seulement raisonable mais flexible aussi, et que Sa Majesté de son costé est bien loin de chercher aucunes occasions de noyse avec Messieurs les Estats ny d'exercer aucunes rigueurs ou nouveautez là-dessus, mais qu'il a remis les plus amples discours sur ce point à nos conferences au lieu de nos lettres, car pour entretenir et mesme estrecir la bonne et sincere union entre les deux nations, Sa Majesté m'a commandé de me preparer avec diligence de repasser en Hollande en qualité de son ambassadeur où j'auray occasion de parler plus au large de toutes choses qui peuvent touscher l'intérêt [2] commun de nostre alliance et j'oseray adjouster cela du mien que si Sa Majesté (malgré touts les efforts qu'on pourra faire et touts les bruits qu'on pourra semer) n'auroit pas le dessein de la cultiver avec la mesme sincerité et bon cœur qu'elle a esté plantée, il se serviroit de quelque aultre personne que de moy pour cette commission, de quoy je vous donneray tousiours les tesmoignages par cette façon d'agir franche et sincere dont j'ay toujours fait profession. Au reste, je suis avec toute l'estime et passion qu'il se peut dire, Monsieur, vostre tres-humble et tres obeissant serviteur.

(Signé) W. Temple.

Londres, 19 juin 1668 (S. V.).

«Beantwoord, 6 juillet 1668.»

[1] Différend entre la marine anglaise et la marine hollandaise au sujet des saluts en mer.

[2] Il s'agit de la *Triple Alliance*, qui avait séparé les Sept Provinces-Unies de la France, pour les rattacher à l'Angleterre, leur rivale. Dans un article séparé, il était dit que cette alliance serait *perpétuelle*, *de duobus unum*. Erreur et illusion de Jean de Witt plutôt que de William Temple. Voir mon Mémoire sur les lettres de J. de Witt.

Digitized by Google

Quatrième lettre.

Monsieur, ayant pris tant de part en vos bonheurs et les applaudissemens que le monde vous a toujours et si justement donnés, il n'est que raisonable que je le prenne aussi en vos pertes et que je vous die avec autant de deplaisir que de verité combien j'ay esté touché de la dernière que vous venez de faire. J'ay assez remarqué que vostre domestique vous a toujours relasché de fatigues que le public vous a donné et qu'au lieu de divertissemens qu'on cherche le plus souvent dans le vicieux ou l'extravagant, vous avez toujours trouvé les vostres dans les entretiens innocents de l'amitié conjugale et paternelle; j'ay veu aussi avec quel bonheur vous vous estiez deschargé de touts soins du mesnage sur une dame[1] qui ne vit plus asture[2] que dans le souvenir et l'estime de touts ceux qui l'ont connue et par là je ne sçay que trop combien cette perte vous doit sensiblement affliger et qu'il n'y a ny justice ni bonne grace à vous vouloir sitost consoler là-dessus. C'est pourquoy je diray seulement que, sans cette occasion si triste, vous auriez manqué la plus grande pour monstrer la force de vostre âme, qui se voit quelquefois plus facilement surmontée par les accidens du cabinet et de la maison que du palais ou de la guerre, car par ces derniers commerces on s'endurcit touts les jours, mais on s'attendrit infiniment par les autres. Je vous prieray donc de ne pas negliger cette occasion de vostre gloire, ny d'oublier parmy vos regrets d'avoir des longtemps espousé le bien de vostre patrie et de la chrestienté mesmes dans les dernières conjunctures a qui vous devez toutes vos caresses et vos diligences, et j'espère qu'elles vous serviront asture du soulagement ou au moins de diversion au lieu de vous avoir donné autrefois tant de fatigues.

Ayant commencé cette lettre seulement pour me condoler avec vous sur ce triste subject, je ne veux pas y mesler des affaires que pour vous dire que le Roy mon maistre me presse touts les jours sur les apprests de mon voyage, et que je n'y laisseray entrer aucuns retardemens que ceux-là que mes affaires domestiques me font absolument nécessaires après une si longue absence. En attendant je vous puis assurer de ne rien trouver icy qui puisse aucunement changer ou rallentir la poursuitte de nos communs interests, par l'accroissement de nos dernieres alliances, comme vous sçaurez plus au long à mon arrivée, et me croirez avec toute confiance ce que je suis avec toute vérité, Monsieur, vostre tres humble et tres affectionné serviteur.

(Signé) W. Temple.

Londres, 3 juillet (S. V.) 68.

«Beantwoord, 27 juillet 1668.»

[1] Jeanne Bicker, épouse de Jean de Witt et fille du bourgmestre d'Amsterdam.
[2] A cette heure.

Digitized by Google

Cinquième lettre.

Monsieur, ayant leu la response de la Reyne d'Espagne, j'ay fait depuis ces reflexions la-dessus : 1^mt^ que nous avons negotié un peu trop fort avec l'Espagne dans toute la suitte de cette affaire là[1], ce qui n'arrive jamais a bon fin, comme vous avez fort sagement remarqué en discourant quelque fois sur des autres occasions; car nous allons asture tomber dans un disconcert de toutes ces grandes affaires auxquelles nous avons travaillé près d'une année avec tant d'application et de succez, si nous ne trouvons quelque remede a ce dernier coup.

2^ment^ qu'il ne faut pas faire communication à la Suede de cette response[2], jusques à ce que nous aurons songé à quelques expediens et propositions pour luy donner esperance encore de satisfaction; et à cette fin, ou il la faut celer de Monsr Appleboom[3] jusques à ce que nous aurons discouru là-dessus, ou s'il en aura desir en la communication, il faut l'induire à n'en pas donner à sa cour jusques à ce qu'il aura eu une conference là-dessus avec nous deux, et la precaution en cela doit estre prompte, à cause que la poste pour la Suede part ce soir ou plustost cet apres dinez à ce qu'on me dit.

En 3me lieu que par la disposition mutuelle que nous avons trouvée, vous et moy dans nos derniers discours sur ces affaires, j'ay raison de croire que, les conferant avec les interests d'Espagne et les dispositions presentes de la Suede, nous ne pourrons pas desesperer de tirer cette affaire encore à bonne fin, en cas que Sa Majesté et Messieurs les Estats seront de nos sentimens et que l'Espagne et la Suede, donnera des pleins pouvoirs a quelqun de ses ministres pour pouvoir traitter en deçà et conclure sans plus de ressource sur les interests communs de toute cette affaire; dans laquelle negociation nous aurons pour but de faire en sorte que l'Espagne donnera la satisfaction requise a la Suede encore que ce soit en divers payemens, et que la Suede entrera avec nous dans une garantie qui se donnera à l'Espagne et s'offrira en mesme temps à la France de la paix d'Aquisgrane[4] et de la paix mesme des Pirenées comme specifiée et ratifiée dans celle-cy. Voylà mes sentimens sur cette conjuncture et je serais bien ayse d'entendre les vostres, prenant pour fondement qu'il ne faut pas ny

[1] Il s'agit, d'après une lettre de Jean de Witt du 26 mars 1668, d'un million que l'Espagne devait donner à la Suède, pour engager celle-ci dans la Triple Alliance et avoir le secours de l'armée suédoise. L'Espagne voulait emprunter cette somme à la Hollande, qui se refusait à prêter, par crainte de n'être jamais payée.

[2] C'est la réponse de marquis de Castel-Rodrigo, au sujet du subside à donner aux Suédois, pour les détacher de la France.

[3] M. Applebonn, ambassadeur de Suède.

[4] La paix d'*Aquisgrane* : c'est la paix d'Aix-la-Chapelle, en latin *Aquis Granum* ou *Aquæ Grani*, du nom de Granus, qui fonda, dit-on, cette ville, sous le règne de l'empereur Adrien.

Digitized by Google

perdre les bonnes dispositions de la Suede, ny, desesperant trop l'Espagne en pressant les subsides et en attendant refusant la garantie que nous avions promis sans aucune telle condition, luy donner les pensées de se descharger un jour de ce reste de poids par quelque eschange avec la France qui ne servira, en temps de paix, qu'à leur espuiser les tresors pour se maintenir, à leur attirer toujours les occasions des guerres et en esloigner de vous les mauvais effets. Je suis, Monsieur, vostre tres affectionné serviteur.

(Signé) W. Temple.

Hague, 8 Octobre 1868.

Sixième lettre.

Monsieur, depuis nostre derniere conference j'ay parlé au baron d'Isola[1] aussi bien qu'à l'ambassadeur de l'Espagne[2] sur le subjet des subsides et de la guarantye. J'ay laissé le premier entierement persuadé de la necessité de les payer, selon nostre proposition, 200,000 contants, et le reste par esgales portions de six en six mois, et resolu d'escrire au connestable[3] là-dessus tout ce que nous aurions pu souhaitter, selon la lettre qu'il m'a communiquée. A la fin il m'a dit qu'il estoit moralement persuadé que le connestable le feroit, et que là-dessus nous pourrions proceder à coucher nostre projet. L'ambassadeur d'Espagne m'a tesmoigné quasi les mesmes sentimens, encore qu'il tint bon de n'avoir pas des pouvoirs pour s'en eslargir au de là la somme de 200,000, mais tesmoigna sa promptitude d'entrer en conference pour consentir à dresser les projets, ou mesme si nous voulions les dresser par avance de les envoyer incontinent au connestable; il me semble que le temps se doit menager tout ce qu'il peut en cette affaire, principalement à cause que le connestable, comme on m'assure de Bruxelles, a receu par le dernier courier des remises pour six cens mille escus, et si nous attendons que tout cela sera dissipé selon le mauvois ordre de ce pais-là, peut-estre aurons-nous de la difficulté à trouver la somme qu'on offre à present. Là-dessus je seroy bien ayse de sçavoir vos sentimens, et me sers de cette façon pour m'en eclaircir, afin seulement de vous espargner le temps.

Je suis toujours, Monsieur, vostre tres affectionné et tres humble serviteur.

(Signé) W. Temple.

31 janvier 1669 (S. N.).

[1] Le baron d'Isola, ministre autrichien, qui secondait l'Espagne.

[2] L'ambassadeur d'Espagne était don Estévan de Gamarra.

[3] Ce connétable n'était autre que le marquis de Castel-Rodrigo, connétable de Castille; et il s'agissait toujours du subside à payer à la Suède et des garanties exigées dans ce payement. La lettre ci-dessus clôt l'affaire.

Digitized by Google

Procès-verbal de la session des États de Bretagne réunis à Rennes, en 1741.

Communication de M. G. Leroy, correspondant à Melun.

(Séance du 2 juillet 1877.)

M. Leroy a adressé au Ministère la copie du procès-verbal d'une session extraordinaire des États de Bretagne, réunis à Rennes en août 1741, d'après un manuscrit conservé à la bibliothèque de Melun et provenant sans doute des papiers de M. de Pontcarré de Viarmes, l'un des commissaires du roi près les États.

On n'ignore pas que la série complète de ces procès-verbaux existe, soit dans les archives bretonnes, soit à la Bibliothèque nationale, dans la collection dite *des Blancs-Manteaux*. Ils sont donc à la disposition des historiens, et bon nombre de sessions ont été déjà étudiées à fond ; je ne citerai que le dernier ouvrage paru sur ce sujet, celui de M. du Bouëtiez de Kerorguen, qui a eu l'heureuse idée, en traitant de la tenue de 1736, d'intercaler, entre les procès-verbaux de chaque jour, la curieuse correspondance qui s'échangeait chaque jour aussi entre les États ou les hauts fonctionnaires de la province et le Contrôle général des finances. D'autre part, la session de 1741, dont M. G. Leroy nous envoie le procès-verbal, ne présente aucun détail particulièrement intéressant, en dehors du vote du dixième. Je propose donc simplement le dépôt de cette pièce aux archives du Comité.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Modifications apportées au territoire des généralités d'Orléans et de Paris, 1698.

Communication de M. Pouy, correspondant à Amiens.

(Séance du 2 juillet 1877.)

M. Pouy nous a fait parvenir un fragment de lettre du contrôleur général Pontchartrain, annonçant à un destinataire non désigné, mais qui est le premier président de Harlay [1], la translation

[1] M. Pouy a négligé de faire connaître où se trouve cette lettre, et si c'est un original ou une copie. Je crois que ce doit être plutôt une copie et que l'original se trouve dans la correspondance de M. de Harlay, à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

dans le ressort de la généralité de Paris de plusieurs paroisses du comté de Beaumont qui avaient appartenu jusque-là à la généralité d'Orléans. Ce remaniement territorial a déjà été indiqué dans le tome Ier de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces* (tome I, n° 1728), et je ne puis que proposer le dépôt aux archives du Comité de la lettre envoyée par M. Pouy.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

TITRES EXTRAITS DES PAPIERS DE SAMUEL GUICHENON.

Communication de M. Vayssière, archiviste du département de l'Ain, correspondant à Bourg.

(Séance du 2 juillet 1877.)

Les manuscrits de Samuel Guichenon, l'auteur de l'*Histoire de Bresse et de Bugey* et de l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, renferment, comme on le sait, une riche collection de titres originaux et de copies anciennes, dont cet historien a publié une portion et utilisé le reste dans les deux ouvrages qui lui ont fait un juste renom. La majeure partie de la collection, qui s'élève à trente-sept volumes, est actuellement conservée à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier; mais deux volumes, restés dans la province même qu'ils intéressent, appartiennent à la bibliothèque de Bourg, et notre correspondant, M. Vayssière, y a pris la copie de trois pièces à l'intention du Comité; toutes trois proviennent des riches archives de Châteauvieux, que Guichenon avait eues à sa disposition, et dont il fit même, comme on le voit, sa propriété personnelle, après en avoir inséré divers documents dans les Preuves de ses deux ouvrages.

La première pièce est un «scellé» de Georges, seigneur de Châteauvieux et de Verjon, qui, pour obtenir la délivrance du comte Philippe de Bresse, détenu à Loches [1], s'engage à lui retirer toute aide et toute obéissance, si jamais il venait à tenter quelque entreprise soit contre le roi Charles VIII, soit contre le duc de Savoie. Cette pièce est datée du 19 février 1486 (ancien style).

[1] Voyez l'*Histoire de Bresse et de Bugey, Histoire de Bresse*, 1re partie, p. 91.

Digitized by Google

Les deux autres, du 19 mars 1485 (ancien style) et du 21 avril 1491, sont l'une et l'autre des instructions diplomatiques données au même seigneur de Châteauvieux, qui était l'un des conseillers les mieux accrédités de la cour de Savoie.

L'une a trait à une mission auprès du comte de Bresse, pour lui demander son concours dans l'entreprise que le duc Charles préparait contre le marquisat de Montferrat; l'autre, à une mission auprès de Charles VIII, touchant l'affaire de l'évêché de Genève, dont Guichenon a donné les principaux détails [1].

Bien que ces documents ne laissent pas de présenter un intérêt réel pour l'histoire des relations de Charles VIII avec la Savoie, le fait même que Guichenon n'a pas jugé à propos de les publier dans ses Preuves, semble nous indiquer qu'il n'y a pas lieu de les insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*, où l'espace manque même pour des textes d'un intérêt capital, et je propose le renvoi aux archives du Comité.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Communications de MM. Édouard de Barthélemy, Vignat, Garnier, Lhuillier, Clément Simon, Chassaing et de Fleury.

(Séance du 2 juillet 1877.)

M. Ed. de Barthélemy, notre collègue, a transmis à la section les copies de deux pièces qui me paraissent mériter d'être publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*. Il s'agit, dans la première, de la condamnation à mort et de l'exécution de deux bourgeois de Châlons-sur-Marne, Jacques de Berlize et Jean Legros, qui, dans cette ville très-royaliste, avaient tenté une conspiration en faveur de la Ligue. Le second document n'est autre chose que les lettres patentes par lesquelles Henri IV dispose des biens confisqués sur l'un des suppliciés, Jacques de Berlize, en faveur de Vasset, l'un de ses médecins ordinaires. Vassé, qui est mentionné avec le prénom de Louis par Moréri, est désigné ici sous le nom de Eloy Vasset. Il rédigea

[1] Sur ces missions de M. de Châteauvieux, voir l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie*, t. I, p. 161.

Digitized by Google

des tables, très-estimées au XVIe siècle, dans lesquelles il résumait les observations anatomiques de Galien ainsi que d'autres praticiens célèbres.

M. Vignat, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, ancien archiviste adjoint du Loiret, a acquis plusieurs liasses de parchemins et de papiers au moment où elles allaient être détruites; c'était le reste des archives particulières de la seigneurie d'Avor et de Farges-en-Septaine, en Berry. Il en a adressé un inventaire analytique au Comité, et fait espérer un travail semblable sur les titres du fief de Charentonnay. Ces communications sont intéressantes et ne peuvent manquer de donner à M. Vignat des droits au titre de correspondant du Ministère pour lequel il se porte candidat.

L'ensemble des documents analysés aujourd'hui se compose de 45 pièces, de 1272 à 1351. Ils concernent principalement une famille bourgeoise de Bourges, nommée de Clamecy, qui, en 1285, acquit Avor et Farges de Jean d'Aigreville et de Jeanne de la Chapelle, sa femme; on voit, par suite d'acquisitions successives, ces domaines s'arrondir et arriver à former un fief assez considérable. Parmi ces chartes, dont plusieurs ont encore leurs sceaux, j'en remarque qui mentionnent des Templiers de la commanderie de Francheville, et portent le sceau armorié de Raymond de Mareuil, maître des maisons du Temple en Auvergne et en Limousin. Ces documents offrent un intérêt véritable pour l'histoire du Berry, et il serait à désirer qu'elles fussent publiées *in extenso* par l'une des Sociétés savantes de cette région. M. Vignat a joint à son envoi deux fac-simile très-exacts de lettres ornées prises dans le terrier de la seigneurie d'Avor et de Farges, écrites au XVIe siècle; on y voit les représentations de saint Antoine et de saint Jacques, qui figurent là comme patrons de Jacques et d'Antoine Dupuy, alors possesseurs de ce fief.

M. Garnier, correspondant à Dijon, a adressé les copies de deux documents conservés dans le riche fonds de la Chambre des comptes de Dijon, et qui sont relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons, en 1418. Le premier est une lettre envoyée aux conseillers du duc de Bourgogne, restés à Dijon, pour les informer de la surprise de Paris et presser l'armée de Jean sans

Digitized by Google

Peur ; elle émane de ceux de leurs collègues qui résidaient à Troyes avec Isabelle de Bavière. Le second document est la minute de la dépêche par laquelle le conseil ducal mettait le duc, alors à Montbéliard, au courant de tous les épisodes de l'entreprise. Ces pièces contiennent quelques détails inédits jusqu'ici, et il me semble qu'il y aurait lieu de les communiquer à la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, qui ne manquera pas d'en tirer un bon parti.

Je propose de renvoyer à la même Société la copie du mandement de 1604, par lequel le marquis de Rosny, comme grand maître de l'artillerie, prévient la corporation des arbalétriers de Paris d'avoir à quitter le local où était le jeu de l'arbalète, rue Saint-Jacques, près de Saint-Jacques-de-l'Hôpital. Il permet à la corporation de se transporter sur les remparts, soit derrière le boulevard de l'*Ardhoise*, près la porte Saint-Antoine, soit derrière le grand boulevard près la porte Saint-Martin, entre celle-ci et celle du Temple. Cette communication a été faite au Comité par M. Lhuillier, correspondant à Melun. Le même correspondant vous a soumis la copie des marchés faits, en 1593, au nom du gouverneur de Melun, pour des travaux de fortifications dans cette ville. Il y avait à transporter des terres, à l'occasion de la construction d'un éperon près du château, sur la rivière de Seine, moyennant un *escu sol* par toise de six pieds carrés; de plus, des travaux de charpenterie au château, nécessitant une dépense de *cinq cens escuz sol*.

Je propose le dépôt aux archives de ce second document.

M. Clément Simon, de Toulouse, aujourd'hui procureur général à Aix, a transmis au Comité les copies de plusieurs documents provenant soit des archives départementales des Basses-Pyrénées, soit des archives particulières du château de Bach. Les pièces n°s 3 et 7 pourraient être publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*, à cause de l'intérêt historique qu'elles présentent. Les autres pièces doivent être classées aux archives.

1° 1228, *31 janvier*. Traité entre Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et Gui V, vicomte de Limoges, conclu à l'instigation de Simon de Sully, archevêque de Bourges, et de Gui de Cluzel, évêque de Limoges, portant obligation de respecter, pen-

Digitized by Google

dant la guerre, les laboureurs, les voyageurs ainsi que les marchands, et de ne pas incendier les propriétés.

2° 1342, 27 *mai*. Lettres de Jean, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, lieutenant du roi, concédant à Roger Bernard, comte de Périgord, la juridiction d'appel sur toutes ses terres.

3° 1438, *11 mars*. Charles VII donne à Marguerite de Chauvigny, comtesse de Penthièvre et vicomtesse de Limoges, la Bible de Bertrand d'Abzac, partisan des Anglais, décapité à Limoges le mois précédent.

4° 1442, *18 mai*. Charles VII nomme des lieutenants en Périgord et pays voisins : Jean de Blois-Penthièvre, vicomte de Limoges; Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne; Charles, comte de Ventadour; Jean Ier, vicomte de Comborn; les seigneurs de Castelnau de Bretenoux et de Beynac.

5° 1452, 2 *janvier*. Mandement du même roi au sénéchal de Limousin, daté de Moulins, pour lever des troupes destinées à tenir tête aux Anglais, « tant en nostre pais de Guienne, où naguères sont venuz et descenduz et en icelluy prins nostre cité de Bourdeaux et autres villes et places d'environ, que en noz pais et duchié de Normandie. »

6° 1467, *16 février*. Lettre de Louis XI, datée de Moulins, à Jacques de Comborn, évêque de Clermont, pour lui annoncer l'arrivée de Jean de Reilhac, général des finances, et de Pierre Bondelot, secrétaire du roi, chargés de traiter d'un emprunt de 2,000 écus, nécessaires pour donner les moyens de résister aux entreprises « d'aucuns seigneurs de nostre royaume qui s'efforcent de usurper nostre seigneurie. »

7° 1498. Consultation sur l'instance en nullité de mariage, pendante devant les commissaires du Saint-Siége, entre Louis XII et Jeanne de France. Cette consultation conclut à l'annulation, en se fondant uniquement sur l'absence de consentement du roi qui, en se laissant marier, n'aurait cédé qu'à un sentiment de crainte qui l'aurait empêché de protester dès le principe. J'ai cherché dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale, principalement dans les nos 8035 et 17185, les détails relatifs à l'annulation de mariage de Louis XII, sans trouver trace de cette pièce qui est peut-être inédite. Elle offre, en tous cas, un certain intérêt historique.

8° 1589, 20 *février*. Commission du duc de Mayence, au nom

Digitized by Google

des princes catholiques unis avec le corps des trois états, à Louis, vicomte de Pompadour, pour lever des troupes et des impôts en Limousin, et pour se mettre à la tête du parti de la Ligue en Limousin.

M. Aug. Chassaing, correspondant au Puy, a envoyé la transcription, faite avec tout le soin qu'il apporte à ses travaux, de deux baux consentis par des évêques du Puy pour la fabrication de la monnaie épiscopale; ces documents lui ont été communiqués, en originaux, par M. l'abbé Alizol, chanoine et secrétaire de l'évêché. Par l'un, l'évêque Guillaume de La Roue et Gui II de Montlaur, doyen du chapitre, afferment l'atelier depuis le lundi après la Saint-Andrée 1269, pendant cinq ans, jusqu'à Noël, à Raymond Touche-bœuf, bourgeois de Montpellier, maître de la monnaie du Puy, pour faire des deniers noirs, des blancs (*podienses argenteos seu albos*) et des gros (*podienses grossos*). Par l'autre, le 11 août 1318, l'évêque Durand de Saint-Pourçain donne à Guillaume de la Ferté, bourgeois de Saint-Pourçain, la fabrication de la monnaie du Puy pendant deux ans, à partir du 15 août, pour faire de la monnaie noire et de la monnaie blanche.

Il y aurait un grand intérêt, pour l'étude de notre numismatique du moyen âge, à réunir les documents de ce genre qui peuvent encore exister dans les archives des départements; on arriverait ainsi à éclairer certaines difficultés. Plusieurs baux semblables ont déjà été signalés et nous devons engager les correspondants du Comité à faire connaître tous ceux qu'ils retrouveront. On aura ainsi le moyen de former un recueil qui pourra prendre utilement place dans un des volumes de Mélanges publiés par le Ministère.

M. Chassaing a transmis, en outre, un ancien catalogue des prieurs de la Chartreuse du Glandier, dont je n'hésite pas à vous proposer l'impression dans la *Revue*. — Le Glandier est aujourd'hui un hameau dépendant de la commune de Beyssac (Corrèze). En 1219, Archembaud, vicomte de Comborn, y fonda une chartreuse; sur le dernier feuillet d'un manuscrit appartenant à M. Aymard, archiviste de la Haute-Loire, M. Chassaing a trouvé la liste des prieurs, depuis la fondation de ce monastère jusqu'au commencement du xve siècle. Ce manuscrit, en parchemin, du format que l'on a coutume d'appeler *in-4°*, date du xiiie siècle. Au début, on lit : *Statuta domini Guyguonis que omnino debent legi quolibet anno*

Digitized by Google

bisextili, plus cette date du XVIIe siècle : *Ce ms. est du XIIIe siècle et appartient à la Chartreuse du Glandier à qui il doit être rendu.* Au dessous du titre, on a écrit, au XVIe siècle : *Des Huguenaulx ont dressé grandes armées par tout le royaulme de France, contre ledict Charles, leur très-chrestien roy, auxquels Dieu doient victoire, honneur et gloire. Amen, per secula;* enfin, au deuxième feuillet, on lit : *Incipiunt capitula consuetudinum cartusie.*

M. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, ayant retrouvé, dans les archives de la paroisse d'Orchaise et dans les titres de l'abbaye de Saint-Avit-lez-Châteaudun, la mention de personnages du nom de *Des Quartes*, *Quarta*, *Descartes*, en 1478, 1485 et 1513, a pensé devoir les signaler comme intéressant la généalogie de la famille de René Descartes. Voici le résumé de ces actes : 1478, 7 *décembre*. Contrat de mariage de Jacques, fils de Denis Chenu et de N. Boullier, avec demoiselle Jeannes Des Quartes, fille de Jean Des Quartes, écuyer, et de Jeanne d'Amboise. — 1485, 1er *août*. Abandon fait à l'église paroissiale d'Orchaise, par Henriette, fille de Michel Des Quartes (*Henrieta uxor Mychaelis Quarte*), et Isabelle, femme de Jean Letort, héritières, l'une et l'autre, de Robin de Lespinay, de terres sises en ladite paroisse. — 1513, *3 avril*. Don fait à l'abbaye de Saint-Avit-lez-Châteaudun par dame Marie de Renty, veuve de Michel Descartes, en son vivant seigneur du Guérinet, d'une rente de dix livres, pour servir de dot à demoiselle Marguerite Descartes, sa fille, à l'occasion de son entrée dans ladite abbaye.

L'origine tourangelle des Descartes est encore incertaine, malgré l'assertion de la propre nièce du grand philosophe, qui a peut-être voulu se rattacher à une famille homonyme de Touraine, qui avait une position plus élevée. Récemment, au Congrès de l'Association bretonne de 1875, M. S. Ropartz établissait que René Descartes était petit-fils de Pierre, médecin à Châtellerault, et fils de Joachim et de Jeanne Brochard. Les propriétés de Pierre et de Joachim Descartes étaient toutes situées dans cette partie du Poitou. Il m'a semblé que cette simple mention suffisait pour appeler l'attention des personnes qui désireraient s'occuper à débrouiller les origines des Descartes poitevins et des Descartes tourangeaux, et de chercher les liens qui pourraient les réunir.

A. DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Ancien catalogue des prieurs de la Chartreuse du Glandier, au bas Limousin.

Communication de M. Augustin Chassaing, correspondant, au Puy.

(Séance du 2 juillet 1877.)

Anno Domini M° CC° XIX°, pontificante Gregorio nono papa et Philippo regnante in Francia, B. episcopo Lemovicensi [1] et Archambaudo seniore vicecomite apud Combornium, ceperunt fratres Cartusienses inhabitare heremum quod Glanderium appellatur, sub priore Gaufrido, cui post modicum tempus successit W^us de Soysutsac (Saychac) [2], vita eterna memoria dignus, cujus tempore Dominus dilatavit atque promovit locum hunc in personis et rebus, maxime in odore sancte et preclare opinionis. Quo assumpto ad Dominum successerunt pro tempore religiosi et venerabiles viri, videlicet :

Guillelmus de Insula, primo abbas Sancti-Poncii in Provincia [3].

Petrus de Elemenc [4], oriundus de Romanis [5].

Vuillelmus Parahti.

Guarnerius, qui hic expectat secundam resurrectionem.

Johannes Nicholai.

Petrus de Montiniacho; postea fuit prior Cartusie [6].

Reginaldus, Provincialis, qui multo tempore vixit hic et multum laboravit.

Petrus de Rosarias [7], ubi fuit primo capellanus, vir mitis et devotus.

Guillermus de Portis, vir sanctus qui Dominum hic expectat.

Guillermus Hupania Lemovicensis.

Matheus de Crebanat.

Johannes de Nobiliaco, in cujus tempore Dominus multum dilatavit domum istam tam in edificiis quam in redditibus, et in loco isto Dominum expectat.

Post eumdem dominum Johannem successit dominus E. Quintini, simplex et bonus. Post hunc dominus Johannes de Monte-Martirum, vir bene literatus et bonus, et jacet in domo Lupaterre ubi fuit prior.

[1] Bertrand de Savenne, évêque de Limoges.

[2] Ce mot est écrit en interligne au-dessus du précédent.

[3] Saint-Pons-de-Thomières, dans le bas Languedoc, depuis évêché.

[4] Probablement de la famille des Allemands, l'une des maisons les plus connues du Dauphiné.

[5] Romans-en-Dauphiné.

[6] La grande Chartreuse.

[7] Rosiers-en-Limousin, d'où sortirent au XIVe siècle les papes Clément VI et Grégoire XI.

Digitized by Google

Huic successit dominus P. Moliani, qui multum laboravit et suo magno labore quamplurimas possessiones et multa bona acquisivit.

Post, dominus Guigo qui fuit primo monachus niger in monasterio de Cruas [1], vir simplex et magne stature et religiosus.

Post, dominus Johannes de Mayrona, nobilis genere et nobilior factis et religione.

Post hos intermissi sunt multi; fuit tamen aliquociens rector et prior dominus Johannes Montalneuf, de Alvernia, in domo Portus sepultus.

Item dominus Michaël Durantonis, vir bonus et timoratus de aliis.

Item dominus Petrus Ferreoli, de Alvernia, vir prudens. Item dominus Bulbonis de Sucharia, Alvernensis, vir prudens et notabilis qui domum precipitatam relevavit.

Post hunc secutus est dominus Guillelmus Berberuti, qui adhuc sperat et nititur verbo et factis et affectionibus relevare domum in observanciis ordinis, in facultatibus et personis. Assit ei Jhesus Christus et faveat!

Deinde, dominus Petrus de Cruce, Tholosanus natione, vir religiosus et bonus.

Deinde, dominus Petrus Malonis, monachus professus Vallis-Clare, qui ibi secundam expectat resurrectionem, sub cujus regimine domus multum prosperata est tam in bonis temporalibus quam in personis.

Eidem successit dominus Johannes Yvernaldi, monachus professus Vallis-Clare, vir elegantis stature et in musis eruditus non mediocriter, qui multum laborat pro domus utilitate.

AUGUSTIN CHASSAING,

Correspondant au Puy.

LES FRANCHISES MUNICIPALES DU BOURG DE FAVERNEY.

Communication de M. Finot, correspondant du Ministère, à Vesoul.

(Séance du 2 juillet 1877.)

Le laborieux archiviste de la Haute-Saône considère Faverney, qui date de l'ère mérovingienne, comme une localité ayant eu dès l'origine une organisation municipale à l'exemple de Besançon et de Luxeuil où, depuis l'époque romaine, les institutions de cette nature n'avaient point disparu. Pour les cités de cette catégorie, le mouvement communal du XIIe siècle aurait été moins un affranchissement que la confirmation d'anciens priviléges, en usage de temps immémorial. De là, l'intérêt qui recommande la commune de

[1] Cruas-en-Vivarais, couvent de Bénédictins.

Digitized by Google

Faverney, mal définie, mal reconnue et inféodée à une seigneurie ecclésiastique très-oppressive, contre laquelle la lutte se soutint jusqu'à 1789.

Cette histoire, d'après les anciennes chartes, offre de l'intérêt; elle est bien conduite. L'acte où la commune obtient enfin une victoire définitive est de 1571. M. Finot analyse cette pièce; il reproduit les principales clauses de ces «usances» qui, est-il dit, ont été observées de toute antiquité, ainsi que les conditions restrictives en faveur de l'abbaye, au mépris desquelles les magistratures populaires augmentaient depuis trois siècles leurs attributions. Le tout finit par une doléance de 1782, très-virulente, adressée au Roi contre les moines, peu de temps avant la Révolution. Ce travail est écrit avec négligence parfois, mais conçu avec une remarquable clarté. Je regrette de ne pouvoir en proposer l'impression dans la *Revue*, exclusivement réservée à la publication de documents inédits, et non à des mémoires composés d'après des documents.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DE M. NOZOT, CORRESPONDANT À SEDAN.

(Séance du 2 juillet 1877.)

Les documents épars concernant le département des Ardennes, envoyés au Comité par M. Nozot dans le courant de 1876 et de 1877, appartiennent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, de 1547 à 1777. Parmi ces documents je n'en ai trouvé aucun qui, par son importance, soit de nature à être imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*. Ce sont pour la plupart, comme les précédents, des ordonnances émanant de la souveraineté de Sedan. Les unes se rapportent, en vue de la défense de la ville, aux travaux des fortifications, à l'approvisionnement, à l'entrée et à la sortie des grains, à l'imposition ou à l'exemption des corvées. Les autres sont relatives aux conventions entre les propriétaires et les locataires pour la fixation de l'époque des locations et du prix des loyers, à l'interdiction de la mendicité, à la chasse aux lapins, aux brasseries et à la taxe de la bière, au charriage du bois de chauffage, et à d'autres mesures de police. Outre ces ordonnances, M. Nozot nous a transmis la

Digitized by Google

copie d'un certain nombre d'extraits des registres de baptêmes, de mariages et de décès de l'église protestante de Sedan aux XVIe et XVIIe siècles, dans lesquels on trouve les noms de quelques familles distinguées de cette époque. Il a envoyé également une pièce d'un caractère tout différent : c'est une requête, en date du 11 juin 1623, de Pierre Dumoulin, professeur de l'ancienne Académie de Sedan et ministre de l'Église réformée, à Élisabeth de Nassau, touchant une rente constituée par lui au moyen d'une somme de 6,400 livres prêtée à la municipalité. Nous citons cette pièce parce qu'elle contient des renseignements sur le taux de l'intérêt de l'argent à cette époque et sur les conditions du rachat des rentes et du remboursement du capital, et que M. Nozot l'a accompagnée de quelques notes biographiques sur Pierre Dumoulin, auteur d'un grand nombre d'écrits polémiques et parent, selon plusieurs biographes, du célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin né à Paris en 1500 et mort en 1566.

A ces communications, M. Nozot a joint l'envoi de différentes notices : sur l'hospice de Sedan; sur les Filles-Madame du duché de Rethel, œuvre instituée en 1588 par Louis de Gonzague, duc de Nevers et prince de Mantoue, premier duc de Rethel; sur le village de Gespunsart, du canton de Charleville, et sur le mouvement de la population du département des Ardennes de 1851 à 1872. Ces notices étant des travaux personnels de M. Nozot, je n'ai pas à en entretenir la Section. J'ai l'honneur de lui proposer le dépôt aux archives du Comité des diverses communications mentionnées dans ce rapport.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Plusieurs sceaux et un reliquaire.

Communication de M. Jules Gauthier, correspondant du Ministère, à Besançon.

(Séance du 11 juin 1877.)

Cet intéressant envoi de M. Gauthier comprend deux choses : des sceaux et un reliquaire. Les sceaux sont au nombre de onze, savoir : neuf sceaux de métiers, un sceau de la fabrique de la cathédrale de Metz, et le dessin d'une bulle de plomb conservée au musée de Besançon. Les sceaux de métiers appartiennent à la ville et au comté de Montbéliard. Dans une note historique sur ces corporations ouvrières, M. Gauthier en compte dix-sept, et il a pu recueillir les sceaux de neuf d'entre elles, dont il envoie les dessins. Ce sont les bouchers, les chapeliers, les cordiers, les marchands, les médecins, les merciers, les pâtissiers et boulangers, les tanneurs et les tonneliers. Ces neuf sceaux sont dessinés à la plume par M. Gauthier lui-même, et d'une excellente exécution. Ces sceaux de métiers ne sont pas communs, et donnent parfois d'intéressants détails d'outils qu'il est utile de recueillir. La collection des Archives nationales a un assez bon nombre de ces sceaux de corporations de métiers, et, par exemple, cinquante-quatre rien que pour la ville de Bruges[1]. M. G. Demay les a décrits dans son bel ouvrage sur les *Sceaux de la Flandre*, et il en reproduit cinq par la photographie, savoir : le sceau des affoireurs de vin, où se voit un tonneau couché; celui des batteurs de laine; celui des meuniers, un moulin; celui des poissonniers, un homme debout devant un étal et débitant un poisson; celui des tonneliers, un compas et une doloire[2]. Après

[1] En 1837, le *Trésor de numismatique et de glyptique* en a publié dix-sept. Voyez «Sceaux des communes, communautés, évêques, abbés et barons,» pl. IX et pages 15 et suiv.

[2] *Inventaire des sceaux de la Flandre*, par G. Demay, archiviste aux Archives nationales. Paris, Imprimerie nationale, 1873, 1 vol. in-4° (t. Ier, nos 4791 à

Digitized by Google

ces neuf sceaux de métiers de Montbéliard, vient, dans la communication dont nous parlons, un sceau du XIVe siècle, qui est celui de la fabrique de la cathédrale de Metz, avec la légende *Sigillum fabrice ecclesie Metensis.* Ces sortes de sceaux sont assez rares, attendu qu'on avait rarement l'occasion de s'en servir, tout au contraire des sceaux d'officialités, qui pleuvent au XIIIe siècle, de même que ceux du Châtelet au XIVe.

Quant à cette bulle de plomb du musée de Besançon dont M. Gauthier envoie également le dessin, elle présente, comme il l'a reconnu lui-même, de sérieuses difficultés d'explication. On y voit, à la face, un château ou porte de ville, avec la légende : PETRACENSIS CIVITAS (*Petracensis civitas*), et au revers un oiseau marchant et déployant ses ailes, avec la légende : RENALDVS : MONTISREGAL . DNS. (*Renaldus Montisregalis dominus*). Nous avons cherché vainement dans tout le midi de la France, seule contrée où pour ce pays se rencontrent des sceaux de plomb, quelque ville répondant au nom de *Petracensis.* M. Quicherat, vice-président de la Section, qui voit dans cette bulle un de ces petits monuments que les croisés ont pu rapporter de l'Orient, fait observer que dans une carte du royaume de Jérusalem au temps des croisades, publiée par M. Rey dans son ouvrage intitulé : *Études sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés, en Syrie et dans l'île de Chypre* (1871), on voit au sud de la mer Rouge un lieu appelé *Petra Deserti*, qui n'est pas fort éloigné d'un château nommé Montréal. Serait-ce là qu'il faudrait chercher le nom de lieu et le nom d'homme donnés par notre bulle? D'un autre côté, dans l'*Oriens christianus* (t. Ier, p. 737) il est question de *Petra*, comme étant l'un des six évêchés de la métropole de Smyrne. Que conclure de tout cela, sinon qu'on a affaire à l'un de ces *quærenda*, trop fréquents en matière historique, qui semblent destinés à rester indéfiniment sans solution raisonable. Au reste, c'est là, nous le répétons, le grand inconvénient des sceaux détachés de leurs actes, si jamais ils en ont eu; car c'est évidemment dans leurs actes que pourrait se trouver le mot de l'énigme.

La seconde partie de la communication de M. Gauthier porte

4722). Le même auteur a publié, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, de février 1876, la description des vingt-trois sceaux de métiers qui sont appendus à une charte du 14 septembre 1396, laquelle est une composition entre la ville de Cologne et ses corporations de métiers.

Digitized by Google

sur un reliquaire conservé dans l'église de Saint-Léger de Chaux-sous-Maiche (canton de Saint-Hippolyte, département du Doubs). Saint Léger, évêque d'Autun, l'antagoniste d'Ébroin, maire du palais de Childebert II, a subi le martyre à Autun, dans la seconde moitié du VIIe siècle. La petite église de Chaux est placée sous son vocable. C'est dans un ancien tabernacle de pierre en forme d'armoire ménagée dans un pilier du côté gauche de l'abside, que l'on a trouvé ce reliquaire de saint Léger. Il est d'argent, sous la forme d'un buste. La partie supérieure du chef est mobile comme un couvercle, et laisse voir la plus grande partie du crâne attribué à saint Léger. M. Gauthier regarde ce reliquaire comme étant d'un travail allemand, et du XVIe siècle. Il a joint à son dessin un plan de l'église, un pilier du XVe siècle et une chaire à prêcher en pierre qui est du XVIe siècle. Le tout est accompagné d'une notice instructive sur cette petite église de Chaux, qui est fort peu connue et qui paraît mériter de l'être.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Fouilles exécutées pendant l'automne de 1876 dans un cimetière gaulois, à Jonchery-sur-Suippes.

(Séance du 9 juillet 1877.)

Des fouilles intéressantes ont été pratiquées sur le territoire de Jonchery, pendant les mois de septembre et d'octobre 1876, par MM. Allaire, médecin principal du camp de Châlons, Bleicker, médecin-major, et le commandant d'artillerie en retraite Simon. Elles ont été conduites avec le plus grand soin et ont amené des résultats assez satisfaisants, croyons-nous, pour être signalées au Comité. Ces Messieurs ont pris des notes excessivement complètes qui permettent de fournir tous les renseignements désirables.

Jonchery est un petit village situé entre Saint-Hilaire-le-Grand et Suippes; notre collègue, M. Alex. Bertrand, a déjà indiqué son territoire comme ayant fourni des sépultures gauloises. L'emplacement, découvert par MM. Allaire, Bleicker et Simon, est situé le long du fossé de clôture du camp de Châlons, en face de la ferme de Jonchery.

Les fouilles ont mis à découvert un total de vingt sépultures,

Digitized by Google

dix orientées de l'est à l'ouest, huit du N. E. au S. O., une du N. N. O. au S. S. E. (enfant), et une du sud au nord (vieille femme). Les plus profondes mesuraient 2 mètres, les moins profondes 1 mètre; une seule, contenant un enfant, n'avait que 80 centimètres. Nous allons rapidement passer en revue chacune de ces tombes.

I. Adulte: absence de traces de cercueil, de clous et de poteries; un gros morceau de silex en forme de pyramide entre les tibias.

II. Homme d'un âge mûr : les bras pendant le long du corps; traces de cercueil avec gros clous ; amphore entre les jambes ; vase avec plat aux pieds ; grand plat contenant des débris d'os de poulet à droite de la tête.

III. Homme âgé : avant-bras croisés sur le bassin ; traces de cercueil ; fragments de poterie rouge et noire.

IV. Homme d'un âge mûr : traces de cercueil ; une petite monnaie de bronze dans la bouche ; d'autres monnaies (indéchiffrables) près de la main gauche ; un couteau de fer à droite du bassin ; plat de terre rouge avec des os près de la tête; soucoupe noire ; vase en contenant un autre en verre.

V. Homme jeune : pas traces de cercueil ; petit vase rouge près de la tête.

VI. Enfant : pas traces de cercueil ; biberon en terre ; une boule ayant dû servir de jouet ; vase rond près de la hanche droite. .

VII. Adulte : traces de cercueil ; trois vases de terre à droite du col.

VIII. Adulte : traces de cercueil; grand vase à anse; plat contenant des os ; verre à gauche, aux pieds.

IX. Adulte: traces de cercueil ; aux pieds, un grand plat rouge contenant un vase rouge, un gris craquelé, un en verre ; à la hauteur du bassin, à gauche, un couteau en fer, deux boutons doubles en bronze, une boule en fer; un couteau et une lame plus fine en fer, à droite, près du coude ; petite monnaie de bronze dans la bouche.

X. Femme adulte : peut-être pas de cercueil ; aux pieds, bassin en bronze à bords perlés ; deux paires de ciseaux à la hauteur du fémur; à l'un des bras, bracelet de verre, de bronze à l'autre ; sur la poitrine, une fibule de bronze; au col, un collier en grains de

Digitized by Google

verre et de terre de diverses couleurs ; sur chaque épaule, une fibule en bronze ; sur la tête, un peigne carré en os.

XI. Vieillard : les avant-bras croisés sur le bassin ; traces de cercueil ; aux pieds, deux vases ; deux autres à la tête.

XII. Vieille femme boiteuse : traces de cercueil ; aux pieds, deux vases ; près de la cheville, un peigne en os triangulaire avec ornements gravés en rond ; vase en verre à côté ; couteau avec fragment du manche en bois ; dans la main gauche, onze monnaies romaines, dont neuf de Valens, quatre de Valentinien, deux de Gratien et deux frustes ; sur l'épaule gauche, une fibule en bronze ; au col, un collier de grains de verre, une épingle en bronze ; monnaie fruste dans la bouche.

XIII. Enfant : pas traces de cercueil ; aucun objet.

XIV. Jeune femme : les bras le long du corps ; traces de cercueil ; aux pieds, vase à deux anses contenant des os ; peigne en os et une plaque en bronze très-oxydée près du genou gauche ; grand vase renfermant des os à la hauteur du bassin, à gauche, et une épingle avec un coq, en bronze[1], deux bracelets en doubles fils tordus en bronze, aux bras ; près de l'épaule gauche, débris d'un plat en métal blanc garni d'une oreille avec dessins très-soignés ; à gauche de la tête, vase rouge et vase en verre ; plus un tesson de terre rouge, portant, gravé en relief dans un petit rectangle : OEMODE.

XV. Vieille femme bossue : les bras croisés sur le bassin ; pas de traces du cercueil ; près de la tête, un plat et deux vases.

XVI. Homme d'âge mûr : les bras croisés sur le bassin ; traces de cercueil ; un vase noir, un plat avec des os, un vase à anse, aux pieds.

XVII. Adulte : pas traces de cercueil ; l'homme couché sur le ventre, le bras gauche étendu le long du corps, le bras droit plié sur la figure ; aucun objet.

XVIII. Adulte : les mains croisées sur le bassin ; traces de cercueil ; aux pieds, vase à anse, plat avec de petits vases rouges, vase de verre.

XIX. Vieillard : traces de cercueil ; aux pieds, trois plats et un

[1] Un moulage de cette épingle a été déposé par nous au musée de Saint-Germain.

Digitized by Google

vase rouge avec des os dans chacun; vase à anse près de la tête; monnaie dans la bouche.

XX. Femme adulte : les bras croisés sur la poitrine; os d'un fœtus près du bassin; pas de traces certaines de cercueil; les vases ont été brisés dans la fouille faite en creusant le fossé du camp qui avait révélé l'existence de ce cimetière.

Ajoutons qu'aux pieds de tous ces individus, sauf des femmes et des enfants, on trouve un grand nombre de petits clous de chaussures.

En résumé, ces fouilles ont fait recueillir :

Dix-sept monnaies;

Un grand bassin en bronze d'un très-bon travail et bien conservé; fragments de deux coupes;

Cinq couteaux de fer; deux paires de ciseaux;

Deux épingles de toilette, deux doubles boutons, une boucle, quatre fibules, trois bracelets; le tout en bronze;

Un bracelet en verre; il est très-bien conservé, bleu, avec une rainure au milieu;

Deux colliers de perles;

Trois peignes;

Sept vases à une anse, rouges;

Deux vases à deux anses, rouges;

Cinq soucoupes, dont quatre en craquelé et une en terre noire;

Treize vases de diverses formes, dont huit rouges et cinq noirs;

Trois vases ornés de signes; l'un d'eux est curieux (XIe tombe); il est en terre rouge, de petite grandeur avec une guirlande de liserons autour de la panse; au-dessus de la guirlande on lit les trois lettres : AVE.

Neuf plats de diverses grandeurs, dont cinq rouges et quatre noirs;

Un biberon;

Cinq vases de verre, petits, en forme de coupe sans ornements.

M. le docteur Allaire a relevé, avec soin, les ossements humains présentant des cas de fractures; il a constaté la réduction très-bien faite d'un avant-bras (VIIe tombe); une fracture du col du fémur irréprochable (XIIe tombe). Il a, d'ailleurs, envoyé un curieux spécimen à la Société d'anthropologie comme preuve de l'existence d'une science chirurgicale incontestable chez nos ancêtres.

Digitized by Google

Nous ajouterons que la présence de monnaies d'empereurs ayant régné dans la seconde partie du IVe siècle, précise assez facilement la date de ce cimetière.

Il est fâcheux que la mauvaise volonté du propriétaire du champ ait empêché la continuation de ces fouilles qui, dirigées avec le soin et l'intelligence déployés par MM. Allaire, Bleicker et Simon, auraient amené certainement des résultats encore plus importants. Ceux-ci cependant nous semblent déjà assez réels, et nous espérons que le Comité pensera comme nous. Nous ajouterons que ces Messieurs se sont partagé les objets découverts à Jonchery.

Comte Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Épée de bronze découverte à Penhouët, près Saint-Nazaire.

Communication de M. René Kerviler, correspondant.

(Séance du 9 juillet 1877.)

J'ai l'honneur de présenter au Comité, de la part de M. René Kerviler, une troisième épée de bronze découverte à Penhouët, près Saint-Nazaire, comme les premières, sur l'emplacement du nouveau bassin. Les deux précédentes s'étaient rencontrées dans un lit de sable, à 8 mètres de profondeur au-dessous du niveau actuel. Le calcul des couches a permis de leur assigner, pour date probable, le Ve siècle avant notre ère. La nouvelle épée de Penhouët est plus ancienne encore; elle sort d'un puits de fondation dont l'orifice est à 60 centimètres en contre-bas de la couche de sable. M. Kerviler estime à trois siècles, au minimum, l'intervalle qui sépare le point d'où cette troisième épée a été retirée de celui où gisaient les précédentes. Cette épée serait donc tombée dans la baie *huit cents ans* environ avant notre ère. Vous remarquerez qu'elle est très-courte : elle mesure 52 centimètres seulement, 44 de lame et 8 de soie. M. Kerviler se demande s'il n'est pas logique de penser que les épées les plus anciennes, celles qui remontent à une époque où les armes défensives étaient moins perfectionnées, devaient être plus légères et plus courtes que les armes d'une époque moins reculée, où l'on avait à percer des cuirasses et des boucliers plus résistants. Notre troisième épée représenterait ainsi un des types primitifs de

Digitized by Google

l'arme offensive par excellence. L'élégance de cette arme est d'ailleurs remarquable ; elle rappelle l'épée des beaux vases grecs; examinez cette arme avec attention, vous reconnaîtrez que la poignée avait été tracée à la naissance de la lame et qu'une nouvelle poignée y a été ajustée à l'aide d'une refonte dont les traits sont très-visibles. La composition du métal de cette nouvelle poignée semble même être quelque peu différente de la composition du métal de la lame. Il est curieux de voir comment, en Gaule, on réparait les armes au temps de Lycurgue ou de Romulus. Il serait, ce me semble, intéressant de donner aux lecteurs de la *Revue* un dessin au cinquième des trois épées de Penhouët. Je tiens les dessins à la disposition du Comité. Il suffira de les faire graver sur bois.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

UN DESSIN DE CHAPITEAU.

Communication de M. Combet, correspondant, à Uzerche.

(Séance du 9 juillet 1877.)

M. Combet, correspondant, à Uzerche, département de la Corrèze, a fait parvenir au Ministère un dessin représentant le chapiteau de l'une des colonnes qui soutiennent la voûte du chœur de l'ancienne église de l'abbaye royale d'Uzerche, de l'ordre de Saint-Benoît, maintenant église paroissiale de Saint-Pierre. Ce dessin, fait par un peintre en bâtiments, qui a découvert les détails sculptés du chapiteau, en le nettoyant, laisse beaucoup à désirer quant à la reproduction des formes et du style, au moyen desquels on pourrait reconnaître l'époque de l'exécution de la sculpture. L'ensemble du chapiteau présente un peu d'analogie avec quelques-uns de ceux qui se voient dans l'empire d'Orient ; il est composé d'une face principale occupant toute la hauteur de la corbeille et presque toute sa largeur ; deux zones superposées divisent cette face; un cadre, qui leur est commun, présente, à ses angles supérieurs, de minces volutes; des feuillages s'étendent sur les côtés du chapiteau, un lourd tailloir, composé d'une moulure arrondie en boudin et d'une partie carrée, surmonte le tout.

Des deux zones disposées sur la face principale, celle qui oc-

Digitized by Google

cupe le haut contient une mitre d'évêque de forme moderne; à sa gauche est une givre, au-dessus sont deux besants. Cette composition, mal traduite, pourrait représenter les armoiries de l'évêque qui fit exécuter le chapiteau, à moins d'y reconnaître une partie de celles de l'abbaye d'Uzerche, comme l'indiquerait la sculpture qui se voit dans la zone inférieure et qui représente deux clefs en sautoir surmontées d'un croissant, accompagnées latéralement de deux étoiles et, au-dessous, d'une fleur de lis.

M. Combet a trouvé la mention suivante dans le huitième paragraphe de l'article 1er des statuts et règlements de l'église collégiale séculière de Saint-Pierre d'Uzerche, approuvés par l'évêque de Limoges, Louis-Charles Duplessis d'Argentré, le 1er avril 1776.

« Le chapitre aura un sceau où seront gravées deux clefs croisées surmontées d'une thiarre (*sic*) et dont l'inscription contiendra ces mots : *Sigillum ecclesiæ abbatialis et collegiatæ Sancti Petri Uzerchiensis* ».

Cette mention indiquerait-elle que les armoiries de l'abbaye, ainsi composées, ne dataient que de la fin du XVIIIe siècle, qu'elles seraient dues, comme le sceau où elles étaient reproduites, à l'ordonnance de l'évêque de Limoges, Louis Duplessis d'Argentré, et qu'elles n'auraient été sculptées qu'à cette époque sur la face d'un chapiteau qu'on avait modifié alors pour les contenir.

Les ornements de ce chapiteau semblent être de peu de saillie; si un estampage en papier pouvait en être fait, ainsi que d'un fragment des feuillages latéraux, on jugerait, par le style de la sculpture, de l'époque de leur exécution.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

DÉCOUVERTE D'UN AUREUS D'AUGUSTE, À AIME (SAVOIE), ET NOTES SUR LE MUSÉE DE MOUTIERS.

Communications de M. l'abbé Tremey.

(Séance du 9 juillet 1877.)

Ces communications, qui témoignent du zèle de M. l'abbé Tremey pour l'archéologie, trahissent en même temps chez cet ecclésiastique une inexpérience qu'il faut attribuer à la plus regrettable disette de livres spéciaux. L'*aureus* de bonne conservation trouvé à Aime, dont il entretient la Section dans ses communications des 12, 13, 16 et 19 mai 1877, est une pièce connue, qui n'est pas rare et dont l'in-

Digitized by Google

terprétation n'offre pas la moindre difficulté, mais encore faudrait-il posséder quelques notions de numismatique pour en lire les légendes dans l'ordre naturel et en comprendre les abréviations.

Ce doit être le n° 88 du règne d'Auguste dans le livre de M. Cohen dont le titre sera donné ici même, note 2. Cette pièce montre d'un côté le buste lauré d'Auguste, à droite, avec cette légende : CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE, soit : *César Auguste, fils du divin* (*César*), *père de la patrie.* Au revers, paraissent deux des petits-fils d'Auguste, les Césars Caius et Lucius, fils de Julie et d'Agrippa, debout et tenant chacun une haste et un bouclier; dans le champ, on voit un *simpulum* et un *lituus;* la légende répartie entre l'exergue et la bordure de la pièce doit être lue ainsi : C. L. CAESARES AVGVSTI F. COS. DESIG. PRINC. IVVENT., soit : « Caius (et) Lucius Césars, fils d'Auguste, consuls désignés, princes de la jeunesse[1]. »

Au lieu de ces légendes faciles à interpréter, M. l'abbé Tremey lit du côté face : DIVI F. PATER PATRIAE CAESAR AVGVSTVS, au revers : AVGVSTIS. F. A CAESIS PRINC. IVENT. Je n'insiste pas sur des variantes de cette lecture proposées successivement par le zélé ecclésiastique et d'ailleurs avec la plus louable modestie. Si je les indique ici, c'est parce que, dans la quatrième de ses communications manuscrites à ce sujet, M. l'abbé Tremey a joint un numéro de l'*Écho des Alpes* contenant un article sur l'aureus d'Aime. Dans cet article, si M. l'abbé Tremey s'est prudemment abstenu de donner ses tentatives d'interprétation des légendes, il a naturellement publié ses lectures; il n'était donc pas inutile de les rectifier.

Je saisis cette occasion d'avertir une fois de plus les savants qui correspondent avec le Ministère et qui habitent loin de centres scientifiques et littéraires, qu'il leur faut absolument des livres s'ils veulent se familiariser avec les mystères depuis longtemps dévoilés de la numismatique romaine qui les surprennent à chaque instant. Le grand ouvrage d'Eckhel, les manuels de numismatique d'Hennin ou de M. A. de Barthélemy, mais surtout, en ce qui concerne la numismatique romaine, les deux ouvrages de M. Cohen[2], leur sont indispensables.

[1] M. Cohen évalue cette pièce seulement 35 francs (*Méd. imp.* t. I, p. 52, n° 88).

[2] *Description générale des monnaies de la république romaine, etc.* Paris, 1 vol. in-4°, 1857. — *Description historique des monnaies, etc., communément appelées Médailles impériales*, 7 vol. in-8°, 1854 à 1868.

Digitized by Google

Dans la dernière de ses communications, à propos du musée de Moutiers, M. l'abbé Tremey nous fait savoir qu'une inscription romaine détériorée par des enfants va être replacée dans l'église de Saint-Sigismond; on le voit, notre correspondant a droit à nos remercîments, et ce ne sont ni les lumières ni le zèle qui lui font défaut. Ce qui lui manque, ce qui manque à ses confrères les antiquaires de Moutiers, c'est une bibliothèque. En ce qui concerne la numismatique romaine, il faut qu'ils se procurent les livres cités ci-dessus; je le répète, c'est le *minimum* des instruments dont ils ne peuvent se passer. Autrement, il leur sera à peu près impossible de classer et d'inventorier convenablement les médailles du musée qu'ils créent en ce moment à Moutiers, et qu'ils s'efforcent à l'envi d'enrichir.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Le forum de Bibracte.

Communication de M. J.-G. Bulliot, membre non résidant du Comité, à Autun.

(Séance du 13 mars 1876.)

Le temple élevé sur le sommet du Beuvray au commencement de la domination romaine dans les Gaules a été décrit dans un précédent mémoire, avec l'historique de ses transformations. Malgré son isolement et son abandon habituel, après le départ des habitants de l'oppidum, il n'avait point été livré à la spoliation, ni aux agents de destruction qui achevaient la ruine des maisons désertées par les Éduens. Son caractère sacré et avant tout les traditions religieuses du pays le sauvegardaient; les dieux gaulois résistèrent mieux que leurs adorateurs. La Gaule, comme la Grèce, l'Italie et toutes les nations de l'antiquité, avait auprès des lieux vénérés ses fêtes populaires à époque fixe, et surtout au renouvellement des saisons; celle de Bibracte était trop célèbre et trop enracinée pour disparaître devant des conquérants qui respectaient le culte du pays conquis. Le concours auquel elle donnait lieu avait, comme toujours, attiré depuis longtemps les marchands et, pour abriter les menues denrées, les objets de dévotion et de toilette les plus achalandés dans des réunions où le plaisir tenait autant de place que la religion, le temple du Beuvray avait été entouré vers cette époque

Digitized by Google

d'un forum. Mais bien avant cet événement, à cet âge reculé où l'histoire ne jette qu'un jour incertain, le champ de foire de Bibracte n'était pas dépourvu entièrement d'établissements forains, les fouilles ont mis leur existence hors de doute. Une sorte de halle, des boutiques ou baraques en charpente de même genre que celles qu'on a découvertes près de la grande voie, dans la vallée de la Come-Chaudron, y remplissaient cette destination.

Leurs traces ont été révélées par des trous de poteaux carbonisés de très-forte dimension sur un long espace, par des clayons noircis au feu dans le pisé et par des masses considérables de bois demi-brûlés au travers desquels des silex brisés, des éclats de cristaux de roche, des médailles gauloises, du bronze, du plomb, une bossette émaillée qui, à un mètre de profondeur, confirmaient l'antériorité d'une installation rudimentaire qui avait péri dans les flammes. C'est là que déballaient les marchands nomades, que les Marseillais, dont on y a retrouvé la monnaie, étalaient leurs produits de toute nature. Ces habitudes de campement, qui sont encore celles de tous les pays où le commerce local est insuffisant, étaient tellement dans les mœurs de l'antiquité que, même après l'ère chrétienne, en Phocide, à une foire célèbre qui sera citée plus au long dans un mémoire spécial sur la foire de Bibracte, Pausanias montre les marchands, la veille de la foire, se construisant des boutiques en roseaux [1]. Celles du Beuvray, en charpente et en pisé, étaient un acheminement aux forums des peuples civilisés. César, si parcimonieux de renseignements sur l'état intérieur des oppidums gaulois, a cité, sans aucune indication sur son mode de construction, le forum d'Avaricum, sur lequel se groupèrent les derniers défenseurs de la place. Le champ de foire du Beuvray se serait admirablement prêté, avec sa surface de 10 à 15 hectares, à une pareille réunion de combattants; ses hangars, au besoin, eussent pu être barricadés et utilisés pour la défense; c'est le forum entouré de grands espaces ouverts [2].

Les sondages opérés des deux côtés de la voie qui passe auprès dans le but de découvrir d'autres constructions de même âge pouvant se référer à la période primitive du commerce forain au Beuvray, n'ont donné aucun résultat jusqu'à ce jour, mais le sol est

[1] Pausanias, *Phocide*, X, 32.

[2] «In foro ac patentioribus locis.» (*De bell. Gall.* VII, 28.)

Digitized by Google

loin d'avoir été exploré entièrement. La date exacte de la disparition du forum en charpente de Bibracte ne peut être précisée, le bouleversement subséquent des terres ayant produit une certaine confusion dans les débris et les monnaies qu'elles renfermaient. Le forum en pierre qui lui succéda est contemporain des dernières années de l'existence de l'oppidum, et on pourrait peut-être admettre que celui qui l'avait précédé disparut à la fin de la guerre des Gaules. César, au VIIIe livre des Commentaires, quitta Bibracte la veille des kalendes de janvier pour marcher contre les Bituriges, en laissant dans la forteresse éduenne Marc-Antoine avec deux cohortes seulement à la garde des bagages [1]. Cette poignée de Romains paraît s'être retranchée sur le plateau supérieur, celui qu'occupait le forum. Le vallum et le fossé encore existants, ainsi que les terrasses nécessaires à la distribution régulière des chariots, accusent le seul travail militaire qu'on puisse leur attribuer sur le Beuvray. Les constructions foraines, gênantes pour cette concentration, disparurent probablement alors; mais, quoi qu'il en soit, on est certain que quarante ans plus tard le forum en pierre existait. Tous les indices archéologiques concordent pour attribuer une origine simultanée à cette construction et au temple. Ce dernier, sans doute, fut bâti en matériaux plus riches et plus solides, assortis à sa destination sacrée; des constructions foraines, des loges la plupart du temps désertes et occupées seulement à des intervalles éloignés, pendant les fêtes populaires, par des colporteurs ou des marchands étrangers, réclamaient la solidité plutôt qu'un luxe monumental. Le nouveau forum était établi dans des conditions suffisantes pour sa durée, mais ne dépassant pas les exigences de sa destination. L'area de cailloutis sur laquelle est bâti le sanctuaire s'étendait jusque sous les nouvelles constructions, qui formaient ainsi autour de lui un ensemble homogène, une sorte de cour, sur un même plan. Ces combinaisons, la nature des maçonneries et celle des objets trouvés dans la fouille confirment la date révélée par les pièces commémoratives de GERMANVS INDVTILLI F et d'AVGVSTE au revers de l'autel de Lyon. Bibracte, à ce moment voisin de l'ère chrétienne, avait encore une partie de son ancienne importance et probablement sa population, puisque les mêmes médailles ont été rencontrées dans un grand nombre de maisons.

[1] César. *De bell. Gall.* VII, 2.

Digitized by Google

Elles y ferment, il est vrai, la série de l'occupation gauloise; mais quoique l'oppidum touchât à ses derniers jours, les nécessités seules du pèlerinage et de la foire, à cette crise suprême, expliquent et justifient la création de ce forum. La Gaule, en voie de transformation depuis les guerres de César, empruntait peu à peu certains usages à ses vainqueurs, et l'exemple que nous avons sous les yeux est un de ceux qu'il faudrait supposer si les preuves n'en existaient plus. On ne saurait, en effet, l'attribuer logiquement à une époque postérieure à l'abandon de l'oppidum, alors que tout avait disparu sur le plateau et que la fête de mai devait décroître devant l'attraction d'une ville luxueuse comme Autun.

Le forum, au point de vue de la conception et de l'exécution, est une œuvre de transition entre un ordre de choses qui finit et un autre qui commence, empruntant assez peu à l'un et à l'autre pour qu'il soit difficile de faire la part de chacun.

Son établissement était, en résumé, moins une innovation qu'une transformation, puisqu'il succédait à des ouvrages en bois. Les nouveaux constructeurs firent ou trouvèrent table rase, et sur la même place élevèrent les édifices en pierre explorés récemment, qu'il reste à décrire. Avant de commencer cette description, disons sommairement que le temple occupait le centre; un trottoir couvert, sorte de portique sous lequel s'ouvraient des boutiques, régnait extérieurement le long de la façade occidentale parallèle à la voie; sur les deux flancs, au nord et au sud, s'élevaient d'autres constructions. Le côté oriental, fermé d'une simple clôture en maçonnerie, se terminait en une terrasse d'où la vue embrassait un magnifique horizon.

La façade principale, bordée comme on l'a vu par un portique, suivait la direction de la rue centrale. Pour racheter l'obliquité de cette direction, qui eût entraîné une disproportion choquante entre les diverses faces de l'édifice, et rapprocher autant que possible le plan général du carré, la façade, brisée au milieu pour laisser un accès vers le temple, rentrait sur elle-même de chaque côté, en formant, au point d'intersection, un angle très-obtus.

Ce procédé permettait de rendre aux constructions latérales leur régularité et leur parallélisme avec le temple, qui est orienté exactement, pour se raccorder d'autre part avec la voie. La date de la construction entre deux phases tranchées de l'histoire ne permet de l'attribuer exclusivement ni à l'une ni à l'autre des deux races qui

Digitized by Google

se rencontrèrent alors sur le plateau de Bibracte. La conception générale du monument a peut-être une certaine affinité avec les œuvres romaines, mais, d'autre part, le mode de construction est resté gaulois; un architecte indigène, après tout, a bien pu s'approprier des formes connues et faire exécuter son plan par des ouvriers du pays. Le portique couvert, à 12^{m},50 en avant de la façade du temple, avait empiété de 2 mètres sur la voie, dont la largeur primitive était de 12 mètres et la chaussée légèrement bombée. Élevé un peu au-dessus du niveau de la voie, sa partie antérieure communiquait avec elle par une bordure saillante d'une ou plusieurs marches en taille selon le niveau. Enfouies moins profondément que dans la seconde partie, ces marches ont tenté la cupidité et disparu presque entièrement sur le tronçon à niveau, pour l'usage des villages voisins, pendant le moyen âge et même à une date relativement récente [1]. Ce mur de bordure du portique y est en partie détruit, et sa trace marquée seulement par l'arène jaune qui liait les moellons, par les restes de pierre de taille échappés aux démolisseurs, par les briques en quart de cercle qui composaient les colonnes.

Le premier groupe, embrassant toute la partie du forum à gauche du temple, comprend en façade, à l'ouest, cinq grandes boutiques scindées en compartiments dont les divisions intérieures sont quelquefois incertaines. Il était assis sur la même aire nivelée de cailloutis que le temple, dans des conditions de régularité, de salubrité et de solidité dont les maisons du Beuvray n'ont, jusqu'ici, fourni que peu d'exemples, indiquant bien les derniers ouvrages exécutés dans l'oppidum. La qualité supérieure de leurs matériaux et leur affleurement au niveau du sol leur ont été funestes; les pierres de taille des seuils et des trottoirs sont devenues un appât pour les démolisseurs, qui ont transporté les unes au loin et utilisé les autres sur place dans la construction de nouvelles loges de marchands. Ce n'est qu'en creusant à fond sous celles-ci qu'on a pu reconnaître les basses fondations de l'ancienne couche et y retrouver le plan de l'édifice rustique. Mais dans ce travail souterrain, opéré uniquement sur des substructions, le nombre et la valeur des renseignements ont été singulièrement amoindris. Les seuils des pièces,

[1] Un vieillard nous assurait avoir emmené, de ce point et autres du Beuvray, plus de 200 voitures de pierres de taille.

Digitized by Google

par exemple, ayant tous été enlevés, nul moyen dès lors de se rendre compte des communications à l'intérieur. Plusieurs parties des murs étaient de même démolies jusqu'à la dernière assise; les autres n'ont plus que 40 à 50 centimètres de hauteur et, dans ce culbutis prolongé, la plupart des objets enfouis, médailles et autres, avaient été enlevés ou dispersés. Malgré cette pénurie, cependant quelques épaves permettent d'affirmer que ce sol, tout dépouillé qu'il soit, renfermait les mêmes renseignements que les parties les plus riches du voisinage. Sous le grand compartiment P et P′ une ligne de trous de poutres antérieurs à la construction en pierre, se prolongeait jusqu'au bord de la grande voie et sous les compartiments adjacents; on y découvrait une petite hachette en pierre polie, la moitié d'une autre hache qui devait avoir 15 centimètres de long, divers éclats de silex, plusieurs médailles gauloises, une charnière en bronze avec des rivets, une petite cuiller en argent à long manche, un fragment de coupe en verre bleu de deux nuances et tacheté de jaune, des poteries gauloises de toute nature, un objet de suspension en bronze, pour une lampe peut-être, deux anses d'amphore estampillées [MM] et [P.S1.S1], un vase en terre noire à larges bords, appelé aujourd'hui *chapeau*, servant de récipient au petit lait du fromage placé sur l'égouttoir.

Quoique les deux sections de la façade semblent égales en longueur, les boutiques de la première[1] diffèrent de celles de la seconde par une plus grande profondeur, ayant 9 mètres en œuvre, et les autres 5 à 6 mètres seulement, bien que la dimension générale de la construction soit la même au total. Cette différence résulte de l'établissement d'un couloir ou portique intérieur dans le second corps, et qui n'existe pas dans le premier. Ce surcroît d'espace a favorisé, dans les boutiques de ce groupe, les divisions dont on remarque les traces dans chacune d'elles[2], et qui permettaient à ces petits compartiments d'ouvrir, l'un sur le champ de foire, l'autre à l'opposé, sur la cour du temple, également fréquentée par la foule.

Le portique extérieur de la façade occidentale du forum régnait, sans aucune interruption, d'un bout à l'autre; seulement à l'intersection des deux pans qui la composaient, s'ouvrait un passage qui

[1] P, Q, R, S, T, du plan.
[2] P, P′, Q, R, T.

Digitized by Google

divisait les boutiques en deux groupes distincts, car la continuation du mur de bordure sous l'arc même de cette issue n'est qu'une simple soudure entre les fondations. Le passage, d'autre part, n'est pas exactement dans l'axe du temple auquel il devait conduire et laisserait croire que la pièce P‴, qui l'obstrue, est un empiétement, à un moment où le manque de place fit sacrifier la régularité. La suppression de ce compartiment, jusqu'à celui de P qui lui confine, rend au plan une distribution normale en dégageant l'avenue du porche situé dans la façade à l'entrée de la cour du temple, et dont plusieurs blocs de pierre de taille, sur leur lit de pose, marquaient l'emplacement. Le mur de la pièce P‴ masque ce porche et, pour faciliter l'abord, il avait fallu réduire de 3 mètres la longueur de la pièce par une encoignure et ménager ainsi, à l'arrière, un moyen de communication. Le porche, qu'il soit ou non contemporain de la création de l'édifice, devait avoir un aspect relativement monumental et une certaine décoration. On découvrit à son emplacement sept blocs de pierre de taille aboutés, dont deux superposés. Celui du haut, carré, de 49 centimètres sur toute face et de 30 centimètres de hauteur, semblait un dé de colonne; sur sa gauche, à une assise inférieure et en saillie sur l'alignement, deux autres affectaient la forme arrondie de la base d'une demi-colonne de 70 centimètres dans son plus grand diamètre sur 27 centimètres. Tous étaient engagés dans la ligne de façade des boutiques à $5^{m},50$ en avant de la porte du temple, sans que rien indique qu'ils aient pu se rattacher ou non, par un vestibule ouvert, à ce dernier.

Nous négligerons, pour le moment, la seconde section de la façade occidentale du forum et le corps de bâtiment attenant à droite du temple, pour pénétrer dans la cour qui l'environne et achever l'exploration de la partie de gauche ou du nord. Une nouvelle série de boutiques, courant de l'est à l'ouest et entée à angle droit sur les précédentes, se développait parallèlement au temple, dont elle est séparée par un espace découvert de $11^{m},40$. La destruction avancée de leur façade sur le champ de foire, au nord, attaquée par l'établissement de quelques loges foraines au moyen âge, ne permet plus de juger si les appartements étaient doubles, ouvrant les uns au dehors, les autres sur la cour. On penche vers l'affirmative en voyant, d'une part, le rétrécissement exagéré, et de l'autre une pièce qui, débordant isolément sur la face extérieure,

Digitized by Google

pouvait autrefois être comprise dans une ligne continue de constructions détruites aujourd'hui. La supposition est d'autant plus vraisemblable que cette pièce est reliée d'une façon bizarre aux deux boutiques U et T, et se serait ainsi détachée en dehors des autres, contrairement aux dispositions normales de l'édifice.

Si cette anomalie, cependant, était admise, il faudrait attribuer à la cage d'un escalier disparu la saillie de 1 mètre de long sur 2 de large, qu'on remarque au mur de l'ouest de la pièce U', pour descendre sur le champ de foire, ou bien à un étal.

Dans le carrelage de l'avant-dernière pièce X, plusieurs blocs de pierre de taille, encore en place, semblaient aussi avoir appartenu à un palier dont l'absence des cloisons légères de l'intérieur empêche d'apprécier les dimensions et la disposition. Mais là l'hypothèse d'un portique extérieur trouverait surtout sa confirmation dans l'amorce d'un mur de la pièce carrée Y, portée en avant de cette pièce au nord, qui paraît démontrer l'existence d'autres constructions, d'un double rang de loges dont le premier a été démoli presque entièrement. Celles du second rang, qui subsistent au nombre de cinq sur la cour du temple, paraissent plus larges que longues ou, du moins, restreintes outre mesure; nouvelle raison de croire qu'elles s'avançaient sur le champ de foire au delà des restes actuels. On ne comprendrait pas, en effet, que cette position qui, sur toute la longueur, fait face à ce champ et était, par conséquent, la plus favorable à la vente, eût été volontairement négligée par les marchands; l'incohérence et l'irrégularité des ruines qui subsistent sur ce point sont des témoignages parlants de l'existence antérieure des parties qu'il faut restituer aujourd'hui.

Les boutiques, du côté qui regarde le temple, c'est-à-dire le sud, étaient précédées, sur toute la longueur, d'un nouveau portique de 32 mètres de développement sur $3^{m},50$ de large, dont la direction, légèrement irrégulière au point de départ, reprend après la première boutique un parallélisme complet avec l'aile méridionale qui lui fait face. L'extrémité orientale de ce portique aboutissait à une ruelle de 1 mètre seulement de large, qui mettait en communication la cour du temple avec le champ de foire au nord. Elle était peut-être fermée d'une porte, dont la crapaudine trouvée dans le sol consistait en une boule de pierre forée et usée à 2 ou 3 centimètres de profondeur par l'évolution répétée d'un pivot. Une autre pierre, paraissant du porphyre, dure et pesante comme la fonte,

Digitized by Google

trouvée au même lieu, était évidée en dessous et trouée de part en part d'un forage de 4 centimètres de diamètre qui n'occupe pas précisément le centre. Sa forme est celle d'une base carrée de 20 centimètres de côté sur 8 centimètres de haut, réduite par une succession de moulures à 14 centimètres dans sa partie supérieure. Au delà de la ruelle qu'elle longeait à l'est, s'élevait une dernière maison à peu près carrée et d'assez grande dimension, 9 mètres de côté. Elle était divisée, par un mur de refend, en deux pièces oblongues, Z et Z', dont la dernière, presque entièrement ruinée, joignait à l'est la grosse muraille de soutenement formant la clôture sacrée à l'est, dont il sera parlé plus tard.

Le groupe nord-ouest qui vient d'être décrit constituait évidemment la partie la plus commerciale du forum. Sa situation de plain-pied, faisant partout façade au champ de foire, le nombre plus considérable de ses loges, son portique intérieur qui favorisait la vente des objets religieux probablement, dans la cour même du temple, mettent hors de doute cette attribution. Le groupe sud-ouest, comprenant l'autre moitié des constructions du forum, toute la partie à droite du temple et du porche qui y conduisait, ne participait que dans une mesure plus restreinte à ces avantages, dont les boutiques longeant la voie pouvaient seules profiter; le surplus de l'édifice restait isolé du champ de foire par l'escarpement du terrain et sa situation à l'écart.

En avant de leur façade, à l'ouest, le portique, dont la largeur constatée sur ce point est de 2 mètres, se terminait par une terrasse dont le mur à demi rasé a encore plus de 1 mètre de haut, car, au lieu de suivre la déclivité du sol, le portique se maintenait à niveau au moyen d'un remblai et d'un mur auxquels étaient adossées extérieurement des marches en pierre pour descendre à la voie; là cessait le mouvement forain, le temple et le forum étant relégués à un angle du champ de foire. L'amoncellement des ruines sur cette partie élevée a préservé une dizaine de ces marches actuellement en place. Le granit grossier dont elles sont formées leur donne un aspect un peu barbare, qui contraste avec l'appareil soigné des murs de moellons; une d'elles même n'est qu'un gros bloc de pierre brute qui, à la faveur d'une régularité accidentelle, a été incorporé parmi les pierres de taille. Pour maintenir la maçonnerie contre la poussée, un fort empâtement, dont l'épaisseur augmente avec la pente, règne à leur base; celle-ci se compose, à

Digitized by Google

l'angle sud-ouest, de trois redans successifs de 25 à 30 centimètres de hauteur chacun au-dessus desquels le mur n'a plus que 50 centimètres d'épaisseur, celle même des colonnes en briques qui supportaient la toiture du portique. Le mur de façade des boutiques dans cette partie est lui-même renforcé par un soubassement continu de 35 centimètres de large sur 50 centimètres de hauteur, qui commence en amortissement et à niveau près du porche central, puis va s'élargissant jusqu'à l'extrémité sud du portique. Ces maçonneries, en moellons du pays, mais très-soignées, ont la prétention d'imiter quelque peu le petit appareil régulier; elles comptent dix à douze assises dans les portions les mieux conservées et les plus hautes.

Le remblai de cette terrasse est composé uniquement de décombres et d'un terrain noir et riche à plus de 2 mètres de profondeur, accusant un bouleversement plus grand que nulle part. Il est caractérisé par des bois carbonisés, des débris d'amphores, de meules de granit, de grès, de calcaire oolithique taillé et d'une énorme quantité de tuiles à rebords qui accusent, à côté des destructions, la ténacité de l'occupation. Les dates y sont identiques à celles de la partie septentrionale, ainsi que les traces de bâtisses en bois, plus conformes aux usages antérieurs de la Gaule indépendante; les médailles gauloises y sont nombreuses. La vaisselle contemporaine de ces médailles, des verroteries, de menus objets de parure étaient égarés dans les couches inférieures; quelques gros trous de poutres, en dehors même des constructions du forum, au sud, donnaient aux ouvrages en bois des dimensions supérieures à celles des ouvrages privés, et une limite moins étroite qu'à l'édifice en pierre qui leur succéda. Mais de tous ces travaux il ne reste que des indices. Le sol a été remanié entièrement, on l'a déjà dit, lors de l'établissement du dernier forum, le seul dont on puisse aujourd'hui suivre les traces avec certitude. Ses restes, en effet, ont des caractères sur lesquels il n'est pas permis de se méprendre. La civilisation de l'époque romaine, bien qu'elle ait eu peu d'action au mont Beuvray, y a laissé néanmoins des vestiges que leur rareté même recommande à l'observation. Ce n'est pas sans une certaine surprise qu'à la suite des hangars de charpente on rencontre dans les loges de foire des débris de tuyaux de chaleur qui supposent naturellement des hypocaustes. La température du Beuvray, incertaine en toute saison, les rendait sans doute fort nécessaires, mais

Digitized by Google

c'était là un luxe trop spécial aux plus riches habitations de l'oppidum pour ne pas en être frappé dans les modestes abris qu'occupaient, pour quelques jours seulement, les marchands étrangers.

Grâce à la conservation de cette partie du forum, supérieure à celle du nord-ouest, grâce à ses épais remblais, à la profondeur de ses fondations et à l'enfouissement de quelques-unes de ses pièces, il a été possible de la retrouver à peu près en entier. Située à la droite du porche en pierre de taille cité plus haut, sa façade principale est seule en analogie avec la précédente, à laquelle elle fait suite, et encore offrait-elle du côté de la cour une modification. Tandis que la section nord-ouest de la façade n'avait qu'un seul portique extérieur donnant sur la voie, celle du sud-ouest, outre celui-ci, en avait un second à l'arrière, qui permettait aux loges d'étaler de deux côtés et à couvert. Ces dernières sont au nombre de six, et de cinq seulement si l'on admet que la porte de communication entre le deuxième et le troisième compartiment [1] doive les faire considérer comme un même logement. Les marchands avaient ainsi sur le côté occidental du forum pris dans son entier dix à onze cases pour abriter les denrées les plus précieuses; il n'est pas douteux que leur séjour fût alors temporaire. Les médailles impériales, qu'on ne rencontre jamais ailleurs dans l'enceinte de l'oppidum, établissent péremptoirement que les loges ont été occupées après son abandon et la transplantation de sa population.

Elles étaient dès lors désertes pendant l'année, et ne servaient que pour les foires, suivant un usage qui s'est perpétué durant tout le moyen âge non-seulement au Beuvray, où nous le constaterons plus tard, mais dans les villes même les plus populeuses. La loge O, première à droite du passage qui conduisait au temple, avait en œuvre $4^{m},50$ de large sur $5^{m},50$ et une porte à l'arrière sur le couloir intérieur. Elle est contiguë aux deux pièces N et M, communiquant par une porte ouverte dans un mur de refend qui laisse à chacun des deux compartiments $2^{m},25$ et 2 mètres de large, soit $4^{m},25$, surface égale à celle de la précédente. On a recueilli dans leur déblai deux moitiés de grands bronzes de la colonie de Nimes, accompagnées d'un style en fer, d'une clef de bronze annulaire, d'une défense de sanglier, de débris d'un gros vase de terre noire grossière et, d'autre part, d'une estampille de terre samienne [ATEI.]

[1] M et N du plan.

Digitized by Google

Les marques du potier ATEVS, fréquentes aussi à Autun, sont peut-être plus récentes, car le mélange des décombres du champ de foire, remué en tous sens pour en extraire les pierres, a plus d'une fois interverti l'ordre des couches de terrain. Mais l'époque gauloise y était caractérisée par deux médailles, une petite boucle de bronze gravée en creux avec fleuron en relief à quatre feuilles, rivé au centre, et par un fragment d'un petit gobelet en terre cuite très-fine, de style grec, orné autour de l'orifice d'une légère bordure de feuillages entremêlés d'olives et de glands.

Dans la loge L, large de 4 mètres, qui fait suite, les dates commencent de même avec des médailles gauloises dans le sous-sol, puis un moyen bronze d'Auguste contremarqué [IN], un de Marc-Aurèle et la moitié d'un petit bronze de Salonine trouvé à une faible profondeur; divers objets de mercerie foraine, une anse de verre blanc, un pied de vase avec rayons de verre rouge à l'intérieur, une plaquette de bronze doré, une fibule ronde recouverte d'une feuille d'argent assez épaisse pour se lever d'une seule pièce, une chaînette de bronze semblaient les épaves d'un jour de foire disséminées dans un humus noir, pénétré de longue date par des agents chimiques qui avaient attaqué fortement les médailles. Une construction au moyen âge s'était superposée, il en restait une muraille à pans coupés, de 8 mètres environ de diamètre, bâtie en travers sur les deux loges M et L et sur le couloir intérieur à une faible profondeur. Dépourvue de fondements solides, son carrelage en terre battue n'était qu'à 56 centimètres sous le gazon, tandis que celui des boutiques antiques sur lequel fut recueillie une médaille gauloise, était à 1 mètre. Plusieurs gros blocs de marbre blanc de Champ-Robert, provenant des démolitions du temple, servaient de moellons dans le mur du moyen âge. La façade du forum se terminait par les deux pièces K et E, dont la première n'avait que $2^{m},50$ de large en œuvre, et la seconde plus du double, $5^{m},50$. La pièce F, à l'arrière de E fait retour au sud, et ferme le portique intérieur. Dans le sol profondément calciné de ces loges, au milieu d'une couche de matières incendiées de 80 centimètres d'épaisseur, on récoltait cinq médailles gauloises, un petit lingot d'argent, une écuelle noire, en terre fine, du verre bleu. Une petite tablette ovale de pâte vitreuse, de couleur verte, avec bande bleue au centre, lisérée de filets blancs, égarée parmi ces débris, reproduisait l'empreinte d'un camée grec et simulait ainsi une intaille. Elle repré-

Digitized by Google

sentait Semélé et Bacchus. La mère a la tête inclinée sur celle de son fils, dans une attitude presque identiquement la même que dans un sujet gravé au revers d'un miroir étrusque de la collection Gerhard [1].

La pièce E, ainsi que le portique extérieur, se terminent en terrasse au retour de l'angle sud-ouest de l'édifice. Les marchands qui occupaient ces boutiques vendaient, selon toute apparence, avec leurs merceries, des ex-voto, comme c'était l'usage dans le voisinage des temples. C'est le seul lieu de l'oppidum où l'on ait trouvé des débris de ces figurines religieuses en terre blanche, si abondantes dans nos ruines romaines, ceux d'une fée ou Vénus dont les images existaient dans toutes les maisons gallo-romaines, ceux d'une niche occupée par une divinité de même nature, ceux d'un cheval harnaché à crinière taillée en brosse et ayant perdu son cavalier, dont on voyait les attaches [2]. La pièce F accolée à la loge E, fait face au sud sur la campagne, et au nord, au portique ou couloir intérieur à l'extrémité duquel elle se présente comme un trait d'union entre les boutiques et les communs du temple proprement dits.

Le couloir desservait en même temps ce nouveau corps de logis, très-rapproché du temple par la saillie de deux grands compartiments [3] qui ont empiété sur son pourpris, et dont la suppression rétablirait la régularité en laissant 12 mètres d'espace libre de chaque côté du monument central. L'exhaussement de la terrasse sur ce point ne permet plus d'attribuer à ces constructions une destination commerciale. A partir et au dehors de la pièce F, les cases sont placées en escarpement et tournent le dos au champ de foire. La pièce H est incomplète, sans qu'il ait été possible de préciser l'emplacement de sa façade disparue, et par suite la pièce L′ paraît en retraite sur l'angle du forum. Les appartements de ce groupe se terminent brusquement à l'est, où l'on ne retrouve plus qu'une forte muraille qui se prolonge en ligne droite à 8 mètres au delà des dernières cases et se relie ensuite à un énorme mur de soutenement dont il sera question plus loin. La première de ces deux murailles, à l'arrière des pièces L′, G, G″, semble laisser celles-ci, dont le niveau est beaucoup plus bas, comme une sorte d'ados en dehors de la terrasse, bien qu'elles s'y rattachent par un mur de raccord

[1] Gerhard (Édouard), Berlin, 1845.
[2] Tudot, *Figurines gauloises*, pl. 58 B.
[3] K′ et J′.

Digitized by Google

qui, partant de la case G, rejoint en ligne courbe l'extrémité orientale du mur de prolongement et forme avec lui en G'''' une sorte de cour triangulaire. Ce groupe, composé de cinq pièces, peut-être de six, tenant ensemble, forme un massif de 14 mètres sur une face, 12 sur l'autre, avec un rétrécissement au nord. Les pièces, par suite de la direction des murs principaux et de l'obliquité de la façade orientale, affectent presque toutes la forme de trapèzes.

Leur proximité du temple, dont une porte latérale ouvrait de ce côté, leur disposition particulière eu égard au reste des constructions les classent naturellement parmi les dessertes du sanctuaire, car il n'est pas probable qu'elles aient servi d'habitation au prêtre que plusieurs raisons nous engagent à placer ailleurs. L'irrégularité, la différence de niveau des appartements, l'appropriation spéciale de la principale d'entre elles se prêteraient mal à cette destination. Les temples antiques avaient besoin, d'autre part, de certaines dépendances indispensables pour l'exercice du culte; non-seulement pour le mobilier usuel, mais principalement pour préparer et parfaire les sacrifices. Ces derniers, tant publics que privés, étaient l'accessoire obligés des foires; les étrangers saisissaient cette occasion de satisfaire leur dévotion à telle divinité accréditée dans le lieu où elles se tenaient. Pausanias en cite un exemple à la foire de Tithorée, en Phocide, qui offre de singuliers rapports avec celle du Beuvray [1], il fallait, selon les besoins, pouvoir loger les victimes qui, la plupart du temps, étaient fournies à prix d'argent par les servants de l'autel, avoir, pour les dépecer et faire la distribution des chairs, des locaux disposés en conséquence.

Un temple isolé comme le fut celui du Beuvray après la conquête romaine nécessitait donc l'attirail complet d'une boucherie, qu'on ne s'effraye pas du mot, pour mener à bien les sacrifices. Nous croyons la trouver dans le compartiment C et ses annexes, dont il sera bientôt question.

Les deux pièces trapéziformes, les plus rapprochées du temple, J' et K', à un niveau peu profond, ne présentent, ni dans leur construction, ni dans leurs débris, aucun élément suffisant pour préciser leur destination, qui pouvait être de servir d'étable, d'enclos, d'abattoir, car on immolait hors du temple [2]. La pièce K' avait une

[1] Pausanias, *Phocide*, X. 32.

[2] Pausanias, même passage, dit : «Après que les victimes ont été immolées, on les porte dans le sanctuaire.»

Digitized by Google

issue sur la cour du temple, contrairement aux pièces J′ et L′, dans lesquelles il n'est resté trace d'aucun seuil, et qui se desservaient soit sur la cour, soit sur le portique intérieur. La pièce véritablement caractéristique dans ce groupe, celle qui mérite de fixer l'attention, est le compartiment C avec ses annexes. C'est une espèce d'antre, enfoncé en terre à 2 mètres plus bas que les compartiments voisins du temple et que la pièce ou enclos K′ auquel il confine. Trois pierres de taille fixées à l'intérieur dans le carrelage, à $2^{m},10$ les unes des autres, et par suite incapables d'être affectées au jeu des portes, étaient entaillées par des creux de scellements de crapaudines dont le plus rapproché était à 60 centimètres de la muraille. Elles avaient évidemment servi à des arbres tournant sur un pivot et par l'autre bout engagés dans une poutre du plancher, à des treuils nécessaires pour soulever et suspendre les animaux égorgés. A moins de 1 mètre du treuil central est une plate-forme en maçonnerie de $3^{m},80$ de long sur $1^{m},60$ de large, appliquée au mur nord, à hauteur d'appui, et terminée par un massif en pierre de taille de 80 centimètres d'épaisseur, auquel l'adjonction d'un nouveau tronçon, faisant suite au premier, devait donner une longueur totale de 5 mètres. Le parement de cette grande banquette est en maçonnerie mélangée de gros blocs de taille; l'intérieur entre les murs est un remblai de terre et de matériaux de démolitions, recouvert d'un carrelage en briques, en guise de tablette, véritable étal de boucher. Si l'attribution qui, pour nous, explique seule les particularités observées dans ce lieu est vraie, un bœuf, par exemple, pouvait après l'immolation être transporté dans l'enclos K′ par sa porte latérale, versé sur la massive banquette, là saisi par le treuil voisin et soulevé pour être excorié et dépecé. En face de la grande banquette, à droite de l'escalier de sortie, au sud, un second étal de même construction que le premier, mais plus petit, et de 60 centimètres seulement de large, avec une fondation profonde de 1 mètre, pouvait servir à l'exploitation d'animaux de moindre dimension, chèvres, moutons, etc. Le vide entre les parements était rempli d'un terreau noir et meuble, et la partie supérieure fermée par une maçonnerie pleine qui devait être recouverte d'une tablette en bois. Un troisième étal G‴, de dimension intermédiaire, $2^{m},50$ de long sur 1 mètre de large, et de construction identique aux autres, se voyait encore dans le compartiment G″, contigu au précédent avec lequel il communiquait par une porte dont la dimension, $1^{m},50$

Digitized by Google

de large, facilitait le transport des fardeaux. Cette porte battait contre un muraillement de pierre de taille en saillie de plus de 1 mètre dans la pièce, et formant un angle droit avec un muraillement semblable engagé dans le mur de refend entre les deux loges; la proximité d'un des treuils fait croire que cette précaution avait été motivée par la crainte du choc des corps mis en mouvement par le treuil.

La boucherie sacrée, malgré son enfouissement profond, pouvait être lavée et égouttée sans difficulté. Une sorte de rigole, comprise entre la façade au sud et un mur de soutenement en pierres sèches, adossé aux terres extérieures, de même profondeur que les fondations, facilitait cette opération en se déversant dans une petite cour basse G'''' placée sous le grand mur de 8 mètres de long, déjà cité. Ce mur en pierres sèches, que cette particularité nous avait porté d'abord à attribuer au moyen âge, se raccorde si exactement avec la construction antique, qu'il n'est pas logique de l'en distraire. Il part de l'angle sud-ouest de la boucherie pour aboutir par une ligne courbe et se buter contre le large éperon de maçonnerie à chaux où se soudent les gros murs de clôture. Dans le déblai des deux pièces G, on trouva plusieurs médailles gauloises et un fragment de poterie samienne, portant le sigle [SM].

On sortait de cette cave par un escalier, tournant au point de départ, dont les deux marches inférieures, en pierre de taille, étaient encore en place, pour aller chercher l'eau à un puits situé à 15 mètres de distance au-dessous de la terrasse méridionale du forum. Il fallait, pour ce trajet, traverser le petit compartiment H, détruit en partie, auquel accédait l'escalier. Ce réduit, dans lequel furent recueillies, à 2 mètres de profondeur, trois médailles gauloises et une fibule, renfermait en outre des débris de poteries usuelles dont plusieurs estampillées, l'une sur terre noire [OLICIOS] avec la lettre S retournée, une seconde sur terre samienne [TITIO], la troisième, [LEATI], très-probablement pour [LAETI], les inversions semblant indiquer l'emploi de caractères mobiles pour la composition des timbres.

Le reste des déblais pareils à ceux du forum donnait les mêmes renseignements et les mêmes dates, chaque époque y était représentée par quelques débris. Les fragments de quatre petits gobelets en terre très-fine, ceux d'une cruche ornée de bandes parallèles couvertes de feuilles de fougère gravées en creux, une poterie grise

Digitized by Google

moirée au moyen du brunissoir, un petit fond de vase couvert de cercles en relief, appartenaient à la Gaule indépendante, mais l'occupation du lieu s'était prolongée au delà. Certaines parties des murs, un des côtés de l'escalier entre autres, avaient été remaniées avec des tuileaux et de la chaux à l'époque romaine, caractérisée en même temps par plusieurs pieds ronds de coquelles en terre cuite qui lui sont particuliers; ces constructions avaient subi les destinées du temple. Des amulettes bizarres rappelaient aussi les mêmes phases : l'un était une ammonite du terrain jurassique, par conséquent étranger, percé d'un trou de suspension, l'autre, la moitié d'un globule en schiste bitumeux, portant gravé au pourtour le mot ATVRVS. Ces petites boules à inscriptions sont assez nombreuses dans les ruines d'Autun. Quelques-unes ont un sens défini, mais la plupart, chargées de mots inconnus, ont défié jusqu'ici toute interprétation. Enfin, pour que les signes religieux de chaque âge fussent représentés dans ce singulier pêle-mêle, un morceau de poterie samienne, roulé peut-être du champ de foire avec deux fragments de poterie mérovingienne, laissait voir le chrisme gravé à l'aide d'une pointe. La composition hétérogène de ce remblai s'explique, au moins pour la couche supérieure, par le glissement du sol et par les mouvements de terre opérés au moyen âge, soit à l'époque de la construction des chapelles, soit à l'établissement du cimetière, car on trouva même, à 1 mètre au-dessus du carrelage, un petit poids hexagone perdu sans doute à une foire de cette époque. C'est du fond de cette pièce, au milieu de moellons écroulés, qu'est sorti le seul échantillon de grande architecture trouvé jusqu'à ce jour au Beuvray, un important fragment d'une belle colonne cannelée en calcaire oolithique, qui ne pouvait provenir que du temple et dont il a été parlé à cette occasion.

On a vu précédemment que la grosse muraille centrale qui partage les dessertes de l'ouest à l'est était renforcée à 8 mètres plus loin, ainsi qu'il a été dit, par un éperon de 2 mètres d'épaisseur qui contre-bute le mur de clôture de la cour de ces dessertes. A partir de l'éperon, sur lequel s'implanta une loge du moyen âge, la grosse muraille se prolonge sur 13 mètres de long en ligne droite avec une épaisseur de plus de 1 mètre, sans compter un empâtement de 23 centimètres, avec une fondation profonde de 3 mètres sous le gazon. L'appareil en est très-soigné et, contrairement à l'usage du lieu, le mortier renferme de la chaux. Il est si évidemment contemporain

Digitized by Google

de la création du temple, que ce mortier contient en outre du tuileau broyé adhérant en morceaux considérables aux moellons. Une médaille éduenne fut trouvée sur les assises mêmes, à 1 mètre de profondeur. L'angle du sud au nord, qui était en pierre de taille, a été détruit il y a trente ans. Cette interruption dans la muraille et la difficulté des recherches dans un lieu planté de vieux arbres, obligèrent à prendre une autre voie pour reconnaître si l'édifice, à l'orient, avait eu une clôture régulière. Les constructions antiques au sud ne dépassant pas d'ailleurs ce que nous avons appelé les *dessertes*, au delà desquelles il n'existait plus, sur 20 mètres de long au midi, que la grosse muraille de soutenement, il ne restait à explorer que la dernière face du quadrilatère, celle de l'est.

Mais avant d'en poursuivre l'étude, nous nous arrêterons quelques instants encore sous la terrasse de la façade méridionale. Le sol, profondément remué à 2 mètres et plus de profondeur, n'offre guère que des traces indéchiffrables et des débris pour tous renseignements; il est certain toutefois qu'avant la construction du forum ce lieu renfermait des maisons ou hangars en bois dont les trous de poteaux ont été reconnus sans pouvoir préciser leur distribution ni leur étendue. A une douzaine de mètres en avant de cette façade, un grand mur oblique B, épais de 75 centimètres, et qui paraît aboutir à un petit conduit en pierre de taille placé sous la voie aux deux points D du plan, existait encore sur 9 mètres de longueur; il était précédé d'un second mur oblique A, qui rejoint le premier en pointe en laissant un interstice triangulaire dans lequel était une amphore. A 2 mètres en avant du raccord, les deux murs sont réunis transversalement par un troisième C, destiné à buter contre la poussée des terres le mur B à demi penché en avant, mais ces maçonneries, complétement isolées par des destructions évidentes, ne se rattachent plus à rien. Dans le vide qui les sépare, deux médailles gauloises et de nombreuses poteries ont été recueillies ainsi qu'en deçà du mur B qui paraît avoir soutenu la terrasse d'un forum plus étendu et plus ancien que celui dont nous donnons le plan. Tout ce déblai contenait une masse de débris de poteries et de nombreuses médailles gauloises, un certain nombre de moitiés de pièces coloniales, mais pas une seule impériale. En arrière et à l'est du puits, sous la même terrasse, on découvrit au pied du mur deux trous funéraires de 1 mètre en tous sens, renfermant des os, des cendres, des débris d'amphores et autres vases, avec quatre médailles

Digitized by Google

gauloises, une fibule et un anneau de bronze, une scorie et un gros galet dans chacune.

A quelques pas plus loin au sud-ouest, sous un mur en contre-fort, une autre amphore entière moins le goulot renfermait des cendres sans aucun objet; ces sépultures étaient évidemment gauloises. Au point I, derrière le gros mur B, une excavation régulière de 4m,30 d'un côté sur 6m,10 de l'autre, et 2m,80 de profondeur, était obstruée de morceaux d'amphores dont plusieurs portaient des marques sigillaires, la plupart très-simples :

[DT] [B.T] [Æ] [B.A] [AR] [MART.] [FE] et [A]

qui figure sur des amphores de Cnide[1]. Une quantité considérable d'autres poteries fournirent aussi quelques estampilles, le mot double [DITAV. / DITAV] avec la lettre barrée de l'inscription gauloise d'Évreux, et également sur terre noire, celle déjà connue de [ROCOS], une troisième [ATVCCVS]. Sur deux tessons avec graffites on ne distinguait plus que des lettres tronquées ΛΙΛ et V; enfin, la dernière, sur une poterie samienne, offrait un nom déjà connu au Beuvray[2], mais avec une variante, consistant en lettres accolées, dont la leçon cette fois est certaine [LTETI. / SM]. On lisait sur les autres, précédemment trouvées, [L.TETI / SAMIA]. L'inscription de L. TETVS SAMIA qui indique, paraît-il, un fabricant de poterie samienne, semble être la même que celle trouvée en Grèce par M. Albert Dumont avec une légère différence de lecture, quand il dit en parlant de la poterie samienne : « le sigle du potier TETEVS est souvent accompagné du mot SAMIA, qui ne laisse plus de doutes[3]. » Nous croyons que le nom véritable est TETVS. Ce potier devait vivre au commencement du règne d'Auguste, car on a trouvé sa marque à la Come-Chaudron, abandonnée à cette époque, et comme on l'a rencontrée aussi à Autun, on ne doit pas lui attribuer une date plus ancienne qu'à la ville elle-même. Les principaux frag-

[1] A. Dumont, *Inscriptions céramiques grecques*, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. VII, 1871.

[2] Voir *Rev. arch.* 1872, fouilles de Bibracte, septembre 1872, p. 187.

[3] *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. VI. Paris, Imprimerie nationale. *Inscriptions céramiques grecques*, par Albert Dumont.

Digitized by Google

ments de poteries étaient ceux d'un beau couvercle et d'une grande assiette noire, une coupe évasée en terre rougeâtre micacée, un petit vase à trois pieds, un très-grand plat enduit d'une couleur rouge pâle, un cylindre de verre blanc avec un filigrane bleu en torsade, un débris de verre bleu à cercles blancs et points jaune or, et la moitié d'un bracelet en verre violet orné d'une dentelure en pâte vitreuse, jaune et opaque. D'autres objets en métal, un chaînon, une épingle en argent d'une grande fibule ou d'un style, deux fibules en bronze, un fragment d'os enchâssé dans du bronze, un petit tube et une plaque de plomb, trois silex, deux pierres à aiguiser, dont l'une fortement usée par des outils aigus, et l'autre imitant une pierre de touche, deux fragments de mortiers en pierre, un galet, une penture de porte, un couteau de fer, perdus à divers étages dans la terre glaise, appartenaient en propre à la Gaule, ainsi que vingt-sept médailles gauloises et deux consulaires, l'une de la famille LICINIA, l'autre de la famille HERENNIA, 84 ans avant Jésus-Christ. Au milieu de cette masse confuse, trois amphores debout et renfermant des cendres semblaient annoncer une grande case funéraire. Cependant, en voyant sourdre l'eau à une si faible profondeur, bien près du sommet, et en examinant la masse des débris de toute sorte contenus dans le remblai, il était permis de se demander si la fontaine sacrée qui, sous le nom de Saint-Martin, coule aujourd'hui plus bas en dérivant à l'est, n'avait pas eu autrefois en ce lieu sa première issue. Un travail d'obturation contemporain de la transformation du temple en église et opéré avec les terrains du forum, n'avait-il pas été l'œuvre des apôtres chrétiens? Cette supposition paraissait d'autant plus plausible qu'à 8 ou 10 mètres de distance en contre-haut on rencontre un puits dont l'eau affleurait le sol à un niveau plus élevé que celui de l'excavation, et dans lequel elle montait avec rapidité lorsqu'on essaya de le vider.

Ce phénomène n'aurait rien d'extraordinaire si on se rendait compte exactement de la configuration du plateau que les arbres empêchent d'apprécier à l'œil. Le point en question se trouve au bas des pentes convergentes des deux extrémités de ce plateau; l'une, celle du *Porré*, est de 10 mètres plus élevée que la croix du Beuvray, 15 mètres au moins au-dessus du fond de notre excavation, l'autre, celle de la *Terrasse*, de 6 à 7 mètres. Les eaux se partagent sur l'arête même de la montagne : une partie forme à l'ouest la fon-

Digitized by Google

taine Saint-Pierre, l'autre, à l'est, la fontaine Saint-Martin. Il semble naturel qu'une partie de ces eaux, celles surtout de la *Terrasse*, aboutissent dans l'échancrure de terrain où descend la grande voie au sud-est, à quelques mètres seulement du puits et de l'excavation.

Le puits, au bord duquel on recueillit trois médailles gauloises, est situé sous le mur, à l'extrémité méridionale du portique extérieur et à 3 mètres de la voie. Il n'a que 67 centimètres de large et est construit en très-bons matériaux. Sa margelle se composait de quelques blocs de granit et de deux tronçons de colonnes de grès de 40 centimètres de hauteur, fendus de haut en bas par quartiers et piqués debout sur le bord. C'était la première apparition au Beuvray de la colonne de grès, si fréquente dans les habitations d'Autun. Elle avait 50 centimètres de diamètre et provenait, selon toute apparence, des galeries du temple dont la bordure avait la même largeur. L'usure des parois du puits polies par des frottements répétés, témoignait de son long service. On trouva tout auprès un cercle de fer de 9 centimètres de diamètre ayant appartenu, selon toute apparence, à un seau. Bien que l'origine antique de ce puits ne puisse être mise en doute, l'agencement grossier de la margelle contrastait trop visiblement avec la maçonnerie pour ne pas la regarder comme tout à fait postérieure et restaurée avec des matériaux antiques. La proximité du temple et ensuite celle de l'église et du champ de foire le rendaient trop précieux pour ne pas le sauvegarder; aussi doit-il être compté parmi ceux qui sont mentionnés au XVIIe siècle au Beuvray et qui furent alors comblés par les villageois[1]; il a 6 mètres de profondeur. On y trouva, avec du bois de chêne, des noisettes, une défense de sanglier, des poteries de toutes sortes, un beau fragment d'une grande assiette et d'une soupière samienne ornée de feuillages, un autre à vernis argenté et couvert d'une imbrication en forme d'écailles, un fragment de creuset de verrier, des scories et au fond trois vases entiers. Le plus grand, ventru et en terre rougeâtre, à deux anses et à goulot étroit, mesure 30 centimètres de haut; le second, en glaise jaune très-grossière et rougie par le feu est une aiguière de 26 centimètres de haut, dont l'anse est brisée; le troisième, complétement intact et de même forme et plus grand que le précédent, a 26 centimètres

[1] D'Anville, *Éclaircissements géographiques*, P.

Digitized by Google

de hauteur. La date de ces poteries, au premier aspect, pouvait offrir quelque incertitude dans le cas où le puits eût été utilisé au moyen âge; mais, outre l'urne samienne, le troisième vase en terre grise de l'Allier, dont on a retrouvé plusieurs fois les modèles dans les fragments du Beuvray, est identique pour la forme et la matière à un autre vase retiré du fond d'un puits romain des thermes de Néris[1].

Les bouleversements du terrain que nous venons de parcourir n'ont pas été le résultat d'un travail simultané, mais celui d'une longue suite de siècles depuis des époques sur lesquelles l'histoire se tait. On a pu, en résumé, constater, d'après les éléments épars dans le sol, tant en dehors qu'à l'intérieur du forum, des constructions gauloises en bois d'une date inconnue, mais certainement antérieure à l'ère chrétienne, puis une construction en pierre qui lui succéda peu après la consécration de l'autel de Rome et Auguste à Lyon, et qui subsista plus ou moins remaniée durant toute la période de l'empire romain. A la fin du IVe siècle, l'intervention du chistianisme se révèle dans la transformation du temple en église; une partie des bâtiments de desserte dut subir en même temps certaines modifications. On rencontre à l'est de la pièce K′ un mur qui de la pièce G″ se dirige sur le portique méridional du temple. On a trouvé une médaille gauloise au pied. Ce mur ferme la cour entre le portique méridional du temple et les dessertes. L'étroite et irrégulière langue de terre qui le sépare de la pièce K′ lui enlève tout aspect d'un couloir régulier de desserte, et comme il continue la ligne des constructions antiques, on ne peut guère lui attribuer une date postérieure à la transformation du temple; il ne se relie en aucune manière avec les chapelles successivement bâties durant le moyen âge. Son exploration à l'extrémité orientale du portique du temple qu'il joignait a révélé à l'entour une couche épaisse de cendres et de charbons, indices d'une destruction par le feu, soit de l'ancien forum en bois, soit du temple lui-même, peut-être même les restes des sacrifices. Nous inclinerions d'autant plus vers cette dernière interprétation que le couloir dont il forme un côté conduit du temple à la boucherie. On comprendrait dès lors la raison de son irrégularité s'il servait de passage aux victimes, large à l'entrée et excessivement étroit à son issue sur l'en-

[1] Collection Protat, à Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or).

Digitized by Google

clos, il semble qu'on ait voulu fermer le retour à l'animal récalcitrant une fois engagé dans cette gaîne.

A 8 mètres plus loin à l'est se présente un nouveau mur de maçonnerie légère se rattachant à la naissance de l'abside; il forme ainsi une simple clôture, postérieure aux édifices antiques. Il en est de même d'un troisième sans fondation comme le précédent et situé à 11 mètres à l'est du chevet de la basilique chrétienne. Ce mur près duquel on a reconnu des sépultures et retrouvé un squelette entier est évidemment celui du cimetière mentionné dans les titres du xve siècle. Il n'a que 50 centimètres d'épaisseur et plus que deux assises sans mortier sur une longueur actuelle de 23 mètres. On retombe au delà sur le sol purement antique.

La démolition de l'angle du gros mur d'enceinte qui termine au sud-est la face méridionale du forum, rendant la fouille pleine d'incertitude, ainsi qu'on l'a dit, les recherches furent portées sur un terrain plus découvert, en dedans et en dehors de la ligne supposée de clôture. Une tranchée partant du chevet du temple de l'ouest à l'est devait la rencontrer nécessairement si elle n'avait pas été détruite. Le sondage, commencé immédiatement derrière la *cella*, coupa d'abord une couche de terrain noir de remblais de 1^m,66 d'épaisseur, au-dessous de laquelle régnait la couche continue de cailloutis reconnue sous le temple et portant sur le rocher ou sur un sol vierge d'une dureté extrême. On recueillit cependant au-dessous du gravier une boucle et un gros anneau de bronze. Le terreau noir qui surmontait le cailloutis offrait le même mélange de détritus et d'objets que sur les autres faces du forum, des débris de tablettes de porphyre d'Égypte ayant appartenu à des marqueteries du temple, des médailles et des poteries gauloises et romaines, un fragment de terre samienne avec l'estampille [OCCHIAMI. M], plusieurs goulots d'amphores ayant eux-mêmes des marques, l'un d'eux une ancre, un second les lettres renversées A C A[1], un troisième les initiales [M N], au bas d'une anse, le commencement d'un nom mal imprimé [C S E O]. Au delà du mur du cimetière, enfoui à peine de 40 centimètres dans le sol, on retrouvait, à 3 ou 4 mètres à l'est, le gros mur antique cherché.

Sa direction commandée par la configuration du plateau, obli-

[1] Cette estampille de l'époque gauloise a été trouvée aussi dans la maison n° 57 de la Come-Chaudron.

Digitized by Google

quait d'une part sur le mur similaire découvert à l'extrémité de la façade sud, et de l'autre sur l'angle nord-est des constructions du forum auquel il se soudait. Elle laissait à première vue juger de sa destination, qui était de soutenir la terrasse du temple et d'enclore le pourtour, ce que la suite des fouilles a démontré. L'inégalité des deux façades du nord et du sud qu'il reliait l'une à l'autre, et dont la première avait 55 mètres de long, tandis que la seconde n'en avait que 43, donnait à l'ensemble la forme d'un trapèze. Le mur ne devait s'élever qu'à hauteur d'appui au-dessus de la terrasse, pour ménager la vue du magnifique panorama qui se déroule en face sur toute l'étendue du bassin autunois. Cette disposition est d'autant plus vraisemblable qu'aucune construction n'y était adossée, et que les premières habitations sur la pente ne commencent qu'à 15 mètres de distance et à un niveau bien inférieur. Une autre particularité montre encore mieux que la communication entre cette pente et la terrasse n'était pas interceptée. Deux consoles ou gradins de pierre de taille, en saillie de 30 centimètres, disposées en marches, étaient scellées par un bout dans la maçonnerie qui en ce lieu a $1^m,40$ d'épaisseur, et faisaient certainement partie d'un escalier dont elles offraient les derniers restes.

Cette muraille, la plus forte qu'on ait trouvée jusqu'à ce jour au Beuvray, est fondée à 3 mètres sous le gazon, avec des empâtements de $0^m,23$. Sa construction, bien supérieure à celle des maisons gauloises, surtout par les mortiers, ne l'est pas moins par son épaisseur générale qui, dans certaines parties basses, atteint $1^m,60$. La couche de pierrailles reconnue sous le temple et sous toute la terrasse s'arrête au mur du cimetière du moyen âge. Le gros mur de clôture fondé sur la pente, à quelques mètres à l'est et à une centaine de mètres en amont de l'enceinte fortifiée de l'oppidum, est adossé à un remblai de terres noires et fines, amenées du champ de foire, pour y régulariser la terrasse derrière le temple. Aussi y trouve-t-on disséminés de nombreux débris de poteries, résidus des marchandises exposées sous les baraques du forum. A $1^m,25$ de profondeur, on recueillit avec une médaille gauloise un très-petit maillon brisé d'un collier gaulois en or massif, et une anse d'amphore marquée des deux lettres E. N.

A partir de l'angle sud-est, la muraille est conservée sur 38 mètres de longueur en passant derrière le temple. Elle se perd en atteignant le rocher de fondation presque à fleur de terre. Au

Digitized by Google

point où elle s'arrête on a découvert dans l'enclos un nouveau puits creusé sur la plate-forme même du temple, au bord d'un mur de clôture[1]; une grosse tuile à rebords le recouvrait au ras du sol, de telle façon qu'on l'avait pris d'abord pour un foyer. La margelle, en effet, construite en briques et coupée verticalement sur $0^m,60$ de hauteur, présentait l'aspect des petites cheminées en tuileaux qui existent dans plusieurs de nos maisons gauloises. Le pourtour était pavé en pierres plates.

Il semble, d'après la situation et les dimensions exiguës de ce puits, qu'il était affecté particulièrement au service du temple et aux lustrations. Son diamètre ne dépasse pas $0^m,50$ à $0^m,55$ et sa profondeur 3 mètres; le fond, très-régulièrement taillé dans le roc, affecte la forme d'une cuvette, dont les bords hauts de $0^m,20$ servent de base à la maçonnerie également soignée des parois. En dépit de cette faible profondeur, sur un sommet, au bord même d'une pente abrupte, l'eau s'y maintient à 1 mètre du niveau du sol et pourrait, à la rigueur, se puiser à la main. Sa destination donne la date de sa création, contemporaine de celle du sanctuaire et confirmée par l'examen des déblais qui ne renfermaient aucun débris de poterie gauloise, bien que certains conservassent encore des formes de cette époque et fussent saupoudrés de mica jaune et blanc. Une des plus complètes était une coquille à trois pieds ronds et évidés, signe certain d'origine romaine, en terre rougeâtre, noircie par la cuisson des aliments et marquée, à l'aide d'une pointe, d'un grand C. Des restes de poteries samiennes, ornés de feuilles d'ache en relief, d'autres à couverte d'aspect métallique, très-usitée au IIe siècle de notre ère, et enfin ceux d'un petit vase à anse en terre rouge commune, accusaient le même âge, au milieu d'une masse de menus fragments aussi vulgaires de ligne que de fabrication. Le voisinage du temple avait fait espérer de rencontrer parmi eux des épaves de la destruction, d'ex-voto peut-être? Elle n'était rappelée que par une grande quantité de charbon de bois travaillé et une lourde crapaudine en fer, usée par son pivot. On trouva cependant à 1 mètre de profondeur un moyen bronze de Trajan et une petite tête de fée en terre blanche, dans laquelle une boulette mobile imitait le grelot. Elle est couronnée d'un diadème posé après coup sur

[1] Ce puits ne put être fouillé d'abord, à raison de l'insuffisance de l'allocation; nous l'avons fouillé à nos frais l'année suivante.

Digitized by Google

la chevelure, figurée par des raies droites et nouée sur la nuque d'une façon un peu barbare; le cou est orné d'un collier. Au fond du puits était un galet votif, poli, blanc et transparent.

La suite de la fouille, entravée par des arbres, nécessita plusieurs tranchées qui permirent d'étudier divers détails de la muraille. Sa base plongeait extérieurement dans le même terrain noir que précédemment, mais sur une épaisseur de 2 mètres. Ce terrain était le produit évident des ruines accumulées sur le forum, et lancé à la pelletée par-dessus la cloison de l'esplanade. Dans ce travail de déblai, le mélange des objets de diverses époques, pendant une suite de cinq à six siècles eût produit une véritable confusion, si la tenue des foires n'en fournissait une explication élémentaire. Les poteries des Gaulois, celles des Romains et quelques-unes même des Mérovingiens apparaissaient ainsi qu'autour du temple; deux grands éclats de silex de $0^{m},7$ de long, un bouton de bronze massif, avec trace de dorure, troué au centre, un annelet, du plomb fondu, quelques menus objets de bronze et de fer, des débris de vases en verre diversement décorés, l'un d'eux d'un C en relief sur le fond, d'autres de filets de verre opaque, blanc ou coloré, se trouvaient pêle-mêle avec des plaquettes de schiste et de marbre du temple et une fibule mérovingienne. Elle était ornée d'émail ou de pâtes vitreuses cloisonnées dans des cases triangulaires, à bordures gravées et semées sur chaque côté de trois gouttelettes d'émail rouge.

Les poteries samiennes et les débris estampillés d'amphores offraient les mêmes types et la même confusion que sur le forum, [TARVASSI. M] parmi les premières, et, parmi les secondes, [ELEV] [ITOSI] ou [ITORI] en lisant de gauche à droite [IPERI] [MI] [P. SISI.] [ACIRO] [1] [ENAΛVS I·P·F] sur un gros vase de terre blanche.

La collection des médailles fut à beaucoup près le meilleur produit de la fouille, et n'eût-elle donné qu'un exemplaire parfait d'une pièce rare et curieuse du Vergobret éduen ALAVCOS [2], que l'indemnité eût semblé suffisante.

Les lettres du nom sont gravées en creux autour d'une tête che-

[1] Cette marque d'amphore, à laquelle manque la première lettre, doit être la même que *Saciro*, fréquente sur des jarres à Autun.

[2] Une poterie noire du Beuvray porte une estampille quadruple, dont le nom *Alocos*, imprimé quatre fois en creux et en lettres barbares, offre un rapprochement remarquable avec ce nom. Elle est au musée de Saint-Germain.

Digitized by Google

velue. Au revers est un lion ou espèce de chimère. Quinze autres pièces gauloises d'un intérêt et d'une conservation moindres, dont la dernière était de GERMANVS, fils d'INDVTILLVS, renouaient le fil des dates avec des pièces de la colonie de Nimes et de Vienne, dont plusieurs se trouvaient dans une tranchée avec sept médailles gauloises. Ailleurs, à 3 mètres du pied de la muraille, des restes d'ossements semblaient indiquer la place d'un squelette accompagné de six pièces consulaires en argent, classées entre l'an de Rome 658 et l'an 732[1]. Cette dernière, d'Octave, avait pour légende AVGVST. IMP. CAESAR et au revers P. CARISIVS. LEG. PROPR. La plus ancienne (658), était de Claudius Pulcher, les autres de Aulus Postumus Albinus (674), de L. Furius Brocchus (697), d'Octave et Lépide (711), etc. L'escalier cité précédemment pour descendre de la terrasse[2], à l'est, était dans l'axe du temple et partageait la longueur du mur de clôture par moitié. D'après cette situation, il aurait pu servir au prêtre, dans le cas où son logis, au lieu d'être exposé à tous les vents sur le forum, aurait occupé la pente abritée à l'est[3]. Il en était ainsi au mont de Sene (Santenay, Côte-d'Or) où l'habitation du desservant se garait derrière le mamelon où s'élevait le sanctuaire qui communiquait avec elle par un escalier. A 12 mètres au-dessous de la terrasse de notre temple, on reconnaît les restes d'une vaste habitation, en partie détruite, mais assez apparente encore pour en constater l'importance. Elle se composait de deux corps de logis ou dessertes à la suite l'un de l'autre sur le talus. Les cloisons du pourtour, les seules qui subsistent, sont en pierre, mais sans chaux, à la manière du lieu; les façades et les distributions du dedans ont été enlevées. Le premier corps, de 12^{m},30 en œuvre, n'avait plus à l'intérieur qu'une base en pierre de taille d'un pied-droit de porte; son aire en terre battue était coupée, dans le sens de la longueur, par une rigole à laquelle on ne peut attribuer pour destination l'écoulement de l'eau, mais qu'on doit considérer comme le lit de pose d'une pièce de bois à plat, qui portait une cloison en pisé. Cette construction, moins profondément enfouie que la suivante, paraît sa desserte[4]; l'autre,

[1] M. Anatole de Barthélemy a eu l'obligeance de classer toutes ces monnaies.

[2] Les terrains en pente se nomment aujourd'hui *Chaintres derrière la chapelle Saint-Martin.*

[3] Cette terre se nomme *Petite-Chaintre derrière la chapelle Saint-Martin.*

[4] CT″ du plan.

Digitized by Google

plus considérable, de 18^{m},25 de large et d'une longueur que la destruction partielle des murs latéraux et celle de la façade empêchent d'apprécier, devait être l'habitation proprement dite. Les murs ont à l'arrière 1^{m},85 de hauteur et sont rasés au niveau du gazon. Cet enfouissement, usité dans les habitudes des Gaulois, n'avait d'autre but que d'éviter le froid et les orages sur cette cime où se condensent les brumes et la neige, et où sévissent de fréquentes et longues tempêtes. A défaut de renseignements sur l'état et la distribution du logis, les poteries et les médailles, nos meilleurs indices, ont du moins fourni des dates. Sur l'aire même [1], deux pièces d'argent, l'une marseillaise, l'autre des Ségusiaves, ARVS. SEGVSIAVS, quatre éduennes, une des Turons, ATEPILOS, une de GERMANVS, ainsi qu'une petite fibule de bronze en forme de nacelle caractérisaient le sol gaulois; mais là ne s'était point bornée l'occupation du lieu. A côté de la monnaie indigène apparaissaient d'autres pièces dont les dernières, voisines de la destruction du temple, laissent au moins présumer que l'habitation n'était point abandonnée au IVe siècle, et qu'à ce titre elle devait être celle du prêtre, habitant alors solitaire de ces lieux. Aucune monnaie impériale, jusqu'à ce jour, n'a été trouvée dans les maisons particulières fouillées depuis huit ans au Beuvray, mais dans celle que nous mentionnons, il était resté un grand bronze de Marc-Aurèle, un moyen des Antonins, un petit bronze de Claude le Gothique, VIRTVS AVGG, et enfin un autre sans légende perceptible, mais dont la tête conservée appartenait certainement aux pièces postérieures à Constantin. Elles étaient accompagnées de fragments de poteries samiennes sigillées, d'un débris d'une grande jarre estampillée en grandes et belles lettres du nom de [TIICIISSI], d'un petit cône de bronze massif, paraissant avoir servi de poids, d'un fragment de lampe en terre jaunâtre et d'une forte clef en bronze ouvragée, à double panneau, l'un à trois dents détachées, l'autre à claire-voie. Un bloc de grès arrondi de 0^{m},50 de diamètre, et provenant sans doute de la base d'une des colonnes du portique du forum, avait roulé jusque-là.

Le talus entier dans lequel la maison a été creusée est recouvert de déblais provenant de démolitions, ou du moins d'une couche de terre longtemps habitée et dont l'épaisseur est très-variable, selon

[1] CT′ du plan.

Digitized by Google

que le sol est vierge ou a été entamé par des excavations. Il y reste peu de pierres, mais on sait par des vieillards que ce lieu, abrité des vents et peuplé autrefois, a été la carrière privilégiée des habitants de Montmoret, de Pierrefitte et autres lieux qui, tout en cherchant la pierre de taille, ne dédaignaient pas le moellon. Ces extractions expliquent l'état actuel du sol. Quelques amorces de murs gaulois ont échappé au zèle des carriers, et c'est à l'absence de divisions à l'intérieur, qui a dérouté les chercheurs, que la maison dite *du Prêtre* a dû sa conservation. Le champ qui contient ces ruines est excavé par places à diverses profondeurs; le terreau noir y renferme nombre de débris de poteries et des médailles gauloises, des traces de carrelage en terre battue et même en briques; mais les maçonneries ont presque partout disparu ou n'ont laissé que des vestiges incohérents. Une tranchée ouverte sur 40 mètres de long, de la maison CT′ jusqu'au rempart gaulois situé plus bas, a rencontré le terrain dur, tantôt à 30 centimètres, tantôt à plus de 1 mètre de profondeur, surmonté de ce sol noir, cendreux et comme brûlé, qui règne tout autour du forum. Une espèce de mur en pierre, un peu en deçà de la plate-forme supérieure du rempart, montrait encore quelques assises, trop faibles pour les classer; le talus du rempart lui-même, coupé à son tour, n'avait conservé aucune trace de sa muraille de défense. Les pierres du parement gaulois n'avaient pas roulé pourtant, car il en fût resté sur place dans ce cas, mais elles avaient été enlevées entièrement dans les mêmes circonstances que celles des maisons; toutes celles qui, parmi ces dernières, n'avaient pas de fondations profondes, ont été rasées.

En abandonnant les fouilles du forum à la fin de 1875, nous avions, d'après les derniers indices, soupçonné, en face des parties explorées et sur le côté opposé de la voie, d'autres constructions marchandes. La supposition s'est pleinement réalisée. Bien que ces constructions n'offrent pas un ensemble aussi important ni aussi méthodique, et que leur rôle dans le marché semble purement supplémentaire, elles démontrent du moins que la vente était assez active pour qu'on utilisât sur le champ de foire tous les emplacements susceptibles de se prêter au commerce. Le plan de ce nouveau groupe, malgré l'altération des ruines, a pu être relevé à peu près en entier. Sa longueur, en partant de l'extrémité méridionale pour revenir au nord, à l'angle de la loge A^9, où s'est arrêtée la fouille de 1876, est de 65 mètres; de nouvelles explorations seront

Digitized by Google

nécessaires pour fixer définitivement la limite. Il est évident, du reste, que cet établissement est contemporain du forum. Il est assis sur la même couche de gravier que ce dernier, et dans un parallélisme complet avec lui; la disposition et le mode de l'appareil, le mortier de terre jaune, les empâtements de 10 centimètres de saillie aux fondations, la similitude des matériaux, etc., établiraient à eux seuls cette homogénéité, sans recourir aux médailles.

Les constructions commencent au sud par un mur sans tête franche, N^3, de 8 mètres de long, en dehors de la ligne méridionale du forum, et qui se relie néanmoins par son extrémité opposée à la première loge A^3. Il ne se rattache pas autrement à aucune habitation, ce qui ferait supposer qu'il fermait peut-être un hangar en dehors des loges proprement dites, une simple desserte. Si l'on examine en effet le plan d'ensemble, on remarque que le pignon de la loge A^4, qui lui confine, correspond exactement à celui de la dernière loge E du forum, située en face, à laquelle même il se soude par une bande de muraille qui coupe la voie, et que, pour cette raison, nous avons attribuée au moyen âge.

Cette loge A^4 avait, selon toute apparence, des divisions intérieures, à moins d'avoir formé un bazar, car elle a une dimension inusitée, 17 mètres de long sur 8 mètres de profondeur. Elle renfermait diverses poteries gauloises. Le long de sa façade régnait un portique de même largeur que celui du forum, de $2^m,40$, et qui se prolongeait devant la loge A^5 qui vient ensuite au nord, avec 7 mètres seulement de façade. Au-dessus de l'empâtement de ses fondations, s'étend à l'arrière une assise continue de cinq pierres de taille emboîtées dans un mur de $1^m,20$ d'épaisseur. Cette dimension extraordinaire, dont on a constaté déjà quelques exemples toujours à l'exposition du couchant et à l'arrière des maisons, ne pouvait avoir d'autre but que de les prémunir contre l'effet des pluies. Une fosse profonde de $1^m,59$ sur 2 mètres de large, remplie de cendre et de terreau noir, indiquait la place d'une ancienne case funéraire à l'angle sud-ouest de la loge. Elle traversait sous la fondation jusqu'à l'intérieur, encombré sur ce point de débris d'amphores, dont l'un estampillé des deux initiales GM; peut-être même l'ameublissement du sol et le manque d'assiette avaient-ils motivé la base en pierre de taille citée plus haut. De menus objets, verroteries de parure imitant des pierres, un brin d'argent fondu, une petite base quadrangulaire de 2 centimètres de côté, en bronze,

Digitized by Google

mince et assez finement agencée, une anse et un manche de tisonnier en fer terminé par un anneau de suspension, un bloc de béton d'arène jaune dans lequel était incrustée une écaille d'huître, un monceau de fragments de poterie et deux médailles gauloises dataient ce dépôt. Dans l'intérieur de la maison, au contraire, étaient dispersées, à un niveau supérieur, plusieurs tablettes de grès taillé, de petit appareil régulier caractérisant l'ère romaine, si toutefois elles ne provenaient pas des démolitions du temple.

A partir de la loge A^5, il n'existe plus aucune trace du portique, qui ne règne que sur 25 mètres, et dont rien n'indique au delà une destruction qui l'ait anéanti. Il aboutit à un espace vide, sorte de petite place ou cour faisant face au porche du forum et fermée seulement à l'arrière, sur 15 mètres de long, par un gros mur qui fait suite aux loges précédentes et qui, à 4 mètres de son point de départ, se brise en formant un angle obtus. Cette brisure correspond à celle de la façade du forum, montrant ainsi un parallélisme calculé des constructions foraines sur les deux côtés de la voie. Cette petite place a $18^m,50$ environ de long sur $10^m,50$ de profondeur. On pourrait à la rigueur y voir une sorte de halle pour des marchands étalant sur des tables ou sur le sol même, ainsi que nous les verrons ailleurs mentionnés dans les tarifs de la foire au moyen âge.

A l'extrémité septentrionale du mur de clôture, s'ouvre un passage, A^7, de $3^m,45$ de large entre la cour et les loges suivantes, qui permettait de circuler autour de ces dernières et d'arriver directement au porche du forum et au temple, de la partie occidentale du champ de foire. On trouva dans ce passage même une médaille gauloise et des poteries de la même époque. Il était bordé au nord par un grand corps de logis sans portique, large par conséquent de $10^m,40$ au lieu de 8 mètres, en englobant la largeur de celui-ci, et composé de trois pièces d'inégale grandeur. La première pièce, A^8, a $11^m,45$ de longueur; les deux autres, A^9 et A^{10}, prises sur la largeur totale et séparées par un mur de refend, n'ont que 4 mètres de façade. Les maçonneries, fortes et soignées, de 85 centimètres de fondation, sont en parfait état. Nous avions cru d'abord retrouver en ce lieu la grande loge mentionnée depuis dans le rentier du xve siècle, mais cette loge et ses deux voisines, réservées au commerce de la draperie, étaient situées, d'après un plan de 1625, un peu plus au couchant. La loge A^6 et ses annexes sont au

Digitized by Google

contraire à la lisière même de la voie et sembleraient presque avoir anticipé légèrement sur elle, ce qui aurait eu lieu plus tard, et pour les annexes seulement. L'examen de la pièce principale dénote en effet une origine antique. Elle est fondée sur la couche de gravier du temple. L'empâtement, le mortier de terre jaune existent dans les fondations; une médaille gauloise en argent, trois autres des Éduens, en potin, des poteries de même date et quelques verroteries la confirment. Mais, dans le déblai du même intérieur, on découvrait avec ces monnaies primitives six pièces du moyen âge ou liards du XVIIe siècle, il serait donc admissible qu'une des loges du moyen âge se soit perpétuée ou relevée sur les fondements gaulois.

Autour de ces baraques, le sol noir, encombré de débris, a été remué partout. Aucun seuil du portique n'est resté en place. Le remblai est parfois composé presque exclusivement de tuileaux de toitures et de morceaux d'amphores, anses, goulots, pieds de toute sorte, délaissés après un enlèvement de matériaux. On rencontre çà et là des creux pleins de cendres, de charbons, au-dessous du niveau des murs en pierre, et, au travers, quelques objets égarés, parmi lesquels il faut signaler un polissoir, une poterie samienne estampillée [LTITIF], du fils peut-être de ce TITVS SAMIA dont le nom s'est présenté plusieurs fois. La pâte friable et très-fine des deux potiers est la même et se délaye également au lavage. Une autre portait la fin d'un nom terminé par les trois lettres [NII].

L'étude de tous ces débris a donné les mêmes résultats et les mêmes dates que ceux du forum. Sous le portique on a trouvé un silex taillé, un annelet, une verroterie bleue tachée de gris. L'époque gauloise domine par ses monnaies, ses coquelles à trois pieds aplatis, en terre grossière, calcinée et saupoudrée de mica, ailleurs par ses assiettes et ses vases en terre fine, à couverte noire, luisante, ornée de feuilles de fougère, de raies verticales ou croisées, et par des goulots étanchés par un enduit de poix. La période romaine, quoique sans médailles, y est représentée par une dizaine de débris de vases samiens ou à couverte d'aspect métallique, par des vases vulgaires en terre commune mais bien cuite, des coquelles à pieds ronds, des jarres en terre blanchâtre et une grande aiguière de l'Allier, de couleur ardoisée, de même forme et de même fabrique que celle qui fut trouvée entière au fond du puits sous la terrasse sud du forum.

Digitized by Google

Remarquons enfin, avant de clore ce rapport, que les constructions qui bordent le côté occidental de la voie forment à l'arrière, les unes sur les autres, des saillies successives qui les reportent graduellement au couchant. Une nouvelle amorce accolée à l'angle nord-ouest de la loge A^9 accentue par sa direction plus fortement encore cette déviation. Elle accuse ainsi une tendance à les relier à une autre ligne de logis située sur la lisière occidentale du plateau, et qui sera l'objet d'une étude subséquente si les fouilles doivent être continuées.

J. G. Bulliot,

Membre non résidant du Comité, à Autun.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — *Mémoires*, t. XL de la collection; t. XIII, 3e série. Troyes, 1876, in-8°.

Le château de la Chapelle-Godefroy, par M. Albert Babeau. P. 5 à 33.

Recherches sur la vie et l'œuvre du graveur troyen Philippe Thomassen, par M. Edmond Bruwaert. P. 35 à 165.

Note sur les mesures prises pour la conservation des manuscrits dans le diocèse de Troyes, du XIe au XVIIIe siècle, par M. l'abbé Lalore. P. 169 à 180.

Le portrait de Catherine du Chemin, femme de François Girardon, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 181 à 197.

Les Marisy, par M. Alphonse Roserot. P. 199 à 289.

Un peu de médecine à propos de littérature. Charles Dickens, romancier et lecteur, par M. Charles Des Guerrois, P. 291 à 316.

La jurée de Bar-sur-Seine et des villages qui en dépendent en 1339, par M. l'abbé Charles Lalore. P. 317 à 331.

Le portrait de François Sneyders au musée de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 333 à 344.

Charles VII, roi de France, et Jacques d'Aumont, seigneur de Chappes, par M. d'Arbois de Jubainville. P. 345 à 352.

Le peintre De Lyen au musée de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 369 à 378.

Bowles et ses sonnets, par M. Charles Des Guerrois. P. 379 à 401.

Jacques Friquet, peintre troyen, par M. Albert Babeau. P. 403 à 406.

M. le comte Maurice de Launay, par M. Charles Baltet. P. 407 à 412.

Liste des dons faits au musée de Troyes. P. 413 à 417.

Digitized by Google

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — *Mémoires*, Caen, 1877, in-8°.

Symbolique romaine des couleurs affectées aux cochers du cirque, par M. de Charencey. P. 91 à 123.

Relations de la France avec le Portugal, au temps de Mazarin, par M. J. Tessier. P. 124 à 136.

Un recteur de la fin du XVIIIe siècle. — Épisode de l'histoire de l'ancienne université de Caen, par M. J. Cauvet. P. 137 à 166.

De la philosophie sociale et de l'introduction à la *Science sociale* de Herbert Spencer, par M. A. Bertauld. P. 167 à 216.

Quelques vers d'Épicharme, par M. Denis. P. 217 à 232.

Le chant de Guillaume de Fécamp et les moines de Glaston, par M. Jules Carlez. P. 233 à 251.

Les fêtes nationales à Caen sous la Révolution, par M. A. Campion. P. 252 à 398.

Histoire de deux fables de La Fontaine, leurs origines, leurs pérégrinations, par M. A. Joly. P. 399 à 552.

Claude Le Pelletier, par M. Desdevises Du Dezert. P. 553 à 572.

Histoire d'une correction, par M. Gaston Lavalley. P. 573 à 579.

Les essais historiques des moines de la congrégation de Saint-Maur sur le Mont-Saint-Michel, par M. Eugène de Beaurepaire. P. 580 à 605.

Notes sur le prix des denrées alimentaires à Athènes, par M. E. Caillemer. P. 606 à 624.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. — *Congrès archéologique de France*, XLIIIe session. Séances générales tenues à Arles en 1876. Paris, Tours, 1877, in-8° avec planches.

Séance d'ouverture du 25 septembre 1876.

Discours de MM. Gautier Descottes et Palustre. P. 12 à 26.

Hommage et souvenir aux fondateurs de la Commission archéologique d'Arles, par M. H. Bizalion. P. 27 à 33.

Les Arlésiens, par M. Clair. P. 33 à 48.

Études préhistoriques sur la vallée du bas Rhône, par M. H. Nicolas. P. 50 à 124.

Séances du 26 septembre.

Dolmen de Colbas, près de Saint-Césaire (Alpes-Maritimes), par M. de Maret. P. 127 à 129.

Digitized by Google

Recherches sur l'origine des Salyes, par M. Léon de Maule. P. 131 à 161.

Sur les noms de la ville d'Arles, par M. Alonso Péan. P. 161 à 168.

Origine des Provençaux. — Les Liguriens. — Peuplade ligurienne dite des Sallyens. — Salon, ville sallyenne de l'arrondissement des Anatiliens. — Reconstitution des trois subdivisions territoriales du pays sallyen, désignées par leurs habitants, les Avaticiens, les Anatiliens et les Désuviates, par M. Gimon. P. 169 à 196.

Du texte de César où il est dit : *Bello victos Gallias.* Ne faudrait pas lire plutôt : *Bello victos Sallyas?* par M. J. de Laurière. P. 197 à 201.

Maritima Avaticorum, par M. Alfred Saurel. P. 206 à 249.

Note sur le canal et le camp de Marius, par M. A. Salles. P. 250 à 266.

Arles antique, par M. A. Véran. P. 266 à 297.

Sur l'emplacement du camp de Marius, par M. de Revel. P. 298 à 310.

Séance du 27 septembre.

Rapport sur les fouilles de l'allée couverte ou grotte-dolmen du Castellet, par M. Huart. P. 312 à 331.

Étude sur la formation de la Camargue, à propos de l'inscription des Saintes-Maries, par M. Gautier-Descottes. P. 331 à 360.

Séance du 28 septembre.

Excursion à Saint-Remy et aux Baux. P. 360 à 368.

Séances du 29 septembre.

Compte rendu de la visite du Congrès au théâtre romain et aux anciens remparts, par M. Marc Gautier-Descottes. P. 369 et 370.

Projet de carte archéologique de la France, par M. Anthyme Saint-Paul. P. 371 et 372.

Recherches historiques et généalogiques sur la maison des Baux et ses différentes branches, par M. le Dr Barthélemy. P. 372 à 468.

Étude sur les aqueducs et les cloaques, par M. A. Véran. P. 469 à 480.

Étude sur les voies romaines qui traversaient l'arrondissement d'Arles, etc., par M. A. Véran. P. 480 à 513.

Les Fosses mariennes, par M. Blancard. P. 514 à 516.

Observations à ce sujet de MM. Gautier-Descottes et A. Salles. P. 517 à 522.

Note sur deux stèles gauloises de Saint-Remy, par M. Aurès. P. 523 à 528.

Découvertes archéologiques effectuées à Marseille en 1874-1875, par M. Penon. P. 528 à 535.

Aqueducs antiques d'Arles, par M. A. Gautier-Descottes. P. 535 à 560.

Digitized by Google

Des anciennes églises de l'arrondissement d'Arles, par M. H. Révoil. P. 560 à 562.

Séance du 30 septembre.

Visite de l'église Saint-Trophime, par M. A. Véran. P. 563 à 569.

Étude sur les monnaies frappées à Arles, depuis Constantin le Grand jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, par M. Laugier. P. 570 à 607.

Iconographie du portail de Saint-Trophime, par M. H. Clair. P. 607 à 631.

Des rapports d'Arles avec l'abbaye de Montmajour, par M. François de Marin. P. 632 à 642.

Briques émaillées du sud-est de la France. Carrelages du château de Bressieux (Isère) et du presbytère de Saint-Trophime, à Arles, XVIIe siècle, par M. Gustave Vallier. P. 643 à 656.

Le Vernègues et la chapelle de Saint-Césaire, par M. Reynaud. P. 657 à 672.

Statistique archéologique du département de l'Hérault, par M. A. Fabre. P. 672 à 677.

Séances du 2 octobre.

Inventaire descriptif et critique des trésors d'églises, particulièrement ceux de l'ancienne cathédrale de Saint-Trophime et de Notre-Dame-la-Major, par M. Robolly. P. 678 à 691.

Infredus, par M. Valère-Martin. P. 691 à 710.

Recherches sur les anciens notaires d'Arles, par M. E. Fassin. P. 711 à 761.

Des monnaies en usage au moyen âge jusqu'à la réunion d'Arles à la France, par M. Blancard. P. 762 et 763.

Des livres de raison, par M. Marc Gautier-Descottes. P. 763 à 772.

Des manuscrits de la bibliothèque d'Arles, par M. François Souchières. P. 773 à 784.

Note sur un sarcophage représentant la chasse du sanglier de Calydon, par M. J. de Laurière. P. 793 et 794.

Le sarcophage de Prométhée au Louvre. P. 794 à 799.

La Vénus d'Arles. P. 799 à 804.

Les antiquités d'Arles, ouvrage inédit de Rebatu, publié par M. J. de Laurière, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. P. 802 à 832.

Nouvelle lecture de la table de Peutinger, en ce qui concerne la route de Reïs Apollinaris à Forum Voconii, ou plus exactement à Forum Julii, par M. Hayaux du Tilly. P. 833 à 867.

Ceinture de saint Césaire, évêque d'Arles (VIe siècle), par M. J. de Laurière. P. 867 à 872.

Digitized by Google

Notice sur quelques poteries sigillées de Fréjus et d'Antibes, par M. Mougins de Roquefort. P. 872 à 886.

Lettres testimoniales d'un évêque de Marseille, portant donation d'un morceau de la vraie croix à l'église Sainte-Croix d'Angers, par Mgr X. Barbier de Montault. P. 886 à 902.

Translation des reliques de sainte Madeleine à Vézelay, par M. l'abbé Boudrot. P. 902 à 913.

Épitaphes de trois archevêques d'Arles à Rome, par Mgr X. Barbier de Montault. P. 913 à 918.

Société des antiquaires du Centre. — Mémoires, 1875-1876, t. VI. Bourges, 1877, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1875 et 1876, par M. A. Buhot de Kersers. P. I à XVIII.

Le camp de Haute-Brune et la voie romaine de Bourges à Orléans, par M. G. Vallois. P. 1 à 89.

Stèles découvertes à Bourges en décembre 1876 et en septembre 1877, par M. A. Buhot de Kersers. P. 91 à 96.

Note sur deux souterrains-refuges découverts dans la commune de Saint-Aoustrille, près Issoudun (Indre), par M. Albert Des Méloizes. P. 97 à 106.

Essai sur l'architecture militaire et féodale au XIIe et au XIIIe siècle, dans le département du Cher, par M. A. Buhot de Kersers. P. 107 à 128.

Aides royales et impositions municipales dans la ville de Bourges, par M. E. Toubeau de Maisonneuve. P. 129 à 281.

M. Pajonnet, curé d'Allichamps, et le duc de Charost; découvertes et lettres inédites, par M. Cartier de Saint-René. P. 283 à 298.

Correspondance de M. Pajonnet, prieur d'Allichamps, avec divers savants (XVIIIe siècle); lettres recueillies par M. le baron de Girardot. P. 299 à 321.

Pose du milliaire d'Allichamps, sur la place de Bruères; copie faite sur l'original, aux archives du Cher, par M. le baron de Girardot. P. 323 à 328.

Bulletin numismatique, par M. A. Buhot de Kersers. P. 329 à 344.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Documents, t. III. Dijon, 1877, in-4°.

Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne, publiées

Digitized by Google

avec les encouragements du conseil général de la Côte-d'Or, par M. Joseph Garnier. XVIII-733 pages.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Mémoires, 3e série, t. IV, année 1877. Dijon, Paris, 1877, in-8°.

Lettres.

Correspondance des Saulx-Tavanes au XVIe siècle, par M. L. Pingaud. P. V à XIV et 1 à 359.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — Comptes rendus et Mémoires, t. XIII. Saint-Brieuc, 1876, grand in-8° avec 1 planche.

Mémoires.

Étude littéraire, par M. le Dr Lemoine. P. 1 à 15.

Note sur une édition critique de Quintilien, par M. Fierville. P. 16 à 24.

De la philosophie de l'art, par M. l'abbé Bélouino. P. 25 à 62.

Étude de la Bretagne féodale et militaire. — Le Porhoët, par M. Geslin de Bourgogne. P. 75 à 82.

Deuxième étude sur les Celtes et les Gaulois, par M. Lemière. P. 83 à 146.

Aperçu sommaire de quelques monuments anciens de Bretagne, par M. Fornier. P. 283 à 289.

Fouilles archéologiques, par M. G. de la Chenelière. P. 291 à 303.

Étude sur Gouézou, peintre. P. 305 à 318.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — Comptes rendus et Mémoires. t. XIV. Saint-Brieuc, 1877, grand in-8° avec planches.

Mémoires.

Suite des études sur la Bretagne féodale et militaire : Le Rohan, par M. Geslin de Bourgogne. P. 1 à 14.

Étude sur Longuécand, poëte malouin, par M. R.-P. Fages. P. 15 à 51.

De la philosophie de l'art (4e partie), par M. l'abbé Bélouino. P. 52 à 64.

Étude morale et philosophique sur l'enseignement populaire, par M. Fr. Lucas. P. 65 à 88.

Rapport sur des fouilles archéologiques à Saint-Théo, par M. Jules Morvan. P. 89 à 100.

Digitized by Google

De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne, ou la langue bretonne devant la science, par M. Émile Ernault. P. 101 à 118.

Note sur un voyage artistique en Italie, par M. l'abbé Michel. P. 119 à 137.

Rapport sur une découverte d'objets d'or et de bronze au Guern-ar-Floc'h, en Maël-Pestivien (Côtes-du-Nord), par M. V. Micault. P. 138 à 171.

Note sur une découverte de constructions et d'armes gauloises à la pointe du Lessart, à 8 kilomètres de Dinan, par M. Mazellier. P. 172 et 173.

Relation des siéges de Lamballe, par M. Quernest. P. 174 à 181.

Exploration des monuments de Kerugou, de Kerfiant, de Pen-ar-Menez et de Kervilloc, communes de Plomeur et de Trefiagat, canton de Pont-l'Abbé (Finistère). P. 182 à 194.

Exploration du cimetière gaulois de Kerviltré, en Saint-Jean-Trolimon (Finistère), par M. Paul du Chatellier. P. 251 à 266.

Société d'émulation de Montbéliard. — Mémoires, 3e série, t. I. Montbéliard, 1877, in-8°.

Histoire des comtes souverains de Montbéliard, d'après les documents authentiques, par M. P.-E. Tuefferd. VIII-661 pages, avec un supplément de 77 pages et une carte.

Société scientifique et littéraire d'Alais. — Comptes rendus, année 1875, t. VII. Alais, 1876, in-8°.

Documents inédits sur Léon Ménard et sa famille, publiés par MM. A. Germain et Charvet. P. 13 à 26.

Journal du duc de Montmorency en Languedoc, publié par M. Charvet. P. 27 à 38.

Un autographe de Jean Reboul, communiqué par M. A. Parran, avec notice de M. Charvet. P. 39 à 41.

L'enfant heureux, élégie, par M. Ch. Loyson. P. 41 et 42.

Lettres inédites de Boissier de Sauvages, Haller, de Réaumur et Spielmann, communiquées par M. A. Parran. P. 43 à 53.

Notes d'une excursion dans la Lozère, par M. Bondurand. P. 119 à 125.

Un document historique concernant Jean Cavalier, publié par M. Charvet. P. 128.

Digitized by Google

La Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, notice historique, par M. A. Coulondres. P. 129 à 185.

Un autographe et quatre brefs inédits du pape Clément VII, publiés par M. Charvet. P. 186 à 194.

De quelques mots slaves passés en français. Avis aux éditeurs de La Fontaine, par M. J. Bauquier. P. 232 à 239.

Note rectificative concernant la notice sur Ch. Loyson, par M. Charvet. P. 240.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — Mémoires, 7e série, t. VIII. Toulouse, 1876, in-8° avec planches.

Séance publique.

L'ancienne Université de Toulouse, par M. Ad. Baudouin. P. XIX à XXXV.

Rapport sur le concours des médailles d'encouragement dans la section des lettres, par M. Rozy. P. LXVI à LXXVI.

Mémoires.

Quelques notes au sujet des présents de la ville de Toulouse, sous l'administration des Capitouls, par M. V. Fons. P. 11 à 26.

Des idées de Rabelais en matière d'éducation, par M. Gabriel Compayré. P. 63 à 84.

Études sur le XVIIIe siècle. Fontenelle, par M. Delavigne. P. 109 à 120.

Nouveau règlement général pour les nouvellistes, par M. Desbarreaux-Bernard. P. 151 à 166.

Des causes qui changèrent le gouvernement d'Auguste en une affreuse tyrannie chez ses premiers successeurs, par M. A. Duméril. P. 197 à 220.

État des membres de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, aux diverses époques de son histoire (1648-1876), par M. le Dr Armieux. P. 255 à 329.

L'église et le monastère des Cordeliers de Toulouse, par M. Esquié. P. 371 à 399.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.— Mémoires, 7e série, t. IX. Toulouse, 1877, in-8° avec planches.

Séance publique.

Rapport sur le concours des médailles d'encouragement (classe des inscriptions et belles-lettres), par M. Charles Barry. P. LI à LXIV.

Digitized by Google

Mémoires.

La marque des cinq plaies, étude bibliographique, par M. le docteur Desbarreaux-Bernard. P. 62 à 71.

Notice historique sur une condamnation à mort d'un nommé Cahuzac, maçon au faubourg Saint-Cyprien, à Toulouse, sur son exécution et sur la réhabilitation de sa mémoire, après que son innocence eut été établie, par M. Victor Molinier. P. 92 à 115.

Explication des mots *Azotica lingua*, par M. Ad. Baudouin. P. 139 à 141.

Les Capitouls de Toulouse tenant le sceau vert, par M. Victor Fons. P. 164 à 174.

Trois lettres inédites de Champollion, accompagnées de détails intimes sur sa jeunesse et sur sa famille, par M. Charles Barry. P. 241 à 275.

Rôle politique des aubergistes dans la Suisse allemande au XVIIIe siècle, par M. Duméril. P. 284 à 298.

Anomalie des signatures dans les premiers livres où on les rencontre, par M. le docteur Desbarreaux-Bernard. P. 299 à 307.

Observations sur un projet de défense de la rive gauche de la Garonne, à Toulouse, par M. de Planet. P. 308 à 333.

Quelques mots en réponse au mémoire de M. Planet, par M. Endrès. P. 334 à 338.

L'économie politique devant l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, au XVIIIe siècle, par M. Duméril. P. 339 à 359.

Étude sur l'inondation de la Garonne du 23 juin 1875, par M. Salles. P. 360 à 382.

L'église et le monastère des Cordeliers, à Toulouse, par M. Esquié. P. 383 à 400.

Histoire de l'Université de Toulouse, fragment, par M. Gatien-Arnoult. P. 455 à 494.

Quelques détails nouveaux sur Laromiguière, d'après une correspondance inédite, par M. Compayré. P. 495 à 501.

Académie de législation de Toulouse. — Recueil, 1875, t. XXIV. Paris, Toulouse, 1875, in-8°.

Notice sur M. du Gabé, par M. Dubédat. P. 15 à 32.

Notice sur M. le président Fort, par M. Carol. P. 33 à 61.

Principes rationnels de la règle catonienne, en droit français et droit romain, par M. Henri Massol. P. 62 à 156.

Digitized by Google

Rapport sur les tomes IV, V et VI de l'*Histoire du droit criminel*, ouvrage de M. Du Boys, par M. Jules Lacointa. P. 157 à 176.

Rapport de M. Granié sur divers ouvrages de M. Puton. P. 177 à 189.

Rapport sur un livre de M. Adrien Bavelier, intitulé : *Essai historique sur le droit d'élection et sur les anciennes assemblées représentatives de la France*, par M. Rozy. P. 190 à 199.

Rapport sur une brochure de M. Jacques, intitulée : *Examen critique des différents projets de réorganisation judiciaire, et spécialement de celui présenté à l'Assemblée nationale par M. Bérenger*, par M. Dubédat. P. 200 à 202.

Rapport sur une brochure de M. Nypels, intitulée : *De la détention préventive*, par M. Dubédat. P. 203 à 206.

Étude sur une question relative à la liberté de l'enseignement du droit, par M. Arnault. P. 207 à 254.

Rapport sur un ouvrage intitulé : *Étude historique sur Fontfroide*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans le diocèse et vicomté de Narbonne (1093 à 1790), par M. Laurens. P. 255 à 263.

Des travaux récents sur le *droit criminel romain*, et notamment de l'*Histoire du droit criminel* de Zumpt, par M. Humbert. P. 264 à 472.

Rapport sur un livre de M. Bouniceau-Gesmon, intitulé : *Essais et controverses de droit pratique*, par M. Bressolles. P. 473 à 480.

Rapport sur l'ouvrage de M. Dupré Lasale, intitulé : *Michel de l'Hospital, avant son élévation au poste de chancelier de France*, par M. Massol. P. 481 à 487.

Étude sur le syndic de la ville de Toulouse près les cours spirituelles, par M. V. Fons. P. 488 à 501.

Rapport de M. Deloume sur l'ouvrage de M. Jourdan ayant pour titre : *le Droit français, ses règles fondamentales, ses rapports avec l'économie politique et avec l'utilité générale*. P. 502 à 554.

Fête de Cujas. — Compte rendu des travaux de l'Académie en l'année 1875, par M. Boutan. P. 556 à 571.

Rapport sur les concours, par M. Rozy. P. 572 à 578.

Rapport de M. Ginoulhiac sur le concours fondé par le M. Ministre de l'instruction publique. P. 579 à 590.

Académie de législation de Toulouse. — Recueil, 1876, t. XXV. Paris, Toulouse, 1876, in-8°.

Le Parlement Maupeou, par M. Dubédat. P. 19 à 74.

Entrée dans Toulouse des premiers présidents du Parlement, par M. Victor Fons. P. 75 à 99.

Les petits États albigeois, à propos d'un ouvrage de M. Élie Rossignol, par M. Lapierre. P. 100 à 104.

Digitized by Google

L'office de concierge-buvetier au Parlement de Toulouse, par M. Lapierre. P. 105 à 109.

Rapport sur les plaidoyers de Démosthène, traduits en français avec arguments et notes, par M. Dareste. P. 110 à 119.

Les inondations et quelques-unes de leurs suites dans l'ordre juridique, par M. G. Bressolles. P. 120 à 179.

De la naturalisation de la femme séparée de corps, par M. Massol. P. 180 à 207.

Rapport sur une publication de M. Darrouy, intitulée : *Études pénitentiaires*, par M. Astrié-Rolland. P. 208 à 217.

Étude sur le tarif des notaires, par M. Auzies. P. 218 à 237.

Notice bibliographique sur les Institutes de Justinien éditées par Cujas, par M. le docteur Desbarreaux-Bernard. P. 238 à 243.

Fête de Cujas. — Rapport et résumption des travaux de l'Académie pour l'année 1876, par M. Astrié-Rolland. P. I à XXIII.

Rapport sur les concours ordinaires de l'Académie pour l'année 1876, par M. Laurent. P. XXIV à XXXIII.

Rapport sur le concours de l'année 1876 au prix fondé par M. le Ministre de l'instruction publique, par M. Boutan. P. XXXIV à LVI.

Société pour l'étude des langues romanes. — Revue des langues romanes, 2e série, t. Ier, 1876, in-8°.

Une nouvelle révision des poëmes de Clermont, par M. Boucherie. P. 5 à 23, 258.

Notes critiques sur quelques textes provençaux. Le roman de Flamenca (suite), par M. C. Chabaneau. P. 24 à 35, 259.

Lettres et poésies inédites de l'abbé Nérie (suite), par M. Léotard. P. 36 à 43.

Notice sur le patois saintongeais (suite), par M. P. Lagarenne. P. 44 à 59.

Histoire littéraire des patois du midi de la France au XVIIIe siècle (suite), par M. le docteur Noulet. P. 60 à 124.

De la double forme de l'article et des pronoms en langue d'oc, par M. Alph. Roque-Ferrier. P. 125 à 137.

Chansons populaires du Languedoc (suite), par MM. Montel et Lambert. P. 138 à 191, 317 à 344.

Une colonie limousine en Saintonge (Saint-Eutrope), par M. Boucherie. P. 261 à 273.

Lettres à Grégoire sur les patois de France (suite), par M. A. Gazier. P. 274 à 287.

Digitized by Google

Cansoun batismalo, par M. Achillo Mir. P. 288 à 292.

La Cansou des poutous, par M. Auguste Fourès. P. 293 et 294.

A Madamisello, par M. Théodore Aubanel. P. 295 à 298.

Lou Boutou de Rose et *Uno bouno Lessou*, par M. Gabriel Azais. P. 299 et 345 à 349.

Lous dous Cuberts, par M. Auguste Chastanet. P. 350 et 351.

Bibliographie. P. 192 à 239, 300 à 303, 352 à 363.

Nécrologie : M. l'abbé Vinas. P. 240 à 249; — Octavien Bringuier. P. 306 à 314.

Chronique. P. 250 à 258, 315 et 316, 364 à 369.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Bulletin et Mémoires, t. XI. Rennes, 1877, in-8°.

Étude sur le serment judiciaire et le serment promissoire, suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne, par M. André. P. 1 à 136.

Les fortifications de la vallée de Baulon-Campel, par M. Ernest de Brehier. P. 137 à 145.

La Journée des barricades et la Ligue à Rennes, mars et avril 1589, par M. S. Ropartz. P. 147 à 229.

Recherches d'histoire locale. Deux fêtes à Rennes en 1744 et 1769, par M. Lucien Decombe. P. 231 à 255.

Notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton de Louvigné-du-Désert, par M. L. Maupillé. P. 257 à 386.

Académie delphinale. — Bulletin, 3e série, t. XI, 1875. Grenoble, 1876, in-8°.

Notice historique sur l'Académie delphinale, par M. Gautier. P. LXXVI à XCIV.

Monseigneur Raillon, notice biographique, par M. Maxime Villars. P. 6 à 68.

Étude sur les origines et les progrès de la maison de Savoie, à propos de l'histoire de la Savoie de M. de Saint-Genis, par M. Burdet. P. 74 à 89.

Notice historique sur les états généraux de Savoie, à propos de la réimpression de la Chronique de Paradin, par M. Burdet. P. 92 à 112.

Éloge funèbre de M. Imbert-Desgranges, par M. Gautier. P. 113 et 114.

Digitized by Google

Communication de M. de Rochas-d'Aiglun. P. 115 et 116.
Éloge funèbre de M. Burdet, par M. Gautier. P. 117 à 123.
Du langage philosophique, par M. Charaux. P. 124 à 140.
De l'objet dernier de l'enseignement, par M. Charaux. P. 141 à 156.
De la pensée, par M. Charaux. P. 157 à 175.
Les trois moments de la pensée humaine, par M. Charaux. P. 176 à 190.

Académie delphinale. — *Bulletin*, 3e série, t. XII, 1876. Grenoble, 1877, in-8°.

Discours de réception de M. l'abbé Ginon. P. 8 à 17; — de M. P. Stapfer. P. 24 à 44; — de M. Paul Golléty (Les écoles publiques à Rome). P. 54 à 72; — de M. le docteur Chabrand (Campagnes de l'armée des Alpes, de 1792 à 1797). P. 82 à 112; — de M. Guirimand (Notice sur l'inscription funéraire de Publicus Calistus à Die). P. 119 à 137.
L'*Iliade* et l'*Odyssée* peuvent-elles être l'œuvre du même poëte? par M. Fialon. P. 147 à 162.
Condition de la vie pour l'homme sur la terre, par M. Patru. P. 163 à 170.
Mythologie gauloise. — Essai sur les divinités indigètes du Vocontium, d'après les monuments épigraphiques, par M. Florian Vallentin. P. 171 à 243.

Séance publique du 22 décembre 1876.

Allocution de M. Valson. P. 244 à 249.
Notice sur l'Académie delphinale, par M. L. Gautier. P. 250 à 259.
Le règne de l'esprit, par M. Charaux. P. 260 à 273.
Deux épisodes de l'*Enfer* du Dante (Françoise de Rimini et Ugolin), par M. Gabriel Monavon. P. 274 à 282.

Société d'émulation du Jura. — *Mémoires*, 2e série, t. II, 1876. Lons-le-Saulnier, 1877, in-8°.

Histoire des états généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par M. Clerc. P. 19 à 277.
Le Jura français, par M. de Salis, traduit par M. Ed. Toubin. P. 279 à 335.
Note sur Jean de Vitry, auteur des stalles de l'église de Saint-Claude (Jura), par M. Bernard Prost. P. 371 à 378.

Digitized by Google

Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par M. Bernard Prost (5e série). P. 379 à 445.

Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. — Mémoires, t. IX. Blois, 1877, in-8°.

Notice sur Guillaume Ribier, par M. Dupré. P. 1 à 52.
Essai biographique sur Palma Cayet, par M. Picot. P. 53 à 112.
Antoine Coutel et Mme des Houlières, par M. du Plessis. P. 113 à 128.
Fables et contes, par M. Couteau. P. 129 à 135.
Le château du Moulin, par M. de la Saussaye. P. 137 à 208.
Augustin Thierry, esquisse biographique, par M. Vogel. P. 209 à 298.
Recherches sur les reliques de Saint-Victor, par M. Belton. P. 299 à 359.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, t. XV, 1876. Vendôme, 1876, in-8° avec planches.

Blanche de Castille à Vendôme (mars 1227), par M. A. Duvau. P. 22 à 35.
Souvenirs de l'invasion allemande dans les environs de Montoire (1870-1871), par M. l'abbé Constant Bourgogne. P. 36 à 59.
Supplément aux documents sur l'église Saint-Laurent de Montoire. P. 60 à 64.
Études sur les Verbascum de la France et de l'Europe centrale (suite), par M. Franchet. P. 65 à 87, 157 à 188.
Lettre de M. l'abbé Brisacier, à propos de la restauration de l'église de Nourray. P. 97 et 98.
Les prieurés de Marmoutier dans le Vendômois, études historiques et archéologiques, par M. A. de Salies. P. 99 à 118, 200 à 218, 269 à 285.
Quelques notes sur la seigneurie de Savigny et les droits seigneuriaux, par M. de la Vallière. P. 119 à 143.
Quelques notes sur l'invasion allemande à Saint-Ouen, par M. Poirier. P. 144 à 156.
Notice relative à l'ardoise trouvée dans les travaux de la tour Saint-Martin (fac-simile), par M. L. Martellière. P. 195 à 197.
Note accompagnant le don de 19 pièces d'argent, par M. Caron. P. 197 à 199.
Note sur les lettres de saint Yves, évêque de Chartres, par M. Rigollot. P. 219 à 240.

Digitized by Google

La chapelle de Saint-Louis à Carthage, poésie, par M. le général de Valabrègue. P. 241 à 248.

Note sur Cellé. — Le crochet mérovingien du Rouillis. — Un cas de tonnerre en boule. P. 260 à 268.

Vente, par Henri IV, de deux fours à ban à Vendôme, et d'une coupe de bois dans la forêt de Champrond, par M. Joseph Thillier. P. 286 à 304.

Une simple remarque héraldique sur la famille Robertet, par M. H. de la Vallière. P. 305 à 317.

Saint Bienheuré et Alessia, légende en vers, par M. Paul Blanchemain. P. 318 à 323.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. — Annales, t. XXXII, 1872, 1873, 1874 et 1875. Le Puy, 1877, in-8°.

Mémoires et annexes.

Les Chambaud, les de Lestrange, les Saint-Nectaire, étude historique, par M. Truchard du Molin. P. 3 à 42.

Les inondations de l'Allier dans l'arrondissement de Brioude, par M. Paul le Blanc. P. 95 à 135.

Note sur le tombeau d'Odilon, sire de Mercœur, conservé au musée municipal de Turin, par M. Alexandre Bruel. P. 137 à 148.

Jean Barbier, d'Yssingeaux, sieur de Saint-Côme, et son *Viatorium Juris*, par M. Alphonse Rivier. P. 149 à 179.

Académie de Sainte-Croix d'Orléans. — Lectures et Mémoires, t. Ier. Orléans, Paris, 1865-1872, in-8°.

Lettre à un membre de l'Académie de Sainte-Croix sur les études d'un homme du monde, par Mgr l'évêque d'Orléans. P. 1 à 200.

Sainte Monique et saint Augustin à Cassiacum, par M. l'abbé Bougaud. P. 201 à 240.

L'instruction criminelle à Rome, par M. Quinton. P. 241 à 285.

Une soirée chez Auguste, par M. l'abbé Baunard. P. 287 à 325.

Étude sur Châteaubriand, par M. Baguenault de Puchesse. P. 327 à 367.

Un abbé au IXe siècle, par M. Maxime de la Rocheterie. P. 369 à 466.

Chute et captivité de Fouquet, par M. Maxime de la Rocheterie. P. 467 à 496.

Digitized by Google

Le P. Lacordaire et Mme Swetchine, par M. Baguenault de Puchesse. P. 497 à 509.

Saint Jérôme et les dames romaines au IVe siècle, par M. l'abbé Lagrange. P. 511 à 577.

Académie de Sainte-Croix d'Orléans. — Lectures et Mémoires, t. II. Orléans, Paris, 1872, in-8°.

Orléans et le caractère orléanais, par M. l'abbé Bougaud. P. 1 à 29.

Le P. Lacordaire et Frédéric Ozanam, d'après leur correspondance, par M. A. Johanet. P. 30 à 62.

De deux inscriptions tumulaires qui se lisent en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, d'Orléans, par M. Mantellier. P. 63 à 118.

Pensées diverses extraites d'un manuscrit de M. Defay Boutheroue, par M. de Buzonnière. P. 119 à 136.

L'éducation dans la comédie. — Les *Adelphes* de Térence et l'*École des maris* de Molière, par M. Gustave Baguenault de Puchesse. P. 137 à 173.

Coup d'œil sur la justice criminelle en France, avant 1789, par M. H. Isnard. P. 174 à 232.

Trois mois de captivité en Hongrie, par M. Maxime de la Rocheterie. P. 233 à 270.

Le prieuré de la Magdeleine-lès-Orléans au XVe siècle, ou la réforme de l'ordre de Fontevrault, par M. Ludovic de Vauzelles. P. 272 à 316.

La dernière controverse du P. Gratry avec M. Vacherot, par M. Baguenault de Puchesse. P. 317 à 360.

L'assistance publique. Son origine, ses phases successives, par M. Maxime de Beaucorps. P. 361 à 424.

La dernière campagne du maréchal de Villars, par M. H. de Lacombe. P. 425 à 455.

La première expédition de Jeanne d'Arc : Blois, Chécy, Orléans (27, 28, 29 avril 1429), par M. Boucher de Molandon. P. 456 à 530.

Académie de Sainte-Croix d'Orléans. — Lectures et Mémoires, t. III. Orléans, Paris, 1877, in-8°.

Deux épîtres : Horace et Boileau, par M. Daniel Bimbenet. P. 1 à 22.

L'église et l'école, dans une commune du Loiret, pendant la Révolution, par M. Maxime de la Rocheterie. P. 23 à 46.

La personnalité d'Homère, par M. Émile Bouchet. P. 47 à 75.

Digitized by Google

Micy. — Son histoire, son influence sociale au vi^e siècle, par M. l'abbé Th. Cochard. P. 76 à 224.

De la liberté de tester et de quelques réformes successorales, par M. A. Johanet. P. 225 à 299.

Euripide et Racine. — Comment Racine s'est inspiré des beautés du théâtre antique, par M. G. Baguenault de Puchesse. P. 300 à 326.

Les dernières lectures des prisonniers du Temple. — Souvenir de l'exposition rétrospective de 1876, par M. Maxime de la Rocheterie. P. 327 à 358.

Étude sur la Chanson de Roland, par M. H. Deschamps. P. 359 à 388.

De l'état de la philosophie à l'heure présente, par M. Baguenault de Puchesse. P. 389 à 406.

Richesse des manuscrits de Fleury-sur-Loire, par M. Cuissard. P. 407 à 418.

La Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, par M. l'abbé Chatellain. P. 418 à 432.

Note sur l'imprimerie orléanaise, par M. Jarry. P. 433 à 439.

Le chancelier d'Aguesseau, par M. B. Bimbenet. P. 439 à 444.

La jeunesse et l'enseignement de l'histoire, par M. A. Johanet. P. 445 à 447.

Société académique du Cotentin (archéologie, belles-lettres, sciences et beaux-arts). — Mémoires, t. Ier. Coutances, 1875, in-8°.

Origines des Unelli, des Ambibari de la cité gallo-romaine de Coutances, par M. l'abbé Pigeon. P. 1 à 44.

Nouvelles études archéologiques sur l'arrondissement de Coutances, par M. Quénault. P. 45 à 79.

Étude sur le marquisat de Marigny, par M. Fierville. P. 81 à 184.

Circonscription du grand bailliage du Cotentin, par M. Leloup. P. 185 à 189.

Notice nécrologique sur M. Harivel, par M. Lemare. P. 190 à 197.

Notices sur le livre noir du chapitre, le livre noir de l'évêché et le livre blanc de l'évêché, par M. l'abbé Hersent. P. 198 à 206.

Histoire de la charité, par Mgr Bravard. P. 207 à 211.

La ville de Coutances en 1770, par M. Quenault. P. 212 à 225.

Observations sur le travestissement de quelques noms de lieu, par M. l'abbé Lecanu. P. 226 à 230.

Digitized by Google

Société académique du Cotentin (archéologie, belles-lettres, sciences et beaux-arts). — *Mémoires*, t. II. Coutances, 1877, in-8° avec planches.

L'Hôtel-Dieu de Coutances, par M. Quenault. P. 1 à 22.

Corporations industrielles à Coutances, par M. Lemare. P. 23 à 35.

Extinction de la mendicité à Coutances, par M. Quenault. P. 36 à 55.

Le vase d'Urville (Manche), par M. Quenault. P. 56 à 60.

L'hôpital général, par M. Quenault. P. 61 à 64.

Débats entre les frères Augustins et l'évêché de Coutances, par M. Quenault. P. 65 à 84.

Quelques documents nouveaux sur la cathédrale pendant l'époque révolutionnaire, par M. Quenault. P. 85 à 96.

La chouannerie devant la juridiction répressive, et en particulier devant la juridiction militaire de la Manche pendant la première Révolution, par M. Sarot. P. 97 à 157.

Influence des Scandinaves en Normandie, d'après les noms propres d'hommes, par M. Le Héricher. P. 158 à 164.

Rapport présenté au nom de la Commission chargée d'étudier certaines sculptures de la cathédrale, par M. Levé. P. 165 à 178.

Liste des inhumations faites dans l'église cathédrale de Coutances ou dans son cimetière, du 30 octobre 1742 au 24 mars 1790, par M. Deschamps-Vadeville. P. 179 à 192.

Lettre de Mgr Bravard à la Société académique du Cotentin. P. 193 à 198.

Rôle de la capitation des nobles dans l'élection de Coutances, en 1776, par M. Quenault. P. 199 à 221.

Mémoire sur un manuscrit curieux des archives diocésaines, par M. l'abbé Hersent. P. 212 à 216.

Buste antique du musée de Coutances, par M. Quenault. P. 217 à 224.

Journal des dépenses pour les pauvres de Coutances, tenu à l'Hôtel-Dieu, de 1763 à 1794, par M. Quenault. P. 248 et 249.

La chapelle de la Roquelle et son pèlerinage, par M. Quenault. P. 250 à 295.

Causerie vadevillaise sur les Gaulois et leur règle de mutes, par M. Deschamps-Vadeville. P. 296 à 308.

Combat de la Fosse (12 brumaire an VIII, 9 novembre 1799), par M. Quenault. P. 309 à 327.

Roolle des gentilshommes de la compagnye des chevaulx-légers du sieur baron de Tourville, par M. Deschamps-Vadeville. P. 328 à 330.

Notice sur l'allée couverte de Saint-Symphorien, par M. Henri Moulin. P. 331 à 334.

Digitized by Google

Mémoire sur l'aqueduc de Coutances, par M. Quenault. P. 335 à 338.
Le docteur Bienvenu, par M. l'abbé Pigeon. P. 339 à 367.
Notice nécrologique sur Mgr Bravard, par M. Quenault. P. 368 à 372.
Le Verrier, par M. R. Leloup. P. 373 à 376.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — Mémoires, t. VII. Bar-le-Duc, 1877, in-8°.

Les comtes de Chivry et la ville de Montmédy, par M. Bonnabelle. P. 17 à 68.

Étude sur la condition des étrangers en France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. L.-Ch. Bonne. P. 69 à 98.

Recherches historiques et biographiques sur les châtelains de Bar, par M. Servais. P. 99 à 132.

Les vitraux de M. Maréchal à la chapelle du Sacré-Cœur de la cathédrale de Metz, par M. Ernest Birglin. P. 133 à 139.

Berceuse, poésie traduite de l'allemand par M. Ad. Weber. P. 140.

Rapport sur les dernières publications faites par M. Lescuyer, de Saint-Dizier, par M. Tassy de Montluc. P. 141 à 144.

L'incendie du 19 août 1775 à Saint-Dizier, par M. l'abbé Fourot. P. 145 à 160.

Le Drac, souvenir des Alpes, poésie, par M. Péroche. P. 212 à 215.

Société philomathique de Verdun (Meuse). — *Mémoires*, t. VIII. Verdun, 1877, in-8° avec planches.

L'homme de Cumières pendant l'époque néolithique (âge du renne), par M. F. Liénard. P. 1 à 54.

Un mot sur l'homme de Cumières, par M. F. Liénard. P. 56 à 60.

Jean Baleycourt, écrivain et historien verdunois, par M. J. Didiot. P. 61 à 96.

L'ordre social de l'Aimable Commerce, société artistique et littéraire fondée dans la ville de Verdun-sur-Meuse (1724-1740), par M. Émile Bégin. P. 97 à 109.

Les faïenceries de l'Argonne, par M. F. Liénard. P. 111 à 224.

Les cartes à jouer, industrie verdunoise au XVIIe siècle, par M. F. Liénard. P. 225 à 240.

Note sur quelques anciens édifices de l'arrondissement de Verdun, par M. Mazilier. P. 241 à 270.

Digitized by Google

Conférence sur les origines de l'opéra en France, par M. G. Des Godins de Souhesmes. P. 271 à 292.

Société historique de Compiègne. — Bulletin, t. III. Compiègne, 1876-1877, grand in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1874, par M. de Marsy. P. 5 à 11.

Marie de Compiègne et l'*Évangile aux femmes*, par M. Constans. P. 33 à 118.

Notice biographique sur Charles d'Humières, gouverneur de Compiègne et lieutenant général de Picardie, par M. J. du Lac. P. 119 à 140.

La cheminée du pavillon de Rethondes, par M. Francis de Roucy. P. 141 à 146.

Extraits du registre mortuaire des religieuses du prieuré de Saint-Nicolas-au-Pont de Compiègne; communication de M. de Marsy. P. 147 à 189.

Une page de la vie de Nollet. L'électricité dans les nuages. Franklin et Nollet, par M. l'abbé Lecot. P. 190 à 199.

Houdencourt, seigneurie et paroisse, par M. l'abbé Morel. P. 200 à 245.

Liste des personnages nés dans l'arrondissement de Compiègne, antérieurement au XIXe siècle, ou qui s'y sont distingués et fait connaître à un titre quelconque. P. 246 à 261.

Les frères des écoles chrétiennes à Compiègne. Rapport sur un mémoire ms. des FF. Boniface et Benjamin, par M. de Marsy. P. 262 à 268.

Procès contre des animaux et insectes, suivis au moyen âge, dans la Picardie et le Valois, par M. Alexandre Sorel. P. 269 à 314.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. — Mémoires, 2e série, t. VIII. Arras, 1876, in-8°.

Rapport sur les travaux de l'année, par M. le chanoine Van Drival. P. 14 à 18.

Rapport sur le concours de poésie, par M. E. Lecesne. P. 19 à 36.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. le chanoine Van Drival. P. 37 à 40.

Du berceau à la tombe, poésie, par M. le baron de Sède. P. 41 à 46.

Notice sur Mathieu Moullart, évêque d'Arras, par M. le chanoine Robitaille. P. 57 à 146.

L'élection des députés du Pas-de-Calais à la Convention, par M. E. Lecesne. P. 147 à 188.

Digitized by Google

Notice sur M. l'abbé Parenty, par M. le chanoine Van Drival. P. 189 à 200.

Étude historique sur les droits d'aubaine, par M. G. de Sède. P. 201 à 222.

Nicolas le Ruistre, évêque d'Arras, par M. le chanoine Proyart. P. 223 à 240.

Études sur les historiens de l'Artois, par M. le chanoine Van Drival. P. 241 à 266.

La frégate *l'Artois*. Lettres inédites de M. l'abbé L. de Bétancourt, annotées par M. le chanoine Van Drival. P. 267 à 339.

L'art en Artois au moyen âge. Documents inédits mis en ordre par A. Asselin. P. 341 à 378.

Françoise-Madeleine de Forceville, maréchale de Schulemberg et comtesse de Montdejeux, par M. le baron A. de Calonne. P. 379 à 393.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. — Mémoires, 2e série, t. IX. Arras, 1877, in-8°.

Rapport sur les travaux de l'année 1876, par M. le chanoine Van Drival. P. 13 à 22.

Rapport sur un mémoire intitulé : *Notice sur le collége d'Arras*, par M. le chanoine Proyart. P. 23 à 31.

Rapport sur un mémoire historico-médical, par M. Trannoy. P. 32 à 40.

Recueil de tableaux, gravures, estampes, sculptures et objets destinés au muséum, par M. D. Doncre. P. 49 à 116.

La prévôté de Saint-Michel, par M. C. Le Gentil. P. 117 à 252.

Appendice au travail sur la frégate *l'Artois*, par M. le chanoine Van Drival. P. 253 à 256.

Le comte de Montdejeux, par M. E. Lecesne. P. 257 à 314.

Documents concernant les tapisseries de haute lisse, extraits du registre aux bourgeois de la ville d'Arras, par M. le chanoine Van Drival. P. 315 à 325.

Catalogue de la bibliothèque de l'Académie d'Arras, telle qu'elle était en 1791, par M. le chanoine Van Drival. P. 326 à 456.

Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.—Mémoires, t. V. Boulogne-sur-Mer, 1874-1876, in-8° avec planches.

Recherches historiques sur les écoles primaires de la ville de Boulogne, avant, pendant et depuis la Révolution, par MM. Eugène Le Petit et Ernest Deseille. P. 5 à 47.

Digitized by Google

Études sur les origines de la pêche à Boulogne-sur-Mer (932-1550), par M. Ernest Deseille, suivies de la Vie de saint Harenc. P. 73 à 136.

La chasse aux animaux marins et les pêcheries chez les indigènes de la côte nord-ouest d'Amérique, par M. Alphonse Pinart. P. 137 à 149.

Fouilles exécutées dans la plus grande des trois Noires-Mottes de Sangatte (Pas-de-Calais), par M. Lejeune, de Calais. P. 151 à 163.

Compte rendu des travaux de la Société académique, par M. Ernest Deseille. P. 170 à 186.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Hector de Rosny. P. 186 à 210.

Rapport sur le concours de poésie, par M. G. Delattre. P. 210 à 231.

L'évasion, poésie, par M. Roussel de Méry. P. 232 à 234.

Godefroi de Bouillon, ode, par M. A. Dubout. P. 235 à 240.

Note sur le passage d'Annibal en Gaule, par M. Ed. Cat. P. 248 à 267.

Accord sur les droits de justice respectifs des comtes d'Artois et de Boulogne et des échevins de Boulogne-sur-Mer, par M. J.-M. Richard. P. 269 à 280.

Onze jours aux îles Gambier, par M. L.-J. Ducorps. P. 299 à 330.

Livre provincial des blasons d'armes du Boulonnais, communication faite par M. Georges Vallée, avec introduction et notes de M. Eugène de Rosny. P. 331 à 364.

Notice sur des vestiges de construction romaine trouvés dans le cimetière de l'Est, par M. Alphonse Lefebvre. P. 365 à 422.

Communication faite par M. Ernest Deseille, à propos du musée des archives nationales, ou documents originaux de l'histoire de France, de 625 à 1815; examen de la période constitutionnelle, rédigée par M. Ed. Dupont, etc. P. 423 à 428.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Mémoires (classe des lettres), t. XVII. Paris, Lyon, 1876-1877, grand in-8°.

De l'intelligence humaine, par M. l'abbé Guinaud. P. 1 à 25.

Essai historique sur l'esprit d'association au moyen âge de M. Pedro Duport, rapport de M. Paul Rougier. P. 27 à 38.

Travaux de M. Chabas sur les temps de l'Exode, compte rendu par M. Émile Guimet. P. 39 à 50.

Du chant du peuple à l'église, par M. l'abbé Stanislas Neyrat. P. 51 à 72.

Un spéculatif au XIXe siècle, ou Maine de Biran, sa vie et ses doctrines, par M. Ferraz. P. 73 à 89.

Prix Louis Dupasquier, rapport par M. Reignier. P. 91 à 98.

Digitized by Google

Allocution prononcée aux fêtes de l'inauguration de la statue de Châteaubriand, par M. Sauzet. P. 105 à 113.

Ravenne, par M. T. Desjardins. P. 115 à 157.

Florence, par M. T. Desjardins. P. 163 à 218.

L'Archimandrite, récits des guerres de l'indépendance grecque, par M. E. Yéméniz. P. 219 à 237.

Prix Louis Dupasquier, rapport par M. Fabisch. P. 239 à 242.

La Fille de Bayard, notes historiques et généalogiques, par M. Henry Morin-Pons. P. 243 à 264.

Note sur un passage d'Horace, par M. Hignard. P. 265 à 271.

M. Guillard et M. Paul Sauzet, par M. le Dr Teissier. P. 273 à 282.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1876, par M. le Dr Teissier. P. 283 à 310.

M. le premier président Gilardin, sa vie, ses écrits, par M. Humblot. P. 211 à 342.

Rapport sur un livre de M. de la Saussaye, dédié à l'Académie, par M. Hignard. P. 343 à 349.

Rapport par M. Ferraz sur les *Théories logiques de Condillac*, de M. Robert. P. 351 à 362.

Venise, par M. T. Desjardins. P. 363 à 414.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — Mémoires, année 1876. Lyon, 1877, grand in-8° avec planches.

Comptes rendus des séances : année 1876. P. XXI à XLVI.

Nicolas, Claude et Georges de Beauffremont, barons de Sennecey. Épisodes de la Ligue en Bourgogne et dans le Lyonnais, par M. Léopold Niepce. P. 1 à 225.

Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et de partie du Dauphiné, déterminées par les hôpitaux du moyen âge, par M. C. Guigue. P. 227 à 365.

Lyon au XVIIe siècle. Extrait de l'*Itinéraire en France et en Belgique*, d'Abraham Golnitz, traduit et publié par M. A. Vachez. P. 367 à 473.

Études étymologiques par M. le baron Raverat : Trion; le tènement de Thunes, la grande Thune, la petite Thune. P. 475 à 501.

Poésies. — Pur amour, sonnet, par M. Berger. P. 503.

L'esclave gaulois, par M. Charles Boy. P. 505 et 506.

Au lit de mort d'un ami, par M. Aug. Vettard. P. 507 à 510.

Nina, par M. E. Beauverie. P. 511 à 516.

Digitized by Google

Société académique d'architecture de Lyon. — Annales, t. V, exercice 1875-1876. Lyon, 1877, in-8° avec planches.

Rapport sur le concours de 1875. P. XXXVII à XL.

Rapport sur le concours de 1876. P. XLV et XLVI.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1875-1876, par M. Coquet. P. XLVII à LIX.

Notice biographique sur M. Joseph Forest, par M. A. Savoye. P. 1 à 4.

Notice biographique sur M. Claude-Anthelme Benoit, par M. Casimir Echernier. P. 5 à 10.

Rapport sur une affaire intéressant la responsabilité de l'architecte, par M. Clair Tisseur. P. 11 à 37.

Rapport d'expert, par M. A. Ducreux. P. 39 à 51.

Note sur les causes de l'accident arrivé, le 17 avril 1873, dans la maison de M. Chivot, par M. Thiollière. P. 53 à 68.

Proposition des architectes du Nord, en ce qui concerne le mobilier des églises. P. 69 à 81.

Rapport sur les carrières et usines de Belevoye (Jura), par M. Fontaine. P. 83 à 87.

Mémoire sur un passage obscur de Vitruve. — Explication des *scamilli impares*, par M. George. P. 91 à 111.

Recherches historiques sur les bâtiments connus à Lyon sous le nom d'Hôpital des Catherines, et plus tard sous la dénomination d'Aumône générale et d'Hôtel du Parc, par M. E. Perret de la Menue. P. 113 à 132.

Note sur les antiquités romaines en Afrique, par M. A. Coquet. P. 133 à 138.

Chapitre détaché du récit d'un voyage en Espagne, de Madrid à Grenade, par M. E. Perret de la Menue. P. 139 à 164.

Congrès des architectes français en juin 1876, par M. Pierre Richard. P. 167 à 181.

Le Mont-Saint-Michel. Notice par M. A. Coquet. P. 183 à 189.

Société éduenne. — Mémoires, nouvelle série, t. VI. Autun, 1877, grand in-8° avec planches.

Le collége d'Autun sous les Oratoriens (1786-1792), par M. E. Roux. P. 1 à 82.

Le prieuré de Saint-George-des-Bois, près Autun, par M. Anatole de Charmasse. P. 83 à 100.

Digitized by Google

Notice sur quelques statuettes antiques d'origine égyptienne, trouvées à Autun, par M. F. Chabas. P. 101 à 112.

Fouilles du mont Beuvray (Forum), par M. J.-G. Bulliot. P. 113 à 152.

Cahier des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789 (suite) : Paroisses et communautés de Tavernay, Thil-sur-Arroux, Tintry, Verrière-sous-Glenne, Verrière-sous-Roussillon, Voudenay-le-Château. — Cahiers de MM. les officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lancy, Semur-en-Brionnais, Charolles et partie de Saulieu. — Procès-verbal de l'assemblée préliminaire d'Autun, du 17 mars 1789. — Cahier particulier du tiers état du bailliage d'Autun. — Cahier particulier du tiers état du bailliage de Montcenis, par M. Anatole de Charmasse. P. 153 à 216.

Compte de la gruerie des bailliages d'Autun et de Montcenis pour l'année 1419, par M. E. Picard. P. 217 à 282.

Les Karres de la voie romaine de Saint-Honoré au pied du Beuvray, par M. J.-G. Bulliot. P. 283 à 293.

Le général Changarnier, notice, par M. J.-G. Bulliot. P. 303 à 320.

Annales historiques du prieuré de Mesvres en Bourgogne (suite et fin), par M. Anatole de Charmasse. P. 321 à 394.

La société d'Autun au milieu du XVIIIe siècle, d'après les mémoires de J.-M. Crommelin de Saint-Quentin, et autres documents inédits, par M. Harold de Fontenay. P. 395 à 479.

Documents sur la famille du chancelier Rolin, par M. Ch. Bigarne. P. 481 à 502.

Rapport sur les fouilles faites à la pierre de Couhard, en mai 1877, par M. A. Héry. P. 503 à 507.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Mémoires et documents, t. XVI. Chambéry, 1877, in-8° avec planches.

Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : l'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie du XVe au XIXe siècle, par MM. Auguste Dufour et François Rabut. P. 3 à 415 (tout le volume).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux pendant l'année 1875-1876. Rouen, 1876, in-8° avec planches.

Classe des belles-lettres et des arts.

Notes sur le cimetière de Saint-Ouen de Rouen, par M. Ch. de Beaurepaire. P. 211 à 230.

Digitized by Google

La Saint-Barthélemy à Rouen, par M. le vicomte d'Estaintot. P. 231 à 271.

Valladolid, par M. Nion. P. 272 à 297.

Les hommes de justice dans le théâtre de Molière, par M. Buchère. P. 298 à 318.

Napoléon à Provins. Épisode de l'invasion de 1814, par M. Homberg. P. 319 à 327.

Lettres inédites adressées à M. Brifaut; 1re partie : Brifaut et Lamartine, par M. l'abbé Julien Loth. P. 328 à 353.

La muse normande de David Ferrand, par M. de Duranville. P. 354 à 399.

Quelques détails biographiques et littéraires sur Florian, par M. Decorde. P. 400 à 416.

Essai sur la vie de Chardin, par Cochin. Introduction et notes, par M. de Beaurepaire. P. 417 à 441.

Le château de la Motte en la vallée d'Yonville, près Rouen, par M. Gosselin. P. 442 à 457.

Chronologie égyptienne et hébraïque, par M. Danzas. P. 458 à 469.

L'homme et la jeunesse, par M. Henri Frère. P. 470 à 476.

Société nationale havraise d'études diverses. — Recueil des publications de la 43e année, 1876. Le Havre, 1877, in-8° avec planches.

Résumé des travaux de la 43e année, par M. l'abbé Maze. P. 7 à 14.

Coup d'œil général sur l'histoire de la médecine et de la chirurgie aux États-Unis, avant et pendant la guerre de l'Indépendance, par M. le Dr Obet. P. 67 à 93.

Beowulf. Épopée anglo-saxonne, traduite en français pour la première fois, d'après le texte original, par M. L. Botkine. P. 95 à 200.

Découvertes archéologiques faites au Havre, en 1875 et 1876, dans les fouilles exécutées pour l'établissement du nouvel avant-port, par M. Désiré Bourdet. P. 201 à 224.

La jeunesse de Cuvier, par M. Brianchon. P. 225 à 264.

Souvenir d'un voyage aux États-Unis. Le Comté de fer, par M. H. Capitaine. P. 291 à 297.

Calidu-Fief, par M. le Dr Ernest Guéroult. P. 299 à 331.

Notes de voyage en Suisse, par M. Brunschvieg. P. 333 à 367.

Supplément au Dictionnaire universel de droit maritime, par M. Aldrick Caumont. P. 369 à 400.

La fin de la guerre, par M. Robert Le Minihy de la Villehervé. P. 401 à 414.

Digitized by Google

Rapport sur le concours de philosophie historique, par M. Louis Loos. P. 435 à 452.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Robert Le Minihy de la Villehervé. P. 453 à 464.

Archives historiques du Poitou. — Mémoires, t. IV. Poitiers, 1875, in-8°.

Registre des comptes d'Alfonse, comte de Poitiers, publié par M. A. Bardonnet. P. IX à XI et 1 à 234.

Apurement des comptes de la monnaie d'or fabriquée à Angers, du 25 novembre 1331 au 1er décembre 1333, et à Montreuil-Bonnin, du 1er mars 1337 au 22 février 1346, publié par M. Lecointre-Dupont. P. 235 à 274.

Lettres des rois de France, princes et grands personnages à la commune de Poitiers (2e série), par M. B. Ledain. P. 275 à 340.

Éloge funèbre de Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, par Catherine de la Trémoille, qui lui succéda dans cette dignité; précédé d'une notice par M. C. de la Ménardière. P. 341 à 359.

Lettres d'Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Brunswick-Zell, publiées par M. Louis de la Rochebrochard. P. 361 à 398.

Miscellanées.

Chartes en langue vulgaire du bas Poitou, 1285, 1310 et 1314, publiées par M. l'abbé Chauffier. P. 399 à 407.

Visites des monastères de l'ordre de Cluny, situés dans la province de Poitou, 1330 et 1343, par M. Rédet. P. 407 à 424.

Chauvigny-sur-Vienne et les Chauvigny de Châteauroux. Acte d'hommage d'Hardouin X de Maillé, seigneur de la Tour, 2 août 1503, par M. Charles Tranchant. P. 425 à 428.

Documents concernant Jacques du Fouilloux, 1528, 1560, 1567, 1571, 1573 et 1580, publiés par M. N. Julien. P. 429 à 449.

Archives historiques du Poitou. — Mémoires, t. V. Poitiers, 1876, in-8°.

Actes de l'Assemblée générale des églises réformées de France et souveraineté de Béarn (1620-1622), publiés par M. de Barthélemy. P. IX à XLVII et 1 à 473.

Digitized by Google

Archives historiques du Poitou. — Mémoires, t. VI, Poitiers, 1877, in-8°.

Cartulaire de l'abbaye d'Orbestier (Vendée), publié par M. Louis de La Boutetière. P. XI à XXIII et 1 à 569.

Société archéologique et historique du Limousin. — Bulletin, t. XXV (t. III de la 2e série). Limoges, 1877, in-8° avec planches.

Mémoires.

Le P. Bonaventure de Saint-Amable, par M. l'abbé Arbellot. P. 1 à 11.

Pierre de Limoges et Jean de Limoges, par M. l'abbé Arbellot. P. 12 à 26.

Bulle du pape Marin Ier en faveur du monastère de Solignac. P. 27 à 32.

Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont; appendice, par M. Louis Guibert. P. 33 à 383.

Notice sur un amulette d'Alfred le Grand, par M. Ferdinand de Lasteyrie. P. 385 à 389.

Documents.

1° Donation à l'abbaye Saint-Martial par le vicomte Eldegaire, vers 945;

2° Notes historiques et listes de moines, de la main du chroniqueur B. Itier, bibliothécaire de Saint-Martial (XIIIe siècle);

3° Catalogue des livres de physique et de médecine de la bibliothèque de Saint-Martial (XIIIe siècle);

4° Lettre-circulaire de Hugues, abbé de Saint-Martial, au sujet des réparations du monastère, sans date (entre 1198 et 1214), communiquée par M. C. Rivain. P. 390 à 403.

Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, 1876. Épinal, Paris, 1876, in-8°.

Rapport de la Commission littéraire et artistique sur le concours de 1875, par M. Thomes. P. 53 à 60.

Rapport de la Commission d'archéologie et d'histoire sur les concours de 1875, par M. de Jarry. P. 68 à 77.

Rapport sur les séances du Congrès des Américanistes de Nancy, juillet 1875, par M. de Jarry. P. 343 à 372.

Digitized by Google

Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, 1877. Épinal, Paris, 1877, in-8°.

Séance publique du 16 novembre 1876.

Discours de MM. Osutry et Haillant. P. 39 à 76.

Rapport de la Commission d'archéologie et d'histoire, par M. de Jarry de Bouffémont. P. 92 à 109.

Rapport de la Commission littéraire et artistique, par M. Rambaud. P. 110 à 117.

Notice historique et descriptive de Gérardmer, par M. Henri Lepage. P. 130 à 232.

L'invasion de 1814 dans les Vosges. Correspondance inédite du général Cassagne, recueillie par M. A. Benoit. P. 233 à 326.

Notes historiques et topographiques sur la commune de Raon-l'Étape, par M. P. Cabasse. P. 327 à 370.

Rédaction du cahier des doléances, plaintes et remontrances de la ville de Rambervillers en 1789, par M. le Dr A. Fournier. P. 361 à 395.

La poudre à feu et l'artillerie des Valois, par M. le colonel de Boureulle. P. 396 à 414.

Compte rendu par M. de Grandprey d'une brochure intitulée : *Les forêts de l'Alsace*. P. 415 à 432.

Société philomathique vosgienne. — Bulletin, 2e année, 1876. Saint-Dié, 1877, in-8° avec planches.

Étude géographique sur quelques titres du chapitre de Saint-Dié, par M. Louis Jouve. P. 11 à 28.

Les réservoirs d'eau des Vosges, par M. Ch. Grad. P. 29 à 37.

A propos d'Hellieule (près de Saint-Dié), village détruit, par M. G. de Golbéry. P. 38 à 51.

Sur une ancienne carte de Lorraine (1594), par M. A. Benoit. P. 52 et 53.

Quelques documents relatifs aux anciennes fortifications de Raon-l'Étape, par Paul Cabasse. P. 54 à 97.

Les alliés dans les cantons de Saint-Dié et de Fraize (janvier 1814). P. 98 à 109.

Publication des œuvres inédites de Dom A. Calmet, par M. F. Dinago. 1re série : Des divinités païennes adorées autrefois dans la Lorraine et dans d'autres pays voisins, et de l'origine du jeu de cartes. P. 111 à 208.

Digitized by Google

Société des sciences et arts de l'île de la Réunion. — Bulletin, année 1876. Saint-Denis, in-8°.

De la fatalité des passions au théâtre et dans le roman, par M. J.-E. Bon. P. 13 à 53.

Analyse du jugement esthétique, par M. F. Cazamian. P. 57 à 71.

Le cardinal de Richelieu et son ministère, par M. H. Cinget. P. 90 à 156.

Le port de Saint-Denis, par M. C. Jacob de Cordemoy. P. 159 à 185.

Le service des eaux à Saint-Denis, par M. C. Jacob de Cordemoy. P. 188 à 200.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Bureau pour les années 1878 et 1879.

Président d'honneur : M. Jules Dufaure, de l'Académie française.
Président : M. Louis Audiat.
Vice-Président : M. le comte Théophile de Bremond d'Ars.
Secrétaire : M. Hippolyte de Tilly.
Secrétaire adjoint : M. Charles Dangibeaud.
Trésorier : M. Clément Richer.
Comité de publication : MM. Adolphe Bouyer, Paul de Fleury, le baron Léonce de la Morinerie, Georges Musset, Philippe Tamizey de Laroque.

Société académique de Nantes. — Programme des prix pour l'année 1878.

1re Question. — *Étude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.*

2e Question. — *Études archéologiques sur les départements de l'Ouest (Bretagne et Poitou).*

Les monuments antiques et particulièrement les vestiges de nos premiers âges tendent à disparaître. L'Académie accueillerait avec empressement les mémoires destinés à en conserver le souvenir.

3e Question. — *Études historiques sur l'une des institutions de Nantes.*

La Société académique, ne voulant pas limiter son concours à des questions purement spéciales, décernera une récompense au meilleur ouvrage *de morale, de littérature, d'histoire, d'économie politique, de législation.*

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 20 août 1878, à M. le secrétaire général, rue Suffren, 1. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur.

Digitized by Google

Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Néanmoins une récompense pourra être accordée, par exception, aux ouvrages imprimés, traitant de travaux intéressant la Bretagne et particulièrement le département de la Loire-Inférieure, et dont la publication ne remontera pas à plus de deux années.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent et d'or, s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1878.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus; mais les auteurs peuvent en prendre copie, sur leur demande.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1877.

COMITE DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 5 novembre et 3 décembre 1877, par M. Hippeau, secrétaire, p. 393 à 401.

Section d'archéologie. — Séances des 12 novembre et 10 décembre 1877, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 402 à 417.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 418 et 419.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 419 à 421.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 421 à 425.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 425 et 426.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 426 et 427.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 427 et 428.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 428 à 432.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 432 et 433.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 433 à 437.

Rapport, par M. Léon Gauthier, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, p. 437 et 438.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Recueil de Mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana, p. 438 et 439.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 440 et 441.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. E. du Sommerard, sur les Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 442 à 450.

Digitized by Google

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Comptes rendus et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 450 à 452.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 452 à 455.

Rapport, par M. A. Ramé, sur les Mémoires de la Société polymathique du Morbihan, p. 455 à 463.

Rapport, par M. Charles Robert, sur les Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 464 à 483.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 483.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 484 à 487.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Chéruel, sur la prise de possession du duché de Retz. — Communication de M. de Sourdeval, p. 488.

Texte de cette communication, p. 488 à 492.

Rapport, par M. Ludovic Lalanne, sur une lettre du seigneur de Lalaing aux membres du Conseil d'Artois. — Communication de M. Richard, p. 492.

Texte de cette communication, p. 492 à 496.

Rapport, par M. L. Delisle, sur un fragment de manuscrit adressé par M. Fierville, p. 496 et 497.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur des communications de MM. Tartière, L. Duval et Vayssière, p. 497 et 498.

Section d'archéologie. — Observations de M. de Longuemar, sur un travail de M. Parrot, inséré dans la Revue, p. 499 et 500.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'historique de l'ancienne église de la Marche, en Nivernais. — Communication de M. Grasset aîné, p. 500 à 502.

Rapport, par M. E. du Sommerard, sur la découverte des anciens murs de la ville de Nantes, et sur une mesure en pierre trouvée au Pouliguen (Loire-Inférieure). — Communications de M. le baron de Girardot, p. 503 et 504.

Rapport, par M. A. Ramé, sur une excursion archéologique dans les arrondissements de Montreuil et de Boulogne. — Communication de M. Terninck, p. 504 à 506.

Rapport, par M. Charles Robert, sur le dessin d'un éperon trouvé à Mouzon et sur une notice de la grotte de Condé-lès-Autry. — Communication de M. Nozot, p. 506 et 507.

Notice de huit inscriptions chrétiennes de la province d'Oran, par M. Cherbonneau, p. 507 à 511.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur des communications de MM. de Linas, Luzel et du Châtellier, p. 511 à 520.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur différents objets trouvés dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise, et le dessin d'un sceau du prieuré de Souvigny. — Communication de M. Gauthier, p. 520 à 522.

Texte de cette communication, p. 522 à 524.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur un extrait de l'inventaire, après décès, d'Alexandre Beuvain-Duvandier. — Communication de M. Pouy, p. 524 et 525.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société de statistique de Marseille, p. 526 et 527.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 527.
Société archéologique et historique de la Charente, p. 527 et 528.
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, p. 528.
Société archéologique de Montpellier, p. 529.
Société pour l'étude des langues romanes, p. 529.
Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 529 et 530.
Académie de Stanislas, p. 530.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 531.
Société des antiquaires de la Morinie, p. 531.
Société des sciences, lettres et arts de Pau, p. 531 et 532.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 532 et 533.
Société d'émulation de la Vendée, p. 533.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 533 et 534..
Corrections et additions, p. 534.

TABLE DES MATIÈRES DU VIe VOLUME, p. 535 à 552.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1877.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité, à Nantes, adresse un extrait des actes de baptême de la paroisse de Saint-Éloi de Ferrières, daté du 25 septembre 1644, dans lequel la femme de Jacques Guyon donne à son mari la qualité de « seigneur du canal de Loire en Seine ».

Cette pièce sera déposée aux archives.

M. l'abbé Auvergne, correspondant à Grenoble : copie d'une charte d'affranchissement accordée aux habitants de Crémieu par le dauphin Jean (1315).

Renvoi à M. Georges Picot.

M. de la Bigne Villeneuve, correspondant à Rennes : copie d'un acte original du XIe siècle, relatif à la fondation de l'abbaye de Loc-Maria de Quimper.

Renvoi à M. Jules Tardif.

Digitized by Google

M. Brun-Durand, correspondant à Crest, signale une omission dans la liste des archevêques de Bénévent, insérée dans le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes.*

Renvoi à M. G. Desjardins.

M. Duhamel, correspondant à Avignon, adresse la copie de diverses lettres de Charles VII, Louis XI, François Ier, Charles IX, Henri IV, etc., relatives au comtat Venaissin et à la principauté d'Orange.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Fierville, correspondant à Saint-Brieuc : fragment d'incunable français trouvé dans une reliure.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Hardy, correspondant à Dieppe : copie d'une dissertation inédite de Dom Jamin, prieur du Tréport en 1696. Cette copie est accompagnée d'une étude préliminaire intitulée : *Une question de discipline ecclésiastique au XVIIe siècle.*

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Nozot, correspondant à Sedan : 1° copie de diverses ordonnances relatives à la principauté de Sedan ; 2° notice intitulée : *Les deux mariages du vicomte de Turenne.*

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Pouy, correspondant à Amiens : texte latin d'une bulle du pape Alexandre III concernant l'abbaye de Valloires (1174).

M. l'abbé Verlaque, correspondant au Revest, près Toulon: bulle du même pape en faveur de la Chartreuse de Montrieux (1165).

Ces deux documents sont renvoyés à l'examen de M. de Mas Latrie.

M. Jules Richard, correspondant à Arras : copie d'une lettre du gouverneur et capitaine général des provinces de *Par deçà* au Conseil d'Artois, pour l'informer de la victoire des Espagnols près de Saint-Quentin (13 août 1557).

Renvoi à M. Lalanne.

M. Louis Bellon, membre de la Société des sciences et lettres de

Digitized by Google

Loir-et-Cher : note relative à l'interprétation d'un texte publié par M. de Fleury dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Renvoi à M. Paul Meyer.

M. Paul Fontenille, à Cahors : deux extraits inédits du *Te igitur* (archives communales de Cahors).

Renvoi à M. Servois.

M. l'abbé Gabaldo, au château de Leran (Ariége) : transcription de pièces originales extraites du cartulaire de Mirepoix.

Renvoi à M. Paul Meyer.

Les ouvrages suivants sont envoyés au Comité par leurs auteurs :

M. Théry, membre du Comité : *Cent fables nouvelles composées par un grand-père pour servir à l'éducation de ses petits-enfants.*

M. l'abbé Ducis, correspondant à Annecy : 1° *L'auteur du traité de l'Imitation de Jésus-Christ;*

2° *Occupations. — Neutralité militaire et annexion de la Savoie.* Paris, 1877, in-8°, 164 pages.

M. Rostan, correspondant à Saint-Maximin (Var) : *Notice sur la Sainte-Baume.* 2e édition. Marseille (sans date), in-16, 129 pages.

M. Chevrier, membre de la Société historique et archéologique du Maine : *Inventaire analytique des archives de l'hospice de Sablé*, suivi de notices historiques. Sablé, 1877, in-8°, v-612 pages.

M. Gossin, à la Tour-Andry, par Buzancy (Ardennes) : *Les Géorgiques de Virgile, traduction française.*

M. Jolivot, ancien maire de Tonnerre : *États généraux de 1576 Recherches sur l'assemblée des habitants de Tonnerre.* Auxerre, 1876, in-8°, 113 pages. (*Extrait du Bulletin des séances de la Société de l'Yonne*, 2e semestre 1876.)

M. l'abbé Massabuau, à Rodez : *Vue stéréoscopique de l'Aveyron.*

M. Auguste Pécoul, archiviste paléographe, à Draveil (Seine-et-Oise) : *Note sur les conciles et assemblées ecclésiastiques tenus à Compiègne.* Compiègne, 1874, in-8°, 33 pages. (*Extrait du Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tome II.)

M. l'abbé Verlaque, correspondant, au Revest, près Toulon :

Digitized by Google

Un évêque de Fréjus au XVIIe siècle. Monseigneur Zongo Ondedei. Fréjus, 1877, in-8°, 22 pages.

Ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. Fillon, membre de la Société archéologique de Nantes, adresse au Comité un travail intitulé : *Révision du cadastre. — Notice sur des points habités, ténements, lieux dits, fontaines, cours d'eau, routes et chemins de la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée), dont les noms sont caractéristiques.* Le Comité recommande à la bienveillante attention de M. le Ministre de l'instruction publique les considérations développées dans le mémoire de M. Fillon.

Quand on s'occupera sérieusement de la révision du cadastre, il importera de prendre des précautions pour que les noms de lieux soient recueillis et consignés par écrit d'une façon correcte et intelligente. Il sera indispensable de faire intervenir, soit les archivistes, soit les membres des Sociétés savantes, pour prévenir des erreurs telles qu'on en trouve en si grand nombre, non-seulement sur les plans cadastraux, mais encore sur la carte de l'État-major.

Le secrétaire adjoint du Comité lit deux lettres de MM. de Nouvion et Maurice Joly, relatives à la publication, dans la Collection des documents inédits, des papiers du cardinal du Prat. Ces lettres, qui témoignent de différends survenus entre les deux collaborateurs, sont renvoyées à l'examen de M. Ludovic Lalanne.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Bardy, ancien correspondant du Ministère, relative à un projet de nomination de deux inspecteurs généraux des Sociétés savantes.

La section passe à l'ordre du jour.

M. Servaux, à propos de la publication du *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, fait remarquer que jusqu'à ce jour le chiffre de l'indemnité à allouer aux éditeurs des Dictionnaires topographiques et des Répertoires archéologiques n'a pas été fixé. La section propose d'en arrêter le chiffre à un minimum de 1,500 francs et à un maximum de 4,000 francs.

M. le Président signale de nombreuses incorrections dans les

Digitized by Google

textes que publie la *Revue des Sociétés savantes* et de regrettables irrégularités dans la rédaction des tables. Il est nécessaire d'exiger des correspondants plus de soin dans les copies qu'ils envoient, et les commissaires doivent, de leur côté, apporter plus d'attention à l'examen des documents dont ils demandent l'impression.

M. Servaux fait observer que les rapports sont souvent écrits d'une façon illisible. Il met sous les yeux de la section, à l'appui de son observation, le rapport qui a donné lieu à l'une des erreurs signalées par M. le Président.

MM. Alfred Maury, Georges Picot et de Laborde, qui prennent part à la discussion, sont d'accord sur la nécessité de nommer une commission de révision de la *Revue*. Mais M. Léopold Delisle pense que la section d'histoire devra s'entendre à cet égard avec la section d'archéologie.

M. Servaux annonce qu'il y aura prochainement une réunion des bureaux des trois sections, à propos du concours de la Sorbonne, et que la question de la *Revue* pourrait être mise à l'ordre du jour de cette réunion. La section adopte cette proposition.

MM. Paul Meyer et de Boislisle sont chargés de représenter la section d'histoire dans la réunion dont il s'agit.

M. Marty-Laveaux fait connaître que, conformément à la proposition de M. Tamizey de Larroque, les *Lettres de Chapelain*, à cause de la nouvelle disposition typographique adoptée, ne formeront que deux volumes au lieu de trois. Selon l'avis de la section, il n'y aura qu'une table alphabétique pour les deux volumes, à la fin du dernier.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Hippeau, Jourdain, Levasseur, Marty-Laveaux, Servois et Théry.

M. Ludovic Lalanne présente quelques observations au sujet des documents français rapportés de Saint-Pétersbourg par M. Gustave Bertrand. Ces documents ont été enlevés jadis à divers volumes de la collection Saint-Germain Harlay, conservés à la Bibliothèque nationale, et il est d'avis qu'il serait utile de les comparer avec les pièces qui nous sont restées.

Digitized by Google

M. Anatole de Barthélemy lit un rapport sur les publications suivantes :

1° *Bulletin de l'Académie delphinale*, à Grenoble [1];

2° *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* [2];

3° *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* [3].

M. Bellaguet lit un rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* [4].

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Catrin, correspondant au Nouvion (Aisne), adresse un document qu'il intitule : *Des exigences monacales en fait de justice et de pénalité au XIVe siècle.*

Renvoi à M. Georges Picot.

M. de Sourdeval, correspondant à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée), adresse au Comité : 1° une note ayant pour titre : *Quelle confiance mérite l'orthographe du cadastre? — Erreurs commises par Cassini; une faute d'orthographe d'André Duchesne, répétée par le Père Anselme.* 2° Extraits d'un travail de M. Dugast, instituteur communal à Falleron (Vendée). Ce travail a pour but de faciliter la recherche de documents sur les différents points du territoire.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

[1] 3e série, t. X, 1874.
[2] Années 1874-1875.
[3] T. XI, 3e et 4e livraisons.
[4] T. XXXIX.

Digitized by Google

M. Hardy, correspondant à Dieppe, fait hommage au Comité de sa brochure intitulée : *Écorchebœuf et les origines historiques de Périgueux.*

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault (aujourd'hui à Fontainebleau), de son *Inventaire des Archives municipales de Châtellerault antérieures à 1790.*

Dépôt de ces ouvrages à la bibliothèque du Comité et remercîments à leurs auteurs.

M. Zeller (Bertold), professeur d'histoire au lycée Charlemagne, propose la publication, dans la Collection des documents inédits, des dépêches des ambassadeurs florentins en France et des lettres de la reine mère et de Louis XIII, conservées à *l'Archivio Mediceo* et relatives à la régence de Marie de Médicis (1610-1617).

Cette proposition est renvoyée, après quelques observations de M. Servaux, à l'examen de MM. Chéruel, de Boislisle et de Mofras.

M. Anatole de Barthélemy annonce qu'il a examiné la seconde partie du tome II du *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, de M. Bruel, et que le manuscrit, qu'il place sous les yeux de la section, peut dès à présent être mis sous presse.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. de Rozière, Paul Meyer, Jourdain, Servois, Michelant et Théry.

Des rapports sont lus par :

M. Théry : sur les *Mémoires de l'Académie du Gard*[1]; *de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*[2]; *de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*[3];

M. le comte de Luçay : sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*[4];

M. Bellaguet : sur les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agri-*

[1] Année 1875.
[2] T. XVII.
[3] Année 1876.
[4] 4e série, t. X, année 1875.

Digitized by Google

culture et des arts de Lille[1]; *de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*[2];

M. Léon Gautier: sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*[3];

M. A. de Barthélemy : sur le *Recueil des mémoires et documents sur le Forez*, publiés par la Société de la *Diana*[4]; sur les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*[5].

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Chéruel lit un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. de Sourdeval, correspondant à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée) : *Prise de possession du duché de Retz.*

Renvoi à la commission de la *Revue*.

2° De M. J. Finot, correspondant à Vesoul : copie d'un *Document judiciaire concernant les dégâts commis, en 1636, dans plusieurs villages de la Franche-Comté.*

Dépôt aux archives.

M. Ludovic Lalanne lit un rapport sur une communication de M. Richard, correspondant à Arras : copie d'une lettre du gouverneur et capitaine général de *Par deçà* adressée au Conseil d'Artois pour l'informer de la victoire des Espagnols près Saint-Quentin (1557).

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. Léopold Delisle lit un rapport sur un fragment d'imprimé transmis par M. Fierville, correspondant à Saint-Brieuc.

Ce fragment sera déposé à la Bibliothèque nationale.

M. A. de Barthélemy lit un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. Tartière, correspondant à Mont-de-Marsan : *Liste d'une partie des bénéfices du diocèse de Dax.*

[1] 4e série, t. II, 1876.
[2] T. III à VI, 1873-1876.
[3] T. XXIV, 2e de la 2e série.
[4] T. III, 1876.
[5] T. XI, 3e et 4e livraisons, 1876.

Digitized by Google

2° De M. L. Duval, archiviste de la Creuse : *État des bénéfices du diocèse de Limoges.*

Renvoi de ces deux documents à la commission de la topographie des Gaules. Le second pourra aussi être mis à profit par la commission des *Mélanges*, si elle voulait publier un pouillé du diocèse de Limoges, analogue à celui qu'elle a déjà donné pour le diocèse de Cahors.

3° De M. Vayssière, correspondant à Bourg : *Statuts de la léproserie d'Yenne* (*Savoie*).

Dépôt aux archives.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse : 1° la copie de deux épitaphes des premiers âges du christianisme, trouvées parmi les ruines des Attaf (Algérie) ; 2° un estampage de l'inscription latine gravée sur l'autel de la Discipline militaire, provenant des ruines de Hadjar-er-Roum (*Castra Severiana*).

La première de ces communications est renvoyée à M. E. Le Blant; la seconde, à M. L. Renier.

M. Cournault, membre non résidant, à Malzeville, près Nancy, adresse, sur sa mission archéologique en Suisse, un rapport accompagné de nombreux dessins.

Renvoi à M. J. Quicherat.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, adresse : 1° un rapport relatif à la conservation des églises et des reliquaires de l'abbaye de Ferrières; 2° sur une découverte d'ateliers de silex taillés dans différentes localités du Gâtinais.

Ces communications sont partagées entre MM. de Montaiglon et Alexandre Bertrand.

M. Aurès, correspondant à Nimes, adresse l'estampage d'une inscription romaine découverte par M. François Lasvignes, dans la commune d'Armenteule (Hautes-Pyrénées).

Renvoi à M. L. Renier.

M. Berthomieu, correspondant à Narbonne, annonce que, malgré tous les efforts de l'administration locale et de la Commission

Digitized by Google

archéologique de Narbonne, l'église de Lamourguié, dont on avait fait le musée lapidaire de cette ville, vient d'être transformée en magasin de vivres. Les nombreuses inscriptions et autres monuments provenant surtout des remparts, seront maintenant relégués dans le jardin du musée. Dans le nombre des inscriptions ainsi exposées aux intempéries des saisons, il y en a plusieurs qui sont inédites et que l'on se propose d'adresser prochainement à la section. En attendant, M. Berthomieu donne quelques détails sur les nouvelles découvertes faites à Narbonne et signale entre autres celle de piliers antiques dont il donne le dessin.

Cette communication est renvoyée à M. L. Renier.

Le même correspondant transmet en outre diverses marques de potier inscrites sur des vases de poterie rouge, trouvés aux Moulinasses.

Renvoi à M. Ch. Robert.

M. l'abbé Cerès, correspondant à Rodez, adresse le compte rendu d'excursions archéologiques faites dans l'arrondissement de ce nom.

Renvoi à M. Robert de Lasteyrie.

M. l'abbé Corblet, correspondant à Versailles, adresse au Comité un travail manuscrit intitulé : *Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge.*

Renvoi à M. Chabouillet.

M. Germer-Durand fils, correspondant à Nimes, adresse l'estampage d'un cippe funéraire, transformé en autel chrétien, qui se trouve dans l'église d'Ispagnac (Lozère).

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Jules Gauthier, correspondant à Besançon, adresse au Comité une note avec dessins, sur divers objets antiques, trouvés dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise, et le dessin d'un sceau de l'abbaye de Souvigny, diocèse de Clermont, XVIe siècle.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Luzel, correspondant à Plouaret (Côtes-du-Nord), adresse un rapport sur une exploration archéologique et particulièrement sur la découverte d'un « trésor de haches coins de bronze, dites haches

Digitized by Google

celtiques». En même temps, M. Luzel envoie six de ces haches dont il laisse la section libre de disposer comme elle le jugera convenable.
Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Godard-Faultrier, correspondant à Angers, adresse le moulage d'une statuette de terre blanche, trouvée à Servières, près Angers, et portant pour estampille : REX TVGENOS.
Renvoi à M. Ch. Robert.

M. Martin Daussigny, correspondant à Lyon, adresse le fac-simile d'une inscription romaine, trouvée à Meyrieu (Isère).
Renvoi à M. L. Renier[1].

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne), adresse la copie d'une inscription relevée sur la cloche paroissiale d'une église de Neuvic (Dordogne).
Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse le dessin d'une corne de cerf travaillée, qui a été trouvée dans un trou désigné sous le nom de «Trou de campement».
Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse l'extrait de l'inventaire fait en 1780, après le décès de M. Beuvain-Duvandier, avocat au Parlement de Paris.
Renvoi à M. Darcel.

M. Terninck, correspondant à Bois-Bernard (Pas-de-Calais), adresse le compte rendu d'une excursion archéologique dans les arrondissements de Montreuil et de Boulogne.
Renvoi à M. A. Ramé.

M. du Châtellier, à Pont-l'Abbé (Finistère), adresse un rapport sur l'exploration des tumuli de Run-Aour et de la Torche et du Kjökken mödding de la Torche-en-Plomeur (Finistère).
Renvoi à M. Quicherat.

M. Courgeon, inspecteur d'académie à Paris, transmet diverses

[1] Voy. plus loin, p. 413.

Digitized by Google

photographies du musée de Philippeville, qui lui ont été adressées par M. Gros, principal du collége. En même temps, M. Courgeon insiste de nouveau sur l'urgence de mesures à prendre pour sauver de la destruction les monuments antiques de l'Algérie.

Renvoi à M. L. Renier.

M. Doublet, secrétaire général de l'Académie d'Hippone, signale au Comité l'existence, à la bibliothèque de cette Société, d'un manuscrit intitulé : *Fontaines et regards de la ville de Paris et de la campagne*, 1765.

Renvoi à M. Albert Lenoir.

M. le comte d'Héricourt, membre de la Commission départementale du Pas-de-Calais, adresse la photographie d'une inscription du XIe siècle, qui se trouve dans l'église de Gauchin, arrondissement de Béthune.

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Marionneau, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, adresse les estampages de trois inscriptions des XIIIe et XVe siècles, recueillies dans les démolitions des églises de Vertou et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Inférieure).

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Léon Martres, juge de paix à Castets (Landes), adresse un mémoire manuscrit intitulé : *Monuments mégalithiques du département des Landes.*

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Léon Méquesse, capitaine au 1er régiment de zouaves, adresse au Ministre une notice manuscrite, avec de nombreux dessins à l'aquarelle, sur les ruines de Madaure, Khemissa, Tifech, Drea (cercle de Souk-Ahras, province de Constantine).

Renvoi à M. L. Renier.

M. Mercier, membre de la Société des sciences, lettres et arts de Seine-et-Oise, adresse une notice avec croquis des anciennes fortifications de Fismes (Marne).

Renvoi à M. le colonel Le Clerc.

Digitized by Google

M. Ed. Michel, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Tôuvent, par Fontenay-sur-Loing (Loiret), adresse copie de nombreuses inscriptions recueillies dans diverses églises de ce département.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Vincent, lieutenant au 33e de ligne, adresse une notice manuscrite avec dessins sur des fouilles qu'il a exécutées en Algérie.

Renvoi à M. L. Renier.

M. l'abbé Pontbrière, à Servières (Corrèze), demande à être chargé de la publication du *Répertoire archéologique du département de la Corrèze*. Selon l'usage toujours suivi en pareil cas, M. l'abbé Pontbrière sera invité à adresser au Ministre un spécimen de son travail.

M. Aurès, correspondant à Nimes, fait hommage de sa *Monographie des bornes milliaires du département du Gard*. Nimes, 1877, in-8°, 240 pages et 9 planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1876.)

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, fait hommage de divers ouvrages dont il est l'auteur : *Le palais archiépiscopal de Bénévent*. Arras, 1875, in-8°, 45 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 2e série, t. III.)

Autographes de saint François, conservés à Rome. Montauban, 1877, in-8°, 13 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*.)

Les Églises de Rome au point de vue archéologique;

Mélanges d'archéologie; un sceau mal conçu. Arras (sans date), in-8°, 15 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.)

Solution d'un problème iconographique à propos des bas-reliefs de Château-Larcher (*Vienne*). Poitiers, 1877, in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1877.)

M. Célestin Port, correspondant à Angers, fait hommage d'une *Lettre à M. P. Marchegay sur l'inventaire et le chartrier de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, dont il est l'auteur. Angers, 1877, in-8°, 39 pages.

Digitized by Google

M. l'abbé Robert Charles, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, fait hommage d'un travail dont il est l'auteur, qui est intitulé : *Le théâtre antique d'Aubigné et la villa de Roches, à Sceaux.* Mamers, le Mans, 1877, in-18, 24 pages.

M. V. de Valous, bibliothécaire du palais des arts à Lyon, fait hommage d'un travail dont il est l'auteur, qui est intitulé : *Inventaires du trésor de l'église de Lyon en 1448 et 1724.* Lyon, 1877, in-8°, 66 pages.

M. Auguste Véran, à Arles, d'un ouvrage dont il est l'auteur : *Arles antique. — Étude sur l'ancienne topographie de la ville d'Arles.*

M. Gustave Gouellain, président du Comité pour le monument à la mémoire de l'abbé Cochet, fait hommage d'un exemplaire en bronze de la médaille de l'éminent archéologue.

Des remercîments seront adressés à MM. Aurès, Barbier de Montault, Célestin Port, l'abbé Robert Charles, V. de Valous, A. Véran et Gouellain.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. de Guilhermy, P. Lacroix, colonel Le Clerc, A. Lenoir, A. de Montaiglon, Alfred Ramé et Léon Renier.

M. Jules Labarte annonce qu'il a terminé la collation du manuscrit de l'*Inventaire des meubles et joyaux de Charles V* avec la copie qui a été mise à sa disposition, ainsi que la rédaction des notes, dont notre savant collègue se propose d'enrichir la publication de ce texte important. M. Labarte demande qu'une reproduction du portrait de Charles VI, qui orne la première page de ce manuscrit, soit placée en tête du volume.

Cette nouvelle est accueillie avec la plus vive satisfaction par la section; quant à la proposition d'orner le volume d'une reproduction du portrait de Charles VI, elle est appuyée par plusieurs membres; M. Douët d'Arcq demande qu'on y joigne une planche de sceaux de ce prince dont il met des empreintes sous les yeux de ses collègues. M. Darcel fait ressortir l'intérêt de la publication de l'*Inventaire des meubles et joyaux de Charles V* et propose de l'augmenter encore par l'adjonction de quelques planches représentant ceux des joyaux de Charles V qui subsistent. Tout en reconnaissant

Digitized by Google

qu'il serait désirable qu'on pût donner quelques spécimens de l'orfévrerie au temps de Charles V dans l'inventaire dont la publication est si impatiemment attendue, la section, par des motifs tirés de l'état des crédits, décide qu'on se contentera de la reproduction du portrait royal proposée par M. Labarte.

M. Darcel demande et obtient la parole pour présenter une observation au Comité. Notre collègue a remarqué, en lisant la *Revue des Sociétés savantes*, que diverses communications sur des matières proprement archéologiques ont été renvoyées à la section d'histoire, et que des rapports ont été faits sur ces communications par des membres de cette section. M. Darcel demande en conséquence qu'en faisant le partage des communications entre les sections d'histoire et d'archéologie, on veuille bien apporter encore plus d'attention que par le passé à ne pas confondre leurs attributions.

Le secrétaire de la section d'archéologie appuie la motion de M. Darcel et ajoute qu'il faut aussi que les membres de l'une et l'autre sections sœurs veuillent bien se garder de faire des incursions hors de leurs domaines respectifs en rendant compte des volumes publiés par les Sociétés savantes. Bien que parfois les frontières de leurs domaines respectifs ne soient pas parfaitement tracées, avec de la bonne volonté, il est facile de discerner ce qui appartient à l'histoire de ce qui appartient à l'archéologie, et *vice versâ*.

A l'appui de son observation, M. Darcel cite comme ayant été l'objet de rapports de membres de la section d'histoire divers documents dont il donne la liste; à la vérité, dans cette liste figurent des documents qui pourraient être attribués avec autant de raison à la section d'archéologie qu'à celle d'histoire, comme le testament d'un charpentier de vaisseau dans lequel figure l'inventaire de son mobilier [1]. Si l'inventaire est du domaine de l'archéologie, le testament en lui-même est un document ressortissant à la section d'histoire comme intéressant l'histoire du droit au moyen âge. Mais que dire de la commande d'un tableau d'autel? d'un marché pour une charpente? de la livraison d'une cloche? du legs d'un bréviaire et d'un marché pour la confection d'un livre d'heures [2]? des comptes d'un seigneur de la maison de la Trémoille? d'un extrait

[1] 6e série, t. IV, p. 16.
[2] *Ibid.* et p. 162.

Digitized by Google

des registres de Rennes, remarquable par un passage relatif à la fabrication d'enseignes aux couleurs du roi? d'un procès-verbal relatif à la rupture d'une verrière qui représentait la figure, les armoiries et les noms de Bertrand du Guesclin, à Sens en Bretagne[1]? Évidemment, ainsi que vient de le faire observer le secrétaire de la section, il est des cas où la démarcation est difficile, mais on peut dire cependant que, lorsqu'il est question avec détails d'un objet figuré, d'un objet d'art, d'un monument, c'est la section d'archéologie qui doit être saisie.

L'assemblée approuve unanimement l'initiative que vient de prendre M. Darcel sur une question qui importe à la bonne direction des travaux du Comité.

M. Servaux, sous-directeur, donne communication d'une lettre par laquelle le Ministre des travaux publics consulte son collègue le Ministre de l'instruction publique au sujet de la destination à donner aux médailles, inscriptions et antiquités diverses trouvées au cours des fouilles exécutées à Bourbonne-les-Bains, dans les terrains appartenant à l'État.

Après avoir entendu M. Chabouillet, qui a fait partie d'une commission de trois membres nommés par les Ministres des finances, des travaux publics et de l'instruction publique pour étudier cette question, la section décide qu'elle priera M. le Ministre de l'instruction publique de vouloir bien attribuer au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale la totalité des antiquités trouvées à Bourbonne-les-Bains dans les terrains appartenant à l'État, suivant l'avis émis à l'unanimité par la commission mixte[2].

M. Paul Durand, correspondant à Chartres, met sous les yeux des membres de la section une série de dessins qu'il a jadis exécutés en Grèce. Ces dessins ont été pris dans des églises pour la plupart détruites aujourd'hui et M. Durand pense qu'il serait utile de les publier. Bien que cette publication ne paraisse pas pouvoir être l'objet d'une proposition directe de la section, il est décidé

[1] 6e série, t. IV, p. 175, 185, 334.

[2] Cette commission était composée de MM. Jacquot, inspecteur général des mines, Maisondieu, administrateur des domaines, de l'enregistrement et du timbre, et Chabouillet, conservateur des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

que les dessins dont il s'agit seront renvoyés à l'examen de M. Boeswilwald qui voudra bien, dans l'une de nos prochaines séances, donner son avis sur leur importance et sur le parti qu'il y aurait à prendre à cet égard.

La section désigne les commissaires responsables qu'elle entend charger de veiller à deux publications adoptées précédemment. Pour la publication du *Recueil de documents monétaires* formé par M. de Saulcy, le commissaire sera M. Charles Robert[1]; pour celle de l'*Inventaire des meubles et joyaux de Charles V*, le commissaire sera M. Douët d'Arcq[2].

M. du Sommerard lit un rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*[3];

M. Darcel, sur le tome XIII des *Comptes rendus et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1876;

M. de Guilhermy, sur les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*[4].

Ces trois rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Darcel donne lecture d'une lettre de M. de Longuemar, dans laquelle ce zélé correspondant réclame contre un passage du mémoire de M. Parrot sur le *Lavatorium* d'Angers, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*[5].

M. Darcel a vérifié le bien fondé de cette réclamation en lisant le mémoire de M. de Longuemar sur la *Pyramide de Saint-Cyprien*, publié par le *Bulletin monumental*[6]. Dans ce mémoire, M. de Longuemar a montré que cet édifice, que l'on considérait comme un ossuaire, était le *lavatorium* des moines de Saint-Cyprien, ainsi qu'il l'explique dans sa lettre; en conséquence, M. Darcel propose le renvoi de ladite lettre à la commission de la *Revue*. Cette proposition est adoptée.

M. le baron de Guilhermy propose verbalement de mentionner

[1] Voy. le Rapport sur cette publication, 6e série, t. V, p. 233.
[2] Voy. le Rapport, 6e série, t. VI, p. 84.
[3] T. VI, 1876.
[4] T. XI, 3e et 4e livr., 1876.
[5] 6e série, t. IV, p. 489 et suivantes.
[6] 5e série, t. III, p. 335 et suivantes.

Digitized by Google

dans la *Revue* l'envoi par M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité, à Nantes, d'une copie de l'épitaphe de François Naillo, datée de 1689, qui se trouve dans l'église de Préfontaine (Loiret). A la fin de ce texte, paraît un écusson sur lequel sont représentés une truelle, une équerre et un compas, emblèmes de la profession du défunt.

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. Grasset aîné, correspondant à Varzy (Nièvre), relative à l'ancienne église de la Marche-sur-Loire en Nivernais (XIe siècle);

M. du Sommerard, sur deux communications de M. le baron de Girardot relatives à la découverte, à Nantes, des fondations de la muraille de l'époque romaine, et à la découverte au Pouliguen (Loire-Inférieure), d'une ancienne mesure de pierre.

M. du Sommerard annonce à la section que, comme il en avait été chargé par elle, il a présenté des observations sur les mesures à prendre pour la conservation des monuments que l'on trouvera ou que l'on a trouvés dans les fouilles opérées aux abords de l'église Saint-Germain-des-Prés. Il sera fait selon les désirs de la section.

M. le Président adresse les remercîments de la section à M. du Sommerard.

M. Alfred Ramé annonce la disparition de pierres funéraires signalées par M. de Guilhermy dans le *Recueil des inscriptions de la France*, lesquelles existaient dans l'église de Massy, arrondissement de Corbeil, et spécialement de l'épitaphe de Simon de Massy, chevalier, mort en 1281 [1].

Sur la demande de M. Servaux, sous-directeur, M. Ramé veut bien se charger d'écrire à ce sujet à M. le curé de Massy. Si le fait de la disparition était confirmé par la réponse de cet ecclésiastique, l'Administration aviserait.

M. de Montaiglon signale une erreur qui s'est glissée dans le compte rendu de la séance du 13 novembre 1876 [2].

Ce n'est pas notre collègue, mais bien M. Giry qui, dans un

[1] Voy. t. III, p. 529.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, t. IV de la 6e série, p. 344.

Digitized by Google

séjour en Angleterre a relevé les variantes d'un manuscrit non encore utilisé du traité du moine Théophile en vue de la publication de ce célèbre ouvrage, décidée par la section. M. de Montaiglon avait simplement fait part de cette nouvelle à ses collègues qui tous s'intéressent vivement à la publication dont il s'agit.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1877.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. de Backer, correspondant à Nordpeenne (Nord), adresse une copie de l'inscription placée autrefois près du maître-autel de la chapelle de l'hôpital de Gravelines. M. de Backer a trouvé ce texte dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges, adresse la photographie d'un petit monument d'ivoire qui a été trouvé dans une sépulture de l'église de Saint-Cyr d'Issoudun (Indre).

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. Combet, correspondant à Userche (Corrèze), adresse l'estampage de sculptures gravées sur une pierre de granit qui se trouve dans le village de Burg (Corrèze). Cet estampage avait été demandé à M. Combet par la section.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, adresse la copie de divers documents relatifs à des monuments historiques ou à des œuvres d'art qui existaient à Compiègne à l'époque de la Révolution de 1789.

Renvoi à M. Alfred Ramé.

M. Martin Daussigny, correspondant à Lyon, adresse le dessin et

Digitized by Google

la photographie d'une statuette trouvée sur la montagne de Meyrieu (Isère), près Vienne. On lit sur la base de cette statuette l'inscription: GENIO ABRARDIARENSIVM, dont il a été parlé plus haut[1].

Renvoi à M. Léon Renier.

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne), adresse l'extrait d'un inventaire fait à Paris en 1757.

Renvoi à M. Darcel.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse le dessin d'un éperon trouvé à Mouzon (Ardennes) et une notice sur la grotte de Condé-lès-Autry (même département).

Renvoi à M. Ch. Robert.

M. Quantin, correspondant à Auxerre, adresse deux estampages d'une inscription romaine gravée sur une borne milliaire de la route d'Autun à Troyes.

Renvoi à M. L. Renier.

M. Édouard Fleury, membre de la Société académique de Laon, adresse un mémoire, accompagné d'un dessin, sur des pierres à formes bizarres trouvées en grand nombre dans les tombes frankes des trois grandes sépultures mixtes de Caranda, Sablonnière et Arcy-Sainte-Restitue.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Foisset, ancien correspondant, adresse la photographie d'une tête, fragment de statue de l'époque romaine, trouvée à Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or).

Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Testenoire La Fayette, président de la Diana, à Montbrison, signale la découverte d'une borne milliaire dans les soubassements de l'église conventuelle de Pommiers (Loire).

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Guigue, membre non résidant du Comité, à Lyon, fait hommage de son ouvrage: *Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, du*

[1] Voy. p. 404.

Digitized by Google

Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et de partie du Dauphiné, déterminées par les hôpitaux du moyen âge, mémoire accompagné d'une carte des voies antiques et d'un extrait de la Carte de Peutinger. Lyon, sans date, in-8°, 172 pages. Tiré à 125 exemplaires sur beau papier raisin, et 25 exemplaires sur papier de Hollande[1].

M. René Kerviler, correspondant à Saint-Nazaire, membre de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, adresse son mémoire : *L'âge de bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire-sur-Loire;*

M. Marionneau, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure à Nantes, du volume qu'il vient de publier sous ce titre: *Ville de Nantes. — Exposition des Beaux-Arts 1872. Archéologie et peinture ancienne. Catalogue raisonné.*

Des remercîments seront adressés à MM. Guigue, Kerviler et Marionneau dont les ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes, au Ministère de l'instruction publique.

M. Parenteau, conservateur du musée de Nantes, membre de la Société archéologique de cette ville, fait hommage au Comité de son *Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure.*

M. Alfred Ramé veut bien se charger de rendre compte de ce travail.

M. de Montaiglon présente au Comité, au nom de M. Édouard Corroyer, l'ouvrage intitulé: *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords, précédée d'une notice historique.* M. de Montaiglon est prié de vouloir bien transmettre à l'auteur, M. Corroyer, les remercîments de la section. Le beau livre du savant architecte sera déposé dans la bibliothèque des Sociétés savantes, au Ministère de l'instruction publique.

M. A. Ramé déclare qu'après une nouvelle requête il a le regret de faire savoir à la section qu'il n'est pas possible d'espérer qu'on retrouve jamais la pierre funéraire de Simon de Massy, publiée par

[1] Extrait des *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, année 1876, publié en 1877.

Digitized by Google

M. de Guilhermy dans le tome III des *Inscriptions de la France*[1]. Ce monument a eu le sort de tant d'autres; on l'a employé comme précieux moellon. A ce sujet M. Ramé et plusieurs membres du Comité insistent sur l'importance des estampages. MM. Servaux et Chabouillet font observer qu'au nombre des recommandations qui ont été le plus souvent faites aux correspondants du Comité, figurent d'instantes prières de prendre et d'adresser des estampages de tous les monuments qui méritent ce soin et que leur nature permet de soumettre à cette opération qui ne peut les endommager. En ce qui concerne la pierre de Simon de Massy, on en conservera le souvenir grâce à la reproduction qui accompagne l'article que lui a consacré notre collègue, M. de Guilhermy; mais on le sait, malheureusement on a été forcé d'être avare de dessins dans cet ouvrage, et la plupart des tombes y sont seulement décrites.

M. Chabouillet ajoute que l'on a commencé à disposer les estampages de dalles funéraires recueillis par M. Fichot, sous la direction de M. de Guilhermy, et en vue de son recueil, dans l'une des salles de la Bibliothèque nationale, où le public pourra les voir et les étudier.

La section, avertie par plusieurs de ses membres des difficultés qu'apportent de nouveaux règlements à la visite de plusieurs églises, ainsi qu'à l'étude des monuments de l'art que contiennent ces édifices, décide, après délibération, qu'il y a lieu de soumettre à ce sujet une note à M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts. La rédaction de cette note est confiée à M. A. Ramé.

M. du Sommerard annonce que le Gouvernement ottoman a enfin accordé l'autorisation d'embarquer pour la France les tombes des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, acquises par ses soins à Rhodes. Bientôt ces précieux monuments seront réunis aux richesses que renferme déjà le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

M. le Président, au nom de la section, félicite notre collègue de l'heureux succès de cette négociation.

Le secrétaire de la section rappelle qu'aux termes du règlement

[1] Voy. p. 529.

Digitized by Google

ce serait dans cette séance que la commission chargée de préparer les élections des membres résidants, devrait faire son rapport; heureusement cette année il n'y a pas eu lieu de se préoccuper de ce soin, la section étant restée au complet. C'est donc uniquement pour ordre et pour mémoire que le secrétaire a cru devoir mentionner l'article du règlement relatif au recrutement de la section.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Ed. de Barthélemy, Albert Lenoir, comte Clément de Ris, Robert de Lasteyrie et le colonel Le Clerc.

M. Charles Robert lit un rapport sur les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*[1].

M. A. Ramé, sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* 1876;

M. le baron de Guilhermy, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (lettres)[2];

M. Darcel, sur les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*[3].

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Ramé lit un rapport sur une communication de M. Terninck, correspondant à Bois-Bernard (Pas-de-Calais): *Excursion archéologique dans les arrondissements de Montreuil et de Boulogne en 1877.*

M. Edmond Le Blant fait un rapport verbal sur une communication de M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, relative à huit inscriptions chrétiennes de la province d'Oran, et conclut au renvoi de cette notice à la commission de la *Revue.*

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur trois communications :

1° De M. de Linas, membre non résidant, à Arras, du dessin d'une épée trouvée dans le cimetière franc de Wisernes près Saint-Omer;

2° De M. Luzel, correspondant à Morlaix, sur une découverte de haches ou coins de bronze dans la commune de Prat (Côtes-

[1] T. IV, 1877.
[2] T. XVII, 1876-1877.
[3] T. IX et X, 1875-1876.

Digitized by Google

du-Nord), avec six spécimens en nature. Le rapporteur conclut en proposant le dépôt de ces haches au musée de Saint-Germain et celui de la notice aux archives;

3° De M. du Châtellier, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère), sur des explorations archéologiques dans le canton de Pont-l'Abbé.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur deux communications de M. Jules Gauthier, correspondant à Besançon : 1° note sur différents objets trouvés dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise; 2° dessin de la matrice d'un sceau du prieuré de Souvigny en Bourbonnais;

M. Darcel, sur une communication de M. Pouy, correspondant à Amiens : extrait de l'inventaire d'Alexandre Beuvain-Duvandier, ancien avocat au Parlement, fait à Paris le 20 janvier 1780.

La section adopte les conclusions de ces divers rapports, qui sont tous renvoyés à la commission de la *Revue*, et décide que des remercîments seront adressés à M. Luzel, pour le don des haches de bronze qu'il a bien voulu faire et dont le musée de Saint-Germain va être nanti.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de l'Académie delphinale.

3e série, t. X, 1874.

(Séance du 5 novembre 1877.)

Nous appellerons l'attention de la section sur la notice dans laquelle M. Petit, président annuel, retrace la vie de Diodore Rahoult, peintre, né à Grenoble en 1819, mort en 1874; le savant magistrat étudie avec une bienveillante impartialité le caractère, la carrière et l'œuvre de cet artiste de mérite, qui a laissé de nombreux témoignages de son talent. Nous citerons ensuite la dissertation de M. Fialon, professeur à la Faculté des lettres, sur les *aèdres* et les *rapsodes*. L'auteur cherche à établir comment l'Iliade et l'Odyssée ont été composées de chants populaires transmis par la mémoire avant d'être recueillis, complétés et coordonnés en poëmes épiques.

Une étude de M. Dugit sur Naxos et les établissements latins dans l'Archipel forme à elle seule un ouvrage complet de 250 pages; c'est l'histoire de cette île depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1861. Après les temps fabuleux, après les périodes grecque et romaine, après les Byzantins, l'auteur donne un grand développement à la période latine. On voit, au commencement du XIIIe siècle, Naxos tomber au pouvoir d'un patricien de Venise, Marco Sanudo, qui s'y fait un duché, composé des douze Cyclades, et transmet son fief à ses descendants directs pendant cent soixante ans; puis viennent, par alliance, les Dalle Carceri, les Crispi jusqu'en 1566, date à laquelle les Turcs se rendent maîtres de l'Archipel et donnent Naxos à un juif portugais, Joé Miquez. Après la mort de celui-ci, l'île devint

Digitized by Google

une province turque et l'Archipel fut la proie des corsaires et des pirates de tous les pays. Plus d'un personnage, devenu célèbre dans la marine française, commença par faire des courses dans l'ancien duché de Naxos, et il y en eut jusqu'à deux qui tentèrent de s'y tailler des domaines indépendants. Cet état de choses, lamentable pour les habitants, dura jusqu'en 1833, c'est-à-dire jusqu'à la création de la monarchie hellénique. Aujourd'hui, Naxos est une éparchie, ou arrondissement du royaume, dépendant du nome ou préfecture de Syra; l'ancien duché est divisé en cinq dêmes ou communes. Les détails donnés par M. Dugit sur l'état moderne de l'île, sur sa statistique, sur les deux populations grecque et latine, qui s'y disputent sans cesse, sont fort intéressants. On lit avec plaisir ce travail, dans lequel l'auteur a complété ses notes personnelles en mettant à contribution toutes les publications faites sur Naxos; il donne de celles-ci une bibliographie assez complète qui laisse cependant deviner, parfois, que M. Dugit n'en a connu quelques-unes que par des citations de seconde main; s'il en était autrement, il n'eût pas, par exemple, donné à Ch. du Cange (et non Ducange) le prénom de *Karl;* il n'aurait pas, non plus, cité Eckel, *Trésor de numismatique*, voulant sans doute parler du *Doctrina numorum veterum* de Eckhel.

Je mentionne ici, seulement pour mémoire, le travail de M. Caillemer, professeur à la Faculté de droit, sur le règne de Godomar, dernier roi des Burgondes. Plusieurs d'entre nous se souviennent d'avoir entendu, au Congrès de Sorbonne de mars 1875, le récit de cet épisode du premier tiers du VIe siècle de notre histoire. Il y a quelque chose d'attachant et de dramatique dans les efforts tentés par le dernier roi des Burgondes pour maintenir et organiser son royaume; il y a même du mystère dans la disparition subite de Godomar après sa dernière défaite, que M. Caillemer place en 532.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Années 1873 et 1875, 2 vol. in-8°.

(Séance du 5 novembre 1877.)

Nous trouvons dans ce volume deux notices dues à M. Nusse sur

Digitized by Google

deux communes de l'arrondissement de Château-Thierry; ces courtes monographies sont rédigées avec le soin que nous avons déjà constaté dans les travaux de l'auteur.

La première de ces notices est consacrée à Marizy-Sainte-Geneviève, ancienne propriété de l'abbaye parisienne de ce nom depuis le IXe siècle et qui, à deux reprises, reçut les reliques de la sainte pendant les invasions normandes. La seconde notice traite de Passy-en-Valois, qui releva d'abord au spirituel de Marizy. Passy appartenait à une famille Tristan, et M. Nusse saisit cette occasion pour donner des détails intéressants sur cette maison chevaleresque, qui fournit des chambellans aux rois de France.

Plusieurs documents d'un intérêt local ont trouvé une place naturelle dans ce volume; ce sont :

1311, mars. — Une charte de Blanche, comtesse de Champagne, confirmant et augmentant la fondation d'une maison-Dieu à Château-Thierry.

1312, mars. — Un acte d'échange entre Louis, comte de Champagne (depuis Louis X, roi de France), et Saint-Pierre de Chézy, des cens que ce prince possédait à Chézy contre ceux que l'abbaye avait à Château-Thierry.

1336, juin. — L'acte de fondation de la chapelle Saint-Nicolas, près du pont, à Château-Thierry, par Gauthier de Montigny et Agnès, sa femme.

1337, 25 octobre. — Jeanne d'Évreux, femme de Charles IV, donne à l'abbaye de Chézy les biens qu'elle avait à Blesmes et à Chiarry.

Je comptais entretenir la section de travaux mythologiques et philologiques sur les Celtes, entrepris par M. de Vertus; un travail de 45 pages de cet auteur sur ce sujet a été publié dans ce volume. Mais j'ai appris que M. de Vertus venait de mourir; il n'y a donc pas lieu de revenir sur ces rêveries auxquelles personne ne pensera plus et qui étaient appréciées à leur juste valeur par notre vice-président, lorsqu'il écrivait à M. de Vertus : « Aucun archéologue sérieux ne voudra vous suivre sur ce terrain..... et vous-même, en creusant mieux votre sujet, reconnaîtrez votre erreur. »

Dans le volume de 1875, on trouve trois notices de M. Nusse sur des communes de l'arrondissement de Château-Thierry : Gandelu, Troesnes et Chouy; ces études sont aussi complètes que possible et l'auteur a choisi un certain nombre de chartes relatives à

Digitized by Google

l'histoire de ces localités pour les publier en note à l'appui de son texte. Nous nous permettrons d'observer que parfois il propose, pour les noms de lieux, des étymologies qui pourraient être contestées.— M. Corlieu a apporté aussi son contingent à l'histoire des communes de l'Aisne, en traitant de Drachy-sur-Marne, jadis paroisse, aujourd'hui simple hameau de la commune de Charly.

On lit avec intérêt l'article consacré par M. Barbey à la description d'une gravure très-rare due à Gérard Jollain, dont l'auteur n'a pas retrouvé le nom dans les biographies. C'est un almanach de 1718, de 86 centimètres de largeur sur 55 centimètres de hauteur, représentant les cérémonies de la réunion des chevaliers de l'Arquebuse de cinquante-sept villes, à Meaux, en 1717. A cette occasion, M. Barbey sait faire revivre tous les épisodes de cette solennité et donne, au sujet des nombreux personnages représentés sur l'estampe, des détails curieux et piquants.

Parmi les documents historiques publiés dans ce volume, nous citerons:

Les lettres de Charles VIII, en date de 1498, confirmant la donation d'un marché aux habitants de Château-Thierry par Antoine, bâtard de Bourgogne;

La donation du duché de Château-Thierry faite en 1571 à Jean-Casimir, duc de Bavière, par François, duc d'Alençon;

Une relation contemporaine des faits du siége et de la capitulation de Château-Thierry en 1591. M. P. Guérin fait précéder la publication de ce document d'un commentaire qui, en exposant les faits sous leur vrai jour, réhabilite la mémoire du gouverneur, Claude Pinard, vicomte de Comblizy, condamné comme traître par le Parlement réfugié à Châlons.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Tome XXXIX, année 1875.

(Séance du 5 novembre 1877.)

Sur 600 pages environ dont se compose ce volume, 500 sont occupées par un mémoire très-étendu de M. l'abbé Benoni Dro-

Digitized by Google

chon, curé de l'Absie-en-Gâtine (Deux-Sèvres), sur *Château-Larcher et ses seigneurs.*

Château-Larcher, commune du département de la Vienne, qui ne compte guère plus de 700 habitants, est situé sur les rives de la Clouère, dans le canton de Vivonne, arrondissement de Poitiers. M. l'abbé Drochon, ancien curé de cette commune, y ayant trouvé de nombreux documents, a mis à profit les loisirs que lui laissait son ministère pour les compléter, autant qu'il lui a été possible, par de longues et patientes recherches et pour étudier et écrire l'histoire de cette localité.

Le nom de Château-Larcher, qui s'appela d'abord Château-Achard, *Castrum Achardi*, du nom de celui qui le rebâtit vers la fin du xe siècle, subit de nombreuses transformations jusqu'au xviie siècle. M. l'abbé Drochon en a compté jusqu'à dix-huit dans les chartes du moyen âge et dans les actes privés et publics qui ont passé sous ses yeux. C'est dans une biographie imprimée en 1627 qu'il a rencontré pour la première fois le nom de Château-Larcher, que ce village porte encore aujourd'hui.

Après quelques détails sur la géographie de Château-Larcher, sur son climat et son industrie, sur le caractère, les mœurs et les usages de ses habitants, et quelques renseignements sur les monuments celtiques qui y sont en assez grand nombre, M. l'abbé Drochon consacre un chapitre à l'histoire du monastère de Château-Larcher, dont la fondation remonte à 969, comme le témoigne la charte, en date de la même année, qui a été publiée dans le tome III des *Archives historiques du Poitou* et dont il donne la traduction. Il fait connaître les accroissements successifs du monastère et son déclin à partir de l'époque où il tomba en commende et indique les noms des prieurs qu'il a pu retrouver de 1085 à 1778. Il passe ensuite en revue les autres monuments religieux et les fondations charitables de la localité et arrive à l'histoire du château et de ses seigneurs, dont il a relevé la liste depuis 857 jusqu'à la Révolution de 1789 en y joignant celle des propriétaires du château depuis cette époque jusqu'à nos jours. Mais ce n'est qu'à partir de 969, date de la charte que nous avons mentionnée plus haut, que M. l'abbé Drochon a pu recueillir des données certaines sur l'existence et la succession des seigneurs, et encore ces données sont-elles, pour les commencements, très-succinctes et très-incomplètes. C'est ainsi qu'il fait passer sous nos

Digitized by Google

yeux la famille des Achard, de 969 à 1188, celle des Lusignan de 1188 à 1305, et, successivement, des Guichard d'Angle, des Pons, des Chessac, des Taveau de Mortemer, des Rochechouart-Mortemart et des Saint-Georges Vérac. Il n'a pas toujours été possible à M. l'abbé Drochon, par suite de l'insuffisance des documents, d'établir sûrement le mode de transmission de la seigneurie d'une famille dans une autre, mais il est entré dans des détails plus précis sur les actes des seigneurs eux-mêmes et particulièrement sur la part plus ou moins importante qu'ils ont prise aux événements qui se rattachent à l'histoire de Château-Larcher. Son mémoire se termine par un chapitre sur Château-Larcher durant la Révolution, qui perdit son nom pendant deux ans pour prendre celui de *Rocher*, ainsi que le constatent les registres de la mairie. L'auteur y a ajouté, comme appendice, des notions sur l'étendue de la châtellenie au XVIe et au XVIIe siècle, une histoire abrégée des arrière-fiefs qui en relevaient, ainsi que quelques pièces justificatives tirées soit de la collection particulière, soit des archives de l'hôpital, soit du recueil de D. Fonteneau.

En résumé, le travail de M. l'abbé Drochon, bien qu'il trahisse çà et là une certaine inexpérience, n'en est pas moins digne d'estime, et on doit le féliciter d'avoir si utilement appliqué à des études historiques locales le temps de liberté que lui laissait l'exercice de ses pieuses fonctions. Il serait à désirer qu'il trouvât parmi ses collègues de nombreux imitateurs.

Nous avons à signaler, dans le même volume, une étude intéressante sur *les colliberts*, par M. A. Richard, archiviste du département de la Vienne.

C'est un passage d'une histoire de l'île de Maillezais, par un religieux nommé Pierre de Maillezais, écrite vers la fin du XIe siècle, qui a fourni à M. Richard l'occasion de cette étude.

Les historiens ne s'accordent ni sur l'étymologie ni sur le sens du terme *collibert*, que les uns font venir de *colibertus* ou *collibertus*, affranchi d'un même maître, les autres de *collo liber* ou *libertus*, franc ou affranchi du col ou du collier.

Pierre de Maillezais rapporte qu'il existait, à l'extrémité de l'île de ce nom, une race de gens vivant du produit de la pêche et que l'on désignait généralement sous le nom de *colliberts*. Bien que cette appellation, dit-il, soit propre à une certaine catégorie de serfs, il semble que le sens en ait été modifié, car quelques-uns

Digitized by Google

supposent que ce terme vient d'adorateur de la pluie, *à cultu imbrium*, à cause de l'habitude qu'avaient ces hommes, aussitôt que l'abondance des pluies faisait croître la Sèvre, d'abandonner les lieux de leur résidence et d'accourir vers le fleuve pour se livrer à la pêche. Ils passaient communément pour emportés, méchants et cruels.

M. Richard ajoute que plusieurs écrivains, généralisant ce cas particulier, ont étendu à toute la population du marais poitevin ce qui n'était applicable, au XIe siècle, qu'à quelques individus, et que d'autres, allant encore plus loin, ont prétendu retrouver dans ces colliberts une race dégénérée, étrangère et réprouvée. Cette opinion a été partagée par M. Francisque Michel, qui, dans son *Histoire des races maudites*, les assimile aux cagots des Pyrénées.

M. Richard, sans s'arrêter à ces étymologies et à cette dernière interprétation, que rien ne lui semble justifier, et faisant remarquer qu'il existait des colliberts, au Xe siècle et aux siècles suivants, non-seulement dans le Poitou, mais aussi dans d'autres provinces de la France, notamment dans la Touraine, l'Anjou, le Berry et l'Orléanais, a essayé d'éclaircir, d'après les chartes et autres documents, la condition des colliberts au moyen âge et le rôle qu'ils jouaient dans la société féodale, et de démontrer, par des citations nombreuses de textes judicieusement interprétés, qu'ils n'étaient ni des hommes libres ni des serfs, mais qu'ils occupaient un degré intermédiaire entre ces deux états; que leur lien de servitude n'était en réalité que celui de leurs terres; que leur position était analogue à celle des anciens colons institués par les empereurs romains, lesquels, étant affectés et assujettis à la culture de tels ou tels domaines, « tenaient, selon les termes de M. Wallon dans son histoire de *L'esclavage dans l'antiquité*, de la condition de l'esclave sans tenir de sa nature, et de la nature de l'homme libre sans jouir de tous ses droits. »

M. Richard croit: « que le collibert a vécu côte à côte avec le serf sans être une transition entre celui-ci et l'homme libre, car le serf ne devenait pas collibert; que, jouissant d'une condition meilleure, il lui fut plus facile d'arriver à la liberté complète, et que, là où il était établi, il a préparé l'affranchissement de la classe serve, avec laquelle il avait tant de points de ressemblance. »

M. Richard n'a pas négligé, chemin faisant, l'examen des opinions émises sur cette question, par Du Cange dans son Glossaire, par Guérard, dans ses Prolégomènes du cartulaire de Saint-Père de Chartres et du polyptyque d'Irminon, par M. Grandmaison,

Digitized by Google

dans son Introduction du livre des serfs de Marmoutiers, et par M. Marchegay, dans ses *Colliberts de Saint-Aubin d'Angers*. Il a indiqué sur quels points ses conclusions se rapprochent ou diffèrent de celles de ses devanciers.

Si la savante dissertation de M. Richard n'a pas dissipé tous les doutes sur cette matière épineuse, elle y a du moins apporté quelques nouvelles lumières.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

1876.

(Séance du 3 décembre 1877.)

L'Académie de Caen publie, cette année, un volume de près de 700 pages, remarquable surtout par la variété de sujets traités et par le sentiment littéraire qui anime les détails aussi bien que l'ensemble.

Tous les morceaux n'ont pas la même importance : plusieurs ne font que continuer des communications précédemment commencées; mais cinq ou six morceaux originaux forment le fonds solide des travaux de l'année et ont droit à une mention spéciale.

Telle est une étude austère et savante de M. Bertauld, sénateur et maire de Caen, qui analyse et juge un livre de Herbert Spencer, sur la philosophie sociale.

Tel est aussi un travail de fine et patiente érudition où M. Joly fait l'histoire de deux fables de La Fontaine, *Les animaux malades de la peste* et *La laitière et le pot au lait.*

Tel encore est un mémoire de M. Cauvet, intitulé : *Un recteur à la fin du XVIIIe siècle*, contenant de curieux détails sur les usages de l'Université à cette époque.

M. Campion a continué son tableau des fêtes nationales célébrées à Caen pendant la Révolution. L'auteur a dû compulser des documents très-nombreux, mais il les a réduits aux limites du goût, et il a trouvé le moyen d'être complet en abrégeant.

Une dissertation piquante de M. de Charencey sur la symbolique romaine, et les couleurs affectées aux cochers du cirque; — quelques renseignements fournis par M. Tessier, d'après des docu-

Digitized by Google

ments inédits, sur les relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin; — des doutes énoncés par M. Denis sur l'authenticité de quelques vers d'Épicharme; — une question de réforme musicale, examinée par M. Jules Carlez, à propos du chant de Guillaume de Fécamp; — une biographie de Claude Lepelletier, par M. Desdevises du Dezert; — l'histoire agréable d'une épigramme lancée contre Mazarin, par Quillet, auteur de la *Callipédie*, et transformée en éloge par l'auteur, qu'avait séduit une largesse tardive du cardinal; — quelques savants détails donnés par M. Caillemer, sur le prix des denrées alimentaires à Athènes; — enfin le compte rendu d'une fête de famille, dont M. Travers, secrétaire de l'Académie pendant trente-huit ans, fut le héros, — complètent, avec deux sérieuses études sur des questions de haute physique, recommandées par les noms de MM. du Moncel et Neyreneuf, ce volume digne de figurer à côté de ses aînés.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

Tome XVII.

(Séance du 3 décembre 1877.)

Le discours de réception et les rapports de plusieurs commissions de l'Académie, sur des ouvrages offerts et sur des concours, tiennent une grande place dans ce volume. Ces brèves communications ont leur intérêt, et plusieurs contiennent des vues élevées et utiles. Les procédés de l'intelligence humaine, l'esprit d'association au moyen âge, les spéculations philosophiques de Maine de Biran, les théories logiques de Condillac, la vie et les écrits d'un éminent magistrat, M. Gilardin, nous offrent une série d'études plutôt indiquées qu'approfondies.

Les mémoires originaux sont en petit nombre, mais non sans valeur.

M. Desjardins, dans trois études successives, plus archéologiques qu'historiques, mêlées cependant de considérations empruntées à l'histoire, passe en revue trois grandes cités italiennes, Ravenne, Florence et Venise.

Il y a un attrait de nouveauté dans le récit émouvant intitulé

Digitized by Google

l'Archimandrite, dans lequel M. Yéméniz raconte un épisode des guerres de l'indépendance grecque.

M. Morin-Pons donne un souvenir à Jeanne Terrail, fille de Bayard, que le Dauphiné s'honore d'avoir vu naître. Il convient que le sujet a peu d'importance, mais le nom du *Chevalier sans peur et sans reproche* protége et ennoblit la mémoire de ses descendants.

Je me reprocherais d'oublier la part faite à la philologie dans une dissertation de peu d'étendue, mais qui fait honneur au goût de M. Hignard, professeur à la Faculté des lettres. Il s'agit de quelques vers de la dixième satire d'Horace, que M. Hignard, d'accord avec un savant allemand, M. Wilhelm Teuffel, restitue ingénieusement.

THÉRY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Année 1875.

(Séance du 3 décembre 1877.)

L'archéologie occupe une grande place dans les travaux de l'Académie du Gard. Comment habiter une ville, une région pleine des souvenirs de l'antiquité, sans éprouver la tentation fréquente d'accroître, par des recherches sérieuses, un trésor scientifique qui ne semble pas près d'être épuisé? Aussi ne serons-nous pas surpris de voir près 300 de pages du présent volume consacrées à ce genre d'études, par quatre membres zélés de l'Académie : MM. Pelon, Aurès, Jeanjean, Germer-Durand.

Les sciences physiques et médicales revendiquent environ 200 pages; nous ne pouvons que les mentionner ici.

Enfin, en défalquant de ce volume considérable un rapport sur un concours, trois notices nécrologiques, deux articles sur le centenaire de Michel-Ange, et sur les œuvres de Scheffer et Decamps, enfin, quelques dispositions réglementaires, il nous reste à peu près 150 pages qui se recommandent plus spécialement à notre attention.

Si nous mesurons chaque mémoire, comme il est juste de le faire, à la qualité, et non à l'étendue, nous y reconnaîtrons des mérites sérieux.

M. de Grisy, dont j'ai déjà eu l'occasion de signaler l'ingénieuse

Digitized by Google

collaboration, nous entretient de Bourdaloue, qu'il appelle *le sermon fait homme et soumis aux règles d'un art savant*, et, plus loin, *le plus classique de nos orateurs chrétiens*. A ce propos, il retrace rapidement l'histoire de la prédication en France, et de cette étude impartiale, il déduit les titres de Bourdaloue à notre admiration. C'est un travail exact et délicat tout ensemble.

Il y a de l'érudition et de l'esprit, mais peut-être un peu d'arbitraire, dans les pages où M. de Grisy rapproche le satirique romain Lucilius de notre Béranger. Les points de comparaison sont insuffisants, mais ce sont deux études dont chacune, prise à part, ne manque ni de verve ni de saveur.

Le contingent de la poésie se compose de quelques traductions en vers, parmi lesquelles nous distinguerons celle qu'a donnée M. Pelon de la légende allemande du *Chasseur noir* et de plusieurs essais en langue provençale.

Vingt pages ont été consacrées par M. Bolze, juge au tribunal de Nimes, à l'analyse du livre remarquable de M. Fouillée sur la liberté et le déterminisme. C'est une tentative nouvelle de concilier la liberté avec la nécessité, sujet difficile, qui a occupé et embarrassé le génie de saint Augustin et de Bossuet. M. Fouillée, il le déclare lui-même, n'a pas résolu la question, mais il en a réduit les difficultés, et son ouvrage fait autorité parmi les penseurs sérieux. M. Bolze en fait bien comprendre l'harmonie, et surtout la tendance, favorable à la liberté morale, condition indispensable de l'accomplissement du devoir.

THÉRY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

4e série, t. X, année 1875. Angoulême, 1876, 1 vol. in-8° de LXVIII-482 pages.

(Séance du 3 décembre 1877.)

Le volume publié en 1876 par la Société de la Charente ne contient pas de travail d'aussi longue haleine que celui consacré dans le volume précédent par M. Audiat à Nicolas Pasquier. Les mémoires qui y sont insérés n'en sont pas moins intéressants et méritent d'être signalés au Comité.

Digitized by Google

M. l'abbé Maratu, doyen de Montmoreau, s'est proposé de tirer de l'obscurité la vie d'un cardinal angoumoisin, qui joua un rôle considérable au XIVe siècle, *Guillaume de Noellet*. La gloire du cardinal de Saint-Ange n'a pas été sans tache. Il eut le malheur de mourir dans les bras du grand schisme d'Occident, qu'il avait contribué à former. L'histoire, en le condamnant, ne saurait toutefois se refuser à lui accorder les circonstances atténuantes, auxquelles lui donnent droit et des services réels rendus au Saint-Siége, notamment lorsque envoyé, à Constantinople, en 1366, par Urbain V, il y négocia l'union trop éphémère des Églises d'Orient et d'Occident, et les conjonctures critiques par lesquelles il eut à passer en 1375, d'abord comme légat à Bologne, dont les habitants révoltés le condamnèrent peut-être à la captivité, certainement à l'exil, puis, en 1378, à Rome, où l'effervescence populaire imposa au conclave terrifié le choix du successeur de Grégoire XI. Retiré à Agnani avec les autres cardinaux, Noellet concourut à l'élection de l'antipape Clément VII (Robert de Genève), et retourna avec lui à Avignon. Il y mourut le 4 juillet 1394, faisant au chapitre de la cathédrale d'Angoulême une part assez large dans son testament. Pour composer sa notice, M. l'abbé Maratu n'a pas hésité à recourir aux sources et y a fait de nombreux et utiles emprunts. Il reproduit parmi ses pièces justificatives un document curieux, que lui a fourni le manuscrit latin 11745 de la Bibliothèque nationale : c'est la déposition faite le 16 mai 1380, par le cardinal de Noellet, devant les commissaires envoyés par le roi Jean de Transtamare, pour s'enquérir des droits des deux prétendants à la tiare. On sait que cette enquête aboutit à la reconnaissance de Clément VII par le royaume de Castille.

M. P. de Lacroix a donné une très-complète et intéressante monographie du *château de Bouteville*. Les destinées de ce château fort, élevé, vraisemblablement pour arrêter les incursions des Normands, sur l'emplacement d'une ancienne villa romaine, se sont trouvées étroitement liées à celles du comté d'Angoulême. Il avait été porté dans la maison des Taillefer, par le mariage de Pétronille, fille de Maynard dit le Riche, seigneur d'Archiac, et d'Ildegarde, fondatrice de l'église de Bouteville (vers 1021), et fut la résidence de la plupart des comtes. Lorsque l'héritage de Hugues de Lusignan eut été plus ou moins volontairement dévolu à Philippe le Bel, il passa avec l'Angoumois d'abord aux mains de Jeanne de Navarre, com-

Digitized by Google

tesse d'Évreux, puis de Jean, duc de Berry, puis enfin de Louis de France, duc d'Orléans, dont les descendants le possédèrent jusqu'à François Ier. Pendant la guerre de Cent ans, l'importante position de Bouteville fut chaudement disputée par les Français et les Anglais, et servit longtemps à ces derniers d'inaccessible retraite. De même, au temps de la Ligue, catholiques et protestants l'occupèrent tour à tour, mais alors cette châtellenie avait cessé de faire partie du domaine royal. Des nécessités financières avaient obligé de l'aliéner comme tant d'autres terres à la même époque, sous faculté de rachat perpétuel. Le premier seigneur engagiste fut Claude de Montmorency-Fosseux, vice-amiral. Puis vinrent Galéas Pic, comte de la Mirandole (1550); Bernard de Béon du Massès (1593), qui, de concert avec Louise de Luxembourg sa seconde femme, bâtit sur les ruines des vieilles constructions du moyen âge une imposante et grandiose habitation de la Renaissance, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, mais menace à son tour de disparaître; enfin le marquis de Bruzac d'Hautefort (1726), acquéreur, tant du Trésor royal moyennant un supplément de finance, que des héritiers du marquis de Béon et de Bouteville, petit-fils de Bernard. Le duché d'Angoulême ayant été constitué par Louis XV, au mois d'octobre 1773, en apanage au comte d'Artois, celui-ci se fit autoriser par lettres de mars 1786, à rentrer dans l'engagement de Bouteville et y rentra, en effet, vers 1788. Bien que cette seigneurie n'eût appartenu que peu d'années, dans le cours du XVIe siècle, à la maison de Montmorency, une des branches de cette illustre maison en avait retenu le nom, qu'elle porta non sans éclat, et à partir de 1736 on trouve même Paul-Sigismond de Luxembourg-Montmorency, se qualifiant duc de Bouteville. Toutefois, ce n'était pas sur le bourg angoumoisin, dont nous nous occupons, mais bien sur la terre de Châtillon-sur-Loing, dans le Gâtinais orléanais, qu'était assis le titre ducal, aux termes de lettres royales du mois de mars de ladite année 1736.

Le volume de 1875 contient trois autres mémoires de M. de Lacroix, savoir :

Une étude biographique et littéraire sur un poëte originaire de Cognac, lequel se trouva activement mêlé à la grande controverse de Balzac et du Père Goulu et dont les odes, les madrigaux et les sonnets eurent au XVIIe siècle leur heure de vogue et de célébrité : *Pierre Bernard de Javerzac.*

Digitized by Google

Les gouverneurs de l'Angoumois, qui tous, depuis l'évêque de Beauvais, Jean de Marigny, premier représentant de l'autorité royale dans cette contrée au XIVe siècle, jusqu'au duc d'Uzès, titulaire en 1789, furent de grands personnages, parmi lesquels figurent les maréchaux d'Audenham et de Sancerre, Guy et Francois de la Rochefoucauld, et le duc d'Épernon, le dernier qui exerça dans son gouvernement des pouvoirs égaux, par l'importance et l'étendue, à ceux mêmes des grands vassaux de l'âge féodal.

Les gouverneurs de Cognac, presque aussi illustres que ceux de l'Angoumois. Châtellenie longtemps indépendante, puis réunie au comté d'Angoulême, la ville de Cognac était réputée place forte dès le XIIIe siècle. Elle fut au XVe la résidence de Jean, puis de Charles d'Orléans, et eut cet heur de voir, le 12 septembre 1494, naître dans ses murs le prince qui devait plus tard s'asseoir sur le trône de France sous le nom de François Ier. Le comte d'Aubigné, frère de Mme de Maintenon, avait la charge de gouverneur de Cognac en 1678. La duchesse de Berry l'acheta en 1617 pour en gratifier son favori Rions. Celui-ci eut pour successeur le maréchal de Richelieu. Enfin, au mois de juin 1750, le comte, depuis duc de La Vauguyon, l'austère gouverneur du Dauphin, fils de Louis XV, en recevait à son tour les provisions.

Nous devons citer encore :

La description, par Mgr Barbier de Montault, d'*une prison conventuelle* découverte à Loudun, dans l'ancien couvent des Carmes;

Une note de l'abbé Poulbrière sur le *Prieuré de Saint-Jean de Montcalm*, au diocèse de Tulle, dépendant de l'abbaye de la Couronne en Angoumois;

Les Assemblées des protestants au désert dans l'élection de Cognac, après la révocation de l'édit de Nantes, d'après les archives de la Charente-Inférieure, par M. Meschinet de Richemond ;

Un travail de M. Babinet de Rencogne, président, qui répond au même ordre d'idées : l'analyse d'*un registre de l'état civil de la paroisse de Houlettes* (mars 1600-novembre 1670);

Enfin des notes sur l'histoire et les origines de l'*Artillerie française*, par M. Émile Biais.

Comme en 1874, la Société de la Charente a eu l'heureuse pensée de donner place dans son recueil à la reproduction d'opuscules rarissimes, publiés aux siècles derniers par des écrivains de l'Angoumois.

Digitized by Google

Telles sont : *l'Oraison de François de Némond*, *Angoumoisin*, prononcée à Poitiers (à Poitiers, par les de Marnefs et Bouchets frères, 1555), et *la Touvre*, poëme de Mathurin Martin, conseiller au présidial d'Angoulême (à Angoulême, par Claude Rezé, imprimeur du Roy et de la ville, 1635).

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

4e série, t. II, 1876.

(Séance du 3 décembre 1877.)

Il n'y a dans ce volume aucun sujet d'histoire ou d'archéologie. En dehors des matières scientifiques et industrielles qui le remplissent presque entièrement, il ne contient que quelques mémoires relatifs à l'économie politique, au droit et à l'administration, et un article de critique littéraire. Et encore ce dernier se rapporte-t-il à la littérature contemporaine et étrangère. C'est une appréciation, accompagnée de renseignements biographiques, des œuvres du poëte américain Henry Wadsworth Longfellow, par M. Louis Dépret. Il n'entre pas dans les attributions du Comité d'analyser des travaux de cette nature. Nous nous contenterons également, pour la même raison, de mentionner, sans nous y arrêter, les mémoires dont nous avons parlé :

1° *État de la science économique; — son influence sur la paix sociale*, par M. Telliez;

2° *Comment la France a supporté les charges de la guerre de 1870-1871*, par le même.

3° *Statistique du paupérisme et des secours publics à Lille*, par M. Houzé de l'Aulnoit;

4° *Observations pratiques sur l'application de différents articles du Code pénal en matière correctionnelle, et sur les modifications à apporter au régime des amendes*, par M. Casati.

Nous ajouterons à ces mentions une pièce de vers de M. Deletombe, intitulée : *La sœur de lait à Paris;* une notice de M. l'abbé

Digitized by Google

Dehaisne sur la vie et les travaux de M. E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut, notre savant et regretté collègue du Comité, qui a laissé de nombreuses et importantes publications sur l'histoire et l'archéologie du nord de la France et sur la musique du moyen âge; enfin, le compte rendu des travaux de la Société de Lille, présenté en séance solennelle le 26 décembre 1875. Nous avons remarqué, dans ce compte rendu, à l'occasion du rapport de M. Houzé de l'Aulnoit sur les résultats des concours de la Société de Lille, qu'une médaille d'argent avait été décernée à M. Jennepin, instituteur, pour une histoire de Cousolre, commune de l'arrondissement d'Avesnes, pour laquelle l'auteur a puisé de précieux renseignements dans les pièces provenant du chapitre de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, des archives départementales du Nord et des archives de Mons.

Nous désirons que la Société de Lille, qui publie d'estimables travaux sur les sciences, puisse, dans les volumes suivants, donner un peu plus de place aux recherches d'histoire locale.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

T. III à VI, 1873 à 1876.

(Séance du 3 décembre 1877.)

Le tome VI des *Mémoires* de cette Société ayant été renvoyé à notre examen sans que nous ayons eu antérieurement communication des tomes III, IV et V, nous avons cru devoir, afin d'éviter une lacune dans nos comptes rendus de ses publications[1], prendre connaissance de ces trois derniers volumes, en même temps que du VIe, et en indiquer le contenu.

M. Servais y a poursuivi ses études historiques sur le Barrois. Nous ne parlerons pas de son mémoire (t. III) sur *le règne du cardinal duc de Bar en 1420*, qui a été communiqué à la réunion annuelle de la Sorbonne en 1873. Le tome VI renferme un nou-

[1] Voy. le compte rendu des tomes I et II dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VIII, p. 35.

Digitized by Google

veau mémoire du même membre sur *le règne de René Ier, année 1429*. C'est moins un récit qu'une suite de notes sur les événements survenus cette année-là dans le Barrois, qui se trouvait alors dans une situation assez perplexe à cause de la guerre entre la France et l'Angleterre. Cependant, après la délivrance d'Orléans, le duc de Bar se prononça ouvertement pour Charles VII et partit pour la France avec un corps de troupes. Plusieurs historiens affirment qu'il assista au sacre du roi à Reims. M. Servais n'est pas de cet avis. Sans pouvoir préciser à quel moment et à quel endroit ce prince rejoignit Charles VII, il a lieu de supposer, d'après certains témoignages, que ce fut à Château-Thierry. Mais il a constaté qu'il prit part à la campagne entreprise dans les environs de Senlis et qui se termina au mois de septembre. A cette occasion, M. Servais est entré dans des détails qui n'offrent rien de nouveau, et qu'il aurait pu supprimer sans inconvénient, sur le départ de Jeanne d'Arc pour la France, sur son escorte, sur son itinéraire, sur sa réception à Chinon et son arrivée à Orléans. Il a peut-être également donné trop de développement à quelques faits sans importance. Toutefois, ses consciencieuses recherches, bien que la mise en œuvre des documents laisse à désirer, auront pour résultat de jeter quelque jour sur certaines parties de l'histoire du Barrois.

M. le docteur Baillot, qui avait publié dans le tome II des *Mémoires de la Société de Bar-le-Duc* la première partie d'une notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse, en a donné la deuxième partie dans le tome III. Cette deuxième partie traite des anciens établissements ouverts à l'indigence, dont la plupart n'existent plus aujourd'hui. M. le docteur Baillot en a recueilli les souvenirs, et a fait connaître, autant qu'il lui a été possible, leurs origines, leurs transformations successives, l'époque et les circonstances de leur disparition. Il y a joint des renseignements particuliers sur les léproseries et sur les lépreux, sur le caractère de leur maladie, sur les soins hygiéniques et les mesures de rigueur dont ils étaient l'objet. Quelques pièces justificatives, mais qui ne remontent pas au delà du XVIIIe siècle ou au milieu du XVIIe, servent d'appendice à son travail.

Nous trouvons encore dans les tomes V et VI une notice intéressante de M. le docteur Baillot sur l'*hospice de Bar-le-Duc*.

Digitized by Google

Des trois établissements de bienfaisance que cette ville possédait anciennement : la Maison-Dieu ou hôpital Saint-Denis, le Béguinage ou petit couvent et la maison de Charité, il ne reste aujourd'hui que l'hôpital, qui réunit à ses attributions celles d'un hospice et d'un orphelinat de jeunes filles, et une école départementale d'accouchements.

Après avoir décrit la disposition des bâtiments et exposé succinctement l'état actuel du personnel et des ressources de l'établissement, M. le docteur Baillot en a retracé l'historique. Il n'a trouvé aucun document précis sur sa fondation ou sur ses commencements.

La direction, qui en avait été d'abord confiée au prieur de Notre-Dame, avec le titre de maître-gouverneur, et à deux religieux du prieuré, fut transférée, en 1385, par ordre du duc Robert, aux religieux de Saint-Antoine en Viennois. Ceux-ci en furent dépossédés, à leur tour, en 1559, et l'administration en fut placée sous la surveillance de la Chambre des comptes, qui, après de longues années pleines de difficultés de toutes sortes, demanda, en 1716, à la congrégation des sœurs de Saint-Charles de la ville de Nancy de lui envoyer des sœurs pour le service de son Hôtel-Dieu. Le nombre de ces sœurs, qui sont encore aujourd'hui chargées du soin des malades, a été porté successivement à douze.

L'hospice de Bar, comme tous les établissements de bienfaisance, eut beaucoup à souffrir de la Révolution de 1789; ses propriétés furent saisies, et une partie de ses ressources confisquées. Il n'exista guère que de nom pendant plusieurs années. C'est seulement en 1802 et 1803 qu'il se releva, et qu'il ressentit les effets des mesures réparatrices prises par le gouvernement de cette époque.

Dans le cours de cet historique, M. Baillot a relaté soigneusement tous les incidents, toutes les particularités qui se rattachent au passé de l'hospice de Bar. C'est ainsi qu'il signale, entre autres, l'arrivée en 1636, dans la Lorraine et le Barrois, de saint Vincent de Paul dans un temps d'épidémie, de famine et de misère, et les services qu'il rendit alors à la ville de Bar par l'intervention de ses missionnaires, par son dévouement et sa charité. Il n'a rien omis, d'autre part, de tout ce qui concerne l'organisation et l'administration de l'hospice pendant les différentes phases de son existence, l'état de ses revenus, les legs ou donations qui lui furent attribués,

Digitized by Google

les noms de ses bienfaiteurs, de ses médecins, de ses directeurs, des chirurgiens et aumôniers. Cette note, détaillée et complète, est suivie, comme la précédente, de pièces justificatives dont plusieurs de dates plus anciennes.

Le tome IV contient un autre mémoire, du même membre de la Société, sur la *mendicité et l'inefficacité des mesures, tant anciennes que modernes, prises pour la combattre.* Mais cette question, sauf un petit nombre de faits locaux, ayant été traitée à un point de vue général, nous nous bornons à en faire mention.

Nous mentionnerons également, sans nous y arrêter : 1° deux articles très-courts (t. IV) de M. Auguste Nicolas, conservateur de la bibliothèque de Bar-le-Duc, l'un sur *Renaud de Bar, 69e évêque de Metz*, l'autre sur *la formation de la garde nationale de Bar-le-Duc et la fête de la Fédération sur le mont de Frumières, le 24 mai 1790;*

2° Un récit du *siége de Saint-Dizier, en 1544*, par M. l'abbé Fourot, professeur de rhétorique au lycée de cette ville.

Nous ne pouvons que féliciter M. Bonnabelle des recherches persévérantes auxquelles il se livre sur l'histoire des communes du département de la Meuse. Nous avons lu dans les tomes III, IV et V ses trois notices sur le bourg d'Ancerville, sur Euville et ses seigneurs, et sur la ville de Stenay, et nous y avons remarqué principalement cette dernière, à laquelle il a donné plus d'étendue qu'aux deux autres, en raison de l'importance historique de Stenay. Cette ville, dont l'origine est très-ancienne, a été, en effet, à plusieurs reprises, le théâtre d'événements notables. Résidence des rois d'Austrasie au VIe siècle; en butte aux ravages des Normands pendant le IXe; possédée tantôt par les ducs de Luxembourg, tantôt par ceux de Lorraine; assiégée et prise en 1591, sous Henri IV, par Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne; reprise en 1593, par le duc de Lorraine Charles III; tombée, en 1632, au pouvoir de Louis XIII, qui la donna en propriété à Louis de Bourbon, prince de Condé, elle fut de nouveau assiégée et prise, pendant les guerres de la Fronde, par le maréchal Fabert, en présence de Louis XIV. En 1792, investie par l'armée autrichienne, elle lui opposa une vigoureuse résistance. Elle eut aussi à supporter, pendant la récente occupation allemande, beaucoup de persécutions, de réquisitions et d'exactions; les troupes ennemies y firent un séjour de trente-quatre mois. Aux notions historiques et

Digitized by Google

biographiques M. Bonnabelle a ajouté de nombreux renseignements statistiques sur Stenay.

En terminant ce rapport, nous signalerons au Comité (t. V) une *chronique concernant le prieuré de Breuil*, manuscrit inédit du milieu du XVIIe siècle, appartenant à M. Dumont, vice-président honoraire du tribunal à Saint-Mihiel, et auteur de plusieurs publications relatives à l'histoire de la Lorraine, qui a bien voulu le communiquer à M. Jacob, archiviste adjoint et conservateur du musée de Bar-le-Duc, et en autoriser l'impression dans les *Mémoires* de la Société. Ce manuscrit est intitulé : *Mémoire des choses les plus mémorables du prieuré de Breuil*, et comprend la relation écrite au jour le jour, par un moine du prieuré, Dom Jean Picart, des épisodes militaires qui eurent lieu à Commercy et dans les environs, de 1649 à 1653, pendant les hostilités entre les troupes de Condé, allié de Charles IV, et celles de Turenne. Cette relation, qui ne touche d'ailleurs qu'à des faits secondaires, est surtout curieuse par la fidélité et la naïveté avec lesquelles l'auteur rapporte ce qui se passe sous ses yeux, sans prendre parti pour ou contre aucun des belligérants, sans s'inquiéter de leurs succès et de leurs revers, et avec l'unique préoccupation de sauvegarder les intérêts matériels et pécuniaires de son couvent.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

T. XXIV, II de la 2e série.

(Séance du 3 décembre 1877.)

Un seul travail remplit tout ce volume de 400 pages : celui de M. Louis Guibert sur la *Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*. Encore n'avons-nous là que la seconde partie et la fin de cette étude. L'œuvre de M. Guibert est le résultat d'un consciencieux labeur et nous ne voyons pas que le jeune savant ait négligé de remonter à aucune source. Il a longuement travaillé aux Archives nationales, voire même à celles du Ministère des affaires étrangères; mais c'est dans les archives départementales de la Haute-Vienne qu'il a trouvé les plus abondants et les meilleurs éléments de son livre. Le sujet qu'il a traité est des plus brûlants. Il

Digitized by Google

s'agit de cette fameuse Commission des réguliers qui a sécularisé au siècle dernier tant d'établissements monastiques; il s'agit surtout de la lutte entre l'évêque de Limoges, Mgr d'Argentré, qui poursuivait ardemment la destruction de Grandmont, et le dernier général de l'ordre grandmontain, M. de la Maison-Rouge, qui défendit héroïquement et jusqu'à la mort les intérêts de l'institut de Saint-Étienne. Le récit de cette lutte est des plus animés, et toute cette histoire est vivante. Le livre est bien composé et bien écrit, M. Guibert a fait là un des travaux qui honorent le plus l'érudition provinciale. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à prendre parti entre les deux camps adverses qui se sont disputé Grandmont; mais tout le monde s'accordera à voir dans la suppression de tant d'ordres religieux un des symptômes les plus intéressants de l'esprit du XVIIIe siècle, un des prodromes les plus curieux de la Révolution française. Ajoutons ici un dernier renseignement. M. Gerin a publié sur la Commission des réguliers, dans la *Revue des questions historiques*, deux articles considérables que le travail de M. Guibert complète fort heureusement.

LÉON GAUTIER,

Membre du Comité.

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DOCUMENTS SUR LE FOREZ, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE LA DIANA.

T. III, 1876, in-8°.

(Séance du 3 décembre 1877.)

La Société de la Diana continue à se maintenir au nombre des associations scientifiques de province qui donnent des travaux utiles sur l'histoire locale. Dans ce volume, nous trouvons la suite des recherches inédites de feu Auguste Bernard sur l'*Histoire territoriale du Lyonnais*. L'auteur traite de la constitution distincte des comtés de Lyon et de Forez et de leurs agrandissements successifs aux dépens des provinces voisines; de l'origine des sires de Beaujeu, de la formation et de la constitution politique du Beaujolais; de l'origine et de la constitution politique du Franc-Lyonnais, de la Bresse et de la Dombes. Nous n'avons pas à insister sur l'importance et la critique des travaux de Bernard; s'il pèche un peu pour la clarté dans l'exposition et dans le résumé de sa discussion, il fait preuve

Digitized by Google

d'une érudition complète. On peut affirmer que les questions d'origines sont présentées sous un jour nouveau et permettent de rectifier bon nombre d'erreurs qui faisaient loi jusqu'à lui.

M. Vincent Durand s'est attaché à interpréter un passage de la *Notice des dignités de l'Empire*, et conteste l'opinion exposée par Bœcking, p. 1142 et suiv., à propos de la mention du *Præfectus Sarmatarum gentilium per tractum Rodunensem et Alaunorum*. C'est ainsi que Bœcking lit une ligne sur laquelle les manuscrits présentent de notables variantes, proposant d'y voir un *tractus* s'étendant entre Roanne et Saint-Paulien, capitale des Vellaves : il s'appuie sur le manuscrit de Vienne : *tractum Rodunensem et Alaunorum* et suppose que le copiste a oublié la première syllabe du dernier mot qui devait être *Velaunorum*. M. V. Durand fait remarquer que l'ethnique des anciens habitants du Velay est *Vellavi* et non *Vellauni;* que, dans cette partie de la Notice, semblent groupés les corps d'armée du nord-est de la Gaule et qu'en s'appuyant sur le manuscrit de Paris: *tractum Rodunensem et Alaunorum*, il serait plus plausible de rectifier ainsi ce texte obscur : *tractum Virodunensem et Catalaunorum*. Cette interprétation mérite d'être prise en considération et ne manquera pas d'être l'objet d'une étude attentive par la Commission de la topographie des Gaules.

M. A. Barban a réuni plusieurs textes qui font connaître ce qu'étaient l'hôtel et le parc des comtes de Forez, à Montbrison. M. A. Vachy publie le compte des dépenses faites en 1350 pour abattre le château de Nervieu près de Feurs et la maison forte de Foris près de Montbrison, appartenant alors à Aimar de Roussillon, coupable d'avoir maltraité deux Lyonnais : ce compte, rédigé en français, est un exemple curieux du langage vulgaire parlé au milieu du XIVe siècle en Forez. M. Vachy donne ensuite un acte de 1295 relatif au prieuré d'Estivareilles, et M. Testenoire-Lafayette, une sentence datée du 28 janvier 1453, fournissant des détails sur la succession d'un archevêque de Lyon.

A. DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.

T. XI, 3e série, 4e livraison, 1876, in-4°.

(Séance du 3 décembre 1877.)

Après une étude de l'histoire de la ville de Toulouse sous le règne d'Alphonse-Jourdain, dans laquelle M. H. de Crazannes résume la vie de ce comte, les institutions, les monuments et la numismatique de cette ville, M. Louis Rioult de Neuville s'attache à faire connaître la féodalité française. Partant de ce principe que la féodalité n'a pas pu être un système uniforme, adapté aux groupes de populations soumises aux influences les plus diverses, il partage la France en trois régions, midi, centre et nord-ouest, et trace les traits les plus saillants qui lui semblent caractériser le type féodal de chacun de ces groupes. Dans le midi, il signale la seigneurie directe procédant de l'ancienne propriété gallo-romaine, et la haute justice formée de démembrements du domaine public; dans le centre et dans l'est, la seigneurie justicière, née du changement apporté dans la société gauloise par la conquête romaine et aggravée encore par la dissolution de l'empire carolingien; dans le nord et le nord-ouest, la dépopulation aurait eu pour résultat de favoriser l'influence des Francs qui, pour ramener les habitants dispersés, auraient jeté les fondements d'une féodalité beaucoup plus douce et dans laquelle les personnes ne subissaient pas les rigueurs imposées aux classes inférieures dans les autres provinces de la France. Le travail de M. Rioult de Neuville, par le fait, est le canevas d'un livre à faire; c'est en s'appuyant sur des textes et des faits qu'il pourra établir son système dans lequel on n'a pas de peine à apercevoir des idées neuves et qui méritent d'être traitées avec plus de détails que dans une simple conférence.

La prise de possession de la maison du Temple de Toulouse par les Johannites a fourni à M. A. du Bourg l'occasion de publier un document intéressant : c'est l'inventaire du mobilier de la chapelle et de l'habitation du maître ou précepteur. Jusqu'à ce jour les inventaires des maisons du Temple qui ont été publiés ne concernent que des préceptoreries peu importantes et, par conséquent, pourvues d'un mobilier assez modeste; la maison de Toulouse avait une véritable chapelle. Nous devons regretter que M. du Bourg n'ait pas

Digitized by Google

cru devoir résumer dans le même mémoire tous les faits archéologiques qui se rattachent au Temple de cette ville.

Nous ne devons pas passer sous silence la notice biographique consacrée par M. Cl. Compayre à Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Eustache de Beaumarchais est un type curieux de ces personnages à la fois administrateurs et guerriers, qui savaient maintenir l'ordre et faire respecter leurs souverains à une époque où chacun, dans son propre intérêt, suivait une voie parfaitement opposée. — M. V. Fons, d'après des textes originaux, a rappelé les honneurs funèbres rendus aux dauphins de France, à Toulouse, dans le XVIIIe siècle.

A. de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

T. VI, 1876.

(Séance du 12 novembre 1877.)

L'histoire de la cathédrale de Chartres, la description des sculptures de ce spendide monument, leur interprétation, les recherches sur les maîtres qui ont coopéré à l'édification et à la décoration de ce vaste ensemble, font encore le principal objet des travaux des membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir publiés dans le VIe volume de ses mémoires; telles sont les études sur le portail royal par M. l'abbé Hénault; telles encore celles sur la cathédrale et ses maîtres de l'Œuvre par M. Ad. Lecocq, et les notices du même auteur sur les enseignes de pèlerinages et les chemisettes de Notre-Dame de-Chartres.

Prenant son point de départ dans l'assertion de M. l'abbé Bulteau qui dans sa *Description de la cathédrale* croit retrouver l'ascension de Jésus-Christ dans le sujet du tympan de la porte latérale de gauche à l'ouest, et dans l'opinion d'autres archéologues qui l'ont regardé comme la descente aux limbes, M. l'abbé Hénault a entendu démontrer que la scène en question représente le dernier avénement du Christ ou les préliminaires du jugement.

Le tympan ou fronton qui surmonte la porte latérale située à la gauche de l'observateur, dit M. l'abbé Hénault après avoir donné une description largement imagée du portail de l'ouest, des grandes statues qui se dressent aux parois des trois baies ainsi que des chapiteaux des colonnes, est divisé en trois compartiments comme celui de la porte correspondante du côté droit. Dans la partie supérieure qui occupe la plus grande dimension, on remarque l'image de Jésus-Christ debout sur une forme ondulée qui se recourbe sous ses pieds et remonte de chaque côté jusqu'au-dessous de la ceinture. Il lève la main droite et tient la gauche abaissée. Il est accompagné de deux anges dont l'un a les bras étendus et l'autre au contraire

Digitized by Google

les ramène sur sa poitrine. Toute cette partie du tympan était autrefois encadrée d'une bordure de nuages.

Le compartiment de milieu est rempli par quatre anges émergeant des nuages et descendant visiblement du ciel vers la terre; leur attitude ne laisse aucun doute à l'auteur sur la mission qu'ils remplissent : ce sont des messagers célestes envoyés aux mortels.

Dans la zone inférieure, des personnages assis, aux pieds nus, des apôtres probablement, répondent à cet appel des anges; le visage tourné vers le ciel, ils tiennent des livres ou des banderoles; leur physionomie exprime la paix et l'allégresse.

Tel est l'ensemble qui, suivant M. l'abbé Hénault, représenterait non plus l'ascension, non plus la descente aux limbes, mais bien le dernier avénement du Christ ou l'appel du Jugement général.

Le sujet ne saurait représenter la descente aux limbes, parce que, au dire de l'auteur du mémoire, il n'existe aucun passage des Saintes Écritures donnant la description de cette visite mystérieuse qu'il aurait fallu inventer pour la reproduire, et que les artistes du XIIe siècle étaient très-sobres de conceptions imaginaires quand ils retraçaient avec le ciseau le symbole catholique; — puis encore, ce mystère de la vie du Fils de Dieu est trop secondaire pour que l'artiste chrétien lui ait consacré une place aussi considérable.

L'opinion qui a fait voir dans ce tympan le sujet de l'ascension n'est pas plus acceptable aux yeux de M. l'abbé Hénault. D'abord, la sculpture ne serait pas la reproduction exacte du texte des Actes des apôtres où l'auteur sacré raconte la scène imposante de l'ascension; mais comment expliquer en outre l'erreur qu'aurait commise l'artiste en plaçant aux côtés du Christ des anges ailés au lieu des deux hommes vêtus de blanc qui apparurent aux témoins de ce spectacle?

« Si d'un autre côté, dit M. l'abbé Hénault, l'on considère que, dans la description générale du portail, le Christ, précédé par les rois de Juda, ses ancêtres, et prédit par les prophètes, aux parois latérales des portes, est représenté dans sa vie publique sur les chapiteaux des colonnes et dans sa vie glorieuse au tympan de la porte centrale; que le sculpteur du XIIe siècle a consacré un tympan, celui de droite, à retracer le mystère de la naissance du Christ, ne paraît-il pas tout naturel qu'il ait destiné celui de gauche à la reproduction de son dernier avénement? »

On a prétendu aussi, ajoute l'auteur, que la partie supérieure

Digitized by Google

représenterait le fleuve de vie dont il est parlé dans le chapitre XXII de l'Apocalypse. Cette opinion était fondée sans nul doute sur la forme des ondulations sur lesquelles reposent les pieds du Christ, ondulations qui représenteraient un cours d'eau. Mais M. l'abbé Hénault fait observer, avec juste raison, que les ondulations, remontant de chaque côté de la figure principale jusqu'à la hauteur de la ceinture, ne peuvent représenter de l'eau qui ne saurait s'élever ainsi d'elle-même, mais bien des nuées qui entourent le Christ.

L'interprétation donnée par l'auteur du mémoire est-elle exacte? L'étude qu'il a faite de ces bas-reliefs, étude dans les détails de laquelle nous ne saurions le suivre et qui témoigne d'une véritable finesse d'observation, donne à son appréciation une grande vraisemblance à laquelle les textes des saints Évangiles apportent, il faut bien le reconnaître, un appui incontestable. M. l'abbé Hénault déclare d'ailleurs en terminant et avec une modestie fort appréciable qu'il n'a fait qu'essayer de démontrer une opinion qui lui paraît conforme à la vérité et que, si elle n'est pas reconnue pour exacte, il laisse à de plus érudits le mérite et l'honneur d'étudier plus à fond cette partie du portail occidental et de prononcer en dernier ressort sur le sens du sujet qu'elle représente.

Le sarcophage de marbre qui a été découvert à Salone en Dalmatie et qui remonte au IVe ou au Ve siècle a été décrit par M. Albert Dumont dans le tome III, 1872, des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*. C'est à propos de cet article et de l'appréciation qui a été faite de ce monument par l'auteur qui le qualifie de sarcophage chrétien, que M. Paul Durand publie dans le volume de la Société d'Eure-et-Loir dont nous avons à rendre compte une critique basée sur un nouvel examen des planches qui ont été publiées par la Société des antiquaires.

L'assertion de l'auteur, au dire de M. Paul Durand, ne reposerait sur aucune démonstration. Ce serait une affirmation positive, mais dénuée de preuves.

Le sarcophage de Salone ne présenterait aucun caractère chrétien, et M. Paul Durand, après avoir donné les motifs sur lesquels repose son appréciation, appelle le témoignage de l'auteur de *Rome souterraine*, M. de Rossi.

Mais voici qu'un post-scriptun daté du 30 juillet, trois mois après l'article critique de M. Paul Durand, annonce que M. de Rossi, dans

Digitized by Google

une lettre écrite de Rome, déclare être porté à regarder le sarcophage en question comme étant d'origine chrétienne.

Les *Mémoires de la Société d'Eure-et-Loir*, qui donnent l'article critique de M. Paul Durand et son post-scriptum, ne donnent pas la réponse de M. de Rossi confirmant l'appréciation de M. Albert Dumont. Il y a donc lieu d'attendre la publication de cette lettre.

Une découverte picturale et iconographique assez importante au point de vue de l'art et de l'histoire, dit M. Ad. Lecocq dans sa notice sur un portrait de Fulbert, eut lieu au mois de juin 1873 dans l'intérieur de l'église de Saint-Hilaire à Poitiers. Cette découverte est celle du portrait en pied du bienheureux Fulbert, évêque de Chartres, de 1007 à 1029, portrait qui semble avoir été peint à fresque au XIIe siècle et offre au-dessus de la tête nimbée du prélat une inscription qui fait connaître le personnage.

C'est en démolissant un mur postérieurement construit sous l'arcade inférieure du clocher, vers la partie de l'ouest, que l'on vit apparaître, çà et là, divers fragments de peinture à fresque, lesquels ornaient tout l'intrados de la voûte, ainsi que les pieds-droits.

M. de Longuemar, dans la description qu'il donne au *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1873, des diverses figures découvertes dans l'église de Saint-Hilaire, reproduit la physionomie du portrait de Fulbert, revêtu d'une robe longue que recouvre jusqu'à la hauteur des genoux un manteau d'évêque jeté sur les épaules. Le saint a la tête nue, les cheveux tonsurés et enveloppés d'un nimbe rouge ourlé d'un cercle blanc qu'entoure un autre cercle rouge foncé. Les bras et les mains ont disparu par l'effet du temps.

M. Ad. Lecocq a fait reproduire par la gravure l'épreuve photographique faite sur place ainsi que l'inscription qui surmonte la figure, mais ne donne aucune conclusion sur l'époque exacte de cette œuvre attribuée par les uns au XIe et par les autres au XIIIe siècle, si ce n'est à une époque plus récente encore. Il estime toutefois, en ayant égard au mode d'exécution et au style de l'image qui rappelle quelque peu les fresques de Saint-Savin publiées par Mérimée, que l'œuvre récemment découverte doit appartenir à la seconde moitié du XIIe siècle.

Tout le monde connaît les curieuses pièces coulées en plomb qui ont été trouvées dans le lit de la Seine lors de la reconstruction du

Digitized by Google

Petit-Pont, et qui ont été acquises par le musée de Cluny où elles occupent aujourd'hui toute une série de vitrines : médaillons, jetons de confrérie, enseignes de pèlerinage, insignes politiques, encriers, jouets d'enfants, objets de toute sorte et de toute forme.

Cette orfévrerie de bas aloi se fabriquait dans les boutiques existant sur le pont lui-même, boutiques qui ont disparu par suite d'écroulements répétés, et de nombreux spécimens ont été retrouvés dans les travaux de draguage, recueillis par M. Arthur Forgeais et cédés par lui à l'État. L'acquisition de ces pièces arracha alors à l'un de nos regrettés collègues, M. Didron aîné, quelques phrases acerbes publiées dans les *Annales archéologiques;* mais il y a tout lieu de croire que l'appréciation de M. Didron portait à faux, et qu'en taxant de *fausses laideurs* ces plombs dont l'intérêt ne peut être mis en discussion, il les confondait avec cette série d'ouvrages en même métal représentant des figures de papes, de saints évêques, de démons, éclos sous les doigts de faussaires aussi maladroits que peu expérimentés, qui ont été trouvés dans toutes les fouilles faites à cette époque pour les travaux de Paris et qu'y déterraient, sous les yeux mêmes du public, des compères avisés pour les colporter de boutique en boutique et les offrir aux collectionneurs novices. La collection des plombs historiés placée aujourd'hui à l'hôtel de Cluny se compose de plus de 3,000 pièces, toutes originales, toutes découvertes au même lieu et à la même époque et formant un ensemble aussi curieux au point de vue des mœurs qu'intéressant à celui d'une industrie en grand honneur au moyen âge et complétement disparue de nos jours.

D'ailleurs, comme le dit fort bien l'auteur de la notice insérée dans les *Mémoires de la Société d'Eure-et-Loir,* la meilleure réponse à la note de M. Didron aîné, note que nous nous abstenons de qualifier dans des termes aussi vifs que le fait M. Lecocq, était dans la découverte de curiosités absolument analogues rencontrées à Amiens, à Beauvais, à Chartres, etc.

Parmi les pièces dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, il en est qui intéressent plus particulièrement l'auteur de la notice : ce sont celles désignées sous le nom de *chemisettes* de Notre-Dame de Chartres. Ces objets se vendaient sur les degrés de l'église, et dès l'an 1390 nous trouvons trace des autorisations délivrées pour la vente de ces enseignes ou images *super gradus ecclesiæ.*

Cette vente des enseignes en plomb sur lesquelles se trouvait

Digitized by Google

figurée Notre-Dame de Chartres était, dans le principe, interdite aux marchands forains, mais plus tard un privilége spécial accordé par le chapitre, ainsi qu'en font foi des titres en date du 12 décembre 1519 et du 29 septembre 1548, donna à bail à certains titulaires le droit de vendre lesdites images, à l'exclusion de toute autre personne.

Un siècle plus tard, en 1672, les ordonnances du chapitre de Chartres font au contraire défense de « vente des chemises de Chartres et chappelets sous les portiques », et ces prescriptions se trouvent confirmées le 6 avril 1677 par une ordonnance du juge temporel du chapitre « faisant itérative défense à toutes sortes de personnes d'exposer en vente, ny vendre, sur lesdits degrés et sous les portiques de ladite église Notre-Dame, aucune marchandise que ce soit, ny mesme des chappelets, médailles, chemises de Chartres, images, ny autres choses de dévotion. »

Les images en plomb de Notre-Dame de Chartres sont nombreuses, et M. Lecocq en donne dans sa notice d'intéressants spécimens gravés d'après les pièces recueillies par M. Forgeais.

A partir du XVIe siècle, les images en plomb des tuniques de la Sainte Vierge furent remplacées par des pièces d'orfévrerie affectant la forme d'une chemise. Beaucoup de ces pièces existent encore et quelques-unes sont enrichies d'émaux et de pierreries. Il s'en vendait un grand nombre chaque année. Si l'on ajoute foi à l'assertion de Messire Charles Challine consignée dans ses *Recherches sur l'histoire de Chartres*, manuscrit original que possède l'auteur de la notice et qui a été écrit à la fin du XVIIe siècle, « il ne faut pas obmettre que la dévotion que non-seulement les Chartrains portent à cette sainte chemise, mais tous ceux qui, en quelque partie du monde qu'ils soient, en ont entendu parler, font un tel estat de la représentation qu'on en faict en cuivre, en argent et en or, qu'il s'en vend, tous les ans, une prodigieuse quantité par les orfebvres et par les aultres marchands de la ville de Chartres, et qu'elles se portent par toute la terre. Je puis assurer que moy seul en ay envoyé un grand nombre de douzaines à des commandeurs et à des chevaliers de Malte, qui les donnoient à leurs soldats et à tous ceux qui les servent, qui les estiment et qui croyent, les portant dévottement, avoir un bouclier assuré contre les mauvais accidents qui leur pourroient arriver. »

La sainte châsse de Notre-Dame de Chartres qui a été détruite

Digitized by Google

en 1792 et qui figurait un parallélogramme orné de deux pignons et ayant la forme d'un sarcophage placé sur un brancard décoré de fleurs de lis, portait les chemisettes de Chartres en émail blanc sur fond d'azur, et l'inventaire de l'église cathédrale fait en 1683 consigne toute une série d'objets analogues : chemises d'or émaillées à l'effigie de la Vierge, chemisettes ornées de perles, chemisette d'or plate émaillée de rouge, de vert et de blanc, portant d'un côté le Christ et de l'autre la Vierge.

La relique précieuse que renfermait la sainte châsse jouissait d'ailleurs, comme il est notoire, d'une renommée universelle qui explique la vénération des fidèles pour les enseignes dont la fabrication se continua jusque dans le milieu du XVIIIe siècle, et si les spécimens conservés de nos jours sont devenus peu nombreux, leur rareté tient à l'emploi des métaux précieux qui s'étaient substitués aux images de plomb et que leur valeur intrinsèque a condamnés à la fonte.

Dans la notice intitulée *La cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'Œuvre*, M. Lecocq, dont les *Mémoires de la Société d'Eure-et-Loir* démontrent l'infatigable activité, produit d'intéressants renseignements sur ce monument et les diverses phases de son histoire.

A la suite de l'incendie de 1836 qui consuma totalement, dit l'auteur, l'ancien comble de l'église couvert en plomb, des travaux de réédification et de restauration du monument, qui périclitait en plusieurs de ses parties, furent entrepris par l'État. « Dans cette circonstance mémorable, ajoute M. Lecocq, de nombreux écrivains conçurent l'idée d'entrer en lice afin de publier une histoire monographique de la cathédrale. Mais, dit le proverbe, *à tout seigneur tout honneur*, et plusieurs de nos concitoyens et historiens locaux durent céder le pas aux Parisiens qui eurent le privilége d'être considérés comme savants patentés, surtout lorsqu'il fut solennellement annoncé que le Ministère de l'instruction publique entreprenait aux frais de l'État la publication de la monographie de la cathédrale de Chartres. »

J'avoue que cette boutade de l'auteur de la notice insérée dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* et dont nous jugeons inutile de reproduire ici les développements, nous a paru quelque peu hasardée, et il semble difficile de comprendre comment les historiens locaux auraient pu se froisser d'une entreprise

Digitized by Google

toute à l'honneur du monument qui intéresse la France entière aussi bien qu'à celui de l'administration qui entreprenait cette louable publication. Il semble, au contraire, que c'était pour eux un puissant stimulant, car la cathédrale de Chartres n'est pas un monopole que l'Administration de l'instruction publique pouvait avoir la singulière prétention d'exploiter à son profit, et d'ailleurs elle a si peu mis de côté les écrivains locaux que c'est à l'un d'entre eux, et des plus notables, qu'elle a confié le soin de terminer cette monographie, interrompue par une succession d'incidents qu'il est inutile de rappeler. Il convient même d'ajouter que, bien que de longues années se soient écoulées depuis cette époque, ce travail est encore à venir, si bien que le Comité a dû, dans une de ses dernières séances, aviser aux moyens d'arriver à une solution prochaine.

Nous n'avons pas mission de répondre aux plaintes formulées par l'auteur de la notice à l'endroit de l'Administration qui avait entrepris cette grande et belle publication. Il se charge d'ailleurs d'en faire justice lui-même, puisqu'il est amené à constater dans son étude les événements fâcheux qui ont causé à plusieurs reprises l'interruption des travaux commencés; nous nous bornons à répéter ce que nous disions plus haut, c'est-à-dire que le texte de la Monographie de la cathédrale de Chartres est, depuis plusieurs années, confié aux soins d'un des savants les plus autorisés de la contrée, qui a accepté la charge et l'honneur de cet important travail et que ce ne saurait être à l'Administration qu'il convient d'imputer la responsabilité du retard dont l'auteur de la notice sur la cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'Œuvre semble vouloir lui faire porter le poids.

Espérons que cet état de choses ne se prolongera pas et que le grand ouvrage dû à l'excellente initiative de M. Salvandy sera incessamment mené à bonne fin.

Les historiens locaux et les érudits de la contrée ne se sont pas d'ailleurs mis à l'écart, comme pourraient le faire croire les termes de la notice que nous avons citée plus haut, et M. Lecocq en est le premier exemple, si l'on en juge par les recherches et les études qu'il a faites sur la cathédrale de Chartres et notamment par celle que publie la Société archéologique d'Eure-et-Loir dans le volume que nous avons sous les yeux.

Trois points principaux sont l'objectif de cette étude : 1° Le mode de construction de la cathédrale; 2° le nombre de fois qu'elle

Digitized by Google

aurait été détruite par suite d'invasion, de pillage ou d'incendie; 3° les noms de quelques-uns des maîtres de l'Œuvre ou architectes, qui auraient successivement concouru à ses édifications ou restaurations diverses.

L'auteur a-t-il atteint d'une manière complète le triple objectif qu'il avait en vue? il est permis d'en douter; mais les documents qu'il a retrouvés et à travers lesquels nous ne saurions le suivre, ont une sérieuse valeur pour l'histoire de la cathédrale. Les divers modes de direction et d'exécution des travaux, les traités passés entre le chapitre et les entrepreneurs pour le prix des journées, la désignation des experts sont autant de sujets sur lesquels de nombreux documents ont été recueillis par M. Lecocq; ils donnent à son «Étude» un intérêt tout spécial, en dehors des renseignements qu'il a pu réunir sur la construction primitive de la cathédrale et les notes qu'il a pu rassembler sur quelques-uns des maîtres de l'Œuvre qui ont contribué à l'élévation et à la décoration de ce somptueux édifice.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Comptes rendus et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

T. XIII, 1876.

(Séance du 12 novembre 1877.)

Le XIIIe volume des *Comptes rendus et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, à Saint-Brieuc, est moins abondant en archéologie que n'était le volume précédent qui avait mérité à la Compagnie un des prix accordés par la section et décernés en Sorbonne en 1876, prix dont elle se montre d'ailleurs aussi fière que reconnaissante et auquel on doit le peu qui nous intéresse plus spécialement.

Nous passons, en effet, sur de très-intéressants travaux de M. V. Micault sur «L'antiquité et les origines de l'homme» qui appartiennent surtout à la géologie et à la paléontologie, ainsi que sur un «Aperçu sommaire de quelques monuments anciens de Bretagne, par M. Fornier», qui n'est guère qu'un discours académique, pour nous arrêter aux «Fouilles archéologiques» exécutées pour le compte de la Société.

Ces fouilles ont eu pour objet une butte qui a donné son nom à

Digitized by Google

la commune de la Motte dans le département des Côtes-du-Nord.

Très-habilement conduites par MM. Lemière, V. Micault et de la Chenelière, rapporteur, elles ont démontré l'existence d'un foyer annulaire elliptique, vide au centre par conséquent, reconnaissable à la présence d'une épaisseur de 60 centimètres de charbon brûlé, reposant sur la terre calcinée à une profondeur de 30 à 40 centimètres et surmonté d'une couche d'os brûlés et réduits en poudre de 25 centimètres de puissance. Ces os, parmi lesquels il a été impossible de distinguer ceux qui pouvaient appartenir à des humains ou à des animaux, indiquent par le volume de leur ensemble quelle a dû être l'intensité et la durée du foyer.

Quelques fragments de poteries et de fer ont été les seuls vestiges de l'industrie humaine que l'on ait rencontrés parmi ces cendres.

D'autres fouilles ont été exécutées à 3 ou 4 kilomètres de là, au village de Saint-Theo, mais le rapport en est ajourné.

Enfin, MM. de la Chenelière et Lemière ont exploré une grotte funéraire que le hasard avait fait découvrir à des paysans qui, perçant des trous de mine pour extraire un rocher d'un champ, trouvèrent une excavation. Ils avaient cru à un trésor, et leur déconvenue se manifesta par le bris de tous les vases de terre remplis d'ossements qu'ils rencontrèrent.

La grotte funéraire de Gausson se compose d'une grande fosse rectangulaire terminée par deux demi-cercles, creusée à ciel ouvert, à l'extrémité de laquelle s'enfonce à angle droit une galerie basse allant s'élargissant par le fond qui est également circulaire; son ciel est taillé en berceau.

Les fragments des poteries n'ont permis de reconstituer qu'un seul vase, qui était cylindrique. M. de la Chenelière dit qu'il était recouvert d'un *vernis noir*, ainsi que plusieurs autres fragments, qui sont d'ailleurs d'une terre grossière et de couleur brune, portant tous la trace d'un feu violent.

Sans connaître les terrailles dont il s'agit, nous croyons que le vernis proprement dit fait défaut, et qu'une simple glaçure donne un peu de brillant à leur surface, glaçure résultant de la fusion de sels naturellement compris dans la composition de la terre et non de l'addition de matières étrangères comme le fait l'industrie actuelle.

Une étude sur le peintre breton M. J. Gouézou, par M. le docteur Lemoine, termine le volume. Mais comme M. J. Gouézou a le

Digitized by Google

grand avantage d'être encore vivant, et par conséquent le bonheur de ne point appartenir à l'archéologie, nous n'en parlerons point.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

T. XI, 3e série, 4e livraison, 1876.

(Séance du 12 novembre 1877.)

Nous attendions, depuis plusieurs années, un mémoire sur cette magnifique église des Cordeliers de Toulouse qu'un incendie dévasta en 1871, et dont la destruction a été récemment consommée à la majorité des voix d'un conseil municipal peu soucieux de la conservation des monuments. C'est une déplorable tradition dans l'assemblée qui gère les intérêts de la municipalité toulousaine, que celle du mépris systématique des œuvres d'art du moyen âge. Nous n'en pourrions citer que trop d'exemples. Un membre de la Société archéologique, M. l'abbé Massol, s'est du moins chargé de prononcer l'oraison funèbre de la vieille église conventuelle.

L'autorité, qui transforma jadis l'église des Cordeliers en magasin de fourrages, l'avait évidemment condamnée à périr par le feu, ainsi qu'il est arrivé à l'église de Saint-André de Chartres et à bien d'autres. La voûte s'effondra pendant l'incendie du 26 mars 1871; mais les murs latéraux, les chapelles, les grandes fenêtres garnies de meneaux, résistèrent à l'élément destructeur. Divers moyens furent proposés pour remplacer la voûte; une charpente de fer aurait suffi pour protéger ce qui existait encore, et la ville aurait eu à sa disposition une salle immense, dont il n'eût pas été difficile de trouver l'emploi. Le 18 janvier 1873, on adjugeait les matériaux à enlever après destruction complète, au prix de 32,200 francs. Ainsi se trouva démentie la prophétie que les vieux Toulousains, dans leur admiration, avaient inscrite au frontispice de ce temple dont la masse leur semblait indestructible :

Durabit donec fluctus formica marinos.
Ebibat et totum testudo perambulet orbem.

La superficie du terrain couvert par l'église n'était pas moindre

Digitized by Google

de 2,322 mètres. Le vaisseau mesurait 86 mètres de longueur, 27 de largeur et 26 d'élévation. Les chapelles, au nombre de vingt-sept, présentaient encore des restes importants de peintures murales et quelques débris de monuments funéraires. L'édifice avait été fondé en même temps que le monastère des Cordeliers, dans la première moitié du XIIIe siècle; mais le mérite de l'avoir fait construire appartenait surtout à Jean de la Teissandière, de l'ordre de Saint-François, qui occupa le siége épiscopal de Rieux de 1324 à 1348[1].

Au moment où la démolition se préparait, quelques membres de la Société archéologique firent de généreux efforts pour conserver des figures peintes d'un caractère vraiment remarquable. Pendant la nuit, des malveillants venaient anéantir ce qu'on aurait voulu sauver. Les peintures des Cordeliers ont eu le même sort que celles des Jacobins, des Carmes et de tant d'autres. La ville de Toulouse, non moins riche autrefois en peintures murales que Sienne ou Assise, en garde à peine des lambeaux tout mutilés. Les architectes du génie militaire, les revendeurs de terrains et de matériaux ont à peu près tout détruit.

De la dernière dépouille des Cordeliers le musée a recueilli deux tombes avec les figures en relief de Jean Molinari, capitoul en 1407, et du chevalier d'Oriac. Ces dalles prendront place à côté de nombreuses sculptures de même provenance, que le musée possède depuis longtemps. Les Bouisson d'Aussonne, les Rességuier ont fait transférer, les uns en la chapelle des Bénédictins de Toulouse, les autres à Rabastens, les ossements et les épitaphes de leurs ancêtres. Le clocher a été laissé debout; on y fabrique du plomb de chasse. Il reste aussi une portion de l'ancienne salle capitulaire. Le portail, épargné provisoirement, sera, dit-on, adapté à une des entrées de l'église des Jacobins; il y fera une singulière figure. Nous avons vu, il y a peu d'années, au tympan de la grande porte, une peinture intéressante du XVIe siècle, représentant la Vierge, des anges, les apôtres saint Pierre et saint Paul, saint François d'Assise et le gracieux personnage du jeune saint Louis d'Anjou.

M. du Bourg a été heureusement inspiré en publiant, d'après les archives de la ville, le procès-verbal de la prise de possession de l'ancienne maison des Templiers de Toulouse par les chevaliers de l'Hôpital de Jérusalem. Cette pièce, rédigée en latin, porte la

[1] Voy. *Mémoires* de ladite Société, t. I, p. 140.

Digitized by Google

date du 8 mai 1313; elle contient l'inventaire de la chapelle, des meubles, des armes et des vêtements qui avaient appartenu aux proscrits. La chapelle possédait quatre éventails (*caligeflata*[1] *sive vantalia*), un peigne d'ivoire, des burettes d'étain désignées sous le nom de *canettes*, *canetæ*[2], indépendamment d'autres objets nécessaires à la célébration du culte. Des coffres contenaient des cottes et des couvertures de mailles, des arquebuses, des chartes, des priviléges, un étendard (*balsanum*[3]), des manuscrits non désignés, à l'exception de l'Alexandriade, *unum Alexander*. Le tout n'était que de mince valeur. Aussi croirions-nous volontiers que, depuis la suppression de l'ordre, en 1307, on avait enlevé la meilleure partie du mobilier confisqué.

La Société archéologique avait invité ses membres et ses correspondants à prendre pour objet d'étude la question de savoir si, par l'examen des monuments en briques, élevés pendant les XIIIe et XIVe siècles dans la région dont Toulouse est le centre, on pourrait établir l'existence, dans ce pays, d'une école spéciale d'art monumental. M. Thalia, auteur d'un mémoire qui lui fait honneur, et que la Société a publié, conclut pour l'affirmative. C'est peut-être un peu ambitieux. Les maîtres toulousains des XIIIe et XIVe siècles se sont servis de tous les éléments de l'architecture ogivale du Nord, contre-forts, voûtes à nervures, faisceaux de colonnes, chapiteaux feuillagés, fenêtres à meneaux. Ce qui leur appartient, c'est le plan disposé en grandes nefs sans divisions, bordées de chapelles, quelquefois de tribunes, et terminées par une abside, avec de longues fenêtres qui occupent les intervalles des contre-forts et s'élèvent jusqu'aux arcs formerets de la voûte. Ce mode de construction, dont Sainte-Cécile d'Albi est le chef-d'œuvre, suffit-il pour constituer une école? Tout dépend ici du plus ou moins d'extension qu'on voudra donner à ce terme. Quant à nous, nous sommes plus porté à reconnaître l'existence d'une école languedocienne pour l'époque romane que pour les siècles qui ont suivi.

La description de la petite église de Montgeard, canton de Nailloux, département de la Haute-Garonne, par M. l'abbé Carrière, ne manque pas d'intérêt. L'édifice, reconstruit au XVIe siècle, conserve encore des créneaux et des machicoulis. A l'entrée du narthex

[1] Le mot *caligeflata* ne se trouve pas dans le glossaire de Du Cange.
[2] Voy. Du Cange, *Gloss. med. et inf. lat.*
[3] *Balsanum*, *baldanum*, *baldakinum*, *vexillum* (Du Cange, *ibid.*).

Digitized by Google

deux inscriptions en langue du pays relatent des donations, faites en 1533 et 1535 pour les travaux de l'église; quelques épitaphes, à peu près du même temps, se lisent dans les chapelles. A la chaire, on remarque une Trinité, en marbre blanc rehaussé de couleur. Le bénitier, aussi en marbre, appartient au meilleur style de la renaissance italienne; il mesure en hauteur 1m,40; la vasque a 83 centimètres de diamètre; la date, la provenance et le nom de l'auteur sont inscrits sur le socle:

FAIT · A · LA · CIVTAT · DE · PISA · LAN · M · DXVI ·
PER · IAMES · CAVSIDIERAS

Nous nous bornerons à la simple mention d'un mémoire, rédigé par M. Victor Pons, d'après les archives municipales, sur les honneurs funèbres des dauphins de France, à Toulouse, dans le XVIIIe siècle. Aucune partie du cérémonial observé ne se rattache à des traditions anciennes.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.

Année 1876 et 1er fascicule de 1867.

(Séance du 10 décembre 1877.)

La Société polymathique du Morbihan continue avec une régularité, qui est déjà un titre à l'estime du Comité, le cours accoutumé de ses publications. Nous avons reçu son Bulletin complet pour l'année 1876, et le premier fascicule de 1877, comprenant les six premiers mois. Le compte rendu qui va suivre porte donc sur les travaux accomplis pendant dix-huit mois.

L'archéologie occupe une place assez restreinte dans cette publication, qui, par son contenu, ressortit surtout à la section d'histoire. Le principal travail, le *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Luco, commencé depuis 1875 et continué avec une ponctualité qui ne trahit aucune défaillance, comportait par sa nature même des indications archéologiques que l'auteur n'a pas cru opportun d'y introduire. L'examen de l'église paroissiale, la recherche des dates de sa construction et des remaniements suc-

Digitized by Google

cessifs dont l'édifice primitif a été l'objet, paraissent avoir leur place marquée dans toute histoire de la paroisse. Sans négliger absolument les aperçus de cette nature, l'auteur se garde d'y insister. Il relate sèchement les dates de construction inscrites sur l'édifice ou consignées dans les archives paroissiales, c'est-à-dire celles qui se réfèrent en général aux trois derniers siècles. Mais il n'essaye jamais, par l'observation des caractères archéologiques, de suppléer à l'absence de dates connues, de déterminer l'âge de l'édifice, ni même d'en donner une idée générale par une description sommaire. Je ne puis donc que signaler, en la regrettant, la lacune qui dépare le travail de M. l'abbé Luco, dont l'appréciation appartient dès lors exclusivement à la section d'histoire du Comité.

Une notable partie du volume de 1876 est consacrée à l'histoire de la Société polymathique par M. Lallemand, un de ses membres les plus distingués, qui a pris part à ses travaux depuis 1840. La Société célébrait en effet, le 18 mai 1876, le cinquantième anniversaire de sa fondation; le moment était venu de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les résultats obtenus pendant ce demi-siècle d'existence. L'honorable historiographe a pu les résumer en ces termes, qui méritent d'être reproduits :

« La Société a fondé deux musées, recueilli trois bibliothèques, y compris la sienne, fait par ses membres des cours et conférences publics, publié plus de vingt volumes de Bulletins, pratiqué les fouilles les plus fructueuses dans les monuments de tous les âges, obtenu collectivement quatre médailles dans les concours des Sociétés savantes, sans parler des distinctions les plus honorables accordées en particulier à plusieurs de ses membres. »

Ces paroles, dans leur simplicité et leur concision, méritent d'être méditées; les travailleurs des provinces, dispersés par petits groupes loin des centres intellectuels et des ressources que les grands dépôts publics offrent à l'étude, peuvent y trouver un encouragement contre les difficultés et parfois les déboires de la première heure. La Société polymathique a eu des origines aussi modestes et aussi embarrassées qu'aucune autre de nos Sociétés de province: elle est arrivée au succès par la ténacité, l'abnégation et le travail; elle a discerné le filon que les conditions spéciales de la nature et de l'histoire dans le Morbihan permettaient d'exploiter avec le plus de fruit; elle a fourni à la science de nos antiquités préhistoriques des éléments précieux réunis actuellement dans ce musée de Vannes

Digitized by Google

renommé en France et même en Europe, qu'elle a su créer, et qu'elle continuera, il faut l'espérer, de conserver et d'enrichir.

C'est l'amour, nous pourrions dire la passion de ce musée, qui a inspiré à M. le docteur Closmadeuc son rapport sur une excursion archéologique aux musées de Nantes, de Tours, de Poitiers, de Bordeaux et de Niort, effectuée dans le but de comparer les antiquités préhistoriques appartenant à ces différentes collections. L'auteur constate, avec une satisfaction non équivoque, qu'à l'exception du musée préhistorique de Bordeaux, aucun de ces dépôts ne renferme d'aussi précieux ni d'aussi nombreux spécimens de l'industrie des temps primitifs, que le musée de Vannes. Peut-être eût-il été strictement équitable d'ajouter que, pour les époques historiques, depuis les Romains jusqu'à la Renaissance, cette supériorité est loin de se maintenir. Mais, sans insister sur ces rivalités de musées, un peu trop semblables aux rivalités de clochers, et sans entrer dans l'inventaire de tant de haches, de marteaux, de couteaux ou de pointes de flèches, nous devons signaler une véritable trouvaille faite au musée de Niort par M. le docteur Closmadeuc, qui est un observateur exact et sûr. Il a rencontré, assez mal classée parmi des objets du moyen âge et peu appréciée, paraît-il, une lame en or, nervée sur une de ses faces et identique aux deux colliers d'or trouvés dans les dolmens de Plouharnel en 1849, et dont l'un est demeuré dans le pays. Elle pèse 77 grammes; elle est donc notablement inférieure en poids à l'exemplaire armoricain, qui pèse 165 grammes; elle l'est aussi en longueur, car elle n'a que 29 centimètres de circonférence au lieu de 38 centimètres quand elle est recourbée en cercle; mais elle est un peu plus haute (5 centimètres au lieu de 45 millimètres), aussi compte-t-elle quatorze nervures longitudinales au lieu de douze existant sur le bijou de Plouharnel. Cette rigide cravate de métal, si tant est qu'elle ait été appliquée au cou, devait être d'un usage peu commode. M. Closmadeuc fait remarquer avec raison qu'elle avait une circonférence trop considérable pour être adaptée au bras en guise de bracelet; reste à savoir si elle n'aurait pas été appliquée au front, en se combinant avec les mèches de la chevelure, comme une sorte de diadème. La bandelette d'or de Niort ne s'agrafe pas en effet en arrière par ses extrémités, recourbées en sens inverse; elle présente aux deux bouts quatre trous, qui se correspondent et qui sont manifestement des œillets destinés à laisser passer des attaches. Tout n'est pas encore dit sur la desti-

Digitized by Google

nation de cette lame de métal décorée d'ornements au pointillé, indépendamment des nervures, qui sont un de ses caractères essentiels. Les plus anciennes sépultures de la Grèce et de l'Italie ont fourni des objets similaires. Sans aller chercher aussi loin des termes de comparaison, il est intéressant de constater que les trois spécimens trouvés jusqu'ici en France ont été rencontrés à une distance assez considérable, deux à Plouharnel, près de Vannes, l'autre près de Niort, car la provenance de ce dernier spécimen paraît aussi certaine que celle des premiers.

C'est dans l'exécution de fouilles importantes que la Société polymathique du Morbihan avait trouvé, jusqu'à présent, ses plus sérieux éléments de succès. Dans les derniers comptes rendus dont ses travaux ont été l'objet, notre honorable vice-président l'engageait à persévérer dans cette voie, la plus profitable à la science. Il ne paraît pas que cet appel ait été entendu. La Société n'a entrepris en 1875 et 1876 aucune recherche d'anciennes sépultures, et si son Bulletin contient le compte rendu de deux fouilles de dolmens, les travaux ont été exécutés par une autre initiative que la sienne et, pour l'un des monuments, hors du département du Morbihan.

Le dolmen de Crugou, commune de Plovan (Finistère), est situé sur le bord de la baie d'Audierne, et protégé par un tumulus de 45 mètres de diamètre et 4 mètres environ de hauteur. Il a été fouillé en juillet 1876 par MM. du Châtellier père et fils, qui ont déjà fait de si belles découvertes en ce genre, dans la région dont Pont-l'Abbé est le centre.

Ce monument, long d'un peu plus de 13 mètres, sur une largeur qui varie de $1^{m},70$ à $2^{m},80$, va en s'évasant du sud au nord de manière à former une sorte de chambre à son extrémité septentrionale. A une petite distance de l'entrée, dans l'axe de l'allée couverte, se trouve un bloc isolé qui se remarque souvent dans cette position. L'allée est formée de vingt et un supports assez mal alignés pour donner un plan sinueux; les dalles de recouvrement, au nombre de six, ne portent pas en général sur le sommet des supports, mais en grande partie sur une sorte de murette en pierres sèches, qui remplit les interstices des blocs principaux, disposition qui se retrouve dans tous les dolmens demeurés intacts. Deux piliers isolés au milieu de la chambre funéraire servent de supports à une des tables qui est fracturée.

L'infiltration des eaux avait amoncelé les terres à l'intérieur jusqu'au plafond du dolmen. L'aire primitive paraît avoir été formée

Digitized by Google

d'un lit de cailloux roulés, sur lequel étaient dispersés un peu partout des charbons, des silex pyromaques, étrangers à la constitution géologique du sol, une quantité considérable de fragments de poteries, appartenant à des vases de formes et de pâtes diverses, enfin plusieurs vases rétrécis à leur base ou en forme de calices, disposés dans toute la longueur de la galerie. Certains fragments offraient des spécimens d'une ornementation géométrique rudimentaire, rentrant dans les types connus. Un seul *celtæ* en diorite, de petite dimension, a été découvert; aucun débris d'ossements n'a été rencontré.

Quatre planches, exécutées par M. du Châtellier fils, donnent le plan et la coupe du monument, ainsi que les différents types de vases qui ne suggèrent aucune remarque. L'étude du dolmen de Crugou peut et doit se faire à l'aide de ces dessins, car le texte se réduit à une page qui ne contient guère que l'explication des planches. L'exploration, en somme, n'a donc guère été fructueuse. Peut-être pourrait-on demander au rédacteur de la notice quel sens il attache à l'expression de dolmen *tumulaire*, appliquée au monument de Crugou. Si l'on admet que les dolmens ne sont que d'anciennes sépultures, l'épithète *tumulaire* est une redondance à bannir du langage scientifique. Y aurait-il donc encore, dans la pensée de l'auteur, des doutes sur la destination funéraire de tous ces monuments, et la théorie surannée des Cambry et des Fréminville aurait-elle encore des adhérents en Bretagne?

Les dolmens du Couedic, près du village de Lomiquel, dans la commune de Baden, à une petite distance de Vannes, sont aussi placés sur le littoral. Deux d'entre eux ont été fouillés en 1876 par M. John Hartney. Le voisinage de l'île de Gavrinnis, qui dépend elle-même de Baden, donnait à cette exploration un intérêt particulier. Le compte rendu fait par M. le Dr Closmadeuc, si compétent en pareille matière, est malheureusement dénué des planches nécessaires à l'intelligence du texte; il ne comprend qu'une des fouilles.

Le dolmen se compose d'une galerie longue d'un peu plus de 5 mètres, large de $1^{m},10$ à l'entrée, qui va en se rétrécissant de manière à ne plus présenter qu'une étroite fissure au point où elle aboutit à une chambre, à peu près carrée, de $3^{m},47$ dans un sens sur $3^{m},66$ dans l'autre. La galerie compte 12 supports demeurés debout, la chambre en compte 18. Les tables de recouvrement ont disparu. L'orientation générale est dirigée du nord-ouest au sud-est. Au fond de la chambre, on remarque une cavité semi-circulaire

Digitized by Google

dessinée par de petits supports, plantés dans le sol et formant une sorte de crypte.

Le sol était recouvert d'un dallage. L'une des dalles est sculptée, c'est-à-dire qu'elle offre, gravée au trait, quelqu'une de ces imitations de tatouages, particulières aux monuments dont le golfe du Morbihan est le centre. C'est ici que l'absence de tout dessin est regrettable, l'auteur ayant soin de nous dire que, comme la plupart des signes gravés sur les dolmens, ceux-ci échappent à toute interprétation. Espérons qu'à l'avenir la Société polymathique sera moins avare de lithographies, surtout quand il s'agit de figures dont aucune description ne peut donner l'idée. Sur ce dallage se rencontraient, comme toujours, beaucoup de charbons et des tessons de poteries analogues à celles que fournissent habituellement les dolmens. Les découvertes se réduisent d'ailleurs à des fragments de silex, à deux couteaux en silex et à une pendeloque en pierre rouge trouvés dans a cavité de la chambre. Ces objets, destinés par l'inventeur à la Société historique du Missouri, sont déjà rendus en Amérique, sans qu'il nous en soit resté un bon dessin. Mais M. John Hartney a gracieusement offert à la Société polymathique de Vannes la dalle gravée et une petite urne à anse en terre cuite de la capacité d'une coquille de noix, et qui doit être à ce titre le plus minuscule spécimen de la céramique des dolmens; elle a été recueillie dans la galerie du monument.

M. le Dr Closmadeuc nous apprend incidemment, à l'occasion du dolmen du Couedic, qu'il a résumé dans un travail d'ensemble les recherches poursuivies depuis quinze années dans les îles et sur le littoral du golfe du Morbihan; nous souhaitons qu'une publication aussi intéressante soit bientôt entreprise par la Société, dont il est un des membres les plus zélés.

Descendant de l'âge de la pierre à celui des métaux, qu'il est peut-être arbitraire de distinguer absolument du précédent, nous constatons deux nouvelles trouvailles d'instruments en bronze, toutes deux décrites par M. l'abbé Euzenot et faites dans la commune de Guidel, à l'extrémité occidentale du département.

La première, effectuée à Kergal en mai 1876, formait un dépôt caché à 30 centimètres sous le sol, dans un vase qui a été brisé; elle était composée de la manière suivante : une douzaine de fragments d'épées à rainures, trois lances à douille, deux fragments de lance, deux pointes de flèches, deux haches à aileron, un nombre considérable

Digitized by Google

de fragments de haches, un poignard long de 16 centimètres, un anneau et des débris d'anneau, un fragment de disque, un débris de vase, un clou à large tête et des instruments d'un usage indéterminé.

Le second trésor, découvert à Kerhar, en juin 1876, sous les racines d'un arbre, était déposé dans une cavité circulaire. Il se composait d'une masse considérable d'objets en bronze, enfouis pêle-mêle : trois lances à douille de longueurs diverses et un fragment de lance, trois fragments de pointes de flèches, deux haches à aileron, de nombreux débris similaires, cinq fragments d'une épée à rainures, des morceaux de poignard, des anneaux et bracelets, soit entiers, soit brisés, des épingles à cheveux, des fragments de disque, de vase, des plaques et des grains de métal, sans parler de nombreux débris méconnaissables.

On voit que la composition de ces deux trouvailles est presque identique, autant qu'il est possible d'en juger par une simple nomenclature. Grâce au désintéressement de M. l'abbé Euzenot, tous ces objets sont aujourd'hui déposés au musée de Vannes, qui contenait déjà un très-intéressant trésor de fondeur gaulois, trouvé à Questembert en 1863. Le rapprochement de tous ces objets fournira des termes de comparaison fort utiles, surtout si l'on continue, avec le même soin que par le passé, à grouper les objets, non d'après leur nature, mais d'après leur provenance.

Le musée de Vannes s'est en outre enrichi en 1876 d'une nouvelle lame d'épée en bronze, trouvée dans une vieille carrière de la lande de Parcaré.

Un ordre méthodique nous conduirait à parler maintenant de l'étude de géographie celtique et de l'esquisse de théogonie celto-hellénique de M. A. Guyot-Jomard ; mais ce travail, qui touche à des questions d'érudition transcendante et aux problèmes les plus délicats de la philologie, est étranger à l'archéologie. Son examen appartient donc à la section d'histoire.

Il ne reste plus à mentionner, pour être complet, qu'une note sur les fouilles exécutées à Triec, commune de Guidel, par M. l'abbé Euzenot, qui a exploré l'emplacement d'une petite chapelle détruite au dernier siècle. Les travaux ont amené la découverte de briques romaines, d'un tronçon de colonne cannelée d'époque indéterminée, et d'un cercueil appliqué extérieurement le long de la paroi méridionale de l'édifice. Il était formé de dalles schisteuses juxtaposées.

Digitized by Google

Rien ne vient préciser la date de ce cercueil, que l'auteur attribue à la période comprise entre le XIe et le XIIIe siècle. La seule nature des matériaux mis en œuvre et le mode de leur emploi sont des indices trop vagues pour être acceptés comme décisifs. Il est regrettable que M. l'abbé Euzenot n'ait pas trouvé un champ d'exploration plus digne de ses efforts.

On remarquera que le *Bulletin de la Société polymathique* est bien sobre de documents sur l'époque romaine et sur le moyen âge. L'époque romaine n'est pourtant pas à négliger dans le pays de Vannes. On sait avec quelle intelligence et quel succès M. James Miln a pratiqué des fouilles au Bocêno, commune de Carnac, en 1875; et, depuis, en 1876, au pied du Mont-Saint-Michel. Ces explorations, si intéressantes pour l'histoire de l'occupation romaine en Armorique, ont fait l'objet d'un beau livre publié par M. Miln lui-même, mais un compte rendu sommaire des découvertes n'en eût pas moins figuré avec avantage dans les publications de la Société, de même que l'analyse du livre de M. Miln y serait lue avec intérêt. Le Bulletin d'une Société départementale devrait conserver, sauf référence aux ouvrages spéciaux, la mémoire de tous les événements intéressant l'archéologie locale et en garder, sinon un tableau complet, au moins un résumé qui permette d'en retrouver la trace, trop aisément perdue au bout de quelques années. Le cours du temps n'a pas seulement pour effet d'augmenter nos richesses par des découvertes imprévues, il nous appauvrit parfois par des sinistres aussi inattendus que les trouvailles. L'un des plus désastreux que la Bretagne ait subis depuis nombre d'années, a été la destruction partielle de la charmante chapelle de Kernascleden, trop peu connue même dans la province, car c'est au milieu d'une sorte de désert qu'elle a été bâtie par les Rohan, de 1450 à 1464. Elle avait été consacrée, en 1453, avant même son achèvement, et, grâce à son isolement, nous était parvenue intacte. Elle a été foudroyée dans la journée du 6 décembre 1876. La Société, qui est la gardienne naturelle de ce petit chef-d'œuvre, quoiqu'elle ne lui ait jamais consacré dans ses publications la place qu'il méritait, a certainement partagé les regrets que cette fâcheuse nouvelle a fait éprouver à tous les amis des arts. On eût aimé à trouver dans ses *Mémoires* un rapport indiquant exactement la nature et la gravité du dommage, l'état présent du monument, les moyens mis en œuvre pour assurer sa restauration, ou au moins la conservation des ruines, si l'édifice est réellement ruiné. Une compagnie

Digitized by Google

qui saurait centraliser ainsi, dans ses publications, toutes les informations archéologiques de sa circonscription, leur donnerait l'intérêt particulier qui s'attache aux annuaires archéologiques et leur assurerait un nouvel élément de succès.

A l'exposé des faits accomplis, les *Mémoires de la Société polymathique* ajoutent des perspectives que nous nous plaisons à enregistrer comme des promesses. La commission des fouilles de cette Société a été sollicitée de pratiquer des sondages au Coh' Castel, dans la commune de Plaudren, sur un point signalé depuis longtemps par l'infatigable M. Bizeul comme un croisement de voies romaines, et en tous cas comme une station antique. C'est là que la Société, si elle ne veut pas demeurer en arrière de M. James Miln, pourrait inaugurer la reprise des fouilles qu'elle dirigeait autrefois avec une si noble émulation. Peut-être, cependant, y aurait-il des points plus dignes encore de fixer son attention. Il existait, par exemple, il y a quelques années, au centre même du bourg de Locmariaker, un terrain vague, abandonné à la vaine pâture, où les substructions romaines percent le sol et qui, si mes souvenirs sont exacts, était désigné sous le nom de Chastel. Le président de Robien le signalait déjà il y a plus de cent années. Locmariaker, dont nous ignorons encore le nom antique, était à coup sûr l'établissement romain le plus important du littoral sur la côte des Vénètes. Peut-être y aurait-il là des sondages à pratiquer, même avant ceux du Coh' Castel, les fouilles effectuées à Locmariaker ayant toujours été fructueuses. Il faut espérer que la commune, en les encourageant, comprendrait mieux ses intérêts que le jour où, par une décision récente, elle s'est opposée à la translation au musée de Vannes de l'inscription en caractères inconnus, qui était réclamée par la Société polymathique, dans un intérêt de conservation. Ce détail, consigné dans le procès-verbal d'une séance du 26 mai 1876, montre à quelles difficultés d'exécution viennent parfois se heurter les volontés les plus éclairées, et combien les Sociétés qui, avec des ressources limitées, arrivent aux résultats obtenus par la Société polymathique de Vannes, ont droit à la sympathie et à la protection du Comité des travaux historiques.

A. Ramé,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

T. IV, 1877.

(Séance du 10 décembre 1877.)

L'archéologie possède, dans les Alpes-Maritimes, des richesses inépuisables et des adeptes aussi habiles que zélés. Aussi votre rapporteur sera-t-il obligé d'être long, comme il l'a déjà été dans la séance de janvier dernier, en vous entretenant des *Mémoires* d'une Société voisine, celle de Cannes.

Le tome IV de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice, contient sept articles méritant l'intérêt de votre section.

I. *Les anciens camps retranchés des environs de Grasse*, par M. P. Sénequier. — Je résumerai d'abord les considérations générales dans lesquelles entre l'auteur au sujet de ces curieux monuments, qu'on nomme dans le pays *castellaras*. Leur tracé, bien approprié au terrain, présente une forme à peu près elliptique ou un quadrilatère allongé. Un de leurs côtés, placé de manière à border un précipice ou à couronner une pente abrupte, ne comporte qu'une chemise, tandis que les autres présentent deux enceintes. Les murailles des castellaras sont formées de blocs lourds et grossiers, agencés sans symétrie et sans mortier. Quelques-unes ont encore 3 mètres de haut sur certains points; leur épaisseur est de 2 à 4 mètres, mais elle est augmentée intérieurement par une sorte de banquette large et haute de $1^{m},50$. Si cette banquette était, comme le pense fort plausiblement l'auteur, destinée à permettre aux défenseurs de se mouvoir à l'abri et de lancer leurs projectiles sans être vus, il faudrait nécessairement en conclure que la hauteur primitive de ces murailles ne dépassait guère les 3 mètres qu'elle présente encore sur certains points, en sorte qu'on se trouverait en présence de remparts plus épais que hauts et terminés en manière de plate-forme. J'ajouterai que ce dispositif se rencontre dans d'autres constructions des anciens âges.

L'auteur a emprunté en grande partie son aperçu général à une note manuscrite fournie par le Dr Maure, député de l'arrondissement. Passant ensuite au détail, il choisit pour les étudier les deux

Digitized by Google

castellaras de Mauvans et de Camp-Long, les plus importants du groupe de Saint-Cézaire. Le premier commande les défilés que suivent les routes de Saint-Cézaire à Saint-Vallier, au nord, et de Saint-Cézaire à Cabris, du côté de l'est. De forme à peu près ovale, il mesure 65 mètres sur 50. Au nord, où l'escarpement sert de défense naturelle, il n'existe qu'une muraille, qui a 4 mètres d'épaisseur. Sur le reste du pourtour, une seconde muraille, moitié moins épaisse, s'élève à 14 mètres de la première. On n'a retrouvé aucune trace de la porte, qui devait s'ouvrir vers le midi. Le Camp-Long, à 2,800 mètres vers l'ouest du castellaras de Mauvans, présente à peu près les mêmes dimensions. Il a un commandement considérable sur le cours de la Siagne et même sur le plateau de Saint-Cézaire; mais il est lui-même dominé au nord; aussi est-ce de ce côté que se trouve la contre-garde, tandis qu'à l'est, où règne une barre de rochers de 4 à 5 mètres de haut, on s'est contenté d'une enceinte. La porte était ouverte au midi et large de 3 mètres; un de ses montants est en partie debout; il est formé de blocs puissants, dont la longueur va jusqu'à $1^{m},70$ et l'épaisseur à 85 centimètres.

L'auteur passe ensuite au castellaras de l'Audido, qui couronne un monticule conique d'où l'on découvre d'un côté le village de Cabris et le littoral, du cap Roux à Nice, de l'autre toute la plaine de Saint-Vallier et, au delà, une immense étendue de montagnes. Ce poste était important, moins par ses dimensions, car le diamètre de son enceinte circulaire n'a que 40 mètres, que par sa situation naturelle. Une seconde enceinte enveloppait la première, laissant entre elles un espace de 10 mètres, qui s'élargit vers l'ouest jusqu'à 25 mètres; là, une troisième muraille, se refermant sur la première, constituait pour les défenseurs une sorte de place d'armes.

Je ne suivrai pas M. Sénequier dans la description des autres postes fortifiés des environs de Grasse; ce sont : le Castel à Bram, le Casteou Vassou, le castellaras de la Tourré, celui de la Malle et enfin les camps de Pierrefeu et de Basthiar, qui n'avaient pas encore été signalés à l'attention du public. Je dirai seulement que le castellaras de la Malle, qui commande la route de Saint-Vallier à Grasse, est le plus grand de tous; il a 108 mètres de longueur; M. Sénequier en a donné un fort bon plan aux $\frac{2}{1000}$, avec coupes et élévations.

Une carte, également jointe au mémoire, permet de reconnaître, avec l'auteur, tout un système de défense, dans les postes fortifiés

Digitized by Google

des environs de Grasse. Mais à quel peuple, à quelle civilisation remontent ces grossières constructions, et contre quels ennemis avaient-elles été élevées? M. Sénequier n'hésite pas à reconnaître les Oxybii dans le peuple attaqué, et les Grecs du littoral dans les envahisseurs. Il est difficile d'être affirmatif lorsqu'il s'agit d'un passé si reculé et si peu connu. Les Ligures et les Grecs ne sont pas les seuls peuples de l'antiquité qui se soient trouvés en présence dans la contrée qui nous occupe; néanmoins, l'opinion de M. Sénequier paraît admissible. L'auteur croit pouvoir fixer à deux mille années l'âge de ces constructions. Cette date correspond à peu près à la défaite des derniers Ligures demeurés autonomes. On sait, en effet, que le consul Q. Opimius, appelé par les Marseillais, soumit en 600 (154 avant J. C.) les Deciates et les Oxybii[1], peuples voisins de Nice et d'Antibes[2], et que les consuls M. Fulvius Flaccus et C. Sentius Calvinus battirent successivement, en 631 et en 632, ainsi que le constatent les actes triomphaux[3], non-seulement les Voconces et les Salluvii, mais des peuples désignés collectivement sous le nom de Ligures. Les enceintes fortifiées, en les supposant construites par les Ligures lorsque Rome les attaqua, remonteraient donc tout au moins au IIe siècle avant notre ère; mais, comme ces peuples luttaient depuis longtemps non-seulement contre les Gaulois[4], mais contre les Grecs dont l'*ager* englobait peut-être alors des points voisins du littoral, on peut croire que les grossières murailles, décrites par M. Sénequier, étaient vieilles déjà quand vint le consul Q. Opimius. Notre collègue, M. Alexandre Bertrand, si compétent en pareille matière, considère comme Ligures les enceintes qui se rencontrent dans les environs de Grasse et dans toutes les Alpes-Maritimes; il a constaté que quelques-unes d'entre elles ont été occupées du temps des Romains.

II. *Nice et Cimiez*, par M. F. Brun. — Ce mémoire, encore manuscrit, avait été lu, au nom de M. Brun, le 2 avril 1875, dans une des séances tenues à la Sorbonne par les délégués des Sociétés savantes, et avait été l'objet, dans le rapport de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, de nombreux éloges, mais aussi

[1] Polybe, l. XXXIII, c. VII et VIII.
[2] Pline, *Hist. nat.* l. III, c. V, § 5; c. VII et VIII.
[3] *Corp. inscrip. lat.* t. I, p. 460.
[4] Cf. d'Arbois de Jubainville, *Premiers habitants de l'Europe*, 1877, p. 239.

Digitized by Google

de quelques observations [1] dont l'auteur n'a pas toujours tenu compte, et que j'aurai à reproduire en partie dans le courant de cette note.

M. Brun discute d'abord l'origine de Nice et de Cimiez, met ensuite en lumière quelques traits de leur histoire dans les temps reculés, et montre combien les destinées de ces deux villes furent diverses, encore bien que la nature les eût faites si voisines. Nice, antique station grecque, serait tombée si bas, au IVe siècle de l'ère chrétienne, que le diacre et l'exorciste, ses représentants au concile d'Arles, purent la dépeindre comme une sorte de bourgade livrée à l'indigence [2]. Cimiez, simple *oppidum* ligure, serait devenu, à cette époque, non-seulement le chef-lieu de l'une des cités des Alpes-Maritimes, mas la métropole de cette province. Puis arrive, en 574, l'invasion des Lombards : Cimiez disparaît pour ne plus se relever, tandis que Nice échappe au fléau, hérite de sa voisine et voit sa prospérité renaître. Telle est la substance du parallèle fort intéressant qu'établit M. Brun. Sans suivre pas à pas l'auteur dans ses développements, je m'arrêterai sur les points délicats ou contestables de son argumentation.

Et d'abord, je dois dire qu'il est du nombre de ceux qui considèrent Nice comme fondée directement par les Phocéens. Sa thèse est bien soutenue, mais je ne la crois pas de nature à infirmer l'opinion générale qui, conformément au témoignage de Strabon [3], fait de Nice une sous-colonie de Marseille. Déjà, lors de la lecture du mémoire à la Sorbonne, M. Léon Renier, qui présidait la séance, avait rétabli ce point de doctrine [4].

Cimiez, suivant M. Brun, était à l'origine un simple *oppidum* de la tribu ligure des Vediantii, sur le territoire de laquelle avait mordu l'établissement grec de Nice. Aucun texte ne dit que les Vediantii soient de race ligure. L'inscription de Durandi [5], qui les désigne explicitement parmi les peuples de cette race soumis l'an 123 avant J. C., est aujourd'hui reconnue fausse; en outre, si le nom des Vediantii paraît, dans Pline [6], dans Ptolémée [7], et dans

[1] *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. Ier, p. 375.
[2] Mansi, *Coll. des Conciles*, II, p. 476.
[3] *Géog.* IV, I, 9.
[4] Cf. Chabouillet, *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. Ier, p. 376.
[5] *Piemonte cispadano antic.*
[6] *Hist. nat.* III, VII, I.
[7] *Géog.* III, I, 43.

Digitized by Google

les inscriptions de la période impériale, c'est, bien entendu, sous forme de simple mention ne fournissant aucune induction au sujet de l'origine de ce peuple. Néanmoins, la situation topographique des Vediantii permet d'admettre qu'ils étaient Ligures ou Gaulois plutôt que Grecs, comme le voulait M. Bourquelot[1]. Il est vrai que M. Chabouillet[2] cite une monnaie à légende grecque que M. de Saulcy a classée à Cimiez, mais cette attribution n'est pas encore complétement établie, et d'ailleurs le monnayage à la grecque se répandit assez loin de la côte au temps de la puissance des Marseillais, c'est-à-dire à l'époque des dernières défaites subies par les Ligures, et surtout pendant la période qui s'étend entre la soumission de ceux-ci, au milieu du IIe siècle avant J. C., et les conquêtes de César. La barbarie des montagnards ne permet pas de supposer qu'ils aient, au temps de leur autonomie, emprunté aux Grecs et introduit sur leur sol l'art du monnayage; si donc il y a eu des monnaies grecques à Cimiez, c'est après l'établissement de la suprématie marseillaise. En résumé, M. Brun a des motifs sérieux de considérer les Vediantii comme Ligures, et Cimiez comme fondé par eux; mais pourquoi, au lieu de rapprocher le vocable Cemenelum de divers noms de lieux réputés ligures[3], veut-il, à l'appui de sa thèse, l'identifier avec Guéméné? Guéméné se disait anciennement Kemenet[4], et l'on sait que les lettres L et T ne se substituent pas généralement l'une à l'autre.

Pour établir que Cimiez a joui, avant Embrun, du rang de métropole, M. Brun cite un monument épigraphique élevé dans la première de ces villes en l'honneur d'un *praeses* nommé M. Aurelius Masculus. Mais un magistrat de cet ordre, dont les fonctions embrassaient toute la province, ne recevait pas que les hommages des habitants de son chef-lieu. Néanmoins, comme deux Flamen de la province, dont le siége officiel était également dans la métropole, avaient leurs monuments funéraires, l'un à Cimiez, l'autre à Saint-Pons, et qu'il n'est pas probable qu'ils soient venus mourir l'un et l'autre loin de leur résidence, dans le voisinage de la mer, le fait de la prééminence de Cimiez, admis du reste par

[1] Inscriptions de Nice, de Cimiez et de quelques lieux environnants (*Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XX, p. 465).

[2] *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. Ier, p. 376, note.

[3] Mommsen, *Corpus*, t. I, p. 72, et t. V, p. 888.

[4] Rosenweig, *Dict. topog. du Morbihan.*

Digitized by Google

M. Mommsen [1], acquiert, en dehors de toute preuve d'un autre ordre, une assez grande probabilité.

L'abaissement de Nice, commencé à l'époque où la concession du droit romain vint grandir Antibes, serait devenu, au IVe siècle, une ruine absolue; mais la déclaration du diacre Innocent et de l'exorciste Aghaphius doivent-elles être prises au pied de la lettre? On peut remarquer que les textes épigraphiques trouvés à Nice, et dont quelques-uns sont d'une assez basse époque, dénotent une situation administrative et une vie industrielle d'une certaine importance [2]. En outre, en 465, longtemps avant l'arrivée des Lombards, Nice, bien que simplement qualifiée de château, avait réclamé un évêque [3], ce qui implique une population agglomérée. Les couleurs, dans le parallèle entre Nice et Cimiez, me paraissent donc quelque peu forcées.

Outre la dédicace au *praeses* de la province, M. Aurelius Masculus, M. Brun utilise habilement divers textes épigraphiques dont l'un a été découvert par lui. Il y a là de précieux renseignements, tant pour Nice que pour Cimiez, sur les magistratures, les institutions locales et les corporations. C'est dans cette partie du mémoire que sont abordés les points de doctrine les plus délicats; aussi vais-je l'examiner plus en détail, et revoir quelques-uns des textes cités. Je n'ai, du reste, que bien peu de critiques à adresser au très-bon travail de M. Brun; mon but est surtout de compléter et d'appuyer plusieurs de ses arguments.

A Nice, les *tituli* latins reproduits par l'auteur nous montrent un *episcopus Nicaeensium* et un *sevir;* il aurait pu ajouter des colléges de *dendrophori* et de *centonarii* [4]. L'inscription qui mentionne l'*episcopus Nicaeensium* est celle qui intéresse le plus l'histoire des Grecs du littoral; elle est aujourd'hui perdue. Joffrédy en a donné deux copies qui ne sont pas identiques. Une de ces copies, publiée par Spon [5] et acceptée par Orelli [6], avait prévalu jusqu'ici; c'est celle

[1] *Corpus*, t. V, nos 7907 et 7917.

[2] Cf. dans le *Corpus*, t. V, les 44 inscriptions latines de Nice. Cimiez n'en compte que 31, mais ses ruines ont longtemps servi de carrière.

[3] Mansi, *Coll. des Conciles*, VII, 930.

[4] Cf. au sujet de ces colléges d'hommes de profession, J. Rabanis : *Recherches sur les Dendrophores et sur les corporations romaines en général.* Bordeaux, broch. in-8°, 1841.

[5] *Miscellanea*, p. 193.

[6] N° 4024.

Digitized by Google

que notre savant collègue, M. Chabouillet, a adoptée pour la discussion du travail manuscrit de M. Brun, tout en faisant ses réserves jusqu'à la décision que prendraient nécessairement deux maîtres de la science, M. Léon Renier dans le *Recueil des inscriptions de la Gaule*, M. Mommsen dans le Ve volume du *Corpus* que publie l'Académie de Berlin. Ce V^e^ volume a paru. M. Mommsen n'adopte complétement ni l'une ni l'autre des copies de Joffrédy; mais, prenant quelques variantes dans chacune d'elles, il reconstitue le texte suivant[1] :

C · MEMMIO
MACRINO
Q̄ · IĪ VIR · MASSIL
IĪ VIR · QQ̄ · ITEM
PRAEFECTO
PRO · IĪ VIRO · QQ̄
AGONOTHETAE
EPISCOPO
NICAENSIVM
AMICI.

C[aio] Memmio Macrino Q[uæstori] duumvir[o] Massil[iae] duumviro q[uin]q[uennali] item praefecto pro duumviro q[uin]q[uennali] agonothetae episcopo Nicae[ensium] amici.

Ce texte donne à Memmius Macrinus le prénom de C[aius] au lieu de celui de Q[uintus] que M. Chabouillet avait rétabli en s'appuyant sur le manuscrit du comte de Pierrelas. M. Brun, qui n'avait pas hésité à rectifier diverses parties de sa leçon sur les sagaces observations de M. Chabouillet auxquelles nous renvoyons le lecteur, a maintenu C[aius], et se trouve ainsi, sur ce point de détail, d'accord avec M. Mommsen. Quelques auteurs et notamment M. Herzog[2] suspectent l'authenticité de la dédicace à Macrinus et l'on est d'autant plus porté au doute que c'est la seule inscription qui donne à un magistrat marseillais des titres empruntés à la nomenclature administrative des Romains. Cette circonstance a déterminé un homme d'une haute compétence, M. Ernest Desjardins, à la considérer comme interpolée[3]. Il est certain qu'elle con-

[1] *Corpus*, t. V, n° 7914.
[2] *Gall. Narbon. descript.* index epigr. n° 611.
[3] *Table de Peutinger*, p. 66, col. 1.

Digitized by Google

tredit une opinion généralement admise sur la foi d'Agathias [1], et suivant laquelle Marseille aurait conservé, jusqu'au temps de l'invasion des barbares, cette organisation politique et ces institutions à la grecque qui, du temps de Strabon, faisaient encore l'admiration des Romains [2]. Mais l'autorité de M. Mommsen couvre trop l'inscription de Joffrédy pour qu'on n'en tienne désormais un compte sérieux. Il faudrait donc admettre que Marseille, qui à tout prendre faisait partie du monde romain et où l'on parlait latin, avait, pendant la longue durée de l'empire, subi, jusqu'à un certain point, les formes de l'administration romaine et possédé des duumvirs.

D'autres enseignements découlent de la dédicace à Macrinus, en ce qui concerne Nice. Si Marseille perdit sous César la plus grande partie de son territoire, elle conserva cependant quatre ports et parmi eux Nice, qui était encore, au temps de Ptolémée, sous sa dépendance [3]. La sujétion politique ou tout au moins administrative de Nice à Marseille serait, suivant M. Mommsen, confirmée par ce texte épigraphique, qui montrerait un ancien magistrat marseillais prenant personnellement part, pour le compte de la métropole, à l'administration de Nice. Mais quelle était au juste la fonction exercée à Nice par Macrinus, l'ancien duumvir marseillais devenu *episcopus?* Malgré les observations de M. Chabouillet, M. Brun persiste à traduire *episcopus* par «surveillant des mœurs» et *aganothète* par «juge arbitre». Or, il précise trop pour le premier de ces mots et pas assez pour le second, qui veut dire «président des jeux». Quant à l'*episcopus*, dont on fait habituellement un inspecteur des marchés ou des ports, il est plus prudent, suivant moi, de s'abstenir d'hypothèses sur la nature de la surveillance qui lui était confiée, lorsqu'aucun complément ne vient dire quelle était cette surveillance. *Episcopus*, en effet, vocable assez rare chez les auteurs et dans les textes lapidaires latins, se rencontre, pour la première fois, dans Cicéron, qui l'écrit encore en caractères grecs, lorsqu'il raconte que Pompée, fuyant Rome devant César, lui a confié l'inspection des levées et de tous les préparatifs qui devaient se faire dans la Campanie et sur les côtes : «Vult enim me Pompeius esse quem tota haec Campania et maritima ora habeat ἐπίσκοπον ad quem delectus et summa negotii referatur itaque

[1] Édit. de Bonav. Vulcanius, 1594, in-4°, p. 7.
[2] *Géog.* IV, 1, 9.
[3] *Géog.* III, 1.

Digitized by Google

vagus esse cogitabam[1].» Plus tard, les mots *ἐπίσκεψις*, *ἐπίσκοπος* se rencontrent latinisés, comme le prouvent, à défaut de l'inscription de Joffrédy : 1° le texte du Bas-Empire que cite M. Brun, comme trouvé sur la route de Nice à Cimiez et qui mentionne un procurateur *ducenarius episcepseos chorae inferioris*[2]; 2° une loi d'Arcadius relative aux *episcopi qui praesunt pani et ceteris venalibus rebus quae civitatum populis ad quotidianum victum usui sunt.* On le voit, le mot *episcopus* qui s'appliquait à des fonctions d'un ordre aussi différent que la levée des troupes et l'inspection des vivres d'une ville, n'avait pas, dans le langage officiel de l'empire, un sens spécial comme il l'eut chez les chrétiens. C'est donc à tort que des lexiques limitent l'emploi du titre *episcopus* aux surveillants des marchés et des ports. Il est certain que les lapicides qui gravaient ce mot sur les marbres de Nice et des environs, et que le public qui le lisait, savaient parfaitement à quelle fonction il s'appliquait; mais s'ensuit-il, toute séduisante que soit l'hypothèse, qu'il s'agissait de la surveillance du port? Non assurément, car la région inférieure qui apparaît dans le second texte, semble désigner une division territoriale intérieure plutôt qu'une partie des côtes. Je le répète, il est préférable de s'abstenir. M. Blanc fera bien, dans tous les cas, de renoncer à traduire *episcopus* par «surveillant des mœurs». Si l'on voulait absolument chercher un sens à l'expression *episcopus Nicaeensium*, il faudrait, comme M. Mommsen, admettre que Memmius Macrinus avait un rôle politique et surveillait, au nom des Marseillais, leurs clients de Nice; mais ce n'est encore là qu'une induction, qui, si elle est logique, ne s'appuie sur aucun texte formel.

Quant à Cimiez, M. Brun, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, insiste principalement sur les textes lapidaires donnant une certaine créance à l'opinion en vertu de laquelle Cimiez aurait été, avant Embrun, la métropole des Alpes-Maritimes. Il aurait pu en citer d'autres qui ne concernent pas l'administration de la province, mais qui donnent des notions sur l'organisation intérieure de la ville. L'épigraphie fait en effet connaître comme magistrats de Cimiez,

[1] *Lett. à Atticus*, VII, 11.

[2] TIB[*erius*] CL[*audius*] DEMETRIVS DOM[*o*] NICOMED[*ia*] V[*ir*] E[*gregius*] PROC[*urator*] AVG[*ustorum*] N[*ostrorum*] ITEM $\overline{CC}$ [*ducenarius*] EPISCEPSEOS CHORAE INFERIORIS.

Digitized by Google

des duumvirs et des édiles, comme prêtres, des sévirs augustaux. Une inscription rapportée par l'auteur mentionne trois colléges, sans les désigner; une autre qu'il ne mentionne pas rappelle un *ampliator*, ou agent chargé de répartir les distributions alimentaires.

Une dédicace à Salonine par l'*ordo Cemenel* [*ensium*] ne suffit pas pour établir la présence de cette Augusta à Cemenelum. Il est vrai que M. Bourquelot, dans le travail qu'il avait consacré aux inscriptions de Nice, de Cimiez et des lieux environnants, allait plus loin, et assurait que la femme de Gallien était venue à Cimiez, pour arrêter la persécution contre les chrétiens [1]. Ce voyage n'est rapporté que par un acte de martyre, qui est suspect.

Les inscriptions de Cimiez mentionnent des légionnaires et d'autres soldats. Est-ce une preuve, comme le veut M. Brun, que cette ville ait eu une nombreuse garnison? Cimiez a pu être occupée temporairement par des légionnaires, pendant la guerre civile, lorsque deux légions furent chargées, par César vainqueur, de surveiller Marseille et les habitants grecs de la côte, où dominait l'esprit pompéien, ou bien sous Auguste, lorsque la Ligurie fut réduite en province romaine; mais longtemps avant l'époque à laquelle on peut faire remonter les inscriptions militaires des Alpes-Maritimes, les légions avaient quitté l'Italie et celles qui formaient l'armée des Gaules étaient massées dans les confins rhénans. Tibère, dans l'énumération des forces de la République, que Tacite met dans sa bouche, n'indique aucune légion stationnant dans l'intérieur des Gaules. Si, en 69, il y avait une légion, la *Ie Italica*, en dehors des Germanies cis-rhénanes, elle se trouvait à Lyon, c'est-à-dire en seconde ligne, et partit d'ailleurs avec Vitellius; si une légion Flavienne, la *VIIIe Augusta*, dont on trouve des souvenirs à Néris et en Bourgogne, fut, comme l'a démontré notre président, M. Léon Renier, envoyée par Vespasien, après la défaite de Vitellius, pour maintenir la Gaule encore troublée, cette légion rallia les confins rhénans sous Domitien et, après avoir contribué à la défaite d'un légat insurgé, elle s'installa à Argentoratum [2]. Il n'y a donc pas eu en principe, sous l'empire, du moins jusqu'à l'époque des invasions barbares, de légion stationnée dans l'intérieur des Gaules. Il en fut de même, et à plus forte

[1] *Op. Laud.* p. 47.

[2] *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1872, p. 420 et suiv.

Digitized by Google

raison, en Italie, où l'on rencontre à peine une légion récemment créée, la *IIe Parthica*, séjournant à Albano avant d'aller en Mésopotamie. Si donc les légionnaires ont figuré et figurent encore dans les inscriptions des Alpes-Maritimes, c'est qu'ils s'y trouvaient pour une cause quelconque, au moment de l'accomplissement d'un vœu ou à la fin de leur carrière. Il est à remarquer d'ailleurs que, sous l'empire, les légions et les autres corps, bien qu'ayant un centre habituel de recrutement, recevaient ce qu'on appelle aujourd'hui des engagés volontaires, qui n'abandonnaient pas à jamais leurs foyers. C'est ainsi qu'a pu être élevé à la Tourrette, près Vence, un monument en l'honneur des matrones des Vediantii, par Cl. Paternus, centurion de la XXIIe légion *Primigenia*, légion qui a eu ses quartiers d'hiver à Mayence, pendant presque tout l'empire. La même observation pourrait être faite au sujet d'un centurion de la *IIIe Italica*, que M. Brun ne cite pas, il est vrai, mais dont le cippe funéraire, aujourd'hui au musée de Saint-Germain, a été découvert à Villa-Veccia, au nord de Cimiez. La *IIIe Italica*, créée sous Marc-Aurèle, faisait partie de l'armée du Danube [1].

Quant aux cohortes auxiliaires, on sait que si elles n'étaient pas, aussi spécialement que les légions, affectées aux confins, elles s'y trouvaient néanmoins en grande partie, puisque Tacite nous apprend que, de son temps, elle devaient représenter, dans chaque armée, un effectif total égal à l'effectif légionnaire [2]. Sous Hadrien, les légats des provinces occupées par les armées se bornaient même, ainsi que l'a démontré M. Léon Renier, à détacher annuellement une cohorte auxiliaire auprès du gouverneur des autres provinces. En ce qui concerne les Gaules, l'historien Josèphe [3] fait dire à Hérode Agrippa que ce pays se gardait avec moins de soldats qu'il ne comptait de villes [4]. L'Italie, qui était loin des barbares, ne devait pas avoir un pied militaire plus considérable que les Gaules; je ne crois donc pas que Cimiez [5] ait jamais servi

[1] Voy. les tableaux que j'ai publiés dans une brochure intitulée : *Considérations générales sur les légions romaines*, in-4°, 1863, p. 13.

[2] *Hist.* l. II, 14.

[3] *Bell. Jud.* l. II, c. XVI, § 5.

[4] Josèphe, dans ce nombre, ne comptait évidemment ni les hommes de police ni certaines forces locales dont il n'est pas probable que les Gaules aient été privées pendant tout l'empire.

[5] Cimiez et les Vediantii, sur la rive gauche du Var, firent longtemps partie de

Digitized by Google

de lieu de garnison à la cohorte des Gètes, dont un soldat était inhumé dans ses murs. Il est cependant des inscriptions que M. Brun est fondé à invoquer comme preuves de la présence d'une troupe armée dans la contrée qui forma les Alpes-Maritimes. Je veux parler des *tituli*, sur lesquels on lit : MILES COHORT[IS] LIG[VRVM] — MILITI CORNICLA[RIO] COHORT[IS] LIGVR[VM]. — VEXILLAR[IO] C[O]HO[RTIS] I LIG[VRVM] ET HISP[ANORVM] C[IVIVM] R[OMANORVM][1]. Tacite nous montre en effet, en 69, une cohorte levée en Ligurie et qui, attachée depuis longtemps à la défense du pays, *vetus loci auxilium*[2], se joint aux forces envoyées par le légat de Vitellius contre les troupes mises à terre par la flotte d'Othon et prend part à un combat livré entre Antipolis et Albingaunum (Albinum Ingaunum). On peut donc supposer que Cimiez, en raison de son importance et de sa situation topographique, a possédé quelque portion de ces forces territoriales; mais il faudrait savoir si les cohortes de Ligures n'ont pas été employées ailleurs et, dans ce cas, si parmi les inscriptions exhumées dans les Alpes-Maritimes il ne s'en trouve pas qui soient postérieures à ce départ. L'épigraphie nous montre quelques soldats ligures morts sur le Rhin et dans la province d'Asie. D'autres servaient en Sardaigne sous Septime Sévère.

Si j'ai autant insisté sur les questions que soulevait l'hypothèse, admissible dans une certaine mesure, d'une garnison à Cimiez, c'est que beaucoup d'archéologues, mal initiés au système qui présidait à la répartition des troupes dans le monde romain, concluent trop facilement de la présence d'un légionnaire ou d'un cohortal à la présence de la légion ou de la cohorte auxiliaire.

III. *Description des bains de Cemenelum*, par M. Brun. — Ceme-

l'Italie; ce ne fut que plus tard qu'ils furent rattachés à la Gaule, comme l'une des cités des Alpes-Maritimes (*Notice des cités*, dans Guérard, *Essai*, p. 33). La ville de Nice, voisine de Cimiez, bien qu'appartenant aux Marseillais, était inscrite dans l'Italie. (Strabon, IV, 1, 9. — Pline, III, 5. — Ptolémée, III, 1). Pomponius Mela seul met Nice dans la Gaule. Cette ville resta à l'Italie jusqu'à l'époque sans doute assez basse où se firent les divisions qu'on retrouve dans la Notice.

[1] M. Mommsen (*Corpus*, t. V.) reproduit et admet une partie des inscriptions de Carlone, mentionnant des soldats ligures, mais il repousse comme faux les *tituli* portant, dans cet auteur, les nos 166, 194, 207, 208, 219 et 221, où figurent des préfets et des tribuns de cohortes ligures et même une prétendue légion ligure.

[2] Tacite, *Hist.* I, 14.

Digitized by Google

nelum occupe de nouveau la plume de M. Brun. Il s'agit cette fois des fouilles que M. le comte Garin fait exécuter à ses frais sur l'emplacement qu'occupaient les bains de cette antique cité. Déjà, à la fin de 1875, on avait fait d'importantes découvertes, qui ne seront sans doute pas les dernières, et M. Brun avait eu la bonne fortune de reconnaître et de décrire le *caldarium*, le passage du *caldarium* au *tepidarium*, la moitié du *frigidarium* et le *praefurnium*. L'auteur établit avec la plus grande précision le rôle des diverses constructions accessoires et apprécie en connaisseur les procédés de détail employés par l'architecte. Un bon plan d'ensemble au centième et des détails au dixième facilitent au lecteur l'intelligence du texte.

Le *baptisterium* en marbre blanc était entouré de colonnes également en marbre blanc dont les débris gisent sur le sol; les plinthes et les stylobates étaient en marbre vert avec cymaises en marbre rouge.

En dehors et au nord des salles couvertes, les travailleurs ont mis au jour des débris de fûts qui annoncent un ordre de près de 8 mètres de haut. Ces débris, M. Brun les rapporte à un portique qui aurait régné autour d'une cour spacieuse au centre de laquelle se serait trouvée une piscine.

Le *sudatorium* est entièrement déblayé. On y reconnaît les tuiles creuses qui en formaient le revêtement intérieur. Dans le *caldarium* on a retrouvé des conduits verticaux, qui, communiquant avec l'hypocauste et se terminant à environ 40 centimètres du sol sous un cours de dalles de marbre, permettaient aux baigneurs ou de s'asseoir ou de se coucher.

Ce mémoire est remarquable par la sûreté des investigations et par la valeur technique des détails.

Il est à souhaiter que les fouilles soient continuées et décrites avec le même soin; l'épigraphie elle-même y trouvera sa part. Déjà, en effet, en retournant des fragments de plaques servant de revêtement, on a reconnu des inscriptions qu'on a pu reconstituer en partie au moyen des empreintes en relief conservées par la couche de mortier. Ce sont deux dédicaces dont l'une se rapporte incontestablement à l'un des fils de Septime Sévère, et dont l'autre paraît, comme le pense l'auteur, appartenir à ce prince.

IV. *Vérification des inscriptions romaines de Vence*, par MM. Brun et Sardou. — C'est la seconde fois que les inscriptions de Vence se trouvent cette année à votre ordre du jour. J'ai déjà eu, en effet, à

Digitized by Google

vous entretenir, il y a quelque temps, d'un travail important, que M. E. Blanc leur a consacré, en 1874, dans une autre publication[1]. On doit regretter qu'une vérification imprimée en 1877 n'ait visé que les lectures de Carlone et de Bourguignat, sans se préoccuper d'une œuvre bien supérieure, connue depuis 1871; il est probable que le travail de MM. Brun et Sardou était déposé depuis longtemps, lorsque la Société de Nice lui a donné place dans ses *Annales*.

Les textes reproduits sont au nombre de quinze. Les auteurs se sont attachés, avec raison, à supprimer les lettres effacées qui avaient été restituées par leurs devanciers et par M. Blanc lui-même, sans être mises entre crochets; ils ont également fait disparaître des points séparatifs qui n'existent pas et ont soigneusement indiqué les ligatures négligées jusqu'ici. En somme les copies de MM. Brun et Sardou, sans différer bien sensiblement des copies de M. E. Blanc, ont le mérite de fournir, ce que n'avaient pas fait celles-ci, un état figuratif des inscriptions aussi précis que le permet l'emploi des caractères typographiques. Ils auraient bien fait de dire quand les points sont remplacés par des feuilles.

Les inscriptions que M. Blanc donne sous les nos 10, 14, 15 et 21, comme se trouvant encore à Vence, n'ont pas pris place dans la révision. J'ignore si c'est par suite d'oubli ou si les monuments ont été déplacés.

V. *Note sur une inscription grecque trouvée à Antibes*, par M. le docteur Mougins[2]. — M. le docteur Mougins de Roquefort recherche avec ardeur et classe en savant les antiquités d'Antipolis. Une de ses découvertes les plus précieuses est une pierre portant deux vers grecs, qui était encastrée dans la façade d'une bastide des environs de la ville. On sait combien sont rares les souvenirs des Hellènes qui se sont établis de très-bonne heure sur nos côtes. Les inscriptions grecques retrouvées jusqu'à ce jour dans nos provinces méditerranéennes n'appartiennent même, si je ne me trompe, qu'à la période impériale; un texte tracé en caractères archaïques avait donc un puissant intérêt. La transcription proposée par M. Mougins de Roquefort fut légèrement modifiée et fixée ainsi qu'il suit, au

[1] Ce travail a déjà fait l'objet d'un rapport dans le présent volume. (Voy. p. 28, compte rendu du *Bulletin de l'Académie du Var*, par M. Éd. de Barthélemy.) — Note du secrétaire de la section d'archéologie.

[2] *Mémoires de la Société des sciences de Cannes*, t. IV, p. 126 à 200.

Digitized by Google

Congrès scientifique qui se tint à Nice, en 1866, l'année même de la découverte :

> Τέρπων εἶμι θεᾶς θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης,
> Τοῖς δὲ κατασλήσασι Κύπρις χάριν ἀντατοδοίη.

Ce texte attira de suite l'attention du monde savant et fut étudié par les hommes les plus compétents. Dès 1867, M. Frœhner lui consacrait un article dans lequel il en faisait ressortir l'ancienneté et l'importance[1]. On croyait, à cette époque, sur des renseignements erronés, que la pierre était une plaque ovale, taillée régulièrement et ayant été incrustée dans le socle d'une statue élevée à un serviteur de Vénus, bienfaiteur d'un temple de la déesse. Quelques années plus tard, M. Léon Heuzey, ayant eu, dans un voyage, l'occasion d'examiner le précieux antique d'Antibes, s'aperçut que ce n'était pas une plaque préparée pour être incrustée dans une face verticale, et encore moins un piédestal. Il se trouvait, au contraire, en présence d'un galet en pierre dure (serpentine ou diorite) de 65 centimètres de long sur 21 de large. Ce lourd caillou roulé, qui ne portait aucune trace de scellement, lui parut avoir formé à lui seul tout le monument et il n'hésita pas à y reconnaître un de ces bétyles, ἄργοι λίθαι, dans lesquels les anciens voyaient l'image de certaines divinités ou ces divinités elles-mêmes. Terpon ne serait plus alors un participe ou un nom commun désignant un mortel, serviteur d'Aphrodite, mais le nom d'un génie du cycle de cette déesse et peut-être même un surnom d'Éros, qui, ainsi que l'avait déjà fait remarquer M. Frœhner[2], était parfois considéré comme le serviteur d'Aphrodite et non comme son fils. L'inscription à la première personne, gravée sur la partie la moins bombée du galet devenu un objet de culte, s'appliquerait donc à cet objet lui-même et devrait se traduire ainsi :

> Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite,
> Que Cypris récompense de sa faveur ceux qui m'ont placé ici.

M. le docteur Mougins de Roquefort paraît admettre l'interprétation si savamment développée par M. Heuzey; cependant l'archéologie, même aux mains des maîtres, n'a pas toujours, au degré des sciences exactes, le privilége des conclusions qui s'imposent d'une

[1] *Revue archéologique*, 2e semestre, p. 360 et suiv.
[2] *Ibid.* p. 363.

Digitized by Google

manière absolue; aussi quelques membres de la Société des Alpes-Maritimes élèvent-ils encore des doutes sur le caractère sacré de la pierre d'Antibes et seraient-ils disposés à la considérer comme une annonce séductrice placée à la porte d'un débauché. Il est vrai que le second terme de l'inscription n'aurait plus de sens dans cette hypothèse; mais ils proposent de donner à l'aoriste *κατασλήσασι* une signification toute lascive et analogue à celle du verbe *κατατείνω*. Le Comité jugera sans doute avec moi qu'il est imprudent, même lorsqu'il s'agit du langage vulgaire ou colonial, de forcer le sens d'un mot aussi connu que *καθίσλημι*.

VI. *Une excursion aux lacs des Merveilles près Saint-Dalmas de Tende*, par M. le docteur Henry. — M. le docteur Henry a fourni au recueil que vous m'avez chargé d'examiner, une bonne étude de vingt pages sur un ancien glacier qui, s'appuyant aux monts Bego et Clapier, aurait présenté une surface de plus de 60 kilomètres carrés et dont la moraine semble encore parfaitement visible dans la vallée de Saint-Dalmas de Tende, à une altitude d'environ 800 mètres. C'est à l'action de ce glacier que l'auteur attribue les figures de chevaux, de guerriers et d'armes observées depuis longtemps sur des rochers au bas du col d'Enfer et qui ont fait donner à des lacs voisins le nom de lacs des Merveilles. Il est moins affirmatif au sujet d'inscriptions que plusieurs voyageurs ont cru distinguer sur les flancs de deux blocs gisant au pied du mont Bego.

La tradition du pays veut que ces figures soient l'œuvre d'une des armées à la solde de Carthage, qui suivirent celle d'Hannibal. Cette légende ne supporte pas l'examen et n'a d'autre mérite que de montrer combien sont durables les souvenirs des grands événements de l'histoire. Les Africains, les Espagnols et les Gaulois d'Hasdrubal ou d'Hamilcar eussent pu à la rigueur élever un autel au sommet du formidable passage qui semblait leur promettre aussi Rome ou Capoue, mais ils avaient autre chose à faire que de sculpter les Alpes sur plusieurs kilomètres de longueur, et de dépasser ainsi Alexandre qui n'avait pas cédé à la tentation de faire sculpter le mont Athos.

MM. Rivière et de Vesly ont été récemment chargés d'étudier sur place les mystérieux rochers du val d'Enfer et des Neuf Lacs. Ils rapportent plus de quatre cents estampages. Têtes de bœufs liées au joug, têtes de cerfs, javelots, haches, socs, etc., se partagent ce

Digitized by Google

gigantesque album; suivant les nouveaux explorateurs, on serait en présence des éléments d'un alphabet hiéroglyphique remontant à cette lointaine période que beaucoup de savants qualifient encore d'âge de bronze. Il convient d'attendre, pour se prononcer sur le caractère de ces figures, que le rapport de MM. Rivière et de Vesly soit parvenu au Ministère et ait été examiné.

Les observations géologiques et les calculs du docteur Henry ne perdent rien de leur valeur; il eut tort seulement, préoccupé qu'il était de détruire une tradition ridicule, d'attribuer aux caprices de la nature des représentations informes qui ont été familières aux races humaines à une certaine époque de leur existence.

VII. *Vence et la voie Julia Augusta*, par M. E. Blanc. — L'infatigable archéologue qui insérait l'an dernier, dans les *Mémoires de la Société de Cannes*, un Corpus des inscriptions de Vence, dont je vous ai rendu compte, donne, cette année, dans les *Annales de la Société de Nice*, un travail qui consacre une découverte du plus haut intérêt pour la reconstitution du réseau des voies romaines dans la province des Alpes-Maritimes.

Deux grandes voies mettaient l'Italie en communication avec les Alpes-Maritimes. La première venait de Rimini, passait par Plaisance, traversait la Trebbie et gagnait Dertona, d'où elle se dirigeait vers le sud pour atteindre la mer à Vado (*Vada Sabatia*). La partie de cette voie comprise entre la Trebbie et Vado prit, sous Auguste, le nom de *via Julia Augusta*. La seconde route partait directement de Rome, suivait la côte et aboutissait également à Vado. Dès l'an 64 avant J. C., on la trouve appelée *via Aurelia*, sans doute du nom du consul Aurelius Cotta. De Vado, où elles se réunissaient, les deux voies confondues se dirigeaient par la Corniche jusqu'à la Turbie où elles atteignaient les Alpes-Maritimes. Plusieurs milliaires d'Hadrien prouvent que le tronçon qui réunissait Vado à la Turbie était considéré, au IIe siècle, comme le prolongement, non de la voie *Aurelia*, mais de la voie du nord, c'est-à-dire de la voie *Julia Augusta*. A partir de la Turbie, une nouvelle bifurcation se produit : un tracé suit la côte par Nice, tandis qu'un autre tracé, s'écartant un peu de la mer et passant au-dessus de Nice, vient aboutir à Cimiez [1]. Cette ville était le chef-lieu d'une des principales divi-

[1] Cimiez et Nice n'étaient qu'à une heure l'une de l'autre; la dernière était en quelque sorte le port de la première.

Digitized by Google

sions de la province des Alpes-Maritimes: quelques auteurs veulent même qu'elle en ait été la métropole avant Embrun [1]; le tronçon qui aboutissait à Cimiez avait donc plus d'importance que celui qui atteignait directement le port de Nice; aussi peut-on le considérer comme le vrai prolongement des routes réunies d'Italie en Gaule et cela d'autant plus que la voie qui serrait de plus près la mer devait être souvent impraticable à l'époque de la crue des torrents. C'est donc avec raison que l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger englobent ce tronçon de la Turbie à Cimiez dans le tracé officiel de Rome à Arles. On sait que ce tracé officiel, d'après les mêmes documents, continuait par Antipolis, Horrea, Forum Julii, etc.

J'ai cru devoir donner les détails qui précèdent, pour faire mieux comprendre la découverte de M. Blanc. Cet archéologue, qui s'occupe particulièrement de Vence, avait compris qu'une ville, ayant aussi le rang de cité, était nécessairement reliée à Cimiez sa voisine et devait disposer d'une voie spéciale pour atteindre, sans rétrograder vers l'est, la route de Rome à Arles. Dans cet ordre d'idées il fut amené tout naturellement à considérer un tronçon déjà reconnu, d'Auribeau à Fréjus par l'Esterel, comme étant le prolongement de la voie qu'il cherchait. Il se mit donc à l'œuvre et, multipliant les études de terrain, les fouilles et les investigations de toute nature, il démontra, d'une manière qui, autant qu'on peut en juger à distance, paraît péremptoire, qu'une route quittait Cimiez du côté de l'ouest, traversait le Var à gué, près du village de Saint-Jeannet, desservait Vence, puis, passant par Tourettes, gagnait à Auribeau le tronçon connu dont je viens de parler. La première partie du tracé intérieur proposé par M. Blanc est bien déterminée : portions stratifiées à la romaine et encore existantes, tombeaux, ruines et débris antiques, sont devenus pour lui autant de solides jalons; mais, vers l'ouest, avant Auribeau, la culture ayant fait disparaître les témoins du passé, le tracé cesse d'être certain.

Le titre du mémoire, *Vence et la voie Julia Augusta*, dit assez que l'auteur considère la section de route, dont il a découvert la direction générale et fixé en grande partie le tracé, comme n'étant autre que le prolongement même de la voie *Julia Augusta* à partir de la Trebbie. Si la route d'Arles au delà de la Turbie s'est réellement appelée *Julia Augusta* pendant le haut empire, comme on le croit généra-

[1] Voy. plus haut. p. 74.

Digitized by Google

lement, il est plus probable que cette voie était celle que l'itinéraire d'Antonin, plus récent, désigne sous le nom d'*Aurelia*. La différence de noms s'expliquerait par ce fait que la route d'Italie en Gaule, qui s'appelait encore au IIe siècle *Julia Augusta* au delà de Vado, comme la route de Rimini dans la partie comprise entre la Trebbie et Vado, avait été plus tard, pour une cause quelconque, rattachée à la route de Rome à Vado par les bords de la mer, qui s'appelait *Aurelia*. Au reste, il n'existe à ma connaissance aucun milliaire au delà de la vallée du Laghet donnant le nom de la voie d'en haut ou de la voie d'en bas. M. Blanc pense aussi que la ligne qu'il a indiquée entre Cimiez et Fréjus par Auribeau était plus importante que celle qui longeait la mer de Cimiez à Fréjus; mais la largeur de 3m,30 qu'il indique n'est pas très-considérable pour les transports sur roues et il faut remarquer que le passage de l'Esterel était bien difficile. Cette ligne était-elle, comme l'avance encore l'auteur, plus ancienne que l'autre? C'est une question bien difficile à résoudre. Il y avait assurément des chemins qui desservaient l'intérieur de la Ligurie, avant les victoires des Romains; mais la voie maritime était connue des Grecs à une époque très-ancienne.

Quoi qu'il en soit, il est très-intéressant de voir compléter peu à peu un réseau qui a dû être considérable sous l'empire, dans tout le monde romain et surtout dans une province qui se trouvait sur le même pied que l'Italie. La voie de l'intérieur, si elle n'était pas plus importante que celle de la côte, avait le mérite de s'embrancher avec d'autres voies qui devaient pénétrer directement en Gaule par les Alpes, et l'on sait déjà qu'une route, nommée par Bourguignat *via Vintiana* [1], arrivait à Vence par le nord. La ligne de Cimiez à Auribeau aboutissait sans doute à la ligne qui suit la rive gauche de la Siagne, en sorte que les habitants de Vence pouvaient gagner le golfe de la Napoule et de là Fréjus, sans passer par l'Esterel, de même que les voyageurs qui venaient d'Antibes par la voie maritime pouvaient remonter la Siagne.

L'auteur, et c'est la dernière observation que me suggère son excellent travail, s'étonne que le tracé qu'il a retrouvé ne figure ni dans les itinéraires ni dans les cartes. Ces documents administratifs n'étaient pas destinés à faire connaître l'ensemble des voies qui

[1] Cf. *Revue des Sociétés savantes*, 1877, t. V, p. 87.

Digitized by Google

avaient fini par sillonner l'empire dans tous les sens, mais seulement les lignes, en quelque sorte officielles, pourvues de relais de poste, de stations de repos pour les soldats en marche et d'établissements de bains. En un mot ces documents jouaient un rôle analogue à celui des cartes de poste ou des livrets d'étapes militaires à l'usage des nations modernes, avant la création des chemins de fer.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (classe des lettres).

T. XVII, 1876-1877.

(Séance du 10 décembre 1877.)

Le XVIIe volume des *Mémoires de l'Académie de Lyon* fait certainement honneur à la compagnie qui vient de le publier. Nous y avons trouvé des considérations d'un ordre élevé sur la morale, sur l'économie politique, des panégyriques intéressants sur la vie et les écrits des personnages distingués qui ont fait partie de l'Académie. L'archéologie est représentée par trois mémoires de M. Desjardins, ancien architecte de la cité lyonnaise, sur les monuments de Ravenne, de Florence et de Venise. Nous regrettons que cet important travail n'appartienne pas à la catégorie de ceux dont la *Revue des Sociétés savantes* doit rendre compte; mais notre juridiction ne s'étend pas au delà des limites de la France, à moins qu'il ne s'agisse d'un monument qui se rattache à quelque souvenir de notre histoire. Nous nous bornerons donc à dire que M. Desjardins a étudié les monuments italiens avec la science d'un architecte consommé dans son art et avec la délicatesse d'un homme de goût. Qu'il fasse pour Naples, pour Rome et pour quelques autres villes encore de ce beau royaume subalpin, ce qu'il vient d'accomplir pour les trois glorieuses cités dont nous avons cité les noms, et le volume qu'il formera de ses recherches deviendra l'itinéraire obligé de tout voyageur sérieux.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

Tomes IX et X, 1875-1876.

(Séance du 10 décembre 1877.)

Les volumes des *Bulletins et Mémoires* de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine se divisent, comme leur titre l'indique, en deux sections : la première contient le procès-verbal des séances; la seconde, les travaux particuliers des sociétaires.

Nous voyons, par la lecture de la première section de chaque volume, que les membres de la Société archéologique, qui a Rennes pour siége, ne se contentent pas d'apporter le contingent de leurs recherches scientifiques, mais qu'ils soumettent à leurs collègues les objets rares, intéressants ou curieux qu'il leur arrive de rencontrer. Tous n'entrent pas dans les salles ou dans les vitrines du Musée archéologique qui est placé sous le patronage de la Société, mais tous ajoutent à l'intérêt des séances par l'échange de vues auxquels ils donnent lieu.

Parmi les communications intéressantes que nous trouvons dans le tome IX, nous mentionnerons les suivantes :

De M. Danjou, un extrait d'une plaquette rarissime, comme disent les bibliographes, intitulée : *Considérations sur le commerce de Bretagne en 1754.*

On y cite les faïenceries établies à Rennes, à l'imitation de celles de Rouen, les poteries des paroisses avoisinantes et les verreries de la région.

La céramique a d'ailleurs en M. A. André, président de la Société et directeur honoraire du Musée archéologique, un historien attentif qui lit successivement, et à intervalles irréguliers, quelques chapitres de ses recherches spéciales.

De M. Mowat, la lecture si ingénieuse de la pierre de Saint-Christophe, sur laquelle nous ne reviendrons pas, ayant eu à nous en occuper déjà à propos du Congrès scientifique de France tenu sous les auspices de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 111).

Les mémoires concernant l'archéologie sont peu nombreux.

La *Statistique historique et monumentale du canton de Guichen*, par M. l'abbé Guillotin de Corsan, est, avant tout, historique : ou elle ne décrit pas les églises et les manoirs qui n'ont pas encore été

Digitized by Google

décrits, ou, pour ceux qui l'ont été, elle renvoie à ces descriptions. A propos des droits des anciens seigneurs de Lassy dans l'église de la paroisse, nous trouvons qu'ils avaient celui de « bancs à queue et accoudoirs au chanceau, du côté de l'Évangile, et les armes de leur maison ès vitres dudit chanceau ». Nous ne savons quel peut être l'accessoire qui peut avoir fait donner à un siége ce nom de « banc à queue ».

Dans l'important mémoire de M. Paul de la Bigne Villeneuve, sur le *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes*, la description de ce qui subsiste des bâtiments presque entièrement détruits occupe peu de place. Ce qui reste de plus intéressant de l'abbaye est son sceau, qui est du XIe siècle et que conserve le Musée archéologique, et un évangéliaire qui est au moins du même temps et que possède M. le comte H. de Kergariou.

M. de la Bigne Villeneuve les décrit avec soin.

L'évangéliaire renferme les formules, en latin et en français écrites au XIVe siècle, des serments que devait prononcer l'abbesse pendant la cérémonie de son investiture.

Le texte ancien donne le nom du donateur du manuscrit, que M. de la Bigne a mal lu, mais que M. Edouard Aubert restitue, dans un mémoire sur cet évangéliaire publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* [1].

Cet évangéliaire est recouvert d'une reliure d'orfévrerie aujourd'hui très-mutilée, que M. E. Aubert a publiée dans le mémoire cité et qui nous semble des commencements du XIIe siècle, sinon du XIe.

L'un des plats représente le Christ dans une auréole ogivale, accompagné des quatre symboles évangéliques ; l'autre la Crucifixion.

Dans ce qui reste de cette dernière, M. de la Bigne croit voir, « de chaque côté de la branche supérieure de la croix, deux femmes voilées et nimbées, portant dans leurs mains des linges et une coupe... qui semblent recevoir le sang qui coule des plaies du Sauveur ».

Cette explication doit être rejetée à priori, car elle est contraire à toutes les règles de l'iconographie du XIIe au XIIIe siècle, relative à la crucifixion. Ce n'est que beaucoup plus tard, à partir du XVe siècle, que l'on voit, non des saintes femmes, mais des anges volant sous les deux bras de la croix, recueillir les gouttes de sang qui coulent des mains du Christ.

[1] T. XXXVII ; 4e série, t. VII (1876).

Digitized by Google

Sans connaître le fragment dont il s'agit, il était à supposer que les deux figures en question représentent le Soleil et la Lune, qui assistent éplorés au grand acte du drame de la Passion. En effet, elles sont placées non au-dessous des bras de la croix, mais au-dessus, ce qui rend difficile l'action que leur prêtent M. de la Bigne et M. E. Aubert, qui est tombé dans la même erreur.

La place qu'occupent ces deux figures est toujours celle du soleil et de la lune, bien que figurés de plusieurs manières différentes.

Une représentation analogue se voit sur la boîte d'évangéliaire en or repoussé du XIe siècle, qui est exposée au Musée du Louvre sous le n° D 711. Seulement le soleil est caractérisé par un nimbe radié et la lune par un croissant, caractère distinctif que l'on n'aperçoit pas sur la gravure, bien que très-fidèle d'apparence, qui accompagne le mémoire de M. E. Aubert.

Les vases trouvés dans des tombeaux, près de Carhaix, vases de verre et de terre, ont été très-succinctement décrits par M. S. Ropartz. Deux gravures les représentent. Dans l'un d'eux, l'on a recueilli des fragments d'os percés de trous où l'on a cru reconnaître les fragments d'une flûte.

Cette attribution attardée montre combien les erreurs sont lentes à se dissiper. Il y a longtemps déjà, en effet, que le Comité a dit, et redit avec intention, que les moulages exécutés à Pompéi dans les cavités laissées dans les cendres par la destruction des objets de bois qu'elles avaient enveloppés ont prouvé que ces prétendus fragments de flûte n'étaient autre chose que des charnières de coffrets.

Nous le redisons encore une fois et ce ne sera malheureusement pas la dernière.

Les anciennes peintures murales du Mont-Dol ont fourni à M. S. Ropartz l'occasion d'un mémoire plus développé.

Ces peintures sont assez grossières, ainsi que le montrent les gravures qui accompagnent le mémoire, et doivent être de la première moitié du XVe siècle, à en juger d'après les costumes.

Ainsi qu'il résulte d'un examen attentif, elles ont été exécutées par un procédé très-simple, sur l'enduit frais. Les contours des figures, étant tracés à la pointe, ont été remplis à teintes plates d'ocres rouge, jaune et verdâtre, accentuées par quelques traits de noir de fumée, le tout délayé dans l'eau de chaux. Le procédé est encore usuel en Bretagne, pour enluminer l'intérieur des maisons de paysan.

Digitized by Google

Le tome X (année 1876), dans le *Bulletin des séances*, nous fait connaître quelques faits intéressants et témoigne surtout de la sollicitude de la Société pour la conservation des monuments du passé, mais elle rencontre parfois de singuliers obstacles dans l'accroissement des collections du Musée archéologique.

Ainsi, l'on découvre dans les archives de la Cour d'appel les coins de l'ancienne monnaie de Rennes, et la Société croit qu'il lui sera facile de les obtenir pour le Musée. Le greffe de la Cour ne fait rien de ces coins, dont il ignorait même l'existence, mais il les possède et il les garde.

Nous voyons que la Société se préoccupe de sauver de la destruction la façade en bois sculpté de deux maisons, et que la municipalité, qui démolit ces maisons pour cause d'alignement, promet d'utiliser ces façades.

Ailleurs, elle fait extraire d'une muraille et transporter au Musée la pierre qui portait une inscription dédicatoire de Gordien. Malheureusement, la pierre s'est fendue en deux pendant l'opération.

La communication d'un acte conservé dans les archives de l'hôtel de ville apporte un document nouveau dans la question controversée de la couleur des enseignes royales. Il est vrai que ce document complique la question. Il nous apprend que les enseignes que la municipalité de Rennes fit peindre aux couleurs du roi Henri IV, pour son entrée dans la ville en 1598, sont «gris-blanc, incarnat et vert».

Parmi les mémoires, un seul concerne l'archéologie. C'est celui de M. l'abbé Paul Paris-Jalobert, sur d'*Anciennes croix processionnelles* du XVIIe au XVIIe siècle.

L'auteur a pris le singulier système de réunir plusieurs croix, tantôt ici, tantôt là, suivant qu'elles avaient telles ou telles parties semblables, de telle sorte qu'il est nécessaire de réunir plusieurs paragraphes disséminés, afin d'avoir la description complète de chaque croix. Celles-ci, portant généralement une date et, en œuvre même, le nom de la paroisse pour laquelle elles ont été fabriquées, doivent sortir d'ateliers bretons.

Des gravures qui accompagnent le mémoire donnent une idée de leur style.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Prise de possession du duché de Retz (octobre 1780).

Communication de M. de Sourdeval, correspondant du Ministère.

(Séance du 6 novembre 1877.)

M. de Sourdeval, correspondant du Ministère, a adressé un extrait du procès-verbal de la prise de possession du duché de Retz en octobre 1780.

Les détails de ce cérémonial féodal, à la veille de la Révolution, me paraissent assez intéressants pour proposer la publication de ce document, d'ailleurs fort court, dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Le correspondant a joint aux extraits du procès-verbal des notes explicatives.

Prise de possession du duché de Retz, du 11 au 20 octobre 1780.

Aux archives de la Loire-Inférieure, se trouve une pièce signalée comme unique en ce dépôt. Elle n'est pas ancienne et cependant elle nous a paru digne d'être relatée; c'est la prise de possession du duché de Retz.

Ce fief important avait été aliéné, le 8 avril 1778, par la vente que fit, de ses terres et seigneuries, Gabriel-Louis de Neufville-Villeroy à Clément-Alexandre, marquis de Brie-Serrant, pour la

Digitized by Google

somme de 1,400,000 livres, pour le principal, outre les diverses charges, évaluées à 52,000 livres.

Il est bien entendu que le duché s'évanouissait par le seul fait de l'aliénation et que la vente et la prise de possession ne pouvaient concerner que le domaine utile et les simples droits de seigneurie ou de baronnie antérieurs à la constitution du duché, établie par lettres de novembre 1581 en faveur d'Albert de Gondi, maréchal de France. Depuis lors, le titre de duc de Retz passa au maréchal duc de Lesdiguières, époux de Paule-Françoise de Gondi, dernière héritière de sa maison, puis à Louis-François-Anne de Neufville-Villeroy, descendant par les femmes de Henri de Gondi, fils du maréchal.

Le marquis de Brie-Serrant devait la deuxième moitié de son nom à la terre illustrée par le magnifique château de Serrant, en Anjou ; un de ses ancêtres (de Brie) joue un rôle désagréable parmi les héros de la Satire Ménippée.

Quoi qu'il en soit, l'acquéreur de Retz fit prendre possession de son duché effacé et des terres et droits sur lesquels ce duché s'était étendu.

Le délégué à cette opération fut messire Louis-Victor de Rotrou, chevalier de la Grandière, de l'ordre de Malte. La cérémonie dura du 11 au 20 octobre 1780 et s'accomplit par-devant notaire. Il serait trop long de la transcrire en entier. Nous nous bornerons à présenter les faits les plus caractéristiques :

Nous, notaire, nous sommes transporté au vieux château de Machecoul [1], chef-lieu de la baronnie et pays de Retz, flanqué de quatre tours, entouré de larges douves, en passant sur un pont de bois qui traverse lesdites douves, vis-à-vis la principale porte, lequel pont était ci-devant divisé en deux, ainsi que le désignent les *interrègnes* du pont-levis qui existait ci-devant [2]. Au-dessus de la porte, se trouvent deux massues

[1] Ce vaste château, entouré par les eaux du Falleron, habilement aménagées, a été incendié par les colonnes infernales de 1794. Il n'en reste aujourd'hui que quelques pans de mur. Il avait été bâti à plusieurs époques depuis le XIIe siècle. Le style ogival y dominait, ce qui indique qu'il a dû sa principale construction à la famille Chabot, qui a compté six générations de 1250 à 1406.

[2] Ce pont de bois, qui avait succédé à un pont-levis, devant la porte d'entrée, a été remplacé, au commencement de ce siècle, par un étrange pont en pierre en zigzag, disposition dont il est difficile de s'expliquer les motifs, à moins que ce ne soit pour garantir la ville de Machecoul d'une attaque vendéenne.

Digitized by Google

en sautoir que M. le chevalier de la Grandière nous a dit être les armes de la maison de Gondi [1]. En entrant dans ledit château, nous avons trouvé le sieur Lefèvre, lequel occupe le château, en garde les archives et perçoit les revenus. Il a présenté les clefs à mondit sieur de la Grandière, qui a ouvert l'appartement où sont les archives dudit duché et les différentes chambres et pièces que renferme ledit château. Il a, audit nom, ouvert et fermé les fenêtres et portes, fait feu et fumée, bu et mangé.

Nous nous sommes aussi transportés dans la chapelle qui est dans l'enceinte du vieux château, sous l'invocation de la Sainte Vierge. Mondit sieur de la Grandière s'est mis à genoux sur le banc et a fait sonner la cloche, puis a entendu la messe, dite exprès.

Transporté à l'auditoire construit en 1735, où s'exerce la juridiction des châtellenies de Machecoul et des Huguetières, des bailliages de Saint-Philbert et de Châteaubriant, il s'y est trouvé nombre d'officiers de la juridiction en robes. Ouverture faite des portes du vestibule, de la chambre du conseil, du parquet, de la salle d'audience, avec les clefs qui ont été présentées par l'huissier de service, M. Robin, sénéchal, a conduit M. de la Grandière, qui a monté sur le siége et l'a fait asseoir à sa droite. M. le Procureur fiscal a repris son banc ordinaire. Tous les officiers présents ont pris leurs places, ainsi que le greffier et l'huissier.

Ensuite, nous nous sommes transportés en l'église de la Trinité de Machecoul, dont les seigneurs de Retz sont patrons et fondateurs, d'après les aveux rendus à Sa Majesté, et a été reçu par M. Rolland Hervé de la Bauche, docteur en théologie, recteur de ladite paroisse et doyen de Retz, auquel il a déclaré qu'il se présentait pour prendre possession de ladite paroisse au nom du sieur de Brie-Serrant.

A la halle, on perçoit divers droits de minage sur les blés, les légumes et autres denrées qui s'y vendent.

Visité le couvent du Calvaire, fondé en 1673, par le duc et la duchesse de Retz, en faveur de leur fille Marie-Catherine, religieuse bénédictine au Calvaire de Paris. Les dames religieuses ont chanté un motet en musique. A côté de la porte de la sacristie, qui est située du côté de l'évangile, est une urne en bronze, au-dessus de laquelle sont les armes de Gondi et, au-dessous, l'inscription suivante :

«Ci-gist le cœur de messire Pierre de Gondi, pair de France, chevalier des Ordres du roi, fondateur de ce monastère, décédé le 20 avril 1676, et

[1] Les armes de Gondi étaient d'or, à deux masses de sable, posées en sautoir, liées par un cordon de gueules, passé en sautoir, vers la pointe. Les deux masses ou massues sont encore reconnaissables dans l'écusson ciselé sur la pierre, qui forme la clef de voûte et surmonte le cintre de la porte de l'entrée du bayle ; mais elles sont frustes et sans indication d'émaux. Les Créqui-Lesdiguières et les Neufville-Villeroy, qui sans doute n'avaient guère résidé à Machecoul, avaient négligé d'y substituer leurs armes.

Digitized by Google

de Catherine de Gondi, son épouse, décédée le 20 septembre 1677. *Requiescant in pace.*»

Le chevalier de la Grandière a dit que, suivant ladite fondation, les seigneurs de Retz ont droit à banc et accoudoire, droit de sépulture et d'enfeu avec tombe élevée au chœur de ladite église, ceinture funèbre au dedans et au dehors, et leurs armes au vitrage du chœur.

A Sainte-Croix, et sur une motte de terre où nous avons monté, située près de l'église (*aujourd'hui démolie dans Machecoul*), où était autrefois bâti le château des Huguetières, nommé le château de Sainte-Croix, ainsi que le rapporte Du Pas, dans la généalogie de Retz; sur laquelle motte, le chevalier de la Grandière, audit nom, a fait *émotion de terre,* arraché herbe et circuité ledit lieu.

Le chevalier de la Grandière, accompagné de tous les gardes, a parcouru la forêt de Machecoul en divers sens, a coupé branches, arraché herbes, fait émotion de terre et passé dans les maisons des gardes.

Pris possession de l'abbaye de la Chaume, près Machecoul, fondée en 1066 par Harscouet de Retz, sur la règle de Saint-Benoît.

Pris possession de la châtellenie des Huguetières[1] et bailliage de Châteaubriant[2] dans la paroisse de Saint-Philbert de Grandlieu. Le seigneur des Huguetières a droit de tenir ses plaids devant la grande porte de l'église.

Traversé la grand'rue et le faubourg et place du Marché et un emplacement joignant le jardin du sieur Gariou et un pré du sieur Poydras; dans tous ces endroits, le chevalier de la Grandière a fait acte de possession.

Dans la ville de la Bénaste, un feu de joie avait été préparé; on l'a allumé, puis un *Te Deum* a été chanté.

Nous ne suivrons pas le délégué du nouveau seigneur aux châtellenies de Pornic, Prigny, Bourgneuf, Princey, Arthon, Chauvé, le Coustumier[3], c'est toujours la même répétition du cérémonial :

[1] La châtellenie des Huguetières, nommée en la constitution du duché de Retz, est vraiment difficile à localiser. La voici dans Saint-Philbert-de-Grandlieu; nous venons d'en voir le château, bâti sur la motte de Sainte-Croix dans Machecoul; un titre du terrier de Machecoul la place dans Saint-Philbert-de-Bouaine, qui est aujourd'hui en Vendée; la carte de l'évêché de Nantes, par Lambilly, en 1706, marque la forêt des Huguetières entre Saint-James et Geneston; Cassini et l'Etat-major sont muets sur ce nom.

[2] Il est évident qu'il ne s'agit ici ni de la ville ni de la baronnie de Châteaubriant, mais sans doute de quelque petit fief de ce nom, dans la paroisse de Saint-Philbert.

[3] Le Coustumier, qui fait partie de la constitution du duché de Retz, n'est mentionné sur aucune carte, ni dans celle de l'évêché de Nantes, par Lambilly, en 1076, ni dans celle de Cassini. Ce fief embrassait le marais compris entre Machecoul et Bois-

Digitized by Google

portes ouvertes, sur les remises de clefs, émotions de terre, etc. Ce que nous avons rapporté suffit pour faire connaître combien la forme, le cérémonial et l'étiquette eurent d'importance au moyen âge et dans l'âge qui l'a suivi jusqu'à la Révolution.

CH. DE SOURDEVAL,

Correspondant du Ministère,
à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée).

COPIE D'UNE LETTRE DU SEIGNEUR DE LALAING AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ARTOIS (13 AOÛT 1557).

Communication de M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais.

(Séance du 3 décembre 1877.)

M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais et notre correspondant, nous a adressé la copie d'une lettre écrite le 13 août 1557 par le seigneur de Lalaing aux membres du Conseil d'Artois pour les informer et de sa nomination par Philippe II au poste de *gouverneur et capitaine général des provinces de par deçà*, et de la victoire remportée trois jours auparavant par les armes espagnoles sous les murs de Saint-Quentin. Ce document m'a paru assez intéressant pour être publié dans la *Revue*.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

Messieurs, vous savez comme monseigneur le duc de Savoye s'est piécha parti de Bruxelles vers le quartier de Fleurines, pour illecq assembler et mectre en ordre le camp et gens de guerre, tant de cheval que de pied, que Sa Majesté avait fait lever et accepté en son service, pour s'en servir en la présente expédition contre France. Aussi que sa dite Majesté pour l'affection qu'elle porte à la protection, bien et préservation de ses pays et bons subgetz, et pour donner plus de chaleur à ceste dite emprinse, y a bien voulu employer sa propre personne, comme aussi icelle s'est à ceste

de-Cené. Il y a, sur ce terrain, nombre de fermes, plus l'important prieuré de Quinquenavent, bâti sur un îlot moitié schisteux, moitié calcaire jurassique, d'environ 2 hectares, au milieu du marais, et contenant les bâtiments de deux belles fermes, avec une élégante chapelle, aujourd'hui magasin à fourrage. Mais il m'a été impossible d'y découvrir une construction ayant porté le nom de Coustumier et comme ayant pu être le chef-lieu de la juridiction.

Digitized by Google

fin mis en ordre, et le IXe de ce mois, avecq le secours estant venu à Sa Majesté de son royaulme d'Engleterre, ceulx de sa maison, et la reste de gens de guerre, tant Allemans, Espaignolz que autres, s'est parti de ceste cité de Cambray, pour s'aller joindre avecq ledit duc de Savoye qui desjà passé aucuns jours tient, environne et assiége la ville de Saint-Quentin. Sa Majesté considérant que pendant ceste emprinse elle se porroit, ensemble ledit sieur duc, tellement esloingner, et entrer si avant en pays de l'ennemy que estans empeschez tous deux ou fait et conduicte de la guerre, Sa Majesté, aussi son Altèze n'auront moyen d'entendre aux affaires concernant la tuition, gouvernement et administration des pays et provinces de pardeçà, et pour ceste cause a pleu à sa dicte Majesté me commectre la superintendance, gouvernance et capitainerie généralle desdicts pays, en l'absence de leurs Majesté et Altèze, pour avecq participation d'aucuns chevaliers de l'Ordre, et ceulx du Conseil d'estat de Sa Majesté, non seullement maintenir ce pendant lesdits pays et subgectz en bonne police et justice, mais aussi de prendre le soing requis pour la deffence, tuition, gouvernement et administration d'iceulx. Comme il a pleu à Sa Majesté le donner à cognoistre aux estatz dernièrement à Vallenchiennes, dont il m'a semblé nécessaire vous devoir advertir, comme j'ay semblablement bien voulu faire du bon succès et victoires qu'il a pleu à Dieu donner à Sa Majesté, contenuz en l'escript qu'ay fait joindre à cestes, que sont telles qu'il en convient bien rendre graces à sa divine bonté, comme aussi vous requiers de faire et commander que processions et prières se facent par les lieux de votre jurisdiction, affin qu'il plaise à icelle conduire cette emprinse que une bonne et ferme paix s'en puist ensuyvre pour son service, bien, soulaigement et repoz de tous pays et subgectz de Sa Majesté. A tant, Messieurs, prie Dieu vous avoir en sa garde.

De Cambray, le XIIJ^e jour d'aoust 1557.

Votre bon amy,

De Lalaing.

Le Xe jour d'aoust que fut le jour Saint-Laurens, le connestable de France pensant, selon les advis qu'il avoit heu, que le duc de Savoye deust envoyer au-devant du Roy, qui devait venir dois Cambray au camp, la pluspart de noz gens de cheval estans devant Saint-Quentin, se treuva à huit heures du matin guerres loing et à la veue de notre camp, ayant avecq luy, oultre ses gens de cheval que furent neuf guydons de gendarmerie, trois guydons de noirs harnois[1], et mil chevaulx légiers, trente enseignes de haultz Allemans, qu'estoit tout ce d'Allemans qu'ilz avoient en France, et dix-huit enseignes de gens de pied Franchois, tant vielles qu'il avoit

[1] C'est-à-dire portant une livrée noire.

Digitized by Google

prins des garnisons de Péronne et autres là autour, que nouvellement levées, ensemble vingt pièces de batterie que des champs [1], et estoit l'intenction dudit connestable de par la rivière et les marécaiges jecter quelques gens dedens ledit Saint-Quentin, comme desja il avoit mis environ cent et cinquante, s'accomodant de quelques petites barques, et en eust mis davantaige ne fut esté l'empeschement que leur donnarent les Espaignolz estans dessoubz le M^e de camp Navarrette, aussi partie de la harquebouserie du M^e de camp Carceres, et veans les ennemys sortir notre gensdarmerie dressarrent leur artillerie, tirans vers icelle, sans touttesfoiz faire dommaige. Quoy voyans se commencharent à retirer; que lors le duc de Savoye fit saillir la plus grande partie de notre dite gendarmerie, et s'en alla avecq icelle en personne vers lesdits ennemis, ayant néantmoins auparavant délaissé l'ordre qu'il convenoit au camp, et pregnant seullement avecq luy ung régiment de haulx Allemans, et partie de l'infanterie espaignole; et ne pouvant notre infanterie marcher si légierement que la gensdarmerie, icelle arriva plus tost vers les ennemis, lesquels avoient esté détenuz par les escarmouches que leur avoient donné noz chevaulx légiers soubz la charge du comte d'Egmont, dois qu'ilz commenchèrent leur retraicte, tant que notre dite gensdarmerie a chargé sur celle des ennemis, et sur partie de leur infanterie. Et combien que aucuns d'eulx se mirent bravement en deffence, si est ce que la pluspart tournarent le dos, tellement qu'ilz furent incontinent deffaitz, toutes les enseignes de ladite infanterie prinses, et sans qu'il en soit eschappé ung seul soldart que ne soit esté prins ou tué, se faisant meismes à rencontrer en une campaigne rase où nulluy se povoit caicher ou saulver. Et quant aux gens de cheval en sont esté tuez grand nombre, et prins beaucoup de principaulx personnaiges chevaliers de

[1] Pièces de position et pièces de campagne, grosse artillerie et artillerie légère. La version officielle espagnole porte à vingt le nombre de pièces dont disposaient les Français. Ce chiffre est contredit par François de Rabutin qui ne leur attribue que «quinze pièces d'artillerie, à sçavoir six canons, quatre longues coulevrines, deux bastardes et deux moyennes» (collect. Petitot, tome XXXII, p. 49). Cette artillerie tomba au pouvoir des vainqueurs «réservé deux ou trois pièces qui furent chassées et amenées jusqu'à cette Justice de la Fere, que M. de Bourdillon retourna depuis querir.»

Même contradiction quant au nombre des enseignes et à l'effectif de l'armée française que les Espagnols exagèrent certainement et que François de Rabutin réduit peut-être: «Dès le matin, dit-il, au point du jour du 10, feste de sainct Laurent, se trouverent iceux gens de pied en bataille à la Justice, estans au nombre de seize enseignes françoises et vingt deux d'Allemans, ausquels s'alla joindre et assembler toute la cavallerie et gendarmerie à la mesme heure, laquelle toute la nuit avoit passé par dedans la Fère pour y arriver à poinct nommé» (p. 49). Et quelques pages plus loin : «Notre petite armée ne montoit qu'une poignée d'hommes près de la leur, n'estant que de neuf cens hommes d'armes mal complets et quelques chevaux legers» (p. 53).

Digitized by Google

l'ordre de France, entre lesquelz est Monsieur d'Enghien, frère du duc de Vendosme, blessé de deux harquebousades, sans grant espoir de longue vie, le duc de Montpensier avecq deux ou trois autres chevaliers de l'ordre et quelques capitaines particuliers, et veullent aucuns affirmer que le connectables meismes seroit aussi prins. Aussi y est demeurée toute l'artillerie franchoise. Nos chevaulx legiers et pistoliers suyvoient la victoire, donnans la chasse à ce que restoit de la gendarmerie franchoise, desquelz comme ilz ont plus de trois lieues à se mectre en sauveté l'on pense en eschapperont peu. Et par cette deffaicte demeure la ville de Saint-Quentin fort désolée. Et comme ledit connestable avoit pour ceste emprinse choisi les meilleurs gens de guerre de France, il n'y demeurent présentement forches de grand substance ou d'importance, par où s'espère que, avecq la grace de Dieu, les affaires de Sa Majesté en recevront tant plus de faveur et commodité.

Depuis l'on a entendu plus de particularité de la deffaicte cy dessus mentionnée, assavoir que en icelle sont esté prins le connestable de France, les sieurs de Montmorency et Mombron [1] ses filz, le mareschal de Saint-Andrez, le prince de Mantua [2], frère du moderne duc de Mantua, le duc de Montpensier, le duc de Longueville, le Ryngrave, le s^r de la Roche-Fertey, le vicomte de Thouraine [3] ayant espousé la fille du dit connestable, le prince de la Roche du Mayne, s^r de la Trimoulle, le s^r de Lansacq, le s^r d'Epeney [4], le baron de Courton [5], le prince de la Roche-sur-Yon, le s^r de la Faille [6], le s^r de Charmy, le s^r de Jamais [7], le s^r de la Chapelle [8], le s^r de la Roche Fourcault et plusieurs autres seigneurs et personnaiges de nom et qualité, et y sont demeurez morts le s^r d'Enghien [9], frère aisné du duc de Vendosme, le prince de Condé [10], le conte de Villars [11], le porte enseigne de la bende du duc de Lorraine, et plusieurs autres personnaiges aussi de nom et qualité. Aussi sont esté prins en deffaicte seize pièches d'artillerie, tant de batterie que de champs, et grand nombre de chariotz chargez de pouldres, boulletz et munitions. Sa Majesté a fait grace à environ v^m Alle-

[1] Henri de Montmorency, seigneur de Damville, et Gabriel, seigneur de Montberon.

[2] Ludovic prince de Mantoue.

[3] François de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne.

[4] D'Espinay.

[5] De Curton.

[6] Sans doute le capitaine La Faye qui exerçait les fonctions de «sergent majeur». (Rabutin, p. 10.)

[7] De Jametz.

[8] La Chapelle-Biron.

[9] Jean de Bourbon, duc d'Enghien.

[10] Le prince de Condé ne fut ni pris ni tué.

[11] Le comte de Villars ne fut pas tué, mais «fort blessé et longtemps tenu en doute de mort».

Digitized by Google

mans prisonniers ayans servy en France, et les fait convoyer jusques sur les frontières d'Allemaigne, moyennant serment qu'ilz ont fait de ne servir contre Sa Majesté ny ses pays et subgectz dedans six mois prochains. Aussi fait Sa Majesté distribuer par les bonnes villes de ses pays de pardeça le nombre d'environ xv^c prisonniers franchois pour y estre détenuz pour ung temps, affin que cependant l'ennemy n'aye moyen s'en servir. La reste de leur armée a esté tué, et demeure prisonnière au camp.

Suscription : A Messieurs les Président et gens du Conseil provincial du Roy en Artois.

Plus bas est écrit : Recepta le xve d'Aoust 1557 [1].

Original en papier scellé d'un cachet en cire rouge.

(Archives départementales du Pas-de-Calais, série B. *Conseil d'Artois.* Supplément. — Une copie de ces lettres se trouve dans le deuxième registre aux placards B. 769, fol. 27.)

Pour copie conforme :

JULES-MARIE RICHARD,
Archiviste du Pas-de-Calais.

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT.

Communication de M. Fierville, correspondant, à Saint-Brieuc.

(Séance du 3 décembre 1877.)

Le fragment transmis par M. Fierville appartient à une ancienne édition gothique de la lettre de Prêtre-Jean, édition tout à fait différente des trois que Brunet a décrites, et de trois autres dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque nationale. Ce fragment méritait donc d'être recueilli, et il en sera rendu un compte détaillé dans le prochain rapport annuel sur l'administration de la Bibliothèque nationale.

Il y a donc lieu de remercier M. Fierville et, à cette occasion, de rappeler à nos correspondants, par la voie de nos procès-ver-

[1] Le 30 août 1557, Pontus de Lalaing écrivit de nouveau au Conseil d'Artois, du camp devant Saint-Quentin, pour annoncer la prise de cette ville et demander des processions générales pour en rendre grâces à Dieu; le 4 septembre, il adressa au Conseil une lettre du duc de Savoie demandant des ouvriers pour travailler aux fortifications de Saint-Quentin qu'il voulait réparer.

Digitized by Google

baux, qu'ils ne sauraient examiner avec trop de soin les anciennes reliures, dans lesquelles ont été souvent employés des fragments de manuscrits et d'incunables précieux. Le Comité se fera un devoir d'examiner attentivement les fragments de ce genre qui lui seraient communiqués par les correspondants du Ministère.

L. Delisle,

Membre du Comité.

Communications manuscrites de MM. Tartière, L. Duval et Vayssière.

(Séance du 3 décembre 1877.)

M. Tartière, archiviste des Landes, a envoyé la liste d'une partie des bénéfices du diocèse de Dax, dressée au XVIe siècle; cinq archiprêtrés y manquent. Ce document ne sera pas inutile lorsque l'on songera à reconstituer le pouillé de Dax. Je propose de le transmettre à la Commission de la topographie des Gaules, qui recueille tout ce qui peut lui fournir des indications pour l'aider à dresser une carte à grande échelle établissant aussi exactement que possible les circonscriptions des anciens diocèses.

L'état des bénéfices du diocèse de Limoges, transmis par M. L. Duval, archiviste de la Creuse, est bien autrement important, puisqu'il semble donner, avec les noms des patrons et la division par archiprêtrés, la liste complète des paroisses et chapelles d'un diocèse sur lequel on n'avait pas encore, à ma connaissance, de renseignements. Ce document, d'ailleurs, remonte à une époque qui le rend plus précieux. Je propose également de le renvoyer à la Commission de la topographie des Gaules; il y aurait lieu, en outre, d'engager M. Duval à faire, sur cet état, un travail analogue à celui qui a été entrepris sur le diocèse de Cahors par M. Auguste Longnon. Vous vous souvenez que cette dernière étude a été publiée dans l'un des derniers volumes des *Mélanges:* je ne doute pas que vous n'accueilliez favorablement une étude du même genre, conçue sur le même plan, si M. Duval consentait à s'en occuper.

M. Vayssière, correspondant à Bourg, a pris la peine de copier intégralement un manuscrit daté du 2 avril 1465 qui se trouve dans un si mauvais état de conservation que cette transcription était devenue indispensable. Il s'agit des statuts de la léproserie d'Yenne,

Digitized by Google

en Savoie, dépendant de la chartreuse de Pierre-Châtel, donnés par le duc de Savoie Amédée IX; le désordre qui s'était introduit dans cette maison nécessitait alors une sérieuse réforme. Ce document, assez considérable, est divisé en trois parties qui réglementent l'administration et la discipline; il offre un intérêt incontestable au point de vue de l'histoire de l'assistance publique, et sera certainement utilisé lorsque l'on songera à entreprendre un travail d'ensemble pour lequel les archives des établissements hospitaliers fourniront une riche moisson de titres à peine connus aujourd'hui.

A. de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Observations sur un travail de M. Parrot, inséré dans la Revue des Sociétés savantes.

(Séance du 12 novembre 1877.)

La livraison d'octobre, novembre et décembre 1876 de la *Revue des Sociétes savantes* vient de me parvenir, et j'y trouve[1] une note ajoutée par M. Parrot, d'Angers, à son étude sur le *Lavatorium* de l'ancien hôpital Saint-Jean, faisant mention de l'opinion que j'aurais émise sur la pyramide de Saint-Cyprien de Poitiers, *regardée par moi* (dit la note en question) comme un ossuaire, etc.

M. Parrot commet à cet égard une erreur que je viens signaler au Comité. Dans le Bulletin du deuxième trimestre de 1874 de la Société des antiquaires de l'Ouest, la mention de la pyramide de Saint-Cyprien n'étant qu'un incident dans l'ensemble des fouilles exécutées par une commission dont je fus le rapporteur, je n'ai rien précisé sur la destination première de cet édicule, et me suis simplement contenté de le désigner sous le nom ancien qui avait cours dans la chronique locale à son égard.

Si M. Parrot, qui paraît recevoir nos publications, avait pris connaissance du Bulletin du premier trimestre de 1875 dans lequel j'ai dû faire un rapport complémentaire sur la continuation des fouilles dans l'enclos de Saint-Cyprien, il aurait pu lire page 176 de ce Bulletin, comme aux *pages 335 et suivantes du Bulletin monumental de M. L. Palustre, année 1875 :* 1° que je m'étais servi seulement de l'appellation traditionnelle de cet édicule sans rien affirmer à ce sujet; et 2° qu'à la fin de l'examen particulier de cette question soulevée par mon confrère M. Ledain, j'étais arrivé aux mêmes conclusions que lui, plus d'une année avant de connaître son travail, à l'aide de *documents et d'arguments identiques aux siens.* Je concluais, en effet, que si la pyramide de Saint-Cyprien avait eu pour desti-

[1] Au bas de la page 512 de la Revue.

Digitized by Google

nation première celle de *lavatorium*, son cachet monumental attestait en outre que ce lavatorium devait surtout être affecté à l'accomplissement de cérémonies funèbres, telles que le lavement des corps des religieux défunts, et que sa situation en face de la porte latérale de l'ancienne église romane de Saint-Cyprien [1] était favorable à cette appréciation.

Un *lavatorium* destiné aux besoins d'ablutions journalières des religieux était habituellement une annexe, dépendante des cloîtres, ce qui n'était pas le cas de l'édicule monumental de Saint-Cyprien, isolé de toutes autres constructions.

Ce qui n'était proposé par M. Ledain et moi que comme une conjecture, en attendant que la découverte de monuments équivalents vinssent infirmer ou confirmer nos conclusions, est devenu une certitude depuis les recherches de M. Parrot; mais nous n'avions pas moins entrevu et admis provisoirement des conclusions toutes pareilles aux siennes, bien avant qu'elles fussent arrivées à notre connaissance, combattant précisément de notre mieux l'ancienne désignation *d'ossuaire* sous laquelle de temps immémorial la pyramide de Saint-Cyprien était connue à Poitiers.

De Longuemar,
Correspondant du Ministère à Poitiers.

Historique de l'ancienne église de la Marche, en Nivernais.

Communication de M. Grasset aîné, correspondant du Ministère à Varzy (Nièvre).

(Séance du 12 novembre 1877.)

L'église de la Marche, près la Charité-sur-Loire, qui semble avoir daté du XIe au XIIe siècle, aujourd'hui complétement ruinée, présentait cette particularité rare d'avoir ses trois nefs terminées, chacune et à chaque extrémité par une abside, de telle sorte qu'elle présentait à l'orient ainsi qu'à l'occident une grande abside flanquée de deux petites absides, plan que l'on ne rencontre guère que sur les bords du Rhin.

Prosper Mérimée, qui en visita les ruines vers 1835 en compagnie de M. Grasset aîné, a imprimé dans ses *Notes d'un voyage dans le*

[1] Voir les plans annexés aux rapports du deuxième Bulletin des antiquaires de l'Ouest, 1874.

Digitized by Google

midi de la France, qu'en suivant les substructions, on reconnaissait que le plan de l'église était celui d'une basilique terminée à l'orient et à l'occident par trois absides opposées.

Mais Didron, qui les étudia l'année suivante en compagnie du même M. Grasset aîné, lui écrivit de Nevers, quelques jours après sa visite, que l'église devait être une basilique à trois nefs et à transepts, terminée à son extrémité orientale par trois absides, et par un mur droit à son extrémité occidentale. Un plan que M. Grasset reproduit dans son mémoire explique clairement son idée. Didron connaissait cependant l'opinion de P. Mérimée, puisqu'il engage son correspondant à faire des fouilles afin de découvrir les fondations qui donneront raison à l'une ou à l'autre opinion.

Prosper Mérimée avait aussi désiré que ces fouilles fussent exécutées, car il ne semble avoir connu la particularité des doubles absides de l'église de la Marche que par un plan que M. Grasset aîné lui avait envoyé. Il n'en avait vu que ce qui sortait de terre du chevet oriental.

Ces fouilles qui devaient départager les deux archéologues ont-elles été exécutées?

Nous devons le croire, bien que notre correspondant soit peu explicite à cet égard, parce qu'il a joint à son mémoire un plan qui présente des particularités telles qu'elles ne peuvent avoir été imaginées.

Ainsi les deux murs qui reçoivent la retombée des trois absides occidentales ne s'élèvent pas dans le prolongement des trois piliers qui séparent les trois nefs, et qui sont dans le plan des murs de retombée des trois absides d'orient. De telle sorte que nous trouvons pour les dimensions par terre de ces absides les chiffres suivants :

Abside centrale orientale : diamètre	4m 65
Abside centrale occidentale : diamètre	6 00
Absides latérales orientales : diamètre	2 33
Absides latérales occidentales : diamètre	1 65

Notons, pour donner tous les chiffres, qu'une distance de 6 mètres sépare les deux absides, et que l'église avait 13m,48 de dedans en dedans.

Nous ne connaissons pas en France d'église qui soit bâtie sur ce plan, assez ordinaire sur les bords du Rhin; aussi Mérimée était-il inquiet de la destination de l'abside occidentale, et recommandait-

Digitized by Google

il de rechercher si l'on n'y découvrirait pas les traces d'une piscine baptismale.

Le mémoire est muet à cet égard.

Trois dessins l'accompagnent :

Un plan qui suffit à indiquer la disposition générale de l'église, mais où les murs se trouvent réduits à une simple ligne, sans indication de baies d'aucune sorte, ni du mode de voûtage ou de couverture.

Une vue pittoresque de ce qu'étaient les ruines en 1836. Copie à la plume où il est bien difficile de s'orienter. Nous croyons cependant que cette vue, prise de l'extérieur, montre, à travers le mur écroulé du bas-côté nord, l'ouverture de la petite abside orientale nord; puis, en deuxième plan les piliers et les arcades de l'enceinte nord de la nef, et à travers ses baies et en troisième plan une pile et deux arcs de son enceinte sud.

Mais alors il y a à l'opposé de la petite abside béante orientale, un mur percé d'une fenêtre en plein cintre qui semble s'avancer au premier plan, et qui doit être ce que Didron, — un observateur très-exact, — avait cru être l'amorce d'un transept: chose qui ne figure pas au plan.

Il y a donc entre ces deux éléments d'étude une contradiction évidente.

Le troisième dessin représente quatre chapiteaux, très-barbares, des arcades de la nef, que M. Grasset aîné avait acquis lors de la démolition des ruines, et qu'il a donnés au musée de la porte du Crou, à Nevers, où ils sont exposés sans qu'on y mentionne le nom du donateur. Celui-ci s'en plaint avec quelque raison.

La contradiction qui existe entre ces dessins, l'infériorité de leur exécution où l'on reconnaît plus de bonne volonté que de précision archéologique, et le défaut de précision dans le mémoire qui les accompagne nous engagent à proposer le dépôt des uns et des autres aux archives, où de plus heureux que nous pourront peut-être découvrir si l'ancienne église de la Marche était ou non à doubles absides opposées, si elle avait ou non des transepts.

Toutes ces questions demanderaient à être élucidées par M. Grasset aîné qui doit en posséder les éléments.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Découverte des anciens murs de la ville de Nantes.

Communication de M. le baron de Girardot, membre non résidant.

(Séance du 12 novembre 1877.)

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle rue de Strasbourg, la Société archéologique de la Loire-Inférieure vient de faire faire à Nantes des fouilles qui ont amené la découverte de nombreuses fondations gallo-romaines.

Ces fondations sont, au dire de M. le baron de Girardot, celles des anciennes murailles de la ville et présentent partout le petit appareil carré, relevé de cordons en briques plates, le tout fondé sur un amoncellement de débris de la grande époque.

Notre correspondant ajoute qu'il ne fait cette communication au Comité que pour ordre, le président de la Société, M. Marionneau, préparant sur ces fouilles un travail qui permettra, grâce aux dessins qui l'accompagneront, de juger en connaissance de cause de l'importance des substructions découvertes.

E. du Sommerard,
Membre du Comité.

Mesure en pierre trouvée au Pouliguen (Loire-Inférieure).

Communication de M. le baron de Girardot, membre non résidant.

(Séance du 12 novembre 1877.)

La pierre signalée par M. le baron de Girardot est conservée au cimetière du Pouliguen; elle sert aux aspersions, et on la transporte dans ce but auprès de chaque tombe nouvelle. Elle est creusée des deux côtés et affecte la forme polygonale. La gorge qui sépare les deux cavités présente deux appendices ou tenons formant une espèce d'axe sur lequel elle pouvait pivoter en reposant sur les fourches destinées à la soutenir.

Ces pierres ne sont pas rares: on en a trouvé beaucoup à Paris, et il en existe plusieurs au palais des Thermes. Les unes sont polygonales des deux côtés comme celle que signale M. le baron de Girardot, laquelle présente huit pans de 10 centimètres chacun, les autres sont arrondies d'un côté et polygonales de l'autre.

Ces pierres creusées avec soin et régularité servaient, sans nul

Digitized by Google

doute, de mesure pour les grains; leur usage était d'ailleurs multiple, car on en trouve aussi à l'usage de mortier de pharmacie, usage dans lequel leur forme s'est conservée d'ailleurs jusqu'à nos jours; mais nous en avons rencontré aussi de fort anciennes, faisant l'office d'urnes funéraires, et dans lesquelles se trouvaient encore des os incinérés que recouvraient des opercules affectant la forme de chapiteaux renversés ou de motifs analogues d'architecture.

M. le baron de Girardot ne précise pas l'époque à laquelle appartiendrait la pierre en question. Cette date n'est pas facile à déterminer, la forme traditionnelle de ces mortiers à double face n'ayant pas varié depuis les temps antiques jusqu'à nos jours. Les seuls éléments d'appréciation sur lesquels il soit possible de se baser pour se former une opinion sur l'âge de ces petits monuments consistent donc dans l'examen du milieu dans lequel on les rencontre. Celui du Pouliguen nous paraît avoir une grande analogie avec ceux que nous avons rencontrés dans la Creuse; mais la communication faite par M. le baron de Girardot n'étant appuyée d'aucun dessin, d'aucune reproduction graphique, nous ne pouvons que nous en tenir à de simples conjectures à son sujet.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Excursion archéologique dans les arrondissements de Montreuil et de Boulogne.

Communication de M. Terninck, correspondant du Ministère à Bois-Bernard (Pas-de-Calais).

(Séance du 10 décembre 1877.)

M. Terninck a adressé au Comité le compte rendu d'une excursion archéologique faite par lui dans les arrondissements de Montreuil et de Boulogne en 1877.

Ce travail très-succinct comprend l'indication, dans dix localités, d'objets appartenant en général à l'époque préhistorique, que l'auteur n'a pas toujours eu la faculté d'examiner comme il l'eût désiré.

A Hesdin, l'honorable correspondant signale dans les marais l'existence de deux groupes de pilotis en chêne aux pieds desquels ont été rencontrés des fragments de vases, des ossements d'animaux et des objets en bronze qui ont tous disparu.

Digitized by Google

A Brimeux, il constate les fondations d'un édifice romain dont le plan a été relevé par M. Normand, architecte, qui y a recueilli des vases en pâtes fines.

A Montreuil a été découvert, quelques jours avant le passage de M. Terninck, un dépôt de monnaies dont il n'a pu apprécier ni la consistance ni l'époque.

A Airon-Saint-Vaast, M. Terninck signale, au-dessous et aux abords du cimetière actuel, l'existence d'un champ de sépulture mérovingien qui a fourni des vases funéraires et un peigne en ivoire. Il paraît que sur un autre point de la commune, près de la chapelle Saint-Josse, existerait un autre cimetière du IIIe siècle. En outre deux *tumuli*, non explorés, quoique l'un entamé par des travaux de vicinalité ait révélé la présence de squelettes humains, sont désignés sous les noms de *grande tombe* et de *petite tombe*.

Enfin, l'auteur, parcourant le littoral depuis l'embouchure de la petite rivière d'Authie jusqu'à Calais, dans l'espoir d'y rencontrer des dépôts de cuisine analogues à ceux du Danemark, a remarqué sur la plage de Berck à Étaples, à Outreau, à Ambleteuse, à Sangatte, et surtout au cap Blanc-Nez, des silex plats et tranchants, ayant dû servir à ouvrir des coquilles, accompagnés de « très-anciennes écailles ». Il paraît même qu'à Étaples la butte dite des Cranquelets serait presque entièrement formée d'écailles ouvertes, entremêlées parfois d'outils en silex.

Ces renseignements de statistique préhistorique qui parfois complètent les indications des Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, et parfois s'y réfèrent, sont accompagnés de quatre feuilles d'esquisses au crayon donnant la silhouette, malheureusement sans indication d'échelle, d'une partie des objets énumérés précédemment; les deux feuilles représentant les silex taillés trouvés sur les dunes, et celle consacrée aux vases du cimetière d'Airon ne révèlent aucun type nouveau. Le peigne d'ivoire mérovingien offre plus d'intérêt; les dents sont grosses et espacées : le dos triangulaire forme une sorte de fronton décoré de cinq ornements circulaires concentriques dans le goût de l'ornementation du Bas-Empire. Si l'objet est représenté à sa grandeur d'exécution, il mesure 11 centimètres de large, sur 65 millimètres de haut, les dents ayant une longueur de 26 millimètres. Malheureusement l'esquisse de ce petit ustensile est trop sommaire pour se prêter à une reproduction par la gravure.

Digitized by Google

Ces renseignements déposés aux archives pourront être consultés utilement, et il y a lieu de remercier M. Terninck de son intéressante communication.

ALFRED RAMÉ,

Membre du Comité.

DESSIN D'UN ÉPERON TROUVÉ À MOUZON; GROTTE DE CONDÉ-LÈS-AUTRY.

Communication de M. Nozot, correspondant, à Sedan.

(Séance du 10 décembre 1877.)

A un envoi de documents concernant la section d'histoire, M. Nozot, correspondant à Sedan, a joint le dessin d'un éperon trouvé à Mouzon, et quelques renseignements sur la grotte sise à 2 kilomètres de Condé-lès-Autry, village des Ardennes, situé sur un ruisseau qui tombe dans l'Aisne. L'éperon est en acier, couvert de rouille. Il a une longueur totale de 25 centimètres, depuis les agrafes jusqu'à l'extrémité de la molette à cinq pointes qui tournait au bout d'une tige de 6 centimètres faisant un angle presque droit avec le plan des branches.

Se basant sur les découvertes d'objets antiques faites à Mouzon, l'auteur se demande si l'éperon qui vient d'être décrit n'est pas romain. C'est un éperon du moyen âge. La grotte de Condé-lès-Autry a été longtemps célèbre; les dictionnaires géographiques la signalent comme n'ayant jamais été explorée. M. Nozot nous apprend que ce souterrain naturel, dont on a bouché l'entrée il y a soixante et dix ans, avait été exploré à la fin du dernier siècle, malgré la terreur qu'elle inspirait, par trois hommes que le service militaire avait aguerris. Malheureusement leur lumière s'éteignit, et ils ne purent vérifier si la grotte avait l'immense profondeur que lui attribuait la tradition; tout ce qu'ils purent constater, c'est qu'à une distance de 8 mètres de l'ouverture, une sorte de cellule se trouvait ménagée dans le roc et qu'au fond de cette cellule se trouvait une ouverture basse, conduisant à une seconde cavité communiquant de la même manière à une troisième.

L'auteur raconte une légende intitulée : *la Vache noire*, qui montre la grotte de Condé-lès-Autry hantée par une fée, ou, suivant le patois du pays, par une fa-ye.

Digitized by Google

Le travail de M. Nozot pourrait être utilement consulté par la Commission de la topographie des Gaules.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Notice de huit inscriptions chrétiennes de la province d'Oran, accompagnée d'estampages.

(Séance du 10 décembre 1877.)

Au retour de mon inspection dans la province d'Oran, je me suis occupé de mettre en ordre les notes et les estampages que j'avais recueillis dans plusieurs localités. Il m'a semblé convenable de les communiquer au Comité, par séries.

La première série comprend huit épitaphes chrétiennes d'une basse époque, qui proviennent presque toutes de Hadjar-er-Roum (Lamoricière); une seule a été rapportée des ruines d'Arzew. Ces pierres intéressantes sont déposées actuellement, les unes dans la bibliothèque de l'évêché d'Oran, les autres, dans le jardin du commissariat civil de Lamoricière. Les ayant étudiées avec le plus grand soin, je les ai reproduites par l'estampage. Nous en possédons la lecture.

Hadjar-er-Roum est une ruine située à 32 kilomètres de Tlemcen, sur la nouvelle route qui relie cette ville à Sidi-bel-Abbès. Plusieurs inscriptions trouvées à Hadjar-er-Roum, avant l'année 1859, ont été publiées par M. Léon Renier, dans son beau recueil. Voici les épitaphes que l'on doit aux fouilles postérieures :

1.

DMS
ATILIA INCEN
NA VIXIT ANN
OS LX DIS·V IDVS
NOVEMBRES ST.
ACCIV·VICTOR MA
RITAI·POS·ANO CC...

Diis manibus sacrum. Atilia Incenna (?) vixit annos sexaginta. Discessit quintum idus novembres. Stertinius (?) Stafilenus (?) Acciu Victor maritai (*sic*) posuit. Anno (provinciae) CC (*cassure*).

Digitized by Google

Les noms *Incenna* et *Acciu* appartiennent à la population aborigène. Les lettres ST, qui indiquent le prénom du mari, sont une abréviation qui peut être complétée de différentes manières.

Il est à remarquer que la formule DMS s'est conservée pendant longtemps chez les chrétiens d'Afrique.

2.

MEMORIA
AVRELIVS SAM
MAC VIX·ANIS LX DIS
SIT IINO·MAIIAS TR
ATEDVCˣ FEC·AN°
CCCXXII

Memoria. Aurelius Sammac vixit annis quinquaginta quinque; discessit nonas maias Trateducx fecit, anno (provinciae) CCCXXII.

Les noms de ces deux chrétiens appartiennent à l'onomastique indigène.

Sur une dalle brisée à gauche, dans toute sa longueur.

3.

...EMORIA IVLIVS GERMANE· PA·
...MILIE CVI FILI ET NEPOTES FECE
...NT DOMVM ETERNALE VIXIT
...NIꝏ PL·MS·LXX·DISC·INPC
...E V KL DECEMBRES ANNO PRC·
...LIIII

Memoria Iulius Germane, pater familie (*sic*), cui fili (*sic*) et nepotes fecerunt domum eternale (*sic*), vixit annis plus minus septuaginta. Discessit in pace, die quinto kalendas decembres, anno provinciae... quinquagesimo quarto.

Les premières lettres du millésime ayant disparu par suite de l'enlèvement de la bande latérale de gauche, je suppose qu'il y avait devant le L, un X précédé de deux C, et qu'il faut lire : « ducentesimo quadragesimo quarto. »

Les croix et les chrismes variés, qui complètent la décoration de cette dalle, lui donnent une certaine valeur, au point de vue de l'iconographie. On voit en outre qu'à cette époque le latin avait beaucoup perdu de sa pureté dans les centres ruraux.

Digitized by Google

4.

D M S
POSVI VALERIO RESTVTO
DISP· PATRI AMANTISSIMO
VIXIT ANNIS LIII·DIS·IIII IDVS SEP.
PCCXCVI

Diis manibus sacrum. Posui Valerio Restuto, disp(ensatori), patri amantissimo. Vixit annis quinquaginta tribus. Discessit quartum idus septembres. (Anno) provinciae ducentesimo nonagesimo (sexto?).

Cette épitaphe nous fournit une preuve nouvelle de la persistance de la formule ou de l'invocation païenne sur les pierres chrétiennes. Le mot «anno», gravé ordinairement devant le mot «provinciae», ne paraît point ici. Si l'on n'y voit le chiffre VI, il est difficile de se rendre compte de la valeur donnée par le lapicide au sigle ⅥI, qui termine la 5e ligne. Faut-il y voir l'équivalent de l'A (anno) transposé, et lire «provinciae anno»? J'en doute.

5.

MEMORIA ☙
FLORENTIE MAXI
MAS·VIXIT ANNIS X
DISC VI KA MAR? O PCCCXXIII

Memoria. Florentie Maximas. Vixit annis decem. Discessit sextum kalendas martias(?) anno provinciae trecentesimo vicesimo et tertio.

6.

D·M·S· FLAVIA ROG
AT (A) VIXIT ANNO LI (?) DIS
XV KALEN IANV
ARIAS ANNO PRO
CCCXCI

Diis manibus sacrum. Flavia Rogat(a) vixit annos..... Dis(cessit) kalen(das) ianuarias, anno pro(vinciae) trecentesimo nonagesimo et uno.

Cette épitaphe se distingue des précédentes par la naïveté du dessin, autant que par le peu de profondeur donné aux traits. De plus, elle est incorrecte. On n'y a point gravé le mot «Discessit», et le nom «Rogata» demeure incomplet.

Digitized by Google

7.

MEMORIA
TITI FELICIS·VI
XIT ANNIS·IIII DIS
XI KAL FB·AP CCCXI.

Memoria Titi Felicis. Vixit annis quatuor. Discessit undecimum Kal(endas) feb(ruarias), anno P(rovinciae) trecentesimo undecimo.

Il y a des personnes qui veulent voir dans le dessin, placé au-dessus du mot *memoria* «commémoration», autre chose qu'une feuille de lierre. Cet ornement n'est ici qu'une simple fantaisie du lapicide.

Les petits monuments que j'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation du Comité ne sont pas les plus modernes qu'on ait exhumés des ruines de Hadjar-er-Roum. En 1859, Berbrugger insérait dans la *Revue africaine* (n° 15, p. 253), deux épitaphes datées, l'une du 28 juillet 452, et l'autre du 8 novembre 535 de J. C.

Après avoir relevé les inscriptions latines, que M. de Chapelain, commissaire civil, a recueillies avec tant de soin dans le jardin attenant à son hôtel, j'ai visité les restes du *castrum*, dont je crois avoir retrouvé le nom sur une longue pierre, posée à côté des épitaphes chrétiennes, et qui fera l'objet d'une notice particulière. J'avais l'espoir de glaner sur un terrain exploré avec tant de succès par MM. Berbrugger, Mac-Carthy et Bataille. Je venais trop tard, car ces ruines intéressantes ont servi de carrière pour la construction du village de Lamoricière. Les entrepreneurs ont fait main basse sur toutes les pierres taillées; je n'ai retrouvé en place que la stèle de Popilia Casta, publiée par M. Léon Renier, sous le n° 3740. Quoi qu'il en soit, l'emplacement m'a paru bien choisi comme point de défense : il commande la plaine des O. Mimoun qui s'étend au nord-est.

En terminant, je tiens à noter que le mur de la chambre que j'occupais dans l'auberge du sieur Roger, au rez-de-chaussée, est soutenu par l'autel à la Discipline (DISCIPLINAE MILITARI). Je réserve pour un autre envoi l'inscription latine encastrée dans le mur extérieur de la basse-cour de la même auberge.

Digitized by Google

8.

MEMORI
A·PAVLI
INNOCE
NTIS

Memoria Pauli innocentis.

Une cassure de la pierre, à l'angle supérieur de droite, a enlevé une partie des lettres RI de *Memoria*.

Le chrisme gravé à l'extrémité de la seconde ligne peut être traduit par l'adjectif *christiani*, dont il forme quelquefois l'abréviation.

L'adjectif *innocens* figure très-souvent sur la tombe d'un enfant mort peu de temps après sa naissance.

Cette petite dalle funéraire a été extraite des ruines sur lesquelles s'élève le village de Saint-Leu, dans le voisinage d'Arzew; elle fait partie actuellement des collections conservées dans la bibliothèque de l'évêché d'Oran.

CHERBONNEAU,

Membre non résidant, à Alger.

COMMUNICATIONS DE MM. DE LINAS, LUZEL ET DU CHÂTELLIER.

(Séance du 10 décembre 1877.).

Épée franque de Wizernes, près Saint-Omer. — Notre confrère, M. Charles de Linas, envoie au Comité le dessin d'une épée en fer admirablement conservée. Cette épée provient du cimetière franc de Wizernes, exploité par M. Charles Deschamps de Pas, neveu de M. de Linas et membre de la Société des antiquaires de la Morinie. Les épées franques bien conservées sont relativement rares. Les armes ordinaires enterrées avec le guerrier franc sont la hache (la francisque) et le grand couteau à un seul tranchant (le scramasax). La découverte d'une belle épée franque est une bonne fortune. Voici les dimensions de celle dont le dessin nous est communiqué : longueur de la lame, soie comprise, 85 centimètres; la soie, qui paraît intacte, est très-courte : 7 centimètres seulement de long sur 2 centimètres de large à la base et 1 centimètre au sommet. La lame mesure donc 78 centimètres. C'est la plus longue lame que je connaisse. Les trois lames, intactes en apparence, que possède le

Digitized by Google

musée de Saint-Germain mesurent, l'une 71 centimètres, la seconde 72 centimètres, la troisième 73 centimètres. La soie de ces glaives est, au contraire, sensiblement plus longue : 10 et 11 centimètres. J'ai écrit à M. de Linas pour savoir s'il était certain que la soie fût complète[1]. La lame est très-large : 6 centimètres à la naissance de la poignée, 4 centimètres à la naissance de la pointe. M. Ch. Deschamps de Pas conserve cette arme dans sa collection. Elle serait digne de figurer à l'Exposition universelle.

Découverte de haches en bronze dans la commune de Prat (*Côtes-du-Nord*). — M. F. M. Luzel, notre correspondant à Morlaix, adresse au Comité une note relative à une importante découverte de haches ou coins de bronze faite en la commune de Prat, canton de la Roche-Derrien (Côtes-du-Nord). Il en profite pour donner sur la commune de Prat et sur celle de Cavan, qui est limitrophe, des détails dont quelques-uns méritent d'être notés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Parlons d'abord des haches. « Au mois de novembre 1875, dit M. Luzel, un cultivateur de la commune de Prat, en traçant à la charrue des sillons dans une pièce de terre de labour sur sa propriété de Kergoat, sentit le soc heurter contre un obstacle qui l'arrêta court. Les valets de ferme, appelés, mirent bientôt à nu une large pierre plate. La pierre enlevée, on découvrit une cavité non murée, d'environ 40 centimètres de profondeur et d'un peu moins de largeur. Dans cette cavité on trouva, pêle-mêle et sans ordre appréciable, au dire des personnes présentes, un nombre considérable de haches en bronze. Ces objets furent recueillis par le propriétaire du champ, M. Le Pennec, qui en compta environ cent vingt. » Soixante et dix ont été acquises par M. Luzel. Les autres sont restées entre les mains de diverses personnes auxquelles M. Le Pennec les avait offertes.

Ces haches sont à douille carrée très-évasée à l'ouverture, et à anneau latéral, type fréquent dans les Côtes-du-Nord. M. Luzel fait remarquer que l'évidement se continue jusqu'à l'extrémité à demi tranchante en se retrécissant graduellement. Le tranchant, dans ces conditions, recouvert d'une lame de métal très-mince, ne pouvait

[1] M. Deschamps de Pas m'a répondu que la soie n'est pas intacte. Cette épée, soie comprise, devait donc mesurer à peu près 90 centimètres.

Digitized by Google

offrir aucune résistance. L'usage de ces haches reste toujours très-incertain. Il y en avait de trois ou quatre dimensions, d'ailleurs toutes identiques de forme et sans autre différence que quelques moulures en relief au col de la douille, existant dans les unes, absentes dans les autres. Les longueurs sont 11, 12 et 13 centimètres avec 3, 3 $\frac{1}{2}$ et 4 centimètres de côté à l'ouverture. Aucune ne paraît avoir servi. Elles doivent avoir été enfouies au sortir du moule et conservent encore pour la plupart de l'argile dans la douille. Plusieurs sont manquées. M. Luzel a fait analyser l'une des plus détériorées. Il a obtenu :

Cuivre	66 p. o/o.
Plomb	19
Étain	8
	93
Différence (argent, fer, pertes)	7
	100

« On n'a remarqué sur les lieux de la découverte, ajoute notre correspondant, ni cendres, ni fragments de charbons, ni pierres ou terres calcinées, ni débris de moules ou de poteries, rien enfin qui puisse faire supposer l'existence d'une fonderie. Selon toute probabilité, la cachette de Kergoat constituait ce qu'on appelle un *trésor.* » Kergoat est un lieu désert. M. Luzel s'est demandé si quelques traces de monuments antiques n'existaient pas aux environs. A 2 kilomètres environ à l'ouest, dit-il, passait la voie romaine de Carhaix à Tréguier. A une distance un peu moindre, au lieu dit Kergourognon, sur un plateau au-dessus de la petite rivière de Poulloguer, se voit un campement gaulois ou romain avec parapets de terre mêlés de pierres sèches et fossé de circonvallation. De nombreux fragments de briques rouges à crochets montrent que cet emplacement a été occupé, au moins à l'époque romaine. A trois cents pas environ à l'est existait un tumulus, aujourd'hui presque complétement nivelé. A environ 2 kilomètres sud-ouest, entre la chapelle de Sainte-Anne et l'étang de Poulloguer, autre tumulus, celui-ci intact, et qui pourrait être fouillé avec profit.

Dans le parc de Coadelan, à 1 kilomètre à l'ouest de Kergoat, au bord de l'étang qui baigne les murs du manoir, se dresse un beau menhir d'environ 8 mètres d'élévation et d'une mine très-imposante.

Digitized by Google

Ces renseignements, qui n'éclairent d'ailleurs en rien la question du *trésor* de Kergoat, peuvent être utilement transmis à la Commission de la topographie des Gaules.

M. Luzel signale encore, sur la commune de Prat, l'existence, au village de Kéroulé, d'une croix monolithe à croisillons très-courts, d'une apparence ancienne et que l'on appelle *Croix des Anglais*. Puis, au village de Béas, le souvenir d'un dolmen, aujourd'hui détruit, et cité dans une lettre extraite du fonds des Blancs-Manteaux (Bibl. nationale) et écrite de Lannion, le 21 juillet 1698, par un M. de Kerret qui affirme avoir vu ce dolmen auquel se rattachait une légende concernant la fabuleuse princesse Ahez. Actuellement il ne reste plus sur les lieux aucune trace de dolmen.

La commune de Cavan, limitrophe de celle de Prat, fournit à M. Luzel l'occasion des observations suivantes :

A environ 2 kilomètres au nord du bourg de Cavan, à droite de la route de Guingamp à Lannion, au village de Keravern, près de la chapelle de Saint-Trimeur ou Tremeur, deux beaux tumulus non fouillés, un troisième tumulus situé à proximité des deux premiers a été fouillé en 1858. M. Luzel n'a pu recueillir que des renseignements vagues sur cette fouille déjà ancienne, mais nous savons par M. Gaultier du Mottay que le tumulus contenait une petite chambre en pierre où se rencontrèrent des urnes cinéraires. Au village de Bardero (branche de chêne), continue M. Luzel, autre butte nivelée par son propriétaire, M. Kerverrot. On y rencontra, dit-on à M. Luzel, des cendres, des débris de charbon, des fragments de vieux pots de terre et enfin une *barre de cuivre de sept kilogrammes*. Malheureusement l'exactitude de ce dernier fait ne peut plus être constatée. Près du champ où se trouvait le tumulus, un autre champ portait le nom significatif de *Parc-ar-Menhir*.

M. Luzel joint à sa note six haches de la découverte de Kergoat. Je propose au Comité de déposer ces haches au musée de Saint-Germain.

Exploration des monuments de Kerugon-en-Plomeur, de Parc-ar-Menez et de Kervillac-en-Trefiagat, par M. P. du Châtellier. — Une autre communication nous vient de Bretagne. Elle nous est adressée par M. Paul du Châtellier qui n'est pas encore notre correspondant, mais qui certainement mérite de le devenir. M. Paul du Châtellier a exploré plusieurs monuments du canton de Pont-l'Abbé (Finis-

Digitized by Google

tère). Ces explorations ont donné des résultats fort intéressants et dont quelques-uns ajoutent à nos connaissances plusieurs faits nouveaux.

Le monument de Kerugon, commune de Plomeur, est une butte artificielle de 30 mètres de diamètre et de 2^{m},50 d'élévation au point central. Les fouilles ont montré que cette butte recouvrait une galerie donnant accès à trois vastes chambres communiquant ensemble. La galerie est orientée sud-est-nord-ouest. L'entrée est au sud-est, orientation fréquente dans les monuments du pays. Il n'existe plus aucune des dalles de recouvrement ; elle avaient été brisées il y a une vingtaine d'années.

« Nous avons trouvé dans la galerie, dit M. du Châtellier, au milieu d'une épaisse couche de terre de 1^{m},90 qui la comblait, de nombreux tessons de poteries grossières mêlés à des fragments de charbon et à des cendres parmi lesquelles nous avons relevé quantité d'éclats de silex pyromaque. La galerie était partagée en deux par une pierre fichée debout. De l'autre côté de cette pierre se sont présentés également des débris de vases d'un aspect noirâtre. Une petite portion de cette seconde galerie, le long d'un des supports, était dallée. Les trois chambres auxquelles conduisait la galerie avaient 2 mètres de haut. Le sol y était dallé. Les dalles, dont quelques-unes mesuraient 1^{m},90 sur 1 mètre, reposaient sur un lit de petits galets de la grosseur moyenne d'un haricot soigneusement triés de manière à ne présenter que des échantillons variant peu de grosseur. Ces getits galets, apportés de la grève distante d'environ 5 kilomètres, reposaient eux-mêmes sur un lit de terre jaune d'une épaisseur de 15 à 20 centimètres. Dans ces chambres, M. du Chatellier a trouvé, en les déblayant : 1° un vase rempli d'une terre noire très-fine et de quelques fragments de charbon, semblable à l'un des vases recueillis dans les tumulus à galeries du Morbihan, et qui se distingue par l'ornementation du bord consistant en trois groupes de quatre petites barres parallèles, ressortant en relief. Près de ce vase qui reposait sur le dallage, se trouvait une petite pendeloque en cristal de roche percée d'un trou pour la suspension, une hache en diorite de petites dimensions, et un second vase plus petit que le précédent, quoique de même forme et décoré, comme le premier, des trois groupes de raies en relief. Ce vase était posé sur l'orifice, le fond en haut. Dans l'angle nord-ouest de cette même chambre fut relevé un troisième vase semblable aux deux premiers, avec cette

Digitized by Google

différence qu'il est à fond rond, tandis que les autres sont à fond plat. Ces trois vases, quoique soignés et assez élégants, sont fabriqués sans le secours du tour à potier. Non loin, deux écuelles plus grossières gisaient près d'une hache en fibrolithe de 4 centimètres et demi de longueur avec trou de suspension.

La seconde chambre contenait : 1° de nombreux charbons et tessons de poteries grossières; 2° un vase à fond plat et étroit, plus grand que les précédents et dépassant la dimension ordinaire de la poterie des dolmens. Il ne comptait pas moins de 23 centimètres de haut et autant de diamètre à l'orifice avec 10 centimètres seulement de base; 3° une petite hache en fibrolithe non percée; 4° deux écuelles à fond rond, dont une, comme plus haut, renversée sur l'orifice; 5° une pierre à concasser le blé.

Le fait caractéristique de cette fouille est l'absence des squelettes. Or ce fait, suivant M. du Châtellier, n'est pas une exception dans la partie du département du Finistère qu'il explore.

« Contrairement à ce qui se passe dans le Morbihan, écrit notre correspondant, où les inhumations dans les monuments mégalithiques semblent avoir été la loi, comme cela est également dans un grand nombre d'autres départements, l'arrondissement de Pont-l'Abbé ne nous a jamais offert de squelettes sous les chambres des tumulus, mais toujours, au contraire, des cendres et des fragments de charbon indiquant l'incinération. » Les poteries étant identiques dans les deux départements ainsi que les haches de pierre, il est difficile de douter du synchronisme des monuments. Il faut donc en conclure que des tribus voisines, même à cette époque reculée, pratiquaient des rites funéraires distincts.

L'exploration des monuments de Parc-ar-Menez et de Kervillac-en-Tréfiagat est venue confirmer ces conjectures aux yeux de M. du Châtellier.

Je vous demande la permission de résumer encore les résultats de cette fouille, qui est des plus curieuses.

Si de Parc-ar-Menez nous nous dirigeons à 300 mètres vers l'ouest, nous trouvons dans un champ dit *Parc-ar-Liay* un vaste monument n'ayant pas moins de *cent mètres* de développement est-ouest, composé de grandes chambres *à ciel ouvert* formées de mégalithes de diverses dimensions, consolidés à la base à l'aide de plus petites pierres. Vers les deux extrémités, deux pierres debout, émergeant du sol de quatre pieds environ, semblent être de petits

Digitized by Google

menhirs. Autour de ces pierres a été constatée une couche de cendres épaisse de 30 à 40 centimètres.

Toutes les chambres, d'une profondeur de 1^{m},50 à 2 mètres, étaient dallées et leur dallage reposait invariablement comme à Kerugon sur une couche rapportée de terre jaune, variant de 30 à 50 centimètres d'épaisseur, sous laquelle on rencontrait le sol naturel. En approchant des dalles du fond, M. du Châtellier a toujours recueilli des *tessons de poterie* et des *fragments de charbon de bois*. Mais ce qui est plus remarquable, c'est que dans plusieurs chambres existaient des espèces de *petits coffres en pierre*, quelquefois de dimensions très-exiguës, toujours soigneusement clos et couverts, dans lesquels gisaient des cendres noires onctueuses et fines mêlées de charbons exclusivement, sans mélange d'aucun autre objet. Ces coffrets, pense M. du Châtellier, faisaient fonction d'urnes cinéraires. M. du Châtellier a compté *quatorze* de ces *coffrets* dans l'ensemble des chambres.

Voici les objets recueillis en dehors des coffres : 1° un fragment de hache en diorite, au milieu de nombreux tessons de poteries grossières et d'éclats de silex paraissant avoir subi l'action du feu; 2° une pierre à concasser le blé; 3° un vase à fond rond; 4° une petite pierre blanche, très-dure, percée d'un trou ayant probablement servi d'amulette; 5° une pointe de flèche en silex. C'est bien peu de chose pour un si vaste monument, s'il n'a pas été violé autrefois.

M. du Châtellier donne la dimension de quelques-uns des quatorze coffrets de pierre dont nous avons parlé plus haut. Ces dimensions varient, pour la largeur, de 25 à 60 centimètres; pour la profondeur, de 15 à 40 centimètres.

Nous avons pensé que ces renseignements étaient bons à publier, d'autant plus que le monument de Parc-ar-Menez n'est pas isolé dans la contrée. Au village de Kervillac, même commune, se sont rencontrées les mêmes particularités. Un immense tumulus y renfermait une galerie conduisant à quatre chambres *à ciel ouvert*. Deux de ces chambres contenaient des coffrets semblables à ceux de Parc-ar-Menez, près desquels étaient déposés des vases en terre du même type que ceux dont nous avons déjà parlé, un marteau en trapp percé d'un trou, une hache en fibrolithe et une espèce de cuiller en schiste. Nous avons toujours affaire à des populations chez lesquelles les instruments en pierre et certaines poteries caractéristiques étaient d'usage commun.

Digitized by Google

Mais est-il sûr que nous soyons en présence de monuments sépulcraux et non d'hypogées ayant servi d'habitation ? Les deux monuments où M. du Châtellier rencontre ces petits coffrets ont des dimensions inaccoutumées; les galeries seules sont couvertes; les chambres, nous avons souligné les mots à dessein, sont *à ciel ouvert*. Dans l'intérieur sont des débris de bois brûlé et des tessons de poterie. Quelques vases entiers seulement. Très-peu d'objets pouvant rappeler le culte des morts. D'un autre côté, les chambres sont soigneusement dallées. Les dalles sont posées sur un cailloutis, superposé lui-même à de la terre rapportée.

Comment un monument funéraire de construction aussi dispendieuse pour le temps, un monument construit avec tant de soin, ne serait-il pas plus riche en offrandes ? Dans quel but cette accumulation de précautions contre l'humidité du sol ?

L'emplacement des quatorze coffrets est aussi très-bizarre. Ils sont disséminés sans ordre dans les coins de certaines chambres, à grandes distances, quelquefois isolés, quelquefois deux par deux, trois par trois. Aucun calcul d'ensemble ne paraît avoir présidé à l'arrangement intérieur de ce vaste monument. M. Swen Nilsson a cru reconnaître en Suède, à côté des chambres sépulcrales mégalithiques, des habitations mégalithiques également et presque en tout semblables aux monuments sépulcraux. La marque distinctive est, selon lui, que les chambres des habitations étaient toujours *à ciel ouvert*, les toits en poutres et gazon s'étaient effondrés peu après l'abandon des habitations. La demeure des morts, faite pour être habitée éternellement, avait seule une couverture en grosses pierres. A l'intérieur, comme à Parc-ar-Menez et à Kervillac, absence de squelettes, mais nombreux fragments de poterie et de bois carbonisé, et très-peu d'instruments en pierre propres à être encore employés. En deux mots, ce qu'on doit trouver dans les maisons abandonnées.

Nous doutons, enfin, que la *terre noire onctueuse* renfermée dans les coffrets de pierre provienne de la cendre des morts qui y aurait été déposée. Tous ceux qui ont vu des urnes cinéraires savent que *les cendres* résidu de l'incinération sont un mélange de petits os et de cendre plutôt sèche que grasse et ne présentent jamais cet aspect onctueux dont nous parle M. du Châtellier. Des corps inhumés et dont la chair a pour ainsi dire fondu dans la terre du tombeau produiraient plutôt cette terre fine et onctueuse. Nous pensons qu'avant d'admettre les conclusions de M. du Châtellier il serait

Digitized by Google

bon de se livrer à un nouvel examen des faits curieux qu'il nous a signalés et qui restent toujours comme un document dont la science tirera certainement profit.

Cimetière gaulois du mont Blanc (*Marne*). — Nous sommes moins embarrassés pour parler d'une autre note de M. du Châtellier concernant un certain nombre d'objets provenant du cimetière d'Étrechy, canton de Vertus (Marne). Ce cimetière ne se distingue, en effet, en rien des autres cimetières gaulois du département de la Marne. Ce sont les mêmes tombes creusées dans la craie, contenant les mêmes épées, les mêmes lances en fer, les mêmes fibules, les mêmes poteries, aujourd'hui bien connues. Aussi M. du Châtellier, qui n'habite pas la Marne, n'aurait-il pas songé à vous parler de ce cimetière, si passant à Étrechy il n'y avait acheté un lot d'objets parmi lesquels, à côté d'armes et de vases du type aujourd'hui classique, si je puis me servir de cette expression, deux ont attiré à bon droit son attention. Ce sont ces deux objets qu'il soumet à l'examen du Comité.

M. du Châtellier, qui est venu étudier les antiquités des cimetières de la Marne au musée de Saint-Germain, me semble d'ailleurs, les avoir très-bien déterminés.

L'un est l'armature d'un umbo de bouclier gaulois. La pièce similaire est encore attachée à l'umbo de bronze du cimetière de la Cheppe représenté sur l'une des planches du Dictionnaire d'archéologie celtique (*Armes, détails du bouclier, umbo*). C'est la tige qui fixait l'umbo aux planches de bois recouvertes de cuir. Cette tige, formée d'une bande ou lame de cuivre enroulée dans le sens de la longueur, sans que toutefois les bords se touchent, est sensiblement arquée. Elle mesure 40 centimètres d'une extrémité à l'autre sans tenir compte de la courbure. Les extrémités et le milieu sont ornés au burin. Quatre trous indiquent la place des rivets qui fixaient cette tige au bouclier.

Mais l'objet vraiment intéressant de l'achat de M. du Châtellier est une mince plaque de bronze travaillée au repoussé et constituant indubitablement un des principaux ornements du bouclier auquel appartenait notre tige de bronze. La plaque reposait, en effet, sur le même squelette. Elle n'était pas seule. Les débris de deux ou trois autres semblables ont été recueillis en même temps. Le bouclier était probablement orné de quatre plaques symétriques sem-

Digitized by Google

blables. Les boucliers gaulois de l'arc d'Orange nous montrent des appendices analogues. J'ai fait mouler cette plaque.

L'intérêt de son ornementation ne vous échappera pas. Les palmettes qui en constituent le principal caractère procèdent des mêmes principes que celles du casque de Berru et de la plaque en or d'Eygelbinsen. Cet art n'est ni grec, ni romain, ni étrusque. Je n'oserais dire qu'il est gaulois. Il est oriental.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

DIFFÉRENTS OBJETS TROUVÉS DANS LA CHÂSSE DE SAINT PIERRE DE TARENTAISE ET DESSIN D'UN SCEAU DU PRIEURÉ DE SOUVIGNY.

Communication de M. Gauthier, correspondant du Ministère, à Besançon.

(Séance du 10 décembre 1877.)

Notre zélé correspondant de Besançon, M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, continue à faire au Comité d'intéressantes communications. Celle d'aujourd'hui se compose : 1° d'une note sur différents objets trouvés dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise, note accompagnée de dessins ; 2° du dessin de la matrice d'un sceau du prieuré de Souvigny en Bourbonnais.

Pierre, IIe du nom, archevêque de Tarentaise, est mort dans l'abbaye de Bellevaux (Haute-Saône), le 8 mai 1174. La Tarentaise est une contrée de la Savoie, qui avait pour capitale Moutiers-en-Tarentaise. Cette contrée a eu d'abord des évêques, qui se nommaient évêques de Tarentaise, du nom de la province et non de la ville, comme par exemple les premiers évêques de Clermont s'intitulaient évêques d'Auvergne. A partir du IXe siècle, la Tarentaise a été érigée en archevêché. C'est dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise qu'ont été trouvés les trois petits objets qui font le sujet de l'intéressante note de M. Gauthier, et dont il envoie les dessins, fort bien faits et dus à son habileté comme dessinateur. Ces objets sont : 1° une mitre ; 2° un ciboire ; 3° un anneau épiscopal. La mitre est en drap d'argent et de cette forme triangulaire qui appartient au XIIe siècle. Le calice, ou mieux le ciboire, comme l'a très-bien reconnu M. Gauthier, est en bronze doré et d'un travail du XIVe siècle suivant l'appréciation de M. Gau-

Digitized by Google

thier, à laquelle nous adhérons pleinement. L'anneau épiscopal est une bague d'argent, dont le chaton porte une agate, et la verge, qui est plate, l'inscription grecque suivante en capitales romaines conjointes qui rappellent le XIIe siècle, ἅγιος ὁ θεὸς ἀθάνατος (Dieu le saint, l'immortel).

La note qui accompagne ces dessins décrit fort bien ces trois objets et nous apprend que deux d'entre eux, la mitre et l'anneau, sont actuellement conservés à l'archevêché de Besançon, et le troisième, le ciboire, dans l'abbaye de la Grâce-Dieu. On comptait en France quatre abbayes de ce nom. Celle-ci est du diocèse de Besançon, département du Doubs.

Souvigny, qui n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton du département de l'Allier, arrondissement de Moulins, avait eu autrefois une grande importance, ayant été la capitale du Bourbonnais à l'époque des sires de Bourbon. Il y avait là un prieuré célèbre, tant parce qu'il devait sa fondation aux ducs de Bourbon, que parce qu'il relevait de la fameuse abbaye de Cluny. Il était du diocèse de Clermont, d'après le *Gallia Christiana*, qui lui a consacré un article spécial[1]. Cependant, Dom Marrier le met dans le diocèse d'Autun. *De provincia Arvernie. — Prioratus S. Maioli de Sylviniaco, Eduensis diocesis*[2]. C'est dans une liste des prieurés dépendant de l'abbaye de Cluny que Dom Marrier l'a inséré dans son *Bibliotheca Cluniacensis*, d'après un manuscrit du XIVe siècle. Ainsi depuis cette époque Souvigny aura changé de diocèse.

Le dessin du sceau du prieuré de Souvigny envoyé par M. Gauthier a été pris sur une matrice en cuivre, appartenant au musée archéologique de Besançon. C'est un sceau des indulgences accordées à ceux qui contribuaient à la réparation de l'église du prieuré La composition en est fort bien entendue. On y voit, en haut, une petite église, et au-dessous un écu chargé de deux clefs en sautoir; accompagné de deux personnages mitrés et crossés. L'église, c'est celle du prieuré, motif des indulgences, les deux clefs en sautoir, ce sont les armes de la Papauté, qui accorde ces indulgences, enfin les deux personnages mitrés représentent saint Maieul et saint Odilon, tous deux abbés de Cluny, et qui avaient été enterrés à Souvigny.

[1] *Gallia chr.* II. col. 377.
[2] *Bibl. Clun.* col. 1736.

Digitized by Google

La légende qui est en gothique, porte S[*igillum*] INDVGEN[*ciarum*] PRO REPA[*ra*]C[*i*]O[*n*]E ECCLE[*sie*] SILVIGN[*i*]A[*censis*]. M. Gauthier attribue ce sceau au xve siècle, et, en effet, la gravure du type, ainsi que les caractères de la légende justifient entièrement son attribution. Nous le croyons de la seconde moitié du xve siècle. Comme il porte sur un fait de quelque importance, la réparation d'une église, nous avions d'abord espéré retrouver quelques traces de ce fait dans les textes, mais notre espoir a été trompé. Non-seulement le *Gallia Christiana* n'en dit rien, mais un ouvrage spécial signalé dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong garde le même silence. Voici le titre exact de cet ouvrage : *Antiquitez du prioré de Souvigny en Bourbonnois, où est monstré le pouvoir des Saints, et plusieurs choses notables de la royalle maison de Bourbon, qui en est fondatrice.* Moulins, par Jacques Vernoy, 1616, in-8°. Hélas, ce titre est bien trompeur. Le livre est bien plutôt l'ouvrage d'un hagiographe que d'un historien. Nous l'avons parcouru d'un bout à l'autre et nous n'y avons rien trouvé en fait d'antiquités, sinon plusieurs mentions de sépultures des ducs de Bourbon et des abbés de Cluny, enterrés à Souvigny, et encore, nulle description des tombes, nulle lecture des épitaphes. L'auteur n'en parle que par rapport aux miracles qui s'y sont produits, miracles qu'il raconte le plus emphatiquement et le plus prolixement possible.

Un fait assez curieux à remarquer au sujet de cette matrice du sceau du musée de Besançon, c'est que la collection des Archives nationales en possède une autre absolument semblable. C'est là un cas qui s'était présenté plusieurs fois, quant à ce qui est des reliques, mais qui, jusqu'à présent, était plus rare pour les sceaux.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Notes sur quelques objets trouvés dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise conservée naguère dans l'abbaye de Bellevaux (Haute-Saône).

Avant la Révolution on conservait dans l'abbaye cistercienne de Bellevaux en Franche-Comté, le corps presque entier d'un saint qui joua au xiie siècle un rôle politique et religieux considérable : saint Pierre, archevêque de Tarentaise, mort à Bellevaux le 8 mai 1174, canonisé en 1191 sous le pontificat de Célestin III. Son tombeau,

Digitized by Google

illustré par des miracles dont Geoffroy de Haute-Combe, son contemporain et son disciple, nous a laissé le récit, fut pendant tout le moyen âge un but de pèlerinage très-fréquenté. Outre ses reliques déposées dans plusieurs reliquaires et châsses, les pèlerins vénéraient à Bellevaux plusieurs objets ayant appartenu au saint évêque : sa mitre, son calice, son anneau et de nombreux lambeaux de la chasuble et de l'étole dont on avait revêtu son corps pour l'ensevelir dans un cercueil de pierre, qui subsiste encore aujourd'hui (à Cirey-lez-Bellevaux).

A travers les tempêtes et les pillages révolutionnaires le corps de saint Pierre a survécu presque entier, mais a été partagé entre plusieurs églises; comme lui, la plupart des objets énumérés plus haut sont encore exposés dans divers sanctuaires. Nous avons pu en examiner quelques-uns, dont nous joindrons le croquis à une sommaire description.

La mitre de saint Pierre, déposée actuellement dans l'abbaye des trappistes de la Grâce-Dieu (Doubs), est en toile d'argent et de soie. Les deux galons ornementés d'écailles et de rinceaux qui décorent sa partie inférieure et ses fanons sont également en drap d'argent tissé sur une trame de fil avec de la soie blanche et bleue. La forme de la mitre, la nature du tissu employé n'infirment en rien la tradition qui l'attribue au XIIe siècle.

Il n'en est pas de même du vase sacré en bronze doré réuni dans une même châsse à la mitre de saint Pierre, sous le vocable fautif de *calice de saint Pierre de Tarentaise*. Et d'abord l'objet en question, muni d'un couvercle à charnière, n'est pas un calice, mais un ciboire. Ensuite sa forme, sa facture révèlent la fin du XIVe siècle, et non point celle du XIIe. Il est arrivé pour ce ciboire une aventure fort commune au moyen âge, la substitution d'un objet moderne à un objet anciennement vénéré, perdu ou détruit par quelque accident ou ravi par quelque pieux larcin.

L'archevêché de Besançon a recueilli un anneau d'argent, dit *anneau de saint Pierre*, dont la provenance est certaine et dont l'âge n'est point douteux. On sait que les cisterciens revêtus de la dignité épiscopale ou abbatiale ne portaient jamais, contrairement aux autres prélats, d'anneaux de grande valeur. Or l'anneau de saint Pierre de Tarentaise (religieux cistercien) est un simple *jonc* d'argent soudé à un chaton de même métal qui sertit une agate à peine polie. Ce chaton (ayant 22 millimètres de diamètre et 9 milli-

Digitized by Google

mètres de relief) est orné d'une large torsade, d'un filet et de dentelures qui maintiennent la pierre enchâssée. L'anneau a 17 milli-

mètres de diamètre. Haute de 6 millimètres, sa face extérieure porte l'inscription grecque suivante en caractères romains du XIIe siècle :

AGIOS + O + TEOS + ATAN (ἅγιος ὁ θεὸς ἀθάνατος) :

Loué soit le Dieu immortel !

On possède encore à Cirey-lez-Bellevaux, outre le sarcophage en pierre de vergenne ayant contenu le corps de saint Pierre, plusieurs lambeaux de ses ornements épiscopaux, ses gants, une clef dans laquelle sont incrustées des parcelles de limaille des chaînes de saint Pierre apôtre[1]. Si ces objets ont quelque intérêt, dès que nous aurons pu les voir et les étudier, nous nous empresserons d'en transmettre au Comité l'image et la description.

JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs, correspondant à Besançon.

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE, APRÈS DÉCÈS, D'ALEXANDRE BEUVAIN-DUVANDIER, ANCIEN AVOCAT AU PARLEMENT, FAIT À PARIS LE 20 JANVIER 1780.

Communication de M. Pouy, correspondant à Amiens.

(Séance du 10 décembre 1877.)

L'inventaire que nous adresse M. Pouy, correspondant du Mi-

[1] L'abbaye de la Grâce-Dieu possède le peigne liturgique du saint; cet objet est en ivoire, sans aucune trace d'ornementation.

Digitized by Google

nistère à Amiens, est de date bien récente, et ne présente guère d'intérêt.

Citons cependant les pièces qui méritent une observation.

La vaisselle est en faïence de Sceaux et de Chantilly, ce qui est une erreur, Chantilly n'ayant fabriqué que de la porcelaine.

Quelques pièces de porcelaine de Saxe en font partie. La tablette de la cheminée d'un salon portait trois vases d'agate, montés en cuivre doré à l'or moulu, et sur la table des tasses de Sèvres et de Saxe accompagnaient une écritoire de Saxe.

Un cartel en cuivre doré donnait l'heure, et un lustre de cristal de Bohême éclairait la pièce.

Une chambre était tendue de tapisserie de Bergame.

Parmi les bijoux, on note huit tabatières et boîtes d'or ornées de peintures et d'émaux ou de portraits, estimées de 150 à 300 livres.

Le dernier article est « une baradelle d'or et ses crayons aussi d'or dans un étui de laque, garni d'or et d'un bouton de brillant, paié 120 l. »

Le *livre-journal* de Lazare-Duvaux, publié par M. L. Courajod, nous donne une explication de ce mot. Il s'agit d'une écritoire portative dont le couvercle servait d'étui pour les plumes ou les crayons et dont le dessous était gravé pour servir de cachet. Ce nom lui venait de son inventeur.

Ces mentions suffiront pour faire apprécier le peu d'importance du document dont nous proposons le dépôt aux archives.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société de statistique de Marseille. — Répertoire des travaux, t. XXXVI (Ier de la 8e série). Marseille, 1873-1877, in-8°.

Rapport sur le tableau général du commerce de la France, pendant l'année 1875, publié par la Direction générale des douanes en 1876, par M. Adolphe Latil. P. 47 à 62.

Notice sur Villeneuve-lès-Avignon, par M. l'abbé Ténougi. P. 62 à 69.

Régime des eaux à Marseille, par M. H. Tournaire. P. 76 à 91.

Traité d'approvisionnement passé à Aubagne le 1er juin 1550, entre le comte de Tende, gouverneur de Provence, et le sieur Mathurin Lequint, par M. Barthélemy. P. 92 à 104.

Société de statistique de Marseille. — Répertoire des travaux, t. XXXVII (IIe de la 8e série). Marseille, 1877, in-8°.

Rapport sur une notice de M. F. Hucher, concernant le *Trésor de Vallon*, suivi de la détermination du poids des marcs de Normandie, de Guingamp, d'Angers, de Châteaudun, de Vendôme et du Perche, tirée d'une ordonnance fiscale de 1204, par M. Louis Blancard. P. 40 à 53.

Du droit de marque ou de représailles à Marseille, par M. Joseph Eiglier. P. 54 à 69.

Notice sur la république de San-Marino, par M. Hippolyte Vallex. Rapport de M. Adrien Sicard. P. 105 à 110.

Compte rendu des travaux de la Société de statistique de Marseille pendant les années 1873-1877, par M. Adrien Sicard. P. 122 à 132.

Rapport général sur les concours ouverts par la Société en 1877, par M. Adrien Sicard. P. 142 à 147.

Digitized by Google

Notice historique sur le fief de Jullans. Son église romane et ses seigneurs, par M. le docteur Barthélemy. P. 150 à 187.

Étude historique sur M. le docteur P.-M. Roux, par M. Adrien Sicard. P. 188 à 200.

Les chartes de l'abbaye de Saint-Gervais, par M. Louis Blancard. P. 201 à 230.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1878, in-8°.

L'explosion de la citadelle de Laon; épisode de l'invasion allemande de 1870, avec pièces justificatives inédites, par M. G. Dupont. P. 103 à 256.

Études de législation comparée. Les codes français en matière criminelle, comparés aux nouveaux codes de Genève, de Belgique et d'Allemagne, par M. Lanfranc de Panthou. P. 257 à 373.

Note additionnelle à l'histoire de deux fables de la Fontaine, par M. A. Joly. P. 374 à 377.

Chronologie du Banquet de Xénophon et du Banquet de Platon, par M. Jacques Denis. P. 378 à 404.

Pierre Vengeons, recteur de l'Université de Caen, et auteur de l'office et des hymnes de saint Exupère, par M. Armand Gasté. P. 405 à 434.

Le Cotentin en 1692. La Hougue, par M. Desdevises du Dezert. P. 435 à 449.

Notes sur le prix des denrées alimentaires à Athènes, par M. Ex. Caillemer (2e article). P. 450 à 472.

Poésies. — La ville invisible, légende de la Mekke, par M. J.-A. David. P. 475 à 477.

La colombe délivrée; — Le feu de la veuve, par M. Paul Blier. P. 478 à 482.

Aurea mediocritas; — A la philosophie, par M. Julien Travers. P. 483 à 488.

Société archéologique et historique de la Charente. — Bulletin, 4e série, t. XI, année 1876, in-8°. 1878.

Mémoires et documents.

Registre des délibérations du consistoire de Barbezieux, par M. Jules Pellisson. P. 3 à 52.

Notice sur la peste de Barbezieux, par M. Jules Pellisson. P. 53 à 78.

Documents historiques inédits sur l'Angoumois, publiés par M. G. Babinet de Rencogne. P. 79 à 261.

Digitized by Google

Le théâtre romain du bois des Bouchauds, commune de Saint-Cybardeaux (Charente), par M. J. de Laurière. P. 263 à 293.

Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 295 à 532.

Éloge de Charles-Paul-Émile Albert, par M. Jules Pellisson. P. 533 à 573.

Chronique. P. 577 à 588.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. — Mémoires, t. IX (fin)[1], 1874-1877. Dijon, in-4°, avec planches.

Comptes rendus des travaux de la commission du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1877. P. XLVII à CXX.

Église des Dominicains, à Dijon, dite des Jacobins, par M. Paul Foisset. P. 113 à 140.

Note sur le combat qui a précédé le siége d'Alésia, par M. de Coynart. P. 141 à 148.

Étude sur un portulan inédit de la bibliothèque de Dijon, par M. Paul Gaffarel. P. 149 à 199.

Notice sur les pierres à bassins du Morvan, par M. Hippolyte Marlot. P. 201 à 216.

Les vieilles maisons de Dijon, par M. Clément Janin. P. 217 à 221.

Coup d'œil général sur l'inhumation et l'incinération chez les peuples de l'antiquité, suivi de la découverte d'une agglomération de sépultures gallo-romaines par incinération, à Charnay (Saône), et de la description des objets qui y ont été trouvés, par M. Henri Baudot. P. 223 à 274.

Étude sur l'établissement des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, à Dijon, à l'occasion de la découverte de pierres tombales dans le terrain de la place Saint-Pierre, par M. Lory. P. 275 à 306.

Note sur les hipposandales, par M. de Coynart. P. 307 à 309.

Description inédite des fêtes célébrées à Bruges en 1468, à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, par Olivier de la Marche, publiée par MM. Auguste Dufour et François Rabut. P. 311 à 352.

[1] La bibliographie de la première livraison a été donnée dans la *Revue*, t. Ier, p. 631.

Digitized by Google

Société archéologique de Montpellier. — Publications, t. VII, n° 37. Montpellier, Paris, 1877, in-4°.

Chronique inédite de Mauguio, publiée par M. A. Germain. P. 1 à 100.

Statuts accordant aux habitants de Frontignan et à ceux de la vallée de Montferrant le droit de siéger aux États de Languedoc par tour de représentation, publiés par M. A. Germain. P. 101 à 108.

Lettre de Manuel de Fiesque, concernant les dernières années du roi d'Angleterre Édouard II, publiée par M. A. Germain. P. 109 à 127.

Société pour l'étude des langues romanes. — Publications spéciales. Montpellier, Paris, 1878, in-8°.

Las ordenansas et coustumas del libre blanc, publiées avec une introduction, des notes et un glossaire, par M. le docteur J.-B. Noulet. XIII-199 pages.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.—Annales, t. XXI, année 1877. Saint-Étienne, 1877, in-8°.

Section des arts et belles-lettres.

Invasion de la France en 1707 ou Chronique de la campagne de Provence et du siége de Toulon, d'après des documents contemporains inédits, par M. le baron Textor de Ravisi. P. 3 à 143.

Note bibliographique sur les publications de la Société au 5 août 1877. P. 259.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1877, par MM. Auguste Chaverondier et E.-F. Maurice. P. 342 à 363.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Annales, t. VII de la 5e série. Nantes, 1877, in-8° avec planches.

Notice sur Mgr Fournier, par M. C. Merland. P. 11 à 35.

Notice nécrologique sur M. Bourgault-Ducoudray, par M. C. Merland. P. 36 à 40.

Digitized by Google

Sonnets sur l'Italie, par M. Eugène Lambert. P. 41 à 54.

Charles Nodier et sa correspondance, par M. Eugène Lambert. P. 61 à 87.

Quelques considérations sur le droit de chasse en 1775, par M. Julien Merland. P. 92 à 99.

Rapport sur *Les Songères*, roman de M. Robinot-Bertrand, par M. Julien Labruyère. P. 197 à 221.

Pierre Bersuire, secrétaire du roi Jean le Bon, par M. C. Merland. P. 229 à 295.

Rapport sur les travaux de la section des lettres pendant l'année 1876-1877, par M. Manchon. P. 335 à 348.

Discours de M. C. Merland. P. I à XXIV.

Rapport sur les travaux de la Société académique pendant l'année 1876-1877, par M. le docteur Marcé. P. XXV à LII.

Rapport sur le concours des prix, par M. Ménier. P. LIII à LX.

Académie de Stanislas. — *Mémoires*, 1876, CXXVII^e^ année, 4e série, t. IX. Nancy, 1877, in-8°.

Compte rendu de l'année 1876-1877, par M. Émile Pierrot. P. I à XI.

Les patois lorrains, par M. Charles Gérard. P. XII à XXXVI.

La monnaie et le billet de banque, par M. Liégeois. P. XXXVII à LIX.

Rapport sur le prix de vertu, par M. Leupol. P. LXXXI à LXXXVIII.

Discours prononcé sur la tombe de M. Blondlot, par M. Poincaré. P. LXXXIX à XCIII.

Les archives scolaires de la Beauce et du Gâtinais, 1560-1808, par M. L. Maggiolo. P. 68 à 118.

Le commerce lorrain au XVIIIe siècle, par M. Jules Renauld. P. 181 à 198.

Fragment d'esthétique, par M. de Margerie. P. 199 à 237.

Notice sur l'enseignement du droit à l'école centrale de la Meurthe, de l'an V à l'an XII (1796-1804), par M. Ph. Jalabert. P. 238 à 249.

Notes relatives aux armoiries de la ville de Commercy, par M. E. Clesse. P. 282 à 291.

Une séance au sénat romain de l'an 15 de Tibère, par M. Antoine Campaux. P. 292 à 300.

La bibliothèque publique de Nancy et de l'Académie de Stanislas, par M. D.-A. Godron. P. 301 à 312.

Notice sur Henri Maguin, par M. Michel. P. 313 à 321.

Enquête sur les patois de la région du Nord-Est. P. 322 à 329.

Digitized by Google

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Mémoires, 4e série, t. III. Paris, Lille, 1877, in-8° avec planches.

Supplément à la Numismatique lilloise (4e partie), 2e fascicule : Plommés des Innocents, par M. Ed. Van Hende. P. 35 à 61.

La sœur de lait (3e partie), par M. Deletombe. P. 63 à 69.

Faïence de Diruta, par M. Casati. P. 75 et 76.

Lettres royaux et lettres missives inédites, notamment de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, Marie Stuart, Catherine de Médicis, Henri IV, Bianco Capello, Sixte-Quint, etc. relatives aux affaires de France et d'Italie, par M. Charles Casati. P. 77 à 192.

Artistes inconnus des XIVe, XVe et XVIe siècles. Académie des arts de Lille, Charles-Louis Corbet, sculpteur, par M. Jules Houdoy. P. 193 à 336.

Le Zénaga des tribus sénégalaises.— Contribution à l'étude de la langue berbère (1re partie), par le général Faidherbe. P. 389 à 408.

Séance solennelle du 27 décembre 1874. P. 455.

Compte rendu des travaux de la Société et rapport sur les concours, par M. Gosselet. P. 462 à 481.

Séance solennelle du 31 décembre 1876. P. 495.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. de Norguet. P. 505 à 515.

Rapport sur les concours d'histoire, de sculpture, de littérature, de musique et de poésie, par M. Aimé Houzé de l'Aulnoit. P. 524 à 541.

Société des antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, Paris, in-8°.

Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer, depuis leur origine jusqu'à leur réunion sous une seule et même administration en l'an V (1797), par M. Deschamps de Pas. 494 pages.

Société des sciences, lettres et arts de Pau. — Bulletin, 1876-1877, 2e série, t. VI. Pau, 1877, in-8°.

Pau et les Basses-Pyrénées pendant la Révolution, par M. F. Rivarès. P. 4 à 116.

Bagdad sous les Khalifes, par M. Marrast. P. 125 à 148.

Histoire du Montanérez, par M. l'abbé Marseillon. P. 149 à 221.

Digitized by Google

Exploration d'un tumulus à Balansun, par M. Paul Raymond. P. 229 et 230.

Notice historique sur les Eaux-Chaudes et les Eaux-Bonnes, par M. L. Soulice. P. 231 à 256.

La Faculté philosophique dans une université allemande, par M. F. Crozals. P. 257 à 292.

Notice sur la famille de Jean-Paul de Lescan, par M. Paul Raymond. P. 293 à 308.

Les origines linguistiques de l'Aquitaine, par M. A. Luchaire. P. 349 à 423.

Documents divers communiqués par M. Raymond. P. 424 à 429.

Note sur une hache en pierre trouvée à Jurançon, par M. Viguier. P. 430 à 433.

Légendes et récits populaires du pays Basque, par M. Cerquand. P. 450 à 531.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux, 1876-1877. Rouen, Paris, 1877, in-8°.

Séance publique du 2 août 1877.

Discours de M. le docteur Levasseur. P. 5 à 11.

Rapport sur le prix Bouctot, par M. Samuel Frère. P. 12 à 39.

Rapport sur le concours pour le prix de poésie, par M. Decorde. P. 40 à 48.

Rapport sur le prix Dumanoir, par M. l'abbé Loth. P. 49 à 62.

Classe des belles-lettres et arts.

Rapport sur les travaux de cette classe, par M. l'abbé Loth. P. 127 à 140.

Influence des Grecs dans l'histoire et la littérature, par M. Tauxier. P. 143 à 158.

Une tournée d'inspection dans le Vexin par un maître des requêtes, en 1648, par M. Félix. P. 169 à 189.

Notes sur Clément Marot, par M. H. Frère. P. 190 à 216.

L'égalité de l'impôt et les cahiers de la noblesse normande en 1789, par M. d'Estaintot. P. 217 à 236.

Une lettre inédite de David Hoüard, par M. Decorde. P. 237 à 246.

Un procès criminel à Rouen, en 1808, par M. Homberg. P. 247 à 269.

Note sur le parvis de la cathédrale de Rouen, par M. de Beaurepaire. P. 270 à 331.

Digitized by Google

La tombe de Jean de Bailleul, à Bailleul-sur-Eaulne, par M. d'Estaintot. P. 332 à 351.

Une revendication normande, à propos d'un vers de Boileau, par M. Félix. P. 352 à 359.

La lithographie à Rouen, par M. Hédou. P. 360 à 437.

Notice nécrologique sur Gosselin, par M. l'abbé Loth. P. 438 à 442.

Société d'émulation de la Vendée. — *Annuaire*, 24e année, 2e série, t. VII. La Roche-sur-Yon, 1877, in-8°.

Le bas Poitou en 1788. — Mémoires adressés à la commission intermédiaire de l'assemblée d'élection de Fontenay par les municipalités de Maillezais et de Chaillé-les-Marais, par M. Eugène Louis. P. 3 à 59.

Trois bijoux. — Amulettes de pèlerin en jais du xve siècle. — Affique en argent du xiiie siècle et figurine gallo-romaine, par M. l'abbé Baudry. P. 60 à 66.

Le souterrain-refuge de Mesmy, par M. l'abbé Baudry. P. 67 à 70.

Notice consacrée par Guillaume Colletet à Jean Besly, de Fontenay-le-Comte, offerte par M. Dugast-Matifeux. P. 71 à 96.

La guerre en Poitou et pays voisins de 1621 à 1626. Extrait des lettres originales et inédites de Jean Besly à Pierre du Puy. P. 97 à 130.

Textes originaux de la charte en langue vulgaire abolissant le rachat à merci des fiefs du Poitou, par M. P. Marchegay. P. 131 à 142.

Objets du moyen âge découverts à Curzon, par M. l'abbé Baudry. P. 143 à 164.

Histoire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Fontenelles (suite), par M. Ed. Le Grip. P. 171 à 215.

La carte du canton de la Châtaigneraie, par M. E. Braud. P. 216 à 223.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *Bulletin*, année 1877, t. XXXI (IIe de la 2e série). Auxerre, Paris, 1877, in-8° avec planches.

Séances historiques.

Bibliothèque d'Auxerre. — Catalogue des ouvrages de la section départementale, par M. Max. Quantin. P. 5 à 147.

Gy-l'Évêque, par M. A. Challe. P. 148 à 162.

Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne. Époque celtique, par M. Salmon. P. 165 à 356.

Digitized by Google

Supplément au Catalogue du musée d'Auxerre, 3e section, beaux-arts, par M. Passepont. P. 357 à 403.

Notice biographique sur Charles Piochard de la Brulerie, par M. Berthelot. P. 404 à 424.

Note sur les sépultures en silos, par M. de Marsilly, p. VIII et IX.

Notice sur M. Edmond Challe, par M. G. Cotteau. P. XVI à XVIII.

Notice sur le sceau primitif du corps municipal de la ville d'Auxerre, par M. Quantin. P. XXI à XXIII.

Notice sur une gravure sur bois, de Jean Cousin, par M. Monceaux. P. XXIV et XXV.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page VI, ligne 7, *au lieu de* de France, *lisez* du Centre.

Page 5, ligne 2 en remontant, *au lieu de* Tréfontaine, *lisez* Préfontaine.

Page 22, ligne 27, *au lieu de* Baquenault de Puchesse, *lisez* Baguenault de Puchesse.

Page 25, ligne 5, *au lieu de* Almer, *lisez* Allmer.

Page 166, 1re ligne, *après* DE CASTELNAU D'ESSENAULT, *ajoutez* JULLIOT.

Page 301, ligne 26, *au lieu de* 1860, *lisez* 1660.

Page 305, ligne 10, *au lieu de* 1868, *lisez* 1668.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VIe VOLUME DE LA 6e SÉRIE.

Pour les noms des membres du Comité, voyez sous les deux titres RAPPORTS.

A

AIME (Savoie). Découverte d'un *aureus* d'Auguste, p. 7, 326.

ALEXANDRE III. Bulles concernant l'abbaye de Valloires et la chartreuse de Montrieux, p. 394.

ANDRÉ (L'abbé). Établissement d'un vingtième à Saumanes, p. 32.

ANGERS (*Lavatorium* d'), p. 410.

ANGOUMOIS (Les gouverneurs de l'), p. 431.

ANTIBES (Inscription grecque trouvée à), p. 477.

APCHIER (Lettres adressées au baron D'), p. 33.

ARCY-SAINTE-RESTITUE (Sépultures d'), p. 413.

ARLES (Sarcophages chrétiens d'), p. 8. — (Ancien *forum* d'), p. 109. — (Étude sur l'ancienne topographie d'), p. 407.

ARMENTEULE (Inscription d'), p. 402.

ARNAUD D'ANTIN. Son attestation au sujet des excommunications pour dettes, p. 80.

ATTAF (Épitaphes trouvées parmi les ruines d'), p. 402.

AUBE (Quelques inscriptions du département de l'), p. 161.

AUBIGNÉ (Théâtre antique d'), p. 407.

AURÈS. Inscription romaine découverte à Armenteule, p. 402. — Monographie des bornes milliaires du département du Gard, p. 406.

AUVERGNE (L'abbé). Charte d'affranchissement accordée aux habitants de Crémieu, par le dauphin Jean, p. 393.

AVEYRON (Vue stéréoscopique de l'), p. 395.

AVOR (Seigneurie d'). Archives, p. 309.

B

BABINET DE RENCOGNE. Un registre de l'état civil de la paroisse de Houlettes, p. 431.

BACCHUS-HERCULE (Statue de) trouvée à Lailly, p. 23.

BACKER (DE). Inscription ayant appartenu à la chapelle de l'hôpital de Gravelines, p. 412.

BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave). Les tombes mérovingiennes trouvées à Bazoches-les-Gallerandes, p. 22.

BAILLOT. Établissements de bienfaisance du département de la Meuse : hospice de Bar-le-Duc, p. 434. — De la mendicité, p. 436.

Digitized by Google

Bar (Le cardinal, duc de). Mémoires sur son règne, p. 433.
Barban (A.). Hôtel et parc des comtes de Forez, p. 439.
Barbey. Description d'une gravure de Gérard Jollain, p. 421.
Barbier de Montault. Testament d'Olivier de Lubières, p. 70. — Note sur deux poids monétaires italiens, p. 86. — Observations sur la fabrication des tapisseries au xviie siècle, p. 188. — Le palais archiépiscopal de Bénévent; — Autographes de saint François, conservés à Rome; — Les églises de Rome au point de vue archéologique; — Mélanges d'archéologie; un sceau mal conçu; — Solution d'un problème iconographique à propos des bas-reliefs de Château-Larcher, p. 406. — Une prison conventuelle découverte à Loudun, p. 431.
Bardy. Projet de nomination de deux inspecteurs généraux des Sociétés savantes, p. 396.
Barrau (De). Villes antiques du Rouergue, p. 18.
Barthélemy (Édouard de). Note sur des fouilles exécutées en 1876, dans un cimetière gaulois à Jonchery-sur-Suippes, p. 5. — Documents sur la famille de Berlize, p. 308.
—— (Le Dr). Inventaire du château des Baux, p. 125.
Baudement (Marne). Fouilles exécutées à la motte seigneuriale, p. 177.
Baux (Inventaire du château des), p. 110.
Bazoches-les-Gallerandes (Tombes mérovingiennes trouvées à), p. 22.
Beaumarchais (Eustache de), p. 441.
Beaumont (De). Populations du Rouergue à l'époque gallo-romaine, p. 18.
Beaune (Henry). Deux lettres, l'une de Nicolas Rapin, et l'autre d'Ismaël Boulliaud, p. 82.
Beaune (Manteau du Christ dans le retable de l'hôpital de), p. 192.
Beaurepaire (Ch. de). Derniers états provinciaux de Normandie, p. 13.
Belleperche (Abbaye de), à Cordes. Carrelage du xiiie siècle, p. 191.
Bellon (Louis). Note sur un texte publié dans la *Revue*, p. 394.
Bénévent (Liste des archevêques de), p. 394.
—— (Le palais archiépiscopal de), p. 406.
Berlize (Documents sur la famille de), p. 308.
Bernard (Le procureur). Acte de son appellation au Saint-Siége, p. 2.
Bernard (Auguste). Histoire territoriale du Lyonnais, p. 438.
Bernay (Les confréries des captifs à), p. 2.
Bertauld. Appréciation d'un livre sur la philosophie sociale, p. 425.
Berthelot. Fouilles de Saint-Moré, p. 26.
Berthomieu. Note sur le musée lapidaire de Lamourguié, à Narbonne, p. 402. — Marques de potier, p. 403.
Bertrand (Gustave). Manuscrits français de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, p. 3.
Bertrand. Découverte de monnaies françaises du moyen âge, à Louplande, p. 101.
Bertrand de Javerzac (Pierre), p. 430.
Beuvain-Duvandier, ancien avocat au Parlement (Extrait de l'inventaire, après décès, d'Alexandre), p. 524.
Beyria (Guillaume). Excommunié pour dettes, p. 80.
Biais (Émile). Histoire de l'artillerie française, p. 431.
Bibracte (Le *forum* de), p. 328.
Blanc (E.). Vence et la voie *Julia Augusta*, p. 480.
Blanc (Cimetière gaulois du mont), p. 519.
Blancard. Note sur les Fosses mariennes, p. 186.
Bligny-sous-Beaune (Tête trouvée à), p. 413.
Blois. Manufactures de dentelles et de broderies, p. 42. — Legs et dons cha-

Digitized by Google

ritables des comtes de cette ville, p. 49.
Boisse. Topographie du pays des Ruthènes, p. 18.
Bonnabelle. Histoire des communes du département de la Meuse, p. 436.
Bonnefont (Louis) et Vivès (Hippolyte de). Fouilles exécutées à la motte seigneuriale de Baudement, p. 177.
Bonneville. Fouilles des grottes de Saint-Moré, p. 27.
Bordeaux (Musée de), p. 457.
Boucherie. Le dialecte poitevin au xiiie siècle, p. 9.
Bouillevaux (L'abbé). Documents sur la famille de Jeanne d'Arc, p. 72.
Boulliaud (Ismaël). Lettre à Gassendi, p. 82.
Bourbon. Carrelage de l'abbaye de Belleperche, à Cordes, p. 191.
Bourbonne-les-Bains. Objets antiques attribués à la Bibliothèque nationale, p. 409.
Bourdaloue (Étude sur), p. 428.
Bourdet (Fernand). Chapiteau et pupitre de Ferrières, p. 169.
Bourg-Saint-Andéol (Découverte de trois monnaies d'or à), p. 102.
Bouteville (Le château de), p. 429.
Braquehaye. Photographie d'une statue de Vénus trouvée au Mas-d'Agenais, p. 6.
Bretagne. Fabriques de grands canons en 1497. — Procès-verbal de la session des États, réunis à Rennes en 1741, p. 3.
—— (Considérations sur le commerce de), p. 484.
—— (États de) en 1741, p. 306.
Breuil (Prieuré de). Chronique, p. 437.
Brignoles (Sarcophage chrétien au petit séminaire de), p. 106.
Brives. Voy. Périgueux.
Bruel. Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, p. 399.
Brun (F.). Nice et Cimiez, p. 466. — Description des bains de Cemenelum, p. 475. — Vérification des inscriptions romaines de ence, p. 476.
Brun-Durand. Liste des archevêques de Bénévent, p. 394.
Buhot de Kersers. Objet trouvé dans une sépulture de l'église de Saint-Cyr d'Issoudun, p. 412.
Bulliot (J.-G.). Le *forum* de Bibracte, p. 328.
Burg (Corrèze). Sculptures gravées sur une pierre, p. 412.

C

Cabaniols (L'abbé). Recherches sur l'emplacement de *Carentomagus*, p. 15.
Caen. Fêtes nationales pendant la Révolution, p. 425.
Caillemer. Règne de Godomar, p. 419.
Cambrésis (Documents relatifs à l'état des personnes et des propriétés dans le), p. 4.
Campion. Fêtes nationales célébrées à Caen pendant la Révolution, p. 425.
Caranda (Sépultures de), p. 413.
Carentomagus. Recherches sur son emplacement, p. 15.
Carrière (L'abbé). Description de l'église de Montgeard, p. 454.
Castan. Une consultation musicale donnée à Besançon en 1458, par le compositeur Guillaume du Fay, p. 5.
Castelnau (Marie de). Son engagement afin de faire lever la sentence d'excommunication pour dettes portée contre son mari, p. 77.
Castelnau d'Essenault (De). Vasque de marbre, p. 166.
Catrin. Documents concernant l'état des personnes et des propriétés dans le Cambrésis et la Thiérache, p. 4.
—— Des exigences monacales en fait de justice et de pénalité au xive siècle, p. 398.
Cauvet. Un recteur à la fin du xviiie siècle, p. 425.

Digitized by Google

Cemenelum (Bains de), p. 475.
Cent ans (Documents relatifs à la guerre de), p. 1.
Cérès (L'abbé). Découverte d'objets antiques près de Rodez, p. 16.
—— Excursions archéologiques dans l'arrondissement de Rodez, p. 403.
Cessac (De). Chaire en granit du Grand-Bourg de Salagnac, p. 170. — Pierre levée de la forêt de Guéret, p. 193.
Chabouillet. Notice sur une médaille inédite de Ronsard, par Jacques Primavera, p. 22.
Champvans-les-Gray (Charte d'affranchissement accordée à), par Philibert de Vaudrey, p. 51; texte, p. 56.
Chapelain (Lettres de), p. 2, 397.
Charencey. De la symbolique romaine, p. 425.
Charles V (Inventaire des meubles et joyaux de), p. 84, 407, 410.
Charles VII. Divers actes, p. 311.
—— (Lettres de), p. 394.
Charles IX (Lettres de), p. 394.
Chartres (La cathédrale de), p. 442, 448.
Charvet (Gratien). Notes sur des découvertes faites aux sources sulfureuses des Fumades, p. 173.
Chassaing (Aug.). Baux pour la fabrication de la monnaie épiscopale au Puy; — Liste des prieurs de la chartreuse du Glandier, p. 312.
Château-Larcher (Bas-reliefs de). Solution d'un problème iconographique, p. 406.
—— et ses seigneurs, p. 422.
Château-Thierry (Relation du siége de) en 1591, et autres documents relatifs à cette ville, p. 421.
Châtellerault (Fouilles dans l'ancienne église des Cordeliers de), p. 170.
—— (Inventaire des archives municipales de), antérieures à 1790, p. 399.
Cherbonneau. Estampages d'un fragment d'inscription libyque et numidico-punique, et d'un graffito tracé sur un *dolium* provenant des ruines de Thigara, p. 5. — Deux épitaphes trouvées parmi les ruines des Attaf; — Inscription latine gravée sur l'autel de la discipline militaire provenant des ruines de Hadjar-er-Roum, p. 402. — Notice de huit inscriptions chrétiennes de la province d'Oran, p. 507.
Chevrier. Inventaire analytique des archives de l'hospice de Sablé, p. 395.
Choussy. Essai sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et Carloman, p. 2.
Chouy (Notice sur), p. 420.
Cimiez. Voy. Nice.
Clément de Ris (Comte). Les enseignes de Paris, p. 6.
Clément-Simon. Diverses pièces des xiiie, xive, xve et xvie siècles, p. 310.
Closmadeuc (Dr). Excursion archéologique aux musées de Nantes, de Tours, de Poitiers, de Bordeaux et de Niort, p. 457.
Cluny (Chartes de l'abbaye de), p. 399.
Cochet (Médaille de l'abbé), p. 407.
Cognac (Les gouverneurs de), p. 431.
—— (Les assemblées des protestants au désert dans l'élection de), p. 431.
Colliberts (Étude sur les), p. 423.
Combes. Lettres de William Temple à Jean de Witt, p. 298.
Combet. Dessin représentant le chapiteau de l'une des colonnes de l'ancienne abbaye royale d'Userche, p. 7, 325.
—— Sculptures gravées sur une pierre à Burg, p. 412.
Comborn (Jacques de), évêque de Clermont: Lettre de Louis XI, p. 311.
Comité. Séances de la section d'histoire du 2 juillet, p. 1; des 5 novembre et 3 décembre 1877, p. 393.
—— Séances de la section d'archéologie du 9 juillet, p. 5; des 12 novembre et 10 décembre 1877, p. 402.
—— Liste des ouvrages offerts, p. 197.
—— Textes insérés dans la *Revue;* — Rédaction des tables, p. 396.
—— Observations de M. Darcel sur les attributions respectives des deux sections, p. 408.

Digitized by Google

Compayre. Notice biographique sur Eustache de Beaumarchais, p. 441.
Compiègne (Note sur les conciles et assemblées ecclésiastiques tenus à), p. 395.
—— Monuments historiques et œuvres d'art en 1789, p. 412.
Condé-lès-Autry (Grotte de), p. 413, 506.
Corblet (L'abbé). Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, p. 403.
Cordes (Tarn-et-Garonne). Voy. Belleperche.
Corlieu. Notice sur Drachy-sur-Marne, p. 421.
Cornus (Canton de). Ses monuments celtiques, p. 14.
Corrections et additions, p. 534.
Corrèze (Répertoire archéologique du département de la), p. 406.
Corroyer (Édouard). Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords, p. 414.
Couaraze de Laà. Excommunications pour dettes, p. 75.
Courgeon. Photographies du musée de Philippeville, p. 404.
Cournault. Rapport sur sa mission archéologique en Suisse, p. 402.
Courpiac (Gironde). Découverte de quarante-trois pièces d'or du moyen âge, p. 101.
Crémieu. Charte d'affranchissement, p. 393.

D

Danjou. Considérations sur le commerce de Bretagne en 1754, p. 484.
Darcel. Observations sur les attributions respectives des sections d'histoire et d'archéologie, p. 408.
Dax (Bénéfices du diocèse de), p. 497.
Delisle (Léopold) annonce que la division des sciences et lettres a été érigée en direction, p. 1.
Descartes (René). Généalogie de sa famille, p. 313.
Desjardins. Monuments de Ravenne, de Florence et de Venise, p. 483.
Desnoyers (L'abbé). Objets antiques recueillis dans la Loire, p. 18. — Une statue de Bacchus-Hercule trouvée à Lailly, p. 23.
Documents publiés dans ce volume. Voy. à la fin de la table, p. 552.
Doublet. Fontaines et regards de la ville de Paris, p. 405.
Drachy-sur-Marne (Notice sur), p. 421.
Drea (Ruines de), p. 405.
Drochon (L'abbé). Mémoire sur Château-Larcher et ses seigneurs, p. 422.
Du Bourg (A.). Ruines du château de Luzençon, p. 14.
Du Bourg (A.) Inventaire de la maison du Temple de Toulouse, p. 440, 453.
Du Châtellier. Notice sur des objets antiques trouvés à Étrechy (Marne), p. 6. — Exploration des tumuli de Run-Aour et de la Torche et du Kjökken-Mödding de la Torche-en-Plomeur, p. 404. — Exploration des monuments de Kerugon-en-Plomeur, du Parc-ar-Menez et de Kervillac-en-Trefiagat, p. 514. — Cimetière gaulois du mont Blanc (Marne), p. 519.
Ducis (L'abbé). L'auteur du Traité de l'Imitation de Jésus-Christ; — Occupations, neutralité militaire et annexion de la Savoie, p. 395.
Du Fay (Guillaume). Une consultation musicale en 1458, p. 5.
Dugit. Étude sur Naxos, p. 418.
Duhamel. Lettres de Charles VII, Louis XI, François Ier, Charles IX, Henri IV, etc., p. 394.
Dumoulin (Pierre). Sa requête à Élisabeth de Nassau (1623), p. 317.
Du Prat (Papiers du cardinal), p. 396.
Du Pré (Notre-Dame). Croix processionnelle, p. 172.

Digitized by Google

Dupré. Établissement de manufactures de dentelles et de broderies, à Blois, p. 42; texte, p. 45. — Legs et dons charitables des comtes de Blois, p. 49.
Durand (Paul). Dessins pris dans des églises de la Grèce, aujourd'hui détruites, p. 409.
—— Note sur un sarcophage de Salone, p. 444.
Durand (Vincent). Interprétation d'un passage de la *Notice des dignités de l'Empire*, p. 439.
Duranville (Léon de). Œuvres de Pierre de Marbeuf, p. 13.
Du Sommerard. Observations relatives aux fouilles opérées aux abords de l'église de Saint-Germain-des-Prés, p. 411.
—— Tombes des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, p. 415.
Duval (L.). État des bénéfices du diocèse de Limoges, p. 497.

E

Écorchebœuf et les origines historiques de Périgueux, p. 399.
Élisabeth de Nassau (Requête de Pierre Dumoulin à), p. 317.
Étrechy (Marne). Objets antiques trouvés dans un cimetière gaulois, p. 6.

F

Farges (Extraits des Archives de la seigneurie d'Avor et de), p. 309.
Faverney. Ses franchises municipales, p. 315.
Ferrières (Loiret). Un chapiteau et un pupitre de pierre, p. 169.
—— (Conservation des églises et des reliquaires de l'abbaye de), p. 402.
Fialon. Aèdres et rhapsodes, p. 418.
Fierville. Fragment d'un manuscrit, p. 394, 496.
Figeac. Voy. Périgueux.
Fillon. Révision du cadastre, ou notice sur des points habités, tènements, lieux dits, fontaines, cours d'eau, routes et chemins de la commune de Saint-Cyr-en-Talmondais, p. 396.
Finot (Jules). Charte d'affranchissement accordée à Champvans, p. 54. — Enlèvement d'Antoine de la Baume-Saint-Amour, p. 66.
—— Les franchises municipales du bourg de Faverney, p. 315.
—— Document judiciaire concernant les dégâts commis en 1636 dans plusieurs villages de la Franche-Comté, p. 400.
Fismes (Marne). Notice sur ses anciennes fortifications, p. 405.
Fléchier (Lettre de), p. 2.
Fleury (De). Généalogie de la famille de René Descartes, p. 313.
Fleury (Édouard). Pierres trouvées dans les tombes franques de Caranda, Sablonnière et Arcy-Sainte-Restitue, p. 413.
Foisset. Tête trouvée à Bligny-sous-Beaune, p. 413.
Fontenille (Paul). Extraits du *Te igitur*, p. 395.
Forez (Hôtel et parc des comtes de), à Montbrison, p. 439.
Fourot (L'abbé). Siége de Saint-Dizier, p. 436.
François (Saint). Ses autographes conservés à Rome, p. 406.
François Ier (Lettres de), p. 394.
Fréjus (Un évêque de) au xviie siècle, p. 396.
Fulbert, évêque de Chartres, p. 445.

Digitized by Google

G

Gabaldo (L'abbé). Extraits du cartulaire de Mirepoix, p. 395.
Gaudelu (Notice sur), p. 420.
Gard (Bornes milliaires du département du), p. 406.
Garnier. Documents relatifs aux premiers temps de la guerre de Cent ans, p. 1.
—— Documents relatifs à l'entrée des Bourguignons dans Paris (1418), p. 309.
Gassendi (Lettre à), par Ismaël Boulliaud, p. 82.
Gâtinais (Ateliers de silex taillés dans le), p. 402.
Gauchin (Inscription de l'église de), p. 405.
Gauthier (Jules). Sceaux et reliquaire, p. 318.
—— Note sur divers objets trouvés dans la châsse de saint Pierre de Tarentaise; — Dessin d'un sceau de l'abbaye de Souvigny, p. 403, 520.
Gazan. Voy. Roquefort (De).
Gérard Jollain (Une gravure de), p. 421.
Germer-Durand. Cippe funéraire qui se trouve dans l'église d'Ispagnac, p. 403.
Girardot (Baron de). Inscription funéraire de François Naillo (1689) dans l'église de Préfontaine (Loiret), p. 5, 411.
—— Extrait d'un acte de baptême de la paroisse de Saint-Éloi de Ferrières, p. 393.
—— Conservation des églises et des reliquaires de l'abbaye de Ferrières; — Découverte d'ateliers de silex taillés dans le Gâtinais, p. 402.
—— Découverte des anciens murs de Nantes; — Mesure en pierre trouvée au Pouliguen, p. 503.
Giry. Traité du moine Théophile, p. 412.
Godard-Faultrier. Statuette trouvée à Servières (Maine-et-Loire), p. 404.
Godomar (Règne de), p. 419.
Gosselin. Plaids à masse, p. 13.
Gossin. Les Géorgiques de Virgile, traduction française, p. 395.
Gouellain (Gustave). Médaille de l'abbé Cochet, p. 407.
Grand-Bourg de Salagnac (Creuse). Chaire en granit, p. 170.
Grandmont (Destruction de l'ordre et de l'abbaye de), p. 437.
Grasse (Les anciens camps retranchés des environs de), p. 464.
Grasset aîné. Notice relative à l'église de la Marche-sur-Loire, p. 6, 500.
Gravelines (Hôpital de). Inscription de la chapelle, p. 412.
Grisy (De). Étude sur Bourdaloue; — Lucilius et Béranger, p. 428.
Guéret (Pierre levée de la forêt de), p. 193.
Guérin (P.). Relation du siége de Château-Thierry, p. 421.
Gui V, vicomte de Limoges. Traité avec Hugues X de Lusignan (1228), p. 310.
Guibert (Louis). Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont, p. 437.
Guichenon (Samuel). Titres extraits de ses papiers, p. 3, 307.
Guichen (Statistique historique et monumentale du canton de), p. 484.
Guigue. Les voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, etc., déterminées par les hôpitaux du moyen âge, p. 413.
Guillotin de Corsan (L'abbé). Statistique historique et monumentale du canton de Guichen, p. 484.
Guirondet. Position d'Uxellodunum, p. 15.

Digitized by Google

H

Hadjar-er-Roum (Ruines de), p. 402.
Hardy. Dissertation de Dom Jamin, p. 394.
—— Écorchebœuf et les origines historiques de Périgueux, p. 399.
Hautecour (Médaille d'or et matrice de sceau trouvées à), p. 97.
Hénault (L'abbé). Le portail royal de la cathédrale de Chartres, p. 442.
Henri IV (Lettres de), p. 394.
Henry (Dr). Une excursion aux lacs des Merveilles, p. 479.
Héricourt (Comte d'). Inscription recueillie dans l'église de Gauchin, p. 405.
Hignard. Dixième satire d'Horace, p. 427.
Houdoy. Documents relatifs à Jean sans Peur, p. 71.
Houlettes (Paroisse de). Registre de l'état civil, p. 431.
Huart. Inscription d'une borne milliaire découverte dans l'ancien *forum* d'Arles, p. 109.
Hugues X de Lusignan. Traité avec Gui V, vicomte de Limoges (1228), p. 310.

I

Ispagnac (Cippe funéraire qui se trouve dans l'église d'), p. 403.
Issoudun (Église de Saint-Cyr à). Objet trouvé dans une sépulture, p. 412.

J

Jamin (Dissertation de Dom), p. 394.
Jean (Le Dauphin). Charte d'affranchissement accordée aux habitants de Crémieu, p. 393.
Jean, duc de Normandie. Lettres concédant la juridiction d'appel (1342), p. 311.
Jean sans Peur (Documents relatifs à), p. 71.
Jeanne d'Arc. Documents sur sa famille, p. 72.
Jeanne de France. Annulation de son mariage, p. 311.
Jolivot. Archéologie tonnerroise, p. 52.
—— États généraux de 1576; — Recherches sur l'assemblée des habitants de Tonnerre, p. 395.
Joly. Histoire de deux fables de La Fontaine, p. 425.
Joncherey-sur-Suippes. Fouilles exécutées, en 1876, dans un cimetière gaulois, p. 5, 320.
Julia Augusta (La voie), p. 480.
Julliot. Découverte d'une mosaïque à Sens, p. 167.

K

Kerugon-en-Plomeur (Monuments de), p. 514.
Kerviler (René). Une lame d'épée de bronze, trouvée à Penhouët, p. 7, 324. — L'âge de bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire-sur-Loire, p. 414.
Kervillac-en-Trefiagat (Monuments de), p. 514.
Khemissa (Ruines de), p. 405.

Digitized by Google

L

Labarte (Jules). Inventaire des meubles et joyaux de Charles V, p. 84, 407.
La Baume-Saint-Amour (Antoine de). Son enlèvement, p. 66.
La Bigne Villeneuve (Paul de). Acte relatif à la fondation de l'abbaye de Loc-Maria de Quimper, p. 393.
—— Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes, p. 485.
La Borderie (De). Fabriques de grands canons en Bretagne, en 1497, p. 3.
La Chenelière (De). Fouilles de la Motte, p. 451.
Lacordaire-Logerot. Notes sur des monnaies découvertes à Montcharvot, p. 103.
Lacroix (P. de). Le château de Bouteville, p. 429. — Pierre Bertrand de Javerzac, p. 430. — Les gouverneurs de l'Angoumois et ceux de Cognac, p. 431.
Lailly (Statue de Bacchus-Hercule trouvée à), p. 23.
Lalaing (De). Sa lettre aux membres du Conseil d'Artois (1557), p. 492.
Lalande (Philibert). Découverte d'une monnaie gauloise au Puy-du-Chalard, p. 99.
Lalanne (Ludovic). Observations à propos des documents français rapportés de Saint-Pétersbourg par M. G. Bertrand, p. 397.
Lallemand. Histoire de la Société polymathique du Morbihan, p. 456.
La Marche-sur-Loire (Ancienne église de), p. 6, 500.
La Mennais (De). Lettres de noblesse demandées en sa faveur, p. 4.
Lamothe (De). Lettre de Fléchier, p. 2.
La Motte (Fouilles de), p. 451.
Lamourguié (Musée lapidaire de), à Narbonne, p. 402.
Landes (Monuments mégalithiques du département des), p. 405.
La Serre. Notice sur son château, p. 6.
Le Blant (Edmond). Sarcophages chrétiens antiques d'Arles, p. 8.
Lecocq (Ad.). Notice sur un portrait de Fulbert, p. 445. — Chemisettes de Notre-Dame de Chartres, p. 446; — La cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'Œuvre, p. 448.
Le Glandier (Corrèze). Liste des prieurs de la chartreuse de ce lieu, p. 312.
Le Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne). Statue de Vénus, p. 6.
Le Puy. Baux pour la fabrication de la monnaie épiscopale dans cette ville, p. 312.
Le Puy-du-Chalard. Découverte d'une monnaie gauloise, p. 99.
Leroy. Procès-verbal de la session des États de Bretagne réunis à Rennes en 1741, p. 3, 306.
Les Fumades (Gard). Découvertes aux sources sulfureuses, p. 173.
Lhuillier. Mandement aux arbalétriers de Paris pour changement de local; — Travaux de fortifications de Melun, p. 310.
Limoges (État des bénéfices du diocèse de), p. 497.
Linas (Charles de). Épée franque de Wizernes, p. 5, 511.
Loc-Maria de Quimper (Fondation de l'abbaye de), p. 393.
Longuemar (De). Lettre à propos d'un mémoire sur le *Lavatorium* d'Angers, p. 410, 499.
Loudun (Une prison conventuelle découverte à), p. 431.
Louis III et Carloman. (Essai sur l'invraisemblance du règne commun et simultané de), p. 2.
Louis XI. Lettre à Jacques de Comborn, p. 311.
—— (Lettres), p. 394.
Louis XII. Consultation sur l'instance en nullité de mariage entre le roi et Jeanne de France, p. 311.

Digitized by Google

Louis XIII (Lettres de), p. 399.
Louplande (Sarthe). Découverte de monnaies françaises du moyen âge, p. 101.
Lubières du Bouchet (Gabriel-Olivier de). Son testament, p. 70.
Luco (L'abbé). Dictionnaire des paroisses du diocèse de Vannes, p. 455.
Luzel. Découverte de haches en bronze à Prat, p. 403, 512.
Luzençon (Ruines du château de), p. 14.
Lyon (Inventaires du trésor de l'église de), en 1448 et 1724, p. 407.
Lyonnais (Histoire territoriale du), p. 438.

M

Madaure (Ruines de), p. 405.
Maratu (L'abbé). Notice sur Guillaume de Noellet, p. 429.
Marbeuf (Pierre de), p. 13.
Marie de Médicis (Dépêches des ambassadeurs florentins en France et lettres de la reine mère et de Louis XIII, relatives à la régence de), p. 399.
Marionneau. Inscriptions recueillies dans les démolitions des églises de Verton et de Saint-Philbert-de-Grandlieu, p. 405.
—— Ville de Nantes. — Exposition des beaux-arts, etc., p. 414.
Marizy-Sainte-Geneviève (Notice sur), p. 420.
Marsy (De). Monuments historiques et œuvres d'art existant à Compiègne en 1789, p. 412.
Martin-Daussigny. Inscription romaine trouvée à Meyrieu, p. 404.
—— Statuette trouvée près de Vienne (Isère), p. 413.
Martres (Léon). Monuments mégalithiques du département des Landes, p. 405.
Mas-Marcou (Villa romaine de), p. 17.
Massabuau (L'abbé). Vue stéréoscopique de l'Aveyron, p. 395.
Masséna (Lettre autographe de), p. 2.
Massol (L'abbé). Notice sur l'église des Cordeliers de Toulouse, p. 452.
Massy (Église de). Pierres funéraires, p. 411, 414.
Mayenne (Duc de). Chef de la Ligue en Limousin, p. 311.
Mellet (Comte de). Inscription relevée sur la cloche paroissiale d'une église de Neuvic, p. 404.
Mallet (Comte de). Extrait d'un inventaire fait à Paris en 1757, p. 413.
Melun. Travaux de fortifications en 1593, p. 310.
Méquesse (Léon). Notice sur les ruines de Madaure, Khemissa, Tifech, Drea (Algérie), p. 405.
Mercier. Notice des anciennes fortifications de Fismes, p. 405.
Merveilles (Lacs des), p. 479.
Meuse (Histoire des communes du département de la), p. 436.
Meyrieu (Inscription romaine trouvée à), p. 404.
Michel (Ed.). Inscriptions recueillies dans le département du Loiret, p. 406.
Mirepoix (Extraits du cartulaire de), p. 395.
Monsolin (Gironde). Découverte d'une vasque de marbre, p. 166.
Montcharvot (Haute-Marne). Découverte de monnaies, p. 103.
Mont-Dol (Les anciennes peintures murales du), p. 486.
Montégut (De). Traité d'union et d'accord entre les consuls de Périgueux, Brives, Sarlat et Figeac, p. 2.
Montgeard (Haute-Garonne). Description de son église, p. 454.
Montrieux (Chartreuse de), p. 394.
Mont-Saint-Michel (Description de l'abbaye du), p. 414.
Morbihan (Histoire de la Société polymathique du), p. 456.

Digitized by Google

Morel. Corne de cerf travaillée, p. 404.
Morins-Pons. Notice sur Jeanne Terrail, fille de Bayard, p. 427.
Mougins de Roquefort (Dr). Inscription grecque trouvée à Antibes, p. 477.
Moutiers (Musée de), p. 7, 326.
Mouzon (Éperon trouvé à), p. 413, 506.
Müntz (Eug.). Tapisseries au xviie siècle, p. 188.

N

Naillo (Épitaphe de François), p. 411.
Nantes (Ville de). Exposition des Beaux-Arts, etc.; — Catalogue du musée départemental d'archéologie de cette ville et de la Loire-Inférieure, p. 414. — (Musée de), p. 457. — (Anciens murs de), p. 503.
Narbonne (Musée lapidaire de Lamourguié, à), p. 402.
Naxos (Étude sur), p. 418.
Némond (L'oraison de François de), p. 432.
Neuvic (Inscription de la cloche paroissiale d'une église de), p. 404.
Nice. Sommaire des titres que la ville et les particuliers possédants bien dans les isles du Var employent pour justifier que lesdites isles leur appartiennent, p. 2.
Nice et Cimiez, p. 466.
Niort (Musée de), p. 457.
Noellet (Guillaume de), p. 429.
Normandie (Derniers États provinciaux de), p. 13.
Nozot. Ordonnances relatives à la principauté de Sedan, p. 317. — Une question de discipline ecclésiastique au xviie siècle, p. 394. — Dessin d'un éperon trouvé à Mouzon et notice sur la grotte de Condé-lès-Autry, p. 413, 506.
Nusse. Notices sur des communes de l'arrondissement de Château-Thierry, p. 419.

O

Ouche (Histoire d'un petit coin du pays d'), p. 2.

P

Paillard (Charles). Documents recueillis dans les archives centrales de Belgique, p. 3.
Parc-ar-Menez (Monuments de), p. 514.
Parenteau. Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure, p. 414.
Paris (Les enseignes de), par M. le comte Clément de Ris, p. 6.
—— Surprise de la ville par les Bourguignons (1418), p. 309. — Arbalétriers, p. 310.
—— (Fontaines et regards de la ville de). p. 405.
Paris-Jalobert (L'abbé Paul). Anciennes croix processionnelles, p. 487.
Passy en-Valois (Notice sur), p. 420.
Pécoul (Auguste). Note sur les conciles et assemblées ecclésiastiques tenus à Compiègne, p. 395.
Penhouët (Loire-Inférieure). Découverte d'une épée de bronze, p. 7, 324.
Périgueux. Traité d'union et d'accord entre les consuls de cette ville, Brives, Sarlat et Figeac, p. 2.
Perrin du Lys (Nicolas). Maintenue de noblesse en sa faveur, p. 72.

Digitized by Google

Petit. Vie du peintre Diodore Rahoult, p. 418.
Philippeville (Musée de), p. 405.
Picart (Dom Jean). Mémoire des choses les plus mémorables du prieuré de Breuil, p. 437.
Poitiers (Musée de), p. 457.
Pommiers (Église conventuelle de). Borne milliaire, p. 413.
Pontbrière (L'abbé). Répertoire archéologique du département de la Corrèze, p. 406.
Pontchartrain (Une lettre de), p. 3.
Poquet (L'abbé). Quelques inscriptions du département de l'Aube, p. 161.
Port (Célestin). Lettre à M. P. Marchegay sur l'inventaire et le chartrier de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, p. 406.
Poulbrière (L'abbé). Note sur le prieuré de Saint-Jean de Montcalm, p. 431.
Pouliguen (Mesure en pierre trouvée au), p. 503.
Pouy. Une lettre de Pontchartrain, p. 3. — Dessin d'une figure de terre cuite trouvée près d'Amiens, p. 7. — Modifications apportées au territoire des généralités d'Orléans et de Paris, (1698), p. 306. — Bulle du pape Alexandre III concernant l'abbaye de Valloires, p. 394. — Extrait de l'inventaire fait en 1780, après le décès de Beuvain-Duvandier, p. 404, 524.
Prat (Côtes-du-Nord). Découverte de haches en bronze, p. 403, 512.
Préfontaine (Église de). Épitaphe de François Naillo, p. 411.
Primavera (Jacques). Médaille de Ronsard, p. 22.

Q

Quantin. Lettres adressées au baron de Saint-Vidal, p. 33.
—— Inscription d'une borne milliaire sur la route d'Autun à Troyes, p. 413.
Quesnet. Lettres de noblesse demandées en faveur de Robert de La Mennais, p. 4.

R

Rahoult (Le peintre Diodore). Sa vie, p. 418.
Ramé (Alfred). Pierres funéraires de l'église de Massy, p. 411, 414.
Rapin (Nicolas). Lettre à Pierre du Puy, p. 82.
Rapports sur les Communications manuscrites :
Barthélemy (A. de). Divers, p. 308, 497.
Barthélemy (Éd. de). Fouilles, p. 320.
Bellaguet. Testament d'Olivier de Lubières, p. 70. — Jean sans Peur, p. 71. — Envois de M. Nozot, p. 316.
Bertrand (Alex.). Épée de bronze, p. 324. — Divers, p. 511.
Boislisle (De). Lettres à Saint-Vidal, p. 33. — Manufactures de Blois, p. 42. — Comtes de Blois, p. 49. — Frais du quartier d'hiver, p. 50. — États de Bretagne. — Généralités d'Orléans et de Paris, p. 306. — Papiers de Guichenon, p. 307.
Chabouillet. Poids monétaires, p. 86. — Médaille et matrice de sceau, p. 97. — Monnaies, p. 99, 101, 102 et 103. — *Aureus*, p. 326.
Chéruel. Lettres de W. Temple, p. 298. — Duché de Retz, p. 488.
Darcel (Alfred). Inventaire du château des Baux, p. 110. — Tapisseries du XVIIe siècle, p. 188. — Carrelage de Belleperche, p. 191. — Man-

Digitized by Google

teau du Christ, p. 192. — Église de la Marche, p. 500. — Inventaire, p. 524.

Delisle (Léopold). Fragment d'un manuscrit, p. 496.

Douët d'Arcq (L.). Sceaux et reliquaire, p. 318. — Châsse, sceau, p. 520.

Du Sommerard. Anciens murs de Nantes; — Mesure en pierre, p. 503.

Guilhermy (De). Divers, p. 158.

Jourdain. Excommunications, p. 75.

Lalanne (Ludovic). Lettre du seigneur de Lalaing, p. 492.

Le Blant (Edmond). Sarcophage chrétien, p. 106.

Lenoir (Albert). Chapiteau, p. 325.

Mofras (De). Lettres de Papin et de Boulliaud, p. 82.

Montaiglon (A. de). Fouilles de Baudement, p. 177.

Quicherat (J.). Famille de Jeanne d'Arc, p. 72. — Divers, p. 166.

Ramé (A.). Excursion archéologique, p. 504.

Robert (Charles). Borne milliaire, p. 109. — Fosses mariennes, p. 186. — Éperon; — Condé-lès-Autry, p. 506.

Wey (Francis). Charte d'affranchissement; — Enlèvement d'Antoine de la Baume-Saint-Amour, p. 51. — Franchises de Faverney, p. 315.

Vuitry. Impôt d'un vingtième, p. 32.

Rapports sur les Publications des Sociétés savantes :

Barthélemy (A. de). Académie delphinale, p. 418. — Société de Château-Thierry, p. 419. — Diana, p. 438. — Société du midi de la France, p. 440.

Barthélemy (Éd. de). Société de l'Yonne, p. 25. — du Var, p. 28.

Bellaguet (L.). Antiquaires de l'Ouest, p. 421. — Société des sciences, etc. de Lille, p. 432. — De Bar-le-Duc, p. 433.

Bertrand (Alex.). Société de l'Orléanais, p. 18.

Chéruel (A.). Académie de Rouen, p. 13.

Darcel (Alfred). Société d'émulation de Saint-Brieuc, p. 450. — Société d'Ille-et-Vilaine, p. 484.

Du Sommerard (E.). Société d'Eure-et-Loir, p. 442.

Gauthier (Léon). Société du Limousin, p. 437.

Guilhermy (De). Société du midi de la France, p. 452. — Académie de Lyon, p. 483.

Lenoir (Albert). Société de l'Aveyron, p. 14.

Luçay (Comte de). Société archéologique et historique d'Angoulême, p. 428.

Meyer (Paul). Charente, p. 9.

Ramé (A.). Polymathique du Morbihan, p. 455.

Robert (Charles). Alpes-Maritimes, p. 464.

Théry. Académies : de Caen, p. 425. — De Lyon, p. 426. — Du Gard, p. 427.

René Ier. Mémoires sur son règne, p. 433.

Rennes (Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de), p. 485.

Retz (Prise de possession du duché de), p. 488.

Richard (A.). Étude sur les *Colliberts*, p. 423.

Richard (Jules). Lettre du gouverneur et capitaine général des provinces de *Par deçà* sur la bataille de Saint-Quentin, p. 394, 492.

Richemond (Meschinet de). Les assemblées des protestants au désert dans l'élection de Cognac, p. 431.

Rioult de Neuville. Mémoire sur la féodalité française, p. 440.

Robert. Découverte de quarante-trois pièces d'or à Courpiac, p. 101.

Robert (L'abbé). Le théâtre antique d'Aubigné et la villa de Roches, à Sceaux, p. 407.

Digitized by Google

Robert (Ulysse). Bibliographie des Sociétés savantes de France, p. 218.
Robin (Léon). La croix lumineuse, p. 2.
Roches (Villa de), à Sceaux, p. 407.
Romain et Vauginet. Voies romaines du Rouergue, p. 18.
Rome (Les églises de), p. 406.
Ronsard (Notice sur une médaille inédite de), p. 22.
Ropartz. Les vases trouvés dans des tombeaux, près de Carhaix; — Les anciennes peintures murales du Mont-Dol, p. 486.
Roquefort (De) et Gazan. Une inscription grecque trouvée à Antibes, p. 28.
Rostan. Notice sur la Sainte-Baume, p. 395.
Rouergue (Villes, populations, voies antiques du), p. 18.
Ruthènes (Topographie du pays des), p. 18.

S

Sablé (Hospice de). Inventaire analytique de ses archives, p. 395.
Sablonnière (Sépultures de), p. 413.
Saint-Aunis (Barthélemy de). Son excommunication pour dettes, p. 77.
Sainte-Baume (Notice sur la), p. 395.
Saint-Cyr d'Issoudun (Église de). Voy. Issoudun.
Saint-Dizier (Siége de), en 1544, p. 436.
Saint-Ferjeu (De). Vote des frais de quartier d'hiver par une communauté, p. 50.
Saint-Genis (V. de). Fouilles dans l'ancienne église des Cordeliers de Châtellerault, p. 170.
—— Inventaire des archives municipales de Châtellerault, antérieures à 1790, p. 399.
Saint-Georges de Rennes. Voy. Rennes.
Saint-Germain-des-Prés (Fouilles opérées aux abords de), p. 411.
Saint-Jean d'Angers (Lettre sur l'inventaire et le chartrier de l'hôpital), p. 406.
Saint-Jean de Jérusalem (Tombes des grands maîtres de l'Ordre de), p. 415.
Saint Jean de Montcalm (Note sur le prieuré de), p. 431.
Saint-Moré. Fouilles de ses grottes, p. 27.
Saint-Nazaire-sur-Loire (L'âge de bronze et les Gallo-Romains à), p. 414.
Saint-Pétersbourg. Manuscrits français de la bibliothèque impériale, p. 3.
Saint-Philbert-de-Grandlieu (Inscriptions de l'église de), p. 405.
Saint Pierre de Tarentaise (Objets trouvés dans la châsse de), p. 403, 520.
Saint-Quentin (Bataille de), p. 394, 492.
Saint-Vidal (Lettres adressées au baron de), p. 33; texte, p. 35.
Salone (Note sur un sarcophage de), p. 444.
Salons (Corrèze). Bas-relief de son église, p. 167.
Sardou. Vérification des inscriptions romaines de Vence, p. 476.
Sarlat. Voy. Périgueux.
Saumanes (Vaucluse). Établissement d'un vingtième en 1562, p. 32.
Savoie (Occupations, neutralité militaire et annexion de la), p. 395.
Sénequier. Les anciens camps retranchés des environs de Grasse, p. 464.
Sens (Yonne). Découverte d'une mosaïque, p. 167.
Servais. Mémoires sur le règne du cardinal duc de Bar et sur le règne de René Ier, p. 433.
Servaux. Subventions aux Sociétés savantes, p. 3, 6. — Liste des correspondants, p. 6. — Dictionnaires topographiques et répertoires archéologiques de la France, p. 396. —

Digitized by Google

Observations à propos de la rédaction de la *Revue*, p. 397.
Servières (Épitaphe trouvée à), p. 404.
Simon de Massy. Voy. Massy.
Sociétés savantes de France (Bibliographie des), p. 215.

Sociétés savantes des départements (Publications des) :

Alais. Société scientifique et littéraire, p. 367.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie, p. 213.
Angoulême. Société archéologique et historique de la Charente, p. 9, 428, 527.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts, p. 380.
Autun. Société éduenne, p. 384.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles, p. 25, 533.
Avranches. Société académique du Cotentin, p. 377.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts, p. 379, 433.
Blois. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, p. 374.
Boulogne-sur-Mer. Société académique, p. 381.
Bourges. Société des antiquaires du Centre, p. 365.
Caen. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 362, 425, 527.
— Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, p. 362.
Chambéry. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 385.
Chartres. Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 442.
Château-Thierry. Société historique et archéologique, p. 419.
Compiègne. Société historique, p. 212, 380.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 365.
— Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, p. 528.
Épinal. Société d'émulation du département des Vosges, p. 388.
Grenoble. Académie delphinale, p. 373, 418.
La Rochelle. Académie des belles-lettres, sciences et arts, p. 212.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée, p. 533.
Le Havre. Société havraise d'études diverses, p. 386.
Le Puy. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, p. 375.
Lille. Société des sciences, de l'agriculture et des arts, p. 432, 531.
Limoges. Société archéologique et historique du Limousin, p. 388, 437.
Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura, p. 373.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 382, 426, 483.
— Société littéraire, historique et archéologique, p. 383.
— Société académique d'architecture, p. 384.
— Société nationale d'éducation, p. 212.
Marseille. Société de statistique, p. 526.
Montbéliard. Société d'émulation, p. 367.
Montbrison. Société de la *Diana*, p. 438.
Montpellier. Société archéologique, p. 529.
— Société pour l'étude des langues romanes, p. 371, 529.
Nancy. Académie de Stanislas, p. 530.
Nantes. Société académique, p. 391, 529.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 464.
Nîmes. Académie du Gard, p. 427.
Orléans. Académie de Sainte-Croix, p. 375.
— Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 18.

Digitized by Google

Pau. Société des sciences, lettres et arts, p. 531.

Poitiers. Archives historiques du Poitou, p. 387.

— Société des antiquaires de l'Ouest, p. 421.

Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 372, 484.

Rodez. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 14.

Rouen. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 13, 385, 532.

Saint-Brieuc. Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 212, 366, 450.

Saint-Denis. Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, p. 390.

Saint-Dié. Société philomathique vosgienne, p. 389.

Saint-Étienne. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, p. 529.

Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie, p. 531.

Saintes. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 391.

Toulon. Société académique du Var, p. 28, 214.

Toulouse. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, p. 368.

— Académie de législation, p. 369.

— Société archéologique du Midi de la France, p. 440, 452.

Troyes. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 31.

Vannes. Société polymathique du Morbihan, p. 455.

Vendôme. Société archéologique, scientifique et littéraire, p. 374.

Verdun. Société philomathique, p. 379.

Soucaille. Acte de l'appellation au Saint-Siége, par le procureur Bernard, évêque de Béziers, p. 2.

Sourdeval (De). Quelle confiance mérite l'orthographe du cadastre? etc., p. 398.

—— Prise de possession du duché de Retz, p. 488.

Souvigny (Sceau du prieuré de), p. 403, 520.

T

Tamizey de Larroque. Lettres de Chapelain, p. 2, 397.

Tartière. Liste d'une partie des bénéfices du diocèse de Dax, p. 497.

Temple (William). Lettres adressées à Jean de Witt, p. 298.

Templiers. Voy. Toulouse.

Terninck. Excursion archéologique dans les arrondissements de Montreuil et de Boulogne, p. 404, 504.

Terrail (Jeanne), fille de Bayard, p. 427.

Testenoire La Fayette. Borne milliaire existant dans l'église conventuelle de Pommiers, p. 413.

Thalia. De l'art monumental dans le Midi aux XIIIe et XIVe siècles, p. 454.

Théophile (Traité du moine), p. 412.

Théry. Cent fables nouvelles composées par un grand-père, p. 395.

Thiérache. Documents concernant l'état des personnes et des propriétés, p. 4.

Thigara (Ruines de). Graffito tracé sur un *dolium*, p. 5.

Tifech (Ruines de), p. 405.

Tisserand (L'abbé). Lettre autographe de Masséna; — Sommaire des titres que la ville de Nice et les particuliers possédants bien dans les isles du Var employent pour justifier que lesdites isles leur appartiennent, p. 2.

Tonnerre (Recherches sur les assemblées des habitants de), p. 395.

Toulouse (Inventaire de la maison du Temple de), p. 440.

Digitized by Google

Toulouse (Église des Cordeliers de), p. 452. — (Ancienne maison des Templiers de), p. 453.
Tours (Musée de), p. 457.
Touvre (La), poëme, p. 432.
Tremey (L'abbé). Découverte d'un *aureus* d'Auguste et notes sur le musée de Moutiers, p. 71, 326.
Tremey (L'abbé). Médaille d'or et matrice de sceau trouvées à Hautecour (Savoie), p. 97.
—— Croix processionnelle de Notre-Dame-du-Pré, p. 172.
Troesmes (Notice sur), p. 420.
Turenne (Vicomte de). Ses deux mariages, p. 394.

U

Userche (Dessin d'un chapiteau de colonne de l'ancienne abbaye royale d'), p. 7, 325.
Uxellodunum. Sa position d'après M. Guirondet, p. 15.

V

Vachy (A.). Compte de dépenses en langue vulgaire du xive siècle, p. 439.
Valloires (Abbaye de), p. 394.
Valous (De). Inventaires du trésor de l'église de Lyon, p. 407.
Vannes (Dictionnaire des paroisses du diocèse de), p. 455. — (Musée de), p. 457.
Vassé. Don fait par Henri IV, p. 308.
Vaudrey (Philippe de). Charte d'affranchissement accordée à Champvans-les-Gray, p. 56.
Vauginet. Voy. Romain.
Vayssière. Titres extraits des papiers de Samuel Guichenon, p. 3, 307. — Statuts de la léproserie d'Yenne, p. 497.
Vence (Vérification des inscriptions romaines de), p. 476. — La voie *Julia Augusta*, p. 480.
Vénus (Statue de), trouvée au Mas-d'Agenais, p. 6.
Véran (Auguste). Arles antique; — Étude sur l'ancienne topographie de la ville d'Arles, p. 407.
Vergnette-Lamotte (Le vicomte). Le manteau du Christ dans le retable de l'hôpital de Beaune, p. 192.
Verlaque (L'abbé). Bulle du pape Alexandre III concernant la chartreuse de Montrieux, p. 394.
—— Un évêque de Fréjus au xviie siècle, p. 395.
Verneilh (Baron de). Notice sur le château de la Serre, près Nérac, p. 6.
—— Bas-relief de l'église de Salons, p. 167.
Vertou (Inscriptions de l'église de), p. 405.
Vertus (De). Travaux mythologiques et philologiques sur les Celtes, p. 420.
Veuclin. Histoire d'un petit coin du pays d'Ouche; — Les confréries des captifs à Bernay et aux environs, p. 2.
Vignat. Extraits des archives de la seigneurie d'Avor et de Farges, p. 309.
Vincent. Notice sur des fouilles exécutées en Algérie, p. 406.
Virenque (Michel). Monuments celtiques du canton de Cornus, p. 14.
Virgile (Les Géorgiques de). Traduction française, p. 395.
Vivès (De). Voy. Bonnefont.

Digitized by Google

W

Witt (Jean de). Six lettres de William Temple, p. 298.

Wizernes (Lame d'épée trouvée à), p. 5, 511.

Y

Yenne (Statuts de la léproserie d'), p. 497.

Z

Zeller (Bertold). Dépêches des ambassadeurs florentins en France et lettres de la reine mère et de Louis XIII, relatives à la régence de Marie de Médicis, p. 399.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS INSÉRÉS DANS CE VOLUME.

XIIIe siècle. Ancien catalogue des prieurs de la chartreuse du Glandier, au bas Limousin, p. 314.

1426. Inventaire du château des Baux, p. 129.

1450. Charte d'affranchissement accordée à Champvans-les-Gray, p. 56.

1495. Lettres patentes de Philippe le Beau, duc de Bourgogne, confirmant ledit affranchissement, p. 60.

1499. Engagement contracté afin de faire lever une sentence d'excommunication pour dettes, p. 77.

1542. Attestation à propos d'excommunications pour dettes, p. 80.

1557 (13 août). Lettre du seigneur de Lalaing concernant la bataille de Saint-Quentin, p. 492.

1562-1589. Lettres adressées aux barons de Saint-Vidal et d'Apchier, p. 35.

1605. Enlèvement de l'abbé Antoine de la Baume, p. 68.

1660-1669. Six lettres de William Temple à Jean de Witt, p. 298.

1667. Deux délibérations de l'assemblée particulière de Blois, relatives à l'établissement de manufactures de dentelles et de broderies, p. 46.

1701. Maintenue de noblesse en faveur de Nicolas Perrin du Lys, etc., p. 72.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google